

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion des 7 et 8 avril 2026

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental les 7 et 8 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 05.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE

Absentes excusées : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

TOME 1/2

*La séance est ouverte à 11 heures 05 sous la présidence de M. Christian POIRET,
Président du Conseil départemental du Nord*

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une séance particulière. Il nous manque Sylvie dans cet hémicycle.

J'ai souhaité commencer cette séance plénière du Département en rendant hommage à notre vice-présidente, Sylvie CLERC, qui nous a quittés tragiquement le 23 février dernier à l'âge de 49 ans.

Ma première pensée va à sa famille, à son mari, Éric, à ses parents et à ses filles Fanny et Madeline. Je salue le courage de Fanny, ici présente ce matin, et de Sébastien, son collaborateur.

Nous avons ressenti une infinie tristesse au départ de Sylvie et je veux ici, au nom de l'ensemble des élus de cet hémicycle, où elle avait sa place, salué sa mémoire, son engagement et son extraordinaire énergie.

Je remercie tous les élus qui ont pu se rendre aux obsèques au Cateau-Cambrésis, notre groupe, Union pour le Nord, mais aussi nos trois présidents de groupes d'opposition et d'autres élus. Merci à vous de votre présence, preuve qu'il en est de l'immense reconnaissance que nous lui devons.

Sylvie était une femme bienveillante, gentille, chaleureuse, toujours prête à aider l'autre, à rendre service. Sylvie était une femme élue, fière d'être conseillère départementale du canton du Cateau-Cambrésis depuis 2015. Je l'ai choisie en 2021 pour être Vice-présidente du Département du Nord, en charge du handicap. Je l'ai choisie pour ses compétences, pour son dynamisme, pour son optimisme et bien sûr pour son engagement pour les autres.

Sylvie était une élue engagée, engagée dans son canton, à parcourir les 56 communes et toujours aux petits soins des maires élus du canton.

Sylvie a su, dès sa prise de fonction comme Vice-présidente, construire un vrai dialogue avec les organismes liés au monde du handicap, créé et animé un Comité des usagers, unique en France. Elle avait mis en priorité la qualité de l'accueil des usagers, mais aussi l'accélération des délais de traitement des dossiers pour les personnes porteuses de handicap.

Son implication était aussi reconnue à Paris, où elle s'investissait à l'Assemblée des Départements de France, leur apportant sa connaissance du terrain et pas n'importe lequel, le plus grand département de France.

Sylvie était une élue très proche des collaboratrices et collaborateurs du Département, du service Autonomie et de la MDPH. Elle avait un lien fort avec les femmes et les hommes. Pour elle, c'était tout à fait naturel.

Sylvie va beaucoup nous manquer. Sa place est vide aujourd'hui.

Sa force de profil, de travail, sa hargne, ses convictions bien trempées et affirmées sont autant de souvenirs que nous avons toutes et tous en tête. C'est une Assemblée Départementale endeuillée qui lui rend aujourd'hui cet hommage, un grand hommage lié à la hauteur de cette grande femme du Nord pour les Nordistes.

Dans les semaines qui arrivent, je proposerai que l'amphithéâtre du musée Matisse au Cateau-Cambrésis, qu'elle chérissait tant, porte son nom.

Mes chers collègues, je vous propose une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais demander à M. GUIZIOU de faire l'appel.

(M. GUIZIOU procède à l'appel des présents).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Aujourd'hui les prises de parole sont les suivantes :

1. Groupe Europe Écologie les Verts – Génération.s ;
2. Groupe Union pour le Nord ;
3. Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ;
4. Groupe Communiste et Républicain : Pour l'humain d'abord !

Je vous propose de valider le procès-verbal de la réunion du 9 février 2026.

PROCES-VERBAL SOUMIS A VALIDATION

1 Projet de procès-verbal de la réunion du 9 février 2026

Avez-vous des remarques ?

(Il n'y en a pas).

Le procès-verbal de la réunion du 6 février 2026 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, en ce début de Conseil Départemental et de Plénière, je souhaite féliciter tous les élus qui ont été candidats aux élections municipales dans notre Département du Nord et qui ont fait parler la démocratie. Nous devons la respecter. Les électeurs ont choisi.

Je félicite l'ensemble des élus conseillers municipaux, adjoints et maires qui ont été réélus, et plus particulièrement les nouveaux maires qui siègent dans cet hémicycle :

- Carole DEVOS, maire de Rousies ;
- Monique ÉVRARD, maire de La Gorgue ;
- Loïc CATHELAIN, maire de Marcq-en-Barœul ;
- Paul CHRISTOPHE, maire de Zuydcoote.

Je leur souhaite plein de réussite dans leur mandat au service des Nordistes. Le mandat municipal est certainement le mandat le plus proche des préoccupations des habitants et nous mesurons chaque jour son utilité et l'attachement profond de la population à cette fonction.

Je souhaite aussi la bienvenue à Axelle DOERLER, la nouvelle conseillère départementale du canton de Cateau-Cambrésis, élue en 2021 avec Yannick CAREMELLE.

Vous êtes aussi première adjointe de Villers-Outréaux et vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Cateau-Cambrésis. Vous avez ici votre place au service des Nordistes et je voulais vous souhaiter la bienvenue au nom de tout le monde.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

POINTS PRINCIPAUX

0,1 Budget primitif 2026 – Budget principal

Rapport n° DFCG/2026/100

0,2 Budget primitif 2026 – Budget annexe Laboratoire départemental

Rapport n° DFCG/2026/101

M. LE PRÉSIDENT.- Nous souhaitons voter ce soir le budget primitif, mais, compte tenu de l'actualité dans les conseils municipaux, les intercommunalités et autres, nous n'arriverons pas à avoir le quorum ce soir pour voter ce budget dans de bonnes conditions.

Je vous propose donc de le voter demain matin, comme nous avons eu l'occasion de faire l'année dernière. Nous reprendrons notre séance à 9 heures, avec l'intervention des présidents de groupe puis le vote du budget.

Nous passerons ensuite les délibérations de la Plénière puis la délibération pour qu'Axelle DOERLER puisse rejoindre la Commission Permanente. Le déjeuner permettra de passer cette heure et nous terminerons par la Commission Permanente.

J'émet un souhait : pourrait-on passer les questions d'actualité en réponse par courrier pour cette fois, comme nous l'avons fait lors du dernier budget, si cela ne pose pas de problème aux présidents de groupe ?

On est d'accord.

Merci, nous ferons ainsi.

Nous avons un amendement du groupe écologiste Europe Écologie Les Verts, que nous aurons l'occasion d'étudier le moment venu dans cette délibération du budget primitif.

Je laisse la parole à Loïc CATHELAIN.

M. CATHELAIN. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit du cinquième budget de ce mandat. Je tiens à remercier sincèrement le travail fourni par les services du Département, dans un contexte que vous savez difficile et toujours instable.

L'élaboration budgétaire est aussi rendue complexe du fait de nos dépenses, qui sont toujours certaines et croissantes, notamment dans ce contexte difficile qui fait que nos dépenses sociales ne cessent d'augmenter, et de nos recettes qui sont cycliques et volatiles. En période de crise, certaines de nos recettes ont tendance à diminuer quand nos dépenses ne cessent d'augmenter, ce que soulignait d'ailleurs la Cour des comptes en 2025.

Nous devons composer avec le problème structurel qu'est le mode de financement des départements. Le principe même de libre administration des collectivités locales est aujourd'hui remis en cause. Pour le Nord, l'année 2026 est marquée par l'adoption de la nouvelle nomenclature M57 qui induit des changements d'écritures budgétaires et permet plus de souplesse de gestion, avec par exemple la possibilité de faire des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Pour ce budget 2026, nous parvenons à l'équilibre et poursuivons nos missions pour les Nordistes.

Grâce à la reprise de provision, notre autofinancement est maintenu. Nos recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 3,411 Md€, dont 89,5 M€ de provisions. Nos dépenses réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 3,260 Md€, soit une hausse de 4,7 % par rapport au budget 2025. C'est une augmentation de 145 M€.

Si l'on constate une progression de 126 M€ de nos recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2025, c'est grâce à la reprise de provision de 89,5 M€ de provisions. Plus exactement, ce sont 24,7 M€ de reprise en solde net de nos provisions qui nous permettent d'équilibrer ce budget. Cela laisse envisager une épargne brute à 150,3 M€ et une épargne nette positive à 9,7 M€.

Nous adaptons en conséquence nos dépenses d'investissement, qui sont prévues à hauteur de 247,7 M€ hors dette.

Nous allons détailler d'abord les recettes de fonctionnement.

Vous voyez l'évolution de la courbe des recettes réelles de fonctionnement hors provisions. En section de fonctionnement, nous prévoyons 3,321 Md€ de recettes. Si nos recettes progressent cette année, c'est grâce aux augmentations de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et celle des droits de mutation à titre onéreux ainsi que le fonds de sauvegarde.

La part de fiscalité indirecte représente pour près de 60 % de nos recettes. Elles sont notamment composées des fractions de TVA, de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et les DMTO.

Je dirai simplement un petit mot sur la fraction de TVA, venue remplacer la part de taxe foncière que nous avions auparavant. Sur cette année 2026, nous pouvons constater que nous aurons 23 M€ de moins que si nous avions gardé la taxe foncière. L'année dernière, c'était 21 M€ de moins. Je le dis parce que c'est toujours intéressant de le savoir. À l'époque, quand on nous avait pris cette fraction de taxe foncière pour la donner aux communes, il nous avait été dit que nous serions toujours gagnants, or il convient de constater que ce n'est plus le cas depuis trois ans, notamment avec le gel de la dynamique de la TVA.

Parmi les dotations et compensations de l'État, nous aurons 502,5 M€ de dotation globale de fonctionnement, soit 2 M€ de moins qu'en 2025. La DGF ne cesse de baisser depuis 2012, contrairement à nos charges qui ne cessent d'augmenter.

Pour rappel, en 2012, nous avions 662 M€ de DGF. Aujourd'hui, nous n'en avons plus que 502, soit 160 M€ de moins pour le Département en 2026.

Nous devrions avoir une recette d'un montant de 28,3 M€ en 2026 au titre du fonds de sauvegarde pour les départements les plus en difficulté, sur une enveloppe globale de 600 M€.

Revenons sur les DMTO, qui sont une recette très volatile. Nous devrions atteindre les 390 M€ de recette de DMTO, dont une part (représentée ici en rouge) est issue du relèvement du taux. Cette part est estimée à 19,2 M€.

En 2026, l'évolution du marché de l'immobilier dans le département du Nord reste à un niveau comparable à celui de l'année dernière, mais des incertitudes subsistent quant à une hypothétique hausse du taux des crédits immobiliers pour les ménages désireux d'accéder à la propriété, ce qui aurait inévitablement un impact sur nos DMTO.

Pour rappel, depuis la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023, les départements ont perdu toute fiscalité directe avec pouvoir de taux.

Passons ensuite à nos dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation et devraient atteindre 3,134 Md€ hors dette, fonds de péréquation et provisions.

C'est à mettre en parallèle avec le coût des mesures imposées par l'État et non compensées depuis le début de ce mandat. Le coût de ces décisions unilatérales est estimé à 236,3 M€ de dépense nette à notre charge rien que pour cette année 2026. Toutes les hausses décidées par l'État, le Ségur, l'Avenant 43, le RSA, la revalorisation du point d'indice, représentent 236,3 M€ en moins pour le Département du Nord en 2026.

Nous avons cumulé des dépenses qui progressent plus vite que nos recettes, d'où un effet ciseaux.

Vous voyez ici la répartition des dépenses de gestion par politique. Ce sont désormais 76,8 % de nos dépenses qui sont fléchées sur les solidarités humaines. Protéger les personnes les plus fragiles est l'ADN de notre collectivité. Nous y consacrons 2,405 Md€. Viennent ensuite les finances et moyens généraux, pour 18,8 % et la solidarité territoriale pour 4,5 %.

Nos dépenses supplémentaires sont liées en partie au vieillissement de la population et à un soutien renforcé à la protection de l'enfance, notamment concernant les mineurs non accompagnés, qui sont plus nombreux qu'avant.

Si l'on reprend les politiques au budget en augmentation, vous retrouvez l'enfance, pour 42,3 M€ supplémentaires. Le budget consacré à l'enfance est de 671,5 M€ au budget 2026, soit 42,3 M€ en plus par rapport au budget 2025. Certaines augmentations sont liées à la mise en œuvre du décret « Pouponnière » ou encore à l'application du Ségur pour tous.

Il faut noter que, concernant l'accueil des mineurs non accompagnés, les dépenses d'hébergement sont en forte augmentation, de près de 7 M€ par rapport au budget 2025. Il est ainsi prévu 36 M€ de dépenses contre 1,6 M€ de recettes de l'État en face. Cela est trop faible pour couvrir les besoins d'accueil de ces jeunes. À fin janvier 2026, 1 647 MNA ont une mesure de l'ASE.

L'autonomie comprend les seniors et les personnes en situation de handicap. Ce budget sera en hausse de 2,8 % par rapport à 2025, soit 24,4 M€ supplémentaires, avec notamment une prestation de l'APA en hausse, une évolution du tarif de l'aide à domicile et l'élargissement de certains droits à la PCH.

Notre priorité est de protéger ces personnes fragiles. Pour autant, la compensation actuelle par la CNSA s'avère insuffisante au regard de la dynamique des dépenses.

L'exécutif départemental reste mobilisé pour obtenir un taux de couverture sur l'APA et la PCH plus juste et à la hauteur de nos besoins :

- Les Ressources Humaines : 3,1 M€ supplémentaires. Je précise que cela comprend la hausse des cotisations à la CNRACL (la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), de 12 points de 2025 à 2028.
- L'insertion : 8,2 M€ supplémentaires. Cela comprend notamment la revalorisation du RSA.
- L'offre de soin : 1,3 M€ supplémentaire, avec notamment la poursuite du déploiement des Maisons Nord Santé sur l'ensemble du territoire. Cela découle de notre choix de continuer à développer cette politique volontariste pour lutter contre la désertification médicale. Une nouvelle ouverture est prévue en 2026 à Quiévy dans le Cambrésis.

À ce jour, 10 000 nordistes ont retrouvé un médecin traitant dans l'une de nos Maisons de Santé. Nous sommes fiers de poursuivre le développement de ce service public de proximité et je tiens à saluer le travail mené par ma collègue Barbara COËVOËT, vice-présidente en charge de la Santé et de la Prévention, et l'équipe de la Direction de l'Offre de soin.

- Le SDIS : 2,5 M€ supplémentaires, notamment pour le recrutement de sapeurs-pompiers. Sur l'objectif de recrutements de 150 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires, il y a 50 recrutements pour 2026 et 100 autres recrutements prévus d'ici 2028.

Si l'on revient à l'insertion, 631 M€ sont inscrits pour le versement du RSA, soit 11 millions de plus que pour le précédent budget, malgré une baisse continue du nombre d'allocataires depuis 2020, qui est passé de 90 301 au 31 décembre 2024 à 89 107 fin 2025. Je laisserai ma collègue Doriane BÉCUE, vice-présidente en charge de l'insertion, vous présenter les résultats obtenus sur cette politique.

Il est intéressant de constater que depuis le 30 décembre 2020, ce sont 17 % d'allocataires en moins du RSA sur notre territoire. Nous passons ainsi de 624 M€ en 2025 à 631 M€ pour le versement de cette allocation. L'augmentation de cette dépense s'explique notamment par les revalorisations successives des mois d'avril 2025 et 2026, décidées par l'État et non compensées, comme toujours. Elles viennent absorber le résultat de la politique d'insertion que nous menons maintenant depuis tant d'années.

Passons maintenant à l'investissement.

Vous le savez, nous sommes attachés à une certaine culture de la recette. Ainsi, nos recettes d'investissement hors emprunts s'établissent à 61,9 M€. Nous avons une part de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour 23 M€ et une part de dotation départementale d'équipement des collèges pour 13 M€. Nous sommes également allés chercher auprès de la préfecture la dotation de soutien à l'investissement local pour 3,8 M€. Cette dernière nous a permis d'investir dans des collèges, pour des projets de rénovation durable en l'occurrence, ou encore pour la Maison Nord Solidarité de Condé-sur-l'Escaut.

D'autres recettes viennent financer des projets en voirie ou du développement territorial. Il y a également 5 M€ de recettes issues de cessions immobilières.

Notre capacité d'autofinancement étant quasi nulle, nous devons nécessairement adapter notre stratégie d'emprunt et redéfinir l'investissement autour de 241 M€. Parmi ces dépenses d'investissement, nous consacrons presque 6 M€ d'attribution de compensation à la MEL pour les dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement hors attribution de compensation à la MEL s'élèveraient donc à 225 M€. C'est représenté ici par la courbe en pointillé. Cette compensation découle de la nouvelle nomenclature comptable M57. En effet, cette dépense était d'auparavant en M52, effectuée en fonctionnement. Toutefois, la M57 permet désormais de l'imputer en investissement, ce qui est somme toute plutôt logique.

La majorité de ces dépenses d'investissement concernent les solidarités territoriales et sont ajustées par nécessité, au regard du contexte financier difficile. Ces investissements permettent de poursuivre des chantiers d'envergure :

- 64,5 M€ en infrastructures et réseaux, avec notamment la phase 1 des travaux de la RD 642, section Strazeele – Merris, pour 17 M€ ;
- 58,7 M€ pour les collèges, avec, par exemple, les travaux du collège Fernande Benoist à Hazebrouck et ceux du collège Pablo Neruda à Wattrelos ;
- La poursuite des travaux de l'EPDSAE à Bauvin avec 300 000 € d'investissement ;
- 2,2 M€ de subvention aux établissements d'accueil et d'hébergement pour le secteur de l'autonomie ;
- 35 M€ pour les aides aux villages et bourgs et projets territoriaux structurants.

Sur ce dernier point précisément, je tiens à souligner que, si nos difficultés budgétaires nous obligent à optimiser nos dépenses et à prioriser notre investissement, contrairement à d'autres collectivités qui ont supprimé leurs aides aux territoires, nous faisons le choix ici, au Département du Nord, de continuer de soutenir nos communes et la ruralité.

Je vais maintenant vous parler de l'évolution des épargnes et de la dette. Il découle de la reprise d'une part conséquente de nos provisions une épargne brute de 150 M€ et une épargne nette positive pour la deuxième année consécutive qui s'établit à 10 M€.

Sur ce graphique, vous pouvez observer l'évolution du stock de dettes du remboursement du capital et des emprunts mobilisés. Notre dette reste maîtrisée avec un stock proche de 1,283 Md€, en prenant en compte la dette du Nouveau Forum. La dette départementale est à la fois sécurisée et bien diversifiée, ce qui nous permet d'emprunter dans des conditions saines.

Notre capacité de désendettement atteint les 8,5 années, soit en dessous du seuil d'alerte.

Voilà pour la présentation de ce budget primitif, mes chers collègues. Son élaboration a une nouvelle fois été rendue complexe par un manque de visibilité au niveau de l'État. Nous parvenons néanmoins, une fois de plus, à équilibrer ce budget grâce à la reprise de 24,7 M€ de nos provisions en solde net.

Comme d'autres Départements, nous devons faire face à des difficultés structurelles. Il devient vital de refonder le mode de financement des Départements pour nous permettre de préparer l'avenir sereinement en conservant des marges de manœuvre à moyen terme.

L'État doit se réformer pour que nous puissions continuer de répondre présents pour les Nordistes. Nous équilibrons certes une nouvelle fois, mais nous sommes lucides, notre équilibre reste précaire. Pourtant, malgré les contraintes, une chose ne change pas : notre engagement. L'exécutif départemental est mobilisé pour rechercher des recettes auprès du gouvernement, être au rendez-vous pour les Nordistes sans renoncer à une politique volontariste et toujours protéger les plus fragiles. C'est le sens de ce budget 2026.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de cette présentation.

Je vous propose en début d'après-midi que Doriane BÉCUE puisse nous présenter l'ensemble du débat sur la thématique « Solidarités humaines ». Ensuite, on pourra bien sûr y répondre. On se donnera un temps de 25 minutes par groupe. Il y a de quoi faire. Il n'y a pas de sujet.

On fera ensuite la même chose au niveau du territorial. Ce sera Valentin BELLEVAL et l'on aura aussi 25 minutes.

Je propose de nous retrouver à 13 heures 30 pour reprendre les débats, pour ne pas finir trop tard pour ceux qui ont ensuite des obligations. Ainsi, tout le monde aura le temps de s'exprimer.

Je vous propose de reprendre la séance à 13 heures 30.

Merci.

La séance, suspendue à 11 heures 41, est reprise à 13 heures 34.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons reprendre la séance. Je laisse la parole à Doriane BÉCUE pour la présentation générale de la thématique « Solidarités humaines ».

Mme BÉCUE.- Merci. Bonjour à toutes et tous. Je vais vous présenter l'ensemble du budget 2026 des délégations relatives aux solidarités humaines.

Le retour à l'emploi des allocataires du RSA est la priorité du Département. On y consacre pour cette année 696,5 M€ et les résultats sont là. Je tiens à rappeler qu'en 2015, le Département comptait 116 000 foyers allocataires du RSA. En dix ans, notre politique a permis à des Nordistes de retrouver le chemin de l'emploi. Derrière cette baisse de plus de 23 %, il y a des hommes et des femmes, des familles pour qui la vie a changé grâce au retour à l'emploi.

En ce début d'année 2026, la baisse continue et se confirme pour atteindre en février dernier 88 163 allocataires du RSA. Cet accompagnement personnalisé, au plus proche des Nordistes, fonctionne. C'est le fruit d'une politique ambitieuse et efficace, mais aussi grâce au précieux travail de nos agents départementaux et partenaires du Département.

En 2026, le financement de l'allocation s'élève à 631 M€. Comme tous les ans, nous budgétons 12 mois de RSA. Notre budget est sincère. Nous sommes plus que mobilisés. Un allocataire qui retrouve un emploi, c'est un Nordiste qui sort de la précarité.

Vous le savez, le Département du Nord est un territoire expérimentateur. Percevoir le RSA, c'est d'abord le droit à un accompagnement renforcé. Dès 2023, le Nord a été sélectionné pour expérimenter l'accompagnement rénové des allocataires du RSA, préfigurant la réforme sur le plein-emploi, ce qui a permis à Tourcoing de créer un lieu unique en collaboration étroite avec France Travail, permettant un diagnostic à 360° et un accompagnement personnalisé pluridisciplinaire.

Une délibération en Commission Permanente permettra de revenir sur le bilan très positif de cette expérimentation, qui a été étendue à quatre communes : Roubaix, Dunkerque, Denain et Maubeuge. Notre ambition est de rendre l'allocataire acteur de son parcours d'insertion. Dans le territoire expérimental, le taux d'accès à l'emploi à six mois est de 34,2 % contre 15,4 % sur l'ensemble du Département du Nord hors expérimentation, soit un gain de 19 points.

Selon une étude menée par France Travail, le Nord est classé premier sur les 18 départements qui expérimentent ce dispositif de retour à l'emploi.

Parallèlement, nous poursuivons le soutien aux structures financées dans le cadre de notre appel à projets. Démarré en 2022, il permet l'accompagnement social et/ou professionnel des allocataires grâce à différentes modalités adaptées aux besoins des territoires. Cet appel à projets est très complémentaire avec l'offre de France Travail et cette ambition forte s'élève à 17,4 M€.

Pour aller plus loin, en décembre 2025, grâce à l'enveloppe allouée par l'État au titre du pacte local des solidarités, nous avons lancé un appel à projets « accompagnement intensif », structuré autour de trois nouveaux parcours : professionnel, socioprofessionnel et remobilisation, et notre volonté est de réaliser 10 000 entrées supplémentaires par an.

Ce pacte local des solidarités est financé à 50 % par l'État et par le Département. Il comprend deux piliers, emploi et solidarité. Nous délibérons très régulièrement pour ajuster les actions proposées. Ces actions sont très importantes et nous y consacrons au global 8,8 M€ par an.

Une attention sera portée à l'accompagnement des allocataires entrepreneurs et travailleurs indépendants. J'en profite pour remercier les présidents des commissions territoriales d'insertion professionnelle pour le travail qu'ils mènent toute l'année avec les Maisons Nord Emploi et les structures associatives de leurs territoires.

Fort de son succès, nous maintenons notre semaine dédiée à l'emploi, « Réussir sans attendre ». Cette année 2026 verra naître la huitième édition et, pour rappel, en 2025, la semaine a permis 2 754 sorties positives.

Nous maintenons toutes les aides financières individuelles qui permettent l'accès à l'emploi ou à la formation, Activ'emploi, Boost Qualification. 585 000 € y sont consacrés et nous poursuivons le dispositif de cumul emploi.

Les contrats aidés sont des outils essentiels pour accompagner les allocataires vers le retour à l'emploi. Ils permettent des mises en situation et une montée en compétences. Je tiens à vous préciser que cette politique est totalement volontariste et de nombreux Départements ont fait le choix de ne plus les financer. Le financement de tous les contrats aidés PEC, CIE, CDDI représentent un montant global de 12,2 M€.

Le retour à l'emploi est notre priorité, mais nous œuvrons aussi au quotidien pour les plus éloignés de l'emploi pour lutter contre toutes les formes d'exclusion. Nous maintenons notre engagement auprès des associations caritatives accompagnent les publics précaires et délivrent des aides d'urgence.

Vous l'aurez compris, dans le Nord, nous avons de l'ambition pour nos Nordistes. Nous élaborons des passerelles entre insertion et jeunesse. Une attention particulière est portée à ce public avec une politique ambitieuse en matière de logement. Cette dernière est le fruit d'un partenariat avec la MEL et le Département du Nord. À chaque Conseil départemental, à chaque visite au sein des MNS ou en lien avec les acteurs associatifs, Marie TONNERRE souligne et remercie la mobilisation et l'engagement de nos professionnels pour répondre aux enjeux de protection des jeunes Nordistes.

L'année 2025 a été marquée par une stabilisation des mesures et c'est la première fois depuis le début du mandat que nous pouvons l'annoncer. Nous sommes à 23 600 mesures, dont 11 600 avec hébergement. Cela traduit les résultats menés par notre politique en adaptant continuellement nos dispositifs aux besoins des enfants et des familles.

L'année est également marquée par le renforcement de la prise en charge des mineurs non accompagnés avec l'augmentation des capacités d'accueil (1 125 places), du suivi des jeunes majeurs (550 accompagnements) et, en accord avec la Préfecture, l'ouverture de 12 places d'accueil pour de jeunes femmes ayant saisi le juge des enfants à l'issue de l'évaluation.

En parallèle, nous poursuivons la reconfiguration de l'offre avec la création de places en établissements et le développement des interventions à domicile. 50 nouvelles places d'accueil en établissement ont été ouvertes, dont 12 places de pouponnières et 24 places dans des logements de fonction dans les collèges, ce qui porte à 557 le nombre total de nouvelles places depuis 2022.

Dans le même temps, 24 mesures d'intervention renforcées à domicile ont été déployées en Flandres, portant à 564 le nombre total de nouvelles mesures créées depuis 2022.

J'insiste sur le fait qu'au-delà de l'investissement financier que cela représente, il faut apporter tout le mécanisme lié à l'ouverture de places : recherche de locaux, recrutement de travailleurs sociaux, définition du projet, habilitation et les temps impartis. Le financement de l'ensemble de ces nouvelles mesures est intégré en année pleine pour le budget 2026. Cette année, il s'élève à 670,6 M€ en fonctionnement. Il est donc en hausse de 42,3 M€.

Cela s'explique par l'ajustement du budget de l'EPDSAE à hauteur de 3,9 M€, des revalorisations salariales et de nouveaux taux d'encadrement pour l'accueil des enfants de moins de trois ans. C'est le décret « Pouponnière ».

2026 sera marquée par la déclinaison de notre feuille de route en mettant en exergue notamment l'amélioration constante de la qualité des prises en charge, accompagnement des professionnels, revalorisations salariales, renforcement de l'offre de formation, des mesures supplémentaires et l'ouverture de nouveaux services, l'ouverture de la nouvelle pouponnière à Aumont, la création d'une nouvelle unité pour les enfants à besoins spécifiques et complexes dans le Valenciennois, l'expérimentation d'une équipe pluridisciplinaire d'accueil d'urgence et d'évaluation immédiate pour l'EPDSAE, de nouvelles mesures pour l'accueil de tout petits, en lien avec le décret « Pouponnière » évoqué précédemment.

La parole de l'enfant est véritablement au cœur du dispositif. Il est acteur de son projet et son intérêt doit rester notre priorité.

Nous sommes également au rendez-vous pour protéger les parents victimes de violences familiales. La lutte contre les violences intrafamiliales demeure une priorité de notre collectivité, pilotée par ma collègue Anne-Sophie BOISSEAUX. Pour 2026, le budget présenté s'élève à 854 193 €. Il traduit notre volonté de garantir la continuité et l'efficacité des dispositifs existants.

À ce titre, le financement de 20 intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat est pleinement reconduit. Leur action est essentielle pour assurer un accompagnement de proximité, réactif et coordonné des victimes.

L'année 2026 marque également une étape de transition. L'appel à projets en cours arrive à son terme, tout comme la feuille de route de la délégation. Un travail est d'ores et déjà engagé pour construire une nouvelle feuille de route qui s'accompagnera d'un nouvel appel à projets afin d'adapter et de renforcer nos actions au plus près des besoins du territoire.

Ce budget 2026 s'inscrit donc à la fois dans la continuité de notre engagement et dans une dynamique de renouvellement, parce que derrière chaque ligne budgétaire, il y a une exigence : celle de protéger, d'agir et de ne jamais détourner le regard.

Le budget 2026 dédié à la lutte contre les violences intrafamiliales est une politique volontariste qui allie l'accompagnement et le soutien des victimes. L'encouragement des actions de prévention permettra de continuer le travail engagé et de soutenir les associations ou structures qui interviennent sur ce projet.

Avec un budget de 13,2 M€ dédié à la délégation Santé Prévention, le Nord réaffirme son engagement en faveur de la santé des Nordistes. Le budget est en hausse de 1,3 M€. Cet investissement se traduit par un soutien renforcé à 900 professionnels dans plus de 350 points de PMI et 10 services de Protection Santé, piliers de la vaccination et de l'accompagnement des publics prioritaires.

Nous amplifions également nos actions de prévention et de sensibilisation sur nos territoires avec le Camion Nord Santé, opérationnel depuis fin 2025. Plus de 1 000 dépistages des cancers féminins ont été organisés grâce au lancement du Mammobile. Notre ambition est de proposer quatre dates sur deux semaines par arrondissement. Cet équipement est précieux. C'est une vraie solution pour lutter contre les déserts médicaux, puisqu'il offre différents services : radiologie, médecine générale, infirmier en pratique avancée.

Forts du succès des Maisons Nord Santé, nous poursuivons cette dynamique dans le Cambrésis, à Quiévy, avec l'ouverture d'une nouvelle Maison au cours de l'année. L'offre de soin sera également diversifiée avec des consultations dentaires dans le Douaisis, en plus de celles de médecine générale, de psychiatres et de gériatrie à la MNS de Coincy. Le Département, sous l'impulsion de Barbara COËVOËT, s'engage à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé, en prenant sa part dans la lutte contre la désertification médicale et en intensifiant des actions de prévention avec une attention autour des 1 000 premiers jours de l'enfant.

Ce budget 2026 en augmentation significative est le reflet de notre détermination à relever les défis actuels et à construire un avenir où la santé est une priorité partagée par tous. Le Nord est un Département inclusif et solidaire, deux adjectifs qui caractérisent bien le budget ambitieux de la délégation Handicap.

Je ne peux commencer cette présentation sans avoir une pensée pour notre collègue, notre amie Sylvie, une élue engagée qui avait à cœur de protéger et d'accompagner les plus fragiles. Sylvie a mis en place de belles choses dans notre Département, qui resteront indélébiles.

Pour 2026, le budget de la délégation Handicap est de 476,9 M€, une enveloppe hors-norme sur le territoire national et en hausse de plus de 7,8 M€ par rapport au BP 2025.

Le budget dédié à la PCH en 2026 est de 173,4 M€, un budget en hausse afin de faire face à l'augmentation des bénéficiaires, principalement liée à l'élargissement des droits. Notre Département a fait du maillage territorial l'une de ses nombreuses priorités en s'inscrivant dans la dynamique du Service Public Départemental de l'Autonomie, mais aussi en créant 94 relais d'autonomie.

En 2026, nous poursuivrons nos efforts en direction des Nordistes vivant avec un handicap en développant nos habitats partagés, avec une enveloppe de 3,2 M€. Ce sont 85 projets cofinancés par le Département. Nous réaffirmerons encore cette année notre soutien à la MDPH en poursuivant le financement des transports de nos élèves, en continuant à cofinancer nos plateformes de répit dans chacun de nos territoires et en soutenant les services d'aide à domicile.

Notre Département s'engagera aussi de manière encore plus volontariste dans l'accueil familial avec notre délibération cadre de ce début d'année.

Handicap et autonomie des seniors sont deux politiques liées. Le budget 2026 de la délégation à l'Autonomie des seniors s'inscrit dans une réalité que nous connaissons tous. Le vieillissement de la population n'est plus une projection, mais une transformation déjà à l'œuvre dans notre territoire. Dans le Nord, cette évolution est particulièrement marquée. Les besoins augmentent et continueront d'augmenter dans les années à venir.

C'est pourquoi notre budget progresse. En 2026, il atteint plus de 436 M€, soit une augmentation de 7,6 M€ par rapport à 2025. Cette évolution n'est pas un choix de confort, elle est nécessaire et responsable. Ce budget repose sur une ligne claire, celle d'accompagner, de protéger et d'anticiper.

Accompagner d'abord : le maintien à domicile reste une priorité majeure, car il correspond au souhait de la grande majorité des personnes âgées. Nous consacrons à ce titre des moyens très importants, notamment à travers l'allocation personnalisée d'autonomie, qui représente plus de 345,4 M€ en 2026.

Nous poursuivons également notre soutien au service d'aide à domicile, avec un tarif socle porté à 25 € de l'heure, une dotation qualité en hausse, à 19,6 M€, et la poursuite du financement de la revalorisation des professionnels, parce que la qualité de l'accompagnement dépend d'abord de celles et ceux qui le rendent. Bien vivre chez soi ne doit pas être un privilège, mais une possibilité offerte à tous.

Nous poursuivons notre engagement en faveur des établissements et des solutions d'accueil. En 2026, plus de 75 M€ sont consacrés à l'hébergement des personnes âgées.

Nous accompagnons également les établissements dans leur évolution, notamment à travers le financement des revalorisations salariales et un effort d'investissement de 2,8 M€ pour moderniser les structures. L'objectif est de garantir une qualité d'accueil adaptée à chaque situation.

Anticiper enfin, car derrière les enjeux d'autonomie, il y a aussi une réalité humaine essentielle, celle des aidants. Nous renforçons les dispositifs de soutien et de répit et nous poursuivons une politique ambitieuse de prévention. En 2026, 5,24 M€ sont consacrés aux actions de prévention. Les plateformes de répit sont soutenues et nous développons des solutions innovantes, notamment en matière d'habitat inclusif. Nous faisons le choix d'une approche globale, humaine et préventive.

Un autre enjeu majeur reste celui de l'attractivité des métiers. Sans professionnels, il n'y a pas de politique d'autonomie possible. C'est pourquoi nous poursuivons les actions pour valoriser ces métiers, soutenir les recrutements et améliorer les conditions de travail.

Ce budget est un budget de responsabilité. Il est construit dans un contexte financier exigeant, mais nous faisons le choix de prioriser les politiques les plus utiles aux habitants. Chaque euro investi doit avoir un impact concret sur la vie des Nordistes. Ce budget 2026 traduit cette ambition qui est de permettre à chacune et chacun de vivre dans la dignité, le respect et la sécurité. À tous les âges de la vie, notre équipe départementale travaille pour répondre aux besoins des territoires et de ses administrés et nous remercions notre collègue Frédérique SEELS.

Le budget consacré à l'éducation est marqué cette année par un changement de périmètre important qui aboutit à une baisse des dépenses de fonctionnement au profit du budget de la délégation Ressources Humaines. En effet, l'externalisation de l'entretien des collèges est aujourd'hui arrivée à un stade avancé et le budget nécessite d'être repris au sein de la délégation RH, avec l'ensemble des dépenses de personnel allié aux collèges pour une meilleure visibilité et un meilleur suivi d'ensemble. Cela représente une somme de 17,5 M€.

La baisse s'explique également par un recul attendu du forfait d'externat en lien avec la baisse des coûts de l'énergie constatée dans les dotations des collèges publics lors des précédents exercices.

Le budget de fonctionnement s'établit à 109 M€. L'année 2026 est marquée par un engagement fort du Département du Nord en faveur de l'accès à la restauration scolaire pour tous les collégiens, avec la mise en place d'un tarif unique de 3,23 €, les tarifs Nord Solidaire et la révision des barèmes qui permet d'augmenter le nombre de bénéficiaires (jusqu'à 3 000 supplémentaires).

Techniquement, la dotation des collèges 2026 correspond à un changement important, puisque les coûts de l'énergie sont pris en charge directement par le Département par le biais d'une recentralisation des factures. Cette modification permet de simplifier les démarches et permet à chaque établissement de ne pas avoir à solliciter d'éventuels ajustements afin de couvrir les dépenses de viabilisation.

L'année 2026 confirme l'engagement du Département en faveur de cette politique volontariste dans un contexte budgétaire toujours contraint. Ainsi, les collégiens continueront de bénéficier du projet éducatif départemental et de l'aide à la réussite du collégien. L'aide à la demi-pension a été revue à la hausse, comme évoqué précédemment, dans le cadre de la fixation d'un tarif unique avec une aide départementale revalorisée, le tarif Nord Solidaire.

La politique « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante » entre dans sa troisième année d'existence et se développe également au niveau local pour les collèges qui le souhaitent, à travers les accompagnements « Mémoire en or » proposés par des associations ou des acteurs locaux.

Dans cette même logique d'innovation et afin de faire vivre les partenariats, les financements accordés aux associations des parents d'élèves ont été retravaillés afin de proposer un appel à projets annuel pour les associations de parents d'élèves à l'échelle locale. Cette année, le Nord soutiendra les projets déposés permettant de concourir à une meilleure prise en compte de la santé mentale des jeunes Nordistes. La thématique sera revue chaque année en fonction des orientations que souhaite donner la collectivité.

En matière d'investissements, l'année 2026 devrait correspondre au démarrage des travaux de reconstruction du collège Pablo Neruda à Wattrelos, attendu depuis plusieurs mandats, et à la poursuite des travaux de reconstruction du collège Fernande Benoist d'Hazebrouck, qui sera un nouveau démonstrateur de la transition écologique dans le Département du Nord, notamment grâce à la production d'énergie pour son usage et celui d'autres bâtiments départementaux qui l'entourent.

2026 coïncidera également avec la fin des travaux de restructuration du collège de Provin et le lancement des études pour la réhabilitation du collège de Lesquin. Le collège de Mouvaux a été inauguré en février de cette année, ce qui permet de maîtriser les dépenses en investissement.

Le Nord poursuit en parallèle sa politique d'entretien de l'ensemble des collèges du Nord grâce à une ligne budgétaire dédiée et stabilisée. Les dépenses d'investissement sont proposées à hauteur de 58,71 M€. À travers ce budget, Marie CIETERS démontre sa volonté de donner aux collèges tous les moyens nécessaires afin de fonctionner convenablement, toujours dans le même objectif : offrir aux collégiens du Nord un cadre de vie adapté et de qualité pour leur réussite scolaire.

L'instruction et l'éducation sont un droit fondamental de notre société. La culture est également un outil favorisant l'épanouissement de nos jeunes Nordistes. Ma collègue Martine ARLABOSSE tient par ailleurs à intégrer la culture dans les collèges, notamment *via* le dispositif « Collèges et cinéma » qui chaque année fait ses preuves.

En effet, la culture est un levier fort au service du rayonnement du premier Département de France : terre de musées, de culture, d'histoire, de fêtes et de convivialité. C'est ce patrimoine nordiste qui fait que la culture représente autant de trésors au service de l'attractivité de notre territoire.

Le budget 2025 dédié à la culture et à la communication institutionnelle s'élève à 17,9 M€. Les équipements et services des équipements de la Direction de la Culture ont dans le même temps vocation à maintenir un lien de proximité avec les Nordistes en proposant une programmation et des actions à destination de tous, au plus près de chacun.

Grâce à la réouverture du musée Matisse et au planétarium suite à des travaux de rénovation d'envergure, la fréquentation des équipements culturels est en hausse de 10 %, atteignant une fréquentation record avec plus de 327 480 visiteurs.

Pour 2026, une réflexion a été conduite afin de mettre en place une programmation pluriannuelle des expositions dans les équipements culturels départementaux. Celle-ci vise à maintenir un budget constant, tout en permettant chaque année l'organisation d'une exposition de plus grande envergure dans l'un des neuf sites, sans hausse globale des dépenses.

Afin de contribuer au fonctionnement des services départementaux pour la mise en place des politiques que je viens de détailler, des moyens en Ressources Humaines sont nécessaires. Avec mon collègue Jean-Luc DETAVERNIER, nous réaffirmons notre volonté d'être un employeur public de référence au profit de notre action quotidienne auprès des habitants du Nord, mais aussi de rester un employeur socialement responsable et engagé, référent en termes de bien-être au travail, de professionnalisme et d'implication de ses collaborateurs.

Fort de ces engagements, le budget 2026 des Ressources Humaines s'élève pour les dépenses de fonctionnement à 501,4 M€, soit une augmentation de 23,7 M€ par rapport au BP 2025. En raison d'un changement de périmètre, comme expliqué précédemment, l'externalisation de la propreté des collèges et le remboursement des frais de personnel pour les cités mixtes sont désormais intégrés dans la délégation des Ressources Humaines.

Le Nord poursuit en 2026 une gestion rigoureuse et maîtrisée de sa masse salariale. Le Département met en œuvre une stratégie d'optimisation des ressources, activant plusieurs leviers :

- Dialogue de gestion interne proactif pour piloter les besoins en remplacement et en recrutement ;
- Politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs ;
- Réflexion sur la modernisation d'une organisation et des outils ;
- Stratégie marque employeur pour attirer et fidéliser ses talents ;
- Pilotage de l'absentéisme ;

- Maîtrise du recours aux CDD ;
- Des domaines d'action priorisée ;
- Une recherche active de cofinancements sur les projets de la collectivité.

Le BP 2026 prévoit une maîtrise globale des effectifs. Le coût de l'effet glissement vieillesse technicité est estimé à 5,6 M€.

Concernant les autres effectifs, l'enveloppe annuelle des CDD est estimée à environ 14 M€ et une enveloppe annuelle est définie pour le dispositif de vacations (hors vacations Santé) pour un montant d'environ 0,9 M€.

Sont également renouvelés les dispositifs suivants :

- L'apprentissage ;
- Les boursiers ;
- Le service civique volontaire ;
- L'accueil des stagiaires.

Pour 2026, les politiques de développement des Ressources Humaines concerneront :

- L'évolution des dispositifs de rémunération ;
- La politique de développement de l'offre de formation ;
- La politique de prévention de l'absentéisme ;
- Les politiques d'accompagnement aux collaborateurs ;
- La politique d'égalité professionnelle ;
- La politique de soutien aux associations du personnel.

Les prestations sociales en faveur des collaborateurs incluent également :

- Le financement à hauteur de 50 % des titres de restaurant (4,3 M€) ;
- L'accès à un restaurant administratif (400 000 €) ;
- L'abonnement à l'épargne chèque vacances (470 000 €) ;
- Le versement de l'allocation « enfant handicapé » aux agents en charge d'un enfant handicapé de moins de 20 ans.
- La prise en charge d'une participation employeur en cas d'adhésion au contrat collectif santé (1,3 M€) et de prévoyance (1,6 M€) souscrit par le Département.

À titre de rappel, le coût de la politique sociale s'élève à environ 13 M€.

Enfin, les dépenses d'investissement s'élèvent à 313 000 €, avec principalement l'achat de matériel spécifique en faveur des personnes en situation de handicap et innovant pour améliorer les conditions de travail.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues et les élus de terrain à l'écoute des besoins des Nordistes. Nous sommes au rendez-vous et menons des politiques ambitieuses, car oui, notre Département est le plus grand de France, mais aussi le plus beau.

Encore une fois, cette année 2026 sera ambitieuse et novatrice. Dans le Nord, expérimenter, innover pour répondre aux problématiques des Nordistes, peu importe leur âge, est notre priorité. Notre Département est hors-norme par sa taille, ses budgets, mais nous veillons avec attention à ce que chaque Nordiste, qu'il soit en milieu urbain ou rural, bénéficie du même accueil de proximité et de qualité.

Sur le volet des solidarités humaines, les Maisons Nord Solidarité sont parfois les premières portes franchies par les Nordistes en quête de solutions et de réponses grâce à nos agents. Je tiens à remercier au nom de l'ensemble de mes collègues chaque situation traitée avec attention et professionnalisme. Ce travail, nous pouvons le réaliser grâce à notre président, Christian POIRET, que je remercie, mais également grâce à Sophie BLANQUART, notre nouvelle Directrice Générale des Services, ainsi que grâce à l'ensemble des directeurs et agents du Département du Nord.

Merci à tous pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de cette présentation très complète et très précise de notre politique auprès des Nordistes.

Je vous propose maintenant que chacun puisse s'exprimer. Je laisse la parole à Stéphanie BOCQUET sur l'aide sociale à l'enfance.

Mme BOCQUET. - Merci. Monsieur le Président, chers collègues, pour cette cinquième Plénière budgétaire du mandat, nous interviendrons à plusieurs voix. Pour cette partie sur les solidarités humaines, j'interviendrai avec Maël GUIZIOU. Anne MIKOLAJCZAK et Céline SCAVENNEC prendront le relais pour les solidarités territoriales, puis je reprendrai la parole demain matin avec Laurent PÉRIN pour conclure avec l'intervention générale.

Le volet Solidarités humaines représente plus de 76 % du budget du Département du Nord, ce qui est à souligner.

Concernant la partie Aide sociale à l'enfance, quand on prend le budget primitif 2025 et celui présenté aujourd'hui, on est sur une augmentation de 6,7 %. Ce n'est pas une baisse ni une stagnation, mais une légère hausse. Ce chiffre n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face pour les jeunes Nordistes. S'il vous plaît, épargnez-nous la rengaine « Quand on tape sur l'ASE, on tape sur les enfants placés ». C'est bien sûr faux et assez petit comme contre-argumentation.

Bref, au vu de ce chiffre, mes propos porteront sur l'une des compétences fondamentales des Départements. Il s'agit de la protection de l'enfance. Pour rappel, nous avons regretté en Plénière d'octobre dernier que vous préféreriez alors mettre en point principal un budget supplémentaire technique plutôt que la feuille de route 2025-2027 sur la protection de l'enfance, pourtant compétence majeure du Département, chef de file de l'action sociale.

Un focus aujourd'hui sur la protection de l'enfance alors que nous célébrons, à quelques semaines près, les dix ans de la loi du 14 mars 2016, visant à garantir les besoins fondamentaux de l'enfant. Une décennie de réforme et l'on mesure l'ampleur des combats qu'il nous reste à mener, car l'effectivité de ces lois reste toujours un grand défi. Le fossé entre la plume du législateur et la réalité des enfants reste immense.

Comme vous aimez à le dire, M. le Président, vous et votre exécutif, le Département est hors-norme. Il l'est également concernant les manquements qui sont les vôtres et qui relèvent de la protection de l'enfance. Une seule illustration de ces manquements : en mars dernier, uniquement sur le ressort du tribunal de Lille, il y avait 140 placements non effectifs. Un jugement sans placement, c'est une situation de mise en danger de chaque enfant.

Protection de l'enfant, donc. Protection de l'enfant dans le cadre des violences intrafamiliales. Je le redis ici, nous avons salué la création de la délégation pour la lutte contre les violences intrafamiliales et nous en reparlerons demain lors de la présentation de la délibération sur le Pack Nouveau Départ. Les violences intrafamiliales concernent les adultes, personnes âgées ou non, principalement les femmes, mais également les enfants. Concernant la protection de l'enfant, la lutte contre la maltraitance est bel et bien un enjeu sanitaire.

Sanitaire parce que les enfants victimes de violence perdent 20 ans d'espérance de vie par rapport à la population en général. Les enfants maltraités accumulent les problèmes de santé à cause des violences physiques, du stress chronique et du retard de soins. Ce retard de soins est très fréquent chez les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'évaluation médico-sociale de tout jeune intégrant un dispositif de protection de l'enfance est entrée dans cette loi de 2016. Pourtant, dans les faits, seuls 28 % des Conseils départementaux auraient rendu ce bilan systématique, selon les statistiques reprises par la Haute Autorité de Santé. Moins du tiers des enfants à protéger bénéficierait du bilan adéquat dès leur admission et, parmi eux, seul un sur dix bénéficie du suivi adapté par la suite.

M. le Président, la prise en charge de la santé des enfants de l'ASE s'est imposée parmi les principales défaillances relevées dans les critiques publiques. Qu'en est-il concernant le Département du Nord et ses obligations en matière de santé envers les enfants intégrant l'Aide Sociale à l'Enfance ?

Aujourd'hui, le contexte national est également marqué par le projet de loi sur la protection des enfants, qui doit passer en Conseil des ministres au mois de mai. Ce projet de loi devrait apporter quelques avancées :

- Avancée notamment sur le contrôle des antécédents judiciaires, ce que les écologistes avaient porté comme contribution il y a un an dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance ;
- Avancée sur la facilitation des adoptions simples d'enfants placés, ce qui pourrait être présenté en Plénière ici même, car depuis ce début de mandat, nous n'avons jamais eu une délibération portant sur l'adoption, alors que c'est bien le Département du Nord qui délivre l'agrément et accompagne les familles adoptantes.

Un projet de loi – nous le savons toutes et tous ici – qui restera insuffisant sans moyens supplémentaires, car sans moyens conséquents, cela revient à demander toujours plus à des professionnels déjà forts épuisés.

J'en profite ici pour remercier la mobilisation et l'engagement des agentes et agents du Département du Nord ainsi que des professionnels partenaires de notre établissement. Qu'elles et ils soient toutes et tous remerciés pour leur professionnalisme malgré les vents contraires, financiers et souvent dogmatiques.

Un BP départemental 2026 marqué notamment par la mise en œuvre du décret « pouponnière » et le rebasage structurel du soutien du Département à l'EPDSAE. Les dépenses allouées à l'ASE augmentent, mais sur le terrain, la réalité reste brutale. Les besoins augmentent plus vite que les moyens et, surtout, les équipes continuent à travailler dans un mode déjà dégradé.

On nous parle de multivulnérabilités depuis quelques années. Oui, les situations sont de plus en plus complexes, mais ce terme de multivulnérabilités sert trop souvent de cache-misère, car reconnaître la complexité des situations devrait conduire à

renforcer les accompagnements spécialisés. Or, c'est l'inverse qui se produit. On pousse à la polyvalence, on mélange les missions, on déqualifie les métiers, on maltraite et l'on dégrade le sens des missions des professionnels.

Enfin, il y a les mineurs accompagnés et le groupe écologiste n'oublie pas les MNA et les mineurs non accompagnés en recours. Face à la dérive des discours de haine et à la montée de l'extrême droite, comment assurer l'impératif de protection des MNA ?

Un point sur le dispositif mis en place en octobre dernier pour la mise à l'abri de jeunes filles MNA en recours sera le bienvenu dans d'une prochaine commission et, puisque nous avons su le faire pour les jeunes filles MNA en recours, nous souhaitons que cela puisse être mis en place également pour les garçons MNA en recours. Nous le redisons ici, nous sommes pour le respect du principe de présomption de minorité, comme y appelle le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies dans son rapport du 6 juin 2023 sur la situation en France.

Nous souhaitons la création de dispositifs proposant des places d'hébergement et un accompagnement adapté (alimentation, santé, suivi socio-éducatif) aux MNA en recours de minorité.

Nous souhaitons toujours assurer la coordination de ce dispositif par l'instance de dialogue partenarial pérenne associant la Préfecture du Nord, le Département du Nord, les collectivités et les acteurs associatifs.

Je vous remercie et je passe la parole à Maël GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- M. le Président, Mme la Vice-présidente, mes chers collègues, je reviendrai ici tout d'abord sur le budget Insertion puis la partie Handicap et autonomie. Ce budget insertion est en légère augmentation de 1,2 %, liée essentiellement à la revalorisation du montant du RSA. Ce budget postule une baisse continue du nombre d'allocataires du RSA dans un contexte pourtant actuellement incertain, sans que l'on puisse connaître précisément le détail des sorties, quelle part vers les sorties vers un emploi durable ou une formation qualifiante ou quelle part pour une sortie vers un emploi précaire ou pire, vers une radiation sans forcément avoir retrouvé du travail.

En 2026, le budget alloué à l'appel à projets Insertion et emploi plafonnerait à 17,4 M€, contre 21 M€ avant 2025, ce qui se matérialise sur le terrain, dans les structures, et l'on peut le constater. Ce budget est pour nous l'occasion de revenir sur votre bilan 2025 des expérimentations pour un accompagnement rénové des allocataires sur les territoires pilotes de Tourcoing, Roubaix, Dunkerque, Denain et Maubeuge.

Ce bilan est présenté dans une délibération en Commission Permanente. Il aurait mérité un éclairage et un débat public en Conseil départemental. Toujours un peu obscures pour nous, certaines délibérations pourtant importantes passent en Commission Permanente et d'autres en Conseil départemental.

Si le bilan de ces expérimentations est incontestablement positif, une critique formulée lors du lancement de l'appel à projets « Accompagnement intensif » en décembre dernier demeure, notamment car cette expérimentation a reposé sur des moyens financiers et étatiques conséquents, qui ne sont pas généralisés.

Une enveloppe de 5,9 M€ en 2026 pour l'accompagnement intensif de 30 000 personnes nous apparaît assez dérisoire. Derrière le discours sur l'efficacité, on voit surtout se dessiner une réforme qui risque de privilégier sur le long terme le contrôle et la sanction, plutôt que l'accompagnement vers un emploi durable et digne. La presse s'en est d'ailleurs fait l'écho dans d'autres Départements que le nôtre récemment.

Cela conforte nos craintes d'une généralisation sans de l'expérimentation « RSA rénové » sans réels moyens supplémentaires.

Je vais revenir ici sur la partie Handicap et autonomie du budget. Tout d'abord, ce budget se fait dans un contexte national sur lequel vous êtes revenus longuement, qui se matérialise pour le handicap et l'autonomie par le report, une nouvelle fois, de la loi « Grand âge ». Une loi qui était promise sous toutes ses formes depuis Nicolas SARKOZY en 2007 et qui était récemment promise par notre collègue, ministre déléguée à l'autonomie, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, mais son départ du gouvernement a amené un nouveau report.

Ce nouveau report a des conséquences sur le terrain. C'est le report de moyens pourtant indispensables pour financer le vieillissement de la population, la gérontocroissance, et trouver enfin un modèle économique durable pour les structures fragilisées de l'autonomie, notamment les EHPAD. On peut dans tous les territoires observer la fragilisation économique des EHPAD, ce qui entraîne des conséquences, notamment sur les communes qui en pilotent certains.

Pour ce qui concerne le Nord, ce budget primitif 2026 est marqué par une décision particulièrement inquiétante à nos yeux, celle d'un taux d'évolution de 0 % des taux directeurs des établissements sociaux et médicosociaux. Avec l'inflation, concrètement, ce taux d'évolution de 0 % signifie une baisse réelle des moyens. C'est une austérité sociale silencieuse, une austérité qui ne dit pas son nom, mais qui se traduira concrètement par une pression financière accrue sur les structures et une dégradation des conditions d'accueil dans l'ensemble des structures du territoire.

Le groupe écologiste rejoint les revendications des acteurs des politiques de l'autonomie et du handicap, qui appellent à couvrir réellement les besoins, par exemple avec un recours à un financement horaire complémentaire des SAD, à simplifier les procédures et à stabiliser les règles pour redonner du sens au travail des professionnels, redonner du sens dans un contexte

particulièrement important où le ministère vient de refuser une revalorisation des salaires des SAD. Certes, les Départements ont des difficultés financières, mais cela pose la question de l'attractivité de ce secteur dans la durée.

En conclusion, on peut dire qu'au fond, ce budget est un énième budget de gestion. Il maintient à flot sans transformer. Il ne porte ni ambition forte en matière de prévention ni vision d'une transition écologique intégrée au social, ni projet d'innovation sociale. On reste dans un modèle curatif quand il faudrait construire un modèle préventif et émancipateur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Élisabeth MASSE, sur le Handicap et l'autonomie des seniors.

Mme MASSE.- M. le Président, Mme la Vice-présidente, Mmes et MM. les conseillers départementaux, c'est avec une pensée émue que je prends la parole aujourd'hui pour mettre en avant les valeurs que défendait notre collègue Sylvie CLERC, qui nous a quittés trop subitement le 23 février dernier. Je salue aujourd'hui avec beaucoup d'émotion son engagement sans faille, son exigence et sa générosité, qui nous ont tous marqués depuis son entrée au Conseil départemental le 2 avril 2015. Elle a contribué à rendre le quotidien de milliers de personnes en situation de handicap et de leurs aidants, que ce soit par sa vice-présidence au Handicap, mais aussi par sa profession d'éducatrice spécialisée, dont elle se faisait le fervent porte-voix.

Sylvie le rappelait souvent et en avait fait sa devise : la somme de nos singularités fonde notre société. Cette phrase résume son ambition, notre ambition à nous, élus du groupe Union pour le Nord : transformer le handicap et le vieillissement de notre société en force, en opportunités, en leviers d'action et de solidarité. Notre vice-présidente s'est mobilisée avec passion et détermination.

Dans un contexte de financements qui appellent à être renforcés, notre Département assume pleinement son rôle avec 16,8 M€ supplémentaires en 2026 par rapport au budget 2025. Ce sont cette année 15 600 Nordistes qui bénéficient de la prestation de compensation du handicap. Sylvie s'est engagée au quotidien pour ces efforts budgétaires, comme en témoigne sa participation à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap, le 16 septembre dernier, où elle soulignait la nécessité d'une meilleure adéquation entre les décisions nationales et les moyens alloués au Département pour y répondre.

Mais son ambition dépassait les enveloppes. Son travail pour les 85 habitats inclusifs déployés, les 135 places créées ou transformées depuis 2023 ou encore une MDPH de Lille modernisée, plus accessible, plus réactive, avec un comité d'usagers de 20 Nordistes, auquel Sylvie tenait particulièrement et qu'elle recevait avec le sourire il y a encore quelques semaines. Elle avait à cœur que cette délégation soit la figure de proue sur les sujets du handicap. Les Assises de l'accueil familial, qui se tiendront prochainement dans le Nord, en sont l'exemple.

Sylvie travaillait sur l'ensemble des sujets de sa délégation sans en négliger aucun aspect. Elle s'investissait pleinement pour faire émerger des initiatives, notamment ces Assises qui lui tenaient particulièrement à cœur. Comme Sylvie le voulait, nous ne comptons pas les euros, nous comptons les sourires, les vies aidées, les familles qui retrouvent espoir.

La délégation Autonomie des seniors, portée par Frédérique SEELS, n'est pas exempte non plus de messages positifs et de travail sur tous les fronts. Les chiffres et les exemples en sont la preuve. En 2026, 436,2 M€ sont consacrés à l'autonomie des seniors, dont 7,6 M€ supplémentaires en dépenses de fonctionnement par rapport à 2025. 56 500 Nordistes bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie et l'augmentation à 27,3 M€ par rapport à l'année précédente témoigne d'une avancée majeure pour les familles, tout en reconnaissant pleinement le travail des professionnels.

Au sein de ces deux délégations, nous avons choisi de placer les aidants au cœur de notre action : 40 000 € dédiés aux plateformes d'accompagnement et de répit, des accueils temporaires, des solutions de garde itinérante et de relayage, car un aidant épanoui, c'est toute une famille qui va mieux.

L'avenir de l'autonomie passe aussi par la revalorisation des métiers du soin, leur formation et leur attractivité. Ces professionnels, héros discrets de notre Département, méritent ainsi notre reconnaissance.

Merci à tous ceux qui incarnent la politique de Sylvie, les professionnels, associations, élus locaux et Nordistes qui nous rappellent pourquoi elle nous manque tant et pourquoi nous nous sommes engagés, nous, élus. Notre mission est de ne laisser personne sur le bord de la route. Notre devoir est de poursuivre le travail que Sylvie a engagé. Notre ambition est de léguer un héritage, un or fidèle à ses valeurs qui protège, accompagne et qui sait que la différence est une force.

Pour conclure, permettez-moi de citer Antoine de Saint-Exupéry : « Si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis ». Dans ces mots réside notre engagement. Continuons d'agir auprès des plus fragiles dans notre Département, pour Sylvie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Élisabeth. La parole est à Marie CHAMPAULT concernant l'insertion.

Mme CHAMPAULT.- M. le Président, Mme la Vice-présidente, mes chers collègues, ce budget n'est pas un simple document comptable, c'est un choix politique, un choix clair, celui du travail, de la dignité et de la responsabilité. Car nous faisons face à une réalité que personne ne peut ignorer : près de 10 % de chômage au sein de notre Département et, pourtant, des milliers d'emplois non pourvus.

Comment accepter que les entreprises recrutent sans trouver, tandis que les Nordistes veulent travailler sans en avoir l'opportunité ? Notre réponse est simple : mettre le travail au cœur de notre action. Oui, le travail émancipe, protège et rassemble, mais, pour cela, il faut une condition essentielle : que le travail paie. Nous devons être aux côtés de celles et ceux qui se lèvent tôt, qui travaillent sans toujours réussir à vivre dignement et de celles et ceux qui veulent s'en sortir. Nous l'affirmons clairement, le travail doit toujours payer davantage que l'assistanat. Avec ce budget de plus 696,5 M€, dont 632,4 M€ consacrés au RSA, nous assumons un choix fort : ne laisser personne sans solution.

Ce budget est pourtant porteur d'un paradoxe frustrant. Alors que le nombre d'allocataires du RSA diminue chaque année dans le Nord, résultat concret de notre politique en faveur du retour à l'emploi, notre budget ne suit pas cette trajectoire. Il augmente, non parce que nous échouons, mais parce que la revalorisation du RSA alourdit mécaniquement notre charge financière, indépendamment de nos efforts, et nous payons plus pour accompagner moins d'allocataires.

Mais soyons lucides, le RSA n'est ni une finalité ni une fatalité. C'est un point de départ ; un filet de sécurité, oui, mais surtout un tremplin vers l'emploi. C'est pourquoi nous investissons massivement dans l'accompagnement. En 2026, 10 000 entrées supplémentaires en accompagnement intensif sont prévues avec des parcours adaptés, un parcours à dominante professionnelle, à dominante socioprofessionnelle et un parcours de remobilisation. 17,4 M€ sont consacrés à l'offre d'insertion parce que l'accompagnement n'est pas une dépense, mais un investissement dans l'avenir.

Ce budget est aussi le fruit d'un partenariat avec l'État, les entreprises, les Nordistes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 8,8 M€ dans le pacte local des solidarités versé par l'État, 15,3 M€ de fonds européen pour lutter contre la précarité, 26 M€ pour le fonds de mobilisation pour l'insertion.

Derrière ces chiffres, il y a une réalité, des parcours qui se reconstruisent, des vies qui redémarrent et des personnes qui retrouvent leur place.

Ce partenariat se vit aussi sur le terrain au quotidien. En tant que présidente de la CTIP de Lille, je m'y engage personnellement. Cette année encore, j'ai eu l'honneur de participer à plusieurs événements dans la septième édition de la Semaine « Réussir sans attendre », notamment à Villeneuve-d'Ascq aux côtés des équipes de France Travail. Ces rencontres ne sont pas des visites de courtoisie. Elles sont le reflet d'un travail partenarial concret et utile, car c'est ensemble, Département, France Travail, acteurs associatifs, que nous construisons des solutions durables pour ceux qui veulent s'en sortir.

Notre ligne est claire : agir concrètement, efficacement et utilement.

Le Nord n'est pas un territoire qui subit, mais un territoire qui agit.

Alors oui, nous assumons pleinement ce budget. Nous assumons de dire que la dignité passe par le travail. Nous assumons d'investir pour accompagner plutôt que subir et nous assumons de construire des solutions concrètes.

Mes chers collègues, engageons-nous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Frédéric BRICOUT concernant l'enfance, la santé et la lutte contre les violences intrafamiliales.

M. BRICOUT.- M. le Président, Mmes et MM. les vice-présidents, chers collègues, dans ce budget primitif 2026, quelque chose ne trompe pas. C'est la cohérence entre ce que nous disons et ce que nous faisons. Entre les engagements pris devant les Nordistes et les crédits inscrits, entre la gravité des défis que nous affrontons et l'ambition des réponses que nous y apportons. 670,6 M€ pour l'enfance, la famille et la jeunesse, 13,2 M€ pour la santé et la prévention, 854 000 € pour la lutte contre les violences intrafamiliales : ces chiffres traduisent une conviction simple. La protection des plus fragiles est le fondement de notre action publique.

Sur la protection de l'enfance, permettez-moi de partir de ce que je constate dans ma commune, à Caudry. La Maison de l'Enfance et de la Famille du Cambrésis accueille 41 mineurs confiés par le juge des enfants. Elle accompagne 32 familles à domicile et offre à des adolescents fragilisés un chemin vers l'autonomie.

Son dispositif « Rebond » remobilise nos enfants par le sport et les activités techniques parce que l'on ne reconstruit pas une confiance en soi avec des mots seuls, mais avec des actes et des réussites concrètes.

C'est là, dans ces groupes d'internats, dans ces appartements de semi-autonomie, dans ces familles suivies à domicile que le budget dédié prend tout son sens. Cette réalité du Cambrésis, c'est celle de tout notre Département : 23 600 mesures actives dont 11 600 avec hébergement.

En 2025, nous avons ouvert de nouvelles places, renforcé les interventions à domicile et porté à 564 le nombre de nouvelles mesures créées depuis le plan d'urgence de 2022.

Pour les enfants de moins de trois ans, nous saisissons le décret de septembre 2025 comme une opportunité de transformer nos pratiques d'accueil en profondeur, pour mieux répondre à leurs besoins les plus fondamentaux.

Cette même feuille de route place la prévention au cœur de chaque étape du parcours de l'enfant, parce qu'un enfant protégé aujourd'hui, c'est un adulte qui va se construire demain et un jeune de 18 ans qui sort de l'Aide Sociale à l'Enfance n'est pas un dossier clos. C'est une personne qui mérite la reconnaissance.

Sur la santé, les résultats parlent d'eux-mêmes. Grâce à nos Maisons et à notre camion Nord Santé, 10 000 Nordistes ont retrouvé un médecin traitant, 1 000 mammographies ont été réalisées, permettant la détection et le traitement de plusieurs cancers du sein. Ce sont de nombreuses vies pour lesquelles nous avons fait la différence au bon moment.

Nos structures Nord Santé apportent des réponses concrètes et rapides à ceux qui en ont le plus besoin, là où le système de santé s'est progressivement effacé. Prendre soin de nos habitants, c'est dans l'ADN de notre Département. Anne-Sophie BOISSEAUX et tous les colistiers départementaux du Cambrésis nous réjouissons de l'ouverture prochaine de la Maison Nord Santé du Cambrésis, à Quiévy, en juin 2026. C'est une attente forte de notre territoire et nous y répondons.

Sur les violences intrafamiliales, le Nord compte malheureusement 14,1 victimes pour 1 000 habitants. Nous sommes l'un des Départements les plus touchés de France et ce chiffre nous oblige. À Caudry, nous attendons depuis 2023 la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie. Elle sera opérationnelle dès le 1^{er} septembre 2026. Ce sera une brigade mobile avec six militaires dédiés à plein temps aux violences intrafamiliales sur l'ensemble de la zone Gendarmerie du Cambrésis. C'est là encore une victoire pour notre territoire.

Cette brigade s'appuiera sur les intervenantes sociales déjà présentes aux côtés de la Compagnie de Cambrai et sur le réseau associatif, que notre Département soutient.

Mais notre action ne s'arrête pas à la sécurité. Elle accompagne et reconstruit. C'est le sens du Pack Nouveau Départ que nous déployons sur notre territoire, en commençant par le Valenciennois ; un accompagnement global et coordonné pour les victimes, qui couvrent le logement, l'emploi, le soutien psychologique et la protection juridique, parce que sortir de la violence, cela ne se fait pas seul et cela prend du temps.

Toutes ces politiques ont un préalable. Elles ne tiennent que si les agents qui les portent sont soutenus. Nos travailleurs sociaux de l'ASE, nos agents des PMI, nos professionnels de l'accompagnement familial exercent des métiers exigeants, souvent éprouvants.

Le budget RH 2026 en tient compte : fidéliser les agents, investir dans la formation et prévenir l'absentéisme. Nous maintenons également un taux d'emploi de personnes en situation de handicap supérieur à l'obligation légale et nous renouvelons notre partenariat FIPHFP.

À partir de 2026, les assistants familiaux bénéficieront des prestations du Comité des œuvres sociales. C'est une reconnaissance attendue depuis longtemps et pleinement méritée.

M. le Président, chers Vice-Présidents, chers collègues, augmenter de 42,3 M€ notre effort en faveur de l'enfance dans un contexte budgétaire contraint est un choix politique assumé. Je tiens à saluer ici l'engagement de tous nos Vice-présidents, notamment Jean-Luc DETAVERNIER, Marie TONNERRE et Barbara COËVOËT, ma binôme Anne-Sophie BOISSEAUX, conseillère déléguée à la lutte contre les violences intrafamiliales, Marie SANDRA, Présidente de l'EPDSAE, et l'ensemble des agents départementaux qui, chaque jour, donnent vie à ces engagements.

Nous voterons ce budget avec fierté et conviction. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Anne VANPEENE concernant les collèges et la culture.

Anne VANPEENE.- Merci M. le Président.

M. le Président, Mmes les Vice-Présidentes et mes chers collègues, dans un contexte qui reste incertain et fragile, notre majorité a fait le choix sous votre impulsion, M. le Président, de consolider les budgets dédiés aux collèges et à la culture.

Au niveau des collèges, c'est le changement de périmètre de la délégation qui tire à la baisse le budget global dédié aux collèges. Les dépenses liées à l'externalisation sont transférées vers le budget Ressources Humaines. Souvent critiquée par notre opposition, notre majorité a fait le choix de l'externalisation afin de pallier l'absentéisme et d'offrir un service plus efficient et plus souple pour les établissements.

L'autre raison de la baisse des dépenses de fonctionnement est la réduction du forfait d'externat versé aux collèges privés. Là non plus, pas de mauvaise surprise, puisqu'il est calculé sur la base de la dotation de fonctionnement allouée aux collèges publics l'année précédente.

Hormis ce changement de périmètre du budget, le budget dédié à nos 135 685 collégiens reste stable.

Je rappellerai ici que depuis 2021, notre Département a perdu plus de 3 000 élèves et, pourtant, le ratio par élève est bien supérieur à celui de 2021.

Si le budget de la délégation est stable, la délégation n'en est pas pour autant immobile. Elle reste dynamique, à l'image de notre vice-présidente, en réinterrogeant notamment les dispositifs.

C'est le cas des subventions de fonctionnement jusqu'ici attribuées aux fédérations de parents d'élèves, pour lesquelles nous ne pouvions pas véritablement en mesurer l'impact. C'est pourquoi nous avons fait le choix de transformer cette subvention de fonctionnement en appel à projets auprès des associations de parents d'élèves dans les établissements. Ce premier appel à projets, axé sur la santé mentale et la gestion des émotions, a rencontré un vif succès malgré les délais raccourcis de dépôt des dossiers. Ce dispositif répond à la fois directement aux besoins des collégiens et de leurs parents et rend plus lisible l'utilisation des deniers publics.

C'est aussi pour répondre aux besoins des familles que nous avons entrepris la réforme du tarif de la demi-pension et de l'aide à la demi-pension. Désormais, qu'un collégien habite Fourmies ou Dunkerque, qu'il soit scolarisé dans un réseau d'éducation prioritaire ou en zone rurale, le prix de son repas est le même, fixé à 3,23 €. Avec la mise en place d'un tarif Nord Solidaire, certaines familles ne paieront que 1,23 € le repas équilibré à la cantine, préparé avec des produits issus de l'approvisionnement local et des produits bio. Il faut rappeler qu'un repas coûte en moyenne un peu plus de 10 € à notre collectivité et que le Département prend à sa charge entre 7 et 9 € sur chaque repas.

L'aide à la demi-pension représente un budget de 7 € M€ et la nouvelle tarification permet à des familles exclues jusqu'à présent du dispositif d'en bénéficier. C'est une politique volontariste du Département, qui vient en aide aux familles des collégiens scolarisés dans les collèges publics et privés.

Parmi les autres politiques volontaristes déployées par le Département, je voudrais ici saluer la décision de permettre à tous les collégiens engagés dans le dispositif « Nord, Terre de Mémoire », qui vise à sensibiliser les jeunes à l'histoire de la Shoah, de partir sur les traces de cette part sombre de notre histoire en Pologne, en Alsace, en Belgique ou dans le Nord avec le soutien d'associations locales.

Le Département du Nord compte 200 collèges que nous nous devons d'entretenir, de rénover ou reconstruire. D'ici quelques semaines, après des décennies d'attente, les premiers coups de pioche de la reconstruction du collège Pablo Neruda de Watrelos démarreront. Le collège Pablo Neruda est le dernier collège Pailleron du Département. D'ici à deux ans, grâce à notre action, le Département du Nord n'aura plus qu'un seul collège à armature métallique sur son territoire.

L'autre chantier d'ampleur concerne la reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck. Ce nouveau collège sera un modèle de la transition écologique, puisqu'il produira de l'énergie pour son propre usage et pour les autres bâtiments départementaux. À l'heure où le coût des fluides est une préoccupation forte pour notre collectivité, cette nouvelle construction répondra à une écologie de bon sens, chère à mon binôme Patrick VALOIS.

Comme le budget Éducation collèges, le budget dédié à la culture maintient les crédits en fonctionnement pour les acteurs culturels et les équipements départementaux.

Au niveau des investissements, les grands chantiers lancés en début de mandat, comme l'extension du musée Matisse et la modernisation du planétarium du Forum des Sciences, ont pris fin au cours de l'année dernière.

L'extension du musée Matisse a permis d'accueillir dans de meilleures conditions les visiteurs. Ils ont été plus de 80 000 à découvrir le musée du Cateau-Cambrésis. En évoquant ce musée, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour notre collègue et amie Sylvie CLERC, qui était très attachée à cet équipement culturel.

Les réouvertures du musée Matisse et du Forum des Sciences auront boosté les visites dans nos équipements culturels puisque 327 000 visiteurs ont été accueillis au cours de l'année 2025. C'est 10 % de plus qu'en 2024. Les musées départementaux sont des pôles d'attractivité dans nos territoires, au même titre que les événements culturels et notre patrimoine. C'est pourquoi il était important de continuer à soutenir les acteurs culturels, même si nos finances restent contraintes.

Pour conclure, au nom du groupe Union Pour le Nord, je tiens à saluer le travail et l'engagement de nos vice-présidentes Marie CIETERS et Martine ARLABOSSE, dans leur délégation respective, ainsi que les Services du Département. Chacune a œuvré pour que son budget soit à la hauteur des ambitions que la majorité s'est fixée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Soraya FAHEM concernant les Ressources Humaines.

Soraya FAHEM.- Merci M. le Président.

M. le Président, Mme la vice-présidente, M. le vice-président, le budget des Ressources Humaines a ceci de particulier qu'il ne peut qu'augmenter même lorsque le contexte financier des collectivités est difficile et que les effectifs sont relativement stables.

2026 ne fait pas exception à la règle puisque ce budget passe de 478 M€ à 501,7 M€, soit une augmentation de 5 %. Plusieurs facteurs y concourent, qui dépendent de la loi, notamment le fameux GVT, glissement vieillesse technicité, relatif aux avancements d'échelons et de grades, ainsi que les promotions internes.

Concernant son évolution, je note qu'il progresse moins entre les BP 2025 et 2026 – en effet, il passe de 5,5 M€ à 5,6 M€ – qu'entre les BP 2024 et 2025, où il passait de 5,3 M€ à 5,5 M€. Cela me questionne quelque peu, puisque le décret de novembre 2025, qui supprime les ratios entre les différentes natures d'avancement en catégorie B, devrait permettre au Département de promouvoir davantage. Je souhaite être éclairée sur ce point.

À noter les différentes hausses obligatoires sur lesquelles nous n'avons pas prise et pour lesquelles nous subissons les hausses. Je n'y reviens pas.

En revanche, je souhaite souligner les hausses plus volontaristes qui viennent des décisions politiques du Département et notamment la légère augmentation de l'enveloppe dédiée à la formation, qui passe de 1,8 M€ à 1,9 M€. J'espère de tout cœur que ces fonds supplémentaires permettront d'alimenter les formations consacrées aux agents de catégorie C, qui semblaient bien moins lotis dans le Rapport social unique de 2024 et pour lesquels j'étais intervenue.

Nous avons également toutes les mesures relatives à l'apprentissage et aux bourses, qui permettent de recruter indirectement sur des métiers en tension, tout comme les services civiques et les stages qui permettent de découvrir le Département et ses métiers.

Dans le contexte que nous connaissons, qui est peu propice au recrutement, je me demande si nous ne devrions pas étendre ces dispositifs. J'aimerais savoir si vous avez déjà fait des simulations pour estimer si le Département pourrait élargir ou non ce type de dispositif.

En revanche, nous ne sommes toujours pas en phase sur l'externalisation de l'entretien pour les collèges. Nous ne sommes pas persuadés de son intérêt global à long terme pour le Département. Pour en être convaincus, nous serions donc preneurs d'un bilan complet comprenant des éléments financiers, de Ressources Humaines, mais aussi qualitatifs.

Si je suis consciente des difficultés financières du Département, la période est également rude pour les fonctionnaires territoriaux. Cette année, le point d'indice est encore gelé, comme en 2024 et 2025. Or, si l'inflation est contenue – mais pour combien de temps, vu le contexte international ? – les prix à la consommation ont peu baissé. Je ne constate malheureusement aucun dispositif destiné à soutenir les agents les plus modestes. Y avez-vous réfléchi ?

Je constate aussi que l'indemnité de télétravail n'a pas été réévaluée depuis 2022. Il serait peut-être bon d'y réfléchir ensemble.

Enfin, je profite de cette intervention pour remercier tous les agents du Département, tous les agents qui œuvrent au service des Ressources Humaines auprès de Jean-Luc DETARVERNIER. Il y a aussi tous les agents et agents en charge des solidarités humaines, qui sont confrontés aux accidents de la vie, aux moments de crise, à tout ce qui touche à l'intime. C'est à la fois essentiel et complexe. Nous leur devons écoute, soutien et considération.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Olivier CAREMELLE concernant le retour à l'emploi, l'insertion et la prévention santé.

M. Olivier CAREMELLE.- Merci M. le Président. Mme la vice-présidente, chers collègues, on comprend bien à la lecture de ce rapport que ce budget primitif 2026 que le retour à l'emploi et les allocataires du RSA restent une priorité politique. Je parle du retour à l'emploi, mais il serait plus juste de parler de la baisse du nombre d'allocataires du RSA concernant notre objectif. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Nous sommes de notre côté pour le retour à l'emploi durable, de qualité, qualifié, sans taux partiel, suivi et correctement rémunéré. Malheureusement, vous n'utilisez pas de statistiques quantitatives et surtout qualitatives sur le retour à l'emploi. Vous utilisez des statistiques sur le nombre de sorties du dispositif. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

D'autre part, notre graphique en page 24 du document budgétaire montre l'évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA payé. Leur nombre est passé selon votre tableau de 97 301 en 2021 à 80 207 en 2025, soit une baisse de 8,32 %.

Le Département du Nord a donc réalisé des économies sur ces dépenses au titre du versement du Revenu de Solidarité Active. Oui, des allocataires suivis par le Département du Nord sont sortis du dispositif. Pour aller où ? Sur quels débouchés ? Combien ont basculé en CDI, en CDD, en emploi aidé, en formation ? Combien d'entre eux ont été strictement radiés ?

L'exemple du Département du Finistère nous invite à la prudence. Il a en effet fait passer son nombre d'allocataires de 17 760 en 2021 à 13 420 en 2025, soit une baisse de 24,4 %, sauf que le taux de radiation du Finistère est de presque 40 %. On voit bien que les allocataires qui disparaissent du RSA ne trouvent pas tous un emploi et ne sortent pas tous de la pauvreté.

C'est pourquoi nous restons circonspects et prudents sur les chiffres de la baisse du nombre d'allocataires. Oui, des allocataires sont sortis du dispositif. Oui, le Département fait des économies. Non, les allocataires n'ont pas tous retrouvé le chemin de l'emploi durable et nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus. Vos chiffres ne disent pas grand-chose sur la déprécarisation à court terme, moyen terme et à long terme des personnes privées d'emploi. Ils ne permettent donc pas strictement d'évaluer votre politique d'insertion.

De notre côté, nous sommes davantage en phase avec la politique des Côtes-d'Armor, où la majorité départementale met en avant « une approche humaine et pédagogique » dans le suivi des allocataires du RSA. L'Assemblée départementale a mis en œuvre une application minimale des sanctions. Il faut rappeler que le RSA est avant tout une allocation de survie. Son montant annuel connaît une augmentation de 11 M€, principalement liée à sa revalorisation nécessaire, mais non compensée par l'État, cela a été signalé : +0,9 % en avril 2026. C'est la seule évolution du budget Insertion en 2026.

Le Département des Côtes-d'Armor met donc l'accent sur la prévention des situations à risque. Résultat : 90 % des 691 personnes sous le coup d'une suspension ou sanctionnées d'une baisse de leur allocation ont effectué les démarches nécessaires pour ne pas perdre ou recouvrer leurs droits.

On voit donc qu'il y a des gestions différentes entre la gauche et la droite sur le RSA et le retour à l'emploi.

Depuis le début du mandat, vous tablez sur une politique du chiffre, coûte que coûte. Vous avez supprimé des dispositifs qui n'entraient pas dans cette case, à l'image de la suppression totale du réseau de l'insertion par la culture, qui ne représentait pourtant qu'une dépense budgétaire de 650 000 € par an, pour un budget de plus de 3,5 Md€. En 2023, l'insertion par la culture avait rassemblé dans l'ensemble du Département 2 300 personnes à travers 230 sorties culturelles, 100 projets culturels et artistiques réunissant 160 partenaires culturels et 120 artistes. Aujourd'hui, tout est en friche.

Il n'y a pas que les dispositifs supprimés, mais aussi les dossiers qui restent en jachère. Je pense notamment à la lutte contre le non-recours au droit, qui est pourtant un dispositif national, expérimenté, par exemple à la Ville de Lille.

Selon une étude de la DREES de 2018, 34 % des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas, pour une simple raison : ils ne le connaissent pas ; 40 % pour la prime d'activité.

Ce budget 2026 reste stable et totalement orienté sur le retour au travail des allocataires à travers la mise en œuvre de la loi Plein emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. La parole est à Françoise MARTIN pour l'autonomie et les personnes âgées et en situation de handicap.

Mme MARTIN. - M. le Président, Mme la vice-présidente Frédérique SEELS et une pensée émue pour Sylvie CLERC, chers collègues, je vais évoquer les budgets d'autonomie, en faveur des personnes âgées, et le budget consacré aux personnes en situation de handicap.

Il s'agit à travers ces engagements budgétaires de permettre à chacun de vivre, dignement, quel que soit son âge ou sa dépendance. Derrière les chiffres du budget, il y a des parcours de vie et des fragilités qu'il faut accompagner. Notre action départementale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap s'inscrit depuis plusieurs années dans un contexte difficile et de tension budgétaire. Ainsi, pour la seule PCH, les dépenses des Départements s'élevaient à 3,1 Md€ en 2024 contre 1,1 en 2010. Sur la période 2010-2022, le nombre de bénéficiaires de la PCH a presque doublé. Quant aux dépenses des Départements au titre de l'APA, 6,7 Md€ par an, elles sont mécaniquement amenées à augmenter avec le vieillissement de la population française.

Sur le projet de la loi de finances de la Sécurité sociale, le député socialiste Stéphane DELAUTRETTE avait proposé, en concertation avec les Départements de France, un amendement visant à assurer que l'État prenne en charge 50 % des dépenses d'APA, contre 43,5 en 2024, et 50 % des dépenses de PCH contre seulement 30 % en 2024. Il a malheureusement été rejeté. Nous nous retrouvons donc ici, au Département du Nord, à devoir prendre en charge les dépenses pour le compte de la solidarité nationale, qui est totalement défaillante.

Voilà le contexte budgétaire qui est le nôtre. Nous sommes parfaitement conscients, sur les bancs de la majorité comme sur les bancs de l'opposition. Pour autant, cela doit-il nous rendre moins exigeants avec l'action départementale ? Devons-nous baisser les bras face aux besoins de la population Nordiste et notamment des plus fragiles ? Nous ne le pensons pas. C'est pourquoi nous nous félicitons des moyens en augmentation, qui sont prévus pour les deux délégations Personnes Âgées et personnes en situation de handicap, mais nous devons aussi relever les décisions qui nous semblent beaucoup moins favorables. Votre budget primitif 2026 prévoit ainsi un taux d'évolution de 0 % des dépenses des établissements sur le secteur des personnes âgées. Cela signifie que les EHPAD vont devoir fonctionner à moyens constants, autrement dit des moyens en baisse au regard de l'inflation.

Cela risque de mettre en danger la qualité de l'accueil et de l'accompagnement au sein des structures et risque de fragiliser aussi les professionnels.

Le taux de 0 % est clairement insuffisant, alors que de nombreux établissements sont déjà en situation de déséquilibre sur le plan financier. Les structures ont déjà fait de nombreux efforts.

Concernant les services d'aide à domicile, qui ne sont pas concernés par les taux directeurs, leur situation n'est guère plus enviable. Les associations d'aide à domicile font remonter une baisse du volume d'heures en APA et en PCH. Ceci est directement lié aux mesures d'économies mises en place, le financement à la minute avec le système Domatrel, qui est de la télégestion, le forfait 10 % pour les hospitalisations, le plafond sur les heures de ménage et d'aide au répit, la réduction des heures Carsat, la modification des règles pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

En outre, le Département du Nord finançait une dotation complémentaire de 1 € de l'heure pour tous les SAD. Elle a été réduite à 0,50 € de l'heure en 2025. Elle est supprimée en 2026.

Je l'ai dit, nous comprenons la nécessité de gérer avec rigueur les ressources financières départementales, mais cette rigueur ne doit pas peser de tout son poids sur nos partenaires au détriment de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

Je vous remercie de votre écoute.

Merci. La parole est à Josyane BRIDOUX concernant les collègues.

Mme MARTIN.- J'avais une deuxième intervention.

Mme la vice-présidente Marie TONNERRE, Mme la Présidente de l'EPDSAE, chers collègues, j'évoquerai dans mon intervention une politique des plus importantes de notre collectivité, tant sur le plan humain que sur le plan budgétaire, celle de la politique de la protection de l'enfance.

Il s'agit en 2026 du premier budget du Département du Nord hors allocations, 671,5 M€ de crédits sont prévus, en augmentation de 42 M€ par rapport à 2026. Nous notons l'effort. Il est considérable, majeur, nécessaire et indispensable pour l'accompagnement des mineurs qui nous sont confiés.

Parler de la protection de l'enfance est toujours un exercice délicat. Nous voyons bien que derrière les chiffres faramineux, dans notre Département, ce sont plus de 23 000 mesures de protection et près de 12 000 enfants placés. Derrière les chiffres, il y a une très grande diversité de parcours et de situations, mais aussi de grandes fragilités, que nous avons le devoir d'accompagner.

Le budget qui nous est présenté pour 2026 marque une augmentation significative. Nous le reconnaissons, l'effort budgétaire est substantiel. Il témoigne un engagement que nous savions, mais reconnaître cet effort ne doit pas nous empêcher de poser un regard lucide et critique sur la trajectoire qui nous a conduits ici.

Si le budget de la protection de l'enfance doit augmenter de manière si importante aujourd'hui, c'est parce que les besoins ont explosé, mais ces besoins n'ont pas surgi du jour au lendemain. Les financements n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Pour rappel, entre 2015 et 2017, le budget Enfance, famille, jeunesse du Département du Nord avait subi une diminution nette de 35 M€. Ce n'est pas la faute des professionnels, travailleurs sociaux, représentants d'associations, magistrats qui avaient lancé des alertes, malheureusement insuffisamment entendues par le passé. Depuis, je crois que nous avons tous compris que les économies sur le champ de la protection de l'enfance ne sont pas acceptables au vu des enjeux.

En 2026, il faut continuer de faire face à une pression sans précédent, avec un niveau très haut du nombre d'enfants confiés, une complexification des situations, une tension dans les places d'accueil, une difficulté à recruter et fidéliser des professionnels, avec une évolution à la baisse du nombre d'assistants familiaux.

Dans le même temps, certaines décisions nationales viennent encore fragiliser l'équilibre financier de notre collectivité. Je pense notamment à l'application du décret dit « Pouponnière », dont le coût est estimé à 7 M€ dans le Nord, sans garantie de compensation intégrale par l'État. Cette situation n'est pas acceptable. Elle va à l'encontre des recommandations, même formulées par la commission d'enquête parlementaire sur les manquements de la protection de l'enfance.

Pour autant, notre responsabilité est d'agir et de protéger. En matière de protection de l'enfance, le Département du Nord a une obligation de résultat quoiqu'il en coûte, même si la formule semble être passée de mode.

Enfin, permettez-moi de saluer le déblocage de fonds pour l'EPDSAE à hauteur de près de 4 M€ supplémentaires, ce qui doit permettre à l'établissement de retrouver un peu d'oxygène après des années de fortes contraintes budgétaires, mais je rappelle que la suractivité de l'EPDSAE n'est toujours pas compensée.

Je vous remercie de votre attention.

Mme BRIDOUX.- M. le Président, Mmes les Vice-présidentes, chers collègues, la politique en matière de collèges est une politique départementale où l'on peut être volontariste, pour le volet Bâtiment, pour des équipements ambitieux ; volontariste également sur l'accompagnement social et pédagogique de nos collégiens.

Pourtant, année après année, nous constatons une forme de stagnation, voire de recul. Je le disais déjà l'an dernier lors du budget 2025. À l'époque, nous constatons une première inflexion préoccupante, une baisse de 4 % du budget de fonctionnement, et surtout un recul très marqué dans l'investissement, près de 20 M€ en moins en deux ans.

Nous posons alors une question simple : peut-on maintenir durablement la qualité de nos collèges avec une telle baisse de moyens ? Fort est de constater que cette interrogation reste pleinement d'actualité en 2026. Elle s'aggrave même, car cette année, le budget global pour l'éducation et les collèges passe de 172 M€ à 147, soit une baisse de 15 % même si l'on invoque – et c'est une réalité – des effets de périmètre.

Dans les faits, la trajectoire est claire : les moyens diminuent. L'an dernier déjà, plusieurs lignes étaient en nette baisse : le collège numérique, la maintenance et le gros entretien, les travaux de construction et de réhabilitation. Ces choix budgétaires posaient et posent toujours des questions de fond. Comment priorisez-vous les besoins et surtout, quelle est votre stratégie à moyen et long terme ?

Quid aussi des menaces de fermeture de collèges, un sujet qui mérite pour le moins de la réflexion et surtout de la concertation, car c'est bien là le cœur du problème. Nous avons le sentiment d'une politique qui gère, mais qui n'anticipe pas. Pourtant, les enjeux sont immenses : la crise énergétique, le changement climatique, l'évolution des pratiques pédagogiques nous obligent à repenser en profondeur nos collèges vers des bâtiments plus sobres et résilients, des cours de façon renaturée, des accès sécurisés, car la crainte des intrusions est forte parmi les équipes éducatives, afin de favoriser les mobilités douces ou encore la modernisation des équipements pédagogiques et numériques.

Vous affichez d'ailleurs des priorités pertinentes, collèges durables, inclusifs, sécurisés, où il fait bon vivre, mais entre l'affichage et les moyens, il y a aujourd'hui un écart.

C'est pourquoi nous renouvelons les propositions que nous formulions déjà l'an dernier. La construction d'un véritable plan pluriannuel d'investissement pour les collèges, un plan lisible, hiérarchisé et transparent à nous faire partager. Il permettrait de donner de la visibilité au territoire et aux communautés éducatives qui, à certains endroits, se demandent quelles sont les perspectives pour leur établissement.

Au-delà du bâti, il y a aussi l'accompagnement éducatif et social. Nous avons constaté depuis le début du mandat plusieurs reculs : baisse des dotations aux collèges, diminution des aides pédagogiques, réduction du PEDC.

Je terminerai par une note positive. Avec le soutien que nous continuons à apporter au partenariat avec le Mémorial de la Shoah, qui permet de transmettre des valeurs essentielles de notre mémoire, de notre citoyenneté et du vivre ensemble. Dans le contexte actuel, ce type d'engagement est plus que jamais nécessaire et, personnellement, en tant qu'ancienne professeure d'histoire, j'y suis particulièrement sensible.

Je terminerai par une citation : « Celui qui ne connaît pas son histoire est condamné à la revivre ».

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Isabelle CHOAIN concernant l'enfance, la famille et la jeunesse.

Mme CHOAIN.- Merci M. le Président. J'interviendrai aussi sur le thème de l'autonomie. Je fais les deux en même temps ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui.

Mme CHOAIN.- M. le Président, chers collègues, 671 M€ pour le budget enfance, famille et jeunesse en 2026. C'est plus de 42 M€, soit +6,5 % par rapport à 2025, mais cette hausse n'a rien d'un choix politique ambitieux. C'est un rattrapage contraint. Après les économies réalisées sur la protection de l'enfance au cours du mandat précédent, vous êtes aujourd'hui rattrapés par la réalité et par l'actualité. Les politiques d'économie, lorsqu'elles sont court-termistes, finissent toujours par coûter plus cher.

Pendant des années, vous avez cherché à contenir, retarder, minimiser ces dépenses. Aujourd'hui, cela n'est plus possible et, malheureusement, le mal est fait. Ces restrictions ont contribué à fragiliser en profondeur toute la chaîne de prévention et de protection de l'enfance.

D'ailleurs, il faut regarder de près cette hausse de 42 M€. Elle repose quasi exclusivement sur un seul programme. L'accompagnement et l'accueil en établissement augmentent de plus de 43,7 M€. Autrement dit, c'est ce poste de dépense qui est décisif pour la hausse du budget enfance, famille et jeunesse.

Comme l'a rappelé la commission d'enquête en 2025, reconnaître les difficultés du Département ne signifie en aucun cas de s'exonérer du respect de la loi. Car oui, le Département a une obligation claire : garantir un nombre de places suffisant en établissements comme en familles d'accueil pour répondre à toutes les décisions judiciaires de placement.

Or, il y a un an, lors du vote du budget 2025, 179 enfants faisant l'objet d'une décision de justice étaient encore maintenus à domicile, faute de places. Qu'en est-il aujourd'hui ? La hausse des crédits en 2026 permet-elle de mettre enfin un terme à ces situations inacceptables ?

En dehors de ce programme en forte hausse, les autres évolutions budgétaires sont nettement moins favorables. Le programme « Accueil Famille » est annoncé comme stable, en lien avec la baisse du nombre d'assistants familiaux, mais cette stabilité est en réalité préoccupante. Le Département fait déjà face à une pénurie d'assistants familiaux alors même que ce mode d'accueil est celui qui permet le mieux d'offrir aux enfants un cadre de vie stable et sécurisant.

Concernant le programme « Soutien à domicile », là encore, aucune évolution notable en apparence. Le budget reste compris entre 40 et 43 M€, mais, dans le détail, vous confirmez une baisse durable des allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance : 2,6 M€ en 2026, comme en 2025 et 2024, contre 3,2 M€ en 2023 et 2,5 M€ en 2022. Autrement dit, derrière la stabilité affichée, ce sont près de 1 M€ en moins pour les aides directes aux familles.

S'agissant du programme « Prévention et autonomie des jeunes », vous évoquez une hausse significative. Cette présentation est contestable. Les faits sont simples : 41 M€ en 2022, puis une baisse continue jusqu'à 35 M€ en 2025, soit -6 M€ en trois ans. En 2026, le budget remonte à 36 M€, +1 M€ mais toujours -5 M€ par rapport à 2022. Ce n'est pas une hausse significative, c'est un rattrapage très partiel après plusieurs années de baisse. Nous attendons sur ces sujets des présentations plus sincères et nuancées.

Par ailleurs, le programme « Prévention et accompagnement de la parentalité » diminue encore, avec -700 000 € en 2026, après déjà 800 000 € entre 2023 et 2024.

Enfin, un point particulièrement préoccupant. Le programme « Projets pour l'enfant », habituellement doté de 10 à 13 M€, a tout simplement disparu de la présentation budgétaire 2026. Aucune explication n'est apportée. Nous souhaitons donc vous entendre clairement sur ce point.

Ce budget ne marque pas un tournant, mais un rattrapage. Il corrige à la marge les effets de choix passés. Ce budget a au moins le mérite de sortir du déni sur l'hébergement en établissement en reconnaissant qu'il s'agit d'une obligation légale et non d'une option, mais il reste très en deçà des enjeux en matière de prévention, malgré les engagements affichés dans la feuille de route Enfance. Alors que l'on pourrait s'attendre à une montée en puissance des crédits dédiés à la prévention, au mieux ils stagnent ; au pire, ils reculent. Or, comme chacun sait, la prévention est l'outil le plus efficace pour prévenir et éviter les placements. C'est l'outil le plus efficace pour épauler les familles dans leur parentalité avant que les situations ne dégénèrent. À ce jour, nous constatons une politique davantage tournée vers le curatif que vers le préventif.

Il s'agissait de mon intervention sur l'enfance et la famille. Je poursuis avec mon intervention sur l'autonomie des seniors.

Le budget 2026 que vous présentez confirme une réalité que nous dénonçons depuis plusieurs années. Le Département est pris en étau entre l'augmentation mécanique des besoins sociaux et une compensation de l'État toujours insuffisante, des montants importants, mais contraints.

En 2026, plus de 900 M€ sont consacrés à l'autonomie des personnes âgées et au handicap dans le Nord : 433 M€ pour les seniors, principalement autour de l'APA, près de 477 M€ pour le handicap, dont une part majeure dédiée à l'hébergement, mais ma collègue aura l'occasion de revenir sur le handicap.

Ces chiffres traduisent un effort budgétaire réel, mais ils ne doivent pas masquer une vérité. Ce budget est d'abord un budget subi, dicté par la démographie, le vieillissement et l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Une politique de l'autonomie sous tension. Le maintien à domicile est réaffirmé comme priorité et nous le partageons, mais sur le terrain, les réalités sont plus rudes : Services d'Aide à Domicile en grande difficulté, attractivité des métiers insuffisante, reste à charge toujours trop élevé pour les familles, aidants épuisés, encore trop peu accompagnés.

Dans le même temps, vous appliquez un taux d'évolution de 0 % pour de nombreux établissements hors mesures nouvelles. Cela signifie concrètement des structures médico-sociales sous tension, contraintes de faire toujours plus avec autant, voire moins.

Une alerte politique : ce budget 2026 révèle une charge essentielle, les Départements ne peuvent plus porter seuls les politiques de l'autonomie. À force de transferts de compétences non compensés, de recettes volatiles et d'une autonomie fiscale supprimée, nous avançons vers une impasse financière.

Le plan « Grand âge », un nouveau coup d'arrêt : promis sous toutes les formes depuis Nicolas SARKOZY en 2007, le plan « Grand âge » vient de connaître une nouvelle suspension en février 2026. La feuille de route nationale attendue en ce début d'année a été abandonnée une fois de plus, suite au départ de la ministre déléguée à l'Autonomie. Je vous rappelle les grandes difficultés financières des associations qui œuvrent auprès des personnes âgées.

En conclusion, ce budget ne répond pas aux besoins. Il ne permet plus d'anticiper et d'innover à la hauteur des enjeux ni de garantir durablement la qualité de l'accompagnement. Notre responsabilité collective est donc claire : exiger de l'État une compensation juste, pérenne et intégrale des politiques d'autonomie et exiger de vos amis au gouvernement une compensation juste ; redonner aux Départements les moyens d'agir et refuser que la solidarité envers les seniors et les personnes en situation de handicap ne devienne une variable d'ajustement budgétaire.

Je vous remercie, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Agnès DENYS pour l'autonomie et le handicap.

Mme DENYS.- M. le Président, mes chers collègues, permettez-moi d'ouvrir cette intervention par un mot de souvenir et de respect. Ce débat budgétaire sur le handicap se tient sans notre collègue Sylvie CLERC, notre vice-présidente en charge du handicap, récemment disparue. Son engagement constant, sa connaissance fine des situations humaines et son attention aux plus fragiles nous obligent. C'est avec cet esprit d'exigence et de responsabilité que je souhaite analyser les chiffres qui nous sont soumis aujourd'hui.

Dans une société que nous souhaitons plus inclusive, plus juste et plus respectueuse des personnes en situation de handicap, le Département du Nord joue un rôle central, mais ce rôle, vous le savez comme moi, devient chaque année plus lourd à porter, tant les besoins augmentent plus vite que les réponses budgétaires structurellement.

Le budget handicap que vous nous présentez pour 2026 s'inscrit une nouvelle fois dans une logique de progression des dépenses. En apparence, les montants augmentent, mais à y regarder de plus près, cette hausse ne traduit pas une politique nouvelle, elle est avant tout mécanique, contrainte, subie.

En 2025, le budget consacré au handicap atteignait 462 M€, dont l'écrasante majorité en fonctionnement. Les principaux postes concernaient la prestation de compensation du handicap, avec près de 159 M€, et surtout les dépenses d'hébergement pour plus de 262 M€, mais, derrière ces chiffres, une réalité demeure. La compensation de la CNSA reste très largement insuffisante. Sur la PCH, l'État ne compensait qu'environ un quart de la dépense, laissant au Département une charge massive et structurelle durable.

Au-delà même de cette question de compensation se pose celle des ressources globales permettant de financer durablement nos politiques sociales. En effet, s'il n'y a pas de partage des profits en France et dans le monde, il n'y aura jamais de moyens suffisants pour répondre à l'ensemble des besoins sociaux. Les ultrariches accumulent des fortunes colossales pendant que notre pays s'appauvrit et les paradis fiscaux ne cessent de se développer. Des propositions ont pourtant existé, comme la taxation des grandes fortunes au-delà de 100 M€, mais elles ont été refusées.

Dans ces conditions, comment dégager des moyens à la hauteur des politiques sociales pourtant si nécessaires à nos concitoyens ? Comme l'an dernier, l'investissement reste le parent pauvre de ce budget. Les crédits fléchés vers le champ du handicap demeurent limités, sans inflexion marquée. Or, comment parler d'autonomie, de maintien à domicile, de parcours de vie digne sans développer davantage les accueils de jour, les solutions de répit, l'accueil temporaire ou encore le soutien à l'accueil familial ?

Ces questions, nous les posions déjà l'an dernier. Elles restent en 2026 largement sans réponse budgétaire. Comme en 2025, vous encouragez la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les associations, mais comment leur demander de s'engager sur cinq ans lorsque le Département lui-même ne dispose d'aucune visibilité sur des financements nationaux à venir ?

Cette contradiction fragilise les acteurs associatifs pourtant essentiels à la politique du handicap sur notre territoire.

Enfin, je souhaite redire notre inquiétude concernant la situation de la MDPH. Les difficultés persistent : délais, complexité de parcours, sentiment d'incompréhension pour de nombreuses familles. De même, la multiplication des instances consultatives interroge. Nous avons déjà un cadre légal, celui du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie. La question du doublon, de la visibilité et de l'efficacité demeure entière.

Mes chers collègues, ce budget 2026 ne marque ni rupture ni inflexion. Il traduit un effort financier réel, mais contraint, sans moyens humains supplémentaires, sans stratégie d'investissement forte et avec une dépendance toujours plus lourde aux décisions de l'État.

La politique du handicap ne peut pas être uniquement une variable d'ajustement budgétaire. Elle mérite une ambition claire, des moyens pérennes et une compensation nationale à la hauteur des enjeux. Vous pourrez compter en tout état de cause sur la détermination de notre groupe pour défendre une politique du handicap, digne, juste et humainement responsable au service de toutes et tous les Nordistes concernés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Éric LAVALLÉE concernant la culture.

M. LAVALLÉE.- Merci M. le Président. M. le Président, chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les arbitrages budgétaires qui, sous couvert de rigueur comptable, touchent à l'un des piliers de notre action publique, la culture.

Je mesure comme chacun ici les contraintes qui pèsent sur nos finances locales. La gestion d'un Département aussi vaste et contrasté que le Nord impose des choix difficiles, mais avec un budget primitif de plus de 4 Md€, notre collectivité fait face à une hausse mécanique des dépenses de solidarité et une stagnation des recettes fiscales. Gouverner, c'est avant tout hiérarchiser. Cependant, nous sommes convaincus que réduire la part de la culture aujourd'hui, c'est fragiliser le Nord de demain.

Ne commettons pas l'erreur de considérer la culture comme une variable d'ajustement ou pire, comme une dépense d'agrément. Dans le Nord, la culture est une industrie. Elle est un levier majeur de notre attractivité territoriale. Nos musées départementaux, de Cassel au Cateau-Cambrésis, nos festivals, nos scènes nationales drainent chaque année des centaines de milliers de visiteurs. Ils font travailler nos hôteliers, nos restaurateurs et nos artisans et génèrent ainsi des retombées indirectes majeures pour nos commerces et notre tourisme.

Réduire ce budget, ce n'est pas faire une économie, c'est amputer un moteur de croissance et de rayonnement pour nos territoires, notamment ruraux, qui comptent sur les pôles d'excellence que sont nos sept musées départementaux et leurs dizaines de sites partenaires pour exister. Amputer ce budget culturel, c'est mettre en péril des milliers d'emplois directs et indirects dans un secteur qui représente une part non négligeable de notre PIB local.

Le Département consacre 76,8 % de ses dépenses de fonctionnement aux solidarités humaines. C'est notre ADN, mais quelle solidarité y a-t-il sans accès au savoir ? Dans nos quartiers comme dans nos villages, la culture reste souvent le dernier rempart contre l'isolement et le repli sur soi. Elle est le premier pas vers l'insertion pour les publics les plus fragiles et en particulier les enfants que nous protégeons ainsi que nos seniors isolés, que nous accompagnons par ailleurs au titre de l'action sociale.

En coupant dans les budgets de médiation, nous coupons le lien entre les citoyens. En réduisant les subventions aux petites structures, nous condamnons l'ingénierie culturelle de proximité, qui fait la fierté de notre Département.

Défendre la culture, ce n'est pas défendre un privilège. C'est garantir à chaque citoyen le droit de ne pas être manipulé par l'obscurantisme et les idées populistes. C'est aussi lutter contre l'utilisation abusive de l'outil informatique et l'intelligence artificielle.

Le Nord a une histoire forte, ouvrière et résiliente. Cette identité s'exprime à travers notre patrimoine et notre création contemporaine. En tant qu'élus, nous sommes les dépositaires d'un héritage et avons un devoir de transmission. Si nous cessons de soutenir la création, nous envoyons un signal de renoncement. Nous disons aux jeunes générations que l'épanouissement de l'esprit est secondaire face à la froideur des tableaux Excel.

M. le Président, mes chers collègues, la culture n'est pas un luxe pour temps de prospérité. C'est une nécessité absolue en temps de crise. Elle est le ciment qui maintient notre socle républicain.

Nous vous demandons donc de sanctuariser nos engagements culturels et de revenir sur votre décision de baisser drastiquement de 48 % les investissements culturels prévus au B.P. 2026.

Ne laissons pas la logique de court terme l'emporter sur la vision de long terme, redonnons à la culture la place qu'elle mérite dans notre budget, celle d'un investissement stratégique pour l'avenir du Nord et la dignité de chaque habitant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. La parole est à Isabelle DENIZON concernant l'éducation et les collèges.

Mme ZAWIEJA-DENIZON. - M. le Président, chers collègues, par sa compétence Éducation, collèges, le Département est un acteur essentiel dans la construction des citoyens de demain. Avec la culture, partie intégrante de l'éducation, notre responsabilité collective est d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux 135 685 jeunes collégiens.

À cet instant, il me semble d'ailleurs important de saluer la démarche engagée dans le cadre de l'action « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante », une démarche ô combien essentielle dans la période et dans un pays bousculé par la diffusion et la multiplication des idéologies d'extrême droite.

Si les moyens alloués ne sont pas la solution à tout, il nous faut tout de même revenir sur certains chiffres. La délégation Collèges est dotée pour 2026 de 88,3 M€ en fonctionnement et 58,7 M€ en investissement. En 2025, c'étaient 109 M€, soit une baisse de 18,9 %, qui s'ajoute aux 4 % de baisse de l'an dernier... Surprenant lorsque dans le même temps, les prix augmentent dans tous les domaines.

Si l'absence de baisse pour l'ARC peut apparaître a priori positive, après – nous le rappelons – une réduction globale de près de 37 % en cinq ans, nous répétons qu'elle demeure nettement insuffisante dans le contexte global de précarisation des familles. Le constat est le même pour le PEDC, fixé à 1 M€, mais clairement pas à la hauteur des ambitions qui devraient être les nôtres pour nos collégiens.

J'ai d'ailleurs une petite question en aparté. Vous évoquez 323 établissements ayant répondu à l'appel à projets. N'avons-nous pas globalement 280 établissements ? Pouvez-vous nous apporter quelques précisions ?

Pour les dotations initiales aux collèges, c'est une baisse de 26,4 M€ en 2025 à 10 millions en 2026, avec la décision de centraliser les factures énergétiques et l'externalisation de l'entretien. En ce qui concerne les factures énergétiques, c'est une décision que nous réclamions depuis longtemps par souci d'efficacité. Cette décision n'est pas sans conséquence sur le volume de dotation. Toutefois, il nous semble essentiel à ce stade de rappeler que la recherche d'efficacité ne doit pas cacher des velléités d'économies à outrance.

Citons simplement la disparité d'équipements des collèges pour la gestion différenciée des températures, des horaires parfois inadaptés d'ouverture et de fermeture du chauffage, qui peuvent entraîner un inconfort et des conditions inadaptées pour les élèves et leurs encadrants. Mme la vice-présidente a d'ailleurs été alertée par courrier le 5 novembre dernier sur ce sujet, courrier resté sans réponse à ce jour.

La maintenance et le gros entretien des collèges connaissent aussi une baisse importante et passent de 38,3 M€ en 2025 à 33,4 M€ en 2026. Cette forte réduction, de près de 5 M€, questionne. Elle s'ajoute à celle de l'an dernier et semble incompréhensible au regard des besoins en la matière. Je vous renvoie d'ailleurs à ma question précédente.

J'évoquerai enfin l'aide départementale à la demi-pension. Dans la délibération du 13 octobre dernier, mettant en place la nouvelle tarification « Nord Solidaire », vous annonciez l'élargissement du nombre de collégiens bénéficiaires et vous l'estimiez à environ 2 000. Pourtant, dans ce budget, leur nombre passe de 31 000 à 30 000. Si le délai qui nous sépare de sa mise en place ne permet pas encore d'avoir le recul nécessaire, nous serons toutefois très attentifs à ce que ces nouvelles dispositions permettent d'atteindre les objectifs annoncés et soutiennent davantage de familles Nordistes, sans devenir une nouvelle source potentielle d'économies.

Le temps ne me permet pas d'aller plus dans le détail, mais, quoi qu'il en soit, notre groupe restera en veille pour offrir à nos collégiens les meilleures conditions d'accueil et de travail dans les collèges du Nord.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vous propose de répondre en ce qui concerne les Vice-présidents, sur les différents sujets, si vous avez des remarques particulières.

Mme SEELS. - M. le Président, je voudrais répondre en ce qui concerne l'autonomie des seniors.

Vous l'avez noté, le contexte de tension budgétaire est évidemment très important pour nous, puisque nous avons un certain nombre de dépenses obligatoires et d'augmentation du nombre de bénéficiaires, notamment pour l'APA. Cela ne vous a pas échappé.

Vous disiez tout à l'heure avoir fait une demande à hauteur de 50 % de prise en charge de l'APA. Sachez que nous avons obtenu cette année une compensation supérieure à celle de l'année dernière, même si elle n'est pas extrêmement forte. Ce n'est jamais assez puisque l'on n'est pas encore au taux de compensation national, dont la moyenne est à 49,2 %. Nous sommes aujourd'hui à 47,2, ce qui est beaucoup mieux que ce que nous avions antérieurement. On peut noter malgré tout que le travail fait par le Président sur ce sujet auprès de la CNSA a porté ses fruits dans l'action que nous pouvons mener.

Ce n'est toujours pas assez en matière de compensation, mais on y travaille.

Vous notiez que l'on n'a pas augmenté le tarif de l'APA Établissement. Sachez cependant qu'en EHPAD, ils ont aussi la possibilité de travailler sur le tarif différencié. C'est la capacité qu'ont les EHPAD à fixer le tarif eux-mêmes, selon ce qu'ils souhaitent, dans une limite définie. En tout cas, on a la possibilité d'aller chercher d'autres types de ressources, non pas pour les personnes qui ne sont pas au social, puisque pour elles, c'est bloqué, mais les autres personnes qui ne dépendent pas du système social peuvent aller chercher un sur tarif, pour permettre d'équilibrer un peu plus les EHPAD.

Nos moyens étant limités, nous n'avons pas la possibilité de toujours tout augmenter au ratio.

Je voulais aussi vous parler de l'APA. Vous l'avez noté, le tarif socle est passé à 25 €. Si vous déplorez que nous baissions et que nous mettions le 1 € président, il faut que vous entendiez que l'on était à 23 € en 2023 et qu'aujourd'hui, le tarif socle est passé à 25 €. Vous avez bien compris qu'un chemin s'est fait notamment par la CNSA, qui a aussi augmenté ses tarifs et la prise en charge. De ce fait, nous avons augmenté. L'année dernière, nous étions à 24,58. On a fait +42 centimes pour les structures, par heure, ce qui est une somme importante, si vous faites la multiplication par le nombre de structures. À ce jour, personne ne revient vers moi pour me dire qu'il a des difficultés. J'ai tellement entendu la leçon sur ce sujet quand je suis arrivée, en 2021-2022, que s'il y avait un problème auprès des établissements qui gèrent l'APA, je le saurais aujourd'hui.

Aujourd'hui, la rentabilisation des dispositifs auprès de nos SAD n'est pas en jeu. Je peux vous assurer que cela fonctionne plutôt bien.

On est nous-mêmes soumis à une évolution et à la gérontocroissance. Notre territoire a la particularité d'avoir une paupérisation forte. Plus la paupérisation est forte, plus les gens sont bénéficiaires des dispositifs sociaux. Ils font notamment appel à l'APA plus que dans d'autres territoires. On a fait des constats sur les dispositifs avec l'ARS et l'on a regardé ce que cela

donnerait dans les années à venir. On sera encore plus touchés que d'autres régions par la gérontocroissance et par les difficultés liées à l'APA.

Notre combat pour le financement de l'APA n'est pas terminé. On sait très bien que chez nous, cela touchera encore plus de gens que dans d'autres territoires compte tenu de la pauvreté de la population et de ce qu'elle paie en contrepartie de la pauvreté. C'est aussi la dépendance qui sera plus forte dans les années à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me permets d'ajouter que la prime qualité n'est pas neutre non plus. On est à 3,50 €. Cela fait aussi un taux horaire qui change complètement. Par rapport à ce que l'on avait par le passé. Il y a également les 3 M€ au niveau du transport pour les personnes porteuses de handicap et pour les personnes âgées, qui ont été injectés auprès des SAS. Quand on fait l'addition de tout cela, cela fait qu'aujourd'hui, on n'entend plus parler des SAD, mais on a fait ce qu'il fallait au moment où c'était la crise et maintenant, où ils avancent.

On oublie vite quand on a quelque chose.

Mme SEELS.- Oui, quand cela fonctionne, l'acquis est toujours derrière nous. Ce sont effectivement 19,6 M€ au titre de la dotation Qualité, qui ont été mis en œuvre. C'est 3,6 % par rapport à 2025. On a beaucoup travaillé avec les structures et les SAD pour qu'elles aillent chercher la dotation Qualité, qui est donnée par la CNSA et qui permet, par exemple, d'avoir des temps de concertation entre les personnes qui travaillent à domicile, pour qu'elles puissent débriefer des problèmes qu'elles peuvent rencontrer. Énormément de choses dans la dotation Qualité permettent de changer un peu les métiers des personnes qui travaillent là-dessus.

On a aussi mis en place des systèmes de transports, qui démarrent, mais qui fonctionnent plutôt bien, et l'on espère pouvoir accélérer sur ces dispositifs afin que nos aides à domicile aient de meilleures conditions de travail et de rentabilité de leur travail.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on parle de 19,6 M€ plus 3 M€, cela fait plus de 20 millions. Ce n'est pas neutre du tout. C'est une précision intéressante.

Mme BÉCUE.- Il y a eu beaucoup d'interventions sur le nombre d'allocataires du RSA. J'aimerais bien qu'un jour, l'opposition se réjouisse de la baisse du nombre d'allocataires, puisque c'est une baisse des allocations sociales qui nous permet de réinjecter des moyens pour la protection de l'enfance ou pour l'autonomie.

Vous avez évoqué tout à l'heure une comparaison entre la droite et la gauche. C'est ce qui nous différencie. Pour vous, c'est mieux d'avoir un allocataire qui reste au RSA plutôt qu'un emploi peut-être un peu plus précaire. Pour nous, que ce soit une mission d'intérim, un mi-temps ou un contrat de trois mois, c'est toujours mieux que le RSA. Quand on sort du RSA, quand on remet vraiment le pied à l'étrier et quand on a un travail, c'est aussi retrouver une dignité, se sentir utile, avoir des collègues, avoir une vie sociale et mieux vivre au quotidien parce que l'on a un salaire et c'est quand même plus facile. C'est vraiment ce qui nous différencie dans notre culture politique. Vous parliez tout à l'heure des emplois précaires, c'est bien ce que cela veut dire. Un emploi précaire, c'est une mission d'intérim ou un CDD.

Oui, on l'assume, tout est mieux que le RSA. Même une formation, c'est mieux que le RSA.

Sur l'expérimentation, vous avez le bilan en Commission Permanente. Vous pouvez voir que l'on a de très bons résultats. Le Département du Nord est le premier par rapport aux autres Départements qui expérimentent. Cela montre qu'il y a un investissement très important et une très belle collaboration avec France Travail. Vous avez évoqué la presse pour d'autres Départements, mais ici, on est dans le Nord et ce qui nous intéresse, ce sont les résultats du Nord.

Il y a eu une petite remarque sur les Côtes-d'Armor. Je rappelle que les Côtes-d'Armor, ce sont 612 00 habitants et 10 600 allocataires du RSA. C'est bien de faire des propositions. L'année dernière, vous proposiez à la même séance budgétaire la suppression des Maisons pour l'Emploi, qui étaient le minimum du minimum que l'on peut faire pour les allocataires du RSA, à savoir le droit à l'accompagnement.

Merci.

Mme CIETERS.- Merci chers collègues, pour vos interventions. Je vais essayer de tout reprendre. Beaucoup de choses ont été dites sur les mêmes sujets.

Notre budget de fonctionnement est effectivement en baisse, mais on a expliqué les raisons de cette baisse. Il y a l'évolution du périmètre avec l'externalisation, que l'on a envoyée dans le budget RH, ce qui semblait être plus logique aujourd'hui, où

l'externalisation n'est plus une expérimentation, mais qu'elle arrive pratiquement à son terme, puisque peu d'établissements ont encore des collèges qui fonctionnent uniquement avec des agents. On a malheureusement des agents qui vieillissent et des postes qui ne trouvent plus preneurs, donc on externalise. C'est un choix politique. Je sais bien que ce n'est pas le vôtre, mais je l'assume. En tout cas, en disant cela, on avait aussi travaillé avec le Président, à un moment où l'externalisation est presque entière, pour remettre les moyens de l'externalisation à la RH puisque la RH récupère de ce fait les diminutions dues aux départs en retraite.

Concernant les investissements, ils sont effectivement en baisse. Ce sera quelque chose de plus global qu'il faudra que l'on retravaille tous ensemble. On a déjà des études et le Président en parlera en temps voulu. Quand les effectifs baissent, on est obligé de réfléchir, par exemple, sur le fait de continuer à chauffer un établissement prévu pour 400 ou 500 collégiens quand on a moins de 200 collégiens. Si l'on continue à mettre du budget de chauffage, on aura effectivement un budget stable ou en hausse, mais qui ne rapportera rien. On le sait tous ici, dans cet hémicycle. Il faudra vraiment que l'on réfléchisse. On a des questions et un CDEN aura lieu jeudi. Toutes ces questions de baisses d'effectifs vont amener des réflexions sur une remobilisation de l'ensemble des collèges du territoire. Le Président en a déjà parlé. Il faut bien réfléchir à ce que l'on fait, où et comment on le fait. Rien ne sera fait d'une façon anarchique. Ce sera réfléchi et je pense que ce sera l'objet de futurs débats.

Concernant la baisse, c'est aussi lié à la recentralisation. Vous avez compris que les fluides sont payés en direct par le Département. Certaines baisses sont affichées, mais se retrouvent par ailleurs. Ce ne sont pas des baisses pour les collèges. Les collèges ne perdent rien, ce sont juste des transferts de postes.

Concernant l'externalisation, j'en ai parlé.

Concernant le PEDC, Isabelle, tu connais parfaitement tous les dispositifs, puisque tu es fidèle à la commission. Le bilan est fait à chaque fois en fin des périodes. Effectivement, on n'a pas encore d'année complète, par exemple pour l'aide à la demi-pension. C'est un nouveau dispositif, c'est une nouvelle aide pour les Nordistes. Ce sont 2 000 à 3 000 familles qui pourront en bénéficier avec notre nouveau tarif « Nord Solidaire ».

Je donne à chaque fois les éléments en transparence en commission, mais ce seront des choses que l'on pourra acter lorsque l'on aura une année entière, comme pour le bilan sur l'externalisation. On le fait régulièrement. On l'avait adressé à tous les collègues de cet hémicycle et l'on pourra le faire, bien entendu. Je pense que ce n'est pas problématique. C'est normal.

Concernant le « Nord, Terre de Mémoire Vivante », je vous remercie tous. C'était un vote unanime. On comprend bien que, dans le contexte actuel, c'est une nécessité de travailler cette thématique. Je sais que cela fait l'unanimité et je vous en remercie. Je remercie encore le Président, qui a donné des moyens supplémentaires pour que l'on puisse aller encore plus loin. C'étaient aussi des propositions de vous tous de faire travailler les associations en charge de ces thématiques sur notre territoire. M. JAMELIN avait parlé de faire travailler une association. Tout cela a été écouté. Le Président nous a donné des moyens supplémentaires, comme les moyens supplémentaires que l'on a eus pour faire participer les parents d'élèves, notamment cette année sur la santé mentale.

On a peut-être un budget qui a baissé un peu, mais qui n'a pas perdu en politique volontariste. Les baisses sont souvent mécaniques. Quand on baisse les effectifs et que les dotations sont calculées sur le nombre de collégiens, vous comprenez que c'est mécanique. Ce n'est pas parce que l'on veut baisser. Moins il y aura de collégiens et plus les dotations baisseront puisque beaucoup de dispositifs ou de dotations sont en fonction du nombre de collégiens.

Notre budget connaît une petite baisse sur les investissements. C'est parce que l'on a recentré sur les investissements que l'on a ciblés pour sécuriser les opérations majeures et vraiment faire ce que l'on pouvait faire par année. Annoncer un PPI que l'on n'aurait pas su tenir n'avait pas de sens et la volonté était de pouvoir avancer en cohérence avec ce que l'on pouvait faire, notamment budgétairement.

Je pense avoir répondu à tout. En tout cas, la délégation ne souffre pas de grosses baisses au vu du contexte et de tout ce que je viens de vous donner comme explications.

Je vous remercie pour vos interventions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Marie. C'est vrai que l'on a moins d'élèves dans les collèges. Obligatoirement, cela continue à baisser dans les années à venir. On aura moins d'investissements dans les années à venir. On n'y peut rien, c'est mathématique, quelles que soient les personnes qui seront aux responsabilités.

Mme ARLABOSSE.- Chers collègues, je comprends bien votre inquiétude concernant la baisse du budget d'investissement. Je rappelle que cette baisse en 2026 s'explique par la fin des travaux du musée Matisse et du planétarium. Pour Matisse, cela a été 13 M€ en tout et le Département a quand même mis 11,2 M€ pour cet équipement. Quand on regarde la hausse de la fréquentation en ce qui concerne les équipements, on passe de 295 616 visiteurs en 2024 à 327 483 visiteurs en 2025 et nous espérons plus. On voit qu'au niveau touristique et en termes de rayonnement du territoire, nous y sommes tout à fait et c'est moins d'inquiétude.

Nous aurons pas mal d'expositions cette année. Nous fêtons le 50^e anniversaire du Forum antique de Bavay. Il y a une très belle exposition. Au musée départemental, c'est l'exposition Fernand LÉGER, artiste connu internationalement. Nous avons le

MusVerre, avec les dix ans du MusVerre et les 50 ans de la création de l'atelier ; la découverte des poteries. Il y a de quoi découvrir notre territoire, nos équipements et nos musées.

Je comprends votre inquiétude concernant les petites structures et les subventions. Je vous rassure quand même, le Département est là. Il ne faut pas oublier que nous avons en milieu rural un réseau de développement culturel assez important, dans cinq des six arrondissements. Nous avons aussi une satisfaction et un très bon retour dans le milieu rural.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci d'avoir précisé à Éric que les 48 %, c'est cela. On ne va pas refaire un planétarium tous les ans ni un musée. C'est pareil en ce qui concerne Matisse, on était à 6,5 M€ sur le budget 2025 et l'on est à 3,78 M€. Ce sont les chiffres bruts, mais ceci explique cela.

M. DETAVERNIER.- Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce que Doriane a présenté. C'était assez complet. J'insiste simplement sur le fait que l'on poursuit une gestion rigoureuse et maîtrisée de la masse salariale en dépit des mesures nationales qui s'imposent à nous et pour lesquelles nous n'avons pas de compensation. Je parle du Smic et de la cotisation CNRACL. La participation à la protection sociale augmente. En début d'année 2026, on a eu les nouvelles règles d'avancement pour les catégories B, que l'on a imposées dès cette année. On n'aurait pu le faire qu'en 2027, mais on a voulu le faire au titre de l'année 2026.

Le chiffre au niveau des dépenses de fonctionnement est un peu en trompe-l'œil parce qu'il affiche une augmentation de 23,7 M€ sur l'ensemble de la masse, mais ce chiffre est dû à un changement de périmètre, notamment avec les dépenses liées à l'externalisation de la propreté dans les collèges, mais aussi au remboursement à la Région des dépenses de personnel dans les cités mixtes.

Ceci dit, il faut regarder les chiffres sur lesquels on fait manifestement des efforts tous les ans, sur la politique sociale. C'est 13 M€, avec cette année 2,1 M€ de subvention au COS, qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des agents du Département avec les assistants et assistantes familiales. La formation est un sujet extrêmement important pour nous : 1,9 M€ en direct au sein des collectivités. Il ne faut pas oublier que l'on paie 3 M€ de cotisations au niveau du CNFPT qui concerne aussi la formation. Cela fait quasiment 5 millions affichés sur la formation.

Concernant les dépenses d'externalisation, on a affiché 18,3 M€ pour l'année 2026, 14 M€ pour les CDD et concernant le coût du GVT, on a environ 5 M€ tous les ans. Cette année, c'est 5,6 M€ au titre du GVT.

On poursuit des politiques qui me tiennent beaucoup à cœur : la politique volontariste pour les agents bénéficiaires d'une obligation d'emploi. Avec la convention sur les FIPH, on est bien aidés. Cela nous permet d'atteindre un taux d'emploi de 10 % au sein de la collectivité, à mettre en parallèle avec les 6 % obligatoires.

Il y a aussi la politique d'égalité hommes/femmes. On a bien progressé même s'il reste des efforts à faire, mais les résultats sont satisfaisants. On poursuit les politiques relatives aux bourses et aux apprentissages.

Mme COËVOËT.- Je voulais vous remercier toutes et tous pour vos différentes interventions et surtout profiter de cette intervention pour saluer le travail de la Direction Santé et de la Direction de l'Offre de soin, ainsi que tous les agents qui sont rattachés et impliqués dans ma délégation.

Avec le Président, on peut dire que nous sommes fiers de contribuer à l'amélioration de la santé des Nordistes et d'avoir pris notre part dans la lutte contre les déserts médicaux en implantant des Maisons Nord Santé partout où l'on a besoin de nous, c'est-à-dire à peu près partout. Ainsi, 10 000 Nordistes ont pu retrouver un médecin traitant en déclarant l'une de nos Maisons Nord Santé comme étant leur médecin traitant.

Le camion Nord Santé, mis en œuvre il y a peu de temps, a déjà permis de réaliser plus de 1 000 mammographies et ainsi sauver quelques vies, puisque bon nombre de femmes qui ont gravi les marches du camion n'avaient pas fait d'examen de dépistage depuis bien longtemps, voire parfois jamais pour certaines. On a contribué à les accompagner vers les soins pour celles qui le nécessitaient.

Merci à M. le Président de nous avoir donné les moyens de mettre en œuvre cette politique qui reste une politique volontariste pour ce qui est de la proposition que l'on en fait dans la Direction de l'Offre de soin.

Je voudrais aussi saluer tout le travail des agents, nos services de protection maternelle et infantile des dix services Prévention Santé et de notre service EPICEA pour toutes les missions et la mise en œuvre des missions régaliennes qui nous sont déléguées par l'Agence Régionale de Santé, notamment pour les vaccinations. On parle aussi de la vaccination HPV dans les collèges, de la lutte contre la tuberculose et de la protection maternelle et infantile.

Merci pour vos interventions qui nous confortent dans l'idée que la santé des Nordistes doit rester notre priorité. Nous poursuivrons toutes ces actions pour que les indicateurs de santé des Nordistes soient le plus favorable possible.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais revenir sur deux politiques. Au niveau du handicap, on est à plus de 16 M€, ce qui n'est pas neutre, quand la compensation de la CNSA est à 31,8 %, alors que les Départements sont à plus de 50 %. On a vraiment encore un travail à faire, mais on le fait. On a bien avancé en ce qui concerne les personnes âgées. On va avancer, j'en suis certain, dans les années qui viennent et peut-être même dans les mois qui viennent au niveau du handicap.

Il n'y a pas de variable d'ajustement. Vous ne pouvez pas nous dire qu'il y a des variables d'ajustements concernant le social. Quand on est à plus de 16 M€, ce n'est pas raisonnable.

Au niveau de la MDPH, l'État nous avait mis X personnes à disposition à l'origine. Il sort des personnes et nous verse 33 000 € pour une personne en moins. Cela ne fait pas le salaire de la personne chargée avec les avantages et autres. Ce sont des petites choses qu'il faut savoir, c'est pourquoi je vous donne l'information.

Concernant l'enfance, quand vous dites que +6,7 % sont une légère hausse, si tous les salaires en France évoluaient de 6,7 %, je pense que tout le monde serait content. C'est énorme. Je dis cela pour le groupe Les Verts Écologie. Cela représente 41 M€ que nous avons mis sur l'enfance. Vous nous dites qu'il y a eu une baisse de 2015 à 2017. Je vous l'accorde, il y a une baisse de 9 M€ parce qu'au lieu de placements, on a fait des AEMO. On a regardé le montant de 2014. En 2014, on était à 415 M€. En 2015, on était à 440. On nous dit : « En 2017, vous étiez à 432, donc vous avez baissé ». La référence peut aussi être 2014.

Vous savez bien que, compte tenu des difficultés financières, on a dû prendre des décisions. Maintenant, c'est intéressant de regarder entre 2015 et 2026. On a pratiquement dix ans. De combien a-t-on évolué ? On a évolué de 230 M€ sur l'enfance. C'est collectif. On était à 441 et l'on est à 671. L'État n'est nulle part. Il est à 15 ou 20 M€. Le problème est là. Si l'on prend 2021-2026, nous avons travaillé ensemble dans l'hémicycle avec toutes les personnes qui sont là et l'on a évolué de 175 M€. Sur les 230 de onze ans, rien que sur le mandat, on a fait 175 M€.

On avance collectivement sur l'enfance, mais on ne s'en sort jamais. Quand vous dites : « Ce n'est pas normal, il y a 140 placements non effectifs », je vous dis oui. Mais comment les payons-nous ? Je ne suis pas contre, mais à un moment, il faut avoir les places, les associations et les moyens de payer.

Je voulais vous dire cela. Marie TONNERRE ayant dû s'absenter, je voulais donner quelques éléments sur l'enfance. Je peux vous dire que, collectivement, on fait un travail important sur l'enfance, mais c'est un puits sans fond. On ne s'en sort pas. L'EPDSAE fait tout ce qu'il peut, avec les associations avec lesquelles nous travaillons. Nous n'arrivons pas à atteindre le chiffre de zéro enfant non placé dans ce Département, même en mettant 230 M€ supplémentaires en cinq ans. Vous imaginez, c'est un tiers en plus rien que sur l'enfance.

C'est ce que je voulais répondre concernant le handicap et l'enfance.

On a fait un tour d'horizon intéressant sur cette partie.

Je vous propose de passer la parole à Valentin BELLEVAL sur les solidarités territoriales.

Merci pour vos interventions qui étaient intéressantes.

M. BELLEVAL.- Merci M. le Président. Mes chers collègues, comme les années précédentes, j'ai l'honneur de rapporter le budget primitif 2026 pour les délégations des solidarités territoriales. Autant vous dire que les nouveaux élus, les maires qui sont issus des scrutins des 15 et 22 mars derniers attendent toujours le Département comme la principale collectivité qui sera à leurs côtés pour financer leurs investissements et leurs projets. On a rencontré avec Marie SANDRA et Stéphane DIEUSAERT les nouveaux maires du canton de Bailleul il y a quelques jours, à leur initiative. Dans ces moments où l'État continuera sans doute de diminuer ces cofinancements, on sent qu'ils comptent sur le soutien du Département et nous leur montrerons avec le vote de ce budget que nous resterons la collectivité n° 1 à les accompagner.

Pour 2026, on propose un budget primitif de plus de 186 M€ de dépenses et 33 M€ de recettes, dont 50 M€ de dépenses en fonctionnement et 136,3 M€ d'investissements et en face, plus de 19 M€ de recettes.

Je démarre avec une présentation succincte du budget Aménagement du territoire, Logement et Canal Seine-Nord Europe, pour lequel on a 50 M€ inscrits en dépenses, pour un peu plus de 41,6 M€ en dépenses d'investissement.

À noter sur ce budget de l'aménagement du territoire et du logement que la principale ligne de dépenses concerne le dispositif PTS et ADVB, avec 35 M€ de crédit inscrits pour 2026 pour le paiement des projets délibérés depuis 2018 et pour les premiers paiements liés aux projets de la délibération 2026. Ces crédits inscrits sont moins élevés qu'en 2025, mais correspondent aussi à cette année particulière marquée par les élections municipales et communautaires, avec des installations d'exécutifs un peu plus tard dans l'année. Le temps que ces nouvelles équipes s'installent, ces 35 M€ de crédits ouverts couvriront largement le besoin pour l'année 2026.

Notez aussi que le dispositif de bonification Nord Durable sur les Est reconduit avec un niveau du bonus Nord Durable sur les PTS et les ADVB est reconduit, avec un niveau 1 du bonus Nord Durable qui est augmenté de 5 à 10 %. Dans le contexte budgétaire que nous évoquons depuis ce matin, cet effort est notable et je suis sûr que les différents groupes y seront sensibles.

Notez également la reconduction de l'appel à projets ADVB Énergie, dédié au soutien des projets liés à la sobriété énergétique et à la production d'énergies renouvelables. Comme nous le faisons tous les ans depuis le début du mandat, nous élargissons l'accès au budget « ADVB voirie communale » pour les communes de strate supérieure. Nous sommes allés au bout de cet engagement, puisque cet ADVB voirie communale est désormais ouvert aux communes jusqu'à 5 000 habitants.

Sur le sujet du Canal Seine-Nord Europe, les travaux se poursuivent sur le territoire du Département. Ils ont commencé en février 2025 et continueront de s'étaler sur l'année 2026.

Sur la politique Logement, nous allons délibérer demain en Plénière sur la nouvelle mouture du Plan Départemental de l'Habitat. Notons la mise en œuvre de ce plan avec la reconduction des crédits pour le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité. 2,5 M€ de crédits de paiement sont inscrits au budget. Les dispositifs Habitat Rural et Logements Communaux sont maintenus, toujours avec la subvention Partenord Habitat dans le cadre de la convention pluriannuelle qui nous lie, pour un montant de 2 M€.

Sur le volet Fonctionnement, au titre du FSL, les crédits sont maintenus à hauteur de 5,58 M€.

Voilà pour ce budget, avec à chaque fois quelques illustrations d'opérations phares qui ont été cofinancées par le Département.

Sur la délégation Patrimoine, Renouvellement Urbain et Politique de la Ville, il faut noter cette année au BP 2026 un budget à 29,7 M€, dont 14,8 M€ en investissements, hors dépenses liées au Nouveau Forum. C'est un budget qui présente une légère baisse de l'ordre de 800 000 €, qui s'explique par l'aménagement au Nouveau Forum et la fin de la ligne budgétaire dédiée aux travaux de remise en état des précédentes locations, puisque nous avons loué quelques bâtiments sur Lille et sa métropole pour les besoins des Services et l'emménagement au Nouveau Forum nous a permis de mettre fin à ces contrats qui avaient été pris.

La facture énergétique a diminué avec le double effet de la baisse des tarifs et des efforts réalisés par les Services départementaux en termes de sobriété énergétique.

En termes de Gros Entretien et de Renouvellement, nous sommes à un budget de 7,8 M€ pour améliorer le patrimoine départemental et poursuivre la mise en œuvre du programme d'accessibilité des établissements recevant du public, avec un effort très particulier sur les différents sites de l'EPDSAE.

En grands projets de travaux, de construction ou de reconstruction, nous avons un budget à hauteur de 7 M€ qui vont permettre de poursuivre des projets importants :

- La poursuite des travaux de la MNS de Condé sur Escaut ;
- La poursuite des travaux de réaménagement de l'Hôtel du Département dans le cadre de la fin de recentralisation des Services lillois ;
- Les travaux aux abords du Parvis du Nouveau Forum ;
- L'acquisition de la Maison d'Enfance à Roubaix.

On vous a également proposé dans le support un zoom sur les principales recettes de la délégation Patrimoine puisqu'il faut aussi dire que cette délégation animée par Nicolas LEBLANC est l'une des délégations qui rapportent des recettes au Département au travers de plusieurs cessions immobilières, en particulier :

- Le site du Bel Arbre à Bondues, dont Partenord a fait l'acquisition pour un montant de 1,5 M€ ;
- Des logements de fonction de collègues ont été cédés à Partenord pour un montant de 1,5 M€ ;
- Des bâtiments sociaux de la MNS d'Hazebrouck pour 800 000 € ;
- Le site Transpole de Marcq-en-Barœul pour 720 000 €.

Des cofinancements de travaux ont également été obtenus, en particulier de l'État, par exemple pour la MNS de Condé sur Escaut, pour 1,3 M€, ou l'EPDSAE à Aulnoye-Aymeries pour 200 000 €.

Sur la délégation Voiries, Infrastructures, nous avons un budget à 75,9 M€, dont 66,5 M€ en investissement et une section de fonctionnement qui reste stable, quasiment à l'euro près par rapport au budget primitif 2025.

Il faut noter sur ce budget Voiries un maintien des budgets qui sont alloués à la préservation du patrimoine : 40,3 M€ pour la préservation du patrimoine, en particulier l'entretien du patrimoine routier départemental et, en fonctionnement, un maintien des dépenses et des crédits liés aux services de viabilité hivernale et un maintien des crédits d'investissement sur l'entretien des ponts, sur lesquels nous avons toujours un programme pluriannuel d'investissement, que nous avons légèrement modifié pour tenir compte des efforts à réaliser, mais nous sommes aujourd'hui sortis des dossiers les plus difficiles.

Sur les grands projets de maillage territorial, la ligne est en baisse par rapport aux années précédentes. 23,3 M€ sont inscrits à titre principal pour la poursuite de la phase 1 de la RD 642 entre Strazeele et Merris.

La poursuite d'études techniques et réglementaires et d'acquisitions foncières pour de grands projets structurants. Je pense en particulier :

- Au contournement Nord de Maubeuge ;
- Au doublement de la RD 500 ;
- À la structuration du réseau routier de l'Avesnois ;
- Aux études de préparation de la phase 2 de la RD 642 pour le contournement de Renescure.

Cette ligne est également légèrement en baisse parce que de grands projets sont arrivés à leur terme, en particulier le contournement Nord de Valenciennes, dont nous avons inauguré la dernière phase dans le courant de l'année 2025.

Je dirai un petit mot concernant les recettes de la délégation Voiries puisqu'elle est consommatrice de crédits en dépenses d'investissement, mais elle est aussi à l'origine de recettes importantes pour notre budget : 7,4 M€ pour les grands projets de maillage territorial, dont 3 M€ au titre du contrat Plan État Région pour le contournement Nord de Maubeuge, et plus de 1,8 M€ de recettes de cofinancement des territoires, en particulier des Agglomérations pour les projets de développement local. On vous a remis une illustration du vaste chantier en cours pour la RD 642 entre Strazeele et la 25.

Le budget Ruralité, Environnement s'élève à 13,3 M€, 6,1 M€ en investissement et 7,3 M€ en fonctionnement.

Les éléments marquants du BP 2026 sont les suivants :

- Le maintien d'un fort soutien à la filière agricole par un montant de subventions reconduit par rapport à l'année dernière. On fait le choix de maintenir ces subventions au même niveau ;
- Une subvention d'équilibre du Laboratoire Départemental à zéro pour la deuxième année consécutive grâce aux effets de la mutualisation et à l'augmentation des recettes. On a néanmoins maintenu une enveloppe de 300 000 € pour faire face à des imprévus au cours de l'année ;
- La poursuite des partenariats et des aménagements concertés des espaces naturels du Nord et du PDIPR et a poursuite des politiques « Nord Durable » qui viseront à réduire le nombre de kilomètres parcourus ;
- La poursuite des investissements prévus dans le cadre des dispositifs « Plantation Renaturation » et d'aménagement des espaces naturels ;
- La poursuite du grand projet d'aménagement très attendu par le territoire de l'agglomération Cœur de Flandres du Mont Noir ;
- La poursuite du plan d'aide à l'investissement des agriculteurs, avec une majoration pour les jeunes agriculteurs ;
- Le renouvellement du parc de véhicules légers de la collectivité par des modèles hybrides ou électriques.

Voilà pour la délégation de Patrick VALOIS.

Pour celle de Sébastien SÉGUIN, Tourisme et Mobilités Douces, le budget primitif s'élève à 10,2 M€. 3,7 M€ de recettes sont prévus pour plus de 7 M€ d'investissement.

Quelques éléments à noter :

- Sur le volet Tourisme, c'est la contribution à la mise en œuvre de quatre projets INTERREG 6. Je reviendrai après sur les sujets INTERREG. On participe aujourd'hui à plus de dix projets. C'est tout à fait exceptionnel et notable. En l'occurrence, cette année, les dépenses d'investissement sont prévues pour Clim@ToutVert, X Travel Tourism, Tourism Lab ou pour le programme Henriette ;
- Le soutien aux structures touristiques : l'Accueil Paysan, l'APF France Handicap, l'Office de Tourisme du Nord (OTN), la promotion et l'animation touristique et la participation annuelle au parc animalier de Maubeuge ;
- Sur les mobilités douces : un investissement de 4,5 M€ pour permettre la mise en œuvre du Schéma Cyclable, dont 1 M€ pour l'appel à projets pour le financement des projets de développement de la mobilité douce, en lien avec les territoires ;
- Sur le Val Joly, le budget permet les obligations prévues au contrat de DSP tout en intégrant la baisse de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation. Il faut le noter, puisque l'on parle souvent des hausses de dépenses en lien avec les DSP. Il y a aussi parfois des baisses lors de la négociation opérée. C'est le cas pour le Val Joly. Ce sera l'avenant n° 5 à ce contrat de délégation de service public.

Concernant la délégation de François-Xavier CADART, le budget primitif 2026 pour le Sport et la Vie associative s'élève à 4,5 M€, dont 4,3 M€ en fonctionnement puisque c'est essentiellement du soutien direct au monde associatif, avec :

- Le maintien de la politique sportive en faveur des publics cibles et fragilisés, dont le Département est directement en charge ;

- La promotion des sites naturels et touristiques du Département par le dispositif du « Challenge Nord Évasion », qui mettra en valeur le territoire à travers 14 courses cette année. Ce sont deux courses de plus qu'en 2025 ;

- Le maintien et l'accompagnement auprès des associations sportives et des clubs de très haut niveau, des fédérations, des comités et des sportifs de haut niveau, ainsi que l'accompagnement à des événements sportifs populaires. On n'a plus le Tour de France cette année, mais encore de grandes compétitions de niveau national et international. On pense en particulier au Lille-Hardelot, à la Route du Louvre, au marathon de Lille, aux Quatre Jours de Dunkerque. L'ensemble de ces grands rendez-vous populaires festifs et sportifs bénéficieront de notre soutien renouvelé.

Pour la vie associative, ce sont des subventions pour des actions ou des manifestations dont le périmètre ou le rayonnement départemental le justifie. Ce sont des subventions pour lesquelles on a voté les critères de subvention en décembre dernier.

Pour la délégation du Renouveau des territoires, de Michaël HIRAUX, le budget s'élève à 300 000 € en fonctionnement, avec des dépenses qui sont directement effectuées par la délégation, mais beaucoup d'autres dépenses se retrouvent de manière transversale dans les autres délégations du soutien territorial apporté par le Département. On peut noter en particulier ici :

- Un soutien à la Mission du Bassin Minier pour 160 000 €, dont une subvention exceptionnelle de 50 000 € cette année.
- Un soutien à l'animation territoriale, en particulier l'Association des Maires du Nord, l'Association des Maires Ruraux du Nord ou l'Association des Maires des Anciennes communes minières, Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, l'Université de Lille ;
- L'animation du Contrat Plan État-Région, de l'ERBM et de l'ensemble des pactes dans lesquels est engagé aujourd'hui le Département du Nord.

Enfin, je vous parle aussi de la délégation Relations Internationales de notre collègue Sylvie LABADENS. À ma connaissance, c'est la seule délégation pour laquelle on va chercher plus de recettes qu'il n'y a de dépenses : 2,4 M€ de dépenses pour 10,3 M€ de recettes. Ces dépenses sont directement effectuées par la délégation avec un budget en augmentation de 1 M€ pour la prise en charge des dépenses INTERREG 6. On le verra tout à l'heure, c'est vraiment exceptionnel d'avoir plus de 13 projets sur la période 2024-2029. 270 000 € sont destinés à financer les partenariats que l'on peut avoir avec les GECT, la Mission Opérationnelle Transfrontalière, le Comité du Détroit.

Les recettes proviennent directement du FSE, du Fonds de Transition Juste et du FEDER, plus de 10 M€, avec quelques faits notables :

- Le CLIMAAX, le programme européen pour soutenir les actions de la collectivité concernant les impacts du changement climatique, financé à 100 % ;
- 13 projets INTERREG 6 sur la période 2024-2029 pour un coût total de 10 M€ et un financement de FEDER attendu de 6,2 M€. Je ne les citerai pas tous, mais on vous les a rappelés ici. Il s'agit entre autres de Cycloconnect, Clim@Monts, Clim@Yseraa, Clim@Villes, Clim@ToutVert, Clim@Dunes... On voit que l'ensemble du périmètre du territoire départemental est aujourd'hui couvert par des programmes INTERREG. C'est tout à fait notable et cela démontre l'engagement de la collectivité pour aller chercher les financements là où ils se trouvent et l'on sait qu'ils sont aujourd'hui en particulier à l'Europe. C'est une vraie satisfaction de participer à ces 13 projets.

Voilà, M. le Président. Je ne veux pas être beaucoup plus long. J'ai été très succinct dans la présentation et mes collègues VP seront là pour répondre plus en détail si vous le souhaitez sur les différents volets des délégations Solidarités territoriales.

Je le redis, dans ce contexte de grandes tensions financières pour les Départements, le nôtre fait le choix de rester aux côtés des communes, des agglomérations et de ceux qui ont besoin de notre soutien pour continuer ce vrai levier d'investissement et de transformer les projets des élus locaux en réalité au service des Nordistes.

Merci M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Valentin. C'était très clair pour tout le monde.

On va passer aux interventions et les Vice-présidents pourront ensuite intervenir également.

Je vais laisser la parole à Anne MIKOLAJCZAK sur le SDIS, les aides aux communes et l'environnement.

Mme MIKOLAJCZAK.- Merci M. le Président. M. le vice-président, chers collègues, face aux crises sociales et climatiques, notre responsabilité est d'agir avec lucidité, courage et cohérence.

Sur le SDIS d'abord, oui, le plan de recrutement de 150 sapeurs-pompiers professionnels sur trois ans va dans le bon sens. Cependant, il ne saurait masquer une réalité préoccupante. Depuis 2013, hors TSCA affectée, la contribution du Département ne cesse de diminuer pendant que celle des communes et intercommunalités augmente.

Ce budget 2026 est aussi marqué par des reculs sur des politiques pourtant essentielles à notre Département : la ruralité, l'environnement et la politique cyclable. Les baisses ne sont pas toujours lisibles, voire camouflées, en ne comparant pas les éléments d'une année sur l'autre.

À l'heure où nos territoires ont besoin d'être accompagnés face au dérèglement climatique, à la désertification des services publics, à la précarité énergétique, le Département fait l'inverse de ce qui serait nécessaire. Si l'on peut constater quelques évolutions positives concernant la stratégie Nord Durable, avec, par exemple, le nouveau Spaser que notre groupe a soutenu, ne nous y trompons pas, ces avancées restent marginales au regard de l'ampleur des enjeux.

Le dernier rapport Développement durable l'a clairement montré. L'écart avec notre trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2040 continue de se creuser. Nous ne sommes pas à la hauteur. Comment pourrions-nous l'être quand on voit le faible niveau de mobilisation du Fonds Vert par notre collectivité ? Alors qu'il constitue un levier essentiel pour financer la transition écologique dans les territoires, le Fonds Vert passe au niveau national de 2,5 Md€ en 2024 à seulement 840 M€ en 2026. Nous concernant, le Département ne prévoit en 2026 qu'une perception d'un petit million d'euros pour les travaux de réhabilitation du collège Van Der Meersch à Mouvaux. Et puis... c'est tout ! Où est la stratégie ? Où est l'ambition ?

En matière d'investissements, qui concernent au premier chef les solidarités territoriales, 246 M€ sont budgétés en 2026 contre 265 M€ l'an dernier. Au-delà du montant en baisse, c'est surtout l'orientation qui pose problème. L'investissement reste diffus, peu structuré par l'exigence de transition écologique. Il prolonge un modèle dépassé au lieu de le transformer. J'en veux pour preuve les 1,9 M€ budgétés pour des études relatives au contournement de Maubeuge et les 17 M€ pour l'aménagement deux fois deux voies de la RD 642 sur la section Strazeele Merris.

Ces choix nous enferment dans une logique du passé, coûteuse, carbonée et inefficace face au défi climatique. Nous le redisons avec force, il est temps d'opérer un véritable tournant. Nous proposons un moratoire sur les projets du Département et un recentrage de cette départementale aux villages et bourgs vers des projets participant à la transition écologique.

Je laisse la parole à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC. - M. le Président, merci. Chers collègues, je complète l'intervention de notre groupe sur les solidarités territoriales par un point sur la part du budget départemental qui est cette année consacrée aux politiques publiques en matière de logement. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail demain à la faveur de deux délibérations, l'une sur le logement des publics défavorisés et l'autre sur la prolongation du Plan Départemental de l'Habitat.

En attendant d'en parler plus précisément sur le fond, il est intéressant de regarder ici, sur le plan strictement budgétaire, comment le Département du Nord améliore ou non l'accès au logement des Nordistes, leurs conditions de logement ou contribue au moins au droit au logement, tout simplement.

Il s'agit d'une compétence partagée avec d'autres partenaires et qui implique des stratégies de fond et de long terme, mais le Département est aussi, en tant que chef de file des solidarités humaines, compétent en matière d'hébergement d'urgence pour certains publics : les MNA et les femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans, quelle que soit leur situation au regard du droit au séjour. Or d'après les éléments tirés du baromètre « Enfants à la rue » de la Fédération des Acteurs de la Solidarité et de l'Unicef, en août 2024, « Dans la nuit du 19 août 2024 dans le Département du Nord, au moins 337 personnes en famille sont restées sans solution d'hébergement à la suite de leur appel au 115, faute de places disponibles ou adaptées pour les accueillir. Cela représente une augmentation de 41 % par rapport à août 2022 ».

Dans sa présentation initiale, M. le vice-président aux finances a souligné notre situation paradoxale entre les recettes cycliques et volatiles liées au marché de l'immobilier et « inadaptées à la nature de nos dépenses sociales », comme indiqué dans le rapport sur le budget primitif. C'est juste, sauf pour le logement, où c'est effectivement plus qu'adapté.

L'accès au logement est une politique sociale et c'est aussi le préalable à toute politique sociale. Comment déployer des aides à un individu, à un ménage, à une famille, à une personne âgée en perte d'autonomie si l'on n'a pas déjà résolu la question du logement ? C'est le sens du principe du « Logement d'abord », qui est désormais au cœur de la politique de solidarité de l'État. C'est au titre de ce principe de Logement d'abord que le Département du Nord peut bénéficier de financements dans le cadre du Pacte local des solidarités.

Nous avons tous en tête des exemples de situations inextricables liées à un logement inadapté au handicap, à la famille qui s'agrandit ou dont les charges sont inadaptées au revenu des occupants. Que dire des 115 000 demandes de logement social en attente ?

Le Département du Nord dispose d'un outil formidable, qui est Partenord. L'accès au logement, l'exercice réel du droit au logement passent par le logement social et l'acteur historique du logement social dans le Nord est toujours Partenord. Or, dans ce budget 2026, on ne sait pas grand-chose de ce qu'il se passe à Partenord, si ce n'est qu'il a bénéficié d'une subvention de 2 M€. M. le vice-président en a parlé dans la présentation, mais on aimerait en savoir plus.

On aurait pu en savoir plus si la mission d'information et d'évaluation sur Partenord n'avait pas été arrêtée à peine engagée il y a deux ans et l'on n'en saurait toujours rien de plus s'il n'y avait eu la publication le 26 mars dernier du dernier rapport de contrôle de l'ANCOLS sur Partenord. Ce rapport pointe un certain nombre de problèmes sur lesquels il serait intéressant d'avoir un débat. J'en soulève un, c'est la vétusté du parc de logements, avec un nombre impressionnant de logements étiquetés E sur le

plan énergétique et qui doivent passer à l'étiquette C d'ici 2034, ce qui semble un objectif difficile à atteindre sans un engagement massif. En attendant, peut-on vraiment parler de logement social quand le coût de l'énergie explose ?

Sur la question du logement comme sur d'autres sujets, le Département du Nord n'est pas vraiment à la hauteur des enjeux. La question du logement était dans les priorités de tous les programmes ou presque dans le cadre des municipales. Au lendemain des élections, les associations d'aide au logement protestaient à Lille pour interpeller les nouveaux élus sur la gravité de la crise.

Aider les communes, si tel est l'objectif du Département du Nord, cela signifie donc de les aider dans leur politique en matière de logement. Pour nous, on ne peut pas se satisfaire d'un budget dont l'équilibre se fait au détriment des plus démunis face à la crise énergétique et à la crise climatique. Alors que nous adopterons demain de nouveaux plans, les reconductions de crédits ne suffisent pas pour la mise en œuvre de ces plans. Nous déplorons le manque d'ambition et d'imagination pour construire de nouvelles solutions en matière de logement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je passe la parole à Marie SANDRA sur la voirie et les mobilités douces.

Mme SANDRA. - Merci. M. le Président, MM. les Vice-présidents, chers collègues, je souhaite tout d'abord saluer la qualité de la présentation qui nous a été faite par notre vice-Président Valentin BELLEVAL, ainsi que la cohérence de ce budget 2026 consacré à la voirie, aux infrastructures et aux mobilités.

Entretenir, sécuriser et adapter nos routes départementales, ce n'est pas un sujet secondaire. C'est une compétence majeure. Défendre ces choix budgétaires, c'est parler du quotidien des Nordistes ; c'est parler du trajet pour aller travailler, de l'accès aux soins, de la sécurité sur nos routes, de l'attractivité de nos territoires. Autrement dit, c'est parler de ce qui relie concrètement les habitants entre eux.

Se déplacer devient parfois plus difficile : des temps de trajet qui s'allongent, des conditions de circulation dégradées, des infrastructures à adapter, des besoins qui évoluent. Dans certains territoires, notamment ruraux ou périurbains, ces difficultés sont encore plus marquées. Le budget 2026 s'inscrit dans une trajectoire claire. C'est un Département qui assume pleinement ses responsabilités en entretenant, en modernisant et en sécurisant son réseau routier tout en préparant les mobilités de demain.

À l'heure où les prix du carburant pèsent lourdement sur le budget des ménages, garantir des déplacements plus fluides et plus efficaces devient aussi une réponse concrète au pouvoir d'achat des Nordistes. En investissement, nous saluons les 40,3 M€ consacrés à la préservation du patrimoine routier et à l'accompagnement des territoires, mais ce budget ne se limite pas à construire et à entretenir. Il investit aussi pour l'avenir.

Avec 2 M€ dédiés à l'innovation, nous investissons dans les solutions nouvelles, des matériaux plus durables, des méthodes d'entretien optimisées et l'intégration de l'intelligence artificielle pour mieux gérer notre réseau. Nous faisons le choix d'une voirie plus performante, plus durable, plus intelligente.

À côté de cela, les grands projets structurants de maillage territorial se poursuivent. Sur le terrain, cette ambition prend tout son sens. Dans mon canton de Bailleul, cela se traduit très concrètement par la RD 642, un projet attendu depuis plus de 40 ans par les habitants du canton et plus largement de toute la Flandre intérieure. Aujourd'hui, ce projet avance concrètement, avec une première phase entre Strazeele et Merris, engagé depuis 2025, 17 M€ inscrits en 2026 et une suite déjà programmée.

Derrière ce projet, il y a des réalités très concrètes : une circulation plus fluide, une sécurité renforcée, une meilleure desserte du territoire et un soutien direct à l'attractivité économique locale. C'est exactement ce que nos concitoyens attendent de nous.

Dans le même temps, d'autres projets avancent : le contournement de Maubeuge, le doublement de la RD 500, la structuration du réseau routier dans l'Avesnois ou encore dans le Cambrésis.

Nous sommes dans une logique d'aménagement équilibré du territoire.

Je veux également souligner notre capacité à mobiliser des cofinancements, notamment dans le cadre des grands projets de maillage. 3 M€ sont mobilisés sur le contrat de plan État-Région pour le contournement Nord de Maubeuge.

Dans le même esprit, nous poursuivons le développement des mobilités douces. Aménagement cyclable, accompagnement des territoires, structuration d'un réseau cohérent, tout cela participe à une politique de mobilité plus diversifiée, mais avec une ligne constante : ne pas opposer, mais compléter.

En 2026 l'effort dédié représente 5,7 M€, avec 3,5 M€ de recettes mobilisées grâce à nos partenaires. Nous assurons d'abord la continuité du réseau avec l'entretien des voies vertes. Nous investissons ensuite sur le Schéma Cyclable à travers des opérations ciblées, avec entre autres l'aménagement cyclable entre Landas et Orchies ou encore la liaison gare centre-ville de Steenwerck, le long de la RD 38.

Enfin, nous reconduisons le soutien indirect aux projets locaux avec 1 M€ de subventions en faveur du cyclable, parce que les réalités de déplacement ne sont pas les mêmes partout et que notre responsabilité est d'apporter des réponses concrètes à chacun.

Pour toutes ces raisons, au nom de la majorité départementale Union Pour le Nord, je vous exprime notre plein soutien à ce budget Voirie, Infrastructures et Mobilités Douces.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Marie. La parole est à Monique ÉVRARD concernant l'aménagement du territoire.

Mme ÉVRARD.- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, je prends la parole pour exprimer le soutien du groupe Union Pour le Nord au budget consacré à l'aménagement du territoire et au logement.

Nous le savons tous, le contexte est difficile. Partout en France, les Départements sont confrontés à une même réalité, des marges de manœuvre qui se réduisent, des contraintes financières qui s'accroissent et, trop souvent, des aides aux communes qui diminuent, voire disparaissent.

Regardons ce qui se passe ailleurs. La Gironde a abandonné 30 M€ d'aides aux communes dès 2023 sous la présidence de Jean-Luc GLEYZE, socialiste. Dans les départements d'Ille-et-Vilaine ou encore de la Seine-Saint-Denis, les aides au territoire sont aujourd'hui fortement réduites. Ce qui passe en Gironde aujourd'hui, c'est ce qui menace tous les Départements demain. Dans ce contexte, le risque est réel : laisser certains territoires de côté, creuser les inégalités, freiner des projets pourtant essentiels au quotidien de nos habitants.

Dès lors, une question se pose. Qui est encore là concrètement pour accompagner les territoires ? Car derrière ces budgets, ce ne sont pas des lignes comptables. Dans nos territoires, dans les Flandres comme ailleurs, ce sont des routes, des logements, des équipements, très concrètement le cadre de vie de nos habitants.

L'aménagement du territoire devient parfois la variable d'ajustement. Notre responsabilité est qu'il ne devienne pas la variable d'abandon. Là où certains Départements font le choix de se retirer, dans le Nord, nous faisons un choix différent. Nous faisons le choix de tenir en continuant un accompagnement massif aux communes, même adapté. Tenir en maintenant des dispositifs comme l'ADVB et les PTS, tenir en refusant de faire de nos territoires les victimes silencieuses des déséquilibres budgétaires.

Je veux le dire cet après-midi avec force, le département du Nord est aujourd'hui l'une des dernières collectivités à maintenir un tel niveau d'investissement au côté des communes et des intercommunalités urbaines comme rurales. Avec 35 M€ mobilisés pour les aides au territoire, nous continuons d'accompagner concrètement les projets locaux au plus près des besoins.

Certains évoquent une baisse. Oui, le volume des dossiers peut varier, mais cela s'explique aussi par un effet de calendrier. Les appels à projets ont été ajustés en raison des élections municipales de ce début d'année. C'est une réalité de terrain que chacun connaît. Dans le même temps, nous faisons évoluer le dispositif pour être encore plus utile. Je pense à l'augmentation du seuil d'éligibilité de la DVB Voirie, qui permet aujourd'hui à davantage de communes, notamment rurales, de bénéficier d'un accompagnement. Je pense aussi au bonus « Nord Durable ».

Je veux également évoquer un projet structurant pour notre Département, le Canal Seine-Nord Europe. Aujourd'hui, les travaux sont visibles, notamment dans l'Artois Cambrésis. Ce projet porte du développement économique, de l'attractivité, de l'emploi et une transformation durable de notre territoire. Là encore, le Département est au rendez-vous.

Sur le logement, notre engagement est tout aussi clair. Nous faisons le choix d'une politique qui ne se limite pas à gérer l'urgence, mais qui agit en profondeur sur les parcours de vie. Cela passe d'abord par un accompagnement des Nordistes les plus fragiles pour prévenir les ruptures, éviter les expulsions et lutter concrètement contre la précarité énergétique. Cela passe aussi par une action déterminée contre l'habitat indigne, qui reste une réalité dans certains territoires.

Ce sont des réponses concrètes que nous apportons avec 4,85 M€ investis pour améliorer durablement l'habitat.

Nous faisons également le choix de soutenir la production et la rénovation du logement accessible, en lien avec nos partenaires, notamment Partenord Habitat, pour répondre aux besoins des familles, des jeunes actifs comme des aînés.

Surtout, nous nous inscrivons dans une stratégie de long terme. Avec le nouveau plan 2026-2030, inscrit à l'ordre du jour de notre séance, nous structurons notre action dans la durée afin de garantir des parcours résidentiels plus fluides et plus adaptés aux réalités de chaque territoire.

Alors, à celles et ceux qui parlent d'un budget déséquilibré, je veux répondre simplement que ce budget est ciblé, équilibré et responsable.

Je veux saluer ici le travail mené par l'exécutif départemental et les Services pour construire ce budget solide dans un contexte financier particulièrement contraint année après année.

C'est pourquoi la majorité Union Pour le Nord votera ce budget.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monique. Je laisse la parole à Marie-Laurence FAUCHILLE sur le tourisme et le sport.

Mme FAUCHILLE.- Merci M. le Président.

M. le Président, mes chers collègues, depuis trois ans, notre Département avait pris l'habitude de vivre au rythme des grands événements sportifs, qui ont largement participé à l'attractivité touristique de notre territoire. Avec la Coupe du Monde de rugby, les Jeux olympiques et, l'an dernier, le grand départ du Tour de France, notre Département a démontré qu'il était une terre de sport et qu'il était en mesure d'accueillir le monde.

En termes d'événements sportifs, cette année 2026 s'annonce bien plus calme et plus modeste. Néanmoins, grâce au soutien du Département ; des événements sportifs jalonnent l'année et ce, grâce avant tout à l'engagement des bénévoles qui gèrent l'organisation de ces compétitions allant du sport loisir aux compétitions internationales. La politique sportive du Département s'adresse à tous, aux jeunes des centres de loisirs, aux collégiens, aux futurs champions, aux clubs de haut niveau, aux personnes en situation de handicap ou tout simplement à tous les Nordistes qui ont envie d'enfiler une tenue de sport et de rejoindre un club.

La course cycliste et la sont les deux sports qui ont le vent en poupe. Outre les courses habituelles du calendrier, comme le Paris Roubaix, qui se disputera dimanche prochain, ou les Quatre Jours de Dunkerque, de nouvelles randonnées cyclotouristes sur les parcours des cyclistes professionnels se développent. Au niveau de la course à pied, le challenge Nord Évasion continue de grandir et compte désormais 14 événements qui parcourent des sites naturels remarquables de notre Département.

L'année 2026 marquera aussi le retour du marathon de Lille à l'automne. Les 18 000 dossards ont d'ailleurs été vendus en une heure à peine, preuve s'il en fallait que le Nord est bel et bien une terre de sport.

Pour tous ces événements, le Département répond présent, car le sport est non seulement un vecteur de bien-être et de vivre ensemble, une belle école de la vie, mais c'est aussi un vecteur d'attractivité d'un territoire. « Vivez le Nord », dit le slogan qui fait la promotion du Département en tant que destination touristique. Le Département reste un partenaire important des acteurs du tourisme pour accompagner et valoriser leurs territoires. Le développement touristique s'appuie sur plusieurs programmes européens, comme les programmes Clim@Monts, Henriette, anObleu, XTravel Mobility, XTravel Tourism Mobility ou TourismLab II. Derrière ces noms un peu barbares, résident des partenariats essentiels avec nos voisins européens et, bien évidemment, des financements pour valoriser, par exemple les Monts de Flandres, la destination Hainaut-Cambrésis, promouvoir les réseaux points-nœuds, le patrimoine Scarpe-Escaut ou les destinations vélo touristiques.

Nous savons compter sur les fonds européens pour soutenir nos politiques en faveur de l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes, mais ils contribuent aussi aux projets de valorisation des territoires.

Rappelons enfin l'action menée par notre vice-président au ValJoly, acteur majeur du tourisme de l'Avesnois, gérée par Vert Marine. La station touristique poursuit sa transformation et devient une destination recommandée. Mais les installations nécessitent également d'importants travaux d'entretien que le Département va mener, en particulier sur le barrage.

Dans un contexte financier complexe, notre majorité départementale reste attachée aux politiques sportives et sportives, qui sont des politiques volontaristes au service du développement et du dynamisme de nos territoires.

Au nom des élus de la majorité Union Pour Le Nord, je tiens à saluer l'engagement de nos vice-présidents, de notre conseillère déléguée ainsi que leurs Services pour l'élaboration de ces budgets que nous approuvons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Marie-Laurence. La parole est à Carole DEVOS concernant la ruralité et l'environnement.

Mme DEVOS.- Merci. M. le Président, M. le vice-président, mes chers collègues, élue du canton de Fourmies, je veux dire d'emblée que ce budget Ruralité Environnement traduit une conviction simple : dans le Nord, la transition écologique ne se fera ni contre nos territoires ruraux, ni contre celles et ceux qui y travaillent. Elle se fera avec eux, par des solutions concrètes à hauteur d'homme.

Cette délégation se lit dans une logique transversale en lien avec les autres politiques départementales, de l'approvisionnement local aux mobilités, de l'eau aux itinéraires de découverte, de la préservation de la biodiversité à l'éducation environnementale, notamment à destination de nos publics fragiles. Dans un contexte financier resserré, nous faisons le choix fort de la constance. Un budget tenu, maintenu même, mais qui reste un budget d'action.

Je souhaite prioriser mon propos autour de trois axes. Le premier axe est de maintenir un soutien clair à l'agriculture et aux filières avec le Pass'Agri filières. Nous voulions, comme annoncé au Salon International de l'Agriculture 2023 à nos partenaires agricoles, pouvoir intervenir dans l'investissement des exploitations, mais, du fait de la loi NOTRe, nous ne le pouvons directement, car nous n'avons pas la compétence agricole directe. Mais nous avons un devoir politique, celui d'être utile et

d'accompagner dans le cadre prévu par la loi nos partenariats agricoles et d'être aux côtés des agriculteurs du Nord, dans tous nos territoires ruraux.

Le Pass'Agri filières, dans le cadre fixé par et avec la Région, est précisément un outil de bon sens. Il aide les exploitations à investir, à se moderniser, à diversifier leurs activités, à développer la transformation et la commercialisation, à renforcer les circuits courts et à soutenir des projets innovants de services et d'accueil à la ferme.

Ce que nous assumons, c'est une écologie qui ne se résume pas à des injonctions. Nous refusons l'écologie punitive et hors sol. Nous préférons le dialogue, l'accompagnement et l'investissement, parce que la transition sur le terrain, c'est d'abord une question de faisabilité économique, de transmission, d'organisation du travail et de capacité à créer de la valeur localement pour faire vivre la ruralité du Nord.

Le deuxième axe est de valoriser un outil stratégique trop peu connu, mais exemplaire, le Laboratoire Départemental Public. Le budget prévoit une subvention d'équilibre prudentiel de 300 000 €. J'insiste sur ce caractère prudentiel. Il répond à des incertitudes sur certaines recettes venant de l'État et à des aléas externes que pourrait provoquer une nouvelle épidémie. Mais la réalité mérite d'être dite ici. En l'état, pour la deuxième année consécutive, la contribution du Département est à zéro. Si nous en sommes là, c'est grâce à une décision structurante, la mutualisation engagée en 2017, portée politiquement par votre vice-président, cher Patrick.

Les résultats sont parlants. On est passé d'une subvention d'équilibre de 990 000 € en 2015 à un laboratoire qui dégage aujourd'hui 500 000 € de bénéfices en 2025. C'est une démonstration précieuse. Oui, un service public peut être à la fois indispensable, performant et bien géré. Oui, la modernisation et la mutualisation peuvent produire du mieux-disant, une meilleure efficacité, une meilleure robustesse et une dépense publique mieux maîtrisée.

Le troisième axe est de poursuivre une politique environnementale concrète, visible et partagée. Notre approche est pragmatique : protéger, restaurer et rendre accessibles les espaces naturels du Nord. Ce sont des lieux de biodiversité, mais aussi d'éducation, de respiration et de découverte, d'activités sportives et de nature, et d'attractivité territoriale. En clair, ce ne sont pas des espaces sous cloche, ce sont des espaces utiles, et l'Avesnois, qui m'est cher. Chacun mesure l'importance de concilier protection et attractivité en s'appuyant sur des projets qui parlent à nos habitants et dynamisent notre terroir, comme ceux annoncés sur Licy* ou au ValJoly, comme on vient d'en parler.

Nous poursuivons également les actions de plantation et de renaturation ainsi que l'entretien des haies. Ce sont des politiques de bon sens, attendues par les communes et par le monde agricole parce qu'elles répondent à des enjeux très concrets : biodiversité, qualité paysagère, îlots de fraîcheur, mais aussi gestion de l'eau, ruissellement et lutte contre l'érosion.

L'environnement, c'est aussi l'accès aux chemins, la randonnée, les itinéraires qui font vivre nos territoires et renforcent l'attractivité et l'économie de proximité.

Enfin, je veux saluer les efforts portés sur la décarbonation du parc automobile départemental. En investissant chaque année dans des véhicules plus propres, en optimisant les usages, en rationalisant le fonctionnement du parc, nous montrons que la transition énergétique commence par nous-mêmes, dans notre quotidien d'Administration qui se veut et doit être exemplaire et c'est bien le cas. Là encore, notre logique est simple : moins d'affichages, plus d'efficacité.

Mes chers collègues, ce budget Ruralité, Environnement illustre une ligne claire : accompagner nos agriculteurs et nos filières par le Pass'Agri filières, réussir la modernisation de nos outils publics avec un laboratoire devenu exemplaire et conduire une écologie de bon sens, ancrée dans le réel et pas dans le dogme. En bref, pas de bla-bla, mais des résultats, pas de « Y a qu'à, faut qu'on », mais de l'ambition et de l'action. Notre choix, c'est faire et agir.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Carole. La parole est à Valérie CONSEIL concernant la culture, le sport, le tourisme, l'environnement et la ruralité.

Mme CONSEIL.- Je commencerai par l'environnement et la ruralité, si cela ne vous ennuie pas. J'aimerais poursuivre dans la foulée de Mme DEVOS.

M. le Président, M. le vice-président, chers collègues, j'interviens sur le budget 2026 de la délégation Ruralité, Environnement et Véhicules.

Ce budget 2026 aurait dû marquer un tournant. Il n'en est rien. Une fois de plus, il confirme une trajectoire préoccupante, celle d'un désengagement progressif et d'un manque d'ambition du Département du Nord en matière environnementale et rurale.

En 2026, le budget de la délégation s'établit à 13,3 M€, soit 0,32 % de notre budget. Il faut tout de même le rappeler. C'est une part symbolique et elle continue de baisser. Nous pensions avoir touché un plancher l'an dernier. Eh bien non... Le budget

Environnement et Ruralité accuse à présent une perte de ses crédits, calculée depuis 2021, de 43,2 %. Cela interroge sur la place réelle accordée à ces politiques publiques.

Dans le détail, le volet Environnement accuse une nouvelle baisse de 7,5 %, concentrée sur l'investissement. Le volet Ruralité suit la même pente, à -7,7 %. Pendant ce temps, le volet Véhicules reste parfaitement stable, à 5 M€, soit tout de même un tiers du budget depuis 2023. Ce seul fait résume assez bien vos priorités. Ce n'est pas une stratégie, c'est un ajustement comptable, en décalage avec les ambitions affichées en matière de transition écologique et de soutien aux territoires ruraux, deux enjeux pourtant indissociables. Concrètement, cela se traduit par des réductions pour les mobilités rurales et innovantes, la plantation renaturation, la gestion des espaces naturels ou encore les mobilités douces.

Vous invoquez une moindre sollicitation des dispositifs, mais vous êtes-vous demandé si ces dispositifs étaient encore adaptés ou accessibles ? Plutôt que d'innover, vous réduisez.

Pourtant, les besoins sont connus et vous les rappelez vous-même, Madame : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, eau, agriculture, soutien aux territoires ruraux, autant d'enjeux majeurs sur lesquels le Département devrait pleinement jouer son rôle au titre des solidarités territoriales, en cohérence avec sa propre stratégie Nord Durable.

S'agissant plus spécifiquement de l'environnement, les actions hors espaces naturels restent marginales, avec moins de 1 M€ en fonctionnement. C'est dérisoire face à l'urgence climatique.

Sur les espaces naturels sensibles, la visibilité fait défaut. Elle laisse penser d'ailleurs à un élargissement du périmètre des espaces naturels sensibles à tous les espaces naturels du Nord, sans que celui-ci ne soit clairement formalisé. Peut-être pourrez-vous nous le confirmer ? Vous prévoyez 4 M€ de dépenses alors que la taxe d'aménagement devrait en rapporter 6,4, selon nos calculs. Cet écart interroge sur l'utilisation des ressources.

Tout cela, avec un schéma directeur datant de 2011 et une cartographie figée en 2013, c'est-à-dire que vous pilotez les défis de 2026 avec des outils d'il y a 15 ans.

Sur la ruralité, c'est le même constat : des moyens en baisse sans impulsion nouvelle, alors même que des marges de manœuvre existaient. Ces moyens auraient pu soutenir les mobilités rurales, l'aménagement foncier ou encore les filières agricoles.

En résumé, M. le Président, M. le vice-président, votre stratégie Nord Durable déclinée ici souffre d'un mal profond. Elle est volontariste dans le texte, mais démissionnaire dans le budget, au moment même où elle devrait se traduire concrètement. C'est un choix politique que notre groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ne peut cautionner.

Je vous remercie pour cette intervention.

Je prends la parole pour M. Frédéric DELANNOY à propos des politiques culturelles, sportives et touristiques.

M. le Président, chers collègues, les politiques culturelles, sportives et touristiques ne représentent pas les budgets les plus importants de notre collectivité. Pourtant, ce sont sans doute les politiques les plus appréciées dans nos territoires. Elles participent pleinement à l'animation de nos communes, créent du lien social et contribuent à l'image du Nord, un département accueillant, chaleureux, solidaire et populaire.

Dans notre Département, la culture, le sport et le tourisme s'appuient sur un tissu associatif actif et dynamique, partenaire naturel et indispensable de notre collectivité. C'est pourquoi ces politiques doivent être non seulement préservées, mais renforcées.

Or, comme l'an dernier, nous faisons le constat d'une réalité préoccupante. Ces politiques essentielles de la culture et du sport voient leurs moyens stagner, voire diminuer.

S'agissant de la culture tout d'abord, sans entrer dans le détail de chaque ligne budgétaire, la tendance est claire. Les moyens ne progressent pas, au contraire. Le budget consacré à la culture passe ainsi de 19 M€ en 2025 à 15,5 M€ en 2026. L'investissement recule quant à lui de 3,4 M€.

Alors que nous avons dépassé la moitié du mandat, une question se pose. Des projets d'investissement structurants sont-ils encore prévus pour nos équipements culturels après l'extension du musée Matisse ou devons-nous nous attendre à un plafonnement durable de l'investissement dans les années à venir ?

Sur la période 2023-2026, le budget de fonctionnement de la culture a diminué de plus de 3 M€, passant de 15,3 à 12,4 M€, soit une baisse de 19 %. Les conséquences sont déjà visibles. D'autres restent à venir. L'enveloppe dédiée à la culture en milieu rural a été divisée par deux, faisant peser un risque réel de recul de l'accès à la culture pour les publics qui en sont déjà les plus éloignés. L'absence de revalorisation des subventions fragilise les acteurs culturels, dont l'équilibre des structures est souvent précaire.

Comme cela a été rappelé par mon collègue Olivier CAREMELLE, on ne peut l'oublier, le réseau départemental d'insertion par la culture a été totalement démantelé en 2025 avec la suppression des subventions du Département du Nord. La culture n'est pas un luxe, elle est une nécessité pour l'émancipation individuelle, pour l'éducation artistique, pour l'accès de toutes et tous à la connaissance et à la création.

Réduire ces moyens, c'est aussi fragiliser tout un écosystème. C'est pourquoi il est particulièrement regrettable de constater que ce budget, pourtant modeste à l'échelle de notre collectivité, ne soit pas sanctuarisé. C'est aussi selon nous un mauvais calcul. La culture est un investissement en termes d'attractivité, d'emploi et d'images pour notre territoire.

Concernant le sport, le budget de la délégation Sport enregistre une baisse nette de 1,1 M€ par rapport à 2025, passant de 5,5 à 4,4 M€, soit une diminution de 20 %. Dans le détail, les subventions aux structures sportives sont en recul, avec une enveloppe de 2,2 M€, contre 2,6 l'an dernier. De même, les crédits destinés aux clubs de haut niveau baissent de 0,6 M€ cette année.

Nous savons pourtant que les collectivités locales jouent un rôle déterminant : accompagner les clubs, soutenir les équipements, encourager la pratique sportive pour toutes et tous. Dans ce contexte, chaque signal budgétaire à la baisse a des conséquences concrètes.

En conclusion, les budgets consacrés à la culture et aux sports que vous nous présentez aujourd'hui ne traduisent pas une ambition à la hauteur des enjeux. Nous appelons donc à sursaut et à un réinvestissement clair en faveur de ces politiques d'ici la fin du mandat.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais laisser la parole à Grégory BARTHOLOMÉUS.

M. BARTHOLOMÉUS. - M. le Président, mes chers collègues, mon intervention – pleine de bon sens, vous n'en douterez pas – portera sur les solidarités territoriales ainsi que sur l'aménagement du territoire. Je ferai un premier point sur les aides départementales aux villages et bourgs (ADVB), et les projets territoriaux structurants (PTS).

Premier constat, après une année 2025 particulière pour fin de mandat, nous sommes encore une fois sur une année particulière, 2026 étant en début de mandat. Traduction : nous sommes sur une enveloppe singulièrement en baisse entre 2025 et 2026 puisqu'elle passe de 52,2 M€ à 37 M€. Je sais bien que ce sont deux années atypiques, mais la réduction de l'enveloppe est quand même sévère et certainement dictée par des capacités d'autofinancement diminuées du Département.

Comme j'ai pu vous le dire en décembre dernier lors du lancement de l'appel à projets ADVB et PTS, nous reconnaissons deux avancées qui vont dans le bon sens : d'une part, pour l'ADVB Voirie communale, le relèvement du seuil d'éligibilité des communes de moins de 4 500 habitants à moins de 5 000 habitants et d'autre part, l'évolution à la hausse du bonus Nord Durable, niveau 1, passant de 5 à 10 %, une avancée certes positive, mais bien modeste et peut-être même trop modeste.

Vous ne serez pas étonnés de m'entendre dire que nous pensons que les enjeux environnementaux et la transition écologique sont insuffisamment pris en compte dans nos budgets d'investissement comme dans les précédents. Ce n'est pas une critique, mais un constat. Même si ces derniers mois, notre Département a été relativement épargné, n'oublions pas que les phénomènes pluvieux intenses sont destinés à devenir de plus en plus fréquents et ravageurs en hiver et que la chaleur s'installe de plus en plus durablement dans nos territoires en période estivale.

Au lendemain des élections municipales, le Haut Conseil pour le Climat vient de publier un rapport sur le rôle des collectivités territoriales en matière d'adaptation au changement climatique. Il préconise aux collectivités qui peuvent s'endetter d'investir massivement dans des infrastructures et des rénovations qualitatives, investissements qui sont amortis en moyenne sur dix ans. Le Haut Conseil, s'appuyant sur les chiffres de l'Institut de l'Économie pour le Climat, a calculé pour chaque catégorie de collectivités de combien elles devraient augmenter leurs investissements pour s'aligner sur les objectifs climatiques nationaux : +80 % pour les régions, +130 % pour les communes, +240 % pour les départements.

Alors, vous me direz qu'il n'y a pas de solution miracle et que les marges de manœuvre sont faibles pour notre Département, mais reconnaissez tout de même que nous vous alertons depuis plusieurs années sur une meilleure mutualisation des infrastructures et sur une meilleure prise en compte du changement climatique, hélas sans succès.

Avant 2015, lorsque nous étions majoritaires, malgré les difficultés, nous avons bien identifié, par exemple, les besoins en haut débit pour notre territoire et décidé d'investir massivement dans le domaine afin de rester attractif. Ne pensez-vous pas qu'il est temps d'avoir une approche similaire avec l'environnement, au moins d'entamer une réflexion pour réussir cette transition complexe et lutter contre les inégalités territoriales et humaines que ces changements engendrent ?

M. le Président, vous le dites souvent et à raison, le Département est le premier partenaire des communes en matière d'investissement. À notre sens, le Nord devrait jouer un rôle de stratège pour accompagner le bloc communal dans les investissements visant à rendre nos territoires plus résilients et à répondre aux enjeux de la transition écologique.

Je crains qu'à force de la repousser continuellement, nous finissions par donner totalement raison à Jacques CHIRAC : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». J'espère que vous apprécierez la référence, M. le Président. Vous ne pourrez pas dire que je suis sectaire.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous nous ferez la même chose la prochaine fois avec quelqu'un d'autre, si vous voulez bien.

Jean-Luc DARCOURT a la parole sur les voiries.

M. DARCOURT.- Merci M. le Président.

M. le Président, M. le Vice-président, chers collègues, mon intervention sur la voirie et sur les infrastructures sera relativement brève, même si j'ai quelques questions à vous poser.

Je m'inquiète essentiellement pour l'investissement, puisque le budget de fonctionnement reste stable, à 9,4 M€, comme en 2025. Côté investissements, nous passons cette année de 75,8 à 66,5 M€. Pour mémoire, le budget d'investissement en 2024 était de 89,4 M€.

Au sein de cette enveloppe, la catégorie la plus impactée est celle de la préservation du patrimoine et des projets de développement local, passant de 47,3 à 40,3 M€, avec une baisse déjà très significative entre 2024 et 2025. Si cette baisse est liée à un achèvement de grands projets structurants, ce que l'on conçoit, n'est-il pas judicieux d'enclencher d'autres opérations nécessaires, comme celles dont j'avais déjà parlé l'année passée, du canton de Cappelle-la-Grande ? L'année dernière, vous m'aviez annoncé que des études techniques se poursuivaient. Après plusieurs décennies, j'espère le voir se réaliser. Il est très attendu sur le territoire dunkerquois, mais aussi sur les communes concernées par mon collègue, que vous connaissez, Julien GOKEL.

Revenons au budget présenté. L'incidence de la baisse est particulièrement forte pour le renouvellement des revêtements de chaussées, qui perd 5 M€, avec une ligne à 20,5 M€. Nous comprenons bien évidemment que la faible capacité d'autofinancement a des répercussions sur les investissements du Département, mais nous aimerions aussi beaucoup savoir comment vous avez établi vos priorités. Y a-t-il des investissements qui peuvent attendre ? Si oui, de quelle nature et jusqu'à quand ?

Si je vous pose cette question, c'est pour deux raisons.

D'une part, vous avez adopté en 2023 la trajectoire 2023-2028 de la transition écologique et solidaire des infrastructures et des voiries départementales. Je vous ai demandé l'an dernier de bien vouloir nous préciser les moyens avec lesquels vous comptiez réaliser vos ambitions légitimes. Je n'ai pas eu de réponse et je constate malheureusement que la voirie et même la sécurité deviennent des variables d'ajustement, ce qui est fâcheux.

D'autre part, il y a quelques mois, vous nous avez proposé une délibération pour cadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la voirie. Une nouvelle délibération la complète en Commission Permanente de cette session.

Si ma remarque précédente peut être minorée, car il peut y avoir pour des raisons valables un décalage entre ambition et réalisation, le sujet est plus épineux. En effet, on ne parle plus ici de projets à reporter, mais de répondre à des questions de sécurité immédiate ou à moyen terme. L'intelligence artificielle permet certes une anticipation des interventions à réaliser, donc un programme prévisionnel plus fiable, mais on peut penser qu'elle sera plus précise, exhaustive, donc potentiellement apte à faire remonter davantage de problèmes et plus rapidement. Cela pourrait-il avoir une incidence pénale sur notre collectivité si notre collectivité est amenée à être informée de problèmes structurels sur les voiries départementales sans les traiter immédiatement ?

Nous sommes favorables sans réserve à l'utilisation de l'IA pour un contrôle minutieux de nos infrastructures, mais nous pensons aussi que cela va engendrer plus d'interventions, avec un budget qui ne suit pas, voire à la baisse.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vais laisser la parole à Bertrand RINGOT sur le SDIS.

M. RINGOT.- Merci M. le Président.

Chers collègues, je conclurai sur les solidarités territoriales en évoquant la situation du Service Départemental d'Incendie de Secours du Nord, notre SDIS avec nos précieux sapeurs-pompiers de nos cantons. Nous le savons tous, il s'agit d'un service public indispensable et en première ligne, au service de notre population et de nos territoires respectifs. Les pompiers interviennent auprès de nos concitoyens Nordistes dans les moments les plus critiques. Il faut être confronté à un incendie pour mesurer leur professionnalisme et les risques auxquels ils sont confrontés.

Le SDIS est disponible à toute heure et en tout lieu. Les Nordistes savent pouvoir compter sur lui 24 heures sur 24, sept jours sur sept et 365 jours par an. Ils sont à leur manière l'image du Nord, de cette solidarité Nordiste qui nous caractérise. Qu'il s'agisse de secours à la personne, d'accidents, d'incendies ou de risques industriels sanitaires, nucléaires ou technologiques, le SDIS est présent partout sur le territoire et à tout moment.

Service public de proximité, le SDIS incarne pleinement les valeurs d'engagement et de solidarité. À ce titre, il mérite toute notre attention et notre soutien. Je l'ai souvent dit dans cette assemblée, notamment lors de nos débats sur le sixième homme dans les centres d'incendie et de secours.

J'adresse d'ailleurs un remerciement sincère à l'ensemble des agents du SDIS pour leur travail et leur professionnalisme. L'activité opérationnelle du SDIS 59 Il reste à un niveau très élevé. En 2024, les pompiers du Nord ont procédé sur l'année à 172 000 interventions, soit 471 interventions par jour, une vingtaine toutes les heures. La pression sur les équipes est donc considérable et cette pression ne va pas diminuer. Elle risque même de s'accroître compte tenu de l'aggravation des risques climatiques et de la hausse continue du secours à la personne.

Sur le littoral, le développement industriel important sera générateur de nouveaux risques à anticiper. L'enjeu est donc bien de donner au SDIS du Nord des moyens à la hauteur de ses missions et adaptés aux enjeux de chaque arrondissement, enjeux d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

Le budget 2026 apporte des réponses. La contribution départementale du SDIS augmente sensiblement, de 103,5 M€ en 2025 à 106 M€ en 2026, dont 2 M€ en investissement, soit une progression nette de 2,5 M€. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un effort budgétaire réel du Département du Nord, que nous soutenons pleinement.

N'oublions pas que le SDIS du Nord est également largement financé par nos communes et intercommunalités, qu'il nous faut remercier. Leur contribution prévisionnelle se chiffre à 125,5 M€ pour 2026, en augmentation elle aussi, de 1,6 M€. Seuls deux Départements, le nôtre, mais également le Bas-Rhin sont minoritaires dans le financement des SDIS : 55 % des collectivités locales et 45 % des Départements.

Ces efforts budgétaires doivent notamment permettre de faire face aux 150 recrutements supplémentaires que vous avez annoncés d'ici 2028, dont 50 en 2026, si j'ai bien compris, recrutements qui interviennent – faut-il le rappeler ? – après un mouvement social significatif et une mobilisation forte des agents et des organisations syndicales. Nous appelons pour l'avenir à un dialogue social renforcé, M. le Président. Ils traduisent donc en grande partie un rattrapage nécessaire face à des situations de sous-effectif que de nombreuses casernes connaissent depuis plusieurs années.

Des postes sont créés, les moyens sont renforcés et cela va dans le bon sens. Il y a une évolution positive par rapport aux années précédentes et il faut le souligner, dans un contexte budgétaire compliqué.

Ce budget 2026 constitue une étape importante, mais il doit surtout s'inscrire dans la durée afin de financer le plan de recrutement supplémentaire prévu par le SDIS jusqu'en 2028, ainsi que les investissements nécessaires pour le matériel et le bâtimentaire. Chaque conseiller départemental est d'ailleurs demandeur d'informations sur les actions envisagées, car nous sommes très souvent sollicités sur ces sujets.

C'est dans cet esprit d'exigence et de responsabilité que nous continuerons à suivre avec attention l'évolution de notre SDIS du Nord et de nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Jean-Claude DULIEU concernant la ruralité, l'environnement et l'aménagement du territoire.

M. DULIEU.- Chers collègues, comme chaque année, nous rappelons que la politique volontariste d'aménagement du territoire est indispensable pour les communes rurales et pour l'équilibre territorial de notre Département. Nous insistons sur l'importance, pour nos collègues maires de la ruralité, du partenariat Commune Département. Sans la participation financière du Département, de nombreux projets ruraux locaux ne seraient pas réalisés, aggravant ainsi les fractures territoriales, d'autant que les communes rurales ont de faibles ressources et sont de plus en plus touchées par les restrictions financières de l'État. Plus que jamais, nous devons veiller au développement de notre partenariat avec ces communes.

Le budget proposé aujourd'hui appelle trois remarques.

La première, vous confirmez la chute du budget ADVB PTS. En effet, je rappelle qu'en 2024, 67 M€ y étaient consacrés, dont 41 M€ pour la ruralité et 26 M€ pour des projets très structurants. En 2025, vous avez réduit ce budget de plus d'un tiers. Cette année, vous confirmez et accentuez cette chute budgétaire en ne proposant que 35 M€, soit une réduction en deux ans de près de 50 %.

Nous retrouvons les crédits inscrits à la création de cette politique en 2015. Cela fait donc onze ans, alors que durant cette dernière décennie, les travaux coûtent beaucoup plus cher.

La première conséquence fut l'année dernière la baisse de 10 % du taux de subvention allouée aux communes. Seconde conséquence en 2024 : 294 projets ADVB ont été retenus ; 292 en 2024. En 2025, nous enregistrons 59 projets en moins. Cette baisse de 50 % du budget aura inévitablement des répercussions sur les conditions de vie des habitants et sur l'emploi local. En effet, les PME, les PMI, les artisans sont les principaux acteurs pour ces travaux de proximité.

Deuxième remarque, cette année, vous avez décidé une nouvelle fois de modifier le calendrier. Durant des années, le tempo était différent : dépôt des dossiers du 1^{er} janvier au 31 mars, vote de délibération au premier semestre, avec versement de l'accord de 70 % dans la foulée, à l'été. Vous avez changé ce tempo non pas en 2025 « veille » des municipales, mais en 2024. Vous avez alors reporté le vote des subventions en septembre et, en 2025, en octobre.

Cette année, année électorale, vous annoncez que la délibération sera votée le 7 décembre. Conséquence, les maires devront attendre décembre pour avoir la confirmation des subventions départementales. Certes, ils peuvent demander une dérogation pour démarrer les travaux, mais sans cette confirmation et sans le versement de l'acompte, certains maires ne pourront pas prendre de telles décisions ni prendre le risque de démarrer les travaux. De plus, auront-ils l'acompte en décembre ou devront-ils attendre le vote du budget 2027, en avril ? M. le Président, pouvez-vous aujourd'hui rassurer nos collègues maires à ce sujet ? Auront-ils leurs acomptes en 2026 ?

Mis à part pour la trésorerie du Département, ce changement de calendrier ne comporte que des inconvénients. M. le Président, nous vous demandons de réduire exceptionnellement la période d'examen des dossiers. Nous savons pouvoir compter sur les compétences, l'expérience et la motivation des services concernés. Cela permettrait de voter les subventions lors de la séance du 12 octobre et d'avoir le versement des acomptes fin octobre début novembre. Nous réglerons ainsi beaucoup de problèmes au niveau des collectivités locales.

Troisième remarque, nous nous interrogeons sur l'attractivité du bonus « Développement durable ». En effet, en 2024, seulement 25 % des dossiers déposés ont bénéficié du bonus ; en 2025, seulement 23 %. Ce chiffre est en baisse. Au regard des enjeux climatiques et de la sensibilité réelle de nos collègues maires, nous devons nous interroger sur les taux de bonification. Certes, vous augmentez de 10 % le niveau 1, mais cela sera-t-il suffisant ? Sont-ils assez incitatifs et suffisamment élevés au regard des surcoûts qu'entraînent les travaux supplémentaires demandés ? Nous pensons qu'il est temps, sur la base de l'expérience de ces dernières années, de revisiter cette bonification afin de mieux répondre aux exigences climatiques.

Un mot sur les voiries communales : nous sommes satisfaits, M. le Président, que vous ayez respecté vos engagements lorsque nous vous avons demandé que le Département participe et intervienne sur les voiries communales jusqu'à la strate de 5 000 habitants. Vous avez respecté cet engagement, ce qui nous faisait sourire mutuellement tous les ans lorsque l'on passait à une strate supérieure. Cette décision a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants, mais surtout d'assurer la sécurité des enfants.

Deuxième intervention sur le développement durable.

Chaque année, lors du budget, nous abordons la question cruciale de notre participation à la réduction des effets de serre afin de préserver la biodiversité et l'espèce humaine. Je rappelle que le Département a toujours été très sensible et acteur dans ce domaine, bien évidemment avec des approches différentes.

Nous avons aujourd'hui une responsabilité accrue du fait de l'évolution des enjeux climatiques. C'est pourquoi, lors de la délibération cadre présentée en février, nous avons insisté sur l'aggravation dramatique du contexte dans lequel nous abordons ces enjeux climatiques aujourd'hui et sur les conséquences à en tirer quant à la stratégie à retenir et aux actions à mener.

Notre collègue Patrick VALOIS, dans sa réponse, a résumé mon intervention comme la simple énumération de l'état des lieux. Soit je me suis mal exprimé, soit mes propos ne furent pas entendus. Je vais donc rappeler quelques-uns de mes propos.

Depuis une décennie, les enjeux environnementaux ont pris une dimension considérable. Nous pouvons constater au fil des actualités l'aggravation de la situation avec ses souffrances humaines, ses drames humains : sécheresse, accès à l'eau potable, crise de la fertilité des sols, pertes pour le monde agricole, famines, pluies diluviennes, fonte de la banquise, inondations, glissements de terrain, changement des courants marins, modification profonde des écosystèmes, aggravant l'extinction des espèces et de la biodiversité.

Comme je le disais en février, il y a dix ans, nous nous posions la question : « Quelle planète allons-nous laisser à nos petits-enfants », puis « à nos enfants ». Aujourd'hui, cette question ne se pose plus en ces termes puisque nous sommes toutes et tous directement concernés, quel que soit notre âge.

Lors de la mise en place de Nord Durable, nous avons décidé d'atteindre la neutralité carbone en 2040. Pour atteindre cet objectif, une feuille de route a été mise en place, définie collégialement, qui découlait des exigences de l'époque. Cela fait déjà plus de six ans. Depuis, la société a fortement évolué, comme je viens de le dire. La situation s'est malheureusement aggravée.

En ce qui nous concerne, nous en sommes arrivés à la conclusion que la feuille de route définie il y a six ans ne correspond plus aux nouvelles exigences climatiques. Tel était le message que nous voulions faire passer en février, et pas seulement un simple état des lieux.

Il y a urgence de revoir notre calendrier de 2040, de revoir nos actions et d'allouer à notre collègue Patrick VALOIS un budget plus conséquent. Nous sommes disponibles pour retravailler cette politique.

Quel nouveau type d'initiatives d'ampleurs pourrions-nous tenir et mettre en œuvre ? Je n'ai pas de catalogue de propositions, mais comme le disait notre collègue, pas de bla-bla, du concret.

Je prendrai un seul exemple. Aujourd'hui, la guerre de TRUMP fait monter la fièvre du pétrole. Les prix à la pompe flambent. Utiliser son véhicule coûte de plus en plus cher. Notre dépendance au pétrole devient insupportable pour notre économie et pour

nos concitoyens. Les résidents de la ruralité bénéficient peu des transports collectifs et doivent prendre leur véhicule pour se rendre au travail. Notre Département se veut et est le premier partenaire de la ruralité. Soyons à l'initiative pour favoriser l'utilisation des véhicules électriques. Comment ? Par l'implantation de bornes électriques dans toutes les communes de la ruralité et en priorité au pied des collectifs. Engageons un partenariat financier avec les intercommunalités compétentes, avec les entreprises automobiles implantées dans notre Département pour financer un grand plan d'implantation de bornes électriques dans toutes les communes de la ruralité. Nous serions ainsi le premier Département de la borne électrique dans la ruralité.

C'est un simple exemple. Nous pourrions démultiplier ce genre d'initiative.

En conclusion, forts de l'expérience acquise ces dernières années, forts de l'implication collective et individuelle de l'ensemble des collaborateurs, des services, du développement des partenariats, nous sommes et nous devons être toujours plus acteur crucial pour sauvegarder la planète. Nous sommes le premier Département de France avec ses 2,5 millions d'habitants. Nous sommes donc investis d'une lourde responsabilité politique et, malheureusement, le temps nous est compté.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La parole est à Charles BEAUCHAMP concernant le logement.

M. BEAUCHAMP.- M. le Président, chers collègues, le logement est devenu le triste symbole d'une société fracturée, où le droit à un logement décent n'est plus garanti pour bon nombre de personnes. La crise du logement n'est pas une fatalité, la part des dépenses publiques consacrées au logement est tombée à 1,4 % du PIB, tandis que la spéculation immobilière, la financiarisation du parc locatif privé et l'effondrement du pouvoir d'achat ont rendu l'accès au logement privé tout simplement impossible pour les classes populaires et de nombreux ménages de la classe moyenne.

Début 2025 la demande de logement social a atteint un niveau inédit. 2,8 millions de ménages sont en attente d'un logement, soit une hausse de 6 % en un an. Dans le même temps, les attributions reculent à 384 000 logements, leur plus bas niveau depuis dix ans. L'UNNCAS indiquait en ce début d'année que la demande de logements sociaux a augmenté de 47 % en huit ans et simultanément, les attributions diminuent, puisque la production de logements est insuffisante et que la rotation très ralentie au sein du parc social conduit par voie de conséquence à une baisse de celle-ci.

Si le changement sociétal influe sur la hausse des demandes, puisque la typologie du demandeur est souvent une personne seule ou une famille monoparentale, pour autant, il n'est pas responsable de la crise du logement. Cette responsabilité appartient aux gouvernements de droite qui, par idéologie, ont refusé de faire du logement social une priorité. Les politiques d'Emmanuel MACRON ont accéléré cette crise du logement avec des mesures qui ont affaibli davantage les bailleurs sociaux, par exemple l'instauration de la réduction de loyers Solidarité. Ce dispositif a, en dix ans, ponctionné plus de 13 Md€ dans les caisses des organismes HLM, réduisant leurs projets de construction et de rénovation.

Dans le Nord à la fin de l'année 2024, il y avait plus de 120 000 demandes de logement, pour près de 20 000 attributions, constate la Fondation pour le Logement des Hauts-de-France. Le parc de logements n'est donc toujours pas suffisant face à la demande qui va croissant et avec une population pénalisée par de faibles revenus. D'ailleurs, 77 % des Nordistes répondent aux critères d'obtention d'un logement social.

La part du logement dans le budget des ménages n'a cessé d'augmenter et impacte plus fortement les ménages les plus modestes, jusqu'à 30 % dans certains cas.

La politique de vos amis du gouvernement, M. le Président, est dévastatrice pour les Nordistes. Face à cette crise, les communistes proposent notamment de ramener la TVA à 5,5 % dans le bâtiment pour la production neuve, de cesser la ponction de 1 Md€ par an dans les caisses des bailleurs et d'augmenter le budget de la rénovation thermique, qui est aussi un enjeu.

Quant au budget du Département consacré au logement, il n'est pas du tout à la hauteur des enjeux. Si le soutien aux partenariats augmente très légèrement – de 57 000 €, mais est-ce une augmentation dans ce contexte d'inflation ? – les crédits affectés au FSL diminuent de 100 000 € alors que le public concerné augmente considérablement, la précarité ne cessant de s'aggraver, si la dématérialisation des demandes FSL est présentée comme une simplification, une facilité d'accès, nous nous interrogeons au regard de l'illectronisme.

Baisse également de 150 000 € pour le soutien à l'habitat rural et des crédits qui n'évoluent pas pour le NES.

Quant au partenariat avec Partenord, nous regrettons que vous n'ayez pas voulu donner suite à notre demande de présentation de la politique du bailleur lors d'une séance plénière.

Je conclurai mon intervention par trois remarques. La politique du logement est l'un des vecteurs essentiels pour l'aménagement du territoire ou son démenagement. Nous réaffirmons que les logements locatifs intermédiaires, les fameux LLI, ne doivent pas être assimilés au logement social et les crédits destinés à celui-ci ne peuvent abonder la construction de LLI.

Notre dernier mot sera pour les locataires de bonne foi, ces personnes qui vont être expulsées avec la fin de la trêve hivernale, et leur nombre va grandissant avec la mal vie et la précarité, qui explosent en macronie. Les expulsions de ces personnes sont la phase émergée de l'indignité de la politique du logement en France.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mesdames, Messieurs, qui souhaite intervenir ? J'aurai ensuite quelques commentaires à faire.

M. SIEGLER.- J'interviendrai rapidement pour répondre à un certain nombre d'interrogations de mes collègues.

On a une lecture diamétralement différenciée de ce que ce budget propose. Tout le monde veut plus de dépenses, mais peu notent un certain nombre de choses positives. Je remercie M. DULIEU et M. BARTHOLOMÉUS de l'avoir fait.

D'abord, sur le respect de la parole donnée, nous passons l'ADVB Voirie communale à moins de 5 000 habitants, ce qui marque le fait que l'on ne fait pas d'économie sur le sujet.

Nous respectons un engagement qui a été pris précédemment par la collectivité, à savoir le maintien du bonus Nord Durable sur les PTS. Vous aviez oublié cela. On le maintient. Choisir, c'est renoncer, mais on choisit aussi le maintien d'un certain nombre de politiques. Notons également l'augmentation du bonus Nord Durable à 10 % pour les ADVB Équipements. Concernant le maintien de l'ADVB Énergie, je suis très surpris que vous n'en ayez pas parlé, mais on ne peut pas parler de tout, vous avez raison.

Les crédits de fonctionnement pour les délégations sont stables, à +1,43 %, sur l'ensemble du périmètre qui m'a été confié, y compris Partenord Habitat et la convention de 2 M€. Il ne vous a jamais échappé que cette convention qui nous liait avec Partenord Habitat prévoyait des subventions pour des programmes au PLF, mais pas de LLI. Le Président de Partenord Habitat pourra probablement en dire un mot.

Il nous a été reproché un manque de vision stratégique. C'est très étonnant quand le Département du Nord a voté à l'unanimité le chantier du Canal Seine Europe – si ce n'est pas un chantier stratégique, je ne sais pas ce que c'est – et la participation et le respect de ses engagements avec le Syndicat Mixte du Très Haut Débit du Nord Pas-de-Calais, que les plus anciens ont connu. Je m'en souviens. La parole donnée par une majorité a été respectée par l'autre et continue de l'être, y compris dans les crédits que je vous propose.

J'évoquerai enfin quelque chose dont personne ne parle en termes de stratégie, les premiers crédits de paiement pour l'étude du SERM, Service Express Régional Métropolitain. Si ce n'est pas un sujet qui mérite d'être posé comme un préfigurateur de grand bouleversement en termes de mobilité dans la région, donc de transition écologique, je ne sais pas ce que c'est.

M. le Président, je suis très fier du budget que je présente et je remercie l'Union Pour Le Nord, en particulier Monique, de bien vouloir l'adopter quand vous le mettrez aux voix.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Je rajoute un point sur l'aménagement du territoire. Jean-Claude DULIEU nous dit qu'il y a moins de dossiers en 2025 qu'en 2024. On les a tous pris. S'il y en a moins, ce n'est pas de notre faute. On ne va pas nous reprocher le fait que les communes ne fassent pas de dossiers. Tous les dossiers conformes des communes ont été validés.

M. DULIEU.- Pourquoi baissez-vous les subventions de 10 % à ces communes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Le budget est moindre. Il était à plus de 60 M€ et passe à 40 M€. Il baissera encore. Aujourd'hui, on est à 35 M€. Personne ne s'inquiète de savoir comment on les paie. C'est de l'emprunt. On va donner des subventions à des communes qui ne vont pas faire d'emprunt. C'est nous qui allons faire de l'emprunt pour les communes. On marche sur la tête ! À un moment, on ne pourra plus faire ce genre de chose. Vous voyez où l'on en est ?

On maintient la politique et Nicolas fait tout ce qu'il peut pour la maintenir, mais on va à l'emprunt. On ne va pas chercher de CFE ni d'évolution de valeur locative.

Cela me permet de rebondir sur le SDIS. Si les communes peuvent toujours mettre un peu plus, elles vont chercher le foncier bâti sur les gigafactories et autres. Elles vont chercher de la CFE sur tout cela, mais nous, qu'allons-nous chercher ? On ne va rien chercher. On a un budget contraint. C'est pour cela qu'il y a une différence et cela doit se creuser encore. On a des mannes énormes qui arrivent quand une gigafactory investit 1 ou 2 Md€ ; j'ai même entendu 5 Md€. Vous imaginez la base imposable ? Ce n'est pas cela, parce que l'on a enlevé tout l'outil aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est vraiment le bâtiment, mais il y a une possibilité de monter sur les taux et de toucher le foncier bâti et la CFE. Nous n'avons pas de marge de manœuvre.

C'était simplement ce que je voulais vous dire. Il n'y a aucune interpellation. C'est mathématique pour moi et c'est du raisonnement. On ne peut rien aller chercher. De l'autre côté, les intercommunalités peuvent aller chercher, mais elles ne peuvent pas donner au SDIS parce que c'est selon la volonté de l'ensemble des intercommunalités de le faire. Cet accord, je ne l'ai pas. Si je l'avais un jour, je ne serais absolument pas contre le fait de payer plus pour le SDIS, en ce qui concerne l'intercommunalité que je préside.

Je termine sur les bornes électriques. Ce n'est plus au public de faire cela, c'est au privé. Vous allez n'importe où, vous en trouvez. Le seul problème que vous avez, c'est de savoir si vous avez la bonne carte pour recharger : est-ce qu'elle est en passe-passe, en carte bleue ou autre ? Je le fais à titre personnel et je sais ce que cela donne sur ma voiture personnelle. Parfois, ce n'est pas un cadeau parce que vous ne trouvez pas la bonne borne au bon endroit.

La Région l'a fait sur l'ensemble de la région. Dans le Douaisis, il y a 63 bornes, mais quand on voit comment elles fonctionnent, ce n'est pas là que les gens vont. Les personnes ne vont pas sur les bornes des collectivités, elles vont à la pompe et vous avez une série de possibilités d'alimentation dans les hypermarchés, un peu partout et même dans les hôtels. Aujourd'hui, allez investir dans cela, je n'y crois pas.

M. DULIEU.- Je partage ce que vous dites, mais il y a un problème. Les habitants de la ruralité doivent partir de chez eux et ont besoin d'une ou deux heures pour recharger leurs batteries. Il n'y a pas de bornes dans les petits villages. Il faut des bornes au pied des immeubles. Celui qui a une maison individuelle peut recharger, mais celui qui vit en appartement ne le peut pas.

M. LE PRÉSIDENT.- En ruralité, il y a peu d'appartements. Il y a pas mal de maisons. Il suffit de brancher et le lendemain matin, on a ce qu'il faut pour partir.

Ce sont des petits détails.

M. BELLEVAL.- Je reviens quelques instants sur deux ou trois sujets qui ont été évoqués.

Sur la voirie et sur les projets d'infrastructure, je vais éviter de répéter ce que l'on se dit tous les ans. Les désaccords semblent assez irréconciliables avec certains collègues de l'hémicycle. Il se trouve que l'actualité est souvent assez cynique, puisque l'on échange aujourd'hui sur ce sujet alors que l'on a encore eu un dramatique accident qui s'est produit ce matin même, qui concerne la collision entre un train TGV et un poids lourd dans le département du Pas-de-Calais. Il se trouve que nous sommes directement concernés puisque c'est la ligne Dunkerque, qui passe d'ailleurs par Hazebrouck et le TGV en question venait de s'arrêter quelques minutes plus tôt en gare d'Hazebrouck, sur laquelle on a eu à nouveau un mort, des blessés en urgence absolue et d'autres en urgence relative.

S'opposer à un projet comme celui de la RD 642, c'est aussi renoncer au fait que le Département puisse supprimer, en lien avec la SNCF, plus de six passages à niveau qui représentent des dangers permanents pour nos habitants Nordistes. Je crois que nous devons aussi avoir à l'esprit le fait que l'on ne fait pas ces grands projets de maillage territorial que nous portons pour le plaisir d'ennuyer le monde agricole et les associations qui défendent l'environnement, mais parce qu'ils représentent des enjeux de sécurité majeure pour les Nordistes. Je le dis tous les ans, la qualité du cadre de vie de nos habitants, en particulier en milieu rural, passe aussi par ces grands projets dont nous avons besoin et qui ne se multiplient pas. On connaît les dernières priorités du Département en matière de grands projets de maillage territorial. On a terminé Valenciennes, on sait qu'il nous reste à faire la 642, Maubeuge et la RD 500. Je ne crois pas qu'il y ait de nouveaux projets dans les cartons pour les années à venir.

Des événements comme ceux-là nous montrent à quel moins nous devons agir vite. Quand j'entends parler à nouveau de moratoire sur les grands projets, cela fait 40 ans que les Nordistes vivent des moratoires sur ces projets. Cela fait 40 ans que les procédures ont démarrés et, si l'on posait aujourd'hui des moratoires sur ces projets, autant dire – et il faut avoir le courage de le dire – que ce serait la mort de ces projets qui sont attendus par des centaines de milliers de Nordistes.

Je remercie Marie SANDRA pour son intervention tout à l'heure. Un sujet comme la 642 ne bénéficiera pas simplement aux habitants de la Flandre intérieure. C'est aussi le désenclavement de tout d'Audomarois et de tout le secteur du Boulonnais et de centaines de milliers, voire de millions d'habitants de notre territoire et pas seulement du Département du Nord, mais de l'ensemble de la région, qui sera opéré par cette grande et belle opération.

La loi sur le statut de l'élu me permet désormais de vous parler de Partenord Habitat, un peu plus que je ne le faisais auparavant. Je sais que l'on est en hémicycle, qu'il y a la presse et que c'est toujours l'occasion de vouloir parfois laisser des choses en suspens, comme si Partenord Habitat n'était pas parfaitement transparente dans son mode de gouvernance et de gestion. Je voudrais rappeler qu'il y a une autonomie de l'organe de gouvernance de Partenord Habitat, ainsi qu'un Conseil d'administration et que les sujets qui concernent directement l'administration de Partenord Habitat sont par définition présentés en Conseil d'administration. C'est le cas du rapport ANCOLS et des rapports de la Chambre Régionale des Comptes. Tout cela est présenté en Conseil d'administration et il se trouve que la vie est bien faite et que l'opposition départementale siège au sein du Conseil d'administration de Partenord Habitat, en l'occurrence par la voix de M. BEAUCHAMP, qui est un élu assidu qui siège en Conseil d'administration.

Les choses sont donc parfaitement claires sur les enjeux qui concernent l'avenir de Partenord Habitat.

Je voudrais rappeler un chiffre. On va investir dans les dix prochaines années plus de 1 Md€ pour la réhabilitation thermique de notre parc de 56 000 logements. Près de 30 000 logements sont concernés par des opérations de réhabilitation. Plus de 1 Md€, c'est plus de 90 M€ par an, avec des réhabilitations moyennes au logement qui étaient de 80 000 € il y a quelques années et qui, pour tenir compte des dernières normes, sont plutôt autour de 110 000 ou 120 000. On est même allé parfois au-delà pour

certaines réhabilitations. Mme SCAVENNEC, qui en parlait, le sait bien, puisque sur la commune de Mons-en-Barœul, la dernière grande réhabilitation qui vient d'être faite s'élève à plus de 130 000 € investis par logement.

Il est donc faux de dire que Partenord n'est pas à la hauteur sur le sujet des réhabilitations. On fait notre part du travail et, surtout – cela n'a pas non plus été dit dans les interventions de l'opposition – on réussit à le faire aujourd'hui parce que l'on s'est donné les moyens de garantir l'avenir et l'indépendance de Partenord Habitat. Que n'aurais-je entendu dans l'hémicycle si l'on avait décidé de faire ce que d'autres ont fait, en ouvrant le capital d'un office public à des acteurs privés ? On n'a pas fait ce choix, mais celui de préserver et de sauver le modèle public parce que l'on croit à ce modèle et à sa capacité à investir pour l'avenir.

C'est ce que nous faisons chez Partenord. Je le dis avec beaucoup de fierté, nous avons un bel outil qui a besoin de toute notre attention. J'y consacre beaucoup d'énergie avec les équipes de Partenord Habitat et nous n'avons pas à rougir des chiffres ni du positionnement de Partenord, qui est l'un des leaders du logement social aujourd'hui, du Nord, mais aussi de France, et qui va investir 1 Md€ dans ces réhabilitations et 1,4 Md€ dans le logement neuf dans les dix prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Valentin. La bonification de la loi, c'est sympa de temps en temps...

Patrick ?

M. VALOIS.- Merci M. le Président. Mes chers collègues, j'ai quelques petites remarques à la suite de vos différentes interventions. On a entendu un certain nombre de chiffres, en particulier de votre part, Mme CONSEIL, dont certains n'étaient pas exacts. Je pense en particulier au chiffre concernant la taxe d'aménagement, qui ne génère pas 6,4 M€, comme cela a été dit tout à l'heure, mais 4,5 M€. Je me permets de faire remarquer que cette faiblesse du chiffre de l'apport de la taxe d'aménagement ne modifie en rien notre politique environnementale. Nos efforts seront de toute façon maintenus sur l'investissement dans nos espaces naturels.

On a évoqué également la question de l'empreinte carbone à plusieurs reprises. On vous a effectivement présenté une courbe qui décroche légèrement. Je pense l'avoir déjà dit, mais je veux vous rappeler que la construction du Nouveau Forum a généré un impact carbone extrêmement important, mais n'oublions pas que les conséquences de cette construction seront très bénéfiques à terme. C'est toujours la question. On en revient toujours à cela concernant les questions environnementales. Aujourd'hui, nous devons faire des efforts, par exemple sur la politique des véhicules départementaux. Nous devons aujourd'hui faire des efforts sur l'investissement en véhicules propres pour avoir demain un impact sur les consommations et l'empreinte carbone.

Jean-Claude, j'entendais une petite frustration de ne pas avoir été entendu. Si, bien évidemment. Vous êtes non seulement écouté, mais aussi entendu. On travaille actuellement à une version 2 de Nord Durable, qui vous sera présentée en fin d'année, et l'on tiendra compte de tout ce qui nous est dit, dans la limite des possibilités.

J'entendais également une chose qui me gêne un peu, concernant le manque de stratégie. Là aussi, c'est faux et vous le savez tous parce que vous avez voté deux politiques européennes qui s'appellent Climax et P2R, Pathway2Resilience, qui doivent être pour le Département du Nord des aides stratégiques aux futurs investissements sur leurs implantations, etc. Ce sont certes des outils très largement cofinancés par l'Europe, mais on est vraiment dans une logique stratégique à court, moyen et long termes dans ce domaine.

Pour résumer, je voulais vous dire que la manière dont nous abordons cette politique environnementale se résume par un souvenir assez émouvant que j'ai de cette année 2025, lorsque notre regrettée collègue Sylvie CLERC et moi-même avons accueilli un groupe de jeunes autistes dans un espace naturel, au Bois de la Tassonnière. Voir la lumière dans les yeux de ses enfants au contact avec la nature était un moment très fort. Cela nous donne envie de faire de la politique. En tout cas, cette politique est utile, on n'en a pas le moindre doute dans ces moments.

Merci.

M. CADART.- Mme CONSEIL, je vais vous faire part de mes états d'âme au sortir de votre intervention.

J'ai toujours l'amer regret de faire le constat qu'il y a une divergence manifeste entre ce qui peut être dit et salué en commission et ce qui peut être évoqué et souligné comme un manque d'ambition en séance.

Vous intervenez en lieu et place de M. DELANNOY. Pour autant, je pense vous avoir apporté tous les éléments d'éclaircissement et toutes les explications nécessaires. Sur l'édition du budget 2025, nous avons porté des éléments budgétaires à la hausse compte tenu de l'organisation du Tour de France. Bien évidemment, ce budget redevient à la normale dans le cadre du budget primitif 2026 dès lors que nous n'organisons plus le Tour de France. Est-ce à dire qu'il s'agit là d'une baisse du budget, qui vient grever le fonctionnement de nos structures sportives ? Est-ce à dire que nous venons rogner sur l'opérationnalité et l'effectivité de l'ensemble des manifestations sur l'ensemble du Département ? Je trouve votre raisonnement un peu court sur ce point.

Nous avons porté en 2023 la Coupe du Monde de rugby ? Est-ce à dire que nous avons manqué d'ambition ? En 2024, aux côtés de la métropole européenne de Lille, nous avons porté l'accueil des Jeux olympiques et notamment la venue de la flamme qui, lorsque nous en échangeons ensemble, n'emportait pas forcément votre religion. En 2025, nous avons organisé le grand départ du Tour de France. Est-ce à dire que sur ces sujets, nous avons manqué d'ambition ?

Au-delà de ces grandes manifestations, nous sommes passés de l'accompagnement de 26 clubs sportifs d'excellence à 35 durant le mandat. Est-ce à dire que nous avons manqué d'ambition ?

Pour reprendre en transition ce que vient d'évoquer Patrick VALOIS sur les étoiles dans les yeux des enfants, la plus grande ambition que nous portons est effectivement celle de faire de notre politique sportive un outil au bénéfice de nos politiques publiques, et quelle satisfaction et quelle ambition nous portons d'accueillir sur une année plus de 2 000 enfants au Grand Stade de Lille à l'occasion des matchs du LOSC. Un nombre considérable d'enfants sont accueillis sur l'ensemble de nos manifestations et des clubs que nous soutenons sur l'ensemble du territoire. Quelle satisfaction de pouvoir organiser dans les EHPAD des rencontres entre des sportifs de haut niveau et nos seniors, de pouvoir organiser des job datings pour mettre en relation des bénéficiaires du RSA et les entreprises partenaires de nos clubs sportifs.

À l'incantation d'une ambition sportive, nous plaçons en opposition la réalité d'une dynamique sportive que nous sommes fiers de porter. Aux slogans, nous préférons la réalité.

Je rappelle également que, pour un dispositif qui prétendement manquerait d'ambition, nous sommes passés de 2021 à 2026 de 3,3 M€ à 4,5 M€ en termes d'accompagnement de politique sportive sur le budget. Merci, M. le Président, d'avoir considéré que le sport était une politique forte au service de notre Département. Je n'ai pas encore les chiffres des retombées économiques de l'ensemble des grandes manifestations dont j'ai pu faire état, mais oui, nous portons très haut cette ambition sportive et nous en sommes fiers. C'est une véritable ambition et nous avons augmenté notre budget de 1,1 M€.

Merci M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

(Il n'y en a pas).

Je suis d'accord, il y a des différences entre la Commission et la Plénière. Il y a une seule différence : la Plénière est retransmise et l'on peut ensuite reprendre des parties. C'est la grosse différence qui fait qu'il peut y avoir des discours différents.

On commence à avoir un peu d'ancienneté. Quand on fait une démarche, que l'on dépense de l'argent et que l'on subventionne quelque chose, c'est souvent un avantage acquis pour un élu et il ne faut surtout pas changer les choses l'année d'après. Il ne faut pas obligatoirement faire de bilan ni l'arrêter parce que cela fait partie des avantages acquis. Il n'est pas possible de gérer ainsi. Ce n'est plus possible aujourd'hui, mais c'est l'état d'esprit de tout le monde dans toute collectivité. Ce n'est pas uniquement à l'échelle du Département du Nord, c'est pareil dans les agglomérations et dans les communes. Lorsque le mandat associatif obtient quelque chose, pourquoi ne l'aurait-il pas l'année suivante ? C'est un avantage acquis pour tout le monde, si ce n'est que les ressources ne sont pas au même niveau tous les ans.

Mes chers collègues, je vous souhaite une très bonne soirée. Je vous dis à demain 9 heures pour les interventions des Présidents de groupe, puis le vote du budget.

La séance est suspendue à 17 heures 50.

*La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de M. Christian POIRET,
Président du Conseil départemental du Nord*

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, nous allons reprendre notre séance. Nous allons refaire l'appel. Je vais demander à Benjamin CAILLIERET de bien vouloir refaire l'appel. Merci beaucoup.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Benjamin CAILLIERET)

POINTS PRINCIPAUX :

0.1 Budget primitif 2026 - Budget principal

0.2 Budget primitif 2026 - Budget annexe Laboratoire départemental

(Les points sont traités conjointement.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, nous allons passer aux interventions des présidents de groupe, également des non-inscrits. Je laisserai la parole à Barbara BAILLEUL à l'issue.

Par rapport à la synthèse de ce budget départemental 2026, je laisse la parole à Stéphanie BOCQUET et Laurent PERIN à la suite.

Mme BOCQUET.- Oui, M. Le Président, chers collègues, ce budget s'inscrit dans une crise désormais structurelle de finance départementale. Une crise marquée par un effet ciseaux toujours plus prégnant. De cette contrainte, des dépenses sociales dynamiques et largement incompressibles. À cela s'ajoutent une dépendance croissante à l'État et une perte continue de notre autonomie fiscale.

Peu à peu, notre collectivité est réduite à un rôle de guichet social sous contrainte, quand elle devrait être un acteur politique de pleins exercices capables de prévenir et d'innover. Oui, le contexte budgétaire reste difficile. Les marges de manœuvre, notamment en investissement, sont limitées. Certaines politiques stagnent, d'autres reculs : la culture, le logement, la ruralité et l'environnement. Regardons la réalité en face, oui, mais toute la réalité. Certaines recettes progressent aussi. DMTO, TDA, TSQA, et notre département bénéficie de mécanismes de soutien importants, comme le fonds de sauvegarde, à hauteur de 28,30 M€ en 2026, ainsi que du fonds de péréquation. La dotation globale de fonctionnement atteindra 502,50 M€. Pourtant, elle n'est toujours pas fixée sur l'inflation. Résultat, un manque à gagner de 11,10 M€ sur notre territoire sur 2025 et 2026. Voilà une injustice que nous dénoncerons tous et toutes dans cet hémicycle.

Et encore faut-il en tirer des conséquences politiques et ne pas se contenter de la subir. C'est là que le bât blesse. Au-delà de ces contraintes réelles, ce budget est avant tout un choix politique, un choix de gestion, sans vision, sans innovation. Une méthode. Celle d'un exécutif incarné par vous, Monsieur le Président, et qui consiste souvent à faire porter la plainte sur les partenaires : retards de financement, notifications tardives, annonces transmises par courrier par les agents. Cette manière de faire brutale fragilise le tissu associatif culturel social. Elle instille de l'incertitude là où nous devrions construire de la confiance. Une méthode qui pose aussi question en termes de transparence démocratique avec des coupes budgétaires en catimini, des décisions prises sans débat démocratique, souvent des délais après coup. Une gouvernance qui contourne les élus et évite de rendre des comptes.

Prenons la culture. Une nouvelle baisse cette année qui s'inscrit dans une série de reculs depuis le début du mandat. Sans être exhaustive, citons par exemple :

- les subventions de développement culturel en milieu rural divisé par deux, en 2023 ;
- la suppression du dispositif Insertion par la culture, en 2024, avec un arrêt total en 2025 ;
- la suppression des subventions résidence d'artiste en collège ;
- la réduction du financement des résidences d'écriture à la villa Marguerite-Yourcenar ;
- la hausse des tarifs d'entrée dans les équipements culturels départementaux ;
- et récemment encore, l'abandon de soutien départemental au FIGRA.

D'ailleurs, hier, lors de la présentation des Solidarités humaines, vous avez osé mettre en exergue le dispositif Collège et cinéma dans vos réussites. Comment dire ? Nous ne sommes pas, nous, dans le déni et nous vous rappelons ce que vous avez essayé de mettre à mal il y a deux ans, à savoir supprimer ce dispositif qui peut notamment ouvrir au monde nos collégiennes et collégiens. Derrière ces chiffres, ce sont des projets, des emplois, une vitalité territoriale qui sont fragilisés.

Ce budget est, une fois de plus, un budget de gestion. Il accompagne l'existant sans jamais chercher à le transformer. Où est

le cap en matière de transition écologique ? Où est l'ambition en matière d'innovation sociale ? Où est la priorité donnée à la prévention ? Nous avons bien compris que ce que nous considérons comme essentiel, vous le considérez comme des variables d'ajustements budgétaires : culture, écologie. Autant de politiques pour créer du lien, rendre de la dignité et sortir d'une vision purement comptable des gens. Ce dont nous avons besoin, c'est de passer d'un social curatif, qui répare temps bien que de mal, à un social préventif et émancipateur, qui agit sur les causes, qui redonne du pouvoir d'agir. C'est peut-être la leçon de vos budgets successifs, depuis le début de ce mandat. La droite que vous représentez a acté les inégalités, elle les a intégrés à son logiciel de pensée. La gauche, elle, quelle qu'elle soit, n'a pas abandonné l'idée de les combattre.

Je vous remercie et je passe la parole à présent à M. PERIN.

M. PERIN.- M. le Président, M. le vice-président, vous avez beaucoup parlé de contraintes budgétaires. C'est vrai, elles existent, mais des marges de manœuvre existent pourtant à condition d'assumer des choix clairs. D'abord en engageant un rapport de force réel, politique avec l'État pour obtenir des moyens nécessaires à nos compétences. Vous avancez souvent votre proximité avec des ministres. Vous mentionnez des échanges directs avec eux, mais force est de constater que les grands équilibres ne bougent pas. Pas de réflexion réelle et concrète sur un retour d'une fiscalité locale, tenant compte de la réalité des territoires et de leurs besoins. Rien ou presque sur la compensation des décisions d'État qui impactent les collectivités locales ou leurs partenaires.

Ensuite, en rappelant que votre exécutif aurait pu faire le choix de participer à l'expérimentation de recentralisation de financement du RSA, et je parle bien ici de recentralisation du financement du RSA et pas de l'accompagnement des allocataires, comme vous et votre exécutif aimez à le dire en réponse sur ce point. Cette expérimentation a permis dans les départements l'ayant expérimenté un impact significatif sur leurs équilibres budgétaires, tout en offrant des moyens supplémentaires à l'insertion des allocataires. Par exemple, pour la Seine-Saint-Denis, cette recentralisation a libéré une marge de manœuvre financière considérable, avec un gain de l'ordre de 44 M€ par an, que le département a immédiatement choisi de réinvestir massivement dans l'accompagnement, permettant de doubler les crédits consacrés à l'insertion de 22 à 44 M€ par an, doublé aussi le nombre de conseillers pour l'insertion sur le terrain, passant de 160 à 320, et de doubler le nombre de places dans des programmes d'accompagnement pour atteindre les 12 600 places avec des résultats probants et chiffrés. 22 % des bénéficiaires du RSA sont sortis du dispositif, dont 44 % sont des sorties positives vers l'emploi ou la formation. Donc, oui, vous avez manqué une occasion de redonner des marges de manœuvre budgétaires pour le département du Nord et de renforcer les politiques d'insertion.

Mais d'autres marges de manœuvre existent aussi, en opérant aussi des réorientations budgétaires par, notamment, un moratoire sur les projets routiers du département et un recentrage des dispositifs d'aides départementales aux villages et bourgs (les ADVB) et des projets territoriaux structurants (les PTS) sur des projets territoriaux participants à la transition écologique.

En ouvrant aussi un débat sur des dépenses qui doivent être questionnées, comme c'est le cas dans d'autres départements en France. Je pense notamment au financement des collèges privés. Nous aurons l'occasion de poser une question à ce titre. 36,20 M€ d'euros en 2026, à ce titre, nous demandons une communication détaillée du calcul du coût moyen de fonctionnement d'un élève dans le public. Le montant du forfait d'externat par élève dans l'enseignement privé ne pouvant, en aucun cas, excéder le coût moyen de fonctionnement d'un élève dans l'enseignement public.

S'interroger aussi sur des dispositifs comme le contrat à impact social, largement mis en avant et vanté par notre exécutif, mais dont nous peinons à voir les impacts réels sur les allocataires du RSA.

Enfin, nous proposons, comme l'an dernier, d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement (la TAM). Notre groupe porte donc un amendement au budget primitif 2026 que vous avez reçu et qui propose d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement du département du Nord de 1,45 % à 1,6 % réparti en 1,35 % pour les politiques ENS et 0,25 % pour le fonctionnement du CME*. L'objectif du Département du Nord est de donner au CME* les moyens nécessaires à son bon fonctionnement, tout en soutenant une politique écologique ambitieuse pour les espaces naturels sensibles.

De plus, le taux de la TAM du Département du Nord est actuellement très inférieur au plafond autorisé, qui est de 2,5 %, et bien en dessous de la moyenne des départements de France. Il serait donc inconcevable dans un contexte budgétaire contraint pour le Département du Nord de faire l'impasse sur une recette complémentaire.

En conclusion et pour l'ensemble de ces raisons, et celles évoquées depuis hier, le groupe écologiste votera donc contre ce budget primitif 2026 et l'ensemble des budgets annexes en découlant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Luc MONNET.

M. MONNET.- Merci M. le Président. M. le Président, M. le Vice-président, mes chers collègues, année après année, nous répétons les mêmes vérités et elles deviennent presque une rengaine. Faire tenir des missions essentielles avec des moyens qui se contractent, c'est Sisyphe et son rocher.

On remonte l'équilibre budgétaire et il se défait aussitôt, non par mauvaise gestion, mais parce que le financement des Départements n'est plus calibré sur leurs responsabilités. Le budget présenté aujourd'hui est un budget qui révèle une fois de plus une vérité devenue impossible à contourner, la crise financière des Départements est une crise structurelle et nationale. Le rapport nous dit clairement que le Département du Nord, comme beaucoup d'autres, fait face à des difficultés financières profondes. La Cour des comptes le souligne. Il est irrationnel de faire financer des dépenses sociales incompressibles et évolutives par des recettes cycliques et volatiles. Sauf que c'est exactement ce que nous vivons au quotidien, d'un côté des dépenses sociales qui progressent mécaniquement, de l'autre un panier de recettes fragiles et inadaptées.

Depuis la suppression de la part de la taxe foncière, les départements n'ont plus d'autonomie fiscale et l'État n'augmente pas ou très peu ses concours, ce qui met l'ensemble de la strate départementale sous tension. Je souhaite rappeler que la baisse continue de la BGF depuis 2012 représente un manque à gagner de 1,7 Md€ pour notre collectivité. Pendant ce temps-là, les incertitudes nationales s'accumulent : difficulté d'adoption des lois de finances, décisions tardives, règles changeantes.

Le rapport rappelle que cette année encore, les collectivités ont dû bâtir leur budget avec la perspective d'une mise à contribution au redressement des finances publiques. Je le dis calmement, mais fermement : on ne peut pas exiger des Départements qu'ils soient le mur porteur du modèle social tout en les privant de ressources stables.

Autre point essentiel que nous devons rappeler dans ce débat : les collectivités locales ne représentent qu'une part minoritaire du déficit public national. Elles sont soumises à un cadre juridique contraint que l'État ne connaît plus, depuis des décennies, l'équilibre budgétaire. Autrement dit, les collectivités n'ont pas vocation à servir de variable d'ajustement, encore moins quand elle porte l'essentiel des solidarités du quotidien. Dans ce contexte, chacun comprend pourquoi la question des recettes et notamment des DMTO dépendant du marché immobilier est devenue si sensible. Ce sont des recettes par nature volatiles alors que nos dépenses ne ralentissent pas. Si nous sommes en mesure de présenter aujourd'hui un budget 2026 équilibré, sincère et réaliste, c'est d'abord parce que nous sommes restés fidèles depuis 2015 à une méthode, la responsabilité, la prévoyance et la proximité. C'est cette ligne qui nous permet de tenir dans un contexte que chacun connaît et qui n'épargne aucun département. Je le dis d'autant plus sereinement que nous, nous avons fait au bon moment des choix qui n'étaient pas populaires, quand les recettes étaient dynamiques, notamment lors des années où les DMTO ont fortement progressé, nous avons constitué des provisions. À l'époque, l'opposition nous a accablés. On nous reprochait de gérer comme des comptables, de ne pas assez investir, et parfois avec une violence inutile. Aujourd'hui, la réalité est implacable. Nous avons bien fait. Sans cette provision, ce budget ne tiendrait pas. Je le dis sans polémique, ce n'est pas l'agitation qui protège les Nordistes, c'est le sérieux.

Alors, quand une hausse du taux des DMTO a été décidée, nous l'avons assumée, comme un levier de dernier recours. Pas par confort, pas par facilité, mais parce que nous avons déjà mobilisé ce qui pouvait l'être. Alors oui, tant qu'ils repartent à la hausse, même légèrement, cela peut faire entrer plus d'argent, mais même dans ce cas, soyons lucides. Ce type de mesure, ce n'est jamais qu'une bouffée d'oxygène, une goutte d'eau dans le désert qui ne règle pas le problème de fond, celui du modèle.

Nous alertons aujourd'hui comme depuis quelques années. Si rien ne change structurellement, ce sont les politiques de proximité qui seront menacées, par épuisement du modèle. Certes, la loi de finances 2026 comporte quelques dispositions favorables, comme un fonds de sauvegarde, mais elle reste insuffisante au regard des enjeux.

Un mot sur le SDIS et la sécurité des Nordistes. Nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires sont le visage du courage, de l'engagement et du service rendu. Le budget 2026 traduit une nouvelle fois notre soutien au SDIS du Nord, avec une contribution annuelle à 104 M€. Surtout, nous préparons l'avenir avec la mise en œuvre d'un plan de recrutement de 150 sapeurs-pompiers professionnels d'ici 2028 en plus des 50 déjà recrutés.

Cependant, mes chers collègues, comment ne pas évoquer dans ce débat budgétaire le contexte international qui, de fait, bouleversera nos équilibres déjà si difficiles à maintenir ? Pour une collectivité comme la nôtre, comme pour les Français, cela signifie une chose très concrète. Dans les semaines et mois à venir, qu'en sera-t-il de la facture énergétique de nos bâtiments, de nos équipements, de nos services ? (*Inaudible*), même si l'actualité ce matin peut laisser entrevoir quelques espoirs. C'est une contrainte immédiate qui s'impose et s'ajoute aux tensions structurelles que connaissent tous les départements. Malgré tout, nous restons tous au rendez-vous, car l'essentiel est là. Ce budget 2026 nous permet d'exercer l'ensemble de nos missions avec une priorité assumée, la proximité, la solidarité, la cohésion.

L'an dernier déjà, nous disions que la protection de l'enfance était à bout de souffle. Ce constat s'est aggravé. Et pourtant, dans le Nord, jamais le département n'a renoncé, jamais il n'a reculé devant l'ampleur des besoins. Nous continuons d'agir, de soutenir, d'adapter, parce que protéger les enfants, c'est une obligation morale indiscutable. Espérons que nos demandes seront enfin entendues, car c'est de l'avenir de nos enfants dont il est question. Parce que notre boussole reste aussi l'émancipation, ce budget met en avant notre politique de retour à l'emploi et d'insertion, qui constitue le premier poste de dépense. Nous ne nous contentons pas de verser une allocation. Nous organisons un accompagnement plus intensif, plus utile, plus exigeant, avec l'objectif d'augmenter fortement le nombre de parcours suivis et de consolider les résultats déjà obtenus sur la baisse du nombre de foyers au RSA. C'est une ligne politique, la solidarité. Oui, mais une solidarité qui remet en mouvement, qui donne le coup d'épaule parfois nécessaire, redonnant des perspectives de vie.

Ensuite, notre action se déploie là où elle est la plus attendue, sur le terrain, au plus près des Nordistes. Ce budget prolonge une logique de proximité avec des services concrets qui vont vers les Nordistes : les bus France Service, les dispositifs itinérants de santé comme le Mammobus et le déploiement des Maisons Nord Santé pour lutter contre les déserts médicaux, faciliter l'accès au droit et réduire les renoncements.

Ces politiques répondent à la vie réelle, aux difficultés de mobilité, aux démarches qui découragent et elles traduisent une conviction simple : on ne laisse personne face à la complexité. On rapproche le service public de celle et ceux qui en ont besoin. Dans la même logique, nous restons pleinement mobilisés pour nos collégiens. Le département du Nord maintient et poursuit les dispositifs qui accompagnent les établissements et les familles dans des événements comme le décès et continue d'agir sur ce qui compte au quotidien : l'égalité des chances, la prévention du décrochage, l'accompagnement éducatif, l'accès au sport et aux repas de qualité. Là encore, ce n'est pas une addition de mesure, c'est une continuité, un fil conducteur, celui de donner à chaque jeune Nordiste les mêmes chances de réussir, quel que soit son point de départ.

Nous maintenons des politiques volontaristes qui font l'identité du Nord et de notre majorité : la culture, le sport, la vie associative, l'accès à la pratique et aux événements qui rassemblent, etc. Dans un moment où la facilité pourrait être de réduire cette politique volontariste au rang de variable d'ajustement budgétaire, nous assumons l'inverse. Nous les maintenons, mais pour combien de temps pourrons-nous le faire encore ? Combien sont aujourd'hui les départements en France qui n'ont plus cette capacité ? Le Nord tient bon, aussi, nous refusons de laisser la crise du logement devenir une crise sociale silencieuse. C'est pourquoi nous maintenons une politique d'appui au logement social et à la réhabilitation, comme évoqué hier par le président de Partenord, Valentin BELLEVAL.

Nous restons mobilisés contre l'habitat indigne. L'objectif est simple : sécuriser les parcours de vie et éviter que la précarité ne s'installe durablement. Notre solidarité se mesure aussi à la façon dont nous accompagnons le handicap et le grand âge. Nous poursuivons une ligne claire : favoriser le maintien à domicile quand il est possible, soutenir les aidants et développer des solutions adaptées quand il faut davantage d'accompagnement. C'est une politique de dignité et de proximité qui protège sans isoler.

Enfin, nous assumons une politique qui ne se contente pas de réparer, elle prévient : soutenir les familles, agir contre les violences intrafamiliales, renforcer la prévention de jeunesse et l'accompagnement social, c'est empêcher les bascules, éviter les ruptures et tenir la cohésion au plus près du terrain. C'est aussi cela ne laisser personne sur le bord de la route. Malgré le contexte national et international, nous assumons un point essentiel. L'investissement reste devant nous, parce qu'un département qui renonce à investir est un département qui se meurt : infrastructures, collèges, aménagements, transition et grands projets avec l'idée constante de soutenir l'activité et de maintenir une dynamique territoriale. C'est aussi une manière de tenir nos engagements envers les communes et les intercommunalités. Quand la période se durcit, les territoires ont besoin d'un partenaire solide, fiable, qui ne se contente pas d'annoncer, mais qui finance et qui fait.

Je veux ici m'adresser aux communes et tout particulièrement aux maires nouvellement élus ou réélus. Être maire aujourd'hui, c'est porté l'urgence, l'exigence de proximité, les demandes immédiates avec des moyens de plus en plus contraints. Ils sont les véritables piliers de la République. Dans ce paysage, je le réaffirme, comme nous le faisons déjà, le département du Nord est et restera un partenaire de proximité, un appui solide. Et je le dis sans dramatisation, mais avec réalisme, au fur et à mesure que d'autres se retirent, que les enveloppes deviennent incertaines, il restera le département, M. le Président, pour permettre aux projets communaux d'aboutir, parce que nous connaissons le terrain et parce que nous ne faisons pas de la proximité un slogan. Nous tenons, mais nous ne pourrons pas tenir seuls éternellement si le modèle national ne change pas.

Mes chers collègues, oui, ce budget est contraint, oui, le contexte national est instable, oui, le modèle de financement des départements est à bout de souffle, nous le disons sans détour et pour l'ensemble des départements de France, mais ce budget dit aussi autre chose. Le département est là. Nous maintenons le cap, nous tenons l'essentiel, nous restons au rendez-vous des solidarités, des territoires et, surtout, aux rendez-vous des Nordistes.

Pour conclure, je salue le travail de notre majorité et celui de notre Président, cher Christian POIRET, notre vice-président en charge des finances, Loïc CATHELAIN et de tous les membres de l'exécutif, vice-présidents et conseillers délégués. La majorité vous apporte son soutien plein et entier. Nous voterons pour le budget 2026.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, la parole est à Didier MANIER.

M. MANIER.- Merci, M. le Président. M. le Président, chers collègues, une fois n'est pas coutume, je commencerais mon intervention par une question, qui, je pense, si j'ai bien compris les propos de nos prédécesseurs, nous taraude tous : combien de temps les départements pourront-ils encore mener leurs missions à bien dans ses conditions ?

Je pourrais m'en arrêter là. Je vais quand même tenir quelques propos, mais on voit bien là que cette question récurrente est existentielle. Je crois que c'est une question de survie pour les départements en général et notre département en particulier. Effectivement, je vous le concède, cette question n'est guère originale. Même, on l'a dit, la Cour des comptes souligne, comme c'est rappelé dans la délibération, je cite : *« qu'il est peu rationnel que des recettes aussi cycliques et volatiles contribuent au financement des dépenses aussi rigides et évolutives que les dépenses sociales. »* Tout est dit, tout est connu, mais rien ne change.

Depuis les premières vagues de décentralisation, les départements ont été reconnus comme les chefs de file de l'action sociale, compétence toute confirmée depuis par des lois sectorielles relatives à la poursuite de la décentralisation. Notre rôle stratégique de coordination de l'action sociale n'a jamais été remis en cause. Il ne nous est pas discuté non plus, et, pour cause, nous disposons

de ressources insuffisantes et de plus en plus décorréliées, cela a été dit, des besoins sociaux, qui sont en hausse constante.

J'ai cité le rapport annuel de la Cour des comptes, mais je pourrais également citer tous les rapports parlementaires, les alertes de l'association des départements de France depuis plus de quinze ans qui pointent cet effet ciseaux entre les moyens à notre disposition et la tâche qui nous incombe. Car la situation n'est pas nouvelle. Les difficultés que vous affrontez, nous y avons également été confrontés. L'histoire se répète et révèle toujours les mêmes expédients : rogner ici et là pour dégager quelques marges de manœuvre de manière à présenter un budget à l'équilibre. Voilà à quoi le département en est réduit, quelle que soit la couleur politique de sa majorité. Nous sommes condamnés à recommencer chaque année le même effort pour de moins en moins de résultats. Nous, conseillers départementaux, sommes pourtant investis d'une mission essentielle, de par nos compétences, la cohésion sociale.

Les élections municipales sont derrière nous et n'ont pas bouleversé les grands équilibres politiques à l'échelle nationale. Pourtant, à y regarder de plus près, année après année, nous voyons une société qui se fragmente et des colères qui montent partout. D'autres que nous constatent quotidiennement paupérisation et besoin d'écoute de nos concitoyens. Les associations caritatives voient arriver des publics qu'elles ne voyaient jamais auparavant tout en constatant une stagnation des dons. Je citerai un seul exemple pour illustrer mon propos : celui du Secours catholique, qui a annoncé à l'automne dernier un plan social qui pourrait concerner 130 personnes sur les plus de 900 qu'elle emploie.

Avec un taux de pauvreté de 19,5 % et une population de 2,6 millions d'habitants, cela veut dire concrètement, un habitant sur cinq, des indicateurs de santé dégradés et des violences intrafamiliales parmi les plus élevés du pays, il n'est pas difficile de comprendre l'importance de l'action sociale dans le Nord. Or, nous sommes singulièrement démunis face à l'ensemble de ces besoins, qu'il s'agisse d'aide financière ou d'accompagnement.

Certes, lors de la décentralisation, l'État nous a dotés de moyens en lien avec nos compétences. Cependant, si les premiers se sont tassés, les secondes ont pris de l'ampleur. Au fil des réformes, nous avons perdu toute autonomie fiscale. Nous sommes donc dépendants des concours de l'État mis à contribution pour résorber son déficit, qui n'est pas le nôtre et contraints d'appliquer toutes les revalorisations qu'ils nous imposent sans jamais nous concerter, voire même nous compenser.

Dans le même temps, les solidarités humaines progressent. C'est une très bonne chose et elles doivent même encore évoluer pour garantir un solide filet de sécurité à tous les âges de la vie. En 2022, premier budget de ce mandat, les solidarités humaines représentées 74 % de nos dépenses. Elles pèsent 76,8 % de ce BP 2026. Je vous laisse apprécier l'évolution en seulement quatre ans.

Cependant, le décalage entre notre idéal républicain et les conditions de sa traduction par des mesures concrètes ne cesse de progresser lui aussi. Nous sommes toujours en attente d'une loi Grand Âge, régulièrement annoncée, régulièrement repoussée. Elle doit pourtant cadrer des mesures de création de places en établissement et des moyens pour le maintien à domicile dans de bonnes conditions des personnes âgées qui souhaitent, nous le savons tous, rester chez elle. Dix milliards d'euros seraient nécessaires pour ce plan. Est-ce la raison du continuel report de sa présentation ?

Un nouveau texte de loi concernant la protection de l'enfance est annoncé avant la fin du quinquennat, alors que la commission parlementaire qui lui a été consacrée, présidée par la députée Isabelle SANTIAGO a fait couler beaucoup d'encre. Nous le savons, l'aide sociale à l'enfance doit être réformée pour être renforcée. Le vice-président aux finances a tenu à nous rappeler en commission que le budget de notre département dédié à l'enfance a progressé de 35 % depuis 2021. Je ne m'étendrai pas sur ce qui constitue un désaccord entre nous, à savoir qu'à nos yeux, il s'agit d'un rattrapage par rapport au mandat précédent. Je préfère me concentrer sur les moyens qui doivent être mis en place pour que nous cassions la spirale d'échec que connaissent trop d'enfants confiés à l'aide sociale, jusqu'à avoir une espérance de 20 ans inférieure en moyenne aux autres. Vingt ans de moins d'espérance de vie, 20 ans, c'est inadmissible.

Pour en revenir aux moyens financiers de notre collectivité, bien que nous recettes progressent de 3,3 %, on ne peut que constater que nous continuons évidemment de tirer le diable par la queue. Ce n'est sûrement pas fini. L'embellie vient, nous le savons, en grande partie d'un redressement des droits de mutation à titre onéreux inscrit pour 390 M€ dans ce budget primitif et en progression de 3,5 % par rapport à l'an dernier. Une recette par nature fragile, parce que dépendante du marché immobilier, lui-même dépendant du contexte économique, lui-même suspendu à une conjoncture internationale troublée.

Embellie qui repose également sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurance qui continue de progresser cette année encore, à 460 M€, soit 5,6 % par rapport à 2025. Ces évolutions positives sont les bienvenues, mais ne sauraient masquer l'atonie du reste de nos recettes que nous ne pouvons faire évoluer, faute de levier fiscal. En conséquence, pour assumer nos compétences obligatoires, nous devons faire des arbitrages, et concrètement, cela veut rogner sur votre politique : rogner sur la culture, rogner sur le sport, rogner sur l'éducation, des budgets qui ne sont pas totalement sacrifiés, mais grignotés dans un contexte déjà très difficile et depuis de nombreuses années pour le monde associatif qui est en première ligne sur ces sujets. Bien qu'il ne s'agisse pas de nos compétences centrales, nous ne pouvons que regretter que l'État vous force à en faire des variables d'ajustements, car leur travail participe, nous le savons, à la cohésion sociale et à la transmission des valeurs républicaines.

Pour être parfaitement justes, vous poursuivez cependant une politique volontariste en matière de santé, puisque le budget qui lui est consacré passe de 11,90 M€ à 13,20 M€, soit une hausse de près de 11 % d'une année à l'autre. Au regard des indicateurs de santé de notre département et de la difficulté pour un nombre croissant de Nordistes à trouver un médecin traitant ou de pouvoir accéder à d'autres soins, je tenais à le souligner.

Il nous faut pourtant constater un autre point problématique de ce budget primitif 2026, l'investissement. Avec une dépense prévisionnelle de 240,70 M€ et une baisse* de 9,2 %. Pour mémoire, lors du premier budget primitif du mandat 2022, l'investissement disposait d'une enveloppe de 274,80 M€ et en 2023 et 2024, elle dépassait même les 310 M€. Nous ferons donc moins ou moins bien pour les routes, les collèges, les mobilités douces, l'aide au territoire, l'environnement, qui deviennent à leur tour des variables d'ajustement. Or, ce ne sont pas seulement des lignes budgétaires à équilibrer ; renoncer à investir, c'est renoncer à préparer l'avenir. Cette réduction de l'enveloppe dédiée à l'investissement, nous en sommes bien conscients, nous est dictée par une épargne nette réduite à 10 M€, soit trois fois moins que l'an dernier, avec des perspectives assez sombres pour les années à venir, d'après des prévisions partagées dans le rapport d'orientation budgétaire en février dernier.

Je ne vous cache pas que nous sommes également très inquiets, car cette situation avant 2015, nous l'avons connue avec vous, mais en l'abordant différemment. De façon volontaire, nous avons décidé d'impulser de grands projets porteurs pour les territoires, très haut débit, canal Seine-Nord Europe, notamment. Nous voyons qu'ils portent leurs fruits aujourd'hui et nous nous en réjouissons. Nous avons consenti à l'emprunt vertueux pour ne pas obérer l'avenir. De votre côté, vous avez fait le choix d'une gestion plus comptable. Nous, la gauche, pensons qu'il fallait investir et faire des choix d'avenir. Nous le savons, contrairement à l'État, les collectivités ne peuvent pas s'endetter. C'est certainement une très bonne chose en matière de gestion comptable et d'utilisation de l'argent public. C'est regrettable si nous ne parvenons pas à faire bouger les choses à moyen terme, car il faut être lucide, nous n'avons plus de marge de manœuvre.

Quelle ambition collective voulons-nous porter pour le Nord ? Quel rôle voulons-nous avoir auprès des Nordistes ? L'an prochain, même si certains y pensent déjà, nous aurons des débats dans le cadre des élections présidentielles et il serait bon que nous puissions peser dans ces échanges et cette période à la fois pour défendre les départements, mais aussi ce qu'ils représentent en matière de solidarité, de protection et d'égalité des chances. Si, comme je le pense, nous avons tous à cœur de démontrer le pouvoir et le poids de l'action publique, nous devons en arracher les moyens. Oui, nous entendons les contraintes, mais nous ne partageons pas toujours les choix.

Nous avons notamment trois désaccords majeurs. D'une part, votre approche purement comptable de la politique d'insertion destinée aux allocataires du RSA. D'autre part, votre manque d'ambition en matière d'investissement dont notre département aurait besoin, et je pense tout particulièrement aux attentes grandissantes en matière d'environnement et de transition énergétique. Effectivement, un département qui n'investit pas est un département qui se meurt, je suis d'accord. Enfin, ainsi que nous l'avons déjà dit, être insuffisamment informés comme nous le sommes, souvent tardivement des problèmes du Département et peu ou pas ou presque jamais associés aux réflexions destinées à les résoudre n'est pas une bonne chose. Un budget, nous le savons, n'est jamais neutre. C'est un choix de société, et celui-ci n'est pas à la hauteur des besoins des Nordistes. C'est pourquoi nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci M. MANIER, la parole est à Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à examiner le budget départemental, qui dépasse les 4 Md€. Le budget du plus grand département de France. Pourtant, les conditions dans lesquelles nous devons en débattre ne sont pas à la hauteur de l'enjeu démocratique. Car enfin, comment prétendre analyser sérieusement un document de cette ampleur quand, dans le même temps, nous devons examiner quatorze délibérations en séance plénière, dont le PDALHPD et le PDAH*, des documents respectivement de 651 et 132 pages ? Et en plus, 46 dossiers en commission permanente.

Ce que vous organisez, ce n'est pas seulement une surcharge, c'est aussi une asphyxie du débat. Ce fonctionnement, vous l'appliquez dans cette assemblée, mais aussi dans certaines instances représentatives du personnel. À force de ceinturer les ordres du jour, vous empêchez le débat contradictoire d'avoir lieu et vous affaiblissez de fait le contrôle démocratique. C'est une méthode que nous dénonçons, bien évidemment. Certes, nous retenons votre annonce hier matin en conférence des Présidents, où vous nous avez assuré faire preuve de souplesse sur les temps de parole. Nous considérons que c'est une première avancée.

Nous aurions pu espérer que le passage à la nomenclature M27 soit l'occasion d'améliorer le rapport de présentation budgétaire, une montée en qualité et en transparence que nous appelons de nos vœux. Il n'en est rien. Comme chaque année, nous sommes confrontés aux mêmes écueils, aux mêmes angles morts, aux mêmes limites. D'abord, c'est un budget partiel et partiel qui sélectionne ce qu'il montre et qui passe sous silence les politiques concernées par les économies. Enfin, un budget incomplet : les ventilations budgétaires ne sont pas explicitées entièrement, des écarts apparaissent sans justification. Le document est profondément lacunaire, parfois même à la limite du texte à trou.

Enfin, c'est un document qui relève davantage du plaidoyer politique que de la présentation sincère des arbitrages. Cela pose un problème de fond, car un rapport budgétaire, ce n'est pas une tribune, ce n'est pas un outil de communication, mais il doit être une photographie claire, complète et sincère des engagements financiers passés et à venir. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, faute d'exhaustivité, faute de transparence, faute de rigueur. Il y a des exemples révélateurs de ces lacunes. Prenons, par exemple, la délégation de prévention santé. Quatre pages de présentation pour apprendre uniquement que le budget s'élève à 13 M€, dont 4,5 pour les personnels des Maisons Nord Santé. Mais combien pour la PMI, combien pour la prévention de santé ? Nous n'en savons rien. Vous proposez un rapport d'activité là où nous attendons un document de budget.

Même constat pour la politique dite « Nord durable ». Des intentions, des descriptions, mais aucune trajectoire financière. Vous évoquez la rénovation énergétique des collèges ou les mobilités douces, mais sans jamais traduire ses orientations en termes budgétaires. Comment, pourquoi ne pas communiquer clairement vos engagements financiers en matière de politique cyclable depuis le début du mandat, par exemple, ainsi que des projections ? Un tel indicateur permettrait de mesurer objectivement votre engagement ou votre non-engagement.

De la même façon, l'évolution des dépenses consacrées aux produits biologiques dans la restauration scolaire constituerait un marqueur tout aussi révélateur. Seule une visibilité permettrait d'évaluer de manière factuelle des évolutions favorables, des régressions, des stagnations, à l'échelle d'un mandat. Mais peut-être préférez-vous éviter d'être trop factuels justement. Comme toujours, vous vous exonérez de démonstration et vous vous contentez d'assurer la main sur le cœur que vous faites ce qu'il faut.

Ce budget est traversé par de nombreuses économies non assumées, systématiquement passées sous silence. En commission, Il nous est expliqué que l'absence d'information signifiait une stabilité. C'est inexact. La comparaison avec 2025 révèle au contraire une série de grignotages budgétaires qui érodent progressivement les politiques publiques. C'est ce que vous appelez pudiquement dans le document des dépenses de fonctionnement optimisées, une façon édulcorée pour dire coupes budgétaires, qui ont pourtant des impacts concrets sur les politiques publiques, les agents, les partenaires, les usagers. Ces choix ne sont pas indolores et ne sont pas explicités. Ils sont dilués dans une austérité diffuse et dissimulée.

Puisque vous vous refusez à mettre en lumière ces évolutions, nous allons le faire. La culture baisse encore de 0,8 % en fonctionnement par rapport à 2025, ce qui peut sembler marginal, mais la tendance est nette : -10 % entre 2023 et 2024, -9 % entre 2024 et 2025. La culture devient clairement une variable d'ajustement.

Sur la protection de l'enfance, vous mettez en avant une hausse de budget qui est réelle, mais à l'intérieur de ce budget, vous actez des coupes manifestes en matière de prévention. Les clubs* de prévention perdent près de 1 M€, soit 7 % par rapport à 2025. La prévention et l'accompagnement à la parentalité reculent de 700 000 euros, soit 12,5 % par rapport à 2025. Vous avez récemment proposé une feuille de route faisant de la prévention votre priorité et vous redivisez les moyens qui la rendent possible. Cette contradiction reste sans explication.

La dissimulation des économies faites par le département s'illustre aussi sur l'aide à domicile en direction des personnes en perte d'autonomie. Le « +1 euro par heure » alloué aux structures d'aide à domicile est devenu « +50 centimes par heure » en 2025, pour devenir zéro en 2026. Bien. Une économie de plusieurs millions d'euros pour le département, totalement passée sous silence. Vous faites le choix de mettre fin à un soutien essentiel, le secteur de l'aide à domicile sans le dire. Il s'agit là d'une opacité regrettable. Vous savez parfaitement que la hausse du tarif du socle national ne permet pas de compenser votre désengagement. Des opérateurs de l'aide à domicile seront à nouveau confrontés à l'impossibilité d'équilibrer leur budget.

Le logement fait également partie des politiques victimes de ponction budgétaire non affichée. Le FSL passe de 5,70 M€ en 2025 à 5,60 M€ en 2026. Dans un contexte où les impayés de loyer et de charge locative explosent, les crédits FSL* reculent. Où est la logique ?

La politique de soutien au sport voit également ses crédits amputés, 1 M€ en moins, soit une baisse de budget de 19 % par rapport à 2025. Moins 15 % pour les subventions de fonctionnement aux structures sportives et -27 % pour le financement des clubs de haut niveau. Puisqu'aucune explication n'est apportée, on en déduit, comme pour le reste, qu'il ne s'agit ni plus ni moins que de mesures d'économie non assumées comme telles.

Côté investissement, il chute de 9 % par rapport à 2025. Ce que vous appelez, je cite, « *un investissement préservé* ». Là encore, nous ne devons pas posséder le même dictionnaire. Dans le nôtre, « préserver », cela veut dire « tenir dans le même état ». À ma connaissance, ce n'est pas le cas, puisque toutes les politiques départementales sans exception voient leur niveau d'investissement sévèrement réduit.

On aurait pu attendre un minimum que certains investissements à fort enjeu économique, écologique ou social soient conservés intacts, mais absolument pas. Moins 8,5 % sur le cyclable, et -17 % sur les espaces naturels. Partout dans ce budget, on observe le même schéma, des baisses de crédit de fonctionnement dissimulées et disséminées un peu partout et non affichées comme tels, des arbitrages silencieux, des incohérences entre le discours affiché et la réalité des choix... Le déficit de transparence demeure l'écueil principal de votre rapport de présentation. Vous cherchez à noyer le poisson au lieu d'assumer simplement les coûts dont vous décidez.

Dans de nombreux départements, les arbitrages, y compris les plus douloureux, parce qu'effectivement, les départements sont en grande difficulté, sont assumés publiquement. Dans le Nord, vous préférez masquer, invisibiliser, dans l'espoir peut-être d'échapper aux critiques. Bien sûr, nous sommes capables de faire des comparaisons nous-mêmes. Nous savons aller chercher les chiffres du budget 2025 pour les confronter à ceux de 2026, mais ce n'est pas à nous, les élus de l'opposition, de faire ce travail de reconstitution. C'est à vous, en tant qu'exécutif, de porter vos arbitrages de manière claire, complète et transparente.

Outre la multitude des coups de rabot que je viens d'évoquer, le budget départemental est marqué par une hausse mécanique des dépenses obligatoires de fonctionnement. Plus 145 M€ par rapport à 2025, soit +4,6 %. Ce chiffre indique une chose simple, les dépenses obligatoires sociales poursuivent leur progression. Rien de nouveau sous le soleil. Les départements voient leurs dépenses croître mécaniquement sous les faits des revalorisations d'allocation de la croissance du nombre de bénéficiaires et d'allocataires, de décisions nationales mal compensées.

Concernant les allocations individuelles de solidarité, le RSA, + 11 M€, la PCH +9,40 M€, l'APA +6,30 M€. Ces

augmentations répondent à l'évolution démographique fortement marquée par le vieillissement de la population (Mme la vice-présidente, Mme SEELS, l'évoquait hier), l'élargissement des droits, notamment en matière de PCH* ou encore la revalorisation légale des allocations, en particulier le RSA. Sur ce, pour moi, il n'y a pas de débat de fond. La seule question qui vaille sur les AIS est celle de la juste répartition du financement entre l'État et les départements. C'est un combat politique à engager à condition d'en avoir la volonté.

Sur la protection de l'enfance, les dépenses augmentent de 42 M€ par rapport à 2025. C'est un rattrapage obligé. Il s'agit de financer les places d'accueil en établissement et les mesures d'accompagnement en quantité suffisante. Autrement dit, il s'agit de se conformer progressivement à une obligation légale. Mais il faut rappeler une réalité à cet égard. Les 557 places ouvertes depuis 2022 ne sont pas des créations nettes. Ce sont, pour une part significative, des places que vous aviez vous-mêmes supprimées sous le mandat précédent. La capacité d'accueil avait été réduite, fragilisant les établissements, incapables de répondre correctement aux décisions de placement. Aujourd'hui, vous reconstruisez ce que vous avez contribué à dégrader hier. Les dépenses que vous aviez évitées sont finalement incontournables. La protection de l'enfance, ce n'est pas un immeuble en chantier que l'on peut mettre en pause pour économiser quelques euros. Chaque suppression a un coût humain immédiat. Et se pose la question sociétale de l'augmentation des enfants placés. Comme l'a rappelé la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques de protection de l'enfance, protéger les enfants confiés, comme les mineurs non accompagnés, est une obligation légale qui incombe aux départements et non pas une option.

Les dépenses Ressources humaines augmentent de 23,70 M€. Cette hausse n'en est pas vraiment une. Il s'agit seulement d'intégrer 20 M€ relatifs à l'externalisation de l'entretien dans les collèges auparavant affectés ailleurs dans le budget. D'ailleurs, Mme la vice-présidente aux collèges, Mme CIETERS, l'a fait remarquer hier dans ses réponses.

Concrètement, les dépenses relatives à la masse salariale n'augmentent, elles, que de 0,072 % par rapport à 2025. Ce n'est probablement pas de nature à répondre aux enjeux qui se posent dans les services. Au-delà de l'aspect budgétaire, le malaise de nombreux agents s'enlise chaque jour un peu plus : forte pression du chiffre, absorption dans les MNE, consignes restrictives dans l'allocation des plans d'aide APA et DCA, gestion tendue à l'ASE par pénurie de personnel, notamment dans les cellules de recueil des informations préoccupantes.

Sur le SDIS, vous tentez de faire passer une mise en conformité pour des choix très ambitieux, soit. Personne n'est dupe. Si 150 sapeurs-pompiers professionnels doivent être recrutés sur les trois prochaines années et que les financements départementaux augmentent en conséquence, c'est bien parce que cela est inévitable pour répondre d'aux enjeux de sécurité civile. Il faut bien que les professionnels soient en quantité suffisante pour respecter les exigences fixées dans le SDAT*. Par ailleurs, nous notons que la taxe spéciale sur les conventions d'assurance augmente de plus de 8,80 M€ en 2026 et que seuls 2,5 millions sont fléchés pour le SDIS. L'effort financier propre du département sur le SDIS est donc à relativiser. Par ailleurs, je rappelle que l'obtention de ces moyens a été gagnée de haute lutte par les sapeurs-pompiers eux-mêmes. Cela nous interroge sur votre méthode de gestion des services publics. Faut-il des mobilisations massives, une lutte et une explosion médiatique pour obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public ?

Les épisodes peu glorieux de Collège au cinéma et des clubs de prévention spécialisés nous ont démontré, comme pour le SDIS aujourd'hui, que vous attendez souvent d'être mis au pied du mur publiquement pour prendre des décisions justes.

En matière d'insertion, le budget augmente, c'est vrai, principalement sous l'effet des revalorisations du RSA. Mais nous restons dans l'incapacité d'évaluer cette politique parce que vous refusez de communiquer des données essentielles. La part des sorties du RSA liée à des radiations ou à des suppressions nous est toujours inconnue. Or, c'est un indicateur déterminant. À cela s'ajoutent d'ailleurs des retours d'associations qui évoquent les baisses de financement et des retards de paiement préoccupant. Hier, Mme la vice-présidente, Mme BÉCUE, la première vice-présidente, évoquait ce qui différenciait la gauche et la droite. Oui, mais nous, nous refusons la case du Code du travail, des lois sociales, nous refusons le travail précaire, sous-payé, qui ne permet pas de vivre dignement.

Au final, une seule logique non obligatoire connaît une hausse significative. Nous tenons à le souligner : le développement des centres départementaux de santé. Nous nous en réjouissons, d'autant que cette proposition était portée au départ par le groupe communiste pour lutter contre les déserts médicaux. Mais force est de constater qu'il s'agit d'une exception et non d'une orientation globale. Bien sûr, la situation budgétaire du département ne dépend pas uniquement de vous, cela a été rappelé par l'ensemble des orateurs précédents. Oui, l'État impose des charges, oui, les compensations sont insuffisantes. Les recettes sont contraintes par des choix destructeurs des gouvernements d'Emmanuel MACRON sur l'autonomie financière des collectivités et leurs refus répétés de mettre en œuvre une juste répartition des richesses produites. Ce débat, le groupe communiste l'a porté lors du ROF*.

Hier, M. le vice-président aux finances, aujourd'hui, M. le président du groupe UPN ont reconnu la responsabilité des gouvernements dans les difficultés financières. C'est un premier pas, mais ils se mettent dans l'impasse en ne revendiquant pas une juste répartition de ces richesses produites. Il faut regarder la réalité politique en face, vos alliés sont au gouvernement, plusieurs élus issus de votre majorité y ont été ministres, encore tout récemment. Vos alliés sont majoritaires au Sénat. Ce sont eux qui prennent les décisions que vous dénoncez ici. Le fonds vert en est un exemple frappant. Vous déplorez sa baisse localement, alors qu'elle a été décidée et validée par vos propres partenaires politiques. Cette contradiction interroge sur la cohérence.

Au fond, ce budget révèle trois choses : une austérité diffuse jamais assumée, un manque de constance persistant et une

absence de projection claire. Nous ne voterons pas ce budget, vous l'avez compris.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez déjà terminé, il vous restait encore plus de six minutes.

Un intervenant.- Oui, c'est dommage, vous passez le sujet. Je pensais qu'on était parti pour trois quarts d'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Loïc CATHELAIN. Pardon, au temps pour moi, Mme BAILLEUL.

Mme BAILLEUL.- Merci M. le Président. Chers collègues, sans revenir sur l'ensemble des explications et débats formulés jusqu'ici, il m'apparaît néanmoins important d'expliquer pourquoi je voterai pour ce budget.

Chaque décision prise dans cette assemblée a une répercussion directe sur la vie des habitants du Nord. C'est ça la force des élus de proximité que nous sommes, conscients des préoccupations des Nordistes. Ce budget, malgré un contexte contraint et des actions à mener de moins en moins compensées par des aides de l'État, évite de contraindre un peu plus encore le quotidien de nos populations. Les arbitrages rendus ici en attestent.

Cependant, même si l'équilibre financier du budget départemental est difficile, et ce, dans tous les départements de France d'ailleurs, je me permets, M. le Président, de vous interpellier afin d'étudier comment lutter contre l'énergie trop chère pour les habitants du Nord. Gaz et électricité flambent depuis plusieurs années, mais, depuis quelque temps, ce sont toutes les sources d'énergie et de carburant qui sont concernées du fait de la situation internationale. Même si aujourd'hui, un cessez-le-feu semble apparaître, la question du coût de l'énergie va rester préoccupante pendant les années à venir. Bien sûr, cela devrait relever uniquement de l'État, avec le chèque énergie, par exemple, ou les taxes flottantes, autre exemple, mais nous savons, ô combien dans cet hémicycle, qu'il n'est pas rare que les collectivités locales doivent agir en lieu et place ou en complément de l'État. S'il existe bien un dispositif départemental pour aider à l'amélioration de l'habitat pour réduire les factures d'énergie, ce dispositif repose sur des travaux souvent au long cours. Il sera peut-être nécessaire, si la crise perdure, de trouver des solutions d'accompagnement immédiates et provisoires afin d'aider les Nordistes à subvenir à leur pouvoir d'achat.

Voilà le point, M. le Président, d'actualité budgétaire sur lequel je tenais à attirer l'attention de l'assemblée. Je voterai favorablement ce budget 2026 et tiens à féliciter les services administratifs, financiers, et l'élu en charge des finances, désormais tout nouveau maire de Marcq-en-Barœul, ainsi que vous, Monsieur le Président.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Loïc, je te laisse la parole.

M. CATHELAIN.- Merci M. le Président. Mes chers collègues, comme vous l'avez souligné, notamment cher Luc et M. MANIER, c'est un budget sur lequel il y a des contraintes, mais on peut être fier de ce que nous permet de faire ce budget. Mme la vice-présidente en charge de l'insertion en a parlé hier : c'est près de 25 % des allocataires du RSA qui sont sortis du RSA et qui ont retrouvé une activité. Plus de 17 % depuis le début de ce mandat. C'est un travail qui a été fait parce que nous faisons le boulot sur l'insertion.

Quand j'entends qu'on veut recentraliser le RSA, je rappelle simplement lorsqu'il y a un transfert de compétences, certes, on transfère les charges, mais on transfère aussi les ressources qui sont affectées. Ce travail qui a été fait sur le RSA, le travail que ne faisait pas l'État il y a quelques années et qui maintenant est en train de donner des expérimentations, a permis à des allocataires du RSA de retrouver du travail. Nous aussi, nous sommes contre le travail précaire, mais aussi contre l'assistanat. Le RSA, c'est une allocation, un peu comme je l'ai entendu hier, qui serait un revenu quasi universel. Non, ce n'est pas ça le RSA. Le RSA, c'est une allocation qui vous est versée quand vous êtes en fin de droit au niveau du chômage et que vous vous inscrivez dans un parcours pour retrouver une activité. C'est ça le RSA. Ça répond à des droits et des devoirs.

Nous, on paye le RSA évidemment et donc, on estime qu'on a un travail à faire pour voir si cette allocation est bien versée. C'est tout ce que nous faisons, simplement. On peut être fier du travail qui est mené, puisqu'il permet de sortir des allocataires du RSA de l'assistanat dans lequel ils pourraient tomber.

Sur ce point, sur l'enfance, pareil, je crois que, l'enfance, pour tout le monde, c'est une priorité. J'entends certains parmi vous dire qu'il faut mettre plus sur la culture, plus sur le sport. C'est votre choix. Nous, on a choisi de mettre plus sur l'enfance. C'est la priorité de ce mandat. C'est 175 M€ en plus qui ont été mis sur l'enfance. C'est la ligne qu'on s'est donnée depuis 2021. C'est votre ligne, M. le Président, et effectivement, on a des contraintes. On en tient compte. On doit faire des ajustements. J'entends parler... M. BEAUCHAMP parlait de coupes. Il n'y a pas de coupes quand on est à -0,8 %, est-ce qu'on peut parler de coupe ? Il y a des ajustements budgétaires qui sont faits. Effectivement, quand une politique n'est pas entièrement satisfaisante, qu'elle concerne très peu de personnes, alors que derrière vous avez une débauche d'argent public, il faut qu'il y ait ces ajustements.

Vous devez nécessairement y réfléchir.

Quand une politique ou un projet qui a existé l'année précédente n'existe plus, ce n'est pas une coupe. Le Tour de France, par exemple, on avait dépensé un peu d'argent pour le Tour de France. On va réduire forcément le budget. Oui, il y a des ajustements, mais il n'y a pas de coupe. C'est un choix que le groupe UPN et la majorité a fait, mais je refuse qu'on parle de coupes sur ce budget, puisqu'il n'y en a tout simplement pas.

Il y a des ajustements qui ont été faits, parce que j'entendais Mme BOCQUET dire que c'est un budget de gestion. Oui, on gère. C'est le drame de notre pays, c'est qu'il n'a peut-être pas été géré pendant 40 ans. Nous, on fait le choix de gérer avec toutes ces contraintes.

M. MONNET, vous avez dit que, sans provisions, le budget ne tiendrait pas et c'est du manque d'inquiétude de notre part. Heureusement que ces provisions avaient été faites dans les beaux jours, parce qu'aujourd'hui, on ne bouclerait pas le budget sans ces provisions. C'est quelque chose qu'on peut faire parce qu'on a été rigoureux à l'époque où on avait eu des DMTO importantes. Heureusement que ces provisions ont été faites. Je rappelle dans cet hémicycle, certains voulaient que l'on dépense davantage. Nous avons fait le choix de provisionner et sans ces provisions aujourd'hui, on n'aurait pas un budget équilibré. C'est quand même une vraie question. Là, on serait peut-être obligé de faire des coupes, effectivement.

C'est une inquiétude. On ne pourra pas faire éternellement chaque année... un beau jour ces provisions seront forcément toutes utilisées. C'est une inquiétude, mais aujourd'hui, si ce budget est possible, c'est grâce à ces provisions et c'est parce qu'on a bien été rigoureux dans la gestion de l'argent public.

C'est la condition d'équilibre du budget qui permet de mener cette politique sur les solidarités humaines, mais aussi territoriales. Effectivement, l'investissement baisse ; vous l'avez appelé, M. MANIER. J'entends que vous souhaiteriez que nous fassions plus sur l'investissement, mais en même temps, c'est toujours assez compliqué. Vous avez parlé de la dette de l'État. Elle m'inquiète. Deux tiers des dépenses de la dette aujourd'hui, ce sont des dépenses sociales. Pour moi, c'est du crédit à la consommation. L'État ne finance plus des investissements d'avenir, ce qu'il finance, c'est hier, c'est le passé. On paie pour le passé. Une dette, vous l'avez rappelé, nous, on doit avoir un budget qui est équilibré. Certes, mais la dette doit être soutenable. Si, à un moment donné, votre dette est de plus en plus importante, ça obère vos capacités d'action sur votre budget de fonctionnement. On est très attentif aujourd'hui. Le département a somme toute une dette très importante. Je crois que l'augmenter, emprunter encore davantage serait forcément obérer le fonctionnement sur lequel on devrait peut-être faire des coupes ou des choix, ce que nous ne souhaitons pas. Nous avons souhaité conserver ce que nous faisons au niveau des communes et des territoires. Je crois qu'il faut être très attentif aux leviers de l'emprunt, parce qu'il pourrait venir obérer nos politiques sociales, or ce que souhaite notre majorité est de rester là pour les plus fragiles.

Juste un mot sur la TAM, on y reviendra tout à l'heure, parce que M. PERIN a parlé de la TAM. Concernant la TAM, il y a un amendement (je ne sais pas si vous allez revenir dessus), qui a été proposé. Vous en avez parlé, M. PERRIN, dans votre intervention. Chers collègues, je souhaite que cet amendement soit rejeté, parce que le budget est équilibré. Nous maîtrisons les dépenses. Il y a aussi un souci sur la TAM que l'État doit régler parce que nos recettes en 2021 étaient de 16,50 M€ sur la taxe d'aménagement. Nous ne sommes plus aujourd'hui qu'à 5,50 M€. En 2022 il y a eu une réforme qui a modifié la collecte de la TAM. C'est aujourd'hui la Direction générale des finances publiques qui collecte cette taxe. Il y a un souci dans la collecte qui fait qu'il y a un décalage aujourd'hui dans le temps. Sauf qu'effectivement, la taxe d'aménagement qui est essentiellement sur les constructions et les aménagements, les constructions et les aménagements n'ont pas été divisés par trois en trois ans de temps. C'est un problème qui est lié à la collecte. Aujourd'hui, on a un budget où les dépenses sont maîtrisées, il n'y a pas lieu de toucher à la TAM dans notre budget.

Voilà M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Loïc.

Quelques petites remarques. Vous avez été un peu fort quand même sur le fait qu'un budget sans vision, sincérité en cause, manque de transparence. De ce débat, j'enlève Didier MANIER. J'aurais pu faire 80 % de son intervention et on était en phase. Il n'y avait pas de sujet particulier.

Mais autrement, pour les deux autres groupes, je vais vous dire, j'ai du mal à comprendre. Si vous avez trop de documents à lire, je n'y peux rien. Vous avez des collaborateurs, vous demandez à vos collaborateurs de faire des synthèses et vous travaillez sur des synthèses. OK ? Vous vous partagez les documents et vous faites des synthèses.

Vous ne pouvez pas dire à la fois qu'il manque de transparence et « *on a trop de documents* ». Ce n'est pas complètement en phase.

Si je résume, tout ce qui est fait, c'est normal. C'est de dire le fait de mettre 2 millions de plus sur l'enfance, c'est normal, c'est un rattrapage. Oui, sauf qu'en 2014, on était à 415 millions d'euros et on est aujourd'hui à 671 millions. Un peu plus de dix ans de temps, on prend 33 %, c'est normal. C'est du rattrapage. Je ne sais pas un rattrapage de quelle année, mais ça représente quand même 256 millions de rattrapages. Je pense qu'il faut reconnaître un peu ce qui est fait quand même quand les choses sont faites dans l'intérêt des enfants, l'intérêt du placement des enfants. Vous ne pouvez pas nous l'enlever, je sais que c'est un peu gênant pour vous, une majorité comme la nôtre qui s'intéresse aux enfants. Vous imaginez, théoriquement, on n'est que des

gestionnaires et on déroule. Non, on est également. L'humain d'abord, ce n'est pas que le parti communiste. L'humain d'abord, ça peut être aussi une majorité de départements qui fait qu'on travaille sur la santé, qu'on travaille pour l'enfance, qu'on augmente les crédits pour les personnes âgées, qu'on augmente les crédits pour les personnes porteuses de handicap. Aujourd'hui, vous voyez, les lignes bougent. On n'est pas...

Soyez là-dessus rassurés. Ça peut vous gêner, je comprends bien, car à un moment, il n'y a plus d'angle pour dire : « *Ils font n'importe quoi. Regardez, ils dépensent n'importe quoi.* » Non, ils s'occupent des Nordistes et on s'occupe des Nordistes comme il faut depuis des années. Quand vous nous reprochez d'être gestionnaires, c'est-à-dire, quand vous avez un budget de 4 Md€, si vous n'êtes pas gestionnaire, il faut faire autre chose dans la vie. Je vous le rappelle.

Je vous l'ai déjà raconté ici, quand le vice-président aux finances, des années avant que j'arrive, il n'avait même pas d'indicateur, Il me dit « *on ne m'a jamais demandé ça et puis surtout, ça ne vous intéresse pas, c'est nous qui gérons* ». On a changé un peu. Aujourd'hui, les élus sont impliqués, ils décident, ils donnent le tempo.

Après, il faudrait quand même que de temps en temps... Dans nos débats, cela ne fait que grandir. Qu'on ait un peu de sincérité dans l'autre sens. Quand on baisse le budget de la culture de 100 000 euros, sur 13 millions, sur un budget de 4 milliards, l'année prochaine, je vais le mettre au même niveau. Comme ça, vous ne pourrez pas dire qu'il a baissé. Vous en faites quatre caisses en disant qu'on a baissé le budget de la culture. On l'a baissé de 100 000 euros. Arrêtez, c'est se moquer du monde.

Je sais bien que de temps en temps vous repreniez ce qui a été dit hier, mais il y a des choses que vous ne prenez pas sur ce qui a été dit hier. Par exemple, quand M. CADART vous explique que cette année, malheureusement, il n'y a pas de grands départs du Tour de France et donc, il y a un million de moins sur le sport, vous l'avez oublié. Vous dites que le sport baisse. C'est normal, on ne fait pas un Tour de France tous les ans.

Vous voyez, je pense qu'il faut essayer de s'ajuster. On a besoin de s'ajuster un peu. Je considère que c'est vrai que ça vous gêne, politiquement je comprends. Ça devient difficile de dire « *l'Union pour le Nord ne fait pas le travail, ne pense pas aux Nordistes. C'est normal, ça me gêne.* » Quand je vois la culture, quand je vois le sport... Quand je vois les services d'aide à domicile, on avait mis l'euro supplémentaire qui a coûté 10 millions et qui n'a jamais été compensé par l'État parce qu'on l'avait mis avant tout le monde, vous vous rappelez de cela. On le passe à 0,5. Entre deux, il y a la prime qualité, cette prime qualité c'est 20 M€ injectés pour le Nord. En plus, vous avez la décision qui a été prise de 3 M€ pour les transports des personnes des services d'aide à domicile. Ça fait 23 M€. S'il vous plaît, si on peut avoir un débat où on dit bien les choses de tous les côtés, on ne voit pas que ce qui ne va pas et on l'arrange pour essayer de dire qu'on ne peut pas voter le budget, mais on comprend que vous ne puissiez pas le voter. Ce n'est pas un sujet, mais dites-nous les choses en transparence. Quand vous nous dites que nous, on n'a pas de transparence, vous n'êtes pas transparents sur votre argumentation. Vous ne l'êtes pas. Excusez-moi mes chers collègues, vous ne l'êtes pas du tout.

Après, quand on se dit : « *Le RSA, il fallait surtout le donner à l'État.* » Mais le donner à l'État, nos maisons Nord emploi, qui font un travail colossal, vous l'oubliez, les 300 personnes qui prennent par la main nos Nordistes. Ce qu'a gagné la Seine-Saint-Denis, on a gagné plus. Parce que quand vous vous levez le matin, on était à 681 M€ de RSA en 2020. Sur le BP 2026, nous vous mettons 631 M€. Il y a 50 M€ d'écart. Entre 2020 et 2026, vous avez les augmentations de toutes les années. Quand vous vous levez le matin, que vous prenez 4,5 % d'augmentation du RSA comme il y a trois ans, parce qu'il y avait de l'inflation, vous prenez 35 M€ en vous levant le matin. Mais les 35 M€, il faut aussi aujourd'hui qu'on arrive quand même à 631, malgré le fait qu'on a pris des années à 35 M€ supplémentaire. Vous ne pouvez pas nous dire là-dessus, je sais que cela vous gêne aussi, qu'on ne fait pas le travail.

Les Français, Loïc CATHELAIN l'a très bien dit, aujourd'hui veulent que s'il y a de l'emploi d'un côté chez les chefs d'entreprise et les allocataires du RSA, on fasse matcher les deux. On ne peut pas avoir... il y a entre 30 % et 40 % des personnes qui sont au RSA à qui on leur donnera le RSA toute leur vie. Ce n'est pas un problème. Ce n'est pas gênant, on le sait, c'est la solidarité. Il y en a 30 %, il faut les insérer. Et il y a les 30 % ou 40 % à qui il faut donner un coup d'épaule, il faut les inciter, les prendre part la main et les emmener au travail. Ça, on doit le faire, c'est tout. Ce n'est pas une question de sanction. Celui qui est capable de travailler et qui fait le choix de ne pas travailler, de rester à la maison, de ne pas venir aux convocations, on ne va pas continuer à lui distribuer le RSA. Dans ce cas-là, demain, ce n'est plus à 600 M€ qu'on est, c'est à plus de 1 Md€. C'est tout simple, mais ça, c'est la vraie vie. Ceux qui ont la possibilité de travailler, on leur demande de travailler. S'ils ne veulent pas travailler, on leur dit « vous n'avez plus le RSA ». Ils ne viennent même pas nous voir. Ils ne font pas un recours parce qu'ils savent bien qu'ils ne sont pas venus. Cela fait partie de la vie. Le RSA, la Seine-Saint-Denis, qu'elle vire sa vie, ça va très bien.

Quand vous nous dites « *vous êtes un département de droite, les départements de gauche font nettement mieux* », en ce moment, il vaut mieux ne pas le dire complètement et ne pas le dire trop haut. La Gironde, c'est le cas de le dire, il y a la mer pas loin, ça rame un peu, et même un peu beaucoup. Il faut rester au même niveau pendant trois ans. Vous seriez dans l'opposition en Gironde, vous seriez bien embêté. Et là, il n'y a pas de discussion possible.

C'est vrai qu'on gère, on équilibre. On a un budget sincère, transparent. Vous avez tous les éléments qu'il faut. Je pense que, politiquement, ça vous gêne à un certain moment.

Merci, Luc, de ton intervention. Les provisions, il a fallu les faire. Rappelez-vous, quand vous étiez sur les bancs ici, c'était un scandale, il fallait dépenser. Non, on a bien fait de ne pas le faire.

Il y a un petit point sur lequel je n'aurais pas eu le même discours que Didier MANIER, même si je suis d'accord à 80 %, ce

qui est déjà pas mal. C'est la première fois.

M. MANIER.- Je suis inquiet.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, je suis serein, c'est sur l'endettement. On était à 1,4 Md€, on est à 1,283 Md€ aujourd'hui. Il y a 60 millions sur le forum, donc on met 1,223 Md€. Si on va à l'endettement, et on y va, comme je l'ai dit, la DPP PTS, c'est de l'endettement, de l'emprunt. Si on va à l'endettement, c'est de l'épargne nette qui va baisser encore. On peut se mettre dans le rouge parce que vous avez les intérêts d'emprunt qui vont augmenter et on se met dans le rouge sur l'épargne nette. C'est pour ça qu'on est raisonnable. Il faut prévoir les années qui viennent. On est d'accord que rien n'est facile et que rien ne sera facile dans les années qui viennent. On va passer 2027 et 2028, on va voir ce que ça donne. Peut-être qu'il y aura des réveils difficiles pour tout le monde.

On essaie de maintenir en faisant quand même de grands investissements. Le canal Seine-Nord, nous l'avons voté avec vous et vous avez bien fait de le proposer. Je n'ai pas de sujet là-dessus. Aujourd'hui, on paie tous années après année. C'est normal. La fibre, c'est normal. La convention que nous avons réalisée avec la métropole européenne de Lille sur le tram à 50 M€ il y a trois ans, on va le payer ensemble. Il y a quand même de grands investissements, on va tout faire, également dans les collèges. Ce qu'on fait sur l'A642, ce sont de grands investissements. On va chercher aussi l'argent.

Vous dites qu'on a des amis au gouvernement. Ce ne sont pas des amis, simplement des ministres avec qui je peux parler. Je crée le relationnel. Vous croyez que les 28 M€ sont arrivés par l'opération du Saint-Esprit ? Même après Pâques, ça ne se fait pas comme ça. Il a fallu aller les chercher. L'indice de fragilité, il a fallu convaincre. Même l'ADF. Parce que tous les départements ne sont pas comme nous. Quand vous avez un département de 600 000 habitants, tout va bien, vous dites « Je ne prends pas l'indice de fragilité ». Et puis, on ne va pas prendre le nombre d'habitants non plus. Je l'ai déjà dit. Dans une négociation, j'ai réussi à obtenir qu'il y ait 50 % de la population qui soit prise en compte. C'est pour ça qu'on a le montant le plus élevé. On a le montant le plus élevé en aide, ce qui démontre qu'on est le département le plus en difficulté théoriquement sur le papier. Mais on arrive à gérer et on est meilleurs que des départements qui ont une autre politique. Je ne les citerais pas.

Aujourd'hui, ce qui vous est proposé, c'est un budget qui est sincère. C'est un budget contraint, je suis d'accord. Quand vous nous dites qu'on est des gestionnaires, nous assumons d'être des gestionnaires, mais nous assumons surtout de protéger les Nordistes. On le démontre dans notre politique. Dans tout ce que je vous ai cité au niveau des solidarités humaines, nous sommes en augmentation et nous protégeons les Nordistes. Ça a été notre choix et nous continuerons à le faire.

En ce qui concerne la demande de Mme BAILLEUL, merci de voter le budget. On peut tout regarder. J'espère qu'une chose, le baril est en dessous de 100 dollars. Ce matin, il est descendu à 95 dollars. Malheureusement, il suffit d'avoir une annonce et un discours d'un président pour que cela baisse et que de 115 dollars on repasse à 95 dollars. Si le détroit est ouvert, et comme je l'espère, il va y avoir une fluidité et je pense qu'on devrait s'en sortir. Après, il faudra toujours regarder financièrement comment on peut faire. Sachez que quand il y a des augmentations comme ça, il y a des hausses très importantes sur les bâtiments du Département. Nous avons les collèges. C'était 30 M€ supplémentaires, à chaque fois il faut chauffer. Cela a un coût, même chez nous, important. Il faut protéger les habitants, mais il y a la limite budgétaire. J'entends bien la remarque et vous remercie de voter ce budget.

Mes chers collègues, voilà ce que je voulais vous dire. Sans passion, en étant complètement court. Nous avons un beau budget, contraint, mais nous avons la volonté de réussir dans l'intérêt de protéger les Nordistes. C'est notre volonté à toutes et tous.

Applaudissements de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote.

Je voudrais simplement qu'on fasse le constat que vous avez bien eu l'état des indemnités de chacune et chacun. Pas de sujet à ce niveau-là ? Pardon, excusez-moi.

Mme BOCQUET.- M. le Président, peut-on mettre au vote l'amendement ?

M. LE PRÉSIDENT.- On peut. Vous avez raison.

Mme BOCQUET.- Loïc CATHELAIN peut-il nous dire pourquoi le rejet de l'amendement ? Je veux bien reprendre ces éléments.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous rejetons l'amendement. Après, vous avez la parole si vous voulez. M. BEAUCHAMP a prévu sur son temps.

M. PERIN.- Un mot, si vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y, vous avez la parole.

M. PERIN.- Un mot justement pour expliciter l'amendement, même si j'en ai parlé un petit peu dans mon intervention. C'est un amendement de bonne gestion. Aujourd'hui, je pointe quand même une incohérence entre ce que vous disiez hier sur certaines collectivités (notamment je pense que vous pensiez aux régions, intercommunalités, communes) qui disposaient de possibilités de modulation de certains taux d'imposition. Vous avez raison, c'est vrai. Mais quand vous avez cette possibilité autour de la taxe d'aménagement, vous ne le faite pas. Il y a une certaine incohérence entre ce que vous disiez hier et ce que vous annoncez comme vote aujourd'hui.

Ensuite, je reviens sur la situation, vous l'avez pointé, de la taxe d'aménagement. Il y a, vous l'avez pointé dans le rapport et Loïc CATHELAIN la rappelé, des difficultés de recouvrement, un contexte passé qui a pu faire baisser ces recettes. Ces recettes sont importantes pour le département du Nord, d'autant plus en 2026 où il y a (je ne vais pas faire de technique) des valeurs forfaitaires, la base d'imposition de la taxe de valeur qui va aussi baisser. C'est de bonne gestion, j'allais dire, de regarder la situation. Vous avez voulu vous-mêmes annoncer une baisse de 1,80 M€ dans le budget prévisionnel. Vous ne pouvez pas regarder baisser comme cela une recette aussi importante pour le Département, sur laquelle vous avez la possibilité de rectifier. Je l'ai dit dans mon intervention, on est bien en deçà de la moyenne de l'ensemble des départements.

C'est mettre en cohérence ce que vous disiez, on a des marges de possibilité et des possibilités d'évolution du taux, on le fait, et de bonne gestion pour permettre d'avoir des politiques à la hauteur des besoins.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous répondre sur la taxe d'aménagement. C'est un sujet sur lequel on a travaillé énormément avec le DRFI et avec M. le préfet. C'est très clair : avant, au niveau du permis de construire, il y avait la taxe d'aménagement tout de suite. Maintenant, ce n'est plus au niveau du permis de construire, c'est au niveau de la déclaration de fin de travaux. C'est ce qui fait le delta. On peut se battre là-dessus, il n'y a pas lieu de pénaliser plus. Aujourd'hui, j'espère que les services de l'État et de la DRFI feront le travail pour qu'au niveau de la déclaration de fin de travaux, elle soit réalisée. Aujourd'hui, c'est ça qui passe à travers. C'est ça qui nous fait un manque à gagner énorme. Ce n'est que ça.

Pourquoi ne pas revenir au moment du PC et non pas à l'attestation de fin de travaux ? il y en a combien qui ne donne jamais leur attestation de fin de travaux ? On est tous d'accord. Aujourd'hui, attendons de gérer, si vous voulez bien, avec M. le préfet et les services de la DRFI. On n'a pas gagné, et peut-être merci à ce niveau-là, mais c'est simplement cela le décalage. C'est là que l'on gère les choses.

Monsieur le Président, pour l'Union pour le Nord, nous refusons l'amendement.

Oui, vous avez la parole, bien sûr.

M. MANIER.- M. Le Président, on a entendu l'amendement. Le CAUE, comme vous le savez, c'est un sujet qui nous préoccupe depuis des années. L'année dernière, nous n'en avons pas parlé parce qu'il y avait une forme d'équilibre. L'année d'avant, nous avions souhaité que la possibilité d'augmentation soit accordée. On est quand même inquiet pour les années qui viennent pour le CAUE. Nous, ce qu'on va faire, c'est qu'on vote pour cet amendement. S'il est accepté, on vote pour. S'il est refusé, on votera pour quand même.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. M. BEAUCHAMP ?

M. BEAUCHAMP.- Le groupe communiste s'abstiendra sur l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Simplement vous rassurer sur le CAUE. On est très attentif. On y travaille. Les services travaillent énormément. Il y a une part de réduction des coûts. Il y a de l'optimisation au niveau des bâtiments et si un jour il y a un souci particulier, le département sera là. Il n'y a pas de sujet à ce niveau-là, mais il y avait la partie optimisation à faire dans un premier temps. C'est ce que nous avons souhaité et vous y travaillez bien. Je sais que vous êtes membres du Conseil, l'administration

également. Le Président y travaille également très bien avec les services. On avance bien, mais on sera au rendez-vous pour maintenir le CAUE, mais il y a de l'optimisation à faire, et ça avance.

Pour le groupe Union pour le Nord, on est bien d'accord.

(Il est procédé au vote de l'amendement.)

L'amendement au budget principal est rejeté à la majorité (Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent contre. Les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! s'abstiennent).

Merci chers collègues.

(Il est procédé au vote du budget primitif 2026.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives au Budget principal sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL, non-inscrite, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre. Monsieur RENAUD, non-inscrit, s'abstient).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives aux Engagements pluriannuels sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL, non-inscrite, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre. Monsieur RENAUD, non-inscrit, s'abstient).

M. LE PRÉSIDENT.- Ensuite, sur la contribution annuelle 2026 du département budget du SDIS, d'un montant de 104 M€, et sur une subvention d'équipement de 2 M€ du SDIS, qui pourrait certainement passer à 4 M€ comme on le fait régulièrement dans un budget supplémentaire, qui est pour valider cela ?

(Il est procédé au vote sur la contribution annuelle 2026 du département budget du SDIS et sur une subvention d'équipement du SDIS.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives à la contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord sont adoptées à la majorité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre).

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le financement départemental 026 au CAUE, on est sur un montant de 1,30 M€ aujourd'hui. Après, on pourra toujours revenir.

(Il est procédé au vote du financement départemental 2026 au CAUE.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives au financement départemental 2026 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord sont adoptées à la majorité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL, non-inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre. Monsieur RENAUD, non-inscrit, s'abstient).

M. LE PRÉSIDENT.- En ce qui concerne l'autorisation mise à disposition de véhicules, je ne vais pas reprendre toute la liste. Cela fait partie du classique.

(Il est procédé au vote de l'autorisation mise à disposition de véhicules)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives à la mise à disposition de véhicules sont adoptées à la majorité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre).

(Il est procédé au vote de l'adoption des propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements des services sociaux et médico-sociaux pour 2026.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n°0.1 relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL, non-inscrite, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre. Monsieur RENAUD, non-inscrit, s'abstient).

(Il est procédé au vote du budget annexe Laboratoire départemental.)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.2 relatives au Budget annexe Laboratoire départemental sont adoptées à la majorité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre).

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bon, j'ai terminé le vote du budget dans sa globalité.

Je vous propose une suspension de séance de cinq minutes.

(La séance, suspendue à 10 heures 50, est reprise à 10 heures 59.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, on va reprendre la plénière.

Nous allons jusqu'à la fin de la plénière avant le déjeuner. Nous prendrons la délibération également pour qu'Axelle DOERLER intègre la commission permanente. Pendant le déjeuner, c'est l'heure que nous avons. Derrière, la CP où, à première vue, il n'y a pas beaucoup d'interventions, sur la CP qui pourrait peut-être... pour vous donner un peu les horaires pour votre planning personnel derrière.

Si on finit de déjeuner vers 13 heures 30-13 heures 45, à 14 heures 30, on peut avoir terminé.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT :

2. Liste des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2025

Rapport n° DAJAP/2026/108

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez eu la liste. Avez-vous des remarques sur ces marchés ?

(Il n'y en a pas.)

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION 1 FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC :

1.1. Motion relative au respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique déposée conjointement par les groupes d'élus Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ; Ecologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s ; et Socialiste, Républicain et Citoyen

Rapport n° DAJAP/2026/146

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai trois prises de parole. Je vais donner la parole à M. MANIER.

M. MANIER.- Merci Monsieur le Président. Chers collègues, rituellement, lorsqu'on dépose une motion, elle est reportée sine die, sauf extrême caractère d'urgence, ce qu'on n'a jamais vu, mais enfin, il faut en accepter l'augure et la règle. Pour autant,

la motion que nous proposons aujourd'hui n'est pas une motion de principe. Elle part d'un constat.

Ces dernières semaines, des propos ont été tenus dans le débat public mettant en cause la place même de la presse, allant jusqu'à contester l'utilité de la presse. Ces propos ne sont pas anodins parce que, il faut le dire, aujourd'hui, ils ne sont pas isolés. Ils s'inscrivent dans un climat plus large où, un peu partout, le rôle des médias est fragilisé, contesté et parfois même, dénigré. Ce climat, je pense, doit nous alerter, car, dans une démocratie, la presse n'est pas un problème, elle est une garantie. Elle informe, questionne, elle dérange parfois, mais c'est précisément ce qui la rend indispensable.

Les suffrages universels font notre légitimité, mais ils ne nous placent pas au-dessus de la critique, ils nous obligent au contraire à l'accepter. Par cette motion, nous ne cherchons pas la polémique, nous rappelons simplement une exigence, celle du respect du rôle des journalistes, du pluralisme de l'information et d'une parole publique responsable. Voter cette motion, c'est affirmer que la démocratie ne se construit pas dans l'entre-soi, mais dans le débat, la contradiction et la transparence. Ce n'est pas une opinion, c'est une règle démocratique. C'est tout, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Stéphanie BOCQUET.

Mme BOCQUET.- Une nouvelle année, un dérapage ? C'est la question, M. le Président, que se pose le groupe écologiste. Janvier 2025, (*inaudible*) et ces propos envers des agents et agentes : « Si vous n'êtes pas bien ici, allez voir ailleurs. » Janvier 2026, alors on n'a plus les personnels dans les territoires, mais vous arrivez tout de même, M. le Président, à déraiper. Cette année, c'est avec la presse. Je cite : « On vire la presse et on évite de la lire, comme ça, on vivra mieux. » L'année prochaine, à qui le tour, M. le Président ? Non, vraiment, un Président ne devrait pas dire cela, il devrait veiller à l'exemplarité de la parole publique portée au nom de l'institution. C'est pourquoi j'invite l'ensemble des élus de cet hémicycle à voter cette motion.

Et pour conclure, je citerai Stéphanie ZORN, rédactrice en chef de La Voix du Nord : « Ce n'est pas une simple maladie, c'est le symptôme d'une dérive. Celle d'élus qui supportent de moins en moins le principe même du contrôle démocratique. » Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Luc MONNET.

M. MONNET.- Merci, M. le Président. M. le Président, chers collègues, ne nous racontons pas d'histoire. Nous savons tous pourquoi cette motion est présentée aujourd'hui, vous l'avez rappelé, chers collègues, et à quel épisode elle fait référence. Alors, parlons-en clairement. Lors d'une cérémonie de vœux, un maire, après 30 années d'engagement au service de sa commune, exprime une critique à la vue d'un article. Un maire qui a fait le choix de ne pas se représenter, un maire qui parle avec franchise, avec la sincérité de l'engagement local. À ce moment-là, M. le Président, vous réagissez. Vous lui apportez votre soutien, avec votre style direct, sans détour, et vous rappelez, peut-être avec une formule qui a fait réagir, qu'il faut parfois savoir prendre du recul et que ça fait du bien de temps en temps de ne pas être happé par une forme de pression médiatique permanente, celle que l'on retrouve parfois dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Au fond, vous avez simplement rappelé qu'il existe autre chose, le temps long, le recul, et tout simplement, comme vous aimez à le dire, les petits bonheurs de la vie.

C'est un élu qui n'est plus maire depuis dix jours qui vous le dit et qui ressent déjà une forme de libération. C'est cela qui fait polémique. Soyons sérieux. Il ne s'agissait ni d'une attaque contre la liberté de la presse ni d'une remise en cause du pluralisme. Il s'agissait d'un moment sincère, d'un échange humain. Mais derrière cela, il y a une réalité que beaucoup d'élus connaissent. Une pression médiatique parfois immédiate, parfois excessive, amplifiée par les logiques de réseaux sociaux, où tout s'emballe vite et se simplifie trop. Et ce ras-le-bol, disons-le franchement, existe.

Car oui, nous sommes profondément attachés à une presse libre. Elle est indispensable à la démocratie. Personne, ici, ne le conteste. Mais une presse libre, ce n'est pas une presse hors de toute critique. Ce que nous interrogeons parfois, ce ne sont pas les sujets, mais leur traitement. Comment comprendre que des politiques publiques importantes, le camion Nord Santé, le camion bleu, les Maisons Nord Santé soit présentées sans jamais citer ceux qui les portent ? Et qu'à l'inverse, dès qu'une difficulté apparaît, les élus soient immédiatement exposés, nommés, pointés du doigt ? À force, quel message envoie-t-on ? Que ce qui fonctionne serait presque sans hauteur et que ce qui échoue serait toujours de la faute du politique ? C'est une vision déséquilibrée et elle nourrit la méfiance.

Pendant que certains s'émeuvent d'une phrase appelant simplement à prendre du recul, et oui, à s'éloigner parfois de cette pression politique et des réseaux sociaux, nos concitoyens, eux, doutent de plus en plus de la manière dont l'information leur est présentée. 61 % d'entre eux s'en méfient selon le baromètre du journal La Croix 2025. Ce chiffre progresse et doit nous interpeller.

Alors oui, nous avons notre part de responsabilité en tant qu'élus et nous rendons des comptes devant les électeurs qui peuvent nous sanctionner, mais la confiance dans l'information est un enjeu partagé. Qu'on soit clair, il ne s'agit pas de dire aux journalistes ce qu'ils doivent écrire, mais il n'est pas davantage acceptable de considérer que toute critique serait illégitime.

La liberté, c'est aussi celle de questionner, y compris le rôle et les pratiques des médias. L'essayiste Chloé MORIN s'est

penchée sur ce sujet pour en faire un livre qui s'appelle « La Broyeuse ». Tout est dit pour résumer la violence de la machine médiatique quand elle s'emballe. Aujourd'hui, regardons les faits. Les journalistes sont présents dans cette assemblée. Les échanges existent au quotidien dans nos territoires. Une conférence de presse se tiendra ce midi, ouverte à tous. Où est l'atteinte au pluralisme ?

En réalité, cette motion ne répond pas à un problème démocratique, elle répond à une polémique. Nous ne faisons pas de la politique pour commenter des polémiques. Pour le groupe Union pour le Nord, cette notion n'a pas lieu d'être, c'est pourquoi nous ne la voterons pas.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Luc, de l'explication. C'était très clair.

(Il est procédé au vote de la motion relative au respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique)

La motion correspondant au rapport n°1/1 est rejetée à la majorité (Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

On passe au point suivant. Je laisse la parole à Jean-Luc DETAVERNIER.

1.2. Élections professionnelles 2026

Rapport n° DRH/2026/77

M. DETAVERNIER.- Plusieurs délégations en matière de RH. Tout d'abord, une délibération sur les élections professionnelles qui vont se tenir le 10 décembre de cette année. Elles vont concerner cinq scrutins : le comité social territorial, la commission consultative paritaire et les commissions administratives paritaires pour les catégories A, B et C.

Il est proposé de retenir cette année le vote électronique exclusivement comme ça avait déjà été le cas en 2022. Ce vote électronique était introduit en 2018 avec le vote par correspondance, mais en 2022, ça c'était bien passé. On avait même eu une participation supérieure au scrutin de 2018.

Cette année, nous repartons sur le vote électronique. La délibération contient aussi le maintien du paritarisme entre les deux collèges, organisation syndicale d'un côté et administration de l'autre. Sur le nombre de représentants, on propose de maintenir la pratique actuelle au niveau du CST, 12 titulaires et 12 suppléants ; au niveau de la formation spécialisée, 12 titulaires et 24 suppléants.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas de demandes de prise de parole sur ce rapport. On peut considérer qu'on peut l'adopter.

Pardon, excusez-moi.

M. BEAUCHAMP.- Merci, M. le Président. Le groupe communiste s'abstiendra sur la A2. Non pas que nous soyons contre le vote électronique, mais les syndicats nous ont fait remonter leur demande d'avoir quinze représentants, puisque cela était possible. En quoi cela gêne-t-il d'avoir quinze représentants au lieu de douze ?

M. DETAVERNIER.- Effectivement, c'est la demande des syndicats. C'était non, pour quelle raison ? Aujourd'hui c'est 12 titulaires et 12 suppléants, à qui je donne la possibilité d'intervenir dans chaque instance. Cela fait 24 qui peuvent être présents et qui peuvent intervenir. Certains syndicats veulent 15, et 15 suppléants. Il ne faut quand même pas exagérer.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une remarque que nous avons déjà eu la dernière fois, aux dernières élections. Je m'en rappelle très bien. C'était une demande.

(Il est procédé au vote concernant les élections professionnelles 2026.)

Les propositions du rapport n°1/2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame BAILLEUL, non-inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! s'abstiennent).

1.3. Recours éventuel à des agents contractuels pour des emplois catégorie A, B ou C

Rapport n° DRH/2026/3

M. DETAVERNIER.- La deuxième délibération, c'est la possibilité de recruter des collaborateurs de manière contractuelle. Quand le recrutement de collaborateurs statutaires reste infructueux en raison des tensions sur le marché ou de la spécificité des missions des postes concernés.

Cela concerne 80 postes dont vous avez la liste dans vos documents.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas de demandes de prise de parole.

(Il est procédé au vote du recours éventuel à des agents contractuels.)

Les propositions du rapport n°1/3 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

1.4. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2026

Rapport n° DRH/2026/80

M. DETAVERNIER.- Chaque année, certains salariés du département font face à des pics d'activité temporaires prévisibles ou ponctuels. Pour y répondre, on se donne la possibilité de recourir à des emplois non permanents qui doivent, pour être autorisés, avoir une durée maximale de douze mois, renouvellement inclus, sur une période glissante de 18 mois consécutifs et à condition que la tâche soit occasionnelle, clairement définie, non durable et hors du champ des missions permanentes.

En 2025, nous avons recruté 377 agents en renforts temporaires pour un coût d'un peu plus de 6 M€, charges comprises. On se propose pour 2026 de créer 475 emplois non permanents sur le motif d'accroissement temporaire d'activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je n'ai pas de demandes de prise de parole.

(Il est procédé au vote pour la création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2026.)

Les propositions du rapport n°1/4 sont adoptées à l'unanimité.

1.5. Suppression et création d'emplois permanents à la DGAST et mise à jour du tableau des effectifs

Rapport n° DRH/2026/81

M. DETAVERNIER.- C'est une délibération qui fait suite à d'autres du même acabit. Il s'agit de mettre à jour l'ensemble des effectifs de manière exhaustive pour sécuriser juridiquement le tableau des effectifs. Ainsi, dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services et des ressources à l'externalisation des prestations d'entretien, il est proposé d'ajuster le tableau des effectifs au niveau de la DGAST collège avec la création d'un poste d'agent d'accueil, la suppression d'un poste de secrétaire et la suppression de 20 postes d'agent d'entretien.

M. LE PRÉSIDENT.- Je laisse la parole à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC.- Merci M. le Président. M. le Président, chers collègues, cette délibération prévoit donc, parmi les postes supprimés, la suppression de 20 postes permanents d'agents d'entretien dans des collèges. Cela a été dit. C'est une conséquence directe de la politique d'externalisation de l'entretien des collèges. Une politique que notre groupe n'a cessé de dénoncer depuis le début de ce mandat. L'externalisation, ce n'est pas neutre. C'est une machine à précariser. Concrètement, cela signifie des salaires plus bas et des conditions de travail dégradées. Ce sont des travailleurs et des travailleuses que l'on remplace par des contrats plus fragiles et moins protégés. On nous vend souvent l'externalisation comme une solution plus économique, mais c'est un mythe, puisque je vous renvoie aux travaux des universitaires François-Xavier DEVETTER et Julie VALENTIN, qui le montrent très clairement. À coût global, l'externalisation ne fait pas économiser d'argent public, parce qu'il faut prendre en compte les coups de gestion des marchés, le suivi des prestataires, l'encadrement, la gestion des absences, etc. Si on regarde plus largement, le coût social est encore plus lourd, puisque ce sont des salariés précarisés, sous-payés, qui doivent être compensés par la solidarité nationale. Autrement dit, on dégrade l'emploi et c'est la société qui paie la facture.

Il y a encore pire, puisque dans un collège, ces agents ne sont pas invisibles. Ils font partie du collectif éducatif, du collectif des adultes autour des enfants. Ils connaissent les élèves, participent à l'équilibre de l'établissement et contribuent au climat scolaire. Avec l'externalisation, ce collectif, en quelque sorte, se délite. Les Conseils d'administration de nos collèges alertent régulièrement à ce sujet. Il faut les entendre. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe écologiste votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

(Il est procédé au vote pour la suppression et création d'emplois permanents à la DGAST et mise à jour du tableau des effectifs.)

Les propositions du rapport n°1/5 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre).

1.6. Création de deux contrats de projets au sein de la DGA Solidarités Territoriales

Rapport n° DRH/2026/98

M. DETAVERNIER.- Effectivement, deux contrats de projet, un premier contrat de garde départementale sur une période de douze mois au sein du pôle gestion des espaces naturels du Nord et des itinéraires, et un contrat de projet, chef de projet de 26 mois pour la mise en œuvre des projets européens Climaax et P2R*.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas de prise de parole.

(Il est procédé au vote pour la création de deux contrats de projets au sein de la DGA Solidarités Territoriales.)

Les propositions du rapport n°1/6 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION 2 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION, SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE :

2.1. Convention 2025 - 2028 relative à la coopération entre la CNSA, l'ARS des Hauts-de-France, le Département et la MDPH du Nord et leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants

Rapport n° DGAA/2026/34

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais laisser la parole maintenant à Doriane BECUE.

Mme BECUE.- Oui, deux délibérations de Frédérique SEELS. La première, une délibération 2025-2028 relative à la coopération entre la CNSA, l'ARS, les Hauts-de-France et le département ainsi que la MDPH et leurs engagements partagés pour

le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants.

Trois priorités : construire un véritable service public de l'autonomie, adapter et transformer l'offre de l'accompagnement et améliorer l'efficacité de nos politiques publiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas de demandes de prise de parole pour la 2.1.

(Il est procédé au vote pour la convention 2025 - 2028 relative à la coopération entre la CNSA, l'ARS des Hauts-de-France, le Département et la MDPH du Nord et leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants.)

Les propositions du rapport n°2/1 sont adoptées à l'unanimité.

2.2. Soutenir des actions de prévention de la perte d'autonomie des séniors et de lutte contre l'isolement. Lancement de l'appel à projets pluriannuel phosphor'âge 2027/2028

Rapport n° DirAPU/2026/113

Mme BECUE.- Une autre délibération qui est de soutenir des actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors et de lutte contre l'isolement. C'est le lancement d'appel à projets pluriannuel Phosphor'âge 2027-2028.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas de demandes de prise de parole.

(Il est procédé au vote pour le soutien des actions de prévention de la perte d'autonomie des séniors et de lutte contre l'isolement. Lancement de l'appel à projets pluriannuel phosphor'âge 2027/2028.)

Les propositions du rapport n°2/2 sont adoptées à l'unanimité.

2.3. Convention Pack Nouveau Départ pour les femmes victimes de violences conjugales et attribution d'aides financières 2026 pour des projets structurants et innovants dans le cadre des Violences Intra-Familiales (VIF)

Rapport n° DGAEFS-SG/2026/123

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais laisser la parole à Anne-Sophie BOISSEAUX.

Mme BOISSEAUX.- M. le Président, chers collègues, quitter un conjoint violent n'est pas seulement une décision personnelle, c'est souvent un parcours complexe fait d'obstacles administratifs, sociaux et financiers. Notre responsabilité collective est claire : lever ces obstacles et permettre aux victimes de sortir de la violence le plus rapidement possible.

C'est précisément l'objet de l'ensemble de ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui, avec deux axes : la mise en place du Pacte Nouveau départ et le soutien à des projets structurants dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Le Pacte Nouveau départ vise à mieux organiser et coordonner les réponses apportées aux victimes. Ce n'est pas un dispositif supplémentaire, mais il renforce la coopération entre l'ensemble des acteurs pour rendre les parcours le plus rapides et plus lisibles. Notre inscription dans cette expérimentation nationale est possible grâce à la mobilisation de nos collaborateurs, que je remercie aujourd'hui, qui participent au réseau départemental que nous avons créé il y a cinq ans (réseau Vif) et au quotidien en proximité des Nordistes. Il repose sur un principe simple, mieux détecter les situations de violence, mieux coordonner les acteurs et mieux accompagner les victimes dans leurs démarches. Concrètement, cela passe par un réseau de détecteurs, la présence d'un coordinateur sur chaque territoire et la mobilisation de partenaires permettant d'accélérer certaines démarches administratives, sociales ou professionnelles.

Après une première phase d'expérimentation nationale, plus de 1 000 victimes ont déjà été accompagnées. Dans le Nord, les estimations évaluent entre 1 100 et 1 200 les personnes qui pourraient bénéficier de ce dispositif. Son déploiement dans notre département sera progressif, vu la taille de notre département. À partir d'avril 2026 dans le Valenciennais, puis dans l'Avesnois, le Douaisis et début 2027, le Cambrésis, le Dunkerquois et la métropole lilloise.

Parallèlement, ce rapport prévoit le financement de treize projets structurants, répartis sur l'ensemble du département pour

un montant de 188 500 euros afin de poursuivre notre action en matière de prévention, d'accueil et d'accompagnement des victimes, mais aussi de formation des professionnels pour mieux repérer et accompagner.

Ces projets permettent notamment de soutenir les accueils de jour pour les victimes, comme l'accueil Aubépine à Fourmies ou encore le nouvel accueil de jour D20* ouvert à Valenciennes, dans un territoire fortement impacté par les violences conjugales, des mesures d'accompagnement protégé pour enfants dans le Cambrésis et l'Avesnois. Face aux violences intrafamiliales, notre responsabilité est collective. Quand une victime trouve la force de demander de l'aide, nous devons être capables immédiatement de lui proposer des solutions concrètes pour reconstruire sa vie. C'est tout le sens de ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Anne-Sophie. Je vais laisser la parole à Anne-Sophie BOCQUET.

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération vise notamment à approuver la convention départementale relative au Pacte Nouveau départ avec l'État, la CAF et la MSA. Le déploiement progressif de ce pacte en 2026 va venir renforcer notre politique départementale de lutte contre les violences intrafamiliales que le groupe écologiste soutient depuis le début de ce mandat. Un renforcement bienvenu, car nous savons tous et toutes ici, le Nord fait partie des départements où le taux des violences conjugales est le plus élevé en France.

Le groupe écologiste soutient le déploiement de ce Pacte Nouveau départ, en premier lieu, car il repose sur un principe fondamental que nous défendons : faire confiance aux victimes, croire les victimes. Aujourd'hui, seule une victime sur quatre dépose plainte. Conditionner l'accès à l'aide à une plainte, c'est exclure, retarder, parfois mettre en danger.

Au-delà de ce principe, ce que propose ce dispositif est aussi une transformation de notre manière d'agir. Trop souvent les victimes sont confrontées à un parcours du combattant : répéter leur histoire, frapper à plusieurs portes, attendre, encore attendre. La coordination et la simplification prévues dans le Pacte Nouveau départ sont bienvenues et nous saluons également le rôle central donné au département.

En tant que chef de file de l'action sociale, il est légitime que nous soyons au cœur de cette coordination de l'accompagnement des victimes. Ce dispositif est une avancée, mais il devra être évalué, renforcé et soutenu dans la durée. Nous tenons également à ce que l'ensemble des partenaires œuvrant sur ce champ puissent coconstruire la feuille de route et l'appel à projets qui seront renouvelés cette année.

Le groupe écologiste votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Mme DESCAMPS.

Mme DESCAMPS-MARQUILLY.- Merci M. le Président. Chers vice-présidents, chers collègues, aujourd'hui, nous examinons une délibération qui touche à l'essentiel, la protection des femmes victimes de violence conjugale et intrafamiliale dans notre département. Les chiffres sont là, implacables. Ils augmentent chaque année et nous obligent à agir, innover, renforcer un dispositif.

C'est précisément ce que nous faisons depuis 2021 avec une mobilisation constante du département aux côtés des services de l'État.

Le premier point important de cette délibération est le déploiement du Pacte Nouveau départ. Ce dispositif n'est pas une couche supplémentaire de complexité administrative, c'est une méthode intelligente et bienveillante fondée sur trois principes : détecter, accompagner, coordonner. Surtout, il lève un obstacle majeur : l'entrée dans ce dispositif ne nécessite pas de dépôt de plainte. La simple déclaration de la victime suffit. C'est fondamental, car seul un quart des victimes dépose plainte aujourd'hui. Ce sont donc trois femmes sur quatre que nous pouvons désormais mieux atteindre.

Nous débiterons sur le Valenciennois, dans le cadre d'un accord national signé le 23 décembre dernier.

Le second volet, c'est le soutien à un vrai projet structurant, pour un montant de 188 500 euros, un lieu d'accueil pour les femmes d'origine étrangère à Roubaix, des permanences psychologiques sur le Cambrésis, un dispositif d'accueil de jours à Valenciennes, des formations pour nos professionnels et un accompagnement des auteurs de violences, car protéger les victimes, c'est aussi prévenir les récidives.

Permettez-moi maintenant d'insister sur le rôle des SDIS du Nord qui constituent un pilier essentiel de notre dispositif collectif. Des sapeurs-pompiers interviennent aux domiciles des gens, ils voient ce que d'autres ne voient pas. Ils sont souvent les premiers, parfois les seuls à pouvoir détecter des signaux d'alerte là où les violences se dissimulent derrière les portes closes. C'est pourquoi le SDIS du Nord s'est pleinement engagé dans cette lutte, par convention et en collaboration avec le Département,

dès la création de la délégation lutte contre les violences intrafamiliales.

Concrètement, chaque sapeur-pompier est formé à reconnaître les signaux faibles, à comprendre l'emprise, à adopter une posture d'écoute sans jugement. Quand un doute surgit, la consigne est claire : quand tu as un doute, il n'y a pas de doute, tu signales.

Un outil interne de signalement permet de transmettre immédiatement les informations aux forces de l'ordre, à la CRIP, aux services sociaux, pour une protection rapide et coordonnée des victimes. C'est dans cet esprit que nous avons déployé les livrets Vif et le violentomètre à bord de tous les véhicules de secours du département. Chaque intervention est une opportunité de protection.

Chers conseillers départementaux, derrière chaque femme victime, il y a souvent des enfants qui subissent, qui voient, qui souffrent. Ces actions s'inscrivent pleinement dans notre feuille de route, mais aussi dans celle de la protection de l'enfance.

Simone DE BEAUVOIR nous rappelait que se vouloir libre, c'est aussi vouloir les autres libres. C'est exactement le sens de notre engagement. En agissant pour ces femmes et ces enfants, nous agissons pour une société plus libre et plus juste pour toutes et tous. En votant cette délibération, nous affirmons que le département du Nord est aux côtés des plus vulnérables avec des moyens renforcés, des partenariats solides et une volonté politique sans faille.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Béatrice.

(Il est procédé au vote pour la convention Pack Nouveau Départ pour les femmes victimes de violences conjugales et attribution d'aides financières 2026 pour des projets structurants et innovants dans le cadre des Violences Intra-Familiales.)

Les propositions du rapport n°2/3 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION 4 INFRASTRUCTURES, MOBILITES, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, HABITAT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES :

4.1. Approbation du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2026/2030

Rapport n° DirAS/2026/87

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais laisser la parole à Nicolas SIEGLER.

M. SIEGLER.- Merci, M. le Président. On doit normalement diffuser un support très synthétique de ce document extrêmement chargé, comme le souligne le Président Beauchamp, mais c'est parce qu'il est le fruit de plusieurs années de travail, entre le Département du Nord et les services de l'État, mais aussi avec les 17 intercommunalités qui composent notre département, la Métropole Européenne de Lille en tête.

Une phase de concertation s'est tenue tout au long de la période. D'ailleurs, à chaque fois vous avez validé à chaque fois les échéances et les étapes: Un certain nombre d'entretiens ont eu lieu avec les collectivités, un séminaire partenarial a eu lieu au forum, des réunions territorialisées dans chaque arrondissement ont été tenues, parce que l'élaboration des différents plans que je vous soumetts aujourd'hui part du constat et des diagnostics qui ont été autorisés dans le vote de budget précédent avec de nouvelles études, qui étant terminées, ne se retrouvent pas dans le budget 2026.

Trois cent cinquante personnes ont été mobilisées pour ce cycle de réunions, des ateliers techniques d'écriture des fiches action ont eu lieu. C'est aujourd'hui un travail qui ne fait que commencer, puisque, si nous avons fait un diagnostic, nous avons établi des actions prioritaires et des actions plus pragmatiques qu'elles ne l'étaient précédemment, nous avons établi cette évaluation pour relancer sur plusieurs années les deux plans que je vous soumetts aujourd'hui.

Une adaptation du plan d'action en lien avec les CIL, qui sont des organes extrêmement importants au sein des intercommunalités (lorsqu'elles existent). Un travail partenarial qui est devant nous pour les intercommunalités qui ne disposent pas de CIL et une mise en œuvre telle que nous avons prévu de le faire avec l'Union de l'habitat et les représentants des CCAS, de l'économie sociale et solidaire, de tout le département du Nord. Ce qui a donné lieu dans cet hémicycle à de nombreux débats, riches, qui ont permis de produire ce travail très ambitieux pour l'avenir du territoire.

Les orientations que nous avons retenues sont recentrées, moins nombreuses que par le passé. Recentrées, je l'ai dit, car un certain nombre de mécanismes qui ont trait à la fois au PDALHPD et au PDH ont connu, vous le savez bien, les affres, si je dois

dire, d'une politique du logement et de l'habitat au niveau national qui ont connu de nombreux soubresauts, y compris des suspensions. Ce qui n'aide ni les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ni les acteurs du logement pour les personnes les plus défavorisées et les plus fragiles, ni les bailleurs, tout simplement, à s'orienter dans une stratégie globale qui est celle que je vous soumets aujourd'hui, et qui finira par être validée, je l'espère, par M. le Président et M. le Préfet par une signature très officielle.

Favoriser la création de cette gouvernance, la territorialiser, c'est aussi compter très clairement sur les intercommunalités de notre département pour pouvoir la mettre en œuvre, poursuivre l'évolution de l'offre de l'hébergement. Ces documents extrêmement épais, volumineux, qui font le diagnostic du nombre de ménages qui ont sollicité les politiques de logement et d'habitat du département et de l'État, font le diagnostic du nombre de places d'hébergement existantes, font le diagnostic, sans baisser la tête, de réponses qui ne sont pas satisfaisantes quand nous avons des personnes les plus éloignées d'un retour dans un habitat digne et de bien vivre le bien-logement. Je ne parle même pas du mal-logement qui est une réalité. Un plan qui repose encore plus sur nos équipes territoriales, soit de l'État, soit du Département pour prévenir la rupture de parcours.

Et puis, un axe qui permet un accompagnement particulier pour l'insertion par le logement avec les principes du logement d'abord et un axe qui sera le dernier, celui d'une évaluation du plan à mi-parcours dans toutes ses composantes, ses axes et ses fiches action.

Vous avez ici le pilotage départemental autour des instances tel qu'il existe aujourd'hui. C'est dire la difficulté d'essayer de le simplifier, puisque ces organes sont peu nombreux à être en responsabilité directe du Département du Nord. Ils sont soit imposés par la loi, les règlements, soit sont au titre des intercommunalités. Mais les premiers plans qui vous sont soumis aujourd'hui sont le fruit d'une simplification autant qu'il était possible dans le respect du rôle de chacun, d'un maire, d'un président d'intercommunalité, d'un sous-préfet, du Président de Département et du Préfet du département du Nord, des missions que nous voulons décliner et mettre en œuvre pour un meilleur logement dans le Département du Nord au service des nordistes.

Ce plan a évidemment vocation à être approprié, s'il en est. On constate que le précédent était approprié par celles et ceux qui en avaient la science, il l'était beaucoup moins par celles et ceux qui en avaient l'usage. On va avoir cette ambition de le rendre extrêmement accessible, notamment avec, par exemple, l'écriture de toutes nos fiches action en nomenclature FALC (facile à lire et à comprendre) pour que celles et ceux qui en sont les premiers bénéficiaires, demandeurs, usagers puissent se saisir de l'ensemble des dispositifs qui sont déclinés dans ce PLAN.

Voilà, chers collègues, en moins de trois minutes, comment résumer 650 pages. M. BEAUCHAMP, vous avez raison, c'est impossible.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Nicolas. La parole est à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC.- Merci, M. le Président. M. le vice-président, mes chers collègues, on va parler du plan définitivement arrêté avec l'acronyme... d'ailleurs, il faudrait bannir les acronymes de huit lettres qui sont difficiles d'emploi.

Le plan 2026-2030 reconnaît l'ampleur des difficultés sociales du territoire. C'est déjà un point très positif. L'ampleur, c'est plus de 115 000 demandes de logement social en attente, une diminution des attributions et une faible rotation du parc social, ce qui entraîne un engorgement, on le sait. Un parc plus dégradé, avec 8 % de logements potentiellement indignes contre moins de 3 % nationalement. Ce plan va donc dans le bon sens en permettant d'améliorer la gouvernance, de mieux coordonner les acteurs (c'est ce que vous venez de dire, M. le vice-président), d'optimiser les dispositifs existants, de renforcer la territorialisation. C'est un outil sérieux de coordination des politiques du logement social et de l'hébergement en direction des publics les plus défavorisés.

Une fois qu'on a dit cela, la vérité est que ce plan reste en surface. Il reste prisonnier d'une logique gestionnaire et ne remet pas en cause les causes structurelles du mal-logement. Aujourd'hui, seuls 6 % du parc social financé concernent des logements pérennes, qui correspondent pourtant aux besoins de la majorité des demandeurs de logements sociaux. Les réponses envisagées reposent sur la mobilisation du parc existant, l'intermédiation locative et des dispositifs d'accompagnement. Tout cela est bien sûr utile, mais insuffisant. On ne résoudra pas une crise structurelle avec des rustines.

Où sont les investissements massifs dans le logement social très accessible et dans tous les besoins dans la chaîne des parcours qui vont de l'hébergement d'urgence au logement durable ? Où est la lutte contre la spéculation foncière qui empêche de construire davantage ?

Au-delà de ces limites structurelles, certaines orientations sont profondément préoccupantes. Nous sommes particulièrement inquiets pour l'exclusion des ménages menacés d'expulsion dans le parc social, des critères de publics prioritaires, car il y a énormément de situations de ménages expulsés du parc social qui ne trouvent aujourd'hui aucune alternative de relogement.

Autre point d'alerte, les critères d'accès et de calcul, notamment dans le parc privé, restent trop restrictifs et déconnectés de la réalité des coûts : les charges, les fluides, les frais invisibles pèsent lourdement sur les budgets des ménages et sont insuffisamment pris en compte. Au fond, ce plan est révélateur d'un choix politique, celui de gérer la crise plutôt que de la résoudre, celui d'optimiser les dispositifs plutôt que de transformer durablement le système.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce plan 2026-2030.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

(Il est procédé au vote pour l'approbation du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2026-2030.)

Les propositions du rapport n°4/1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

4.2. Évaluation et actualisation du Plan départemental de l'Habitat (PDH) 2021-2027 et prolongation jusqu'en 2028

Rapport n° DTT/2026/32

M. SIEGLER.- C'est en fait une réécriture qui s'est passée de manière concomitante entre le PLAN et le plan départemental de l'habitat, ce qui me permet d'indiquer tout de suite que les mécanismes qui sont soulevés dans le PLAN sont des mécanismes qui sont à l'usage du plan départemental de l'habitat, qui a une vocation encore plus stratégique, ce qui, peut-être, répondra aux interrogations de notre collègue écologiste.

Notamment quelque chose que je veux battre en brèche tout de suite : il n'y a pas d'exclusion des personnes qui sont en cours d'expulsion dans les planifications qui sont les nôtres. Il existe depuis maintenant deux ans un nouveau système, qui s'appelle les Capex d'arrondissement, des commissions consultatives qui rendent des avis sur les expulsions locatives programmées par l'État, auxquelles le Département est partie prenante, à la fois en territoire et à l'échelle départementale. Tout le monde est mobilisé, État, Département et services sur la situation individuelle avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'habitat de la Caisse d'allocation familiale, qui est un partenaire de premier chef, sur l'ensemble de ces dispositifs.

Le plan départemental de l'habitat est un document obligatoire. Nous avons décidé de l'intégrer dans la stratégie, qui est celle de la situation du logement et de l'habitat dans le Département du Nord. Cette stratégie a été de nouveau élaborée conjointement avec l'État, les intercommunalités et les services du Département pour assurer une cohérence entre les politiques de l'habitat qui sont menées à différents échelons. Des maires qui instaurent qui instaure le permis de louer, des intercommunalités qui mettent en place des dispositifs et le Département et l'État qui ont leurs propres politiques publiques. Tout cela figure au sein de ce plan départemental de l'habitat qui vise à lutter contre les déséquilibres qui existent.

Trois phases dans ce PDH : nous avons procédé à une évaluation à mi-parcours. La majorité des actions prévues dans le précédent PDH sont effectives. Nous avons clairement des sujets d'amélioration de ces actions pour qu'elles soient plus recentrées, pragmatiques et efficaces, simplement par exemple, l'accès aux dispositifs qui sont existants.

Nous avons actualisé le diagnostic. Là encore, nous avons procédé par bassin de vie, par territoire. Les attentes et les besoins de chaque territoire ne sont pas forcément les mêmes partout, en lien avec le développement territorial, le développement économique, la situation sociale, qui ne sont pas les mêmes d'un arrondissement par rapport à un autre.

Deux thématiques transversales seront également traitées dans le plan départemental de l'habitat : la reconquête des centres anciens et la coordination foncière et immobilière, ainsi que la transition démographique, car nous avons un sujet d'adaptation du logement des Nordistes à l'évolution de l'âge et du mieux vivre ensemble, plus âgé en tout cas dans les logements qui sont ceux du Département du Nord.

Les fiches action, comme je l'ai dit, ont été réécrites de manière plus opérationnelle. Elles s'inscrivent là encore plus globalement dans l'ensemble des dispositifs qui ont été reconduits, dont les crédits ont été maintenus dans le budget 2026 du Département du Nord : l'habitat rural, NEHS, les logements communaux avec J'Amén'Age 59, la convention avec Partenord Habitat, les missions d'information de l'ADIL. Elles s'inscrivent, et là encore, cette fois ma casquette de vice-président à l'aménagement au territoire qui vient au sujet de ce que je vais vous indiquer, elles s'inscrivent dans une maîtrise plutôt un diagnostic, un diagnostic partagé avec l'ensemble des intercommunalités sur l'existence des friches. L'observatoire partenarial des friches du Département que vous m'avez autorisé à créer, vient à l'appui du PDH et du plan, ainsi que l'ensemble des outils que nous avons déployés dans le département du Nord, je pense au groupe NordSEM et à l'animation technique BRIC59.

Nous avons dans ce plan départemental de l'habitat, en sus, l'ambition de mettre à plat toutes les données, parfois éparpillées, anciennes, dont ne peuvent pas disposer directement les élus locaux, encore moins ceux des intercommunalités qui n'ont pas de CIL pour proposer aux élus et aux territoires qui le souhaitent des données brutes sur la situation que l'habitat et le logement rencontrent dans leur territoire. Nous n'avons pas vocation à être là encore des prescripteurs à l'égard des territoires. Nous sommes coordinateurs au mieux, facilitateurs évidemment.

Nous allons coordonner l'ensemble des dispositifs dédiés au mieux vivre et au mieux habiter dans le Département du Nord

avec les pactes territoriaux de France Rénov, une conférence des financeurs d'habitats inclusifs pour les personnes âgées. Nous allons vous proposer, dans ce document, de prolonger la durée de validité du PDH de 2027 jusqu'à fin 2028, date de la fin du renouvellement général, départemental et régional.

J'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je vais laisser la parole à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC.- Merci, M. le Président. Chers collègues, je vais essayer d'être plus courte, puisque je suis déjà intervenue sur ce sujet, notamment hier sur la question du logement dans notre budget 2026. Il s'agit d'actualiser le plan départemental de l'habitat et de le prolonger jusqu'à la fin du mandat.

Ce PDH met en évidence plusieurs tendances importantes, comme cela a été dit : le vieillissement rapide de la population avec des besoins nouveaux, la multiplication des petits ménages, en particulier des personnes seules qui représentent près de la moitié des demandeurs de logement. En ce sens, les villes rouges retenues pour 2027 et 2028, la reconquête des centres anciens, l'accompagnement du vieillissement de la population sont très importants. Les volets d'action de ce plan vont dans le bon sens, en améliorant la coordination des politiques, en cherchant à optimiser la production et en soutenant la rénovation.

Si certaines orientations vont dans le sens de la transition écologique, la réduction de l'artificialisation des sols progresse pour nous trop lentement. Les politiques de rénovation restent insuffisantes face à l'ampleur du parc dégradé. C'est exactement ce que dit le rapport de l'ANCOLS, l'organisme de contrôle du logement social, dans son rapport sur Partenord, que j'ai déjà cité hier.

Par ailleurs, ce que vous avez dit sur les friches est très important, M. le vice-président, mais le plan montre aussi que le développement économique et résidentiel reste fortement concentré autour de la métropole lilloise. Cette logique de métropolisation et d'étalement urbain n'est pas remise en cause en profondeur, pourtant, elle est socialement injuste et écologiquement insoutenable.

Il nous semble que deux sujets pourraient être davantage prioritaires dans les actions du département, notamment prioritaires sur le plan budgétaire : la lutte contre l'habitat privé dégradé qui est essentiellement porté sous l'angle du dispositif NES*. Le département doit pleinement mobiliser ses compétences d'accompagnement social et s'engager davantage dans les dynamiques partenariales. Encore une fois, la prévention des expulsions locatives (je parle bien de la prévention des expulsions) est trop peu présente dans ce PDH, alors que celles-ci ont augmenté de façon alarmante. Le sujet est trop marginal dans le plan. Le rôle du fond social du logement, le FSL, de l'accompagnement social et du soutien aux initiatives de terrain avec des associations qui font un travail formidable, doit être vraiment renforcé.

Comme pour le plan précédent qui concernait les publics les plus défavorisés, le principal enjeu aujourd'hui est de sortir d'une politique de gestion de crise pour aller vers une véritable politique de transformation écologique et sociale de l'habitat.

Pour toutes ces raisons, même si ce plan est très intéressant, parce qu'il ne va pas assez loin, le groupe écologiste s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

(Il est procédé au vote pour l'évaluation et l'actualisation du Plan départemental de l'Habitat [PDH] 2021-2027 et prolongation jusqu'en 2028.)

Les propositions du rapport n°4/2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

COMMISSION 5 DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU :

5.1. Révision du dispositif Pass'Agri filières Hauts-de-France et de la participation départementale - Mise en place d'un avenant à la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole

Rapport n° DRE/2026/106

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un amendement. Je propose que Patrick VALOIS puisse présenter la délibération, puis on verra l'amendement juste après, si cela te va, Patrick.

M. VALOIS.- Merci M. le Président. Chers collègues, il s'agit ici d'une révision d'un dispositif régional autour duquel le

Département s'est engagé depuis 2023 afin d'accompagner la profession agricole et les projets des agriculteurs dans le cadre de notre politique départementale en faveur de l'agriculture.

En effet, la région a voté en février dernier une évolution de ce dispositif Pass'Agri filières, qui se résume en quatre volets.

- Un premier volet concerne les investissements spécifiques dédiés aux productions agricoles nouvelles ou à conforter pour l'exploitation agricole.
- Un volume 2 qui concerne les investissements spécifiques à la création ou au développement d'ateliers de transformation et/ou de commercialisation de produits issus de l'exploitation agricole. Pour résumer, c'est l'approvisionnement local, la diversification.
- Un volet 3 qui concerne les investissements spécifiques dédiés à la création et au développement d'activités d'accueil et de service à la ferme.
- Un volet 4 qui concerne l'agritourisme, sur lequel nous n'interviendrons pas.

L'évolution concerne les volets 1 et 2 avec une participation départementale à hauteur de 15 %, ce qui sous-entend que cette participation de 15 % se décompose en deux parties.

- En cas d'agriculture biologique ou de production sous signe officiel de qualité et d'origine (SIQO), c'est une participation à hauteur de 15 %, c'est-à-dire une évolution de 5 % de la participation départementale.
- Pour ce qui est en agriculture conventionnelle, nous restons à un niveau de 10 % d'intervention.
- Pour le volet 3, ce sera une intervention à hauteur de 10 %.

C'est un budget de 200 000 euros, stable, qui est consacré à cette politique qui est très sollicitée par nos agriculteurs. Je rappelle également qu'il y aura un bonus aux jeunes agriculteurs avec une majoration de 20 % de l'intervention départementale pour des dépenses subventionnables entre 2 000 euros et 30 000 euros.

Voilà, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'ai deux prises de paroles : Mme GUIZIOU et Didier MANIER. Je laisse la parole à Mme GUIZIOU dans un premier temps, comme ça, en même temps, vous présentez l'amendement, si vous voulez bien. Je fais un package. Allez, faites.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a pour objet de réviser notre participation départementale dans le dispositif régional Pass'Agri filières Hauts-de-France. Cette révision se traduit, comme l'a présenté M. VALOIS, par une baisse du taux d'intervention régionale de 50 % à 35 % pour les exploitations en agriculture biologique.

La délibération propose que le département augmente son taux d'intervention de 10 % à 15 % sur les dossiers des volets 1 et 2 pour les productions sous label biologique ou sous signe officiel de qualité. Nous saluons tout d'abord ce choix du Département d'augmenter son soutien.

Toutefois, cette augmentation reste insuffisante pour compenser la baisse régionale. Au vu des services spécifiques rendus par modes de production biologique, de ces multiples vertus environnementales, climatiques et économiques, et afin de maintenir un soutien aux investissements dans les fermes bio du département qui sortent à peine d'une période de crise, notre groupe propose un amendement à cette délibération.

Cet amendement propose d'établir une distinction entre les exploitations biologiques et celles sous signe officiel de qualité, comme cela a pu être mis, et surtout, d'augmenter le taux d'intervention du département de 15 % à 25 % sur les dossiers des volets 1 et 2 spécifiquement pour les productions en agriculture biologique.

L'objectif est de compenser la baisse du taux d'intervention régional et de retrouver un taux de subvention à 60 % tous financeurs confondus.

Il faut le dire, il y a d'autres départements qui ont fait ce choix. La somme va, pour sa part, s'engager à ce que le taux de subvention à 60 % tous financeurs confondus soit maintenu pour les productions en agriculture biologique. Ce qu'on propose, c'est du bon sens cher à votre collègue Mme DEVOS*, et on s'inspire donc du département de la Somme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Didier MANIER.

M. MANIER.- Merci, M. le Président. Dans l'absolu, on n'a pas vocation à compenser les désengagements de la Région, même s'ils peuvent paraître curieux sur certaines questions, chacun est autonome dans sa collectivité. Pour autant, vu la modestie

du montant dont nous parlons, et de l'enveloppe dont nous bénéficions sur ce domaine, on considère que l'on pourrait accepter cet amendement et passer de 15 % à 25 % ne nous paraissait pas comme une incongruité. D'autant que d'aucuns le font et que sur l'agriculture biologique, qui nous semble importante et qui souffre en ce moment.

Ce que nous vous proposons, c'est de voter pour cet amendement. S'il n'est pas voté, on vote pour la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Patrick ?

M. VALOIS.- Je veux simplement vous rappeler que l'origine de cette intervention se passe à l'occasion d'un salon international de l'agriculture à Paris, il y a maintenant trois ou quatre ans, si ma mémoire est fidèle, au cours duquel nos échanges avec les éleveurs ont vu l'engagement du Président à accompagner ces différents éleveurs qui avaient exprimé un besoin en matière d'accompagnement sur leurs investissements, un engagement à les aider.

Quelle est, techniquement et juridiquement, notre seul outil à disposition pour cette aide ? C'est le Pass'Agri filières. Nous n'avons pas depuis la loi NOTRe, d'autres possibilités. C'est un engagement volontariste de notre part. Pour autant, nous n'avons pas d'autres outils que le Pass'Agri filières pour intervenir sur ce genre d'aide. Si bien que nous utilisons ce qui est à notre disposition, mais ça n'est pas pour autant, et je reprends les propos de Didier MANIER, que le Département doit devenir une variable d'ajustement des évolutions de la politique régionale. Nous avons nos orientations.

Je voulais simplement vous rappeler que notre seul... Il ne s'agit pas ici de notre seul engagement départemental en faveur de l'agriculture biologique. Je rappelle également que, premièrement, nous mettons à disposition, parfois avec un peu de difficulté à obtenir des résultats, mais nous mettons à disposition des terrains dans nos espaces naturels en faveur de projets en agriculture biologique, d'une part.

Deuxièmement, je rappelle aussi notre politique très volontariste également en faveur de l'approvisionnement local, qui laisse une part importante dans nos collèges et établissements médico-sociaux, à la consommation de produit issu de l'agriculture biologique.

Je ne vois pas d'utilité particulière à voter cet amendement. Je voulais simplement vous dire qu'il est important pour nous de rester autonomes dans nos décisions. Cela ne change en rien nos convictions dans le domaine.

(Il est procédé au vote pour la révision du dispositif Pass'Agri filières Hauts-de-France et de la participation départementale - Mise en place d'un avenant à la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole.)

L'amendement au rapport n°5/1 est rejeté à la majorité (Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent contre).

La proposition du rapport n°5/1 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voyez, ça va être simple aujourd'hui.

Mes chers collègues, en ce qui concerne, d'un commun accord avec les présidents de groupe, nous vous répondrons sur les questions d'actualité par courrier.

Maintenant, le dernier point à l'ordre du jour de ce Conseil départemental, de cette plénière, qui se terminera après le repas, je vous propose que Mme Axelle DOERLER siège à la commission permanente. Nous allons l'afficher une heure pour valider, ensuite, nous passerons à la validation de cette Commission permanente et derrière la Commission permanente dans la foulée, qui ne sera pas trop longue, étant donné qu'il n'y a qu'une intervention. Peut-être des modifications, mais une intervention.

Je vous propose d'aller déjeuner, et pour bien caler, 14 heures, 14 heures 30, on a terminé.

(La séance, suspendue à 12 heures 02, est reprise à 13 heures 57.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre plénière.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT :

1. Modification de la composition de la Commission permanente

Rapport n° DAJAP/2026/167

M. LE PRÉSIDENT.- Je constate la candidature unique de Mme Axelle DOERLER, conseillère départementale du canton du Cateau-Cambrésis, au poste vacant de la Commission permanente. Il n'y a pas de remarque.

Je vous propose de la désigner à la Commission permanente.

Bienvenue.

(Applaudissements.)

Les propositions du rapport n°1 sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi se termine notre séance plénière. Nous allons pouvoir passer à la Commission permanente.

(La séance est levée à 13 heures 58.)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DES 7 et 8 AVRIL 2026

ORDRE DU JOUR

- - - - -

PROJET DE PROCES-VERBAL SOUMIS A VALIDATION :

Réunion du Conseil départemental du 9 février 2026

-==--==-

POINTS PRINCIPAUX :

- 0.1 - Budget primitif 2026 - Budget principal**
Rapport n° DFCG/2026/100
- 0.2 - Budget primitif 2026 - Budget annexe Laboratoire départemental**
Rapport n° DFCG/2026/101

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT :

- 1 - Modification de la composition de la Commission permanente
Rapport n° DAJAP/2026/167
- 2 - Liste des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2025
Rapport n° DAJAP/2026/108

COMMISSION 1 Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public :

- 1.1 - Motion relative au respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique déposée conjointement par les groupes d'élus Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ; Ecologiste Europe Ecologie Les Verts-Génération.s ; et Socialiste, Républicain et Citoyen
Rapport n° DAJAP/2026/146
- 1.2 - Elections professionnelles 2026
Rapport n° DRH/2026/77
- 1.3 - Recours éventuel à des agents contractuels pour des emplois catégorie A, B ou C
Rapport n° DRH/2026/3
- 1.4 - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2026
Rapport n° DRH/2026/80
- 1.5 - Suppression et création d'emplois permanents à la DGAST et mise à jour du tableau des effectifs
Rapport n° DRH/2026/81
- 1.6 - Création de deux contrats de projets au sein de la DGA Solidarités Territoriales
Rapport n° DRH/2026/98

COMMISSION 2 Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention, santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse :

- 2.1 - Convention 2025 - 2028 relative à la coopération entre la CNSA, l'ARS des Hauts-de-France, le Département et la MDPH du Nord et leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants
Rapport n° DGAA/2026/34
- 2.2 - Soutenir des actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors et de lutte contre l'isolement. Lancement de l'appel à projets pluriannuel phosphorâge 2027/2028
Rapport n° DirAPU/2026/113

- 2.3 - Convention Pack Nouveau Départ pour les femmes victimes de violences conjugales et attribution d'aides financières 2026 pour des projets structurants et innovants dans le cadre des Violences Intra-Familiales (VIF)**
Rapport n° DGAEFS-SG/2026/123

COMMISSION 4 Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes :

- 4.1 - Approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2026/2030**
Rapport n° DirAS/2026/87
- 4.2 - Evaluation et actualisation du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2021-2027 et prolongation jusqu'en 2028**
Rapport n° DTT/2026/32

COMMISSION 5 Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau :

- 5.1 - Révision du dispositif Pass'Agri filières Hauts-de-France et de la participation départementale**
- Mise en place d'un avenant à la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole
Rapport n° DRE/2026/106 + RECTIFICATIF

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Budget primitif 2026 - Budget principal

Depuis plusieurs années, le Département du Nord, comme beaucoup d'autres Départements, rencontre des difficultés financières croissantes qui rendent de plus en plus complexe l'élaboration de son budget primitif.

Dans son fascicule n°1 sur les Finances publiques locales de 2025, la Cour des comptes souligne ainsi que la majorité des Départements partage ces difficultés et qu'« il est peu rationnel que des recettes aussi cycliques et volatiles [...] contribuent au financement de dépenses aussi rigides et évolutives que les dépenses sociales ». La strate départementale est l'échelon le plus touché par les difficultés financières du fait de la nature de ses dépenses structurellement haussières et d'un panier de recettes contracycliques inadapté (ex. TVA).

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), les Départements ne possèdent en effet plus d'autonomie fiscale. L'Etat n'augmentant pas ou peu ses concours, les Départements se retrouvent en très grande difficulté pour honorer les dépenses sociales qui progressent.

De plus, le contexte politique national et la complexité à adopter les deux dernières Lois de Finances (LF) sont sources d'incertitudes pour les collectivités.

Cette année encore, les collectivités locales ont dû construire leur budget avec la perspective d'une mise à contribution au redressement des finances publiques. Pourtant, les Administrations Publiques Locales (APUL), contrairement à l'Etat, sont régies par un cadre juridique contraint, et ne participent qu'à hauteur de 10% du déficit public total de la France (16,7 Mds€ sur 169,7 Mds€ en 2024).

La LF pour 2026 contient des dispositions au bénéfice notamment du Département du Nord (telles que le fonds de sauvegarde,) mais celles-ci restent insuffisantes eu égard aux enjeux et difficultés actuelles. En 2026, le Département du Nord se doit, par ailleurs, d'adopter une nouvelle nomenclature budgétaire.

Si la M57 permet plus de souplesse et d'uniformité, elle implique de nouvelles écritures budgétaires (apurement de lignes, mouvement de créations de reprises de provisions, etc.).

Dans ce contexte, le Département du Nord réussit à élaborer un budget équilibré pour 2026 lui permettant d'exercer l'ensemble de ses missions.

L'ambition de mener des politiques de proximité, de solidarité et de cohésion pour accompagner les Nordistes et les territoires, constitue une priorité majeure de ce budget.

Je propose au Conseil départemental : **POINT PRINCIPAL 1 -**

- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2026, à l'identique de ceux existants en 2025 ;
- d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2026 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe 5 du rapport, la maquette officielle étant aussi annexée au rapport (annexe 1) :

		Recette	Dépense
Fonctionnement	Ordre	44 712 000,00	195 000 000,00
	Réel	3 411 030 000,00	3 260 742 000,00
Total Fonctionnement		3 455 742 000,00	3 455 742 000,00
Investissement	Ordre	255 000 000,00	104 712 000,00
	Réel	333 757 286,82	484 045 286,82
Total Investissement		588 757 286,82	588 757 286,82
Total général		4 044 499 286,82	4 044 499 286,82

- d'arrêter le Budget Primitif (BP) 2026 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- de fixer à 271 874 286,82 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 100 000 000 € de gestion active de la dette) ;
- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de procéder partiellement à la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipements versées aux communes pour les bâtiments et installations, conformément à la réglementation en vigueur et pour un montant de 24 712 000 € au BP 2026 ;
- de m'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, conformément à la réglementation en vigueur et à signer tout document s'y rapportant ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer 1 poste permanent, et de supprimer 21 postes permanents et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire et dans l'annexe 4 du rapport ;

- POINT PRINCIPAL 1 -

- d'attribuer au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) du Nord, une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2026 de 104 000 000 € dont 1 000 000 M€ de subvention complémentaire au titre de la mise en œuvre du plan de recrutement de 150 sapeurs-pompiers professionnels prévu sur les trois prochaines années et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à avril, versement des 4 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 33 833 200 €) puis 8 mensualités de de 8 770 850 € de mai à décembre ;
- de verser une subvention d'équipement au SDIS du Nord au titre de l'exercice 2026 de 2 000 000 € ;
- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord, une subvention de 1 300 000€ en 2026, et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à avril, versement des 4 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 418 400 €) puis 8 mensualités de 110 200 € de mai à décembre ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de partenariat 2023-2028 entre le CAUE du Nord et le Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 26 du rapport ;
- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus ;
- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2026, à savoir :
 - pour le secteur de l'enfance :
 - concernant les autres structures hors Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), soumises à une tarification départementale, la reconduction de leurs charges nettes telles que déterminées dans le présent rapport,
 - pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement »,
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance » un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des Unités de Soins Longue Durée (USLD) ;
 - pour le secteur des personnes en situation de handicap :
 - un taux d'évolution de 0% sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Budget primitif 2026 - Budget annexe Laboratoire départemental

Le Budget Primitif (BP) 2026 du budget annexe du Laboratoire départemental public retrace les recettes et les dépenses de ce dernier qui prend en charge deux grands domaines d'activité :

- le secteur « santé animale » ;
- le secteur « hygiène alimentaire ».

Par rapport au BP 2025, le BP 2026 est en hausse de 8 610 € :

	BP 2025	BP 2026	BP 2026 / BP 2025
Fonctionnement			
Dépenses	3 154 390,00	3 158 000,00	+3 610,00
Ordre	210 000,00	215 000,00	+5 000,00
Réel	2 944 390,00	2 943 000,00	-1 390,00
Recettes	3 154 390,00	3 158 000,00	+3 610,00
Ordre	0,00	0,00	-
Réel	3 154 390,00	3 158 000,00	+3 610,00
<i>dont subventions du Budget Principal</i>	400 000,00	300 000,00	-100 000,00
<i>dont autres recettes de gestion et facturation d'analyses</i>	2 754 390,00	2 858 000,00	+103 610,00
Investissement			
Dépenses	215 000,00	220 000,00	+5 000,00
Ordre	5 000,00	5 000,00	-
Réel	210 000,00	215 000,00	+5 000,00
Recettes	215 000,00	220 000,00	+5 000,00
Ordre	215 000,00	220 000,00	+5 000,00
Réel	0,00	0,00	-
Total Dépenses	3 369 390,00	3 378 000,00	+8 610,00
Total Recettes	3 369 390,00	3 378 000,00	+8 610,00

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 3,16 M€ au BP 2026, soit une légère hausse de 3 610 € par rapport au BP 2025. Elles sont notamment affectées:

- aux dépenses de personnel pour 1,80 M€ (dont 25 k€ de chèques-déjeuners RH) ;
- à l'entretien et la gestion des bâtiments pour 0,27 M€ ;
- à la gestion courante du laboratoire pour 0,90 M€ ;
- à la dotation aux amortissements pour 0,22 M€ (qui est une dépense d'ordre).

- POINT PRINCIPAL 2 -

Ces dépenses de fonctionnement sont couvertes par les recettes suivantes :

- le produit de la facturation des analyses s'élève à 2,64 M€ (soit une légère hausse de 0,10 M€ par rapport au BP 2025). Par ailleurs, il est prévu une stabilisation du nombre d'analyses pour 2026 ;
- la dotation de l'Etat dans le cadre de la convention de service d'intérêt économique général à hauteur de 0,19 M€. Cette dotation est versée pour la seconde fois en 2026 ;
- la subvention du budget principal du Département du Nord à hauteur de 0,30 M€ (soit une baisse de 0,10 M€ par rapport au BP 2025) ;
- des recettes de gestion sur les chèque-déjeuners à hauteur de 25 k€ en 2026 (soit un montant identique par rapport au BP 2025).

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 0,22 M€ (incluant 5 k€ de dépenses d'ordre). Les dépenses réelles d'investissement sont affectées à des acquisitions de matériels nécessaires à la réalisation des analyses et des travaux destinés à renforcer la sécurité, la performance énergétique et le confort d'utilisation du laboratoire.

Elles sont financées par la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement (qui est un mouvement d'ordre).

Les différentes inscriptions budgétaires entraînent la mise à jour des autorisations d'engagement et de programme.

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter l'équilibre du budget annexe du Laboratoire départemental public pour l'exercice 2026, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle étant annexée au rapport (annexe 1) :

Section	Type de mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Ordre	215 000,00	-
	Réel	2 943 000,00	3 158 000,00
Total Fonctionnement		3 158 000,00	3 158 000,00
Investissement	Ordre	5 000,00	220 000,00
	Réel	215 000,00	-
Total Investissement		220 000,00	220 000,00
Total Budget		3 378 000,00	3 378 000,00

- de confirmer, en application de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits d'autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;

- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;

- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;

- POINT PRINCIPAL 2 -

- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe du Laboratoire départemental public selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire II-B2 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2026	Montant Total
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2025	398 163,92
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	23 279,52
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	421 443,44
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	421 443,44

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe du Laboratoire départemental public selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire II-B1 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2026	Montant Total
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2025	1 892 580,27
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	44 993,22
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	1 937 573,49
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	1 937 573,49

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Modification de la composition de la Commission permanente.

Par sa délibération N°DAJAP/2021/230 du 1^{er} juillet 2021, le Conseil départemental a décidé, en application de l'article L. 3122-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de fixer la composition de la Commission permanente (outre le Président du Conseil départemental, Président de droit de la Commission permanente) comme suit :

- 15 Vice-Présidents,
- 66 autres membres.

En application du II de l'article L.221 du Code électoral (CE), la vacance d'un siège au sein du Conseil départemental entraîne, sauf dans les cas expressément prévus par la loi, l'appel au remplaçant.

Toutefois, la disposition du Code électoral et la délibération susvisées ne suffisent pas à entraîner une automaticité de l'appartenance à la Commission permanente d'un nouveau Conseiller départemental. En effet, une telle automaticité n'est prévue par le CGCT ni à l'article L.3122-4 qui pose le principe de l'élection des membres de la Commission permanente par le Conseil départemental, ni à l'article L.3122-5 qui définit les modalités d'élection ou de constat de l'assentiment de l'assemblée sur une liste unique de candidats.

L'article L.3122-6 du CGCT dispose que toute vacance d'un siège de membre de la Commission permanente autre que le Président, doit donner lieu à une décision du Conseil départemental de compléter la Commission permanente ou de laisser le siège vacant.

Il convient donc que l'Assemblée décide explicitement de compléter la Commission permanente avant, le cas échéant, de pourvoir à la désignation aux sièges vacants.

Les dispositions de l'article précité privilégient la désignation consensuelle aux sièges vacants mais précisent que : « A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la Commission permanente autres que le Président dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéa du même article L.3122-5. ».

Ainsi, l'attribution des sièges vacants à la Commission permanente renvoie à la même alternative que la désignation initiale des membres entre :

- une voie consensuelle dans laquelle est présentée une seule candidature pour chaque poste à pourvoir ;
- une voie élective si la voie consensuelle n'est pas possible en raison d'une pluralité de candidats sur au moins un des postes à pourvoir.

Dans le second cas, l'absence de consensus conduit obligatoirement au renouvellement intégral de la Commission permanente (sauf le Président du Conseil départemental), en élisant d'abord les membres de la Commission permanente à la représentation proportionnelle (sans mention de candidature à un poste de Vice-président) et en élisant ensuite parmi eux les Vice-Présidents au scrutin de liste majoritaire.

Afin de respecter la décision prise en 2021 de faire siéger tous les Conseillers départementaux à la Commission permanente, il est proposé d'y désigner Madame Axelle DOERLER-DESENNE.

Je propose au Conseil départemental :

- de constater le ou les postes vacants à l'appel du présent rapport ;
- de compléter la Commission permanente ;
- de constater, à l'issue du délai d'une heure, la candidature unique de Madame Axelle DOERLER-DESENNE, et donc que les conditions de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales pour l'entrée en vigueur immédiate de cette nomination sont remplies ;
- de pourvoir, dans les conditions de l'article L.3122-6 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation en qualité de membre de la Commission permanente de Madame Axelle DOERLER-DESENNE ;
- de ne pas pourvoir immédiatement le poste de 7^{ème} Vice-Président du Conseil départemental.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Liste des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2025

L'article L.3321-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental, peut-être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; à charge pour lui de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Suivant les dispositions de l'article précité, l'Assemblée départementale, par délibération n° DAJAP/2021/231 du 1^{er} juillet 2021, a donné délégation à son Président pour prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des avenants s'y rapportant.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre-compte, les listes des marchés et avenants passés au cours de l'année 2025 et d'un montant supérieur à 40 000 € HT, seuil de l'obligation de mise en concurrence, sont produites en annexes 1 et 2.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la présentation des listes des marchés et modifications de marchés passés en 2025 figurant dans les annexes 1 et 2.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Motion relative au respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique déposée conjointement par les groupes d'élus Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ; Ecologiste Europe Ecologie Les Verts-Génération.s ; et Socialiste, Républicain et Citoyen.

Dans le respect du Règlement Intérieur du Conseil départemental du Nord, et conformément à son article 41, le groupe « Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord ! », le groupe « Ecologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s » et le Groupe « Socialiste, Républicain et Citoyen », ont déposé conjointement une motion lors de la réunion du Conseil départemental du 9 février 2026.

Cette motion a pour objet le « respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique ». Elle est jointe en annexe du rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de se prononcer sur la motion ci-jointe, ayant pour objet « le respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique ».

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Elections professionnelles 2026.

En décembre 2026 se tiendront les élections professionnelles en vue de renouveler les représentants du personnel membres des instances paritaires, à savoir : les Commissions Administratives Paritaires (CAP), la Commission Consultative Paritaire (CCP) ainsi que le Comité Social Territorial (CST) et en son sein la Formation Spécialisée du Comité en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de travail (F3SCT). Les élections se déroulent le jeudi 10 décembre 2026, date fixée par arrêté ministériel du 2 juillet 2025.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale est appelée à se prononcer sur :

- le nombre de représentants du personnel et de l'administration membres des instances ;
- le maintien du paritarisme et le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au CST et à la F3SCT;
- les modalités d'organisation du vote.

En effet, le Département du Nord souhaite confirmer le vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages. C'est une démarche favorisant l'expression large des agents départementaux et contribuant à la modernisation de la fonction ressources humaines.

I. Modalités de représentation aux instances.

A) Maintien du paritarisme au sein des instances :

La loi n°2010-751 du 5 juillet 2010, sur la rénovation du dialogue social, est venue supprimer l'exigence du paritarisme entre les deux collèges composant les instances CST et F3SCT.

Ainsi, le choix du maintien du paritarisme et de la participation des représentants de la collectivité sont laissés au libre choix de la collectivité après consultation du CST.

Conformément à l'article R 252-36 du CGFP, il est proposé de maintenir le paritarisme au sein du CST et de la F3SCT, et d'accorder une voix délibérative aux représentants du collège de la Collectivité.

Ainsi, les avis rendus par les futurs CST et F3SCT supposeront le recueil de l'avis des représentants du personnel puis celui des représentants de la collectivité.

Pour ce qui est des CAP et de la CCP, le paritarisme et la participation des représentants de la collectivité sont fixés par les dispositions du CGFP.

B) Nombre de représentants du personnel aux instances :

L'effectif servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est apprécié au 1^{er} janvier 2026.

Au regard de la réglementation, le nombre de représentants titulaires du personnel au CST doit être compris entre 7 et 15 pour les collectivités comptant au moins 2 000 agents.

Elle précise que le nombre de représentants du personnel titulaires dans la F3SCT est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans le Comité Social Territorial, et lorsque le bon fonctionnement de la formation spécialisée le justifie, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public peut décider, après avis du Comité Social Territorial, que chaque titulaire dispose de deux suppléants.

Les représentants du personnel titulaires de la F3SCT sont désignés parmi les représentants du personnel, titulaires ou suppléants, du Comité Social Territorial. Les suppléants de la F3SCT sont désignés librement par les organisations syndicales siégeant au Comité Social Territorial.

Il est proposé que le nombre maximum de représentants titulaires du personnel soit de :

- pour le CST : 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants ;
- pour la F3SCT : 12 représentants titulaires et 24 représentants suppléants.

Pour la CAP et la CCP, le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants à désigner par catégorie pour les CAP et pour l'ensemble des catégories pour la CCP sera conforme aux seuils prévus par le CGFP aux articles R 262-5.

II. Modalités d'organisation matérielle et technique des élections professionnelles.

La section 6 du livre II du CGFP relative au vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale fixe l'ensemble des points qui doivent être mentionnés dans la délibération.

A) Vote électronique des électeurs :

Mise en œuvre depuis les élections professionnelles de 2022 au Département du Nord, la modalité exclusive de vote électronique par Internet s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la fonction des ressources humaines.

Le coût global des élections professionnelles est évalué à 100 000 € maximum.

B) Période et mode de scrutin :

Il est proposé que les élections des représentants du personnel se déroulent sur 8 jours, durée maximale autorisée par les textes, soit du jeudi 3 décembre à 8h30 au jeudi 10 décembre 2026 à 16h30.

Les scrutins des CST, CAP et CCP se tiennent au suffrage direct par un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le mandat des représentants du personnel élus court jusqu'aux prochaines élections.

C) Description des étapes de mise en œuvre du système de vote électronique :

Une description des différentes étapes de conception, gestion et maintenance du système de vote électronique est annexée au présent rapport (annexe 1).

III. Calendrier :

Samedi 3 octobre au plus tard	Publicité des listes électorale (modifications possibles jusqu'au 14 octobre)
Jeudi 22 octobre au plus tard	Dépôt des listes des candidats
Du Jeudi 3 décembre à 8h30 au jeudi 10 décembre à 16h30	Période d'ouverture de la plateforme vote électronique
Jeudi 10 décembre à partir de 17h00	Dépouillement

L'ensemble de ces points ont été présentés au Comité Social Territorial réuni le 27 mars 2026.

Je propose au Conseil départemental :

- de maintenir le paritarisme numérique au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée du Comité en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
- d'accorder une voix délibérative aux représentants du collège de la Collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée du Comité en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
- de fixer le nombre maximum de représentants du personnel comme suit :
- 12 représentants du personnel titulaires et 12 représentants suppléants au Comité Social Territorial ;
- 12 représentants du personnel titulaires et 24 représentants suppléants à la Formation Spécialisée du Comité.
- de mettre en place le vote électronique par Internet entre le 3 décembre à 8h30 et le 10 décembre à 16h30, modalité exclusive pour le déroulement des élections professionnelles du 10 décembre 2026 du Conseil départemental du Nord selon les modalités décrites en annexe 1 jointe au rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36001OP004	36001E01	325 000€	0€	100 000€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Recours éventuel à des agents contractuels pour des emplois catégorie A, B ou C.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe de pourvoir des postes par des collaborateurs statutaires.

Les articles L. 313-1 et L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique permettent à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des collaborateurs contractuels, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté préalablement.

Les collaborateurs contractuels sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il s'agit d'une procédure dérogatoire au principe posé par l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des collaborateurs contractuels sur des postes existants, lorsque les procédures de recrutement de collaborateurs statutaires n'ont pas abouti, sont les suivants :

- des tensions sur le marché du travail ne permettant pas toujours le recrutement de collaborateurs fonctionnaires en nombre suffisant pour certains types d'emplois. Et notamment lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département ;
- de la spécificité des missions pour certains postes nécessitant le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.

Une délibération en date du 24 avril 2020 précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des contractuels et la possibilité d'être régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail ainsi que le motif, la nature des fonctions, et les niveaux de recrutement et de rémunération.

Ainsi, les collaborateurs non titulaires percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un collaborateur titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des collaborateurs titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Conformément aux dispositions citées ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée Plénière d'autoriser le recrutement de collaborateurs contractuels pour les emplois énumérés dans la liste présentée en annexe, lorsque le recrutement d'un collaborateur titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter la délibération N° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les **80 postes** détaillés en annexe jointe au rapport lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	99 371 957€	15 946 543€	4 810 360€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2026.

Chaque année, le Département du Nord est confronté à un accroissement temporaire d'activité dans certains secteurs.

Afin de garantir la continuité et la qualité du service public tout en préservant le bon fonctionnement de l'institution, il est nécessaire de renforcer temporairement les effectifs départementaux au cours de l'année.

Ces recrutements sont effectués en vertu de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique (CGFP), qui permet aux collectivités de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23-1° du CGFP).

Les contrats conclus pour accroissement temporaire d'activité (art. L.332-23 2° CGFP) doivent être distingués des contrats de remplacement (art. L.332-13 CGFP) ainsi que des recrutements de contractuels sur emplois permanents régis par les articles L.332-8 à L.332-12 du CGFP.

La durée est limitée à 12 mois, renouvellement compris, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Je propose au Conseil départemental :

- de créer 475 emplois non permanents sur le motif d'accroissement temporaire d'activité, selon les besoins détaillés en annexes 1 et 2 ;
- de fixer, pour les postes hors médecins et infirmiers en pratique avancée des centres de santé, une rémunération établie sur la base du traitement indiciaire correspondant à l'échelon d'un grade adapté à la nature des fonctions, à l'expérience et au profil du candidat, les agents ainsi recrutés bénéficieront du régime indemnitaire applicable aux titulaires occupant un grade et des fonctions similaires ;
- de fixer, pour les médecins et infirmiers en pratique avancée des centres de santé, une rémunération forfaitaire alignée sur celle des agents du Département du Nord relevant respectivement des cadres d'emplois des médecins territoriaux et des infirmiers territoriaux en soins généraux ;
- d'imputer les dépenses au budget général en section de fonctionnement.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	99 371 957€	7 961 616€	6 053 818€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Suppression et création d'emplois permanents à la DGAST et mise à jour du tableau des effectifs.

En application de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP), il appartient au Conseil départemental du Nord de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'emplois permanents doit préciser l'entité d'affectation, le territoire d'affectation, la dénomination de la fonction associée, les cadres d'emplois éligibles, les grades éligibles, la quotité de temps de travail et le nombre de postes.

Du fait de l'évolution des missions du Département du Nord et de la nécessité de maintenir une gestion exhaustive et transparente des ressources humaines, il est proposé de modifier le tableau des emplois de la DGAST- collègues par la création et la suppression d'emplois.

Ce recensement vient confirmer leur création et, par là-même, se substituer à toutes les délibérations antérieures portant création de ces emplois.

Conformément aux dispositions du 2° de l'article L.332-14 du CGFP, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, il est proposé de recourir au recrutement d'un agent contractuel de droit public.

Dans ce cas, ces agents contractuels percevront une rémunération allouée sur la base du traitement indiciaire d'un échelon du grade correspondant à la nature des fonctions de l'emploi occupé, l'expérience et du profil. Ils bénéficieront par ailleurs du régime indemnitaire applicable aux agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Ce projet a été présenté au Comité Social Territorial du 27 mars 2026.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la suppression des 21 postes permanents affectés à la DGAST repris en annexe 1 ci-jointe ;
- d'approuver la création d'un poste permanent affecté à la DGAST repris en annexe 2 ci-jointe ;
- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes ainsi créés lorsque le recrutement d'un agent titulaire n'aura pas été possible, sur le fondement du 2° de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique ;
- d'imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois au budget, chapitres et articles prévus à cet effet ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	99 371 957€	7 902 243€	-908 960€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Création de deux contrats de projets au sein de la DGA Solidarités Territoriales.

L'article 17 de la loi n° 2019-826 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, a créé le contrat de projet, contrat à durée déterminée au sein des trois versants de la fonction publique. Ce nouveau contrat est ouvert à l'ensemble des catégories hiérarchiques pour la réalisation d'un projet identifié, sur une durée strictement liée à sa mise en œuvre.

Les agents recrutés doivent justifier des diplômes requis pour l'accès aux cadres d'emplois correspondants (catégories B ou C pour le poste de garde départemental, catégorie A pour le poste de chef de projet), ainsi que de connaissances adaptées aux missions confiées. Leur rémunération est fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement dans la limite du dernier échelon, avec application du régime indemnitaire correspondant. Le contrat de projet est un emploi non permanent de la collectivité.

Le recrutement des agents contractuels est prononcé à l'issue de la procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ce dispositif est pertinent pour deux projets départementaux.

▪ **Recours à un contrat de projet « garde départemental » dans le cadre de la gestion écologique du littoral**

Depuis 2020, le milieu dunaire du littoral fait régulièrement l'objet de dégradations fortement liés à la pression migratoire conduisant les gardes départementaux du littoral à mettre en œuvre des actions spécifiques de terrain (nettoyage, réparations, partenariats avec les forces de l'ordre). Ces interventions ont partiellement détourné les équipes de leurs missions premières de gestion écologique.

Les sites concernés, aménagés dans le cadre du programme européen LIFE en vue de préserver la biodiversité, sont soumis à des exigences strictes de gestion. Leur non-respect est susceptible d'entraîner une dégradation des milieux, ainsi qu'une remise en cause des financements européens.

Le Département du Nord, gestionnaire du site pour le compte du Conservatoire du Littoral, est par ailleurs tenu à des obligations de résultat dans le cadre de la convention en vigueur avec les autorités britanniques (délibération DRE/2025/334 du 8 décembre 2025), générant des recettes prévisionnelles de 100 000 € par an sur la période 2026-2029.

Afin de répondre à ces enjeux, et de satisfaire aux obligations de résultat en matière de préservation de la biodiversité du milieu dunaire du Littoral, il est proposé de recourir à un contrat de projet « garde départemental » d'une durée de 12 mois et rattaché au Pôle Gestion des Espaces Naturels du Nord et des Itinéraires (PGENNI) de la Direction Ruralité et Environnement. Cet emploi s'inscrit dans le cadre

- 1/6 -

de la lutte contre l'impact de la pression migratoire, en lien avec la Border Force, organisme étatique britannique.

▪ **Recours à un contrat de projet « chef de projet » dans le cadre de la mise en œuvre de de projets européens Climaax et Pathway To Resilience (P2R) :**

Par la délibération n° DRE/2024/459 du 16/12/2024, le Département du Nord a été autorisé à candidater à l'appel à projets Climaax, porté par le programme Horizon Europe. Et il a été retenu par les consortiums universitaires pour participer à deux projets : Climaax et Pathway To Resilience. Ces projets représentent un budget global de 471 831 €, incluant les dépenses de ressources humaines, sur la période 2025–2027, financé à 100 %.

Le pilotage des projets est assuré par le Secrétariat général de la DGA Solidarités Territoriales. Si certaines missions sont assurées par les agents départementaux, la conduite des projets requiert des compétences scientifiques spécifiques, notamment en analyse, cartographie, modélisation et production de livrables scientifiques.

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent de chef de projet, dédié à la conduite des projets Climaax et Pathway To Resilience, dans le cadre d'un contrat de projet de 26 mois.

Je propose au Conseil départemental :

- de créer un emploi non permanent de garde départemental dans le cadre d'un contrat de projet à temps complet, selon les modalités précisées ci-dessus, pour un coût annuel de 48 000€ et répondant aux attendus de la fiche de poste ci-jointe en annexe 1 ;
- de créer un emploi non permanent de chef de projet dédié aux projets européens Climaax et Pathway To Resilience, dans le cadre d'un contrat de projet à temps complet, selon les modalités précisées ci-dessus, pour un coût annuel de 73 000€ et répondant aux attendus de la fiche de poste ci-jointe en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP014	36002E01	2 355 794€	195 099€	48 000€
36002OP006	36002E01	99 371 957€	7 961 616€	73 000€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Convention 2025 - 2028 relative à la coopération entre la CNSA, l'ARS des Hauts-de-France, le Département et la MDPH du Nord et leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants.

Le Département du Nord s'est engagé de longue date avec la CNSA et avec l'ARS en affirmant sa volonté de soutenir les Nordistes âgés ou en situation de handicap en promouvant un environnement, un entourage et des interventions adaptés et de qualité.

Le Département conventionne régulièrement avec la CNSA pour développer des actions co-financées de soutien à l'autonomie comme par exemple le cadre d'adhésion 2023-2026 de soutien aux départements sur l'aide à domicile, l'accueil familial et l'aide aux aidants ou encore sur la mise en œuvre du Service public départemental de l'autonomie (SPDA).

La présente convention est pluriannuelle, elle porte sur la période 2025-2028 et remplace (nouveaux principes, nouvelle méthode et nouveau format) la précédente feuille de route signée entre le département, la MDPH et la CNSA et qui est arrivée à échéance fin 2024.

La CNSA a construit le modèle de convention avec un groupe de départements. Elle y a inscrit ses engagements qui portent beaucoup sur l'ingénierie et le soutien des acteurs locaux. Le Département et l'ARS ont travaillé durant ces derniers mois sur un certain nombre de projets d'actions autour de trois axes : le SPDA, l'offre de service, l'efficacité du service.

La plupart des actions développées dans cette convention sont communes aux 4 acteurs (CNSA, ARS, Département et MDPH) et s'orientent vers des actions et/ou réflexions devant améliorer et simplifier le service à l'utilisateur.

Cette convention ne conditionne pas les concours financiers de la CNSA à la compensation des aides individuelles pour les personnes âgées ou les personnes handicapées, ni les financements actuels ou à venir mobilisables dans le cadre d'appels à projets ou à manifestation d'intérêt.

En l'état, ce projet de convention n'engage pas de financements supplémentaires du Département autres que ceux déjà en cours, prévus, votés ou arbitrés.

Ce projet de convention a été soumis pour information et avis au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) le 17 février 2026 (l'avis officiel du CDCA sera officiellement recueilli lors de la session plénière du 10 avril 2026) et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) pour l'ARS. Il sera également soumis pour délibération et validation de la commission exécutive de la MDPH le 9 avril 2026.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la convention 2025 – 2028 relative à la coopération entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France, le Département du Nord et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Nord, ainsi qu'à leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants, dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer ladite convention 2025 – 2028 entre le Département du Nord, la CNSA, l'ARS et la MDPH du Nord.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Soutenir des actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors et de lutte contre l'isolement. Lancement de l'appel à projets pluriannuel phosphorâge 2027/2028

La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a pour principal objet de partager les objectifs des politiques de prévention portées par ses membres (Département, Agence régionale de santé, Caisses de retraite essentiellement) et de renforcer la complémentarité des moyens financiers déployés par les organismes financeurs.

A travers le financement d'actions de préventions, l'objectif est de permettre aux seniors, notamment les plus fragilisés et/ou vulnérables, de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie au domicile ou en établissement.

Pour continuer à faire face à ces enjeux, il est proposé de relancer un appel à projets (AAP), pour la cinquième fois depuis 2019 dans la continuité et la dynamique « Phosphor'Age », pour la période 2027/2028.

L'objectif de ce nouvel AAP reste le financement d'actions collectives issues d'initiatives et de porteurs de projets locaux permettant de ralentir, limiter ou stabiliser la perte d'autonomie des personnes âgées et d'accompagner et de soutenir leurs aidants en agissant sur leur capital santé, leur bien-être, et la qualité de leur environnement de vie pour prévenir leur isolement et leur épuisement.

Pour rappel, « Phosphor'Age 2025/2026 » soutient 193 projets à hauteur de 6 539 520 € pour ces deux années.

Pour l'édition 2027-2028, une attention particulière sera portée, sur les actions répondant à la mise en œuvre des thématiques prioritaires dans le cadre des actions collectives de prévention (alimentation, activité physique, santé visuelle, santé auditive, santé mentale, santé cognitive) et la proposition d'actions de lutte contre l'isolement pour les personnes âgées, conformément aux attentes de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et aux évolutions relatives à la loi bien vieillir d'avril 2024 (actions individuelles, de coordination, de formation de bénévoles...).

Une territorialisation de l'AAP est prévue avec une identification encore plus fine des zones non couvertes et des zones prioritaires en lien notamment avec les indices de précarité définis avec les membres du comité technique de la CFPPA, associant notamment l'Agence Régionale de Santé, la Caisse primaire d'assurance maladie, les Caisses de retraites. Des coordinations territoriales seront prévues afin de développer une offre de prévention territorialisée répondant au mieux aux besoins des Nordistes de plus de 60 ans.

Les éléments de cadrage de cet appel à projets sont précisés en annexe 1 du présent rapport. Le lancement de cet appel à projets est prévu le 13 avril 2026. Les porteurs de projets pourront déposer leurs dossiers du 1^{er} juin au 15 juillet 2026.

Les projets seront financés en mobilisant une partie des crédits de la CFPPA au titre des années 2027 et 2028, à hauteur de 6 880 000 € sur deux ans, comme validé par l'Assemblée plénière de la CFPPA le 19 décembre 2025.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser le lancement de l'appel à projet Phosphor'âge 2027/2028 dans les conditions prévues dans l'appel à projets joint en annexe 1.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Convention Pack Nouveau Départ pour les femmes victimes de violences conjugales et attribution d'aides financières 2026 pour des projets structurants et innovants dans le cadre des Violences Intra-Familiales (VIF)

Le Département du Nord est engagé dans la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) et pleinement mobilisé aux côtés des services de l'Etat depuis 2021. La constante augmentation des chiffres, selon le Service Statistique Ministériel de la Sécurité intérieure (SSMSI), a conforté le Département dans ses orientations politiques de lutte contre les violences intrafamiliales.

Pour lutter contre ces violences, le Département, chef de file de l'action sociale, poursuit le déploiement de moyens. Il encourage le développement de partenariats structurants en s'appuyant sur la délibération cadre DGASOL/2022/125 du 30 mai 2022 et la feuille de route relative à la politique départementale de lutte contre les VIF du 23 janvier 2023 (délibération DEFJ/2023/41).

En 2026, le renforcement de la politique de lutte contre les VIF s'incarne à travers la mise en place du Pack Nouveau Départ sur le Département et la poursuite du soutien financier de projets structurants.

1. Mise en place d'une coordination renforcée et bienveillante : le Pack Nouveau Départ

Le Pack Nouveau Départ est une méthode de travail qui vise à renforcer la coordination entre les acteurs afin de fluidifier le parcours de sortie des violences des victimes de VIF. Il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif.

Il s'adresse à toute personne se déclarant victime de violences conjugales manifestant un souhait d'engager des démarches pour quitter son conjoint violent. L'entrée dans le Pack nouveau départ n'est pas conditionnée à un dépôt de plainte, la simple déclaration par la victime d'une violence subie et du souhait de « partir » est suffisant pour qu'elle soit éligible au Pack.

Le Pack Nouveau Départ vise donc à toucher largement les victimes de violences conjugales, quand seul un quart des victimes dépose plainte aujourd'hui.

Celui-ci repose sur trois niveaux d'intervention :

- La détection de la victime via un réseau large de détecteurs (associations, police, justice, MDPH, les services du Département en charge d'accueillir les nordistes, etc.) ;
- L'activation d'un parcours d'accompagnement via la sollicitation et l'action d'un acteur coordinateur, mission attribuée au Département ;
- L'amélioration de la réponse aux besoins de la victime via un accompagnement social renforcé et centralisé (réalisé par la CAF, la Mutuelle Sociale Agricole, les accueils de jour et le service social de proximité du Département), ainsi que l'engagement d'un réseau de structures référentes partenaires (France Travail, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Département, etc.), notamment pour une accélération des démarches.

Un accord cadre national a été signé le 23 décembre 2025 entre les Ministères de l'égalité, de la justice, de l'intérieur, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Caisse Centrale de la Mutuelle Sociale Agricole et Départements de France. La délibération suivante propose la signature de sa déclinaison locale avec l'ensemble des partenaires concernés : Etat, CAF, MSA, Département, la Justice et les forces de l'ordre.

Dans la mise en place du Pack Nouveau Départ, le Département assurera le rôle de coordinateur, de détecteur, d'accompagnant et de référent sectoriel.

Ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre du FSE.

Compte-tenu des enjeux de ce projet, plusieurs documents doivent être délibérés :

- la convention départementale, dont le déploiement commence sur le Valenciennois selon le projet en annexe 1 du rapport ;
- les fiches d'engagement de détecteur (annexe 2) et de référent sectoriel (annexe 3).

2. Financement de projets structurants

Pour assurer un maillage de dispositifs pérennes de prévention, d'information et d'accompagnement pour les victimes comme pour les auteurs, le Département souhaite en 2026 poursuivre le financement de projets structurants soutenus depuis 2024.

Ces projets innovants permettent de couvrir l'ensemble du Nord et de répondre à des besoins territoriaux spécifiques, tels qu'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les victimes de VIF, notamment d'origine étrangère à Roubaix proposé par l'association Voix de Nanas ou la mise en place de permanences de psychologue à destination des victimes de violences conjugales sur le Cambrésis, porté par le CIDFF Nord Territoires.

Ces projets répondent à la feuille de route VIF, ainsi qu'à la feuille de route de la protection de l'enfance (délibération DGAEFS-SG/2025/154 du 13 octobre 2025).

Le nouveau projet d'accueil de jour « Dispositif d'Ecoute des Victimes et d'Accueil (DEVA) » à Valenciennes, porté par l'association Prim'Toit, offre un accompagnement de qualité aux victimes, un soutien juridique et un véritable lieu de répit et sécurisé.

Des formations, à destination notamment des professionnels départementaux, ont pour objectif de proposer des programmes de prévention et d'information sur les VIF à des enfants dès leur plus jeune âge.

Enfin, l'association SIJADIS accompagne les auteurs de VIF. Cette action vise à protéger les victimes et prévenir de nouveaux passages à l'acte.

Compte-tenu de l'impact fort de ces actions dans la politique de lutte contre les VIF mises en place et soutenues par le Département, il est proposé d'attribuer treize aides financières à treize partenaires pour 2026 pour un montant total de 188 500 € telles que présentées en annexe 4.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention départementale relative au Pack Nouveau Départ dans les termes du projet joint en annexe 1 ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer les fiches d'engagement de détecteur et de référent sectoriel dans les termes des projets joints en annexes 2 et 3 ;
- d'attribuer 13 aides financières de fonctionnement à 13 partenaires pour un montant total de 188 500 € en 2026 telles que présentées dans le rapport et reprises dans le tableau joint en annexe 4 ;

- de m'autoriser à signer les 13 conventions de fonctionnement entre le Département et les 13 associations porteuses des projets structurants comme présentées dans l'annexe 4 dans les termes du projet joint en annexe 5.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11007OP002	11007E02	449 193 €	0 €	188 500 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2026/2030

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département du Nord exerce ses compétences en faveur des publics fragiles, en particulier pour prévenir et réduire les situations d'exclusion. Il met ainsi en œuvre le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), co-piloté avec l'État et, depuis 2013, avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour son territoire. Ce plan pluriannuel vise à faciliter l'accès et le maintien au logement des personnes défavorisées, à développer l'hébergement et le logement accompagné, et à traiter des enjeux majeurs du logement comme la prévention des expulsions, l'habitat indigne ou la précarité énergétique.

Il s'articule également avec les politiques départementales d'insertion par le logement, l'emploi, l'accès aux droits notamment le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Revenu de Solidarité Active (RSA), qui participent à l'accompagnement social et professionnel des personnes défavorisées.

Le 27 mars 2024, le Conseil départemental a délibéré sur la prorogation du PDALHPD 2019-2024 et sur l'élaboration du nouveau PDALHPD 2026-2030. Afin de mener une large concertation et de construire, avec l'ensemble des partenaires, les futures orientations stratégiques du PDALHPD 2026/2030, ci-après dénommé le « PLAN » dans le présent rapport et documents s'y rapportant (annexes 1 et 2 le PLAN et ses annexes, annexe 3 synthèse communicante), le PDALHPD 2019-2024 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2025. Compte tenu de la nature et de l'importance des travaux à mener, l'Etat et le Département du Nord ont souhaité être accompagnés d'un bureau d'études (KPMG).

Ces travaux ont été organisés en trois étapes successives :

- Phase 1 - rédaction de l'évaluation du précédent PDALHPD 2019-2024
- Phase 2 - élaboration du projet du nouveau PDALHPD (élaboration des axes du PLAN et traduction en actions)
- Phase 3 - rédaction du PLAN 2026-2030

À l'issue de près de deux années de travaux nourris par une concertation large et continue, la démarche a permis de produire les livrables suivants :

- une évaluation du PDALPHD 2019-2024 (page 12 du PLAN)
- un diagnostic départemental,
- six cahiers territoriaux par arrondissement (intégrant délégataires et non-délégataires),
- un cahier territorial spécifique pour l'ensemble des EPCI non-délégataires,
- le PLAN 2026-2030.

1. Concertation et territorialisation : les piliers de la construction du PLAN

L'État et le Département du Nord ont souhaité élaborer un PLAN reposant sur une démarche partenariale et concertée, intégrant pleinement les spécificités des territoires. L'ensemble des travaux - qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic partagé, de la définition des orientations ou de la construction du plan d'action - s'est appuyé sur deux principes structurants :

- la concertation : réalisation de 20 entretiens individuels ou collectifs auprès des collectivités, associations, opérateurs et têtes de réseau ; organisation d'un séminaire partenarial départemental réunissant 120 participants ; conduite de 4 ateliers de co-écriture des fiches actions.
- la territorialisation : tenue de 2 cycles de 7 réunions territoriales à l'échelle de chaque arrondissement, incluant les territoires non-délégataires des aides à la pierre, et mobilisant plus de 350 participants.

2. Un PLAN recentré, partenarial et territorialisé : les ambitions 2026-2030

a. Cinq enjeux structurants pour un PLAN opérationnel

Le plan d'action du PLAN 2026-2030, repose sur les ambitions suivantes :

- décliner et adapter le plan d'actions à l'échelle des territoires lorsque cela est pertinent,
- organiser et animer sa mise en œuvre à l'échelle territoriale,
- renforcer la mobilisation des EPCI dans un contexte de montée en compétence des intercommunalités,
- associer les usagers nordistes et les partenaires.

Partant de ces ambitions et dans l'objectif de proposer un plan d'action resserré et opérationnel, cinq grands enjeux ont été identifiés :

- Favoriser l'appropriation, la gouvernance et territorialiser le PLAN ;
- Soutenir l'insertion par le logement et adapter les modalités d'accompagnement pour répondre aux besoins des personnes dans les principes du Logement d'Abord ;
- Fluidifier les parcours et favoriser l'insertion par le logement ;
- Poursuivre l'évolution de l'offre d'hébergement et de logement pour fluidifier les parcours et répondre aux besoins des personnes ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions.

b. Les 10 actions prioritaires du PLAN 2026-2030

Le PLAN organise son intervention autour de 5 axes déclinés en 10 actions prioritaires :

- **Axe I : Favoriser l'appropriation, la gouvernance et territorialiser le PLAN**
 - Action n°1 : Améliorer la visibilité et la lisibilité du PLAN auprès des différentes parties prenantes
 - Action n°2 : Renforcer la gouvernance pour un PLAN territorialisé
- **Axe II : Poursuivre l'évolution de l'offre d'hébergement et de logement pour fluidifier les parcours et répondre aux besoins des personnes**
 - Action n°3 : Transformer l'offre d'hébergement pour favoriser son adéquation avec la demande
 - Action n°4 : Produire du logement très accessible financièrement en fonction des besoins du territoire dans le respect des principes du Logement d'Abord

- **Axe III : Prévenir les ruptures de parcours et favoriser le maintien dans le logement**
 - Action n°5 : Améliorer le repérage et la prise en charge le plus en amont possible des situations d'impayés pour prévenir le risque d'expulsion
 - Action n°6 : Améliorer le repérage et l'accompagnement des ménages pour lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique
- **Axe IV : Soutenir l'insertion par le logement et adapter les modalités d'accompagnement pour répondre aux besoins des personnes dans les principes du Logement d'Abord**
 - Action n°7 : Renforcer la coordination des moyens d'accompagnement existants
 - Action n°8 : Identifier les freins et leviers autour des situations complexes
 - Action n°9 : Améliorer la coordination des interventions des acteurs de la santé et de l'insertion par le logement
- **Axe V : Evaluer la mise en œuvre du PLAN**
 - Action n°10 : Suivre et évaluer le PLAN

Le Département du Nord sera particulièrement mobilisé, en lien avec les engagements pris dans le cadre du Pacte Local des Solidarités, sur le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, ainsi que sur le suivi des parcours des jeunes vulnérables en amont de leur entrée en Résidence Habitat Jeunes (RHJ), afin de garantir un accompagnement continu et sans rupture.

Par ailleurs, le Département poursuivra les actions de formation, de sensibilisation et d'outillage des travailleurs sociaux sur les enjeux de prévention des expulsions, d'habitat indigne et de précarité énergétique.

Le 29 janvier 2026, le futur PLAN a fait l'objet d'une présentation auprès du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui l'a approuvé.

A la suite de la présente délibération du Conseil départemental autorisant la signature de l'arrêté portant approbation du PLAN du département du Nord par le Président du Département et le Préfet, il sera proposé, pour la première fois, la signature du PLAN par les 17 EPCI au troisième trimestre 2026.

Les nouvelles orientations du PLAN seront intégrées au Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS).

c. Un cadre d'animation et de pilotage adapté aux territoires

La gouvernance du PLAN 2026-2030 est restructurée autour de 4 instances partenariales :

- Deux instances aux fonctions stratégiques et politiques :
 - Le Comité de pilotage du PLAN : comité stratégique qui a pour rôle de procéder aux arbitrages politiques, de partager les enjeux et avancées dans la mise en œuvre du PLAN à l'échelle départementale ;
 - Le Comité des territoires : qui a pour rôle d'effectuer les arbitrages stratégiques au niveau intercommunal, de partager les enjeux locaux et de décliner les travaux du PLAN à l'échelle territoriale.
- L'animation du PLAN réalisée au sein des Comités des territoires s'appuiera sur des instances déjà existantes, notamment dans les CIL. Une organisation spécifique sera mise en place après échanges avec les EPCI, pour les territoires non couverts par une CIL (annexe 4).

- Deux instances aux fonctions techniques :
 - Le Comité technique du PLAN qui assure un suivi resserré de la mise en œuvre du PLAN au l'échelle départementale et prépare le Comité de pilotage ;
 - Les comités techniques territoriaux (CTT), les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), les commissions locales FSL, les Comité de suivi des arrêtés d'insalubrité (COSAPI) etc. qui assurent un rôle opérationnel à l'échelle territoriale sur leurs thématiques respectives et l'animation du partenariat au niveau des arrondissements.

La volonté de ce nouveau PLAN étant de s'adapter aux spécificités territoriales, un travail partenarial sera également engagé autour des 12 situations de mal-logement. L'objectif sera de définir un cadre permettant d'adapter ces situations aux particularités de chaque territoire et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ajustement des critères.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2026-2030 dénommé le PLAN dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer l'arrêté conjoint portant approbation du PLAN du département du Nord avec l'Etat et tout arrêté nécessaire à sa mise en œuvre ;
- d'intégrer les nouvelles orientations du PLAN dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) validé en Conseil départemental du 8 décembre 2025 (DGS/SG/2025/433).

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Evaluation et actualisation du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2021-2027 et prolongation jusqu'en 2028

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code de la Construction et de l'Habitation. Celui-ci précise qu'un PDH doit être élaboré dans chaque département, afin d'assurer la cohérence entre les politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un Programme Local de l'Habitat (PLH) et celles menées dans le reste du département et permettre ainsi de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales. Le plan doit comporter un diagnostic et un dispositif d'observation de l'habitat dans le département. Prévu pour une durée de 6 ans, le PDH est élaboré conjointement par l'État, le Département et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ayant adopté un Plan Local de l'Habitat (PLH) ou ayant délibéré pour l'élaborer.

Le Département et l'Etat se sont donc associés pour élaborer le Plan Départemental de l'Habitat du Nord 2021-2027, qui vise à structurer et coordonner les politiques de logement à l'échelle départementale et ainsi faire le trait d'union avec les travaux engagés sur les actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et celles en matière de logement des Commission des Financeurs de l'Habitat Inclusif (CFHI) et Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

Après plus de 3 années de mise en œuvre, une évaluation/actualisation du PDH à mi-parcours a été lancée en décembre 2024.

L'évaluation/actualisation du PDH à mi-parcours s'est déroulée en 3 grandes étapes entre décembre 2024 et octobre 2025.

I. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PDH À MI-PARCOURS

Les objectifs de l'évaluation à mi-parcours étaient les suivants :

- interroger l'appréciation des parties prenantes concernant la méthodologie du PDH et les actions mises en œuvre,
- réinterroger les indicateurs de suivi du plan,
- supprimer, réajuster ou réécrire un certain nombre d'entre eux,
- analyser le degré de réalisation des actions et mesurer, le cas échéant, leur efficacité,
- formuler des préconisations quant à l'actualisation du PDH.

L'évaluation à mi-parcours a mis en exergue que la majorité des actions prévues dans le Plan Départemental de l'Habitat sont effectives. Par ailleurs, le PDH est bien identifié comme un outil de collaboration. En effet, la participation aux instances et à l'évaluation des différents acteurs attestent d'une volonté d'action collaborative.

- 4/2 -

Néanmoins, dans une démarche d'amélioration continue, plusieurs préconisations ont été pointées pour la durée restante de mise en œuvre du PDH. De façon non exhaustive, il apparaît essentiel de :

- recentrer les actions du PDH sur les champs de compétence et les moyens du Département,
- clarifier les objectifs du PDH pour faciliter son appropriation par les acteurs et permettre une meilleure coordination des projets et des acteurs,
- reformuler les fiches actions de manière plus concrète et opérationnelle,
- retravailler les indicateurs de suivi et d'évaluation,
- améliorer la mesure d'efficacité des actions et la cohérence globale des objectifs,
- expliciter les liens et relations des actions du PDH avec les autres plans d'actions dédiés aux publics prioritaires et aux politiques habitat (PDALHPD et PLH),
- clarifier les instances et leur programmation et impliquer davantage les élus aux instances dédiées,
- au-delà du volet diagnostic du PDH, donner une meilleure visibilité à l'avancement du plan d'actions.

II. SYNTHESE DE L'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic actualisé (annexe 1) met en exergue les chiffres clés et enjeux suivants en matière d'habitat sur le Nord :

- les besoins en logements changent de nature : une augmentation des besoins liés à la baisse de la taille moyenne des ménages (2,25 personnes /ménage) et aux évolutions sociétales (familles monoparentales, décohabitations, télétravail, vieillissement de la population...) ;
- des trajectoires différenciées en termes de construction :
 - indice de construction de 3,6 à l'échelle du Département mais avec d'importantes disparités selon les territoires (0,7 logt/an/1000 hab. dans l'avesnois et 5,2 dans la MEL),
 - baisse constante de la production dans les communes rurales et les pôles d'envergure régionale.
- l'impact de l'emploi sur le besoin en logements alors que la construction est au ralenti :
 - évolution positive de l'emploi salarié privé qui concerne l'ensemble du territoire,
 - perspectives d'emploi importantes : + 1,3 % à l'échelle du Département contre 1,1 % à l'échelle régionale (mais très variable selon les territoires).
- une crise de l'immobilier qui se durcit :
 - forte baisse des transactions immobilières : le volume global des mutations a été divisé par 2 entre 2014 et 2024 (de 28 000 mutations en 2014 à 14 000 en 2024),
 - constat qui concerne toutes les catégories de mutations : maisons, terrains à bâtir, appartements, appartements en bloc,
 - baisse de la production de logements sociaux (3 514 agréments en 2023).
- les logements vacants : un potentiel à remobiliser sur les marchés :
 - 92 500 logements vacants, soit 7,4 % des logements (8 % en France Métropolitaine)
 - ralentissement de la progression des logements vacants
 - dynamique d'investissement de petits porteurs de projets (notamment en périmètre Action Cœur de Ville).

-4/2-

En synthèse, pour faire face à la crise du logement, la production de logements doit répondre prioritairement aux nouveaux besoins endogènes, liés au développement économique, aux nouveaux usages et mode de vie des ménages.

Il s'agit aussi de prioriser la remobilisation du foncier et le développement d'une offre de logements de qualité, performante énergétiquement et financièrement accessible.

De plus, l'actualisation du diagnostic du PDH, a permis de faire émerger 2 fils rouges qui seront abordés, en transversalité, dans les différentes instances d'échange liées à la mise en œuvre du PDH.

- le premier fil rouge concerne « La reconquête des centres anciens et la coordination foncière et immobilière »,
- le second fil rouge porte sur « La transition démographique : adapter et changer de logement pour accompagner le vieillissement ».

III. PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS RECENTRE DU PDH

La feuille de route actualisée à mi-parcours n'est pas constituée de nouveaux axes stratégiques et de nouvelles actions mais est réorganisée en **3 volets d'actions** (en lieu et place des 4 volets initiaux). Les fiches actions ont été reformulées de manière plus concrète et opérationnelle et regroupées en cohérence avec les compétences du Département et avec les préconisations issues de l'évaluation :

- **Mobiliser les leviers départementaux au service d'un habitat diversifié, durable et de qualité :**

Ce volet d'actions inclut les dispositifs habitat départementaux (NEHS, J'Amén'Age59, Habitat Rural, Logements Communaux), les missions départementales de l'ADIL et l'aide à l'investissement pour la construction neuve auprès de Partenord Habitat.

Ces actions visent à accompagner le vieillissement de la population, la réhabilitation du parc existant, la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et la création de logement à loyers abordables. Il s'agit plus particulièrement de mieux communiquer sur ces dispositifs auprès des professionnels en contact avec les habitants.

- **Encourager l'innovation et des nouvelles manières de coopérer pour diversifier les réponses en matière d'habitat :**

Ce volet d'actions inclut les initiatives permettant d'identifier les potentialités foncières et d'intervenir auprès des territoires pour y développer du logement de qualité, durable et abordable (OFS, NORDSEM, OPF).

Ce volet comprend l'animation d'une instance technique partenariale (BRIC59) visant à échanger et partager des sujets à enjeux, expériences et pistes à l'échelle départementale. Il comprend également le relogement des publics vulnérables via la convention avec Partenord Habitat en lien étroit avec le PDALHPD.

- **Animer et coordonner les dynamiques territoriales de l'habitat :**

L'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) viendra nourrir la connaissance des territoires pour y développer une stratégie adaptée aux réalités territoriales.

Il s'agira aussi de travailler en lien étroit avec les dispositifs associés en matière d'habitat et de parcours résidentiels des seniors (Conférences des Financeurs Habitat Inclusif et Personnes Agées, SPDA – Service Public Départemental de l'Autonomie). L'ANAH et les

territoires seront les portes d'entrée -4/2- dans le suivi et la mise en œuvre des Pactes Territoriaux France Rénov'.

Enfin, un comité stratégique du PDH sera organisé chaque année pour dresser un bilan des dynamiques et actions menées et le cas échéant pour ajuster les dispositifs départementaux.

IV. PROLONGATION DU PDH JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2028

Afin de garantir la continuité des politiques de l'habitat, il est par ailleurs proposé de prolonger le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2027, jusqu'au 31 décembre 2028.

Cette prolongation permettra de renforcer la légitimité et l'efficacité de ce PDH actualisé.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2027 (PDH) actualisé, dans les termes du projet, ci-joint en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser la prolongation de la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat 2021-2027, actualisé, jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- de m'autoriser à signer tous les actes afférents à cette décision.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 07 avril 2026

OBJET : Révision du dispositif Pass'Agri filières Hauts-de-France et de la participation départementale. Mise en place d'un avenant à la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole

I. REVISION DU DISPOSITIF PASS'AGRI FILIERES HAUTS-DE-FRANCE ET DE LA PARTICIPATION DEPARTEMENTALE

L'Assemblée départementale a voté à l'unanimité la participation au dispositif Pass'Agri filières Hauts-de-France le 20 mars 2023 (délibération N° DRE/2023/58), dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France.

Le Département du Nord avait souhaité s'investir plus fortement pour soutenir la profession agricole et les projets des agriculteurs dans le cadre de sa politique départementale en faveur de l'agriculture. Depuis 2023, ce sont plus de 120 porteurs de projets qui ont été accompagnés et subventionnés pour un montant total de 359 133,58 €.

Ce dispositif d'aide aux investissements s'articule en trois volets :

- **VOLET 1** : Investissements spécifiques et dédiés aux productions agricoles nouvelles ou à conforter, pour l'exploitation agricole ;
- **VOLET 2** : Investissements spécifiques et dédiés à la création ou au développement d'ateliers de transformation et/ou de commercialisation des produits issus de l'exploitation agricole ;
- **VOLET 3** : Investissements spécifiques et dédiés à la création ou au développement d'activités d'accueil et de services à la ferme.

Il permet au Département d'intervenir pour des projets entre 2 000 et 30 000 € HT, avec des taux d'intervention variables en fonction du mode de production (agriculture biologique, référentiel Signes Officiels de Qualité (SIQO) ou conventionnelle). Il s'agit d'un dispositif d'aide assez simple qui est très apprécié des agriculteurs.

1) Ajustement du dispositif régional

Lors de sa séance du 5 février 2026, la Commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France a modifié le dispositif Pass'Agri filières et a présenté différents ajustements que le Département doit prendre en compte pour adapter son intervention.

Cette délibération régionale, jointe en annexe 1, vise les ajustements nécessaires suivants :

❖ Le régime d'aide d'Etat - 5/1 - concernant la production primaire:

Le nouveau régime notifié dans le cadre de la production primaire a pour objectifs d'encourager les investissements dans les exploitations agricoles qui doivent relever les défis de la souveraineté alimentaire et l'adaptation au changement climatique.

Suite à la demande des autorités françaises qui ont indiqué que l'autorité d'octroi s'assurera, pour chaque projet, que l'aide sera accordée en faveur d'investissements ne causant pas de préjudice important en faveur de l'environnement, au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/5216, le projet d'investissement ne devra donc pas causer de préjudice important à aucun des objectifs suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ces objectifs seront appliqués au volet 1.

❖ La création d'un volet 4 : soutenir des projets dans le cadre de l'agritourisme :

Il s'agit de soutenir les projets de diversification touristique ayant pour objet de créer au sein de l'exploitation agricole une offre d'hébergement touristique et/ou une offre de restauration de produits locaux. Ces projets pourront être soutenus par l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 2 000 € tous les 3 ans, sur des dépenses éligibles de 6 000 € HT à 30 000 € HT.

❖ Les taux d'intervention :

L'harmonisation des taux d'intervention de la Région Hauts-de-France sur les volets 1 et 2 :

- soutien aux ateliers nouveaux et activités nouvelles : taux de 30 % en agriculture conventionnelle et de 35 % sous SIQO et en agroécologie ;
- soutien aux ateliers à conforter et activités à conforter : taux de 25 % en agriculture conventionnelle et de 30 % sous SIQO et en agroécologie.

Le taux d'intervention de la Région de 30 % sur le volet 3.

❖ La liste des nouveaux investissements inéligibles :

La liste de nouveaux investissements non éligibles comprend : les équipements d'irrigation (hors cuve de stockage d'eau de pluie), un climatiseur, un pulvérisateur, les zones de stationnement pour véhicules de service ou de visiteurs, les travaux d'embellissement, les travaux de VRD, les travaux d'assainissement et l'imperméabilisation des chemins d'accès ou d'accès aux parcelles.

❖ Les conditions de mise en œuvre du dispositif :

- pour les dossiers des volets 1, 2 et 3 : les dépenses éligibles sont plafonnées à 30 000 € HT, soit en un seul dossier, soit en plusieurs dossiers sur 3 années glissantes ;
- pour les dossiers du volet 4, il s'agit de l'octroi possible d'une subvention forfaitaire de 2 000 € tous les 3 ans, sur des dépenses éligibles plafonnées à 30 000 € HT et à un seuil minimal fixé à 6 000 € HT ;

- pour les dossiers co-financés, les autres financeurs comme le Département du Nord, pourront décider de leur taux d'intervention dans la limite des taux des régimes d'aides d'Etat ;
- pour les dossiers dont le montant des investissements éligibles est inférieur à 4 000 € HT, les financeurs dont le Département du Nord, ont le choix du taux dans la limite des régimes d'aides d'Etat.

2) Modalités de l'intervention départementale

Le Département du Nord s'engage à prendre en compte l'ensemble des modifications du dispositif régional, comme présenté en annexe 1, et il poursuivra sa participation au Pass'Agri filières selon les modalités suivantes qui n'ont pas changé :

- les exploitants doivent avoir leur siège d'exploitation sur le territoire départemental ;
- le matériel neuf et d'occasion est éligible dans les investissements soutenus ;
- le montant total des investissements éligibles HT doit être supérieur à 2 000 € HT et les dépenses éligibles sont plafonnées à 30 000 € HT.

Le Département du Nord souhaite renouveler sa participation sur les volets 1, 2 et 3, selon les nouvelles modalités suivantes :

- une intervention à hauteur de 15 %, sur les dossiers des volets 1 et 2, pour les productions sous labels bio ou SIQO et en agroécologie ;
- une intervention à hauteur de 10 %, pour les dossiers des volets 1 et 2, sous production conventionnelle ;
- pas de distinction de taux entre les nouveaux ateliers et les ateliers à conforter comme la Région ;
- une intervention à hauteur de 10 % pour les dossiers sur le volet 3.

Le Département du Nord poursuivra l'attribution d'une majoration à destination des jeunes agriculteurs* de 20 %, conformément aux modalités présentées dans la délibération de la Région Hauts-de-France et sur un taux cumulé.

**Définition jeunes agriculteurs : les JA sont des agriculteurs tels que définis dans le Code Rural. Ils bénéficient d'aide nationale installation ou sont installés depuis moins de 5 ans à compter de la date d'affiliation MSA. La majoration des 20 % est cumulée au taux d'intervention du projet initial.*

Le Département du Nord ne souhaite pas intervenir sur le volet 4.

Une enveloppe annuelle départementale de 200 000 € est prévue pour ce dispositif.

Les dossiers déposés sur la plateforme de la Région, ouverte depuis le 1er mars 2026, pourront être pris en compte.

Le Département participera aux comités des financeurs organisés régulièrement par la Région pour étudier les dossiers déposés.

II. MISE EN PLACE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION HAUTS DE FRANCE ET LE DEPARTEMENT DU NORD EN MATIERE D'INTERVENTION DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Le dispositif du Pass'Agri filières et la participation départementale ayant évolué suite à la délibération de la Région Hauts-de-France du 5 février 2026, il est nécessaire de mettre en place un avenant à la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole, signée le 8 juin 2023, reprise en annexe 2.

L'avenant proposé, en annexe 3, reprend les nouvelles modalités du dispositif régional et de l'intervention départementale, développées dans la partie 1 de ce rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de modifier l'intervention départementale au dispositif Pass'Agri filières selon les ajustements adoptés par le Conseil régional Hauts-de-France présentés en annexe 1, ci-jointe, et selon les nouvelles modalités précisées dans le rapport ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 3.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

DELIBERATIONS

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339164-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Christian POIRET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

OBJET : Budget primitif 2026 - Budget principal

Vu le rapport DFCG/2026/100

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2026 en deux temps,

DECIDE à la majorité:

Après avoir rejeté à la majorité l'amendement, ci-annexé, déposé par le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s,

- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2026, à l'identique de ceux existant en 2025 ;
- d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2026 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe 5 ci-jointe, la maquette officielle étant ci-annexée (annexe 1) :

		Recette	Dépense
Fonctionnement	Ordre	44 712 000,00	195 000 000,00
	Réel	3 411 030 000,00	3 260 742 000,00
Total Fonctionnement		3 455 742 000,00	3 455 742 000,00
Investissement	Ordre	255 000 000,00	104 712 000,00
	Réel	333 757 286,82	484 045 286,82
Total Investissement		588 757 286,82	588 757 286,82
Total général		4 044 499 286,82	4 044 499 286,82

- d'arrêter le Budget Primitif (BP) 2026 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 2 ci-jointe ;
- de fixer à 271 874 286,82 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 100 000 000 € de gestion active de la dette) ;
- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de procéder partiellement à la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipements versées aux communes pour les bâtiments et installations, conformément à la réglementation en vigueur et pour un montant de 24 712 000 € au BP 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, conformément à la réglementation en vigueur et à signer tout document s'y rapportant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- de créer 1 poste permanent, et de supprimer 21 postes permanents et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire et dans l'annexe 4 ci-jointe.

(Sachant que le tableau et les annexes à la délibération sont libellées en euros)

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 7 avril 2026 à 11 h 20 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2026.

Pour la présente délibération, 66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs ACHIBA, DIEUSAERT et SIEGLER.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 8 avril 2026 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 15.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Madame FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Madame GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), Madame LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Madame PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Madame SEELS (pouvoir à Madame BECUE), Madame TONNERRE-DESMET (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Madame VAN CAUWENBERGE (pouvoir à Madame EVRARD), Monsieur BERNARD (pouvoir à Monsieur MANIER), Monsieur CADART (pouvoir à Madame CIETERS), Monsieur CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Monsieur CHRISTOPHE (pouvoir à Monsieur POIRET), Monsieur JAMELIN (pouvoir à Madame BOCQUET), Monsieur LEDOUX (pouvoir Monsieur ACHIBA), Monsieur LEFEBVRE (pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON), Monsieur LEPRETRE (pouvoir à Madame MASSE), Monsieur SEGUIN (pouvoir à Monsieur VALOIS).

Etaient absentes excusées : Madame DECODTS, Madame DEROEUX, Madame QUATREBOEUF.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur CADART) et ZOUGGAGH, ainsi que par Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), DEGALLAIX, DIEUSAERT, HOUSSIN, PLOUY, RENAUD, SIEGLER, VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et VERFAILLIE.

Madame DEVOS, ainsi que Messieurs HIRAUX et LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote de l'amendement :

Vote intervenu le mercredi 8 avril 2026 à 10 h 48.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	9 (Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !)
Total des suffrages exprimés :	67
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	19 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Contre :	48 (Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non inscrits)

Vote de la délibération :

Vote intervenu le mercredi 8 avril 2026 à 10 h 49.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	16
Absents sans procuration :	6
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	1 (Monsieur RENAUD, non inscrit)
Total des suffrages exprimés :	75
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	47 (Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL, non inscrite)
Contre :	28 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 2 : BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL - PAR FONCTION ET CHAPITRE M57

Mouvements	Chapitres	Libellés des chapitres	Fonctionnement		Investissement	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			2 771 244,82	0,00
	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	900	Services généraux			22 252 201,00	2 545 000,00
	901	Sécurité			2 000 000,00	
	902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			59 153 000,00	15 763 974,00
	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			3 628 000,00	1 134 532,00
	904	Santé et action sociale (hors RSA)			15 843 799,00	1 530 000,00
	905	Aménagement des territoires et habitat			40 205 000,00	0,00
	906	Action économique			3 208 600,00	0,00
	907	Environnement			3 700 000,00	163 736,00
	908	Transports			90 658 442,00	12 784 596,00
	922	Dotations et participations			0,00	23 000 000,00
	923	Dettes et autres opérations financières			240 625 000,00	271 874 286,82
	930	Services généraux	164 661 144,00	39 336 605,00		
	931	Sécurité	104 000 000,00			
	932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	177 350 039,00	11 303 746,00		
	933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	32 700 847,00	2 136 423,00		
	934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	1 572 176 453,00	163 289 938,00		
	9343	APA	345 988 515,00	165 713 035,00		
	9344	RSA / Régularisations de RMI	666 990 294,00	32 010 325,00		
	935	Aménagement des territoires et habitat	2 612 445,00	2 350 000,00		
	936	Action économique	4 936 020,00	160 000,00		
	937	Environnement	5 516 893,00	4 818 693,00		
	938	Transports	49 194 042,00	1 439 235,00		
	940	Impositions directes	0,00	197 770 000,00		
	941	Autres impôts et taxes	29 020 000,00	2 051 410 000,00		
	942	Dotations et participations	0,00	649 785 000,00		
	943	Opérations financières	39 619 000,00	0,00		
	944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (dépenses)	1 188 308,00	7 000,00		
	945	Provisions et autres opérations mixtes	64 788 000,00	89 500 000,00		
	950	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une autorisation de programme)			0,00	
	952	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une autorisation d'engagement)	0,00			
	954	Produit des cessions d'immobilisations (recettes)				4 961 162,00
Réel		Total Mouvements	3 260 742 000,00	3 411 030 000,00	484 045 286,82	333 757 286,82
Ordre	925	Opérations patrimoniales			60 000 000,00	60 000 000,00
	926	Transferts entre les sections			44 712 000,00	195 000 000,00
	946	Transferts entre les sections	195 000 000,00	44 712 000,00		
	951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)				0,00
	953	Virement à la section d'investissement (dépenses)	0,00			
Ordre		Total Mouvements	195 000 000,00	44 712 000,00	104 712 000,00	255 000 000,00
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			3 455 742 000,00	3 455 742 000,00	588 757 286,82	588 757 286,82

ANNEXE 3 : ETAT AP - AE - BP 2026 - BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2026

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME DM1 2025	4 641 021 989,03
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	27 918,26
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	31 348 084,00
SOUS-TOTAL	4 672 397 991,29
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	4 672 397 991,29

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2026

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DM1 2025	1 223 466 365,74
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	8 769 726,14
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	7 150 872,00
SOUS-TOTAL	1 239 386 963,88
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	1 239 386 963,88

AP - AE NOUVELLES BP 2026

AP Investissement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
31008E05	31008 - 2026 - AP - Dotations de compensation	31 348 084,00
	Total AP	31 348 084,00

AE Fonctionnement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
15001E22	15001 - 2026 - AE - D - Serv PMI et planification familiale - Externalisation	6 950 872,00
15003E06	15003 - 2026 - AE - D - Gén - Crédits directions support, études et Fonds Européens	120 000,00
31004E21	31004 - 2026 - AE - RELIQUAT INTERREG 2 MERS 14-20	80 000,00
	Total AE	7 150 872,00

Département du Nord

Budget primitif 2026

Table des matières

I.	INTRODUCTION	4
II.	L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	5
III.	DES RESSOURCES FORTEMENT DÉPENDANTES DES ALEAS ECONOMIQUES	6
A.	LA FISCALITE DIRECTE LOCALE	7
1.	L'attribution de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	7
2.	Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	7
3.	Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	7
4.	Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER)	8
B.	LA FISCALITE INDIRECTE	8
1.	La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	8
2.	Les Droits de Mutation À Titre Onéreux (DMTO)	9
3.	Les autres ressources de fiscalité indirecte	10
C.	LES FONDS DE PÉRÉQUATION	12
D.	LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS	13
1.	La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	13
2.	La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	13
3.	Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) -fonctionnement.....	14
4.	Les allocations compensatrices	14
5.	La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	14
6.	La fraction supplémentaire de TVA	14
7.	Le fonds de sauvegarde	15
E.	LES RECETTES SOCIALES	16
F.	LES AUTRES RECETTES	18
IV.	UNE NECESSAIRE PRIORISATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES NORDISTES FACE AUX DIFFICULTÉS CROISSANTES QUI PÈSENT SUR LES DÉPARTEMENTS	19
A.	L'ENGAGEMENT FORT DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES	21
B.	LA POLITIQUE D'INSERTION : UNE PRIORITÉ DONNÉE AU RETOUR À L'EMPLOI	24
C.	UN SOUTIEN CONSTANT AUX SECTEURS DE L'AUTONOMIE EN LIEN AVEC LES HAUSSES DES ALLOCATIONS APA ET PCH	26
D.	UNE OFFRE DE SOINS ET DE PREVENTION TOUJOURS PLUS ETENDUE POUR LES NORDISTES	28
E.	LE SECTEUR DES COLLÈGES EN PLEINE ÉVOLUTION	29
F.	LA MASSE SALARIALE	31
G.	DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES POMPIERS DU NORD	33
H.	LES AUTRES SECTEURS	33

I.	L'ENGAGEMENT FORT DU DÉPARTEMENT POUR UN NORD DURABLE	34
1.	lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère.....	34
2.	préserver la biodiversité des milieux et protéger les ressources naturelles	35
3.	Renforcer les partenariats	35
4.	Soutenir l'accès aux biens et services essentiels ainsi qu'à l'éducation et la culture.....	35
5.	Soutenir une consommation et une production plus responsable	36
V.	L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT SUR SON TERRITOIRE	37
A.	LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	37
1.	L'autofinancement.....	37
2.	Les recettes propres d'investissement	38
3.	Une utilisation maîtrisée de la dette	39
B.	UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT CONTRAINT MAIS PRESERVÉ	41
VI.	CONCLUSION	43

I. INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le Département du Nord, comme beaucoup d'autres Départements, rencontre des difficultés financières croissantes qui rendent de plus en plus complexe l'élaboration de son budget primitif.

Dans son fascicule n°1 sur les Finances publiques locales de 2025, la Cour des comptes souligne ainsi que la majorité des Départements partage ces difficultés et qu'« *il est peu rationnel que des recettes aussi cycliques et volatiles [...] contribuent au financement de dépenses aussi rigides et évolutives que les dépenses sociales* ». La strate départementale est l'échelon le plus touché par les difficultés financières du fait de la nature de ses dépenses structurellement haussières et d'un panier de recettes contracycliques inadapté (ex. TVA).

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), les Départements ne possèdent en effet plus d'autonomie fiscale. L'Etat n'augmentant pas ou peu ses concours, les Départements se retrouvent en très grande difficulté pour honorer les dépenses sociales qui progressent.

De plus, le contexte politique national et la complexité à adopter les deux dernières Lois de Finances (LF) sont sources d'incertitudes pour les collectivités.

Cette année encore, les collectivités locales ont dû construire leur budget avec la perspective d'une mise à contribution au redressement des finances publiques. Pourtant, les Administrations Publiques Locales (APUL), contrairement à l'Etat, sont régies par un cadre juridique contraint, et ne participent qu'à hauteur de 10% du déficit public total de la France (16,7 Mds€ sur 169,7 Mds€ en 2024).

La LF pour 2026 contient des dispositions au bénéfice notamment du Département du Nord (telles que le fonds de sauvegarde,) mais celles-ci restent insuffisantes eu égard aux enjeux et difficultés actuelles.

En 2026, par ailleurs, le Département du Nord se doit d'adopter une nouvelle nomenclature budgétaire. Si la M57 permet plus de souplesse et d'uniformité, elle implique de nouvelles écritures budgétaires (apurement de lignes, mouvement de créations de reprises de provisions, etc.).

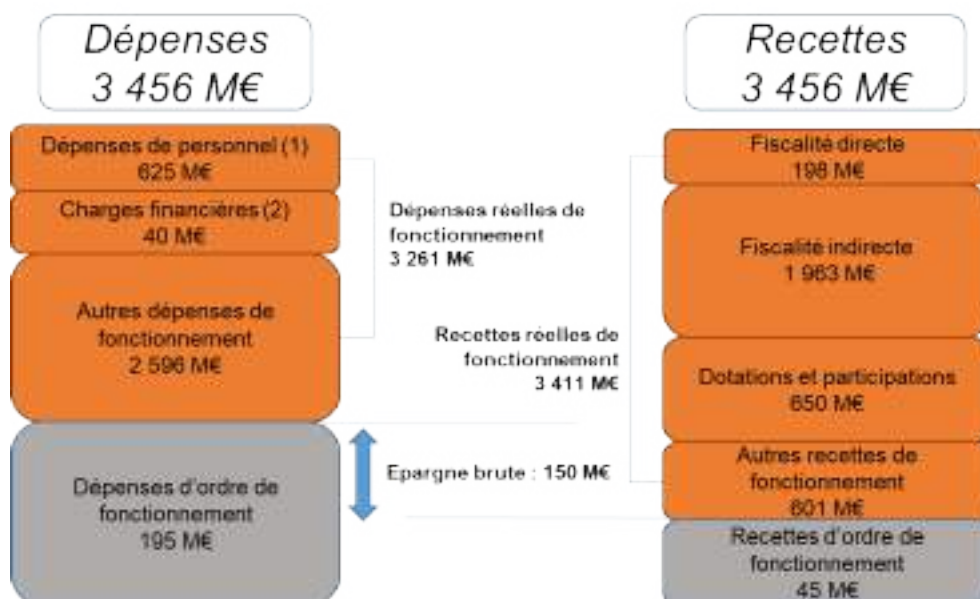
Dans ce contexte, le Département du Nord réussit à élaborer un budget équilibré pour 2026 lui permettant d'exercer l'ensemble de ses missions.

L'ambition de mener des politiques de proximité, de solidarité et de cohésion pour accompagner les Nordistes et les territoires, constitue une priorité majeure de ce budget.

NB : Les montants des évolutions et/ou des totaux peuvent différer de la somme et ou des soustractions des lignes du fait des arrondis.

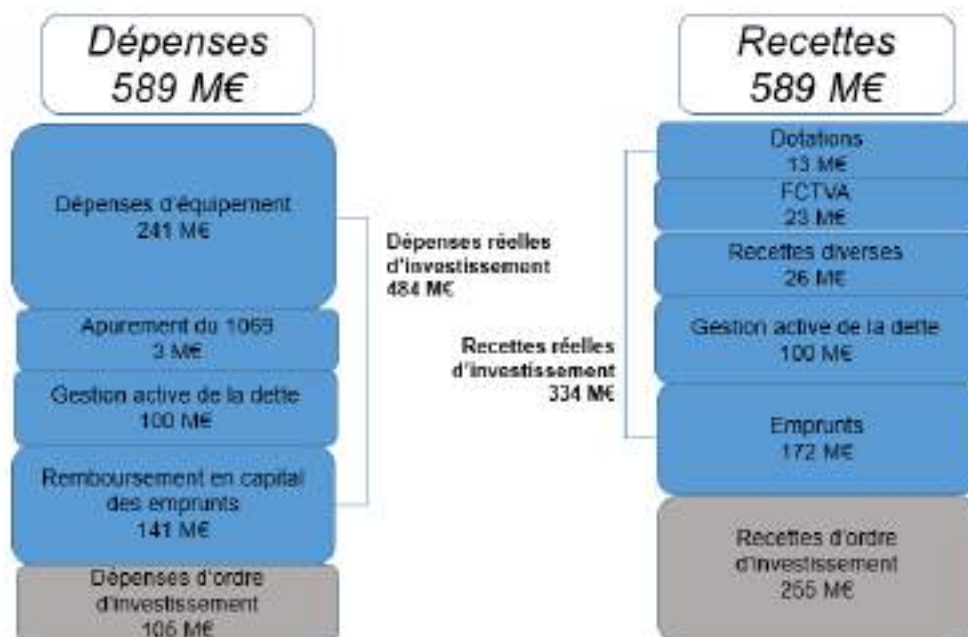
II. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Section de fonctionnement



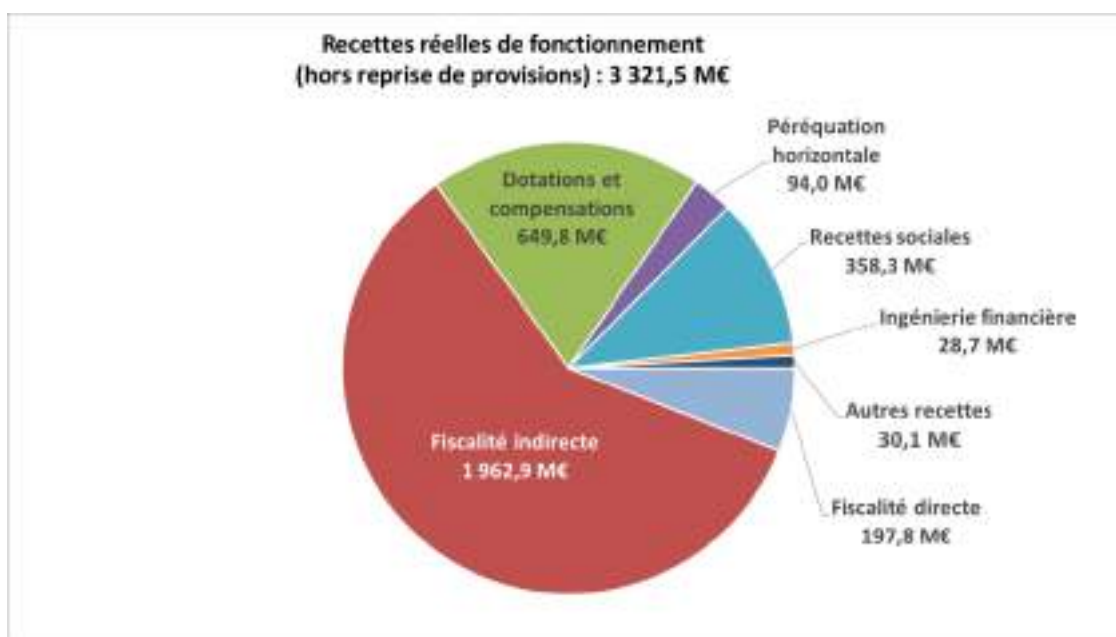
- (1) Les dépenses de personnel s'entendent y compris les rémunérations des assistants familiaux.
- (2) Les charges financières intègrent les intérêts de la dette (32,5 M€) et d'autres frais financiers annexes (commissions d'engagement, intérêts des lignes de trésorerie ...)

Section d'investissement



III. DES RESSOURCES FORTEMENT DÉPENDANTES DES ALEAS ECONOMIQUES

En M€	BP 2025		BP 2026		Evolution	
	M€	%	M€	%	M€	%
Fiscalité directe : Attribution de compensation de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Dispositif de compensation péréquée (DCP), Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	190,6	5,8%	197,8	5,8%	+7,2	+3,8%
Fiscalité indirecte : Fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), Taxe d'Aménagement (TA), Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	1 898,5	57,8%	1 962,9	57,5%	+64,4	+3,4%
Dotations et compensations : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation Générale de Décentralisation (DGD), Fraction supplémentaire de TVA, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), Allocations compensatrices, FCTVA, Fonds de sauvegarde	631,6	19,2%	649,8	19,0%	+18,2	+2,9%
Péréquation horizontale (DMTO)	90,8	2,8%	94,0	2,8%	+3,2	+3,5%
Recettes sociales : Dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Plan pauvreté, Plan Taquet, Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI), Conférence des financeurs, Indus Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), Actions de santé, Offre de soins	348,0	10,6%	358,3	10,5%	+10,3	+3,0%
Ingénierie financière dont Fonds Social Européen (FSE)	29,7	0,9%	28,7	0,8%	-1,0	-3,5%
Autres recettes : Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Systèmes d'information, Moyens de l'Assemblée, Patrimoine, Ressources humaines	26,9	0,8%	30,1	0,9%	+3,2	+11,8%
Total recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de provisions)	3 216,0	97,9%	3 321,5	97,4%	+105,5	+3,3%
Reprise de provisions	69,1	2,1%	89,5	2,6%	+20,4	+29,6%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 285,1	100,0%	3 411,0	100,0%	+125,9	+3,8%



A. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Attribution de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	71,1	71,1	-	-
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,9	56,0	+0,002	+0,004%
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	43,8	50,5	+6,7	+15,3%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	19,8	20,3	+0,5	+2,5%
Total fiscalité directe	190,6	197,8	+7,2	+3,8%

L'augmentation de la fiscalité directe locale entre 2025 et 2026 est principalement due à la prise en compte, lors du Budget Primitif (BP) 2025, d'une notification étatique qui sous-estimait sensiblement le Dispositif de Compensation Péréquée¹(DCP).

La fiscalité directe conférait antérieurement une autonomie fiscale aux Départements, notamment avec la taxe foncière et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

En 2025 et 2026, la non-indexation de la fiscalité directe locale sur l'inflation hors tabac (0,9% en 2025 et estimation à 1,5% en 2026) représente un manque à gagner pour le Département du Nord de 4,7 M€.

1. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

Le transfert de la compétence Transports à la Région Hauts-de-France, institué depuis 2017 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), inclut des flux financiers entre les deux collectivités.

Ainsi, le Nord perçoit le montant de compensation de CVAE réduit du coût net de la compétence transférée à la Région. Cette ressource n'évoluant pas depuis 2018, elle s'élèvera à 71,1 M€ en 2026.

2. LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Mis en œuvre à compter de 2011, le FNGIR est, avec la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), l'un des deux mécanismes destinés à compenser le manque à gagner résultant de la suppression de la Taxe Professionnelle (TP). Ce fonds est prévu à hauteur de 56 M€ (montant fixe et pérenne identique aux budgets antérieurs).

3. LE DISPOSITIF DE COMPENSATION PÉRÉQUÉE (DCP)

Le DCP permet d'affecter aux Départements les produits nets des frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), soit environ 3% du produit perçu au titre de la TFPB. Issu du pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les Départements (2013), l'objectif du DCP est d'assurer aux Départements une nouvelle ressource pour financer les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

¹ Au compte administratif prévisionnel (CA) 2025, il est prévu à 50 M€.

La répartition du fonds se fait en deux parts :

- une part « compensation » (70%) qui est fonction du reste à charge des AIS ;
- une part « péréquation » selon des critères de ressources et de charges tels que le revenu et le nombre de bénéficiaires des AIS (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et Revenu de Solidarité Active (RSA) rapporté au nombre d'habitants).

Le produit de DCP est attendu à hauteur 50,5 M€ en 2026.

4. LES IMPOSITIONS FORFAITAIRES DES ENTREPRISES DE RÉSEAUX (IFER)

Instaurée par la LF pour 2010 au profit des collectivités territoriales, les IFER sont une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Les IFER concernent les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Une recette de 20,3 M€ est attendue en 2026 contre 19,8 M€ au BP 2025, soit une hausse de 0,5 M€. En effet, cette fiscalité prend notamment en compte l'inflation des bases estimée à +2,5%.

B. LA FISCALITE INDIRECTE

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Taxe sur la Valeur Ajoutée (part CVAE)	176,5	178,4	+1,9	+1,1%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (part TFPB)	543,0	548,9	+5,9	+1,1%
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	355,0	390,0	+35,0	+9,9%
Taxe d'Aménagement (TA)	7,3	5,5	-1,8	-24,5%
Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE)	25,5	25,6	+0,2	+0,6%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,7	0,7	+0,01	+1,8%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	435,5	460,0	+24,5	+5,6%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique (TICPE)	355,0	353,8	-1,2	-0,3%
Total fiscalité Indirecte	1 898,5	1 962,9	+64,4	+3,4%

La hausse de la fiscalité indirecte dans les ressources départementales est liée au dynamisme de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA), à l'effet année pleine du relèvement du taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) conjugué à une reprise du marché immobilier en 2025. Cette dernière est toutefois très cyclique et fragile.

1. LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) du Département du Nord est composée de deux fractions, correspondant à la perte successive des recettes de TFPB (en 2021) et de CVAE (en 2023).

En principe, la TVA suit peu ou prou la croissance et l'inflation nationales. Cependant, son rendement est également tributaire de la stratégie de déclaration des entreprises qui peuvent

décider d'imputer ou de reporter des crédits de TVA sur les périodes d'imposition qui leur sont les plus favorables.

La fraction de TVA relative à l'ancienne TFPB, est attendue à hauteur de 548,9 M€ en 2026. La fraction de TVA relative à l'ancienne CVAE est attendue à hauteur de 178,4 M€ en 2026.

En 2025, le Gouvernement avait bloqué la recette revenant aux collectivités locales au niveau de 2024. Au titre de 2026, le calcul des fractions de TVA intégrera l'évolution des montants de la TVA nette nationale entre 2024 et 2025.

Par rapport au BP 2025, l'évolution est ainsi de +7,8 M€ (+1,1%), soit un montant de 727,3 M€ en 2026.

La TVA, désormais principale ressource du Département, représente 37 % de la fiscalité indirecte et 22% de ses recettes (hors reprise de provisions).

2. LES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX (DMTO)

La LF pour 2025 a autorisé les Départements à relever leur taux de droit commun sur les DMTO de 0,5 point. Ce déplaçonnement, applicable depuis le 1er mai 2025, n'est valable que pour 3 ans et exclut les primo-accédants. Pourtant, 55% des transactions immobilières en mai 2025 concernaient cette catégorie d'acheteurs (données Banque de France²).

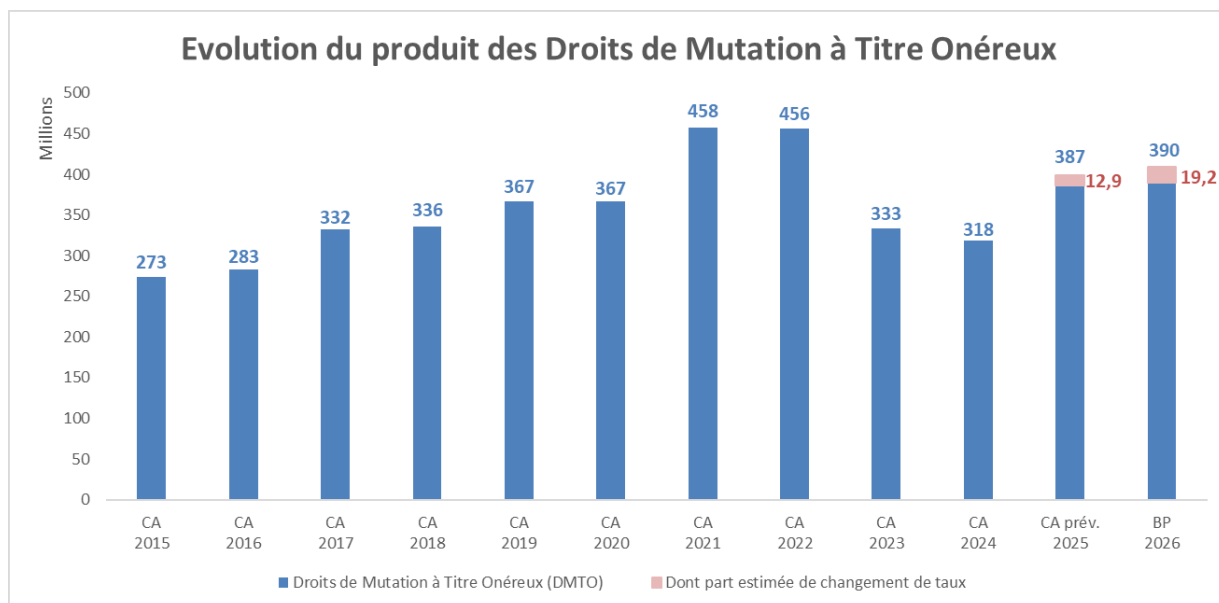
La projection d'atterrissage des DMTO pour 2025 est de 386,6 M€, soit une hausse de 21,4% par rapport à 2024 (318,4 M€), ce qui correspond à la moyenne nationale.

Cette hausse des DMTO s'explique notamment par une baisse du taux moyen des crédits en début d'année 2025 (3,06% en juin 2025, contre 3,31% en décembre 2024 selon l'observatoire de crédit logement).

Néanmoins, selon ce même observatoire, les taux moyens des crédits s'établissent à 3,09% au 3^{ème} trimestre et 3,14% au 4^{ème} trimestre 2025. Ce renchérissement du coût des crédits immobiliers à la fin de l'année 2025 devrait se poursuivre en 2026 et 2027 en raison des incertitudes économiques et budgétaires.

Ainsi, 390 M€ sont prévus au BP 2026 (dont 19,2 M€ au titre du déplaçonnement du taux de droit commun), soit une hausse de 35 M€ (+9,9%) par rapport au BP 2025.

² Panorama des prêts à l'habitat des ménages – Juillet 2025 | Banque de France



3. LES AUTRES RESSOURCES DE FISCALITÉ INDIRECTE

a) La Taxe d'Aménagement (TA)

Elle s'applique aux opérations d'aménagement, aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments. Le produit de cette taxe est affecté au financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et des Espaces Naturels du Nord (ENN).

Le taux de la TA est de 1,45% pour le Département du Nord.

Depuis le 1^{er} mai 2025, le produit de la TA est réparti comme suit :

- 1,2% pour les ENN ;
- 0,25% pour le CAUE.

Au BP 2026, une inscription de 5,5 M€ est proposée, soit une baisse de 1,8 M€ (-24,5%) par rapport au BP 2025, conséquence :

- de la conjoncture économique qui pèse notamment sur les mises en chantier
- des difficultés de l'Etat pour recouvrer cette taxe : avant 2022, la TA était liquidée par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM). L'ordonnance du 14 juin 2022 a transféré la liquidation de la taxe à la DGFIP (qui en assurait déjà le recouvrement). Cette même ordonnance a également reporté l'exigibilité de la TA – qui intervenait auparavant 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme - à la date de l'achèvement des travaux.

Les difficultés de gestion (reprise du stock, formation des agents, suivi de la taxe...) entraînent de nombreux retards au détriment des Départements et une réduction importante de leurs recettes.

b) La Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Électricité (TICFE)

La LF pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité et a supprimé les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Électricité (TLCFE) en les intégrant progressivement à la TICFE.

Depuis 2022, les Départements perçoivent une part de la TICFE, sans pouvoir de taux.

Une inscription de 25,6 M€ est prévue en 2026, soit une hausse de 0,2 M€ (+0,6%) par rapport au BP 2025. Celle-ci tient compte de l'inflation et des prévisions de consommation d'électricité.

c) La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

La TATS est entrée en vigueur en 2013. Le produit de cette taxe finance la politique touristique départementale. Le produit attendu en 2026 est de 730 k€, soit une légère hausse de 13 k€ (+1,8%) par rapport au BP 2025. Cette ressource dépend des tarifs décidés par les Communes ou leurs groupements.

d) La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

La TSCA comprend trois parts fondées sur divers contrats d'assurance (automobile, incendie, protection juridique...) :

- la compensation des transferts de compétences issue de la loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) du 13 août 2004, également financée par la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), pour 128,4 M€ ;
- une contribution au titre du remplacement d'une part de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour le financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) conformément à l'article 53 de la LF pour 2005, pour 59,9 M€ ;
- une compensation au titre de la réforme de la Taxe Professionnelle (TP) pour 271,7 M€.

Les assiettes de cette taxe sont actuellement dynamiques du fait de primes d'assurance élevées. 460 M€ sont inscrits au BP 2026, soit une hausse de 24,5 M€ (+5,6%) par rapport à 2025.

e) La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

La TICPE comprend trois parts :

- le financement des transferts de compétences de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (LRL) (personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS), voirie...), également financés par la TSCA, pour 20,2 M€ ;
- le financement du RSA pour un montant figé de 267,9 M€. Il correspond au RSA transféré aux Départements par la loi LRL ;
- le financement de l'Allocation Parent Isolé (API) dans le cadre du transfert du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 2009, pour un montant figé de 65,7 M€.

En 2026, 353,8 M€ sont inscrits, soit une légère baisse de 1,2 M€ (-0,3%), par rapport au BP 2025.

C. LES FONDS DE PÉRÉQUATION

Le tableau suivant synthétise les montants attendus pour 2026 sur la péréquation horizontale par rapport à ceux inscrits au BP 2025.

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Recettes = reversement	90,8	94,0	+3,2	+3,5%
Dépenses = prélèvement	22,4	29,0	+6,6	+29,5%
Solde du Fonds de Péréquation des DMTO	68,4	65,0	-3,4	-5,0%

Un mécanisme de prélèvement alimente le fonds. Il est calculé de la manière suivante :

- un premier prélèvement proportionnel à l'assiette des DMTO de droit commun appliqué à tous les Départements de 0,34%, soit une contribution totale prévisionnelle d'environ 0,9 Md€ de l'assiette 2025. Les premières tendances sont estimées à 27 M€ pour le Nord ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€ pour les seuls Départements dont l'assiette de droit commun des DMTO est supérieure à 75% de la moyenne. Ce prélèvement s'applique de manière progressive, en faisant contribuer davantage les Départements les mieux dotés et il est plafonné à 15% des DMTO perçus l'année précédente. Le Nord serait concerné par ce second prélèvement (estimation 2 M€).

Cette masse prévisionnelle prélevée (1,7 Md€) devrait être supérieure à celle répartie en 2025 (1,5 Md€) compte-tenu du rebond du marché immobilier en 2025. Pour mémoire, la réserve a été libérée en 2024.

La répartition s'opère en trois enveloppes dont les règles de calcul sont analogues à celles des anciens fonds de péréquation assis sur les DMTO :

- Fonds National de Péréquation des DMTO (FNP-DMTO) ;
- Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) ;
- Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID).

Chaque enveloppe est répartie selon des critères qui lui sont propres (revenu moyen, potentiel financier, DMTO par habitant, reste à charge des AIS par habitant, taux de pauvreté), avec parfois des dispositifs visant explicitement ou implicitement à soutenir les territoires ruraux.

Ce système permet de tenir compte de différents objectifs, à savoir :

- la péréquation des écarts de dynamique foncière, des différences de richesse fiscale et des charges des Départements (notamment sur les AIS et en particulier le RSA) ;
- le soutien aux Départements ruraux connaissant d'importantes fragilités sociales.

Sur la base d'un fonds réparti à hauteur de 1,7 Md€, le reversement pour le Nord est estimé en 2026 à 94 M€, soit une hausse de 3,2 M€ (+3,5%) par rapport au BP 2025.

Toutefois, le solde net serait de 65 M€ au BP 2026, soit une baisse de 3,4 M€ (-5%) par rapport au BP 2025.

D. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 prévoit une maîtrise des dépenses publiques locales de fonctionnement. Cela se traduit par une baisse des dotations d'Etat notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

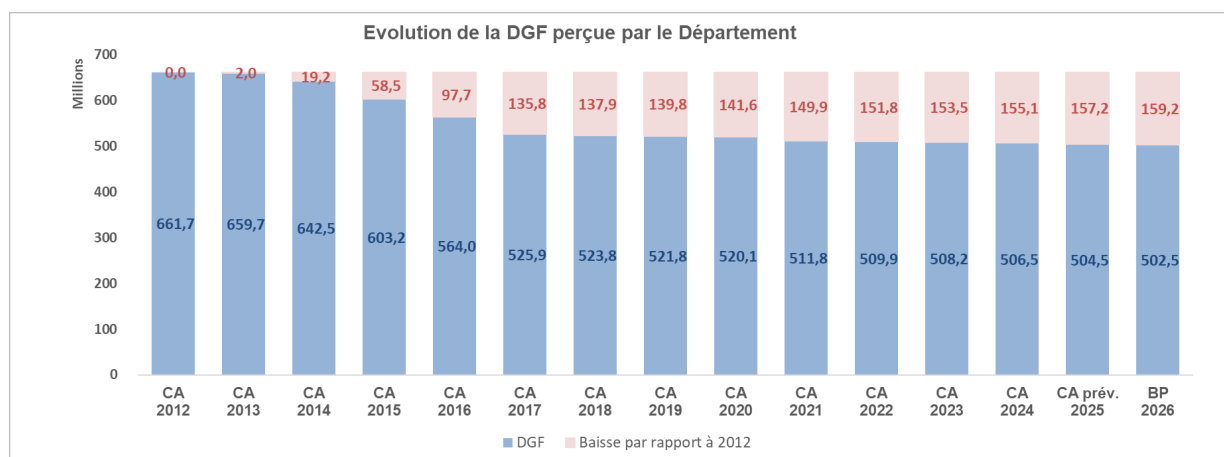
En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	504,7	502,5	-2,2	-0,4%
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	29,5	29,5	-0,02	-0,1%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	0,9	0,9	0,0	0,0%
Allocations compensatrices	9,8	9,8	-0,04	-0,4%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	59,6	58,2	-1,4	-2,3%
Fraction supplémentaire de TVA	20,6	20,6	0,0	0,0%
Fonds de sauvegarde	6,5	28,3	+21,8	+335,8%
Total dotations et compensations	631,6	649,8	+18,2	+2,9%

1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Les mécanismes de prise en compte de la part dynamique de la population, d'écêtement de la dotation forfaitaire et d'accroissement de la péréquation perdurent. Ainsi, l'impact global serait de l'ordre de -2,2 M€ (-0,4%) par rapport au BP 2025 pour le Nord.

La DGF est donc attendue à 502,5 M€ en 2026. Malgré des revendications portées par DF, cette recette n'est pas indexée sur l'inflation. Pour 2025 et 2026, cette absence d'indexation représente un manque à gagner pour le Nord de 11,1 M€.

La DGF ne cesse de diminuer depuis 2012 contrairement aux dépenses qu'elle devrait compenser.



2. LA DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (DGD)

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) vise à compenser le Département au titre du transfert de compétences de l'Etat. En 2004, 95% de la DGD ont été intégrés dans la dotation forfaitaire de la DGF. Cette dotation est attendue à 29,5 M€ en 2026, soit en légère baisse de 0,02 M€ (-0,1%) par rapport au BP 2025.

3. LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) - FONCTIONNEMENT

La LF pour 2016 rend éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie de la section de fonctionnement au FCTVA. Depuis 2022, les dépenses d'informatique "en nuage" sont également prises en compte dans le calcul du FCTVA. Un produit de FCTVA de 900 k€ est attendu en 2026, soit un montant identique par rapport au BP 2025.

4. LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Le Nord perçoit des allocations compensatrices de fiscalité au titre de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière (TF) et de la Taxe Professionnelle (TP), qui trouvaient leur origine dans les mécanismes d'allégements et de réductions d'impôts décidés par l'Etat.

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Dotation pour perte de compensation de fiscalité directe locale (TH, TF, TP)	9,7	9,7	-0,04	-0,4%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,1	0,1	0,0	0,0%
Total allocations compensatrices	9,8	9,8	-0,04	-0,4%

Ces allocations sont prévues en 2026 en légère baisse de 40 k€ (-0,4%) par rapport au BP 2025. Les anciennes allocations compensatrices de TFPB et les exonérations compensées de CVAE sont, quant à elles, intégrées dans le produit de TVA.

5. LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

Cette dotation créée en 2010 visait à neutraliser la suppression de la TP. À la suite du vote de la LF pour 2026, un montant de 58,2 M€ est prévu pour 2026, soit une baisse de 1,4 M€ (-2,3%) par rapport au BP 2025.

6. LA FRACTION SUPPLÉMENTAIRE DE TVA

Le fonds de stabilisation, créé par la LF pour 2019, visait à accompagner pour trois ans les Départements connaissant des difficultés particulières en raison de la dynamique de leurs dépenses en matière d'AIS.

En 2021, dernière année du fonds de stabilisation, l'État a créé un fonds issu de la TVA, doté de 250 M€, visant à compenser la non prise en compte de la dynamique de TVA en 2021 à la suite de la suppression de la part départementale de la TF.

Les bénéficiaires de ce fonds spécifique sont les Départements dont les DMTO par habitant sont inférieurs à la moyenne nationale et dont le taux de pauvreté est supérieur à 12%. La répartition est effectuée par un Indice de Fragilité Sociale (IFS) (proportion de bénéficiaires des AIS et revenu par habitant).

Sur ces critères, le Nord devrait toucher 20,6 M€, soit un montant similaire à celui du budget précédent.

7. LE FONDS DE SAUVEGARDE

En application de l'article 16 de la LF pour 2020, un « fonds de sauvegarde », abondé chaque année par la dynamique de la fraction de TVA, a été créé pour soutenir les Départements lors de fortes baisses des DMTO et de hausses importantes des dépenses sociales.

Après avoir été mis en œuvre pour la première fois en 2024 (avec une enveloppe de 100,8 M€ dont 50,4 M€ d'abondement exceptionnel de l'Etat), il sera à nouveau débloqué et abondé par l'Etat en 2026 pour atteindre un montant total de 600 M€.

En l'absence de répartition en 2025, l'enveloppe disponible issue des croissances de TVA de 2024 et 2025 est de 63,3 M€. L'Etat complétera avec la part de TVA lui revenant afin de porter le montant du fonds à 600 M€.

Pour bénéficier de ce fonds il convient de remplir deux conditions cumulatives :

- avoir un taux d'épargne brute moyen, calculé sur les deux dernières années précédant la répartition, inférieur à 12% ;
- avoir un IFS, calculé en fonction des bénéficiaires des AIS, supérieur à 80% de la moyenne nationale.

Le Département du Nord prévoit une recette d'un montant de 28,3 M€ en 2026.

E. LES RECETTES SOCIALES

Les recettes sociales sont en progression de 10,3 M€ (+3%) par rapport au BP 2025 et s'établissent à 358,3 M€ au BP 2026.

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	1,6	1,6	-	0,0%
Plan pauvreté prévention (enfance) / PLS	4,2	4,1	-0,1	-3,0%
Plan Taquet	4,8	4,8	-	0,0%
Extension Prime Segur Enfance	0,0	1,7	+1,7	
Enfance (hors plan pauvreté), Famille, Jeunesse	7,3	7,7	+0,4	+5,5%
Enfance, famille, jeunesse	17,9	20,0	+2,02	+11,24%
Plan pauvreté insertion / PLS	18,0	19,7	+1,7	+9,3%
Indus RSA	5,6	6,0	+0,4	+7,1%
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'insertion (FMDI)	26,0	26,0	-	0,0%
Autres recettes d'insertion (SPI, IEJ)	0,03	0,0	-0,03	-100,0%
Insertion	49,6	51,7	+2,0	+4,1%
Concours CNSA pour le financement APA + Dotation qualité + Avenant 43 (pour 2026)	139,1	164,9	+25,7	+18,5%
Concours CNSA pour le financement PCH + Dotation qualité + Avenant 43 (pour 2026)	47,9	51,8	+4,0	+8,3%
Recours sur successions	40,0	37,0	-3,0	-7,5%
Conférence des financeurs	7,0	7,0	-	0,0%
MDPH	3,9	3,9	+0,0	+1,0%
Avenant 43	11,8		-11,8	-100,0%
Financement Ségur (PH)	5,4	5,4	-0,03	-0,6%
Extension Prime Ségur (PA et PH)	0,0	1,8	+1,8	
Autres recettes PA/PH	19,0	7,6	-11,4	-59,9%
Autonomie	274,1	279,4	+5,3	+1,9%
Actions de santé	3,8	3,4	-0,5	-12,3%
Offre de soins	2,5	3,9	+1,4	+55,3%
Santé	6,3	7,3	+0,9	+14,4%
Total recettes sociales	348,0	358,3	+10,3	+3,0%

Cette évolution tient compte de plusieurs facteurs :

- le Pacte Local des Solidarités (PLS)³ :

Les recettes prévues au titre du PLS sont estimées à 23,8 M€, soit une hausse de 1,5 M€ (+6,9%) par rapport au BP 2025.

Dans le cadre du PLS, la contractualisation Etat/Département s'organise autour de deux volets :

- o un volet « solidarités » pour des actions d'insertion à destination des jeunes et Nordistes vulnérables ;
- o un volet « emploi » comprenant des actions d'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi ainsi que l'élargissement des

³ Anciennement Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE)

expérimentations avec France Travail pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA.

- les recettes en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

Elles sont estimées à 238,3 M€, soit une hausse de 8,6 M€ (+3,8%) par rapport à 2025, elles financent pour l'essentiel l'APA et la PCH.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2025 actait l'ouverture de travaux pour la fusion des concours APA et PCH. Les taux de couverture garantis sont désormais les suivants et s'appliquent pleinement dès 2026 :

		2022	2023	2024
APA	Taux de Couverture (TC) NORD	36,5%	38,2%	47,2%
	TC France hors Paris et Hauts-de-Seine	44,5%	46,4%	49,7%
	TC France	43,8%	45,7%	49,2%
PCH	TC NORD	34,2%	32,9%	31,9%
	TC France hors Paris et Hauts-de-Seine	34,9%	33,6%	32,4%
	TC France	35,0%	33,8%	32,5%

La compensation actuelle reste insuffisante au regard de la dynamique de ces dépenses. Une mobilisation est engagée afin d'obtenir un taux de compensation plus équitable.

Au total, les dotations en provenance de la CNSA au titre des dotations fusionnées sont estimées à 186 M€ pour 2026 :

- o APA 1 et APA 2, Avenant 43, Tarif Plancher : 141 M€ ;
- o PCH, Avenant 43 et Tarif Plancher : 45 M€.

- Le titrage des recours sur successions :

Le budget est prévu en légère baisse de 3 M€ (-7,5%) par rapport à 2025, avec un montant de 37 M€ pour 2026 dont :

- o 34,5 M€ pour les Personnes Agées (PA) ;
- o 2,5 M€ pour les Personnes en situation de Handicap (PH).

F. LES AUTRES RECETTES

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Ingénierie financière (dont FSE)	29,7	28,7	-1,0	-3,5%
Collèges	5,9	11,1	+5,2	+86,8%
Infrastructure et réseaux	1,2	1,2	0,0	0,0%
Dév. territorial et cadre de vie	0,2	0,9	+0,7	+459,4%
Culture	1,5	1,9	+0,3	+22,3%
Inord	0,9	0,9	0,0	0,0%
Opérations comptables	7,0	4,6	-2,4	-35,0%
Moyens généraux et systèmes d'information	0,3	0,3	0,0	0,0%
Patrimoine	0,4	0,4	-0,0	-4,7%
Ressources humaines	9,5	8,9	-0,6	-6,2%
Total autres recettes (hors reprise de provisions)	56,6	58,7	+2,1	+3,8%
Reprise de provisions	69,1	89,5	+20,4	+29,6%
Total autres recettes	125,7	148,2	+22,5	+17,9%

Le montant attendu des autres recettes (hors reprise de provisions) est de 58,7 M€, soit une hausse de 2,1 M€ (+3,8%) par rapport au BP 2025.

L'ensemble de ces recettes est globalement stable à l'exception d'une augmentation notable des recettes Collèges (+5,2 M€) qui s'explique notamment par un changement de périmètre dans le calcul des participations interdépartementales.

L'insuffisance significative de recettes pour couvrir les dépenses de fonctionnement impose la reprise d'un solde net de provisions de 24,7 M€⁴.

Enfin, la mise en œuvre de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2026 impose des dépenses supplémentaires notamment sur la dotation aux amortissements⁵ et l'apurement du compte 1069⁶.

⁴ Sur les 89,5 M€ de provisions constituées au 31 décembre 2025 : 24,7 M€ de reprise effective de provisions et 64,8 M€ d'actualisation de leur objet (opération simultanée de reprise et de constitution de provisions)

⁵ Mise en œuvre du *prorata temporis* : l'amortissement d'un bien est réalisé à la date de mise en service et non plus au 1^{er} janvier de l'année suivante

⁶ Le compte 1069 disparaissant dans la nouvelle nomenclature, son apurement est étalé sur 25 années, pour un montant annuel de 2,8 M€

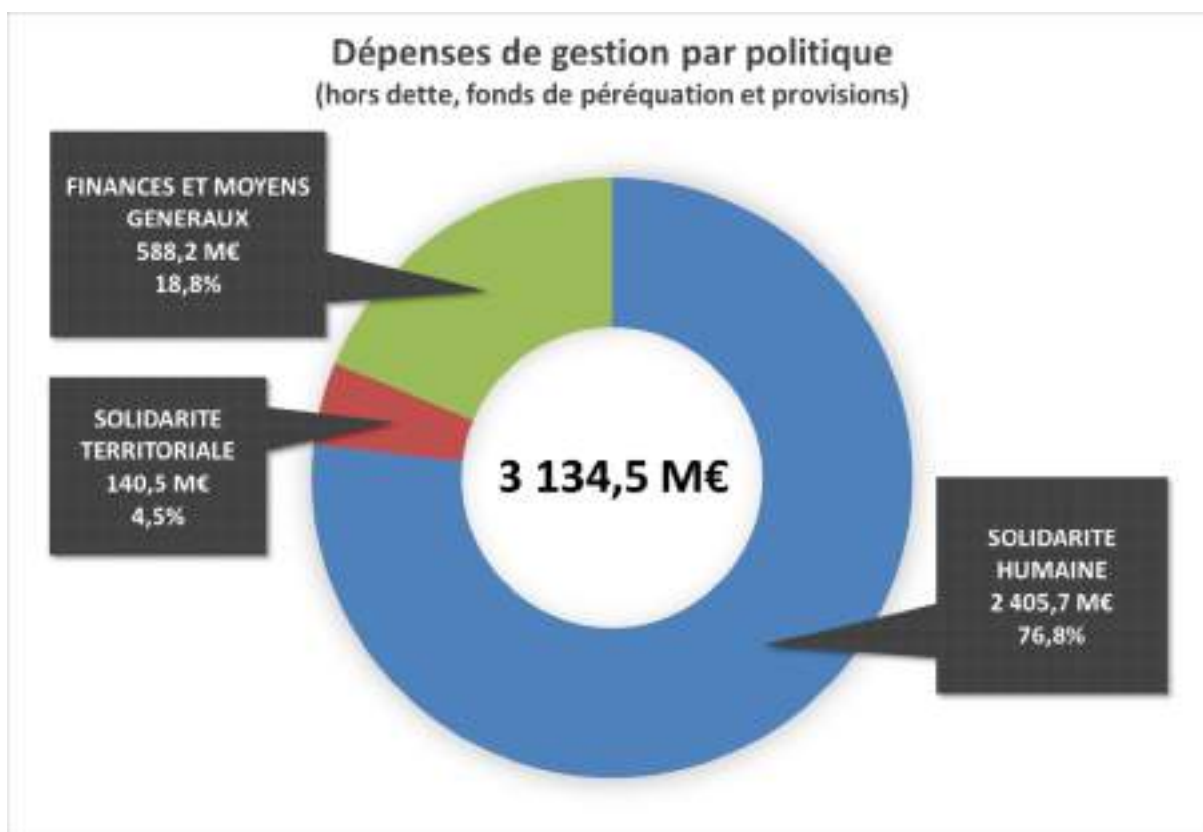
IV. UNE NECESSAIRE PRIORISATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES NORDISTES FACE AUX DIFFICULTÉS CROISSANTES QUI PÈSENT SUR LES DÉPARTEMENTS

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dette, fonds de péréquation et provisions) atteignent un niveau de 3 134,5 M€, soit une hausse de 74 M€ (+2,4%) par rapport au BP 2025. Cette hausse peut s'expliquer notamment par des décisions gouvernementales impactant la Collectivité, ainsi que par un accroissement des difficultés sociales au sein de la population.

Les intérêts de la dette sont prévus à 32,5 M€ en 2026, soit une baisse de 0,8 M€ (-2,4%) par rapport au BP 2025.

Le budget du Département se décline en trois blocs de dépenses :

- les solidarités humaines, qui constituent le cœur des interventions du Département, représentent 76,8% des dépenses de gestion et sont en constante hausse ;
- les finances et moyens généraux représentent 18,8% des dépenses de gestion, (ressources humaines, finances, le patrimoine départemental, les moyens de l'assemblée...) ;
- les solidarités territoriales représentent 4,5% des dépenses de fonctionnement (ces actions se traduisant de manière plus prégnante en investissement).



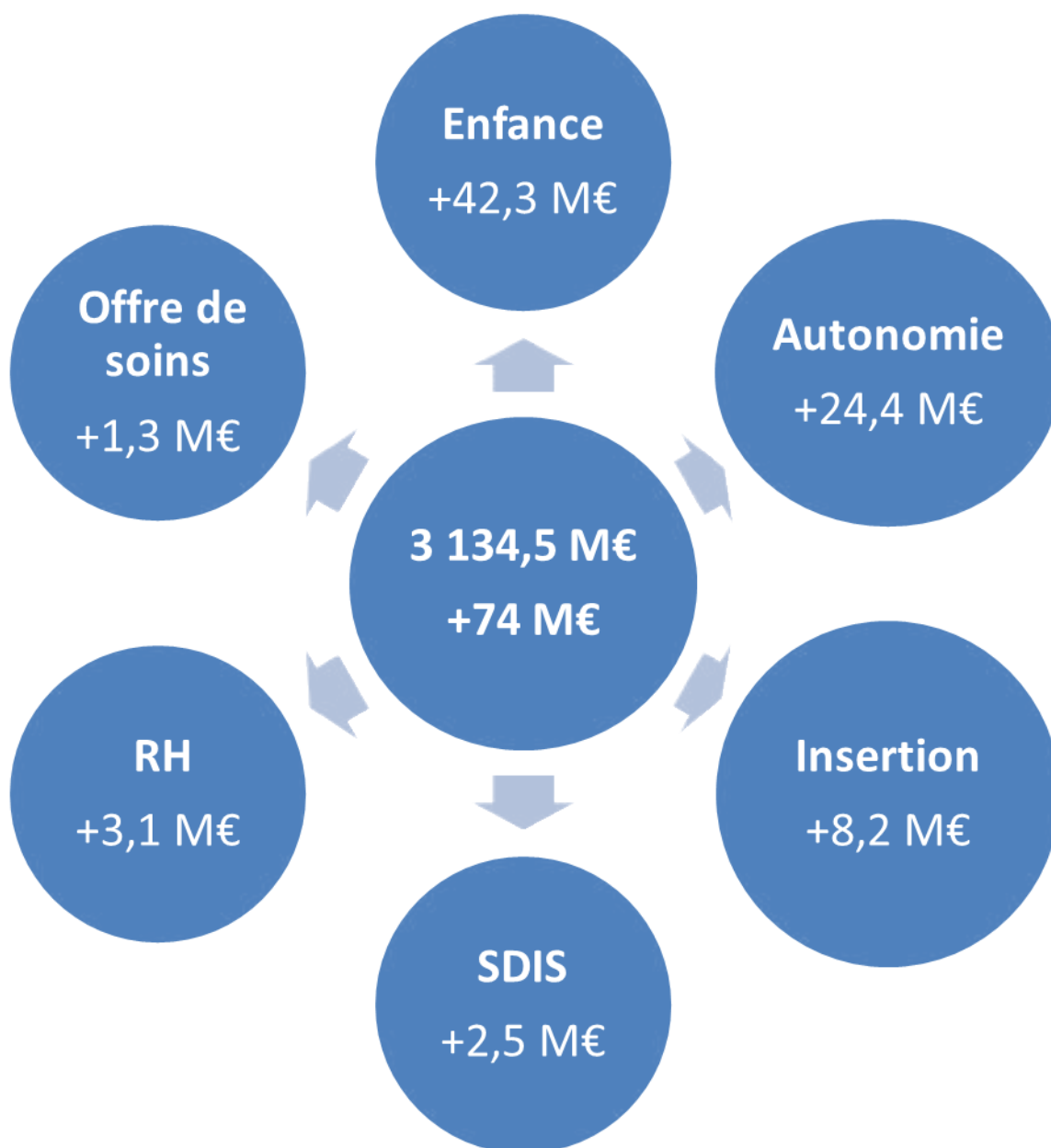
Hors dette, l'évolution de chaque politique publique est la suivante :

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
SOLIDARITE HUMAINE	2 328,3	2 485,7	+77,4	+3,3%
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	629,2	671,5	+42,3	+6,7%
ACTIONS D'INSERTION	693,9	702,1	+8,2	+1,2%
PERSONNES AGEES	425,9	433,4	+7,6	+1,8%
PERSONNES HANDICAPEES	460,0	476,9	+16,8	+3,7%
ACTIONS DE SANTE	6,6	8,1	+1,5	+22,4%
COLLEGIENS	109,2	108,9	-0,3	-0,3%
OFFRE DE SOINS	3,6	4,9	+1,3	+35,5%
SOLIDARITE TERRITORIALE	139,4	148,5	+9,1	+6,5%
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	9,4	9,4	-	0,0%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,7	0,7	-0,01	-0,9%
DPMIT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	13,7	12,2	-1,6	-11,4%
CULTURE	12,5	12,4	-0,1	-0,8%
AIDE AUX TERRITOIRES	1,6	1,9	+0,3	+20,0%
SOIS	101,5	104,0	+2,5	+2,5%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX	615,1	617,2	+2,1	+0,3%
FINANCES (hors constitution de provisions)	76,9	75,2	-1,7	-2,1%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	24,5	25,6	+1,1	+4,4%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	15,7	14,9	-0,8	-5,3%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADM.	11,5	12,0	+0,5	+4,3%
MOYENS DE L'ASSEMBLEE	8,8	8,7	-0,2	-1,8%
MOYENS RH	477,7	480,8	+3,1	+0,7%
TOTAL (hors constitution de provisions)	3 062,8	3 163,5	+100,6	+3,3%
Constitution de provisions	0,0	64,8	+64,8	
TOTAL	3 062,8	3 228,2	+165,4	+5,4%
TOTAL hors fonds de péréquation et dépenses exceptionnelles (provisions)	3 066,4	3 134,5	+68,1	+2,2%

Le Département du Nord fait face à une augmentation de 145,4 M€ (+4,7%) de ses dépenses de fonctionnement⁷. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 77,4 M€ des politiques de solidarité humaine et par la nécessité d'actualiser l'objet de 64,8 M€ de provisions (opération simultanée de reprise et de constitution de provisions).

⁷ Hors dette, fonds de péréquation et provisions

Les principales hausses par rapport au BP 2025 sont les suivantes :



A. L'ENGAGEMENT FORT DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les enjeux relatifs à la politique de la protection de l'enfance prennent une place croissante dans le débat public. Dans le Nord, près de 12 000 enfants sont accueillis en protection de l'enfance, ce qui fait du Nord le Département accueillant le plus d'enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) (nombre d'enfants confiés égal au nombre d'enfants confiés dans l'ensemble des 21 départements français les moins concernés). En 2026, 671,5M€ seront consacrés à cette politique publique, avec une recette escomptée de 20M€.

La commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a formulé 92 recommandations. Elle indique notamment dans sa recommandation n°14 que « *l'Etat ne doit plus pouvoir prendre de mesure en protection de l'enfance sans penser la compensation budgétaire afférente des charges induites pour les collectivités* ».

Or, l'application du décret du 5 septembre 2025 relatif à l'accueil des enfants de moins de trois ans confiés au titre de la protection de l'enfance, dit « décret Pouponnière », devrait représenter un coût de 7 M€ pour le Département. La compensation de l'Etat devrait être une nouvelle fois partielle (non précisément connue à ce jour). L'Etat ne respecterait donc pas la recommandation n° 14 de la Commission.

Le Département consacre chaque année davantage de moyens au service de cette politique fondamentale de solidarité.

Au BP 2021, le budget alloué à cette politique s'élevait à 495,6 M€. Il est de 671,5 M€ pour le BP 2026. En l'espace de cinq ans, cette augmentation est donc de près de 175,9 M€ (soit +35,5%).

La majorité des dépenses concerne à la fois l'accompagnement, l'accueil en établissement et l'accueil familial qui représentent un total de 539 M€ (hors mineurs non accompagnés), soit 80,3% des dépenses totales de l'enfance dont :

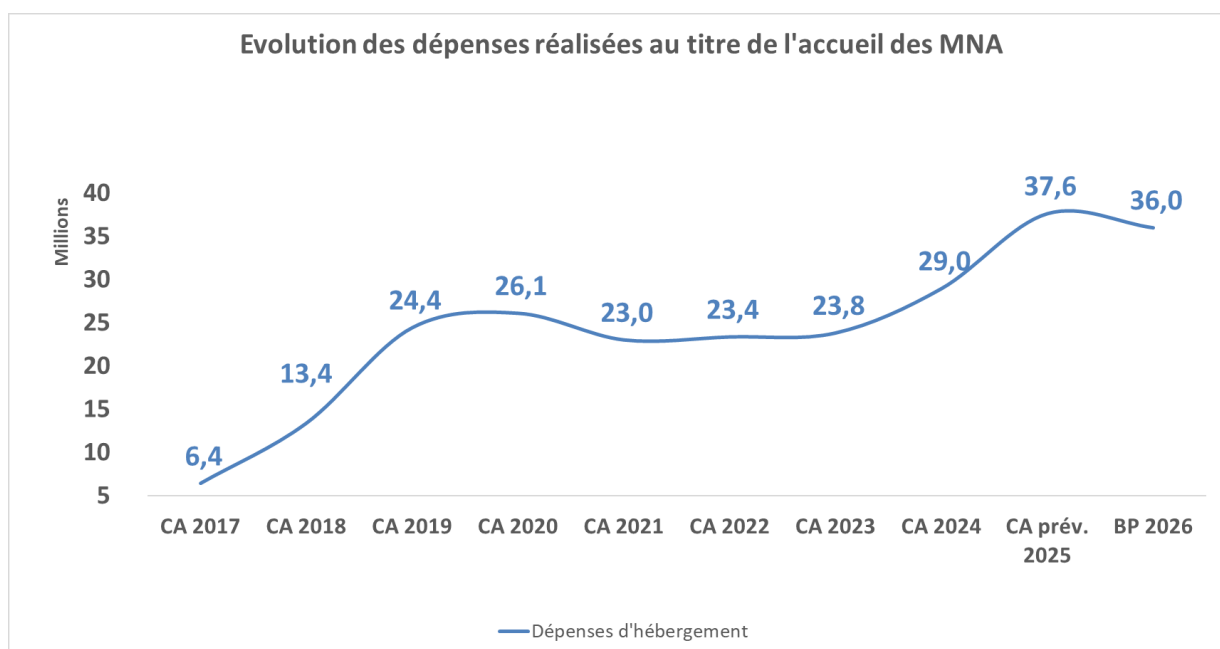
- 345,6 M€ sur l'accompagnement et l'accueil en établissement, soit une hausse de 35,4 M€ par rapport au BP 2025 ;
- 193,4 M€ sur l'accueil familial.

Ces augmentations s'expliquent notamment par :

- la mise en œuvre du décret « Pouponnière », qui revalorise significativement les taux d'encadrement des services et dont l'impact financier est estimé à près de 7 M€ en année pleine ;
- le rebasage du budget de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE) à hauteur de 4 M€ au total ;
- le Ségur pour tous est estimé à 3,5 M€ pour 2026.

Le Département souhaite aller encore plus loin et mobilise depuis un an et demi des logements de fonction des collèges afin de permettre l'ouverture rapide de places d'accueil, notamment dans les territoires du Valenciennois, du Douaisis, de l'Avesnois, de la Métropole Roubaix Tourcoing et de la Métropole de Lille.

Après s'être stabilisées, les dépenses relatives à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont en forte augmentation depuis 2023. En trois ans, elles passent de 23,8 M€ au CA 2023 à 36 M€ au BP 2026, une augmentation de 12,2 M€ (+51,1%). Les recettes sur cette politique sont estimées à 1,6 M€ en 2026 comme en 2025. La compensation de l'Etat sur cette politique est également faible.



Par ailleurs, le Département souhaite permettre aux enfants de rester au sein du domicile familial quand cela est possible. C'est pourquoi il consacre 42,4 M€ aux actions de soutien à domicile dont 29,2 M€ pour les dispositifs d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et d'Intervention Educative A Domicile (IEAD). 10,6 M€ sont destinés aux associations de soutien à domicile.

Au-delà de l'accueil des enfants, le Département souhaite proposer une politique d'autonomisation et de prévention auprès des jeunes. Sur ces volets, les budgets 2026 sont estimés à hauteur de 35,9 M€, dont 11,9 M€ pour le volet prévention du PLS et 12,1 M€ pour les clubs de prévention.

En matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité, le budget 2026 est de 4,9 M€. Les dépenses sont confirmées à hauteur de 3,3 M€ pour les Centres d'Aide Médico-Psychologique (CAMPS). Les acteurs de l'accompagnement à la parentalité seront subventionnés à hauteur de 0,6 M€.

Le Département consacre un budget de 5,6 M€ au déploiement des engagements fixés dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance permettant notamment un soutien aux associations œuvrant dans ce champ.

En matière de lutte pour les violences intrafamiliales (VIF), le Département déploie son action autour de trois axes forts :

- la prévention des violences intrafamiliales dès le plus jeune âge ;
- le repérage, la protection et l'accompagnement de toutes les victimes de VIF ;
- l'éviction et la responsabilisation des auteurs.

Le BP 2026 de 854 k€ permettra de soutenir les actions structurantes dans la lutte contre les VIF. Ce montant permettra de financer :

- les postes d'intervenants sociaux en gendarmerie et commissariat (400 k€) ;
- les projets structurants et actions innovantes, de prévention, d'accueil et d'accompagnement (454 k€).

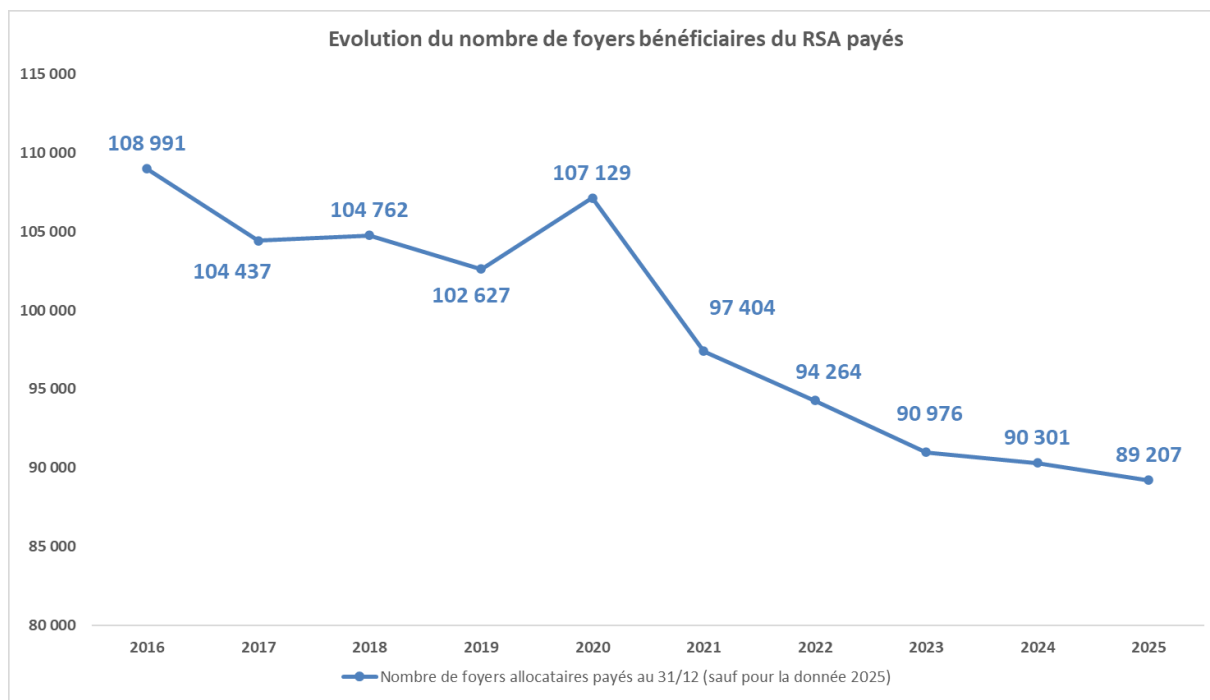
Par ailleurs, le dispositif « Pack Nouveau Départ » sera progressivement déployé en 2026. Il vise à apporter une réponse coordonnée, rapide et individualisée aux besoins des victimes de violences conjugales et à faciliter la séparation du conjoint violent. Le Département du Nord s'est porté volontaire pour être un nouveau territoire d'expérimentation et pour assurer le rôle de coordinateur départemental de l'accompagnement des victimes.

Au regard des besoins du secteur et de l'engagement de la Collectivité dans cette politique (671,5 M€), les 20 M€ de recettes de l'Etat sont insuffisants. Cette inscription ne couvre en effet que 3% des dépenses du secteur.

B. LA POLITIQUE D'INSERTION : UNE PRIORITÉ DONNÉE AU RETOUR À L'EMPLOI

La collectivité poursuit sa politique de remobilisation et de retour à l'emploi en direction des allocataires du RSA. En accentuant l'accompagnement des allocataires au retour à l'emploi, le montant global de l'allocation a pu être contenu, et ce tout en tenant compte de plusieurs revalorisations du montant de l'allocation.

Ainsi, la politique volontariste menée par le Département a permis à plusieurs milliers d'allocataires de retrouver le chemin de l'emploi.



Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2025, cette diminution atteint 16,7% (soit 17 922 foyers bénéficiaires du RSA payés en moins).

Cette tendance baissière est le résultat des efforts menés sur le territoire par les équipes, notamment de la Direction du Retour à l'Emploi du Département, des Maisons Nord Emploi (MNE), des partenaires de l'Appel À Projets (AAP) « Insertion et emploi » et de France Travail. Cet AAP est prorogé avec un budget 2026 de 17,4 M€. Par ailleurs, un nouvel AAP « Accompagnement intensif » est mis en place.

Dans le cadre de la mise en application de la loi pour le Plein Emploi de décembre 2023, l'Etat et le Département ont défini conjointement une cible de 20 000 entrées en parcours intensif. En effet, le référentiel national de l'accompagnement intensif adopté par le Conseil National pour l'Emploi (CNE) le 16 juillet 2025 ainsi que la contractualisation entre l'Etat et le Département au titre du PLS, prévoient le déploiement progressif (d'ici fin 2027) de l'intensification des parcours d'accompagnement des personnes quelle que soit leur situation vis-à-vis de l'emploi. Les discussions actuelles avec l'Etat portent sur une cible à 30 000 entrées dans ce dispositif. En 2028, chaque allocataire du RSA devrait se voir proposer un accompagnement intensif. 8,8 M€ ont été inscrits au budget 2026 pour cet accompagnement.

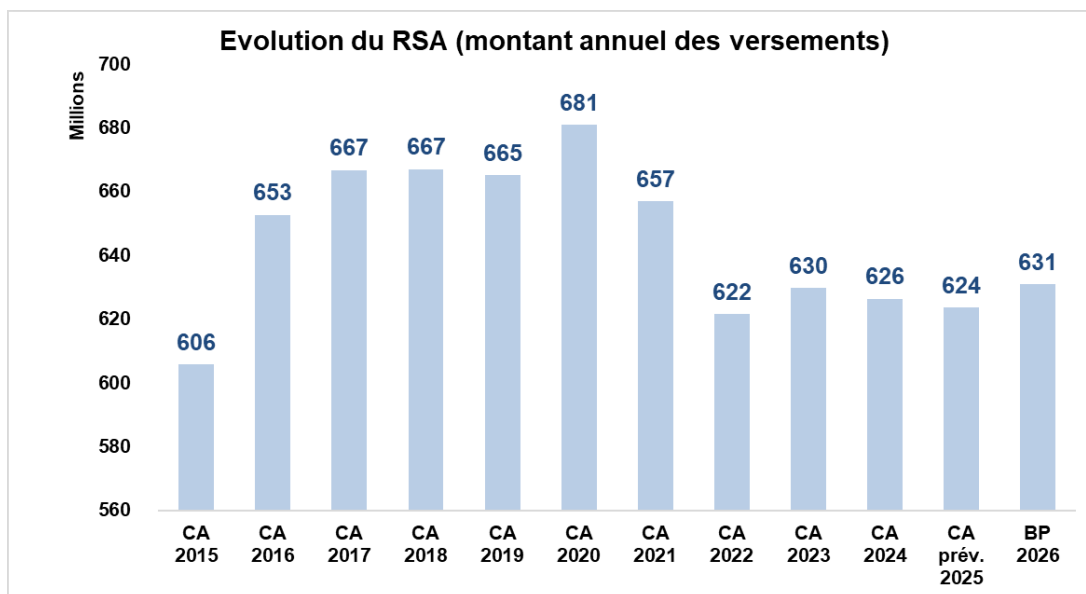
Par ailleurs, la septième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » qui s'est déroulée du 13 au 17 octobre 2025, a permis de mettre en place 457 actions pour près de 1 200 événements programmés, de mobiliser 502 partenaires dont 392 entreprises ainsi que 2 100 professionnels. Le taux de participation des allocataires s'élève à 76,1%, supérieur de 5 points à celui de l'édition 2024 : 12 656 participations ont été enregistrées.

Les moyens financiers et humains mis au service de la politique de retour à l'emploi permettent une baisse des foyers bénéficiaires. Toutefois, le montant prévisionnel du budget 2026 est pour la première fois depuis 3 ans estimé à la hausse (11 M€), soit 631 M€.

Cela s'explique notamment par les revalorisations annuelles du RSA qui représentent un coût cumulé depuis 2021 de 85,4 M€.

L'allocation RSA est revalorisée à la hausse une fois par an en avril (sauf exception) suivant l'inflation hors tabac :

	Avril 2021	Avril 2022	Juillet 2022	Avril 2023	Avril 2024	Avril 2025	Avril 2026
Pourcentage de revalorisation du RSA	0,1%	1,8%	4,0%	1,54%	4,6%	1,7%	0,9%



Sur les autres thématiques de l'insertion, le Département du Nord continue à engager, en 2026, des moyens importants pour les contrats aidés (12,2 M€).

Enfin, 15,3 M€ de financements européens (FSE+ et FTJ) sont fléchés en dépenses sur ces politiques d'insertion notamment pour la mise en œuvre des plans d'action du PLS, d'une part pour le Pilier Solidarités avec notamment la lutte contre la précarité alimentaire et, d'autre part, pour le Pilier Emploi avec l'intensification des parcours vers l'emploi et le soutien des actions de levée des freins périphériques à l'emploi.

Le Département du Nord sera attentif aux négociations portant sur la prochaine programmation européenne 2028-2034 afin que le volet politique de cohésion ne soit pas diminué.

C. UN SOUTIEN CONSTANT AUX SECTEURS DE L'AUTONOMIE EN LIEN AVEC LES HAUSSES DES ALLOCATIONS APA ET PCH

En 2026, les dépenses des secteurs relatifs à l'autonomie sont en forte augmentation par rapport au BP 2025 (+24,4 M€, soit +2,8%). Cette hausse concerne principalement le secteur des personnes en situation de handicap (+16,8 M€, soit +3,7%).

Les secteurs de l'autonomie représentent à eux seuls 28,2% des dépenses de fonctionnement hors dette de la Collectivité.

L'APA (dont avenant 43) s'élève à 345,4 M€ au BP 2026, soit une hausse de 6,9 M€ (+2,0%) par rapport au BP 2025.

La PCH (dont avenant 43) connaît également une hausse de 10,1 M€ (+6,2%) entre le BP 2025 et le BP 2026. Son montant s'élève à 173,4 M€ au BP 2026.

La hausse de ces prestations s'explique notamment par :

- l'augmentation du niveau de dépendance en lien avec le vieillissement de la population.
- l'évolution du tarif plancher pour les Services d'Aide à Domicile (SAD) qui est passé à 25€/h au 1^{er} janvier 2026 contre 24,58€/h au 1^{er} janvier 2025 ;
- l'évolution respective du nombre de bénéficiaires entre fin 2024 et fin 2025 :
 - o +0,8% : de 35 054 à 35 316 pour l'APA ;
 - o +2,7% : de 15 255 à 15 667 pour la PCH.

Pour le secteur handicap, le Département a également fait face à l'élargissement de certains droits (PCH parentalité, PCH pour les personnes atteintes de troubles mentaux, psychiques, cognitifs ou du neurodéveloppement).



Par ailleurs, les dépenses d'hébergement sont prévues à la hausse au budget 2026 :

- pour les personnes âgées : 75,3 M€ pour 2026 (dont 0,8 M€ pour le Ségur pour tous) contre 74,6 M€ en 2025, soit une hausse de 0,7 M€ (+1%).
- pour les personnes en situation de handicap : 270,2 M€ pour 2026 (dont 2,9 M€ pour le Ségur pour tous) contre 262,2 M€ en 2025, soit une hausse de 8 M€ (+3%).

Soit au total sur les dépenses d'hébergement un montant de 345,5 M€ en 2026 contre 336,8 M€ en 2025.

La transformation de l'offre se poursuit notamment en favorisant le lien entre des solutions d'hébergement et le domicile, et en permettant d'accompagner au mieux les Nordistes dans une logique de parcours.

En 2026, le Département du Nord poursuit aux côtés de ses partenaires la stratégie de lutte contre l'isolement social et l'âgisme dans le cadre du programme coordonné de la commission des financeurs adopté en mai 2023.

Le soutien à domicile reste une priorité départementale se traduisant par un accompagnement renouvelé aux SAD. En 2026, le Département poursuit son partenariat avec la CNSA (2023-2026) en faveur du soutien à domicile notamment avec un accompagnement du secteur dans

la structuration, la professionnalisation et la modernisation de l'offre. Le Département continue ainsi son accompagnement des SAD pour pallier leurs difficultés de recrutement, initier de nouveaux modèles organisationnels et développer plus généralement la qualité de vie au travail.

Au même titre que pour le secteur des personnes âgées, le Département souhaite valoriser plus largement les prestations d'aide humaine réalisées auprès des bénéficiaires de la PCH via le soutien aux SAD. Le développement de solutions d'habitat inclusif offre une véritable alternative entre le domicile et l'établissement et permet de trouver une solution adaptée pour chaque Nordiste. Dans le même temps, la mise en œuvre des CPOM 2024/2027 se poursuit permettant de développer l'offre médico-sociale.

Enfin, le budget prévu pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est attendu à 6,8 M€ en 2026, soit une hausse de 0,2 M€ (+2,7%) par rapport au BP 2025.

Le Département a également inscrit 10,5 M€ pour le transport des personnes en situation de handicap, soit une baisse de 0,3 M€ (-2,5%) par rapport au BP 2025. Cette baisse s'explique par le regroupement de circuits à la suite du renouvellement des marchés de transport pour l'année scolaire 2025-2026.

D. UNE OFFRE DE SOINS ET DE PREVENTION TOUJOURS PLUS ETENDUE POUR LES NORDISTES

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Offre de soins	3,6	4,9	+1,3	+35,5%
Actions de santé	6,6	8,1	+1,5	+22,4%
Total	10,2	13,0	+2,8	+27,0%

Dans le Nord, près de 10% des habitants n'ont pas de médecin traitant et la moyenne d'âge des praticiens est de 52 ans. Pour que chaque Nordiste puisse avoir accès aux soins près de son lieu de vie, le Département s'engage en créant, en collaboration avec les acteurs de santé et les collectivités, plusieurs Maisons Nord Santé (MNS).

Les compétences ont ainsi été réparties entre les différentes institutions :

- Département du Nord : la gestion des ressources humaines et du matériel médical et administratif ;
- Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : la mise à disposition des locaux, leurs entretiens et les fluides ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) : l'accompagnement en ingénierie, logiciel d'information partagé, équipement informatique relié à ce logiciel et validation d'un projet de santé ;
- Assurance Maladie : le conventionnement et la contractualisation.

Entre 2021 et 2023 dans le Douaisis, 25 médecins ont cessé leur activité. Avant l'ouverture de la première MNS inaugurée à Cuincy en janvier 2024, 13 000 patients étaient sans médecin traitant. Plus de 16 000 consultations ont été effectuées par les professionnels de la MNS, sur site ou à domicile.

Dans l'arrondissement de l'Avesnois, une deuxième MNS a ouvert ses portes en avril 2024 sur la commune de Glageon. Une antenne a été déployée en septembre de la même année sur la commune de Landrecies.

Par ailleurs, afin de diversifier l'offre de soins et de répondre aux besoins grandissants des Nordistes, un premier cabinet dentaire a été ouvert en octobre 2025 à Cuincy.

En 2025, deux nouvelles MNS ont vu le jour, l'une dans les Flandres sur la commune de Cappelle-la-Grande, l'autre dans l'Avesnois à Feignies.

Sur l'année 2025, 8 516 Nordistes ont pu retrouver un médecin traitant grâce aux MNS déployées par le Département.

En 2026, une MNS ouvrira sur la commune de Quiévy.

De plus, pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins, le Département innove grâce à la concrétisation du projet de Camion Nord Santé, inauguré le 5 novembre 2025. Il offre la possibilité d'effectuer des consultations médicales et des mammographies dans des territoires où les délais d'attente ou de route pénalisent la prévention. Au cours des deux premiers mois d'activités, 277 mammographies ont pu être réalisées.

Le Département assume ainsi pleinement une politique volontariste au-delà de ses compétences obligatoires, mais qui s'inscrit pleinement dans son « ADN » en matière de solidarité et de soutien aux personnes les plus fragiles.

En outre, en complément des orientations départementales relatives à la lutte contre les déserts médicaux via le déploiement des maisons nord santé (délibération DGAIEFS-SG/2023/136) et à la stratégie déployée en faveur de la politique de prévention et protection de l'enfance au travers de la feuille de route 2025-2030 de la Protection de l'enfance votée le 13 octobre 2025 (délibération DGAIEFS-SG/2025/154), le Département souhaite réaffirmer son engagement politique fort en faveur de la santé publique au travers d'une feuille de route « Prévention et Promotion de la santé ». Ce document d'orientations stratégiques et opérationnelles renforce l'action du Département dans le champ de la prévention, de la promotion de la santé et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il y apporte des repères clairs, insuffle une dynamique de mobilisation des services départementaux qui veillent à proposer une offre de service public en matière de prévention et de santé globale.

E. LE SECTEUR DES COLLÈGES EN PLEINE ÉVOLUTION

Les dépenses relatives aux collèges sont prévues à hauteur de 108,9 M€.

En 2026, le fonctionnement des collèges change sous l'effet combiné de l'évolution des dotations, de la nouvelle politique tarifaire de la demi-pension et de la clarification des reversements liés à la restauration scolaire.

La première évolution concerne la refonte de la DGF des collèges, désormais recentrée sur les charges pilotables par les établissements (eau, entretien, surfaces, en lien avec l'Indice de Positionnement Social (IPS⁸) et l'Indice d'Eloignement (IE⁹)). La DGF n'intègre plus les dépenses énergétiques. Les factures correspondantes sont prises en charge directement par le Département. Ce changement entraîne mécaniquement une diminution des dotations versées aux collèges publics. Néanmoins, il s'agit d'un recentrage et non d'une baisse de soutien. Cette évolution simplifie la gestion pour les collèges.

Dans ce cadre, l'enveloppe des dotations aux collèges publics diminue ainsi de 16,5 M€ au profit du programme Maintenance – Gros entretien et renouvellement (GER) où seront désormais imputées les dépenses de fluide des collèges. Pour 2026, il est attendu à hauteur de 28,3 M€, soit une hausse de 19,4 M€ par rapport au BP 2025 (dont +1,1 M€ au titre de la maintenance multi-technique obligatoire et +2 M€ pour la participation financière des cités-mixtes).

Parallèlement, le Département poursuit les rénovations et réhabilitations de collèges, afin de bénéficier de bâtiments les moins énergivores possibles.

Les forfaits d'externat baissent de 5 M€ (-12,3%) pour atteindre 36,2 M€ contre 41,2 M€ en 2025. L'évolution du forfait en 2026 résulte principalement de la diminution de la DGF de référence du secteur public constatée entre 2024 et 2025 en lien avec la baisse des coûts énergétiques.

Autre évolution majeure, depuis le 1^{er} janvier 2026, le Département a instauré une tarification unique de la demi-pension à 3,23 € par repas. Cette mesure correspond à une prise en charge par le Département de 6,77 € par repas en moyenne, pour un coût réel d'un repas d'environ 10 €. Ce tarif s'applique automatiquement à tous les demi-pensionnaires forfaitaires fréquentant le service de restauration entre 3 et 5 jours par semaine.

En complément, le Département a mis en place la Tarification Nord solidaire avec trois tarifs réduits selon les ressources : 2,23 €, 1,73 € ou 1,23 € par repas, correspondant à des aides revalorisées de 1 €, 1,50 € et 2 €.

Pour les collèges privés et les lycées professionnels, ces aides Nord solidaire sont également revalorisées aux mêmes montants.

Cette mesure entraîne une augmentation de 0,7 M€ de l'enveloppe dédiée à la demi-pension.

⁸ IPS : résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement.

⁹ IE : éloignement géographique des élèves qui y sont scolarisés, mais aussi l'offre de formation et l'offre culturelle et sportive.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de l'externalisation de l'entretien, les dépenses d'entretien des collèges sont de 18,6 M€, soit +1,1 M€ (+6%) par rapport au BP 2025. Le budget est établi en fonction des départs prévisionnels d'agents à la retraite, en mutation, en mobilité et des besoins en suppléance plus ponctuels.

Dans le cadre de Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM), le Département cofinance avec l'État les contrats aidés, notamment les Parcours Emplois Compétences (PEC) pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Cette dépense s'exécute sur le secteur actions d'insertion. Dans les collèges, le Département favorise leur emploi sur des missions au sein des structures de restauration en complément des prestations externalisées.

F. LA MASSE SALARIALE

Le budget alloué à la paye (hors Assistants familiaux) 2026 s'élève à 475,2 M€, en légère hausse de 0,6% par rapport au BP 2025. A ce budget s'ajoutent 5,6 M€ de dépenses RH dites hors paye (formation, accompagnement, santé au travail, subvention au Comité d'Œuvres Sociales (COS)) en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2025, en raison notamment de l'évolution du mode de gestion de l'action sociale à destination des assistantes familiales.

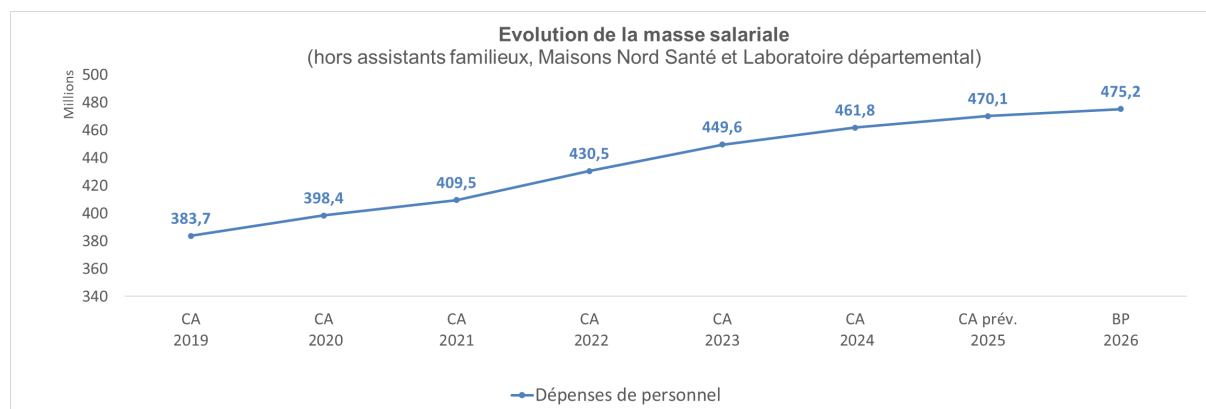
L'évolution de la masse salariale principalement s'explique par :

- la hausse de 3 points par an jusqu'en 2028 de la cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), représentant en 2026 une dépense supplémentaire imposée de +6,4 M€ par an ;

- les effets combinés du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de la trajectoire des effectifs ;

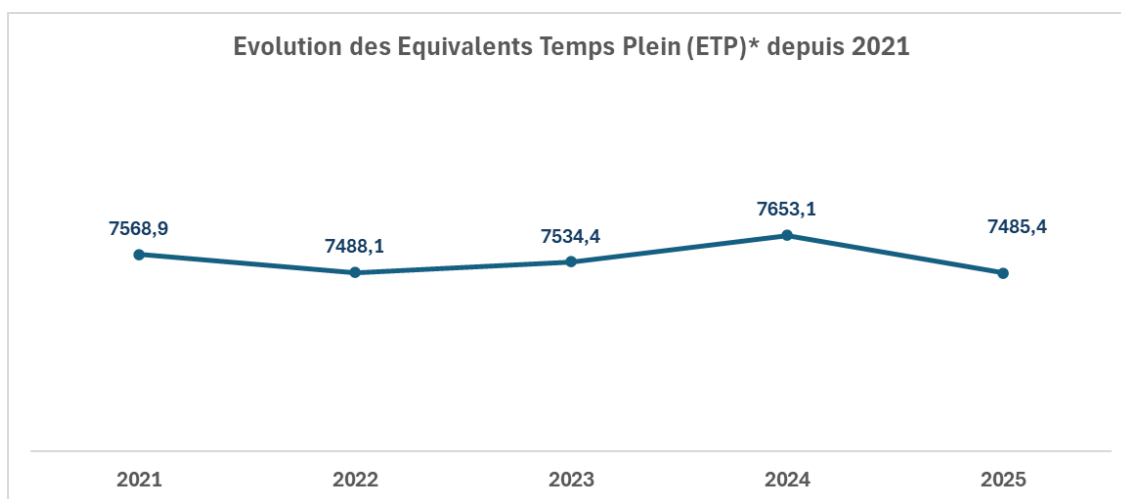
- d'autres incidences financières réglementaires dont - notamment - la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement de la protection sociale complémentaire santé ou la hausse du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC).

Ces mesures nationales s'imposent à la Collectivité sans aucune concertation avec les employeurs publics. Aussi le Département du Nord demeure engagé dans une gestion maîtrisée de sa masse salariale.



Le Département met ainsi en œuvre une stratégie RH mobilisant plusieurs leviers : dialogue de gestion interne proactif, politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles des collaborateurs, stratégie marque employeur pour fidéliser les talents, pilotage de l'absentéisme pour favoriser le maintien dans l'emploi et diminuer le recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD).

Cette stratégie se traduit par une maîtrise qui permet ainsi d'intégrer les différentes mesures salariales imposées.



*ETP en fin de mois, calculés à partir de l'ensemble des temps de travail (temps plein et partiel).

La politique de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences constitue un axe structurant de la modernisation des ressources humaines du Département. Les travaux menés dans le cadre de la négociation des lignes directrices de gestion ont permis de refonder la politique de formation autour d'objectifs clairs : amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité de l'offre, meilleure adaptation aux besoins des services et soutien renforcé aux évolutions professionnelles. Cette dynamique s'est traduite par le déploiement de nouveaux outils numériques facilitant les inscriptions, une collaboration consolidée avec la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et un recours accru à la « Nord Académie », pilier de la stratégie de formation interne fondée sur la mobilisation de formateurs internes. En 2026, le dispositif sera ajusté afin de renforcer la professionnalisation des formateurs et la qualité de l'animation pédagogique.

Parallèlement, l'achèvement de la refonte de la cartographie des métiers et du référentiel des compétences (début 2026) permettra d'engager la mise à jour des fiches de poste. L'entretien professionnel 2026 s'appuiera sur un nouvel outil, plus ergonomique et structuré autour de ce référentiel resserré. L'articulation étroite entre formation et gestion prévisionnelle des emplois et compétences vise ainsi à renforcer durablement l'adéquation entre les besoins de la collectivité et les compétences des agents, au service d'une fonction RH plus stratégique et plus efficiente.

Enfin, la politique de prévention pilotée par la Maison départementale de la santé au travail, complétée par les dispositifs de ré-accueil après absence et les entretiens systématiques pour les agents absents de longue durée, contribue au maintien dans l'emploi. En 2026, la création d'un dispositif de santé mentale au travail viendra renforcer les actions existantes par la formation d'agents au secourisme en santé mentale.

Le Département poursuit son ambition forte pour l'action sociale à destination de son personnel. 2026 sera ainsi la première année de la nouvelle convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS). Une subvention de 2,1 M€ sera accordé à l'association pour son action en faveur de l'ensemble des collaborateurs du Département, y compris des Assistants Familiaux qui relevait jusqu'à présent du Comité national d'action sociale (CNAS).

La Collectivité souhaite par ailleurs reconnaître l'investissement de tous les collaborateurs par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,3 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé chaque année depuis 2019).

L'enveloppe des contractuels « CDD renforts/remplaçants » s'élève en 2026 à 14 M€.

G. DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES POMPIERS DU NORD

Pour répondre à la demande des Nordistes, le budget consacré au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en 2026 est en augmentation de 2,5 M€ par rapport au budget 2025 pour atteindre le montant de 104 M€.

Le Département souhaite accompagner le SDIS en lui permettant de recruter davantage de sapeurs-pompiers professionnels sur les années à venir. Un plan de recrutement de 150 sapeurs-pompiers professionnels est ainsi prévu sur les trois prochaines années. Il sera financé à hauteur de 79% par le Département du Nord.

H. LES AUTRES SECTEURS

En matière de solidarité territoriale, le Département poursuit son action en faveur des Nordistes et des territoires.

Le Nord maintient son effort financier pour l'entretien et l'exploitation des routes. Ce sont ainsi, comme en 2025, 9,4 M€ qui sont consacrés aux dépenses d'infrastructures et réseaux, dont 6,7 M€ sur l'entretien et la réparation de la voirie. Le Département conforte également sa politique de service hivernal en lui allouant 2 M€. Il est organisé sur 60 circuits à la fois en régie et en prestations externes.

12,2 M€ sont dédiés au secteur du développement territorial et du cadre de vie. Le plus gros poste de dépenses de ce secteur est celui de la promotion et du développement des activités sportives, avec notamment 2,2 M€ prévus pour les subventions de fonctionnement aux structures sportives. Par ailleurs, 1,7 M€ sont fléchés pour les Espaces Naturels du Nord (ENN).

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE), qui accompagne les acteurs du territoire dans leurs projets d'aménagement et de développement, bénéficiera en 2026 d'une contribution financière départementale portée à 1,3 M€.

Sur les 12,4 M€ consacrés au secteur culture, la gestion courante des équipements culturels et leurs activités culturelles sont évaluées à 7,0 M€ en 2026. Les subventions aux acteurs et manifestations culturels, ainsi que la préservation du patrimoine (archéologie) sont portés à 5,4 M€.

Les moyens généraux de l'administration pour 2026 sont prévus à 25,6 M€ en 2026, soit une légère hausse de 1,1 M€ (+4,4%) par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique principalement par trois phénomènes :

- la hausse des primes d'assurances dans un contexte de raréfaction de l'offre disponible ;
- la hausse des remboursements des frais de déplacement liée à leur revalorisation ;
- la hausse des services de gardiennage pour protéger le personnel départemental face aux agressions.

Les dépenses relatives aux systèmes d'information sont maîtrisées tout en veillant à préserver la sécurité, à poursuivre la dématérialisation et l'accompagnement aux nouveaux usages. Elles sont prévues à 12 M€ en 2026, soit une hausse de 0,5 M€ (+4,3%) par rapport au BP 2025.

Les moyens relatifs à l'assemblée sont prévus pour 2026 à hauteur de 8,7 M€, soit une baisse de 0,2 M€ (-1,8%) par rapport au BP 2025.

I. L'ENGAGEMENT FORT DU DÉPARTEMENT POUR UN NORD DURABLE

Le Département du Nord a défini dès 2019 sa stratégie de transition écologique et solidaire, nommée « Nord durable ». À l'horizon 2040, le Département s'est engagé à atteindre la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales, la zéro artificialisation nette hors voirie et les 10% d'autonomie alimentaire des territoires du Nord. La délibération « Actualisation de la stratégie Nord Durable » adoptée en 2024 a dressé un bilan des objectifs à atteindre et des actions mises en œuvre depuis 2020.

La stratégie Nord Durable poursuit 5 finalités

1. LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER L'ATMOSPHÈRE

Le Département réduit ses émissions de gaz à effet de serre grâce à une rénovation de son patrimoine bâtiminaire et voirie : à titre d'exemple, en 2026, les collèges Pablo Neruda à Wattrelos, Théodore Monod à Lesquin et Fernande Benoist à Hazebrouck vont bénéficier de rénovation avec certification Haute Qualité environnementale (HQE). Sur les chantiers de

voirie, la réutilisation de matériaux a permis de réduire jusqu'à 40% les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le Département encourage ses partenaires, dans le cadre de ses politiques publiques de soutien aux projets territoriaux de transition et de mise en œuvre du Bonus Nord Durable ou de développement des mobilités douces, à adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique. Le taux de bonification Nord Durable pour les aides départementales Villages et Bourgs va doubler (5 à 10%). Le montant octroyé à ce titre en 2026 est estimé à 1,7 M€. De nombreux aménagements de pistes cyclables sont prévus en 2026 dont celle Famars-Quérenaing qui permet de rejoindre l'Université Polytechnique des Hauts de France.

2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX ET PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le Département participe à la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et à la Trame verte et bleue portée à l'échelle régionale notamment grâce à la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Nord, le développement de 470 hectares d'écopâturage ou encore avec ses dispositions de Plantation-renaturation. 2025 a marqué les 20 ans de l'opération « Plantons dans la cour du collège » avec 49 000 plantations. Par ailleurs, dans le cadre du projet Interreg Clim@YserAa, une étude de faisabilité de grande ampleur sera lancée en 2026 pour la réalisation d'aménagement facilitant la migration de la faune au niveau de 10 ouvrages d'art.

3. RENFORCER LES PARTENARIATS

Les actions menées dans ce cadre sont le cœur de l'ADN du Département du Nord. En effet, le Département renforce ses partenariats avec les communes et leurs groupements et avec les associations pour proposer des réponses de proximité sur des enjeux de société : égalité entre les femmes et les hommes, inclusion numérique et accessibilité universelle.

A titre d'exemple, le travail de lutte contre les violences intrafamiliales s'inscrit pleinement dans cet objectif. Des ateliers dans les Maisons Nord Solidarité (MNS) sont également mis en place pour donner à chacun et chacune sa place, son rôle dans la parentalité ou les relations de couples.

4. SOUTENIR L'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS AINSI QU'À L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

Le Département a pour objectif de garantir un accès à l'eau, à la santé et à l'alimentation en préservant l'épanouissement des générations futures.

En 2025, au sein des restaurants scolaires des collèges, 8 millions de repas ont été servis aux collégiens dont environ un quart de repas végétariens. A partir du 1^{er} janvier 2026, le Département met en place une tarification unique à 3,23 €. En plus de cette tarification unique, trois tarifs Nord Solidaire sont mis en place selon le revenu des familles (2,23€, 1,73€ et 1,23€).

Cela permettra à l'ensemble des élèves de profiter de repas locaux, de saison et équilibrés.

Par ailleurs, par l'implantation de ses équipements culturels, le Département possède un réseau culturel et scientifique qui favorise l'accès à l'éducation et à la médiation sur tout le territoire.

5. SOUTENIR UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION PLUS RESPONSABLE

Une approche plus responsable de la consommation implique de réduire la pollution et de préserver les ressources tout en minimisant les risques pour l'environnement.

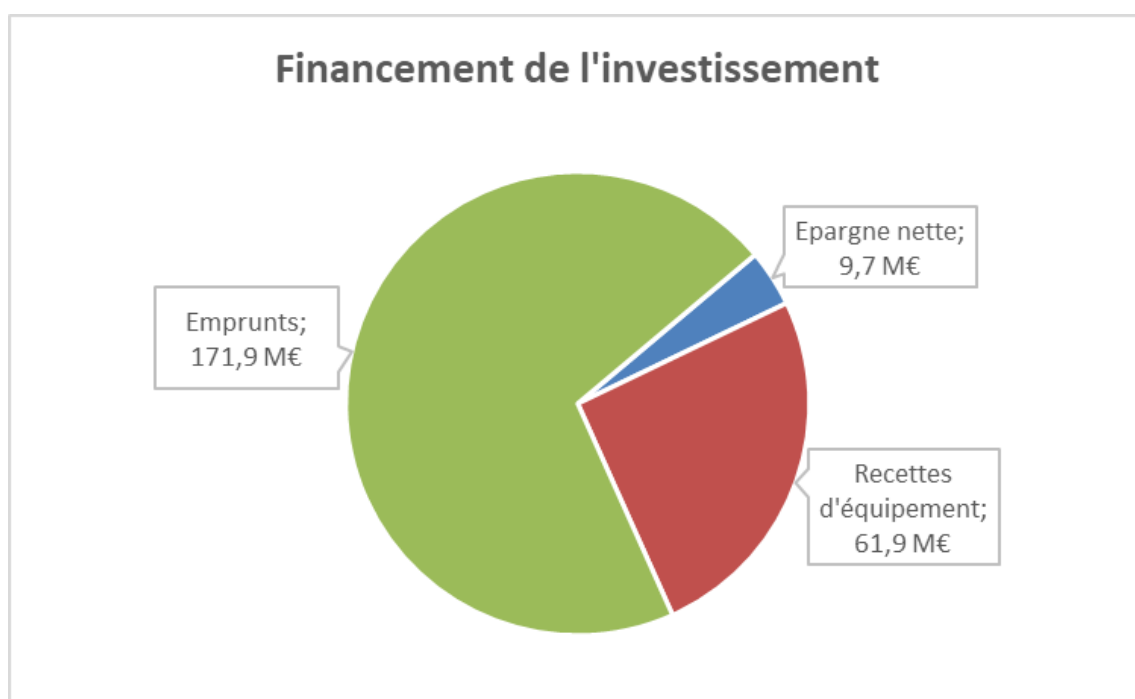
Dans ce contexte, le Département s'est engagé dans un processus de transformation de ses pratiques d'achat à travers un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Il permet de promouvoir une économie pérenne et circulaire, les solidarités et l'insertion. Des critères environnementaux et d'égalité entre les femmes et les hommes sont donc intégrés aux marchés publics.

Par ailleurs, dans les collèges, des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire ont été menées en 2025 avec l'expérimentation du Self participatif et de l'Assiette unique menant à une réduction par trois des déchets alimentaires dans les cantines. Ces projets sont reconduits en 2026.

V. L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT SUR SON TERRITOIRE

Le contexte budgétaire contraint la capacité de financement du Département du fait du tassement de ses épargnes. Afin de conserver des marges de manœuvres pour l'avenir, le Département met en œuvre des priorisations au sein de sa politique d'investissement. Sa stratégie financière pluriannuelle, construite sur un recours à l'emprunt maîtrisé et sur la recherche de financements extérieurs, lui permet de proposer des investissements au service des Nordistes et des territoires pour un montant de 241 M€ en 2026.

A. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



1. L'AUTOFINANCEMENT

Compte tenu du contexte financier du Département du Nord, l'autofinancement est aujourd'hui très limité. En effet, l'épargne nette se limite à 10 M€, résultant d'un effet ciseaux particulièrement marqué sur les dernières années.



2. LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les recettes propres d'investissement pour 2026 sont prévues à 61,9 M€, soit une légère baisse de 0,7 M€ (-1,1%) par rapport au BP 2025.

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	26,9	23,0	-3,9	-14,5%
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC)	13,0	13,0	0,0	0,0%
Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	3,8	3,8	+0,0	+1,1%
Autres	17,0	17,1	+0,2	+1,1%
Cessions	2,0	5,0	+3,0	+148,1%
Total hors emprunts	62,6	61,9	-0,7	-1,1%
Emprunts	171,7	171,9	+0,2	+0,1%
Total recettes d'investissement	234,3	233,8	-0,5	-0,2%



Les recettes propres du Département sont de différentes natures (dotations, subventions, cessions...).

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), estimé à 23 M€ en 2026, a pour objet de compenser de manière forfaitaire au taux de 16,4%, la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses éligibles d'investissement de l'année N-1 et qu'il ne peut récupérer directement par la fiscalité.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) est, quant à elle, forfaitisée depuis 2008. Son montant est ainsi stable et s'élève à 13 M€ pour le Département du Nord.

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), qui correspond à un co-financement de projets par l'État, devrait s'établir à 3,8 M€. Cette estimation tient compte des soldes des programmations des années précédentes.

Les recettes de cessions, par nature plus fluctuantes, sont également inscrites en section d'investissement mais elles seront réalisées en section de fonctionnement. Le BP 2026 prévoit des cessions à hauteur de 5 M€ (logements vacants dans les collèges).

Les autres recettes d'investissement concernent essentiellement la voirie et les collèges et s'élèvent à 17,1 M€. En effet, les nombreux projets de voirie du Département sont portés avec d'autres institutions publiques, comme le contournement Nord de Valenciennes en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole. Dans ce cadre, des recettes seront reversées au Département à hauteur de 1,8 M€ pour 2026.

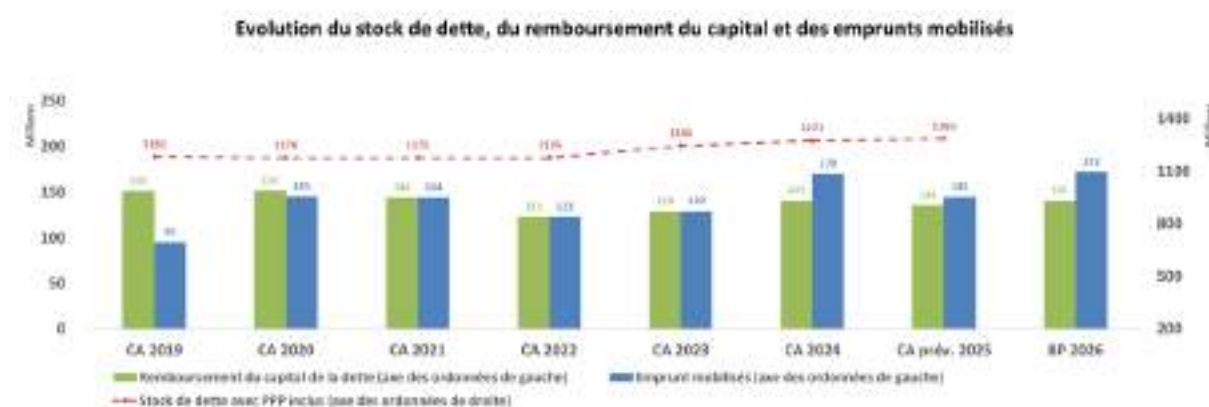
Pour 2026, le Département prévoit la perception de 1 M€ de solde dans le cadre du Fonds Vert pour les travaux de réhabilitation du collège Van der Meersch à Mouvaux. Au niveau national, ce fonds s'élevait en 2024 à 2,5 Mds€, puis à 1,15 Md€ en 2025. Il se limite à 840 M€ en 2026 alors qu'il constitue un outil essentiel de financement de la transition écologique dans les territoires. Sa diminution s'inscrit en contradiction avec le rapport de la Cour des comptes sur la transition écologique de septembre 2025 : « *La transition écologique fait partie des politiques publiques dont la nécessité est désormais établie* ».

3. UNE UTILISATION MAÎTRISÉE DE LA DETTE

Le stock de dette départemental s'élève au 31 décembre 2025 à 1 282,9 M€, soit une augmentation de 9,4 M€ par rapport au 31 décembre 2024 (+0,7%).

Au BP 2026, 140,6 M€ de remboursement de capital de dette sont inscrits ainsi que 32,5 M€ d'intérêts, soit 173,1 M€ d'annuité de dette correspondant.

Compte tenu des inscriptions de dépenses et recettes au BP 2026, le besoin d'emprunt estimé est de 171,9 M€.



Le Département dispose d'une dette optimisée : au 31 décembre 2025, le taux moyen de la dette (hors contrat de partenariat lié au Nouveau Forum) s'établit à 2,52%. Ce taux est même en diminution par rapport à celui constaté au 31 décembre 2024 (2,72%, égal au taux moyen

de l'ensemble des Départements). Après une très nette et brutale remontée des taux sur les marchés en 2022 et 2023, ceux-ci ont sensiblement diminué en 2024 et 2025. Ce sont ainsi essentiellement les emprunts à taux variables détenus au sein de l'encours de dette du Département qui lui ont permis de voir son taux moyen diminuer.

La dette départementale est également sécurisée. Au 31 décembre 2025, sur 1 220 M€ de stock de dette (hors dette nouveau forum), 67,3% relèvent d'emprunts à taux fixe et 32,7% de prêts à taux variable. Cette répartition permet de sécuriser le montant des frais financiers tout en conservant une certaine flexibilité dans la gestion de l'encours. Par rapport au 31 décembre 2024, la part d'encours à taux variable est en hausse sensible (+4,1 points). En effet, la tendance baissière et la volatilité encore élevée sur les marchés constituaient des conditions propices à la souscription de nouveaux emprunts à taux variable en 2025.

Le stock de dette du Département demeure par ailleurs parfaitement sain, l'ensemble des emprunts étant classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler.

La dette départementale est enfin bien diversifiée. Les emprunts constituant le stock de dette ont été souscrits auprès de 13 prêteurs. La Banque Postale et la Société de Financement Local (SFIL) sont les prêteurs principaux de la Collectivité (31% de l'encours départemental). Ils sont suivis par le groupe Société Générale (14%).

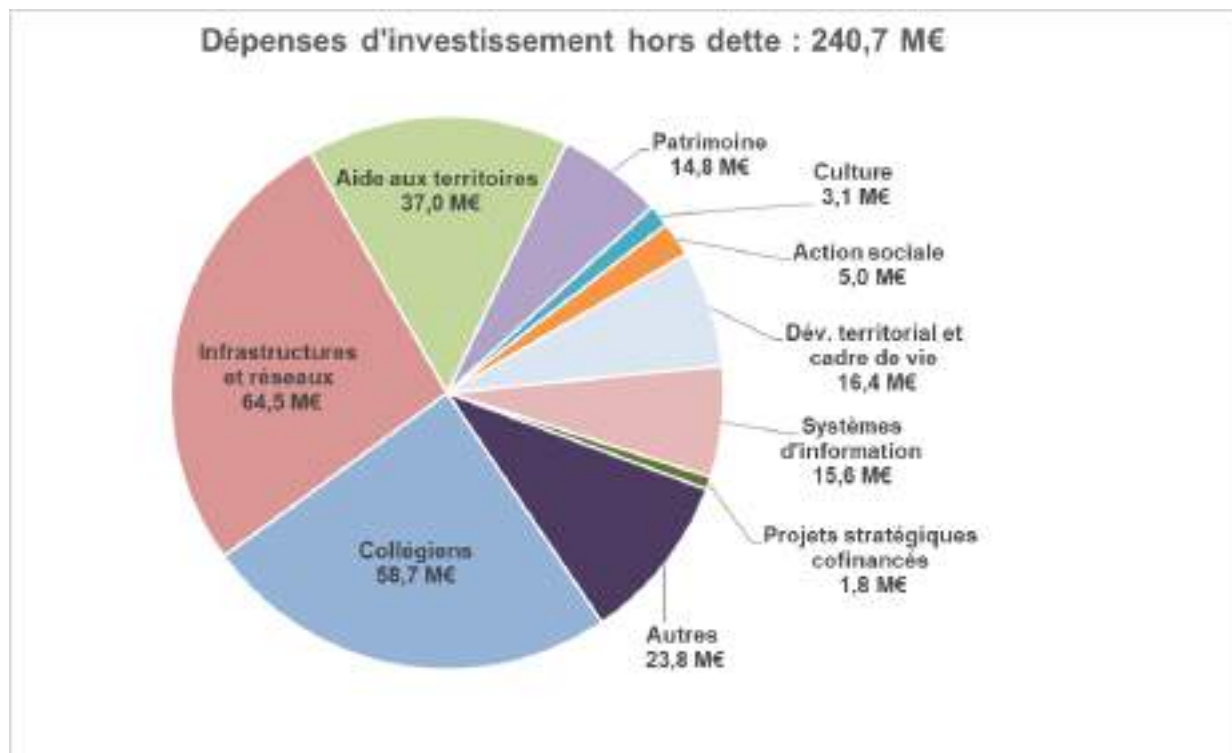


Au sein de son stock de dette, conformément à ses engagements en matière de développement durable et à son rôle de chef de file en matière sociale, le Département du Nord détient de nombreux emprunts inscrits dans une démarche « verte » ou répondant à des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Au-delà du seul aspect écologique, certains de ces emprunts portent ainsi sur la dimension sociale des

investissements réalisés par le Département, notamment à destination des collégiens. Au total, plus d'un quart du stock de dette du Département (356,4 M€, soit 27,8%) répondent à au moins un de ces critères.

B. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT CONTRAINT MAIS PRESERVÉ

Les dépenses d'investissement 2026 hors dette s'élèvent à 240,7 M€ (dont 15,7 M€ à la suite de changement de section, permis par le passage à la M57, de dépenses transférées à la Métropole Européenne de Lille (MEL)).



La Collectivité recentre nécessairement ses investissements en 2026 en raison des contraintes budgétaires. Ces investissements continuent de bénéficier tant à l'aménagement du territoire qu'à l'accompagnement des Nordistes dans leur vie quotidienne.

Le secteur infrastructures et réseaux reste le premier poste des investissements réalisés en 2026 (64,5 M€). Au-delà des opérations courantes de réfection et d'entretien de la voirie existante (20,5 M€), plusieurs projets de grande envergure se poursuivent. C'est notamment le cas pour les études relatives au contournement de Maubeuge pour lequel 1,9 M€ sont prévus en dépenses. 17,0 M€ sont également alloués au projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 642 sur la section Strazeele – Merris.

Un montant de 6,4 M€ est dédié aux travaux sur les ouvrages d'art. Le budget alloué aux opérations d'amélioration du cadre de vie atteint 1,7 M€. Enfin, de nombreux travaux de sécurité routière sont prévus pour l'année 2026 à hauteur de 4,5 M€.

Dans le secteur des collèges, de nombreux travaux sont prévus pour un montant total de 58,7 M€. Le Gros entretien et renouvellement (GER) représente 33,4 M€. Le budget pour les

travaux de construction et d'aménagement atteint 20,7 M€. Ces moyens nouveaux portent notamment sur les projets relatifs aux collèges Fernande Benoist à Hazebrouck (10,3 M€), Pablo Neruda à Wattrelos (5,0 M€) et Etienne Dolet à Provin (1,6 M€).

Le troisième poste de dépenses d'investissement concerne les aides aux territoires (37,0 M€). Le Département a fait le choix d'un soutien important pour les territoires. Il souhaite accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement par plusieurs dispositifs : les Projets Territoriaux Structurants (PTS) et l'Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) pour un montant de 35,0 M€.

Des moyens supplémentaires sont également consacrés aux projets structurants dans lesquels le Département est engagé. Au titre du remboursement du capital des emprunts portés par la Société du Canal Seine-Nord Europe et le Syndicat Mixte Très Haut Débit (fibre optique) pour un montant de 1,7 M€. De plus, 0,1 M€ est prévu dans le cadre du Service Express Régional Métropolitain (SERM).

16,4 M€ sont inscrits pour le développement et le cadre de vie.

Ils permettent le financement de nombreux dispositifs tels que les conventions avec Partenord pour 2 M€, le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS) est maintenu à hauteur de 2,5 M€. 2,7 M€ sont fléchés sur les Espaces Naturels du Nord sous la forme d'aménagements, d'achats de terrain ou encore de subventions. La politique de plantation et renaturation est maintenue avec un budget de 0,8 M€. La politique en faveur du cyclable se poursuit en 2026 avec un budget à hauteur de 5,4 M€, dont 1 M€ de subventions.

En 2026, la culture au Département est soutenue à hauteur de 3,1 M€ permettant de couvrir les investissements récurrents des différents établissements culturels.

Pour le patrimoine départemental, avec un total de 14,8 M€, les dépenses portent en premier lieu sur le GER (6,4 M€) ainsi que sur les travaux de l'Établissement départemental Pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE) de Bauvin (0,3 M€) et celui de Monceau Saint Waast à Aulnoye-Aymeries (0,5 M€), la mise en accessibilité des bâtiments (0,8 M€) ou encore 1,4 M€ pour la Maison Nord Solidarité de Condé-sur-l'Escaut. A ce montant de 14,8 M€ s'ajoutent les 3,6 M€ consacrés au Nouveau Forum.

Enfin, pour les fonctions supports, les investissements concernent principalement les systèmes d'information et de l'e-administration (15,6 M€). Les moyens relatifs aux systèmes d'information et au numérique sont maîtrisés tout en veillant à préserver la sécurité, la poursuite de la dématérialisation et l'accompagnement aux nouveaux usages, notamment l'initialisation des travaux d'appropriation de l'intelligence artificielle. L'intelligence artificielle générative est en cours d'expérimentation avec l'application *Copilot* et une étude de faisabilité d'implantation de *chatbots* à destination des services internes et des usagers est en cours.

VI. CONCLUSION

La construction de ce budget primitif a été particulièrement compliquée et témoigne des difficultés et des contraintes dans lequel il s'inscrit.

En effet, l'équilibre budgétaire 2026 est atteint grâce notamment à la reprise de 24,7 M€ de provisions en solde net. Or, le Département ne pourra pas s'appuyer sur cette solution à long terme.

Les difficultés structurelles auxquelles est confronté le Département du Nord l'ont d'ailleurs obligé à revoir sa politique d'investissement, afin de conserver quelques marges à moyen terme.

Dans cet exercice, le positionnement de l'Etat est crucial.

Les documents budgétaires nationaux reflètent mal la réalité des collectivités en raison d'un manque de transparence et de concertation.

De nombreuses décisions restent prises unilatéralement avec un impact fort au niveau local.

Les travaux de la réforme de la DGF, plusieurs fois mis sur la table et suspendus faute d'accord entre les parties, ou encore de l'annonce de travaux sur la décentralisation restent sans éléments concrets jusqu'ici.

Dans le contexte que nous connaissons, des réformes d'ampleur ne seront sans doute pas possibles avant 2027.

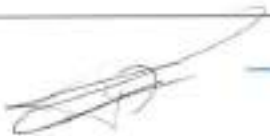
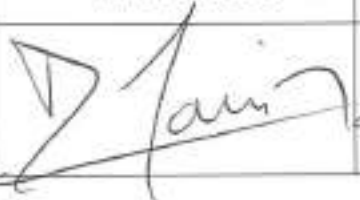
Pourtant, le problème majeur d'incohérence entre les compétences des Départements et leurs ressources financières persiste et nécessite une refonte de la fiscalité locale. Il est urgent d'adopter une loi de programmation des finances publiques locales pour offrir une véritable visibilité aux collectivités. C'est à ces conditions que le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales pourra être pleinement respecté.

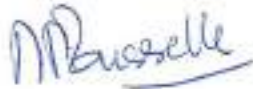
ARRÊTÉ - SIGNATURES

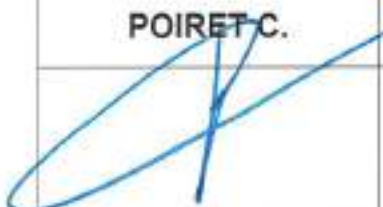
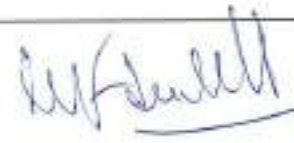
Présenté par le Président du Département
Budget primitif 2026 – Budget principal
Budget primitif 2026 – Budget annexe Laboratoire départemental

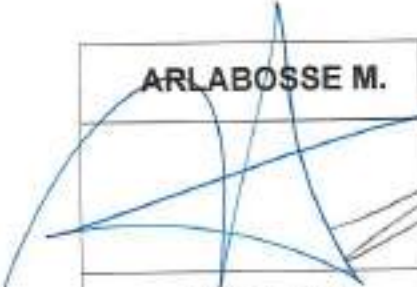
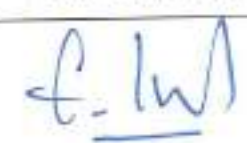
Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le

GREAUME M.	LUCAS M.	CADART F.X.	SANDRA M.	SEGUIN S.
				
DETAVERNIER J.L.	HIRAUX M.	DELANNOY F.	FAHEM S.	DULIEU JC.
				
CHOAIN I.	ZAWIEJA-DENIZON I.	BEAUCHAMP C.	DENYS A.	MARTIN F.
				
RINGOT B.	MANIER D.	CONSEIL V.	DARCOURT J.L.	VANPEENE A.
				

PARMENTIER- LECOCQ C.	MONNET L.	CAUCHE R.	MASSE E.	LEPRETRE S.
				
CAREMELLE Y.	DOERLER A.	BRICOUT F.	VAN CAUWENBERGE A.	WAYMEL P.
				
DIEUSAERT S.	DEVOS C.	PLOUY M.	DELRUE S.	ROUSSELLE M.P.
				
EVARD M.				
				

POIRET C. 	ZOUGGAGH K. 	LABADENS S. 	BOISSEAU A.S. 	LEBLANC N. 
BECUE D. 	TONNERRE M. 	VALOIS P. 	SIEGLER N. 	CIETERS M. 
COEVOET B. 	CATHELAIN L. 	ACHIBA S. 	LEDOUX V. 	CHAMPAULT M. 
DEGALLAIX L. 	LETARD V. 	SEELS F. 	VERFAILLIE J.N. 	BELLEVAL V. 
CHRISTOPHE P. 	SANCHEZ C. 	DESCAMPS-MARQUILLY B. 	FAUCHILLE M.L. 	HOUSSIN J. 

ARLABOSSE M.	GACEM M.	BAILLEUL B.	DECODTS C.	DEROEUX C.
				
RENAUD E.	QUATREBOEUF S M.H.	FERNANDEZ I.	CAREMELLE O.	BARTHOLOMEUS G.
				
BRIDOUX J.	BERNARD P.M.	CAILLIERET B.	LAVALLEE E.	LEFEBVRE M.
				
JAMELIN S.	MIKOLAJCZAK A.	PERIN L.	SCAVENNEC C.	GUIZIOU M.
				
BOCQUET S.				
				

Session du conseil départemental du 07 avril 2026

**Budget primitif 2026 - Budget principal
Rapport n° DFCG/2026/100**

Amendement du groupe écologiste, porté par Laurent PERIN

Exposé des motifs :

L'objectif de cet amendement est de donner au CAUE les moyens nécessaires à son bon fonctionnement, tout en soutenant une politique écologique ambitieuse pour les Espaces naturels sensibles.

Le taux de TAM du Département du Nord est actuellement très inférieur (1,45 %) au plafond autorisé (2,5%), la moyenne pour l'ensemble des départements se situait l'an dernier autour de 1,9 %. Mais face aux difficultés budgétaires des collectivités locales en 2026, de nombreux départements pourraient faire le choix d'une augmentation cette année.

Le présent amendement propose donc d'augmenter le taux de TAM du Département du Nord de 1,45 % à 1,6 %, réparti en 1,35 % pour la politique ENS et 0,25 % pour le fonctionnement du CAUE.

Amendement proposé :

Après *"Je propose au Conseil départemental :*

- *de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2026, à l'identique de ceux existants en 2025 "*

Ajouter : ***" , sauf le taux de la taxe d'aménagement ; "***

Puis, ajouter :

- ***"d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement du Département du Nord à 1,6%, réparti en 1,35 % pour la politique ENS et 0,25 % pour le fonctionnement du CAUE ;"***

Modifier le taux de la taxe d'aménagement à chaque occurrence dans le Budget primitif 2026.

Nouvelle formulation complète:

“ Je propose au Conseil départemental :

- *de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2026, à l'identique de ceux existants en 2025, sauf le taux de la taxe d'aménagement ;*
- *d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement du Département du Nord à 1,6%, réparti en 1,35 % pour la politique ENS et 0,25 % pour le fonctionnement du CAUE ;*
- *d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2026 ...”*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Perin', with a stylized flourish at the end.

Laurent PERIN

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339176-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Christian POIRET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

OBJET : Budget primitif 2026 - Contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS)

Vu le rapport DFCG/2026/100

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2026 en deux temps, d'abord le mardi 7 avril 2026, puis le mercredi 8 avril 2026

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'attribuer au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) du Nord, une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2026 de 104 000 000 € dont 1 000 000 M€ de subvention complémentaire au titre de la mise en œuvre du plan de recrutement de 150 sapeurs-pompiers professionnels prévu sur les trois prochaines années et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à avril, versement des 4 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 33 833 200 €) puis 8 mensualités de 8 770 850 € de mai à décembre ;
 - de verser une subvention d'équipement au SDIS du Nord au titre de l'exercice 2026 de 2 000 000 €.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 7 avril 2026 à 11 h 20 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2026.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que :

Monsieur Yannick CAREMELLE est pompier volontaire ;

Monsieur HOUSSIN est Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY et ROUSSELLE, ainsi que Monsieur CAUCHE sont membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, en qualité de titulaires ;

Monsieur DARCOURT est membre du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, en qualité de suppléant.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum, ainsi que Madame LABADENS en raison des fonctions exercées par un membre de sa famille au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.

Monsieur LEFEBVRE (membre du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, en qualité de titulaire) avait donné pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 59 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs ACHIBA, DIEUSAERT et SIEGLER.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 8 avril 2026 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 15.

Madame LETARD avait donné pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur CAUCHE (membre du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, en qualité de titulaire) avait donné pouvoir à Madame COEVOET. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Madame FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Madame GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), Madame LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Madame PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Madame SEELS (pouvoir à Madame BECUE), Madame TONNERRE-DESMET (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Madame VAN CAUWENBERGE (pouvoir à Madame EVRARD), Monsieur BERNARD (pouvoir à Monsieur MANIER), Monsieur CADART (pouvoir à Madame CIETERS), Monsieur CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Monsieur CHRISTOPHE (pouvoir à Monsieur POIRET), Monsieur JAMELIN (pouvoir à Madame BOCQUET), Monsieur LEDOUX (pouvoir Monsieur ACHIBA), Monsieur LEFEBVRE (pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON), Monsieur LEPRETRE (pouvoir à Madame MASSE), Monsieur SEGUIN (pouvoir à Monsieur VALOIS).

Etaient absentes excusées : Madame DECODTS, Madame DEROEUX, Madame QUATREBOEUF.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur CADART) et ZOUGGAGH, ainsi que par Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), DEGALLAIX, DIEUSAERT, PLOUY, RENAUD, SIEGLER, VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et VERFAILLIE.

Ils ont également été rejoints pendant la discussion par Monsieur HOUSSIN. Ce dernier, Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, ne peut être compté dans le quorum, ni prendre part à la discussion et au vote.

Madame DEVOS, ainsi que Messieurs HIRAUX et LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 8 avril 2026 à 10 h 49.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 6 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	67
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	61 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339177-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Christian POIRET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

OBJET : Budget primitif 2026 - Financement départemental 2026 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (CAUE)

Vu le rapport DFCG/2026/100

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2026 en deux temps, d'abord le mardi 7 avril 2026, puis le mercredi 8 avril 2026

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord, une subvention de 1 300 000 € en 2026, et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à avril, versement des 4 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 418 400 €) puis 8 mensualités de 110 200 € de mai à décembre ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat 2023-2028 entre le CAUE du Nord et le Département du Nord, dans les termes du projet ci-joint en annexe 26.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 7 avril 2026 à 11 h 20 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2026.

Pour la présente délibération, 66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs ACHIBA, DIEUSAERT et SIEGLER.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 8 avril 2026 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 15.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Madame FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Madame GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), Madame LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Madame PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Madame SEELS (pouvoir à Madame BECUE), Madame TONNERRE-DESMET (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Madame VAN CAUWENBERGE (pouvoir à Madame EVRARD), Monsieur BERNARD (pouvoir à Monsieur MANIER), Monsieur CADART (pouvoir à Madame CIETERS), Monsieur CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Monsieur CHRISTOPHE (pouvoir à Monsieur POIRET), Monsieur JAMELIN (pouvoir à Madame BOCQUET), Monsieur LEDOUX (pouvoir Monsieur ACHIBA), Monsieur LEFEBVRE (pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON), Monsieur LEPRETRE (pouvoir à Madame MASSE), Monsieur SEGUIN (pouvoir à Monsieur VALOIS).

Etaient absentes excusées : Madame DECODTS, Madame DEROEUX, Madame QUATREBOEUF.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur CADART) et ZOUGGAGH, ainsi que par Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), DEGALLAIX, DIEUSAERT, HOUSSIN, PLOUY, RENAUD, SIEGLER, VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et VERFAILLIE.

Madame DEVOS, ainsi que Messieurs HIRAUX et LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 8 avril 2026 à 10 h 50.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 1 (Monsieur RENAUD, non inscrit)

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 69 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL, non inscrite)

Contre : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339178-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Christian POIRET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

OBJET : Budget primitif 2026 - Mise à disposition de véhicules

Vu le rapport DFCG/2026/100

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2026 en deux temps,

d'abord le mardi 7 avril 2026, puis le mercredi 8 avril 2026
AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 7 avril 2026 à 11 h 20 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2026.

Pour la présente délibération, 66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs ACHIBA, DIEUSAERT et SIEGLER.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 8 avril 2026 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 15.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Madame FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Madame GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), Madame LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Madame PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Madame SEELS (pouvoir à Madame BECUE), Madame TONNERRE-DESMET (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Madame VAN CAUWENBERGE (pouvoir à Madame EVRARD), Monsieur BERNARD (pouvoir à Monsieur MANIER), Monsieur CADART (pouvoir à Madame CIETERS), Monsieur CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Monsieur CHRISTOPHE (pouvoir à Monsieur POIRET), Monsieur JAMELIN (pouvoir à Madame BOCQUET), Monsieur LEDOUX (pouvoir Monsieur ACHIBA), Monsieur LEFEBVRE (pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON), Monsieur LEPRETRE (pouvoir à Madame MASSE), Monsieur SEGUIN (pouvoir à Monsieur VALOIS).

Etaient absentes excusées : Madame DECODTS, Madame DEROEUX, Madame QUATREBOEUF.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur CADART) et ZOUGGAGH, ainsi que par Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), DEGALLAIX, DIEUSAERT, HOUSSIN, PLOUY, RENAUD, SIEGLER, VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et VERFAILLIE.

Madame DEVOS, ainsi que Messieurs HIRAUX et LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 8 avril 2026 à 10 h 50.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	70 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339179-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Christian POIRET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

OBJET : Budget primitif 2026 - Etablissements et services sociaux et médico-sociaux

Vu le rapport DFCG/2026/100

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2026 en deux temps,

DECIDE à la majorité:

- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2026, à savoir :
 - pour le secteur de l'enfance :
 - concernant les autres structures hors Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), soumises à une tarification départementale, la reconduction de leurs charges nettes telles que déterminées dans le rapport,
 - pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement »,
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;
 - un taux d'évolution de 0% appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance » un taux d'évolution de 0% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des Unités de Soins Longue Durée (USLD) ;
 - pour le secteur des personnes en situation de handicap :
 - un taux d'évolution de 0% sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 7 avril 2026 à 11 h 20 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2026.

Pour la présente délibération, 66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs ACHIBA, DIEUSAERT et SIEGLER.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 8 avril 2026 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 15.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Madame FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Madame GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), Madame LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Madame PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Madame SEELS (pouvoir à Madame BECUE), Madame TONNERRE-DESMET (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Madame VAN CAUWENBERGE (pouvoir à Madame EVRARD), Monsieur BERNARD (pouvoir à Monsieur MANIER), Monsieur CADART (pouvoir à Madame CIETERS), Monsieur CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Monsieur CHRISTOPHE (pouvoir à Monsieur POIRET), Monsieur JAMELIN (pouvoir à Madame BOCQUET), Monsieur LEDOUX (pouvoir Monsieur ACHIBA), Monsieur LEFEBVRE (pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON), Monsieur LEPRETRE (pouvoir à Madame MASSE), Monsieur SEGUIN (pouvoir à Monsieur VALOIS).

Etaient absentes excusées : Madame DECODTS, Madame DEROEUX, Madame QUATREBOEUF.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur CADART) et ZOUGGAGH, ainsi que par Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), DEGALLAIX, DIEUSAERT, HOUSSIN, PLOUY, RENAUD, SIEGLER, VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et VERFAILLIE.

Madame DEVOS, ainsi que Messieurs HIRAUX et LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 8 avril 2026 à 10 h 50.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	16
Absents sans procuration :	6
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	1 (Monsieur RENAUD, non inscrit)
Total des suffrages exprimés :	75
Majorité des suffrages exprimés :	38
Pour :	47 (Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL, non inscrite)
Contre :	28 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339180-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Christian POIRET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

OBJET : Budget primitif 2026 - Engagements pluriannuels

Vu le rapport DFCG/2026/100

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2026 en deux temps,

DECIDE à la majorité:

- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
 - d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
 - de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
 - de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 7 avril 2026 à 11 h 20 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2026.

Pour la présente délibération, 66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs ACHIBA, DIEUSAERT et SIEGLER.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 8 avril 2026 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 15.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Madame FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Madame GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), Madame LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Madame PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Madame SEELS (pouvoir à Madame BECUE), Madame TONNERRE-DESMET (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Madame VAN CAUWENBERGE (pouvoir à Madame EVRARD), Monsieur BERNARD (pouvoir à Monsieur MANIER), Monsieur CADART (pouvoir à Madame CIETERS), Monsieur CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Monsieur CHRISTOPHE (pouvoir à Monsieur POIRET), Monsieur JAMELIN (pouvoir à Madame BOCQUET), Monsieur LEDOUX (pouvoir Monsieur ACHIBA), Monsieur LEFEBVRE (pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON), Monsieur LEPRETRE (pouvoir à Madame MASSE), Monsieur SEGUIN (pouvoir à Monsieur VALOIS).

Etaient absentes excusées : Madame DECODTS, Madame DEROEUX, Madame QUATREBOEUF.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur CADART) et ZOUGGAGH, ainsi que par Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), DEGALLAIX, DIEUSAERT, HOUSSIN, PLOUY, RENAUD, SIEGLER, VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et VERFAILLIE.

Madame DEVOS, ainsi que Messieurs HIRAUX et LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 8 avril 2026 à 10 h 49.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 1 (Monsieur RENAUD, non inscrit)

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 47 (Groupe Union Pour le Nord - Madame BAILLEUL, non inscrite)

Contre : 28 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 3 : ETAT AP - AE - BP 2026 - BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2026

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME DM1 2025	4 641 021 989,03
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	27 918,26
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	31 348 084,00
SOUS-TOTAL	4 672 397 991,29
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	4 672 397 991,29

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2026

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DM1 2025	1 223 466 365,74
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	8 769 726,14
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	7 150 872,00
SOUS-TOTAL	1 239 386 963,88
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	1 239 386 963,88

AP - AE NOUVELLES BP 2026

AP Investissement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
31008E05	31008 - 2026 - AP - Dotations de compensation	31 348 084,00
	Total AP	31 348 084,00

AE Fonctionnement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
15001E22	15001 - 2026 - AE - D - Serv PMI et planification familiale - Externalisation	6 950 872,00
15003E06	15003 - 2026 - AE - D - Gén - Crédits directions support, études et Fonds Européens	120 000,00
31004E21	31004 - 2026 - AE - RELIQUAT INTERREG 2 MERS 14-20	80 000,00
	Total AE	7 150 872,00

0.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339163-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Christian POIRET.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

OBJET : Budget primitif 2026 - Budget annexe Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2026/101

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2026 en deux temps,

d'abord le mardi 7 avril 2026, puis le mercredi 8 avril 2026
 AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'arrêter l'équilibre du budget annexe du Laboratoire départemental public pour l'exercice 2026, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle étant ci- annexée (annexe 1) :

Section	Type de mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Ordre	215 000,00	-
	Réel	2 943 000,00	3 158 000,00
Total Fonctionnement		3 158 000,00	3 158 000,00
Investissement	Ordre	5 000,00	220 000,00
	Réel	215 000,00	-
Total Investissement		220 000,00	220 000,00
Total Budget		3 378 000,00	3 378 000,00

- de confirmer, en application de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits d'autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe du Laboratoire départemental public selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire II-B2 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2026	Montant Total
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2025	398 163,92
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	23 279,52
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	421 443,44
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	421 443,44

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe du Laboratoire départemental public selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire II-B1 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2026	Montant Total
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2025	1 892 580,27
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	44 993,22
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	1 937 573,49
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	1 937 573,49

(sachant que les tableaux et l'annexe à la délibération sont libellés en euro)

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 7 avril 2026 à 11 h 20 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2026.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs ACHIBA, DIEUSAERT et SIEGLER.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mercredi 8 avril 2026 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 15.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Madame FERNANDEZ (pouvoir à Madame MARTIN), Madame GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), Madame LETARD (pouvoir à Madame DESCAMPS-MARQUILLY), Madame PARMENTIER-LECOCQ (pouvoir à Monsieur MONNET), Madame SEELS (pouvoir à Madame BECUE), Madame TONNERRE-DESMET (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Madame VAN CAUWENBERGE (pouvoir à Madame EVRARD), Monsieur BERNARD (pouvoir à Monsieur MANIER), Monsieur CADART (pouvoir à Madame CIETERS), Monsieur CAUCHE (pouvoir à Madame COEVOET), Monsieur CHRISTOPHE (pouvoir à Monsieur POIRET), Monsieur JAMELIN (pouvoir à Madame BOCQUET), Monsieur LEDOUX (pouvoir Monsieur ACHIBA), Monsieur LEFEBVRE (pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON), Monsieur LEPRETRE (pouvoir à Madame MASSE), Monsieur SEGUIN (pouvoir à Monsieur VALOIS).

Etaient absentes excusées : Madame DECODTS, Madame DEROEUX, Madame QUATREBOEUF.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur CADART) et ZOUGGAGH, ainsi que par Messieurs ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), DEGALLAIX, DIEUSAERT, HOUSSIN, PLOUY, RENAUD, SIEGLER, VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et VERFAILLIE.

Madame DEVOS, ainsi que Messieurs HIRAUX et LEBLANC, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu le mercredi 8 avril 2026 à 10 h 51.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	70 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

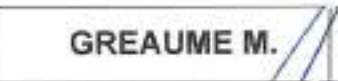
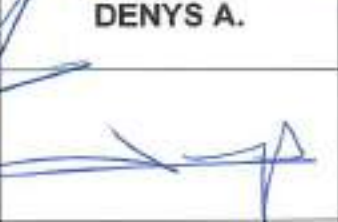
Claude LEMOINE

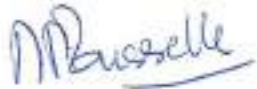
ARRÊTÉ - SIGNATURES

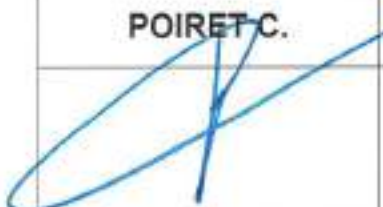
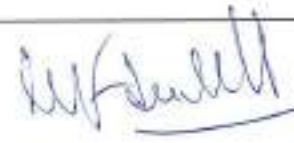
Présenté par le Président du Département
Budget primitif 2026 – Budget principal
Budget primitif 2026 – Budget annexe Laboratoire départemental

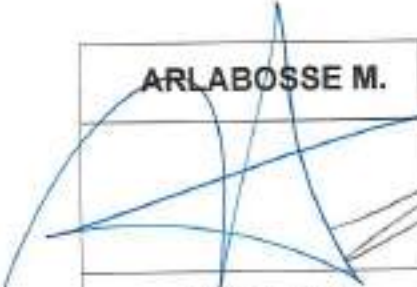
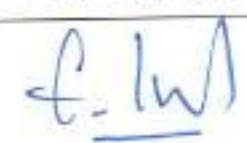
Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le

GREAUME M.	LUCAS M.	CADART F.X.	SANDRA M.	SEGUIN S.
				
DETAVERNIER J.L.	HIRAUX M.	DELANNOY F.	FAHEM S.	DULIEU JC.
				
CHOAIN I.	ZAWIEJA-DENIZON I.	BEAUCHAMP C.	DENYS A.	MARTIN F.
				
RINGOT B.	MANIER D.	CONSEIL V.	DARCOURT J.L.	VANPEENE A.
				

PARMENTIER- LECOCQ C.	MONNET L.	CAUCHE R.	MASSE E.	LEPRETRE S.
				
CAREMELLE Y.	DOERLER A.	BRICOUT F.	VAN CAUWENBERGE A.	WAYMEL P.
				
DIEUSAERT S.	DEVOS C.	PLOUY M.	DELRUE S.	ROUSSELLE M.P.
				
EVARD M.				
				

POIRET C. 	ZOUGGAGH K. 	LABADENS S. 	BOISSEAU A.S. 	LEBLANC N. 
BECUE D. 	TONNERRE M. 	VALOIS P. 	SIEGLER N. 	CIETERS M. 
COEVOET B. 	CATHELAIN L. 	ACHIBA S. 	LEDOUX V. 	CHAMPAULT M. 
DEGALLAIX L. 	LETARD V. 	SEELS F. 	VERFAILLIE J.N. 	BELLEVAL V. 
CHRISTOPHE P. 	SANCHEZ C. 	DESCAMPS-MARQUILLY B. 	FAUCHILLE M.L. 	HOUSSIN J. 

ARLABOSSE M.	GACEM M.	BAILLEUL B.	DECODTS C.	DEROEUX C.
				
RENAUD E.	QUATREBOEUF S M.H.	FERNANDEZ I.	CAREMELLE O.	BARTHOLOMEUS G.
				
BRIDOUX J.	BERNARD P.M.	CAILLIERET B.	LAVALLEE E.	LEFEBVRE M.
				
JAMELIN S.	MIKOLAJCZAK A.	PERIN L.	SCAVENNEC C.	GUIZIOU M.
				
BOCQUET S.				
				

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339107-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

Notifié le 9 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Michel PLOUY.

OBJET : Modification de la composition de la Commission permanente.

DECIDE à l'unanimité:

- de constater le ou les postes vacants à l'appel du rapport ;
 - de compléter la Commission permanente ;
 - de constater, à l'issue du délai d'une heure, la candidature unique de Madame Axelle DOERLER-DESENNE, et donc que les conditions de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales pour l'entrée en vigueur immédiate de cette nomination sont remplies ;
 - de pourvoir, dans les conditions de l'article L.3122-6 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation en qualité de membre de la Commission permanente de Madame Axelle DOERLER-DESENNE ;
 - de ne pas pourvoir immédiatement le poste de 7^{ème} Vice-Président du Conseil départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 02.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints par Madame CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur CADART) et par Madame SANDRA.

À la reprise de la séance à 13 h 59, Mesdames CHOAIN, FAHEM et LABADENS, ainsi que Messieurs BELLEVAL, DEGALLAIX et DULIEU, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la salle préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision.

Monsieur BARTHOLOMEUS et Monsieur Olivier CAREMELLE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DARCOURT et Madame CONSEIL.

Enfin, Madame BECUE (porteuse du pouvoir de Madame SEELS) et Madame ZAWIEJA-DENIZON (porteuse du pouvoir de Monsieur LEFEBVRE), ainsi que Monsieur ACHIBA (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX) et Monsieur VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte des pouvoirs de Madame SEELS et de Monsieur LEFEBVRE, ainsi que des pouvoirs de Monsieur SEGUIN et Monsieur LEDOUX pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339105-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 16 avril 2026

Publié le 16 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Michel GACEM, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Nicolas LEBLANC, Michel PLOUY, Bertrand RINGOT, Anne VANPEENE.

OBJET : Liste des marchés publics et modifications de marchés supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2025

DONNE ACTE:

- à l'unanimité à Monsieur le Président de la présentation des listes des marchés et modifications de marchés passés en 2025 figurant dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 03.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Madame CHOAIN, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la diffusion de supports de communication culturelle pour le Département du Nord - Relance lot 2 : Zone géographique dite du Benelux : Belgique, Pays-Bas et Luxembourg	16/01/2025	BHS Media	192 000,00
Mise à disposition électronique de contenus venant de la presse écrite, en ligne, de blogs et de réseaux sociaux pour la Direction de la Documentation	07/01/2025	CISION	80 000,00
Contrat relatif à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur autoroute - SANEF	06/02/2025	SANEF	115 200,00
Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (1ère catégorie) et de contrôle technique relative au projet de reconstruction du collège Pablo NERUDA à WATRELOS en certification HQE BATIMENT DURABLE Lot 1 – Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (1ère catégorie)	21/01/2025	COBAT COPREV	27 930,00
Accord-cadre relatif à la formation obligatoire Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à destination des assistants maternels agréés par le Département du Nord - Lot n° 1 : Trois directions territoriales : Métropole Lille, Métropole Roubaix-Tourcoing et Douaisis	13/01/2025	ADPC 59	24 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif à la formation obligatoire Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à destination des assistants maternels agréés par le Département du Nord - Lot n°2 : Une direction territoriale : Flandres	13/01/2025	ADPC 59	27 000,00
Accord-cadre relatif à la formation obligatoire Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à destination des assistants maternels agréés par le Département du Nord - Lot n°3 : Trois directions territoriales : Cambrésis, Valenciennois et Avesnois	13/01/2025	SC FORMATION PREVENTION SECOURS	57 000,00
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 1	15/01/2025	MAZZOLINI	601 641,72
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 2	15/01/2025	GPT ROUSSEAU DEHANNE	637 371,00
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 3	15/01/2025	DEKERPEL	274 389,55

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 4	15/01/2025	MISSENARD	376 130,66
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 5	15/01/2025	FAYAT POWER	125 767,12
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 6	16/01/2025	PYRAMIDE	86 994,00
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 7	16/01/2025	ALIX ASCENSEURS	31 308,00
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 8	15/01/2025	RABOT DUTILLEUL	304 243,34

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 9	16/01/2025	GPT STTN /FLANDRES PLOMBERIE	380 376,52
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 10	16/01/2025	EQUIP FROID	155 829,64
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 11	16/01/2025	ECR	369 445,50
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 12	15/01/2025	EUROFLANDRES	313 200,00
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 13	05/02/2025	IERA	235 954,99

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 15	04/02/2025	ROUSSEAU	168 814,60
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 16	15/01/2025	COGEZ METAL	79 596,00
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 17	16/01/2025	LAIGNEL	252 000,00
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 18	15/01/2025	LESCOT	400 745,56
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 19	16/01/2025	EQUIP FROID	167 228,16

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 20	15/01/2025	EIFFAGE	890 955,66
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 22	16/01/2025	gpt GODIN/SATELEEEEC	174 892,30
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 23	15/01/2025	COFRINO	73 406,23
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 24	15/01/2025	DESCAMPS TP	223 909,20
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 25	15/01/2025	BC BATIMENT	459 725,88

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 26	15/01/2025	GPT ROUSSEAU DEHANNE	211 783,44
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 27	16/01/2025	FARASSE FLUIDE	489 826,18
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 28	15/01/2025	METROPOLE CONSTRUCTION	136 483,69
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 29	15/01/2025	AQUASTOP	587 146,02
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 30	15/01/2025	ALNOR	221 623,20

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 31	15/01/2025	GPT SATELEC GODIN	310 623,54
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 35	15/01/2025	GPT SPIE BATIGNOLLES/CANER	756 276,42
Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 36	16/01/2025	ALD CONNECT	29 492,71
Travaux de réalisation d'un parking pour le collège Desrousseaux à Armentières – lot 1	21/01/2025	ALLIANCES TP	225 935,94
Accord-cadre relatif à des prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie des services du Département du Nord dans le bâtiment situé au 32, rue Duez à Lille – marché réservé	05/02/2025	APAJH le sextant	576 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
MARCHE SUBSEQUENT N° 2024162000200 Passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 2023152500200 Marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum Lot n°2 - Valorisation du mobilier et du contenu des bâtiments à quitter et curage	20/01/2025	groupement BREVIERE SAS / ORGANIDEM	5 112,00
Accord-cadre relatif à la formation obligatoire d'approfondissement des assistants maternels agréés par le Département du Nord. Lot 1 Direction déléguée de Métropole Lille, Métropole Roubaix Tourcoing et de Flandres	16/01/2025	IRTS	427 200,00
Accord-cadre relatif à la formation obligatoire d'approfondissement des assistants maternels agréés par le Département du Nord. Lot 2 - Direction déléguée du Douaisis, Cambrésis, Valenciennois, Avesnois	16/01/2025	IRTS	616 000,00
Marchés publics de travaux pour création d'un ascenseur dans le collège Albert Calmette à Wasquehal	21/01/2025	Métropole Construction	389 812,58
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de services relatif à l'entretien et la réparation des matériels et machines d'application de peinture routière de la marque EUROLINERS pour les services du Département du Nord	17/01/2025	EUROLINERS	700 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de balayage sur le réseau routier et les voies vertes du Département du Nord – 4 lots - Lot 1 Prestation de balayage sur le territoire de l'Agence Routière de l'Avesnois	27/01/2025	SOTRAVEER	240 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de balayage sur le réseau routier et les voies vertes du Département du Nord – 4 lots - Lot 2 Prestation de balayage sur le territoire de l'Agence Routière du Cambrésis	27/01/2025	SOTRAVEER	240 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de balayage sur le réseau routier et les voies vertes du Département du Nord – 4 lots - Lot 3 Prestation de balayage sur le territoire de l'Agence Routière Pévèle-Hainaut	27/01/2025 28/01/2025 28/01/2025	SOTRAVEER THEYS ENVIRONNEMENT RECYNOV SERVICE	240 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de balayage sur le réseau routier et les voies vertes du Département du Nord – 4 lots - Lot 4 Prestation de balayage sur le territoire de l'Agence Routière des Flandres	27/01/2025	SOTRAVEER	240 000,00
Acquisition, déploiement et maintenance d'une solution d'identification par fréquence radio (RFID) pour la médiathèque départementale du Nord	28/01/2025	Bibliotheca France	300 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord - lot 1	20/01/2025	ATALIAN Propreté agence de Valenciennes	11 200 000,00
Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord - lot 2	20/01/2025	ATALIAN Propreté agence de Valenciennes	4 997 120,02
Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord - lot 3	20/01/2025	AGENOR Valenciennes	9 800 000,16
Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord - lot 4	20/01/2025	AGENOR CALAIS	13 500 000,00
Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord - lot 5	20/01/2025	AGENOR LILLE	35 500 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord - lot 6	20/01/2025	ATALIAN Propreté agence de Valenciennes	15 000 000,00
Marché sans publicité ni mise en concurrence suite au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du collège Pablo Neruda à Wattrelos	03/02/2025	RELIEF Architecture (mandataire) / TAO ARCHITECTES / BEHAL / INGEROP CONSEIL ET INGÉNIERIE / NORTEC INGÉNIERIE / ACTIERRA / ALTER EMO / ARMONI / SLAP	2 140 510,80
Marché subséquent n°3 Service de maintenance du parc informatique des collèges du Département du Nord	10/02/2025	SPIE ICS	213 600,00
RD 642 - phase 1 - Travaux de mise à 2x2 voies de la RD 642 entre l'autoroute A25 et Strazeele. Lot 1 : terrassement, assainissement, chaussées et ouvrage d'art (TOARC)	28/02/2025	Groupement EUROVIA (mandataire) / SAS JEAN LEFEBVRE NORD /SAS CARONI GENIE CIVIL /SAS NGE GC /SAS GUINTOLI /SAS NGE ROUTES/SAS SIGNATURE/SAS AGILIS	40 403 075,27
RD 642 - phase 1 - Travaux de mise à 2x2 voies de la RD 642 entre l'autoroute A25 et Strazeele. Lot 2 : aménagements paysagers et écologiques	28/02/2025	SAS SOCIETE D'ESPACES VERTS ET D'ENVIRONNEMENT (SEVE)	678 274,86

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadres à bons de commande et marchés subséquents portant sur le traitement et les échanges dématérialisés des déclarations de travaux (DT) Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), DT/DICT conjointes, avis de travaux urgents (ATU)	11/02/2025	CUBE SOLUTION enseigne DICT Assistance	47 988,00
Travaux de réfection des sanitaires élèves au Collège Boris VIAN à Croix	12/02/2025	SANTERNE FLUIDE (mandataire) EG NORD (co traitant)	83 999,11
Fourniture de consommables électriques pour les services du Département du Nord	24/02/2025	DIS ELEC	216 000,00
Marché subséquent n°20250071 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatif au marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - Lot n°1 - Transfert et stockage et redéploiement du mobilier des bâtiments	17/02/2025	BREVIERE (Mandataire) ORGANIDEM (Cotraitant)	39 600,00
Fournitures de pièces détachés pour les équipements de viabilité hivernale (saleuses) de marque BUCHER MUNICIPAL	03/03/2025	BUCHER MUNICIPAL	140 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Prestations topographiques et foncières LOT 1 -Arrondissement d'Avesnes et Cambrai	18/03/2025	GEOFIT	600 000,00
Prestations topographiques et foncières LOT 2 -Arrondissement Douai et Valenciennes	18/03/2025	GEOFIT	600 000,00
Prestations topographiques et foncières LOT 3 -Arrondissement de Dunkerque	18/03/2025	GEOFIT	440 000,00
Prestations topographiques et foncières - lot 4	05/06/2025	Cabinet Jacques LEFEBVRE	360 000,00
Acquisition de consommables pour atelier	03/03/2025	WURTH France FORTH	400 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services pour la maintenance et les évolutions de la solution PUBLIK – Gestion Relation Usager et prestations associées	10/03/2025	ENTR OUVERT	219 000,00
Contrat d'augmentation de puissance de poste de livraison du Collège Sévigné	11/03/2025	R'ENERGIES	49 494,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fournitures de pièces détachées pour les équipements de viabilité hivernale (saleuses) de la marque ACOMETIS	12/03/2025	ACOMETIS	100 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents d'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Département du Nord - lot 1 - Achats d'espaces publicitaires et conseil afférent dans les médias traditionnels et hors média	24/03/2025	COSPIRIT MEDIA	3 840 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 01 - Secteur 1 Flandres Intérieures et Dunkerque	31/03/2025	1 - ROUZE / DOMMERY DESAMIANTAGE (sous-traitant) 2 - RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION (mandataire) / SAS SOTRAMIANTE (cotraitant) 3 - BRUNO VANMARCKE	4 881 600,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 02 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	27/03/2025	1 - EURO FLANDRES TP 2 - TRAVAUX TERRASSEMENTS LIEFOOGHE 3 - VOIRIE ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS	3 600 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 03 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	27/03/2025	1-Montaigne 2-Patfoort Batiment 3- Depitre Developpement (soustraitant : ECOPLAF)	2 208 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 04 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	27/03/2025	1-Lekapverre Dunkerque 2-DELEPIERRE 3-MEC	3 744 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 05 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	27/03/2025	1 - Flandres Plomberie 2 - Sa GRIMONPON 3 - MISSENARD QUINT B	2 208 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 06 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	27/03/2025	1 - HC2L 2 - Missenard QUINT B 3 - SA GRIMONPON	1 632 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 07 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	10/04/2025	COCE Compagnons du Nord GRIMONPON	2 496 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 08 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	26/03/2025	LOISON CLOTURE SANIEZ CLOTURES ET PORTAILS	1 632 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 09 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	27/03/2025	1 - SEGD (OPTEOR ACTEMIUM) / Demouselle / sous-traitants : entreprise d'électricité de Picardie (SEDD) (EEP) / Nord Picardie Maintenance Service / Vinci Facilities Mobility / D. Delporte 2 - SOCIETE DE TELEPHONE ET DE TELEDISTRIBUTION DU NORD (STTN ENERGIE) 3 - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INDUS NORD	6 096 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 10 - Secteur 1 Flandre Intérieure et Dunkerque	27/03/2025	1 - ESPACE ET NUANCES 2 - TEFFRI PEINT ET CIE (mandataire) / PHOENIX PEINTURE (co-traitant) 3 - STONE CONSTRUCTION	3 072 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 11 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	27/03/2025	1 - RAMERY BATIMENT TRAVAUX SERVICES 2 - BC BATIMENT 3 - PATFOORT BATIMENT	4 416 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 12 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	27/03/2025	1 - DESCAMPS TP 2 - BC BATIMENT 3 - LECLERCQ TP	2 880 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 13 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	27/03/2025	1-Montaigne 2-IERA 3-Patfoort Batiment	1 920 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 14 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	27/03/2025	1-Société Nouvelle SOBATAL 2-Nord Alu Menuiseries 3-CERRI	3 888 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 15 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	26/03/2025	1 - Farasse Fluides 2 - Eiffage Energie Système 3 - HC2L	2 208 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 16 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	26/03/2025	1 - Farasse Fluides 2 - HC2L 3 - Missenard Quint	1 632 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 17 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	11/04/2025	CARLIER SMAC GPT ROUSSEAU	1 536 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 18 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	26/03/2025	CLOTURES ET PORTAILS LOISON BC BATIMENTS	2 496 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 19 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	26/03/2025	1 - A VARLET 2 - SA LESOT / sous-traitants : Entreprise d'électricité de Picardie (SEDD) (EEP) / Nord Picardie Maintenance Service / Vinci Facilities Mobilities / D. Delporte SA 3 - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA NORD	5 952 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 20 - Secteur 2 Cambrai et Avesnes	27/03/2025	1 - GILMANT CONSTRUCTION 2 - ENTREPRISE IERA 3 - DEKERPEL	2 688 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 21 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	31/03/2025	1 - RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION (mandataire) / SAS SOTRAMIANTE (cotraitant) 2 - ROUZE / DOMMERY DESAMANTAGE (sous-traitant) 3 - BRUNO VANMARCKE	3 384 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 22 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	27/03/2025	1 - DESCAMPS TP 2 - BC BATIMENT 3 - LECLERCQ TP	1 920 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 23 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	27/03/2025	1-IERA 2-Montaigne 3-Patfoort Batiment	3 264 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 24 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	27/03/2025	1-Société nouvelle Sobatal 2-DELEPIERRE 3-ALNOR	4 080 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques -LOT N° 25 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	26/03/2025	1 - Farasse Fluides 2 - Eiffage Energie Système 3 - Missenard Quint B	2 688 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 26 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	26/03/2025	1 - Farasse Fluides 2 - HC2L 3 - Missenard Quint	3 744 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques -LOT N° 27 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	11/04/2025	GPT JOSE DEHANNE SMAC CARLIER	1 872 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 28 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	26/03/2025	CLOTURES ET PORTAILS LOISON BC BATIMENTS	1 920 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 29 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	26/03/2025	1 - SA LÉSOT / sous-traitants : Entreprise d'électricité de Picardie (SEDD) (EEP) / Nord Picardie Maintenance Service / Vinci facilities mobility / D. Delporte SA 2 - A VARLET 3 - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA NORD	8 784 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 30 - Secteur 3 Douai et Valenciennes	27/03/2025	1 - TEFFRI PEINT ET CIE (mandataire) / PHOENIX PEINTURE (co-traitant) 2 - GILMANT CONSTRUCTION 3 - ENTREPRISE IERA	2 784 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 31 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	31/03/2025	1 - ROUZE / DOMMERY DESAMIANTEMENT (sous-traitant) 2 - METROPOLE CONSTRUCTION 3 - BRUNO VANMARCKE	5 011 200,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques LOT N° 32 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	27/03/2025	1 - EURO FLANDRES TP 2 - TRAVAUX TERRASSEMENTS LIEFOOGHE 3 - ID VERDE	5 520 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques -LOT N° 33 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	27/03/2025	1-Metropole Construction 2-IERA 3-Montaigne	2 208 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 34 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	27/03/2025	1-DELEPIERRE 2-ALNOR 3-LOISON	4 656 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 35 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	26/03/2025	1 - Laignel 2- Godin Man 3 - Sa Grimonpon	2 208 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 36 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	26/03/2025	1 - Laignel 2 - HC2L 3 - Godin Man	2 400 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 37 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	11/04/2025	GRIMONPON NORD TOITURE AQUASTOP	1 104 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 38 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	27/03/2025	LOISON CLOWILL CLOTURES ET PORTAILS	1 632 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 39 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	26/03/2025	1 - SEGD (OPTEOR ACTEMIUM) / Demouselle / sous-traitants : entreprise d'électricité de Picardie (SEDD) (EEP) / Nord Picardie maintenance service / Vinci facilities mobility / D. Delporte SA 2 - VARLET 3 - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	8 256 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 40 - Secteur 4 Lille Nord et Lille Est	27/03/2025	1 - SOCIETE DE PEINTURE DECORATION ENTRETIEN (SPDE) 2 - GILMANT CONSTRUCTION 3 - ENTREPRISE IERA	3 072 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 41 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	31/03/2025	1 - METROPOLE CONSTRUCTION 2 - ROUZE / DOMMERY DESAMIANTAGE (sous-traitant) 3 - RAMERY BATIMENT TRAVAUX SERVICES	4 195 200,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 42 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	31/03/2025	1 - TRAVAUX TERRASSEMENTS LIEFOOGHE 2 - EURO FLANDRES TP 3 - ID VERDE	1 584 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 43 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	27/03/2025	1-IERA 2-Metropole Construction 3-Montaigne	4 464 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 44 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	27/03/2025	1-DELPierre 2-ALNOR 3-Miroiteries Debrulle Installation	4 992 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 45 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	27/03/2025	1 - Laignel 2 - Godin Man 3 - Missenard Quint B	2 112 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 46 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	26/03/2025	1 - Laignel 2 - HC2L 3 - Godin Man	1 920 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 47 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	11/04/2025	AQUASTOP RENE DELPORTE NORD TOITURE	1 800 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 48 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	27/03/2025	LOISON CLOWILL CLOTURES ET PORTAILS	1 632 000,00
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 49 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	26/03/2025	1 - SA LESOT / sous-traitants : entreprise d'électricité de Picardie (SEDD) (EEP) / Nord Picardie maintenance service / Vinci facilities mobility / D. Delporte SA 2 - A VARLET 3 - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	7 248 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux à réaliser dans les bâtiments dont le département a la charge, divisés en lots géographiques et techniques - LOT N° 50 - Secteur 5 Lille Ouest et Lille Centre	27/03/2025	1 - GILMANT CONSTRUCTION 2 - SOCIETE DE PEINTURE DECORATION ENTRETIEN (SPDE) 3 - ENTREPRISE IERA	3 744 000,00
Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap – 9 lots - Lot 1 : Direction Déléguée du Douaisis	26/03/2025	Groupement Association AROEVEN Hauts de France (mandataire) / PEP Attitude (Les PEP 59) / ADPEP 62 / Eclaireuses Eclaireurs de France à Morbecque (co-traitants)	735 336,00
Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap – 9 lots - Lot 2 : Direction Déléguée de l'Avesnois	26/03/2025	Groupement Association AROEVEN Hauts de France (mandataire) / PEP Attitude (Les PEP 59) / ADPEP 62 / Eclaireuses Eclaireurs de France à Morbecque (co-traitants)	347 276,00
Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap – 9 lots - Lot 3 : Direction Déléguée des Flandres	26/03/2025	Groupement Association AROEVEN Hauts de France (mandataire) / PEP Attitude (Les PEP 59) / ADPEP 62 / Eclaireuses Eclaireurs de France à Morbecque (co-traitants)	444 636,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap – 9 lots - Lot 4 : Direction Déléguée de la Métropole de Lille	26/03/2025	Groupe ment Association AROEVEN Hauts de France (mandataire) / PEP Attitude (Les PEP 59) / ADPEP 62 / Eclaireuses Eclaireurs de France à Morbecque (co-traitants)	466 656,00
Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap – 9 lots - Lot 5 : Direction Déléguée du Cambrésis	26/03/2025	Groupe ment Association AROEVEN Hauts de France (mandataire) / PEP Attitude (Les PEP 59) / ADPEP 62 / Eclaireuses Eclaireurs de France à Morbecque (co-traitants)	507 856,00
Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap – 9 lots - Lot 6 : Direction Déléguée du Valenciennois	26/03/2025	Groupe ment Association AROEVEN Hauts de France (mandataire) / PEP Attitude (Les PEP 59) / ADPEP 62 / Eclaireuses Eclaireurs de France à Morbecque (co-traitants)	748 276,00
Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap – 9 lots - Lot 7 : Direction Déléguée de la Métropole de Roubaix-Tourcoing	26/03/2025	Groupe ment Association AROEVEN Hauts de France (mandataire) / PEP Attitude (Les PEP 59) / ADPEP 62 / Eclaireuses Eclaireurs de France à Morbecque (co-traitants)	837 856,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap – 9 lots - Lot 8 : Jeunes porteurs d'un handicap sur l'ensemble du Département du Nord	26/03/2025	Groupe Association AROEVEN Hauts de France (mandataire) / PEP Attitude (Les PEP 59) / ADPEP 62 / Eclaireuses Eclaireurs de France à Morbecque (co-traitants) / Les 1000 et UN Loisirs / Eclaireuses Eclaireurs de France à Colombelles (co-traitants)	2 033 696,00
Accord cadre de travaux de dragage de la passe d'accès du Port de Gravelines/Grand-Fort Philippe	31/03/2025	Société de Dragage International – SDI	1 200 000,00
Aménagement à 2X2 voies de la RD642 entre Strazeele et l'autoroute A25 - marché de dépollution pyrotechnique et de mise en sécurisation pyrotechnique	14/03/2025	DEMINITEC SAS	285 480,00
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour la maintenance préventive et corrective des installations électriques et des installations de relèvement hydraulique du patrimoine départemental - lot 1	03/04/2025	INEO RESEAU NORD EST	316 800,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour la maintenance préventive et corrective des installations électriques et des installations de relèvement hydraulique du patrimoine départemental - lot 2	03/04/2025	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	123 200,00
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour la maintenance préventive et corrective des installations électriques et des installations de relèvement hydraulique du patrimoine départemental - lot 3	22/04/2025	VEOLIA EAU	234 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif aux prestations d'interprétariat et de traduction de documents pour les services du Département du Nord	27/03/2025	ATI	200 000,00
Accord-cadre à bons de commande de services relatif à la formation initiale des accueillants familiaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap	01/04/2025	Groupelement CREFO (mandataire) et IRFA Evolution (co-traitant)	72 000,00
Marché subséquent n°20250301 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatifs au marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - Lot n°1 - Transfert et stockage et redéploiement du mobilier des bâtiments	01/04/2025	Brevieres (mandataire) et ORGANIDEM (co-traitant)	3 900,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Installation et/ou fourniture de signalisation verticale, directionnelle métallique et plastique – 2 lots - Lot n°1 : Installation et fourniture de signalisation métallique	31/03/2025	BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX SAS Groupement AXIMUM INDUSTRIE / AXIMUM SECURITE Lille SIGNATURE NORD Groupement SIGNAUX GIROD / SIGNAUX GIROD NORD – Agence de Calais SUD OUEST SIGNALISATION / GROUPE HELIOS - T1 - AGENCE SIGN PLUS (Sous- traitant)	13 680 000,00
Installation et/ou fourniture de signalisation verticale, directionnelle métallique et plastique – 2 lots - Lot n°2 : Fourniture de signalisation plastique	31/03/2025	SODILOR / SIGNAUX GIROD / AXIMUM INDUSTRIE	320 000,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de prestations de service relatifs à la conduite, la logistique et l'animation de véhicules publicitaires pour les besoins du Département du Nord, y compris pour le « Grand Départ Lille Nord de France 2025 »	09/04/2025	ALENTOURS ORGANISATION	154 800,00
Prestations de visibilité du Département du Nord pour Paris-Roubaix et Paris-Roubaix femmes avec Zwift 2025-2028	03/04/2025	Amaury Sport Organisation (A.S.O)	528 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
SAD 20220710 - catégorie 3 - marché spécifique 3 : fourniture et livraison d'un tracteur routier destiné à la traction de la remorque Nord prévention santé du Département du Nord	02/04/2025	COQUIDE ET CIE	151 200,00
Marché subséquent n° 20250302 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatifs au marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - <u>Lot n°2</u> : Valorisation du mobilier et du contenu des bâtiments à quitter et curage.	02/04/2025	Brevieres (mandataire) et ORGANIDEM (co-traitant)	6 360,00
Mission d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage en matière d'environnement pour la phase 1 de mise en 2x2 de la RD 642	08/04/2025	AUDDICE BIODIVERSITE	255 210,43
Prestations de services relatives à l'établissement de diagnostics phytosanitaires du patrimoine arboré existant sur les propriétés du Département du nord - lot 1 (relance)	08/04/2025	AAPA INGENIERIE VEGETALE	528 000,00
Travaux de création d'un giratoire au croisement des RD 932 et 951 sur le territoire des communes de Villereau et Locquignol - Lot n°1 : Travaux de voirie (Travaux de terrassement, assainissement, chaussée)	15/04/2025	JEAN LEFEBVRE	531 341,78

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de création d'un giratoire au croisement des RD 932 et 951 sur le territoire des communes de Villereau et Locquignol Lot n°2 : Travaux d'éclairage public	15/04/2025	ETS TROMONT	10 506,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de médicaments à destination des services départementaux de PMI et de prévention santé du Département du Nord	16/04/2025	OCP PHOENIX	1 248 000,00
Accord cadre à bons de commande relatif aux missions de sensibilisation et d'AMO Qualité Environnementale pour toutes les opérations de la Direction des Bâtiments lot 1 - Mission de sensibilisation à la certification HQE BD, à la labellisation PassivHaus, au biosourcé et au réemploi	23/04/2025	BUREAU VERITAS	120 000,00
Accord cadre à bons de commande relatif aux missions de sensibilisation et d'AMO Qualité Environnementale pour toutes les opérations de la Direction des Bâtiments Lot 2 : Mission d'AMO en Qualité Environnementale et mission de commissionnement	23/04/2025	ARTELIA IOATEN /CITYMIX ACTIERRA/ENERGILIO	600 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services relatif à la réalisation de l'impression, du façonnage et de la reliure de tous documents édités par le Département du Nord	14/04/2025	NORD IMPRIM	1 440 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour des prestations de balayage, de broyage et de débardage par traction animale sur les infrastructures cyclables et les espaces naturels du Département du Nord	24/04/2025	SMDA	180 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour la location, l'installation et la maintenance de fontaines à eau et la fourniture de consommables pour les services départementaux du Nord	29/04/2025	RSLT	384 000,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents d'achats d'espaces publicitaires pour les besoins du Département du Nord lot 2 - Achats d'espaces publicitaires et conseil afférent dans les médias digitaux "search ads, display & video ads"	15/04/2025	VU DU WEB	333 333,32
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents d'achats d'espaces publicitaires pour les besoins du Département du Nord lot 3 - Achats d'espaces publicitaires et conseil afférent dans les médias digitaux "social média & influence"	15/04/2025	VU DU WEB	666 666,68
Réalisation d'une piste cyclable le long de la RD40 (Aulnoy-Lez-Valenciennes, Trith, Maing)	14/04/2025	SAS TCL	1 438 800,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestation de services de radiographies de thorax en ambulatoire dans le cadre de la lutte antituberculeuse du Département du Nord	15/04/2025	SARL ACTIVITES NATIONALES DE MEDECINES PREVENTIVES	768 000,00
Accord-cadre d'acheminement et de fourniture d'électricité - lot 1	08/04/2025	ALTERNA EDF COMMERCE ENGIE PROXELIA VOLTERRES	(220 000 000,00) pour information : il s'agit d'un groupement de commandes pour la Région, les Départements et SDIS du Nord et du Pas de Calais
Accord-cadre d'acheminement et de fourniture d'électricité - lot 2	08/04/2025	ALTERNA PROXELIA	(3 700 000,00) pour information : il s'agit d'un groupement de commandes pour la Région, les Départements et SDIS du Nord et du Pas de Calais
ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE & MARCHES SUBSEQUENTS POUR LE RENOUELEMENT D'UN CENTRE DE SERVICES APPLICATIFS (CdSA) POUR LE DEPARTEMENT DU NORD	27/05/2025	SOPRA STERIA GROUP	8 400 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 1	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO TPT ROSE XAVIER VITAL SERVICE MOBILITE	417 600,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 2	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO TPT ROSE XAVIER ST2S	514 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 3	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO TPT ROSE XAVIER ECO SHUTTLE	255 600,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 4	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO ECO SHUTTLE TPT ROSE XAVIER	694 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 5	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO TPT ROSE XAVIER ECO SHUTTLE	1 054 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 6	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TRAVELIS TPT ROSE XAVIER ECO SHUTTLE	500 400,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 7	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO TPT ROSE XAVIER ECO SHUTTLE	482 400,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 8	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TRAVELIS ECO SHUTTLE TPT ROSE XAVIER	842 400,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 9	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO TPT ROSE XAVIER ADANEV	352 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 10	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TPT RENAUD PROXIDROP TPT ROSE XAVIER	925 200,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 11	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TPT RENAUD PROXIDROP ECO SHUTTLE	964 800,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 12	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	PROXIDROP ECO SHUTTLE IRIS	734 400,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 13	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	PROXIDROP IRIS ECO SHUTTLE	838 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 14	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	MOREA SLEMBROUCK VL ADANEV	525 600,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 15	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	ADANEV MOREA SLEMBROUCK VL	630 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 16	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	SLEMBROUCK VL MOREA ADANEV	79 200,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 17	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	MOREA SLEMBROUCK VL KIWI	820 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 18	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	MOREA SLEMBROUCK VL ECO SHUTTLE	730 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 19	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	MOREA TVMA KIWI	1 440 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 20	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	SLEMBROUCK VL TRAVELIS ADANEV	460 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 21	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TVMA ACHILLE/RESEAU TRAVELIS	756 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 22	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TVMA ACHILLE/RESEAU TOC TOC	1 184 400,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 23	30/04/2025 02/05/2025 30/04/2025	TVMA TEPIF LOKEA ADANEV	1 764 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 24	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	SLEMBROUCK VL TRAVELIS IRIS	586 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 25	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TRAVELIS ACHILLE/RESEAU SLEMBROUCK VL	594 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 26	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	ADANEV TRAVELIS ACHILLE/RESEAU	2 408 400,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 27	30/04/2025 02/05/2025 30/04/2025	TVMA TEPIF LOKEA ACHILLE/RESEAU	3 456 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 28	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TVMA ADANEV ACHILLE/RESEAU	943 200,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 29	30/04/2025 02/05/2025	TVMA TEPIF LOKEA	1 688 400,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 30	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	PROXIDROP SLEMBROUCK VL IRIS	576 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 31	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	PROXIDROP SLEMBROUCK VL IRIS	835 200,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 32	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	PROXIDROP ST2S ADANEV	806 400,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 33	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	PROXIDROP ST2S ADANEV	816 400,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 34	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	PROXIDROP ST2S TRANSPORT CLASSE AFFAIRE	784 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 35	30/04/2025 30/04/2025 02/05/2025	PROXIDROP SFT TEPIF LOKEA	586 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 36	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TVMA ACHILLE/RESEAU MOREA	3 870 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 37	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO SFT ANE	1 000 800,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 38	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	TVMA ACHILLE/RESEAU MOREA	4 518 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 39	30/04/2025 30/04/2025 30/04/2025	UNIGO SFT ANE	187 200,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 40	02/05/2025 30/04/2025 30/04/2025	TEPIF LOKEA TVMA ANE	54 000,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 41	30/04/2025 02/05/2025 30/04/2025	TRAVELIS TEPIF LOKEA SFT	162 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 42	30/04/2025 02/05/2025 30/04/2025	MOREA TEPIF LOKEA SFT	331 200,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 43	30/04/2025 30/04/2025 02/05/2025	TRAVELIS KIWI TEPIF LOKEA	115 200,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 44	30/04/2025 02/05/2025 30/04/2025	UNIGO TEPIF LOKEA SFT	248 400,00
Accord-cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap - lot 45	30/04/2025 02/05/2025 30/04/2025	TRAVELIS TEPIF LOKEA ANE	403 200,00
Accord-cadre à bons de commande pour la mise en oeuvre d'opérations ponctuelles et spécifiques d'entretien d'espaces verts des bâtiments départementaux LOT 1	22/04/2025	ID VERDE	420 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande pour la mise en oeuvre d'opérations ponctuelles et spécifiques d'entretien d'espaces verts des bâtiments départementaux LOT 2	22/04/2025	ARMENTIERES PAYSAGES ET AVENIR	276 000,00
Accord-cadre à bons de commande pour la mise en oeuvre d'opérations ponctuelles et spécifiques d'entretien d'espaces verts des bâtiments départementaux LOT 5	22/04/2025	PINSON PAYSAGE NORD	276 000,00
Accord-cadre à bons de commande pour la mise en oeuvre d'opérations ponctuelles et spécifiques d'entretien d'espaces verts des bâtiments départementaux LOT 6	22/04/2025	PINSON PAYSAGE NORD	132 000,00
Marché subséquent n°2025042500100 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatif à Marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum - Lot n°1 - Transfert et stockage et redéploiement du mobilier des bâtiments	28/04/2025	Grpt BREVIERES/ORGINADEM	10 260,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de services dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information pour le Département du Nord le Département du Pas-de-Calais et le SDIS du Nord - lot 1	29/04/2025	ADVENS	1 440 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de services dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information pour le Département du Nord le Département du Pas-de-Calais et le SDIS du Nord - lot 2	29/04/2025	ADVENS	2 040 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de services dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information pour le Département du Nord le Département du Pas-de-Calais et le SDIS du Nord - lot 3	29/04/2025	CERTEUROPE	600 000,00
Marché subséquent n°20250426 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231525 relatif à Marché de service de transferts liés à l'opération de regroupement des services centraux départementaux sur le site du Nouveau Forum Lot n°2 - Valorisation du mobilier et du contenu des bâtiments à quitter et curage	29/04/2025	Grpt BREVIERES/ORGINADEM	15 840,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service relatives à la réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le Département du Nord - lot 1	28/04/2025	Biopath Laboratoires(mandataire) / Eurofins Biomnis (sous-traitant)	108 000,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service relatives à la réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le Département du Nord - lot 2	28/04/2025	Biopath Laboratoires(mandataire) / Eurofins Biomnis (sous-traitant)	100 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service relatives à la réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le Département du Nord - lot 3	28/04/2025	SELAS DIAGNOVIE GROUPE /sous-traitant : EFS /EROFINS BIOMNIS /PATHOLOGIE NORD UNILABS	268 000,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service relatives à la réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le Département du Nord - lot 4	28/04/2025	SELAS CERBALLIANCE HAUT DE France	2 008 000,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service relatives à la réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le Département du Nord - lot 5	28/04/2025	Biopath Laboratoires / Eurofins Biomnis (sous-traitant)	80 000,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service relatives à la réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le Département du Nord - lot 6	28/04/2025	SELAS CERBALLIANCE HAUT DE France	736 000,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service relatives à la réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le Département du Nord - lot 7	28/04/2025	SELAS CERBALLIANCE HAUT DE France	944 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord LOT 23 prestation de coaching individuel et collectif pour l'ensemble des professionnels et des cadres du Département du Nord	21/05/2025	REOR FSP	415 200,00
Accord-cadre à bons de commande de fournitures de vaccins pour le Département du Nord - LOT 1	15/05/2025	SANOFI	258 571,00
Accord-cadre à bons de commande de fournitures de vaccins pour le Département du Nord - LOT 4	15/05/2025	PFIZER	36 201,00
Marché subséquent n°20250300 relatif aux prestations d'accueil et de régie pour le musée Henri Matisse passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 20231381 : missions d'accueil et de régie des équipements culturels départementaux	09/05/2025	MUSEA	150 480,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestation de services relatif à la stratégie de communication concernant la conception et la réalisation de vidéos à destination des jeunes NEET	22/05/2025	TALION FILMS	108 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents pour l'achat des licences et des prestations pour la migration de Pléiades NG vers Pléiades 4YOU	14/05/2025	SOPRA	720 000,00
marché subséquent n° 1 suite à l'accord-cadre d'acheminement et de fourniture d'électricité - lot 1	13/05/2025	ENGIE	220 000 000,00
marché subséquent n° 1 Accord-cadre d'acheminement et de fourniture d'électricité - lot 2	13/05/2025	PROXELIA	3 700 000,00
Marché subséquent n°20250462 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°20240133 relatif à la réalisation de l'impression, du façonnage et de la reliure de différents documents liés à la santé de l'enfant et à l'information des familles distribués par les services départementaux	19/05/2025	IMPRIMERIE DELEZENNE	81 150,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour des services de formation sur le thème du repérage précoce à l'accompagnement des enfants présentant des troubles du neuro-développement	12/06/2025	CORIDYS VAR	80 100,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de services pour la mise en place du dispositif de contrôle pour la maîtrise de l'absentéisme	28/05/2025	MEDICA EUROPE	144 000,00
Marché de Réalisation d'études topographiques et bathymétriques	28/05/2025	GEOFIT	72 000,00
Marché subséquent n° 1 passé sur le fondement de l'accord cadre initial n° 20221632 - Hébergement (en mode colocation privative) de l'infrastructure informatique départementale au sein d'un DATACENTRE et prestations associées	25/06/2025	Etix Everywhere	150 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services pour la maintenance et l'évolution de la solution PROJECT MONITOR et les prestations associées	06/06/2025	VIRAGE GROUP	96 000,00
Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°2021509126 relatif à l'acquisition, la maintenance et les évolutions du Centre Opérationnel de Sécurité (SOC)	10/06/2025	ADVENS	252 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de réalisation d'un parking pour le Collège Desrousseaux à Armentières - Relance Lot 2	11/06/2025	Clôtures et portails du Douaisis	46 692,00
Accord-cadre à bons de commande pour la mise en œuvre d'opérations ponctuelles et spécifiques d'entretien d'espaces verts des bâtiments départementaux – lot 4	11/06/2025	Société de paysagisme de clôture du Cambresis	276 000,00
Sécurisation du carrefour des RD 26 et 338 à Wemaers Cappel et Zuytpeene et reprise de chaussée sur la RD 338	11/06/2025	COLAS France - Etablissement de Dunkerque	509 751,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de prestations de service relatifs à la mise en place d'une plateforme de gestion d'actifs numériques	11/06/2025	SCALEFLEX	144 000,00
Accord-cadre mixte multi-attributaire de travaux d'entretien, gestion écologique et d'aménagement des espaces naturels, des parcs, sentiers ou voies cyclables gérés par le département ou propriété du département arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes -sur-Helpe - Relance du lot 2	24/06/2025	Grpt Périlhon Elagage/ SOTRAVEER co traitant /Avenir Jardin co traitant SMDA ID VERDE	550 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de travaux divers de réparations ou d'aménagements sur le patrimoine d'intérêt départemental (Terrassement, Assainissement, Chaussées, Clôtures) 2025-2029 - Lot n°1 Arrondissement routier d'Avesnes	30/06/2025	LORBAN EIFFAGE DESCAMPS EJL COLAS	6 120 000,00
Accord cadre de travaux divers de réparations ou d'aménagements sur le patrimoine d'intérêt départemental (Terrassement, Assainissement, Chaussées, Clôtures) 2025-2029 - Lot n°2 Arrondissement routier de Cambrai	30/06/2025	LORBAN EIFFAGE DESCAMPS EJL COLAS	4 560 000,00
Accord cadre de travaux divers de réparations ou d'aménagements sur le patrimoine d'intérêt départemental (Terrassement, Assainissement, Chaussées, Clôtures) 2025-2029 - Lot n°3 Arrondissement routier de Douai	30/06/2025	EJL DESCAMPS EIFFAGE COLAS TPRN GPT EJM/VRL	5 760 000,00
Accord cadre de travaux divers de réparations ou d'aménagements sur le patrimoine d'intérêt départemental (Terrassement, Assainissement, Chaussées, Clôtures) 2025-2029 - Lot n°4 Arrondissement routier de Dunkerque	30/06/2025	COLAS EIFFAGE	5 040 000,00
Accord cadre de travaux divers de réparations ou d'aménagements sur le patrimoine d'intérêt départemental (Terrassement, Assainissement, Chaussées, Clôtures) 2025-2029 - Lot n°5 Arrondissement routier de Valenciennes	30/06/2025	DESCAMPS EJL COLAS EIFFAGE TPRN	5 520 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande de fournitures de vaccins pour le Département du Nord Lot 2 Vaccin ACWY (relance)	20/06/2025	PFIZER	708 480,00
Location, par le Département du Nord / Forum départemental des sciences, de l'exposition « VAISSEAU TERRE »	21/06/2025	SEMECCEL	94 992,00
Accord-cadre à bons de commande relatif aux services de mise en conformité et de maintenance des structures artificielles d'escalade (SAE) dans les salles de sport des collèges du Département du Nord	08/07/2025	SECUGRIMPE	600 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents d'études de jalonnement des itinéraires cyclables et relevés de l'existant sur le Département du Nord	30/06/2025	LIGNE ET SENS	416 666,67
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour la maintenance et les évolutions de l'application de gestion des ressources humaines Pléiades et prestations associées	26/06/2025	SOPRA HR SOFTWARE	1 680 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 2023174200000 relatifs à l'acquisition d'un outil de gestion de la Santé au Travail, maintenance et prestations associées pour le Département du Nord	26/06/2025	VAL SOLUTIONS	78 600,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de service pour la maintenance et l'évolution de la solution « SCRIBE Foncier » et prestations associées	01/07/2025	SCRIBE I.S	192 000,00
Accord cadre à bons de commande pour la réalisation d'études pré-programmatiques et programmatiques pour le Département du Nord - Lot 01	07/07/2025	groupement VERDI CONSEIL (Mandataire) / VERDI (Wasquehal) / INGEO / DIE REMEDIATION / SIM ENGINEERING	804 000,00
Accord cadre à bons de commande pour la réalisation d'études pré-programmatiques et programmatiques pour le Département du Nord - Lot 02	07/07/2025	groupement 3EME OPUS (Mandataire) / SIRETEC / HEPILOGUE / BOGAERT & GOZE	804 000,00
Accord cadre à bons de commande pour la réalisation d'études pré-programmatiques et programmatiques pour le Département du Nord - Lot 03	07/07/2025	groupement ETYO (Mandataire) / ETBE / GEXPEO / SOCOTEC	804 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de restructuration du collège de Provin Lot n° 01 - Voirie et Réseaux Divers (VRD) - Paysager	03/07/2025	TERIDEAL HAUTS DE France	255 580,56
Travaux de restructuration du collège de Provin Lot n° 02 - Gros œuvre (GO) - Clos couvert, structure bois, structure	03/07/2025	SPIE BATIGNOLLES	785 557,20
Travaux de restructuration du collège de Provin Lot n° 03 - Second œuvre - finitions	03/07/2025	IERA	410 809,01
Travaux de restructuration du collège de Provin Lot n° 04 - Electricité	03/07/2025	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD	148 573,20
Travaux de restructuration du collège de Provin Lot n°05 - Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC)	03/07/2025	GODIN MAN	381 579,84

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de restructuration du collège de Provin Lot n° 06 - Préau	03/07/2025	SM2C	141 197,16
Services de mises en installation de stockage de déchets inertes de matériaux issus de travaux d'entretien des emprises départementales pour le Département du Nord - Lot 1	31/07/2025	Multi Attributaires : Société Artésienne de travaux et carrières Recynov	192 000,00
Services de mises en installation de stockage de déchets inertes de matériaux issus de travaux d'entretien des emprises départementales pour le Département du Nord - Lot 2	31/07/2025	Multi Attributaires : Société Artésienne de travaux et carrières Recynov RECYBTP Les Sablières des Hauts de France Lorban et cie	192 000,00
Services de mises en installation de stockage de déchets inertes de matériaux issus de travaux d'entretien des emprises départementales pour le Département du Nord - Lot 3	31/07/2025	Multi attributaires : Société Artésienne de travaux et carrières RECYBTP CARRE TP Les Sablières des Hauts de France Lorban et Cie	192 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Services de mises en installation de stockage de déchets inertes de matériaux issus de travaux d'entretien des emprises départementales pour le Département du Nord - Lot 4	31/07/2025	Multi attributaires : Société Artésienne de travaux et Carrières Lorban et Cie	192 000,00
Création de pistes cyclables sur le territoire des communes de Cambrai et Rumilly-en-Cambrésis	15/07/2025	EIFFAGE ROUTE NORD EST- HAINAUT SUD	549 910,92
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 1	29/07/2025	demathieu et bard(mandataire) Ambois (co traitant)	8 288 006,81
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 2	29/07/2025	LOISON	1 462 405,20
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 3	29/07/2025	MODULE	1 147 184,10

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 4	29/07/2025	MPI (mandataire) Hennerez (co traitant)	1 642 762,85
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 5	29/07/2025	PIQUE ET FILS mandataire) JV Carrelage (cotraitant)	1 002 651,54
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 6	29/07/2025	DELANNOY DEWAILLY	1 978 200,00
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 7	29/07/2025	EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES	1 541 606,02
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 8	29/07/2025	EQUIP FROID	539 922,72

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 9	29/07/2025	PYRAMIDE(mandataire) NOUANSPOORT (cotraitant)	89 642,40
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 10	30/07/2025	TK ELEVATOR	36 360,00
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 11	29/07/2025	GUINTOLI (mandataire) NGE Routes (cotraitant) Jarbeau (co traitant)	2 157 364,40
Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck - lot 12	29/07/2025	Paysages des Flandres	345 496,81
Accord-cadre à bons de commande de fourniture de Vaccin méningococcique groupe B à partir de l'âge de 2 mois pour le Département du Nord	16/07/2025	LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE (GSK)	770 001,44

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à l'impression du magazine Nord Info pour le Département du Nord	16/07/2025	Guillaume rotatives - WEBTECH	1 000 800,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatifs à la fourniture, l'installation, le remplacement, l'amélioration et la maintenance des équipements de cuisine et de restauration des bâtiments du Département du Nord - lot 1	23/07/2025	1er COFRINO 2e HDC 3E DE GRAEVE	1 800 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatifs à la fourniture, l'installation, le remplacement, l'amélioration et la maintenance des équipements de cuisine et de restauration des bâtiments du Département du Nord - lot 2	23/07/2025	1er COFRINO 2e HDC 3E DE GRAEVE	1 800 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatifs à la fourniture, l'installation, le remplacement, l'amélioration et la maintenance des équipements de cuisine et de restauration des bâtiments du Département du Nord - lot 3	23/07/2025	1er COFRINO 2e HDC 3E DE GRAEVE	1 200 000,00
Travaux d'un mur de soutènement au Val Joly	16/07/2025	SPIE BATIGNOLLES	141 962,88

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marché spécifique n° 6 passé sur le fondement du SAD 20220710 (système d'acquisition dynamique pour l'achats de véhicules et matériels d'occasion) - Catégorie 1 - ensemble service hivernal composé d'un camion, d'une saleuse et d'une lame de déneigement - Lot 1	18/07/2025	RECTIF15000	290 400,00
Marché spécifique n° 6 passé sur le fondement du SAD 20220710 (système d'acquisition dynamique pour l'achats de véhicules et matériels d'occasion) - Catégorie 1 - ensemble service hivernal composé d'un camion, d'une saleuse et d'une lame de déneigement - Lot 2	18/07/2025	RECTIF15000	290 400,00
Accord-cadre à bon de commande et à marchés subséquents pour l'acquisition de mobilier et matériel médical pour les services du Département Lot 1: Acquisition de mobilier médical	18/07/2025	TEMALEX MEDICAL TECHNOLOGIES	624 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture, marquage et livraison d'objets promotionnels pour les besoins du Département du Nord	22/07/2025	NEWCOM L'OBJET PUB	1 230 000,00
Accord-cadre à bons de commande pour des services de formation sur le thème « de faciliter l'information et le repérage des consommations à risque chez les personnes accueillies/accompagnées en protection maternelle et infantile »	25/07/2025	INFOR SANTE	78 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Reconstruction et renforcement de la chaussée de la RD 28 sur le territoire de la commune de Maubeuge - Rubrique 1 - Reconstruction et renforcement de la chaussée du PR 0+0000 AU PR 1+0300	30/07/2025	Entreprise Jean Lefebvre à Aulnoye	1 329 171,54
Requalification de la rue du pont Censier - RD66 du PR2+380 au PR2+680, sur la commune de ROSULT	22/07/2025	COLAS France - Etablissement de Valenciennes	330 741,77
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à des prestations de services de relations avec la presse culturelle pour les besoins du Département du Nord	28/07/2025	DEZARTS	250 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la distribution de documents en boîte aux lettres pour les besoins du Département du Nord	23/07/2025	Groupe La POSTE (mandataire) et MEDIAPOSTE (cotraitant)	1 200 000,00
Prestations d'études pour la mise en place d'une gestion des arbres d'alignement sur le domaine routier de la voirie départementale	08/08/2025	SMDA	59 280,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande de fourniture de Vaccins pour le Département du Nord Lot 5 : Vaccin contre l'hépatite B adulte et enfant – Relance	01/08/2025	LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE (GSK)	136 401,52
RD 951 à Leval - renforcement de chaussée	04/09/2025	EIFFAGE ROUTE NORD EST-HAINAUT SUD	401 169,24
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de fourniture et livraison de matériel d'éclairage scénique et muséographique Lot n° 1 : Fourniture et livraison de projecteurs scéniques à LED	01/08/2025	VS Scènes & Audiovisuel	40 500,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de fourniture et livraison de matériel d'éclairage scénique et muséographique Lot n° 3 : Fourniture et livraison de projecteurs muséographiques à LED pour vitrine	01/08/2025	LOUPI	16 500,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de fourniture et livraison de matériel d'éclairage scénique et muséographique Lot n° 4 : Fourniture et livraison de console d'éclairage, de gradateur ou bloc de puissance et de coffret de distribution et d'alimentation électrique	01/08/2025	VS Scènes & Audiovisuel	22 500,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande de services de numérisation des courriers et dossiers entrants de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) du Nord	29/07/2025	Les Papillons blancs Roubaix Tourcoing (mandataire) / COTRANET (cotraitant)	1 920 000,00
Travaux de terrassement, assainissement, réseaux et chaussée reliant le Contournement Nord de Valenciennes à la Zone d'Activité EuropEscaut	01/08/2025	Eiffage Route Nord EST	460 081,92
Accord-cadre à bons de commande pour la mise en œuvre d'opération ponctuelles et spécifiques d'entretien d'espaces verts des bâtiments départementaux - relance du lot 3 via une procédure avec négociation	04/08/2025	SMDA (Soins Modernes Des Arbres)	324 000,00
Travaux de création d'un ascenseur au collège Anatole France à Ronchin	06/08/2025	METROPOLE CONSTRUCTION	266 435,15
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de service pour la réalisation de prestations relatives à la solution de gestion électronique de documents et des prestations de services associées pour le pôle Patrimoine Social (Autonomie, Enfance et Insertion) du Département du Nord	08/08/2025	EFALIA	996 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de location de bennes, enlèvement, traitement et valorisation des déchets gérés par la Direction de la Voirie – Agence Routière des Flandres	20/08/2025	BAUDELET	52 500,00
Travaux pour la mise en place de systèmes de vidéo surveillance dans des collèges des Unités territoriales de Dunkerque et de Flandre Intérieure	01/09/2025	DEMOUSELLE	386 400,00
Marché subséquent n°20250749 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°2019506657 relatif à la maintenance et à la fourniture d'équipements réseau Cisco pour le Département du Nord et ses prestations associées	18/08/2025	IPSICOM	576 000,00
Réalisation d'étude d'impact sur l'environnement dans le cadre d'opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental - lot 1	19/08/2025	Planète Verte	27 960,00
Réalisation d'étude d'impact sur l'environnement dans le cadre d'opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental - lot 2	20/08/2025	Thierry CHALLON	63 780,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Réalisation d'étude d'impact sur l'environnement dans le cadre d'opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental - lot 3	20/08/2025	Thierry CHALLON	29 940,00
Réalisation d'étude d'impact sur l'environnement dans le cadre d'opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental - lot 4	19/08/2025	planète verte	56 760,00
Contournement Nord de Valenciennes Travaux de renforcement acoustique des 3 maisons d'habitations	10/09/2025	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION	111 931,07
Marché de travaux pour l'installation de deux ascenseurs permettant l'accès de l'externat et de la cantine scolaire aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre de l'AD'AP départemental du collège - lot 1 Bayard à Denain	25/08/2025	EIFFAGE CONSTRUCTION NPC	307 905,38
Marché de travaux pour l'installation de deux ascenseurs permettant l'accès de l'externat et de la cantine scolaire aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre de l'AD'AP départemental du collège - lot 2 Bayard à Denain	22/08/2025	ALIX ASCENSEURS	98 268,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Travaux de réfection des joints du parement amont du Barrage du VAL JOLY	12/09/2025	SPIE BATIGNOLLES NORD	174 669,12
Accord-cadre à marchés subséquents pour la location temporaire sans chauffeur de véhicules industriels, d'engins spéciaux et de matériels spécifiques de travaux publics et d'espaces verts lot 1 Location de petit matériel de travaux publics et d'espaces verts	23/09/2025	Kiloutou Loxam Equip tout	480 000,00
Accord-cadre à marchés subséquents pour la location temporaire sans chauffeur de véhicules industriels, d'engins spéciaux et de matériels spécifiques de travaux publics et d'espaces verts lot 2 : Location d'engins d'élévation de personnes	23/09/2025	Kiloutou Loxam	240 000,00
Accord-cadre à marchés subséquents pour la location temporaire sans chauffeur de véhicules industriels, d'engins spéciaux et de matériels spécifiques de travaux publics et d'espaces verts lot 3 : Location d'engins de travaux publics	23/09/2025	Kiloutou Loxam	2 400 000,00
Accord-cadre à bons de commande à marchés subéquents des prestations de services relatives à l'enlèvement de dépôts d'amiante et à leur traitement pour le Département du Nord Lot 1 : Enlèvement des dépôts d'amiante et traitement de ces déchets dans le secteur Nord du Département - Agence Routières des Flandres - Dunkerque	09/09/2025	SARL DECONTAMIANTE	48 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande à marchés subséquents des prestations de services relatives à l'enlèvement de dépôts d'amiante et à leur traitement pour le Département du Nord Lot 2 : Enlèvement des dépôts d'amiante et traitement de ces déchets dans le secteur Sud du Département - Agence Routières Pévèle Hainaut, Cambrai et Avesnes	09/09/2025	(1er) SARL DECONTAMIANTE (2nd) grpt MALAQUIN / HYDRAM	252 000,00
Prestations de services de formation en vue de la délivrance de certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), d'autorisation de conduite d'engins spéciaux (AC) et d'autorisation d'intervention à proximité de réseaux (AIPR) pour les agents du Département du Nord Lot n°1 : Formation sur les sites départementaux	23/09/2025	LSM FORMATION	402 000,00
Prestations de services de formation en vue de la délivrance de certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), d'autorisation de conduite d'engins spéciaux (AC) et d'autorisation d'intervention à proximité de réseaux (AIPR) pour les agents du Département du Nord Lot n°2 : Formation dans les locaux du titulaire	23/09/2025	LSM FORMATION	216 000,00
Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (1ère catégorie) et de Contrôle Technique relative au projet de restructuration du collège Théodore MONOD à LESQUIN - LOT 1	24/09/2025	COBAT COPREV	23 850,00
Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (1ère catégorie) et de Contrôle Technique relative au projet de restructuration du collège Théodore MONOD à LESQUIN - LOT 2	24/09/2025	BUREAU ALPES CONTROLES	48 276,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Création d'un giratoire à l'intersection des RD935 et 954 à Condé sur l'Escaut	29/09/2025	COLAS France Etablissement de Valenciennes	800 698,13
AC Formation et sensibilisation à la démarche aller-vers	28/10/2025	Association Prévention Spécialisée Nationale APSN	102 240,00
Mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination de chantier pour l'opération de reconstruction relative au projet de reconstruction du collège Pablo NERUDA à WATRELOS en certification HQE BATIMENT DURABLE®, Labellisable PassivHaus Classic®, et Labellisable Niveau 2 du label « bâtiment biosourcé	01/10/2025	CICANORD	155 844,00
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord Lot 24 : Prestation de supervision individuelle et collective pour l'ensemble des professionnels et des cadres du Département du Nord	03/10/2025	IRTS	240 000,00
Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents relatifs à l'acquisition de maintenance, et les évolutions du centre opérationnel de sécurité	13/10/2025	ADVENS	4 200 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande de services de prévisions et d'observations météorologiques pour le Département du Nord	14/10/2025	OMNIUM METEO	150 000,00
Accord-cadre à bons de commande de réalisation et la livraison de Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancés pour le paiement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en modes emploi direct et mandataire pour le Département du Nord	16/10/2025	UP COOP	600 000,00
Travaux d'aménagement du Parc du Mont Noir dans le cadre du projet Interreg Clim@Monts - LOT 1 : Pose et fourniture de mobilier extérieur en bois et acier	17/10/2025	FRANCIAL MOBI	120 000,00
Travaux d'aménagement du Parc du Mont Noir dans le cadre du projet Interreg Clim@Monts LOT 2 : Rénovation et création de cheminements	16/10/2025	PAYSAGE DES FLANDRES	96 000,00
Services d'entretien et de maintenance des collèges du département du Nord : Services d'entretien et de maintenance des collèges du département du Nord : Maintenance CVC, maintenance SSI, installations électriques et photovoltaïques dont le département du Nord a la charge) lot 1 - maintenance CVC des collèges de l'UT de Dunkerque	17/10/2025	DALKIA	3 600 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Lot n°2 – Maintenance CVC des collèges de l'UT de Flandre Intérieure	17/10/2025	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD	1 920 000,00
Lot n°3 - Maintenance CVC des collèges de l'UT de Cambrai	17/10/2025	SPIE FACILITIES	1 500 000,00
Lot n° 4 : Maintenance CVC des collèges de l'UT d'Avesnes	17/10/2025	SPIE FACILITIES	3 000 000,00
Lot n° 5 : Maintenance CVC des collèges de l'UT de Lille Ouest	17/10/2025	DALKIA	4 860 000,00
Lot 6 : Maintenance CVC des collèges de l'UT de Lille Est	17/10/2025	SEMERU	3 780 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Lot 7 : Maintenance CVC des collèges de l'UT de Lille Nord	17/10/2025	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	2 700 000,00
Lot 8 : Maintenance CVC des collèges de l'UT de Douai	17/10/2025	SEMERU	3 360 000,00
Lot 11 : Maintenance SSI, installations électroniques et photovoltaïques des collèges des UT de Douai, Lille Est et Lille Nord	17/10/2025	SPIE FACILITIES	1 380 000,00
Lot 12 : Maintenance SSI, installations électriques et photovoltaïques des collèges des UT de Dunkerque, Flandre intérieure et Lille Ouest	17/10/2025	SPIE FACILITIES	1 260 000,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de fourniture et livraison de projecteurs muséographiques à LED-lot 2	24/10/2025	PROCEDES HALLIER	22 500,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre de services à bons de commande et à marchés subséquents pour le droit d'usage de la solution CITRON pour la gestion des fluides et prestations associées	05/11/2025	GADS -CITRON	306 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif aux Services Front Office (support utilisateurs informatique niveaux 1 et 2)	21/10/2025	SPIE ICS	3 000 000,00
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services pour la prise en charge, la maintenance, le remplacement et le déménagement des postes de travail, des périphériques et le déploiement de matériels informatiques pour le Département du Nord	24/10/2025	IRIS INFORMATIQUE	720 000,00
Acquisition des vêtements de haute visibilité destinés aux agents du Département du Nord	24/10/2025	DUPONT BEAUDEUX SARL	600 000,00
Travail social et aller-vers : une définition partagée, pour un plus grand pouvoir d'agir	28/10/2025	APSN	120 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour des services de formation en vue d'obtenir une habilitation électrique pour les agents du Département du Nord	07/11/2025	CK PREVENTION	150 000,00
Conception scénographique et fabrication d'une exposition interactive pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, intitulée "eau" (titre provisoire), présenté dans l'espace "petit forum" du Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq en 2027/2028	03/11/2025	Grpt Laura Bodénez (mandataire) / SAS Atelier Saint-Roch Groupe ADN (cotraitant) / Camille Dégardin (soustraitant)	79 548,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de contrôle d'exécution du service public de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire pour le Département du Nord	14/11/2025	ES-QUALITE	200 400,00
Accord-cadre de fourniture, entretien et maintenance d'extincteurs, entretien, maintenance préventive et corrective des hottes de ventilation de cuisine, Curage des bacs à graisse, bacs à féculés et installations d'eaux pluviales des collèges du Département du Nord Lot 1 : Maintenance des extincteurs des collèges des UT d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes	01/12/2025	SOPRO SAS	240 000,00
Accord-cadre de fourniture, entretien et maintenance d'extincteurs, entretien, maintenance préventive et corrective des hottes de ventilation de cuisine, Curage des bacs à graisse, bacs à féculés et installations d'eaux pluviales des collèges du Département du Nord Lot 2 : Maintenance des extincteurs des collèges des UT de Douai, Lille Est et Lille Nord	01/12/2025	SOPRO SAS	240 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre de fourniture, entretien et maintenance d'extincteurs, entretien, maintenance préventive et corrective des hottes de ventilation de cuisine, Curage des bacs à graisse, bacs à féculés et installations d'eaux pluviales des collèges du Département du Nord Lot 3 : Maintenance des extincteurs des collèges des UT de Dunkerque, Flandre Intérieure et Lille Ouest	01/12/2025	SOPRO SAS	240 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture et livraison de tablettes, taquets de support, renforts pour les rayonnages de marque Lapoyade, préexistant des archives départementales - Lot 1	18/11/2025	BRUYNZEEL RANGEMENTS	234 999,99
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture et livraison de tablettes, taquets de support, renforts pour les rayonnages de marque Lapoyade, préexistant des archives départementales - Lot 2	18/11/2025	BRUYNZEEL RANGEMENTS	15 000,00
Prestations de visibilité , billetterie et événementiel dans le cadre d'un partenariat avec le LOSC pour deux saisons 2025-2026 et 2026-2027	21/11/2025	LOSC LILLE	324 000,00
Accord-cadre à bons de commande de service pour l'émission et la livraison de chèques vacances pour le Département du Nord	05/11/2025	ANCV	3 333 333,33

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Services d'entretien et de maintenance des collèges du Département du Nord (CVC, SSI , installations électriques et photovoltaïques) Lot 9 : maintenance CVC des collèges de l'UT de Valenciennes	05/11/2025	RAMERY ENERGIES	4 500 000,00
Prestations de maintenance, paramétrage, remplacement et achat d'audioguides de la maison Natale Charles de Gaulle à Lille	17/11/2025	ARCICOM	60 000,00
Contournement Nord de Maubeuge – Désamiantage et déconstruction d'habitations situées sur les communes de La Longueville, Feignies, Mairieux et de Maubeuge	27/11/2025	LORBAN	232 104,48
MARCHE SUBSEQUENT N°20250972 relatif à l'intégration de nouvelles offres satellitaires passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 2020507052 relatif aux services loués de transmission de données inter-sites pour le Département du Nord et services associés	17/11/2025	ADISTA	133 333,33
Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents de services pour la maintenance et le support des progiciels libriciel et prestations associées pour le département du Nord	19/11/2025	LIBRICIEL SCOP SA	240 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents de service relatifs à la maintenance et les évolutions de gestion des archives « FLORA » et prestations associées	20/11/2025	FLORA SOFTWARE	220 800,00
Accord-cadre de fourniture et livraison de moyens de paiement des aides sociales d'urgence LOT 1 : Production et livraison de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) non nominatifs, au format papier, et services associés	12/12/2025	UP COOP	4 000 000,00
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 1 Secteur 1 Flandre Intérieure - Gros oeuvre étendu	10/12/2025	VUYLSTEKER	326 384,69
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 3 -Secteur 1 Flandre Intérieure – Electricité	10/12/2025	STTN	96 378,01
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 4 Secteur 1 Flandre Intérieure – CVC Plomberie	10/12/2025	GODIN MAN	175 200,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 5 Secteur 1 Flandre Intérieure – Ascenseur	10/12/2025	ALIX ASCENSEURS	206 520,00
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 6 Secteur 2 Lille Nord – Gros oeuvre étendu	10/12/2025	METROPOLE CONSTRUCTION	321 082,79
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 7 Secteur 2 Lille Nord – Fluides	10/12/2025	Groupeement GODIN MAN / SATELEC Co traitant	130 010,40
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 8 Secteur 2 Lille Nord – Cuisine	10/12/2025	DE GRAEVE	75 948,00
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 10 Secteur 3 Douai – Couverture	10/12/2025	JOSE DEHAENNE	132 967,48

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges des Unités Territoriales de Lille Nord, Flandre Intérieure, Lille Ouest et Douai, dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 lot 11 Secteur 4 Lille Ouest - Menuiseries extérieures	10/12/2025	ALNOR	553 070,40
Remise en état de la plateforme de travail mise à disposition de SNCF Réseaux - Contournement Nord de Valenciennes - Section Ouest	08/12/2025	SAS RAUX-LESCAILLET	85 368,00
Accord-cadre à bons de commande de fourniture de trousse de diagnostic immuno-enzymatique (EIA) pour la détection post-mortem de la protéine prion (PrPSc) à partir d'échantillons de cérébraux d'origine bovine, caprine et ovine pour le laboratoire départemental public	04/12/2025	IDEXX	480 000,00
Mise aux normes d'un monte-charge existant en ascenseur à usage mixte dans les locaux de l'unité territoriale de Lille Ouest	16/12/2025	OTIS	58 003,74
Fourniture et installation de purificateurs d'air à base d'algues pour le contrôle de la qualité de l'air	10/12/2025	BIOTEOS	59 400,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Conseil juridique et représentation en justice du Département du Nord - lot 1	29/12/2025	RESSOURCES PUBLIQUES	216 000,00
Conseil juridique et représentation en justice du Département du Nord - lot 2	30/12/2025	FRANK BERTON	944 000,00
Conseil juridique et représentation en justice du Département du Nord - lot 3	26/12/2025	CENTAURE	30 000,00
Conseil juridique et représentation en justice du Département du Nord - lot 5	26/12/2025	NSD AVOCATS	360 000,00
Conseil juridique et représentation en justice du Département du Nord - lot 6	29/12/2025	BCCL	180 000,00

Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale notifiés par le Département du Nord en 2025

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale ou montant maximum sur la durée totale du marché
Conseil juridique et représentation en justice du Département du Nord - lot 7	26/12/2025	CENTAURE	288 000,00
Conseil juridique et représentation en justice du Département du Nord - lot 8	26/12/2025	JULIETTE DELGORGUE	200 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de gaz naturel pour véhicules (GNC et BIO GNV) par enlèvement dans les stations-services avec cartes accréditives ou badges – Arrondissement de Dunkerque (lot 2)	19/12/2025	ENERJUMP	24 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services relatifs à l'enlèvement et au traitement des déchets (DASRI, MASQUES, MNU) des services du Département du Nord	23/12/2025	COSMOLYS	300 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services relatives à la prise en charge psychologique en victimologie des agents du CD59	23/12/2025	Association intercommunale d'aide aux victimes et de médiation (AIAVM)	80 000,00

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Marché publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 16 : secteur de Douai - gros œuvre étendu	+1,2%	09/01/2025	SARL IERA
Travaux	Entretien et Maintenance des Portes et Portails Automatiques des Bâtiments départementaux et des collèges du Département du Nord - lot 2 : secteur Avesnes / Cambrai / Valenciennes	+0,14%	13/01/2025	PORTIS NORD OUEST
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 6	-2,56%	14/01/2025	COFRINO
Services	Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à l'acquisition de fournitures médicales pour les services du Département du Nord Lot 1 : Dispositifs médicaux à usage unique et consommables pour consultations infantiles et générales pour cabinets médicaux	NON	15/01/2025	NM MEDICAL
Travaux	Marché public de conception et réalisation pour la relocalisation du collège Paul Duez et la réhabilitation d'une salle de sport municipale à Cambrai	+0,2%	17/01/2025	grpt RAMERY

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Marché publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 17 : secteur de Douai - Electricité, courants forts - courants faibles	+8,61%	17/01/2025	SATELEC
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 6	-2,56%	14/01/2025	COFRINO
Travaux	Marché publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 18 : secteur Douai - chauffage, ventilation, plomberie	+0,98%	18/01/2025	HERVE THERMIQUE
Travaux	Maîtrise d'œuvre relative à la reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck	-1,30%	20/01/2025	Grpt ARCHI5PROD
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 5	+0,4%	21/01/2025	CEGELEC
Services	Mise a disposition d'une solution de vote électronique et assistance à l'organisation et au déroulement des élections de représentants des assistants maternels et familiaux à la CCPD	NON	07/01/2025	Legavote

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICE DE COMMISSAIRES DE JUSTICE POUR LE DEPARTEMENT DU NORD LOTS 5+6+7	NON	08/01/2025	SELAS JUSTIFIRST
Services	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICE DE COMMISSAIRES DE JUSTICE POUR LE DEPARTEMENT DU NORD LOTS 1+2+3	NON	08/01/2025	NORIANCE
Travaux	Travaux de restructuration du collège Maxence Van der Meersch à Mouvaux – lot 01 Gros œuvre étendu.	+6,99%	09/01/2025	COMPAGNIE GENERALE DE CONSTRUCTION (CGC) à Lezennes
Travaux	Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (2 ^{ème} catégorie) relative à la restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord.	NON	09/01/2025	DEKRA Industriale Sas
Services	ASSURANCE DES EXPOSITIONS	NON	02/01/2025	WILLIS TOWER WATSON
Travaux	Entretien et maintenance des portes automatiques des bâtiments du Département du Nord - lot 2 : secteurs Avesnes / Cambrai/Valenciennes	+0,14%	21/01/2025	PORTIS NORD OUEST
Services	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICE DE COMMISSAIRES DE JUSTICE POUR LE DEPARTEMENT DU NORD LOTS 7+8	NON	21/01/2025	SARL BERNA PLICHON MAZON

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICE DE COMMISSAIRES DE JUSTICE POUR LE DEPARTEMENT DU NORD LOTS 4+5+6	NON	14/01/2025	SAS ACTANORD
Services	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICE DE COMMISSAIRES DE JUSTICE POUR LE DEPARTEMENT DU NORD LOTS 1+2+3	NON	23/01/2025	SCP GUEPIN ET PIQUE
Travaux	Mission de contrôle technique relative à la restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord	NON	01/01/2025	BTP CONSULTANTS
Travaux	Accord-cadre prestations d'études, contrôle et auscultation sur le domaine routier et ouvrage d'art - LOT 3A	NON	28/01/2025	GINGER CEBTP
Travaux	Accord-cadre prestations d'études, contrôle et auscultation sur le domaine routier et ouvrage d'art - LOT 3B	NON	28/01/2025	GINGER CEBTP
Travaux	Accord-cadre prestations d'études, contrôle et auscultation sur le domaine routier et ouvrage d'art - LOT 3A	NON	30/01/2025	NEXTROAD ENGINEERING

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Accord-cadre prestations d'études, contrôle et auscultation sur le domaine routier et ouvrage d'art - LOT 3B	NON	30/01/2025	NEXTROAD ENGINEERING
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 3	+1,94%	28/01/2025	grpt GILMANT construction
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 2	+0,64%	03/02/2025	CLOISONOR
Travaux	Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - lot 4 : fournitures de pièces détachées pour camion et fourgons de marque Mercedes	NON	03/02/2025	grpt SA LILLE METROPOLE VEHICULES INDUSTRIELS / CAMBRAI VI / LITTORAL VI / DOUAI VI / VALENCIENNES POIDS LOURDS / MAUBEUGE POIDS LOURDS
Services	Prestations de contrôle technique obligatoire et antipollution pour les véhicules légers dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes hors fourgons de voirie lots 1+2	NON	31/01/2025	AUTOMOBILE CLUB DU NORD

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de réfection des étanchéités et isolation des toitures terrasses. Traitement paysager des espaces extérieurs des collèges GER Nord Durable des collèges du Département du Nord - secteur 3 Lille Est - relance du lot gros œuvre étendu	-12,34%	03/02/2025	METROPOLE CONSTRUCTION
Travaux	Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord - secteur de Lille Est - lot 2 : Etanchéité	-28,67%	04/02/2025	NORD TOITURES
Travaux	Marchés publics de services portant sur l'exploitation et la maintenance des installations techniques des collèges du Département du Nord (59) – Lot n° 1 : Avesnes – Cambrai et Valenciennes	NON	05/02/2025	SPIE FACILITIES
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - lot 1	-1,31%	06/02/2025	TOMMASINI
Services	Fourniture d'accès internet à débit et temps de rétablissement garantis pour les sites du Conseil Départemental du Nord	NON	06/02/2025	ADISTA

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord - secteur de Lille Est - lot 3 : FLUIDES	-71,24%	07/02/2025	MAINTENANCE ENTRETIEN AERAILIQUE
Travaux	Accord- cadre à bons de commande pour les missions de contrôle technique relative aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 6 - Secteur Lille Est	NON	11/02/2025	Bureau Véritas
Travaux	Accord-cadre à bons de commandes de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neufs pour le département du Nord – Lot 1 - acquisition de mobilier d'enseignement pour les collèges publics du département du Nord	NON	11/02/2025	SAONOISE DE MOBILIER
Travaux	Accord-cadre à bons de commandes de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neufs pour le département du Nord – Lot 4 - Casiers – établis – armoires ateliers - dessertes – armoires fortes – vestiaires agents (collèges et bâtiments)	NON	11/02/2025	ACIAL
Services	Fourniture de titres de paiements CESH – garde d'enfants 0 à 3ans et gestion du dispositif correspondant pour le Département du Nord	+10%	12/02/2025	SCOP UP

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Mission de contrôle Technique relative à la réhabilitation du Collège Van Der Meersch à Mouvaux	+4,99%	12/02/2025	BUREAU ALPES CONTROLES
Travaux	Accord-cadre à bons de commandes de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neufs pour le département du Nord – Lot 3 Acquisition de pupitres informatiques par le Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des collèges	NON	12/02/2025	MOBIDECOR
Services	Prestations de services relatives aux contrôles techniques obligatoires, aux contre-visites et aux contrôles anti-pollution sur les véhicules légers du département du Nord, dont le PTAC est inférieure ou égale à 3.5 T Hors fourgons de voirie – Relance lot 1 : Arrondissement de Dunkerque	NON	13/02/2025	TUV DCTA
Services	Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord LOT 3	NON	12/02/2025	Agenor Valenciennes college
Services	Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord LOT 4	NON	12/02/2025	Agenor Calais College

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord LOT 5	NON	12/02/2025	Agenor Lille College
Travaux	Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Mersch à Mouvaux	NON	14/02/2025	SOLIDUM
Services	Prestations de contrôle technique obligatoire et antipollution pour les véhicules légers dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes hors fourgons de voirie lot 3	NON	14/02/2025	AUTOVISION
Services	Accord-cadre relatif aux prestations de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestations diverses dans les collèges du Département du Nord	NON	16/02/2025	ATALIAN PROPRETE
Travaux	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord	NON	30/01/2025	Grpt JEAN MARC ESCUDIE ARCHITECTURE
Services	Elaboration des études environnementales et des procédures réglementaires du projet de réalisation d'une voie nouvelle dite "Barreau de Cappelle-La-Grande"	+19,38%	18/02/2025	Grpt IRIS Conseil Regions / Le cere (cotraitant)

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour l'acquisition de préservatifs masculins sans latex, lubrifiés de taille standard et grande taille avec dosettes de gel lubrifiant, avec ou sans pochette cartonnée et avec logo et informations spécifiques - lot 2	NON	25/02/2025	TERPAN
Services	Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour l'acquisition de préservatifs féminins, sans latex, avec ou sans pochette cartonnée et avec logo et informations spécifiques - lot 3	NON	25/02/2025	TERPAN
Travaux	Etudes environnementales et élaboration du dossier d'autorisation environnementale unique pour l'aménagement de la section n°1 comprise entre l'échangeur de la Longueville et du contournement Sud-Ouest de Maubeuge	NON	05/03/2025	INGEROP
Travaux	Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (cat.1) relative à l'opération de réhabilitation du collège Van Der Meersch à Mouvaux	NON	11/03/2025	COBAT COPREV
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin lot 3	NON	11/03/2025	GRPT GILMANT

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin lot 5	NON	11/03/2025	CEGELEC
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin lot 6	NON	11/03/2025	COFRINO
Travaux	Marché de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 - lot 35	+1,08%	12/03/2025	SPIE BATIGNOLLES
fourniture	Accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de mobilier administratif par Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des bâtiments départementaux et des collèges	NON	14/03/2025	GOUJON BUREAU SAS
Travaux	Prestations d'études environnementales et élaboration du dossier d'autorisation environnementale pour la phase n°1 du projet d'aménagement de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure (section reliant la RD 942 à l'ouest au carrefour de la RD642 avec la rue des joueurs à Ebblinghem) pour le Département du Nord	+10,75%	14/03/2025	VERDI CONSEIL NORD DE France

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Accord-cadre de prestations de sécurisation et d'aide au suivi des opérations de salage et de déneigement pour le Département du Nord	NON	17/03/2025	ACELTIS
Travaux	Marché Global de Performance Energétique pour 4 collèges de l'Avesnois du Département du Nord	NON	18/03/2025	grpt SOGEA CARONI
Services	Accompagnement des équipes dans la gestion de conflits pour les cadres et professionnels sociaux et médico-sociaux de l'action sociale du Département du Nord lot 4	NON	18/03/2025	Julhiet Sterwen
Services	Accord-cadre à bons de commande relatif à une mission de conseil et d'assistance au pilotage de la protection sociale complémentaire pour le Département du Nord	NON	18/03/2025	ALCEGA
Services	Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - lot 22	NON	31/03/2025	avenir Trajectoire
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin lot 2	NON	31/03/2025	CLOISONOR

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin lot 4	NON	31/03/2025	HERVE THERMIQUE
Services	Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour la formation obligatoire initiale des assistants maternels agréés par le Département du Nord, LOT 1 : Métropole de Lille, Métropole de Roubaix-Tourcoing et Territoire des Flandres	NON	07/04/2025	IRTS
Travaux	Marché de services de maintenance, exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, adoucisseurs, production d'eau chaude sanitaire, équipements divers dans les Bâtiments Départementaux - lot 6 : secteur de Lille Centre	+3,11%	07/04/2025	DELANNOY DEWAILLY
Travaux	Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé nécessaire à l'opération de reconstruction du collège Léon Blum à Wavrin	NON	07/04/2025	APAVE INFRASTRUCTURE ET COSTRUCTION France
Fourniture	Accord-cadre de fourniture et pose de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules des services du Département du Nord - lot 1 : véhicules dont le PTAC est inférieur ou égale à 3,5T	NON	08/04/2025	NORAUTO France SAS

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Prestations de services relatives à la maintenance et l'évolution de la solution Grand Angle et prestations associées	NON	08/04/2025	CGI France
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin lot 1	NON	28/03/2025	TOMMASINI
Travaux	Programme de gros entretiens de renouvellement dans les Collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 Lot 27 secteur de Cambrai – Menuiseries extérieures	+4,98%	09/04/2025	NORD ALU MENUISERIES
Travaux	Réalisation d'une chaussée et d'ouvrages d'art reliant les villes de RAISMES et BEUVRAGE en passant au-dessus de la voie SNCF Lille Valenciennes (CNV)	NON	09/04/2025	EIFFAGE
Travaux	Contournement Nord de Valenciennes Section Ouest Trémie de Raismes Travaux de Terrassement, Ouvrage d'Art, Assainissement, Chaussée pour le Département du Nord.	NON	09/04/2025	EIFFAGE

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Accords-cadres de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - lot 2 : arrondissements de Cambrai Douai Valenciennes	NON	11/04/2025	CGCR
Travaux	Accords-cadres de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - lot 2 : arrondissements de Cambrai Douai Valenciennes	NON	14/04/2025	DENIS WATTEZ
Travaux	Accords-cadres de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord lot 2 : arrondissements de Cambrai Douai Valenciennes	NON	11/04/2025	ESCAUT GENIE CIVIL
Travaux	Accords-cadres de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord lot 2 : arrondissements de Cambrai Douai Valenciennes	NON	11/04/2025	CGCR
Travaux	Travaux de reconstruction sur un autre site du collège Albert Samain à Roubaix - lot 3 : Finitions intérieures	NON	15/04/2025	SPDE (mandataire) / SOLIDUM (cotraitant)

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de réfection de l'étanchéité du Collège Théodore Monod à ROUBAIX	NON	16/04/2025	BEAUDEAUX TOITURES
Travaux	Marché de service de réinsertion sociale et professionnnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord - lot 3 : Secteur de Cambrai	NON	22/04/2025	Grpt ACTION
Travaux	Travaux de terrassement, assainissement, chaussée sur les communes de Beuvrages et Bruay sur Escaut – Opération du Contournement de Valenciennes pour le Département du Nord.	NON	25/04/2025	Groupeement GUINTOLI
Fourniture	Acquisition de pièces détachées et prestations d'entretien pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes de marque Renault et Dacia - lot 2 : prestations d'entretien	NON	23/04/2025	NOUVEAU GARAGES LILLOIS
Travaux	Prestations de services de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie et des installations électriques des bâtiments du Département du Nord - lot 5 : secteur de Lille Ouest	-4,82%	25/04/2025	VINCI Facilities Mobility pour le compte de la société NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICES

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Etudes historique et mémorielle et de la vulnérabilité - caractérisation de la qualité des milieux dans le cadre de la renaturation des marais Foucart et Caverne	+23,95%	29/04/2025	ARTELIA
Fourniture	Fourniture et livraison de livres neufs non scolaires et de documents sonores et audiovisuels pour la politique départementale de lecture publique et les besoins professionnels des services départementaux - lot 4 : achat de documents sonores et audiovisuels (CD, vinyles,DVD) pour la Médiathèque départementale et les autres services départementaux	NON	29/04/2025	Grpt ADAV- GAM Annecy
Services	Prestations d'entretien, de réparation et d'aménagement (hors opérations spécifiques) des véhicules utilitaires et poids-lourds des services du Département du Nord – Lot 5	NON	30/04/2025	VALENCIENNES PL
Services	Fourniture et livraison de livres neufs non scolaires et de documents sonores et audiovisuels pour la politique départementale de lecture publique et les besoins professionnels des services départementaux - lot 4 : Achat de documents sonores et audiovisuels (CD,Vinyles,DVD) pour la Médiathèque départementale et les autres services départementaux	NON	29/04/2025	ADAV
Services	Accord-cadre de prestation d'acquisition, d'exploitation et de maintenance des stations météorologiques routières du Département du Nord	NON	02/05/2025	METEO OMNIUM

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Mission de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure routière dans le cadre du projet de réalisation d'une voie nouvelle dite "Barreau de Cappelle-la-Grande"	+16,69%	05/05/2025	GRPT INGEROP + SARL AEI
Travaux	Mission d'assistance technique à la maitrise d'ouvrage en matière d'environnement pour la phase 1 de mise en 2x2 de la RD642	NON	05/05/2025	AUDDICE ENVIRONNEMENT
Services	Inventaires naturalistes, études pour l'amélioration de la connaissance scientifique et du fonctionnement écologique sur les propriétés départementales et les emprises des projets départementaux Lot 1 : Plan de gestion type réserve naturelle et documents d'objectif Natura 2000 (DOCOB)	NON	05/05/2025	AUDDICE ENVIRONNEMENT
Services	Inventaires naturalistes, études pour l'amélioration de la connaissance scientifique et du fonctionnement écologique sur les propriétés départementales et les emprises des projets départementaux Lot 3 : inventaires faunistiques	NON	05/05/2025	AUDDICE ENVIRONNEMENT
Services	Inventaires naturalistes, études pour l'amélioration de la connaissance scientifique et du fonctionnement écologique sur les propriétés départementales et les emprises des projets départementaux Lot 4 : inventaires floristiques	NON	05/05/2025	AUDDICE ENVIRONNEMENT

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de voirie dans le cadre du réaménagement de l'échangeur RD650/RD621 à Lambres-lez-Douai	NON	07/05/2025	EJL
Services	Marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord - lot 1 : secteur de Valenciennes	-22,52%	07/05/2025	grpt AGEVAL (m) POINTFOR/ESPOIR AVENIR/CAPEP/IRIS ENVIRONNEMENT
Travaux	Accord-cadre de travaux de mise en œuvre de revêtements superficiels (ESU/ECF/RSC) sur le patrimoine d'intérêt départemental – 2 lots Lot 1 : travaux de mise en œuvre d'Enduits Superficiels d'Usure	NON	12/05/2025	EJL COLAS AMIENS GPT LHOTELLIER
Services	PRESTATIONS DE SERVICES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES COLLÈGES ET DES BÂTIMENTS DONT LE DÉPARTEMENT DU NORD A LA CHARGE – LOT 5 : SECTEUR DE FLANDRES INTÉRIEURES	+4,64 %	12/05/2025	APAVE EXPLOITATION France
Services	Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord Lot 6 secteur de Douai	-14,54%	13/05/2025	ACI – La Sauvegarde du Nord – Atelier Chantier (mandataire) / l'Association pour la Mobilité et l'Insertion et la Solidarité AMIS (co-traitant 1) / ACI CENTRE SOCIAL PABLO PICASSO AUBY (co-traitant 2) / ECAILLON SOLIDARITE INSERTION (ECI) (co-traitant 3)

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Accord-cadre de travaux de mise en œuvre de revêtements superficiels (ESU/ECF/RSC) sur le patrimoine d'intérêt départemental – 2 lots Lot 2 : travaux de mise en oeuvre d'Enrobés Coulés à Froid et Revêtements Superficiels Combinés	NON	13/05/2025	EJL COLAS ARTOIS GPT RAMERY
Travaux	Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord Lot n°3 PEINTURE SOLS COLLES	NON	13/05/2025	GILMANT CONSTRUCTION
Services	Inventaires naturalistes, études pour l'émalioration de la connaissance scientifique et du fonctionnement écologique sur les propriétés départementales et les emprises des projets départementaux - lot 1 : Plan de gestion type réserve naturelle et documents d'objectif Natura 2000 (DOCOB)	NON	13/05/2025	AUDDICE ENVIRONNEMENT
Services	Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault- Lot n°1	NON	15/05/2025	GR Lille V.I. - DUBREU SAS - Keos
Services	Prestations de services de gardiennage et de surveillance de bâtiments départementaux et mise en place de prestations ponctuelles sur l'ensemble des services départementaux Lot n°2: Gardiennage et surveillance de l'Hôtel du Département du Nord, de bâtiments départementaux et prestations sur l'arrondissement de Lille	NON	16/05/2025	ATMG

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Prestations de gardiennage et de surveillance de bâtiments départementaux et la mise en place de prestations ponctuelles sur l'ensemble des services départementaux Lot n° 3 : Gardiennage et surveillance du Musée départemental Matisse au Cateau-Cambrésis et prestations sur les arrondissements de Cambrai et Douai	NON	16/05/2025	ATMG
Services	Prestations de gardiennage et de surveillance de bâtiments départementaux et la mise en place de prestations ponctuelles sur l'ensemble des services départementaux Lot n° 4 : Gardiennage et surveillance du MUSVERRE de Sars Poteries et prestations sur les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes	NON	16/05/2025	ATMG
Services	Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord Lot 7 secteur de Dunkerque	-15,48%	16/05/2025	grpt REIE DE QUARTIER DE GRANDE SYNTHE(m)/ASSOCIATION AGIR/HAUT DE FLANDRE INSERTION/ECOFLANDRES/LES SERRES DES PRES
Fournitures	Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - 16 lots - Lot 7 : Fournitures de pièces détachées pour les faucheuses de marque Noremat	NON	19/05/2025	NOREMAT
Services	Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord Lot 3 secteur de Cambrai	-15,96%	19/05/2025	groupement ACTION (mandataire) / ACIAE / ADACI / BIO CAMBRESIS

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Fournitures	Accord-cadre à bons de commande de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neufs pour le Département du Nord - lot 2 - acquisition de mobilier de demi-pension par le Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des collèges	NON	22/05/2025	ADM EQUIPEMENT
Travaux	Travaux d'aménagements paysagers de l'échangeur RD 650/621 sur la RD 621	+1,73%	22/05/2025	France Environnement
Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neufs pour le département du Nord – Lot 1 - acquisition de mobilier d'enseignement pour les collèges publics du département du Nord	NON	24/05/2025	SAONOISE DE MOBILIERS
Fournitures	Accord-cadre à bons de commande fournitures relatif à l'acquisition de mobiliers et matériels neufs pour le Département du Nord - lot 3 - acquisition de pupitres informatiques par le Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des collèges	NON	26/05/2025	MOBIDECOR SAS
Fournitures	Accord-cadre à bons de commande de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neufs pour le Département du Nord - lot 4 - Casiers, établis, armoires, dessertes, vestiaire agents	NON	27/05/2025	ACIAL

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord Lot 8 secteur de Flandre Intérieure	-15,80%	27/05/2025	groupement SAS FORMATION (Mandataire) / Cotraitant : ASSOCIATION ORME ACTIVITES
Fournitures	Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault Truck - lot 2	NON	27/05/2025	SAS DUBREU
Fournitures	Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault Truck - lot 2	NON	28/05/2025	GRPT LMVI
Fournitures	Fourniture de pièces détachées et Entretien, réparations des véhicules légers et utilitaires inférieur ou égal à 3.5 t du Département du Nord, de marque Citroën, Peugeot - Lot n°1 : Acquisition de pièces détachées pour les véhicules départementaux égale ou de moins de 3.5 T de marque Peugeot et Citroën	NON	02/06/2025	SOCIETE LILLOISE DE SERVICES ET DE DISTRIBUTION DE PIECES DE RECHANGE
Services	Marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord - lot 1 : secteur de Valenciennes	-11,90%	02/06/2025	grpt AGEVAL (mandataire) / POINTFORT/ESPOIRE AVENIR / CAPEP / IRIS ENVIRONNEMENT

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et Petite Forêt lot 4 : écrans acoustiques	NON	04/06/2025	Gpt VINCI Construction (mandataire) TEMSOL (co traitant)
Services	Prestations de services pour l'externalisation des mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) de niveau 1 et de niveau 2 sur le territoire du Département du Nord - lot 2,3,4,5,6 et 7	NON	04/06/2025	Association pour le Soutien et l'Action Personnalisée dans le Département du Nord
Services	Marchés de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord – Lot 5 : Secteur de Lille Est	-16,18%	05/06/2025	GROUPEMENT INTERVAL / ARI / INSERSOL / LES SERRES DES PRES / EOLE / LILLE SUD INSERTION
Travaux	Contournement Nord de Valenciennes Section Ouest Trémis de Raismes Travaux terrassement, ouvrage d'art, assainissement, chaussée pour le Département du Nord	+0,45%	05/06/2025	Groupeement Eiffage Génie Civil/ BOTTE Fondations/Eiffage Route Nord Est Hainaut Marly/Société SNPC-Etablissement de Lhotelier Travaux Publics -
Services	Prestations de services de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie et des installations électriques des bâtiments du Département du Nord – lot 8 secteur Lille Est	-2,65%	06/06/2025	SPIE FACILITIES -

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Prestations de services de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie et des installations électriques des bâtiments du Département du Nord - LOT 6 : secteur de Lille Centre	-5,48%	11/06/2025	EQUANS -INEO
Travaux	Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et Petite Forêt – Lot 2	NON	11/06/2025	Gprt SAS RISPAL (mandataire)/ SARL Société d'Application Industrielle de l'Electricité et de l'Electronique (S.A.I.E.E)
Travaux	Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et Petite Forêt – Lot 1	NON	13/06/2025	JEAN LEFEBVRE NORD SAS
Travaux	Marché négocié faisant suite à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction d'une demi-pension au collège Robespierre à Saint Pol sur Mer	NON	16/06/2025	AR&B ARCHITECTES
Services	Prestations de services pour l'externalisation des mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) de niveau 1 et de niveau 2 sur le territoire du Département du Nord - relance du lot 1	NON	13/06/2025	AGGS L'UDAF

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Marché de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord Lot 4 : Secteur d'Avesnes	-15,97%	18/06/2025	groupement ENTRAIDE (mandataire) / ADACI / ASSOCIATION SYNERGIE / ASSOCIATION ARC EN CIEL
Travaux	Mission de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure concernant la section n°1 du projet de contournement nord de Maubeuge, reliant la RD 649 à l'Ouest de l'agglomération (à hauteur de l'échangeur de La Longueville) et le contournement Sud-Ouest de Maubeuge	NON	18/06/2025	EGI S VILLES ET TRANSPORT
Services	Accord-cadre à bons de commande de prestation de services relatif à la réalisation de contrôles de service fait des opérations cofinancées dans le cadre des fonds européens	NON	19/06/2025	Groupement P&C CONSEILS Groupement Initiatives Conseils Groupement CONTI CONSULTING
Services	Marché de service pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie réalisés par le Département du Nord via le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) éligibles en 5ème période	NON	19/06/2025	LORIS ENR SAS
Services	Fourniture de pièces détachées et entretiens, réparation des véhicules légers et utilitaires inférieur ou égal à 3,5 T du Département du Nord de marque Renault, Dacia - lot 1 : Acquisition de pièces détachées pour les véhicules départementaux égale ou de moins de 3,5 T de marque Renault Dacia	NON	19/06/2025	LES NOUVEAUX GARAGES LILLOIS

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
PI	Etudes préalables à l'aménagement du réseau routier départemental sur la commune de Denain	NON	20/06/2025	ACTIERRA
Fournitures	Accord-cadre à bons de commande de fournitures relatif à l'acquisition de mobilier administratif par le Département du Nord dans le cadre de l'aménagement des bâtiments départementaux et des collèges	NON	24/06/2025	GOUJON BUREAU
Services	ETUDE HISTORIQUE ET MEMORIELLE DE VULNERABILITE – CARACTERISATION DE LA QUALITE DES MILIEUX DANS LE CADRE DE LA RENATURATION DES MARAIS FOUCART ET CAVERNE	+29,87%	24/06/2025	ARTELIA
Services	Prestations de services relatives à la maîtrise d'œuvre de l'opération de modification de l'échanger RD621-RD50 situé à Lambres-lez-Douai	+13,34%	23/06/2025	INGEROP
Travaux	Contournement Nord de Valenciennes Section Ouest Trémie de Raismes Travaux de terrassement, Ouvrage d'Art, Assainissement, Chaussée pour le Département du Nord	NON	24/06/2025	Grpt EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / les cotraitants BOTTE FONDATIONS, EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT MARLY, SOCIETE SNPC-ETABLISSEMENT DE LHOTELLIER TRAVAUX PUBLIC SAS

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Maîtrise d'œuvre d'infrastructure relative à la section Ouest du contournement Nord de Valenciennes (RD375) pour le Département du Nord	NON	26/06/2025	Le groupement SETEC INTERNATIONAL SAS (mandataire) / SETEC TPI SAS (cotraitant) / STRATES Ouvrages d'art SARL (cotraitant),
Services	Entretien et Maintenance des Portes et Portails Automatiques des Bâtiments départementaux et des collèges du Département du Nord - lot 3 : secteur de Douai / Lille EST / Lille Nord / Lille Centre	+0,18%	25/06/2025	SMF SERVICES
Travaux	Travaux de création d'un ascenseur au Collège Albert Calmette à Wasquehal	+4,95%	30/06/2025	Métropole construction
Services	Accord-cadre pour la réalisation de prestations de visites par plongeurs autonomes des ouvrages d'art existants sur le domaine public départemental	NON	02/07/2025	SATIF
Services	Gestion et conservation externalisée des archives intermédiaires du Département du Nord	+10%	02/07/2025	AGSRM
Services	Entretien et maintenance des portes et portails automatiques des bâtiments départementaux et des collèges du département - lot 2	NON	03/07/2025	PORTIS

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord Lot 9 secteur de Lille Nord	-15,08%	07/07/2025	groupement URBAN CLEAN (mandataire) / ESSTEAM (cotraitant)
Travaux	Travaux de restructuration du collège Maxence Van der MEERSCH à MOUVAUX - lot 9 Espaces verts clôtures	-6,48%	02/07/2025	SN EUROVERT HDF
Travaux	Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette Lez Lille - lot 3 Electricité	+15%	07/07/2025	BL ENERGIE NORD
Travaux	Elaboration des études environnementales et des procédures réglementaires du projet de réalisation d'une voie nouvelle dite " Barreeau de Capelle-la-grande"	+22,30%	07/07/2025	grpt IRIS CONSEIL région / LE CERE
Services	Etudes environnementales et élaboration du dossier d'autorisation environnementale unique pour l'aménagement de la section n°1 comprise entre l'échangerude la Longueville et le contournement Sud-Ouest de Maubeuge	+12,89%	08/07/2025	gpt Ingerp conseil et ingenierie / rainette/geonord
Services	Accord-cadre à bons de commande de services pour la maintenance et l'évolution de la solution de gestion de collections MOBYDOC et prestations associées	NON	08/07/2025	AXIELL France

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Exploitation et la maintenance des installations techniques des collèges du Département du Nord Lot n° 2 : Douai, Lille Est et Lille Nord	-47,70%	09/07/2025	groupement DALKIA – groupe EDF (mandataire) et SEMERU (cotraitant)
Services	Exploitation et la maintenance des installations techniques des collèges du Département du Nord Lot 3 : Dunkerque, Flandre intérieure, Lille Ouest	-47,60%	09/07/2025	groupement DALKIA – groupe EDF (mandataire) et SEMERU (cotraitant)
Services	Réalisation de prestations de contrôle d'exécution du service public de transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire pour Département du Nord	+4,2%	09/07/2025	Grpt AMONRE / SCAT
Services	Marché d'assurance responsabilité civile et risques annexes pour les besoins du Département du Nord	+4,13%	15/07/2025	groupe Satec/ Allianz
Services	Acquisition d'une Unité mobile Nord Santé Prévention pour le Département du Nord	+2,71%	16/07/2025	groupe TOUTENKAMION

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Requalification de la RD 925 du PR 0+615 au PR 1+290 en traversée d'agglomération à Camphin-en-Carembault. Lot 1 : Travaux de voirie Rubrique 1 : Travaux sous maîtrise d'Ouvrage départementale – élargissement et renforcement de chaussée, création d'une voie de dégagement à droite Rubrique 2 : Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale – Création d'une piste cyclable	NON	18/07/2025	Jean lefevre
Services	Marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du département du Nord - lot 2 - secteur Lille ouest	- 15,85%	21/07/2025	GROUPEMENT LILLE SUD INSERTION
Travaux	Mission de maîtrise d'œuvre d'infrastructure concernant la section n°1 du projet de contournement nord de Maubeuge, reliant la RD 649 à l'Ouest de l'agglomération (à hauteur de l'échangeur de La Longueville) et le contournement Sud-Ouest de Maubeuge	+9,9%	23/07/2025	EGIS VILLE ET TRANSPORTS
Travaux	Accord cadre de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - lot 1 Arrondissement d'Avesnes	NON	23/07/2025	DENIS WATTEZ

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Accord cadre de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - lot 1 Arrondissement d'Avesnes	NON	24/07/2025	EGC
Travaux	Accord cadre de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - lot 1 Arrondissement d'Avesnes	NON	23/07/2025	CGCR
Travaux	Accord cadre de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - lot 1 Arrondissement d'Avesnes	NON	23/07/2025	ETGC
Travaux	Aménagement à 2x2 voies de la RD642 entre Strazeele et l'autoroute A25 - marché de dépollution pyrotechnique et de mise en sécurisation pyrotechnique	+6,47%	23/07/2025	DEMINETEC SAS

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Service de gardiennage et de surveillance de bâtiments départementaux et mise en place de prestations ponctuelles sur l'ensemble des services départementaux Lot 1 : Gardiennage et surveillance du Musée départemental de Flandre à Cassel et prestations sur l'arrondissement de Dunkerque	NON	25/07/2025	Le vigilant sécurité privée
Travaux	Travaux de requalification de la rue du pont Censier – RD66 du PR2+380 au PR2+680, sur la commune de ROSULT.	NON	25/07/2025	Colas Etablissement de Valenciennes
Travaux	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU MUSEE MATISSE AU CATEAU-CAMBRESIS LOT 10 CVC Plomberie	+3,09%	25/07/2025	Delanooy dewailly entreprise
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-baptiste Lebas à Roubaix - lot 2 : Charpente Couverture Etanchéité	NON	28/07/2025	Grpt SAS GOUDALLE CHARPENTE - cotraitant SAS SMAC HDF
Services	Accompagnement individuel et collectif des agents du département du Nord - lot 22 : prestations de réalisation de bilans de compétence	NON	30/07/2025	AVENIR TRAJECTOIRE
Travaux	Travaux de remplacement par un pont provisoire de l'OA 6313 – Pont de la dérivation de la Colme – RD11 sur la commune de Looberghe	+2,49%	29/07/2025	Etudes et travaux de génie civil (ETGC)

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Acord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services relatifs à la diffusion de supports de communication culturelle pour le département du Nord - lot 3 Métropole Européenne de Lille	NON	30/07/2025	SEPT COM
Travaux	Travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 Lot n° 30 : Secteur de Lille Est – Menuiseries extérieures	-1,13%	01/08/2025	SAS ALNOR
Travaux	Prestations de service relatives à la maîtrise d'œuvre de l'opération de modification de l'échangeur RD621 -RD650 situé à Lambres lez Douai	NON	05/08/2025	INGEROP
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 10	+0,62%	06/08/2025	EFTP
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 9	+1,49%	08/08/2025	COFRINO
Travaux	Marché de travaux de restructuration du collège Maxence van Der Meersch à Mouvaux - lot7	NON	12/08/2025	DE GREAVE

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Marché de travaux de restructuration du collège Maxence van Der Meersch à Mouvaux - lot8	NON	13/08/2025	ORONA
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 1	+2,48%	13/08/2025	VATP
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 5	+0,32%	13/08/2025	ETC
Fourniture	Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - 16 lots - lot 6 : Fourniture de pièces détachées pour tracteurs agricoles de marque CLASS	NON	19/08/2025	CASA SERVICE MACHINE
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 7	+0,32%	20/08/2025	MEA
Services	Prestations de services de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie et des installations électriques des bâtiments du Département du Nord - lot 3 - secteur de Cambrai	+0,4%	22/08/2025	EIFPAGE ENERGIE SYSTÈME NORD

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 6	-1,74%	26/08/2025	SPDE
Services	Services d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier dans les communes de Zegerscappel, Bollezeele, Eringhem, Pitgam avec extension sur le territoire de la commune d'Esquelbecq	+1,89%	01/09/2025	GEOMAT
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 8	+0,94%	01/09/2025	SATELEC
Services	Réalisation d'analyse d'eau, sols et de édiments d'études topographiques et bathymétriques - lot 1	NON	02/09/2025	LANAE
Travaux	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de mise à disposition de bennes et enlèvement pour tri, traitement et valorisation des déchets des services voirie du Département du Nord – Lot 3 Travaux de Pévèle-Hainaut	+5%	04/09/2025	MALAKUIN
Travaux	Marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord - lot 8 : secteur de Flandre Intérieure	NON	03/09/2025	SAS FORMATION

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 4	-1,94%	05/09/2025	PETROCHI
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 5	+0,32%	13/08/2025	ETC
Travaux	Marché de travaux de restructuration du collège Maxence van Der Meersch à Mouvaux - lot 6	NON	09/09/2025	DELANNOY DEWAILLY
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	TOC TOC
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	ADANEV
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	ANE
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	ECO SHUTTLE

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	IRIS
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	KIWI
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	MOREA
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	PROXIDROP
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	SFT
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	SLEMBROUCK
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	ST2S

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	04/09/2025	TEPIF
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	TRAVELIS
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	04/09/2025	TVMA
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	04/09/2025	UNIGO
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	04/09/2025	VITAL SERVICE
Services	Accord cadre relatif au transport des élèves en situation de handicap	NON	03/09/2025	achille
Travaux	Travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord à la charge au titre de l'année 2023 - lot 31 : secteur de Lille Est	+9,40%	12/09/2025	GRPTSatelec/ Godinman

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 2	+1,70%	17/09/2025	GOUDALLE
Travaux	Travaux de terrassement, assainissement, chaussée sur les communes de Beuvrages et Bruay sur Escaut – Opération du Contournement de Valenciennes pour le Département du Nord. Section OUEST – M17	NON	24/09/2025	groupement GUINTOLI
Travaux	Marché de travaux de restructuration du collège Maxence van Der Meersch à Mouvaux - lot 4	NON	23/09/2025	TEFFRI
Travaux	Aménagement à 2x2 voies de la RD 642 entre Strazeele et l'autoroute A25 Marché de dépollution pyrotechnique et de mise en sécurisation pyrotechnique	+43,21%	23/09/2025	DEMINETEC SAS
Travaux	Travaux de réfection de l'étanchéité du collège Théodore Monod à Roubaix	-1,64%	25/09/2025	Beaudeux Toitures
Services	Exploitation et la maintenance des installations techniques des collèges du Département du Nord Lot n° 1 : Cambrai / Valenciennes / Avesnes	-54,06%	01/10/2025	SPIE FACILITIES

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Fournitures	Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - 16 lots - LOT 1 : Fournitures de pièces détachées pour camion et fourgons de marque Renault	NON	02/10/2025	DUBREU SAS
Fournitures	Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - 16 lots - LOT 1 : Fournitures de pièces détachées pour camion et fourgons de marque Renault	NON	02/10/2025	Grpt Lille Métropole VI / Cambrai VI / Littoral VI / Douai VI / Valenciennes poids lourds / Maubreuge Poids Lourds
Fournitures	Fournitures de pièces détachées pour l'entretien des matériels d'exploitation - 16 lots - LOT 1 : Fournitures de pièces détachées pour camion et fourgons de marque Renault	NON	02/10/2025	KEOS PR Hauts de France
Travaux	Travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord à la charge au titre de l'année 2023 Lot n° 20 : Secteur de Lille OUEST – Désamiantage, gros œuvre étendu	-1,88%	03/10/2025	SAS EIFFAGE CONSTRUCTION NPDC
Travaux	Travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord à la charge au titre de l'année 2023 Lot n° 29 : Secteur de Lille Est – Couverture, bardage, métallerie	+9,96 %	01/10/2025	AQUASTOP
Services	convention d'études et de recherches pour le développement et l'amélioration du procédé de bio traitement des sédiments	NON	03/10/2025	biosynergie IMT NE

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Marché de travaux de restructuration du collège Maxence van Der Meersch à Mouvaux - lot 2	NON	07/10/2025	BOIRAMA
Services	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services pour le renouvellement d'un Centre de Services Applicatifs (CdSA) pour le Département du Nord	NON	21/10/2025	SOPRA STERIA GROUP
Travaux	Création de pistes cyclables sur le territoire des communes de Cambrai et Rumilly en Cambrésis	NON	14/10/2025	Eiffage Route
Travaux	Mise en place de systèmes de vidéo surveillance dans 17 collèges de l'UT de Dunkerque et 2 collèges de l'UT de Flandre Intérieur	NON	14/10/2025	DEMOUSELLE
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 5 : Revêtements sols durs	NON	20/10/2025	ETC
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 1 : Gros-Œuvre	NON	21/10/2025	VATP
Travaux	Travaux de construction du Collège Fernande Benoist à Hazebrouck Lot n°2 : Menuiseries extérieures – Protection solaire – Occultations - Serrurerie	+2,67%	22/10/2025	LOISON

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Réalisation d'une chaussée et d'ouvrages d'art reliant les villes de RAISMES et BEUVRAGES en passant au-dessus de la voie SNCF Lille-Valenciennes (CNV)	+5%	23/10/2025	Grpt Eiffage génie civile
Services	Prestations d'assurance pour la flotte de véhicules et risques annexes pour les besoins du Département du Nord	+0,78%	24/10/2025	Assurances securite
Services	Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services relatif à la télésurveillance des bâtiments du Département du Nord	NON	16/10/2025	SAS SECURITE TOTALE DOUAISIENNE
Travaux	Travaux de voirie dans le cadre du réaménagement de l'échangeur RD650/RD621 à Lambres-lez-Douai	+7,08%	27/10/2025	SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 4 : Cloisons menuiseries intérieures	NON	27/10/2025	PETROCCHI
Travaux	RD 953 – Renforcement et reconstruction de chaussée, aménagements de sécurité, création de pistes cyclables, trottoirs, stationnements et aménagements paysagers sur les communes de Beuvry-la-Forêt et Orchies – Rubriques 1 -2 - 3	NON	28/10/2025	EIFFAGE

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Prestations de services relatives à l'élaboration des études environnementales et des procédures règlementaires dans le cadre du projet de réalisation d'une voie nouvelle dite « Barreau de Cappelle-la-Grande »	NON	27/10/2025	Groupe IRIS Conseil REGIONS - Cabinet d'Etudes et de Recherches en Environnement LE CERE
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 6	NON	27/10/2025	SPDE
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 7 : CVC	NON	29/10/2025	MEA
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 8	NON	30/10/2025	SATELEC
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 9	NON	31/10/2025	COFRINO
Travaux	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DEMI-PENSION AU COLLEGE MME DE SEVIGNE ET CONSTRUCTION D'UN SAS DE DEPART AU COLLEGE JEAN-BAPTISTE LEBAS A ROUBAIX LOT 10 – VRD ESPACES VERTS	+6,04%	03/11/2025	EFTP

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 1	NON	04/11/2025	DELEPIERRE
Services	Accords-cadres de viabilité hivernale – hivers 2022-2023 à 2025-2026 – prestations de salage déneigement des routes départementales du nord – Lot 6 : arrondissement de Valenciennes : circuits VA02TUS, VA02N3S, VA02TUN1D, VA02N3D	NON	06/11/2025	LEIGNEL
Travaux	Création de pistes cyclables sur le territoire des communes de cambrai et rummily en cambrésis	NON	12/11/2025	EIFFAGE ROUTE NORD EST - HAINAUT SUD
Travaux	Travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le département du Nord a la charge au titre de l'année 2023 Lot 8 – Secteur de Dunkerque - gros-œuvre étendu	+3,67%	14/11/2025	RABOT DUTILLEUL
Travaux	Travaux de voirie dans le cadre du réaménagement de l'échangeur RD 650/RD621 Commune de Lambres lez Douai	NON	17/11/2025	JEAN LEFEBVRE Douai
Travaux	prestations de services de contrôle périodique des installations techniques es collèges et des bâtiments dont le Département du Nord a la charge lot 6 : secteur de Lille Centre	-0,57%	17/11/2025	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS
Services	Réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le département du Nord Lot 1 Direction territoriale du Douaisis Lot 2 Direction territoriale de l'Avesnois Lot 5 Direction territoriale du Cambrésis	NON	17/11/2025	BIOPATH

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Location par le Département du Nord / Forum départemental des Sciences de l'exposition VAISSEAU TERRE.	NON	17/11/2025	Société d'économie mixte d'exploitation de Centres Culturel, Educatif et de Loisirs – Cité de l'Espace - SEMECCEL
Services	Réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le département du Nord Lot 3 : Direction Territoriale des Flandres	NON	17/11/2025	DIAGNOVIE
Travaux	RD 642 - phase 1 - Travaux de mise à 2x2 voies de la RD 642 entre l'autoroute A25 et Strazeele : terrassement, assainissement, chaussées, ouvrages d'art, aménagements paysagers et écologiques Lot 1 travaux de terrassement, ouvrage d'art, assainissement, chaussée	+0,11%	17/11/2025	Groupe SAS EUROVIA STR (mandataire)/SAS JEAN LEFEBVRE NORD/SAS CARONI GENIE CIVIL/SAS NGE GENIE CIVIL HAUTS DE France/ SAS GUINTOLO HAUTS DE France/SAS NGE ROUTES HAUTS DE France/SAS SIGNATURE/SAS AGILIS
Services	Réalisation d'actes de cytologie et de biologie médicale pour le département du Nord LOT 4 : Direction Territoriale de la Métropole de Lille LOT 6 : Direction Territoriale du Valenciennois LOT 7 : Direction Territoriale de la Métropole de Roubaix-Tourcoing	NON	18/11/2025	CERBALLIANCE
Travaux	Marché de Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux Lot 7 Equipement de cuisine	+4,99%	18/11/2025	DE GRAEVE
Services	Marché subséquent relatif au transport d'œuvres Brueghel et Van Balen pour le Musée de Flandre	+1,63%	18/11/2025	PARTNER FINE ART

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Prestations de services de vérification, d'entretien et maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie et des installations électriques des bâtiments du Département du Nord - lot 10 : secteur de Flandre intérieure	-1,40%	18/11/2025	VINCI Facilities Mobility pour le compte de la société NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICES
Travaux	Travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord à la charge au titre de l'année 2023 - Lot n° 9 : Secteur de Dunkerque – Techniques	-6,82 %	19/11/2025	Groupement : mandataire STTN Co-Traitant Flandres Plomberie
Travaux	Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord - secteur de Lille Est Lot n°2 : Etanchéité	NON	19/11/2025	NORD TOITURES
Travaux	Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord - secteur de Lille Est Lot n°3 ; Fluides	NON	20/11/2025	MAINTENANCE ENTRETIEN AERAUQUE
Travaux	Missions de maîtrise d'oeuvre relatives aux travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord – Lot n° 3 : Secteur de Lille Est	NON	20/11/2025	Groupe SAS VERDI BÂTIMENT NORD DE France (mandataire) / SAS LAND TERRITOIRES ET PAYSAGES (cotraitant)
Travaux	Réalisation d'une piste cyclable le long de la RD40 (Aulnoy-lez-Valenciennes, Trith saint Léger et Maing) entre les PR22+0900 et PR24+0698	NON	21/11/2025	TCL
Travaux	Travaux de construction d'une demi-pension au collège Madame de Sévigné et construction d'un SAS de départ au collège Jean-Baptiste Lebas à Roubaix – lot 2 : Charpente Couverture Etanchéité	NON	21/11/2025	SAS GOUDALLE CHARPENTE

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Marché de travaux de restructuration du collège Maxence van Der Meersch à Mouvaux - lot 2	+0,078%	25/11/2025	BOIRAMA
Travaux	Travaux de restructuration du collège Maxence Van der MEERSCH à MOUVAUX - lot 06 plomberie CVC	+0,88 %	26/11/2025	DELANNOY DEWAILLY
Services	Fourniture de tablettes-taquets de supports et renforts pour les rayonnages préexistants marque LAPOUYADE pour les Archives départementales du Nord	NON	26/11/2025	BRUYNZEEL RANGEMENTS
fournitures	Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault Truck - lot 2	NON	27/11/2025	SAS DUBREU
fournitures	Fournitures de pièces détachées pour camions et fourgons de marque Renault Truck - lot 2	NON	27/11/2025	GRPT LMVI
Travaux	Mission de Conduite d'opération de suivi de certification HQE de labellisation et de commisionnement relative au projet de reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck	NON	27/11/2025	AMOME

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Travaux de terrassement, assainissement, chaussée sur les communes de Beuvrages et Bruay sur Escaut – Opération du Contournement de Valenciennes pour le Département du Nord. Section OUEST – M17	+10,13%	28/11/2025	Groupement SAS GUINTOLI (mandataire) /SAS NGE GC/ SAS NGE FONDATIONS / SAS AGILIS /SAS SIORAT
Travaux	Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord - secteur de Lille Est Lot n°3 Fluides	NON	28/11/2025	MAINTENANCE ENTRETIEN AERAUQUE
Travaux	Marché de travaux de restructuration du collège Maxence van Der Meersch à Mouvaux - lot 5	NON	02/12/2025	SATELEC
Services	Achats d'espaces publicitaires pour les besoins du Département du Nord - lot 1	NON	02/12/2025	COSPIRIT MEDIA
Travaux	Contournement Nord de Valenciennes Section Ouest -Trémie de Raismes - Travaux de Terrassement, Ouvrages d'Art, Assainissement, Chaussée pour le Département du Nord	+1,7%	02/12/2025	Groupe Eiffage Génie Civil/ BOTTE Fondations/Eiffage Route Nord Est Hainaut Marly/Société SNPC-Etablissement de Lhotelier Travaux Publics – SAS
Services	Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des Bâtiments - lot 4 - Dunkerque	-0,57%	03/12/2025	BUREAU VERITAS

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Opération DK1 501 - Phase 1 : Aménagement à 2x2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et l'A25 : Section Est entre Strazeele et l'A2	+0,07%	04/12/2025	Groupe SAS EUROVIA STR (mandataire)/SAS JEAN LEFEBVRE NORD/SAS CARONI GENIE CIVIL/SAS NGE GENIE CIVIL HAUTS DE France/ SAS GUINTOLO HAUTS DE France/SAS NGE ROUTES HAUTS DE France/SAS SIGNATURE/SAS AGILIS
Travaux	Réalisation d'une chaussée et d'ouvrages d'art reliant les villes de RAISMES et BEUVRAGES en passant au-dessus de la voie SNCF Lille-Valenciennes (CNV)	NON	04/12/2025	SAS EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire)
Travaux	RD 953 – Renforcement et reconstruction de chaussée, aménagements de sécurité, création de pistes cyclables, trottoirs, stationnements et aménagements paysagers sur les communes de Beuvry-la-Forêt et Orchies – Rubriques 1 -2 - 3	NON	05/12/2025	EIFFAGE
Services	Accompagnement audits conseils accessibilité numérique assurance qualité Web et éco-conception des sites internet	NON	08/12/2025	URBILOG
Services	Accord-cadre relatif aux prestations de service de nettoyage des locaux et de la vitrerie de plonge et prestations divers dans les collèges - lot 3	NON	09/12/2025	AGENORD VALENCIENNES COLLEGES
Services	Accord-cadre relatif aux prestations de service de nettoyage des locaux et de la vitrerie de plonge et prestations divers dans les collèges - lot 4	NON	09/12/2025	AGENOR CALAIS COLLEGES

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Accord-cadre relatif aux prestations de service de nettoyage des locaux et de la vitrerie de plonge et prestations divers dans les collèges - lot 5	NON	09/12/2025	AGENOR LILLE COLLEGES
Travaux	Services d'entretien et de maintenance des collèges du département du Nord CVC et SSI : maintenance CVC, de maintenance SSI, installations électriques et photovoltaïques dont le département du Nord a la charge - LOT 11	NON	09/12/2025	SPIE FACILITIES SAS
Travaux	services d'entretien et de maintenance des collèges du département du Nord CVC et SSI : maintenance CVC, de maintenance SSI, installations électriques et photovoltaïques dont le département du Nord a la charge - LOT 12	NON	09/12/2025	SPIE FACILITIES SAS
Travaux	Maîtrise d'œuvre d'infrastructure relative à la section ouest du contournement Nord de Valenciennes (RD 375) pour le Département du Nord	+0,41%	09/12/2025	Grpt SECTEC INTERNATIONAL/ SECTEC TPI SAS/ STRATE OUVERAGES D'ART
Travaux	Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et Petite-Forêt Lot 3 : Aménagements paysagers	-0,01%	09/12/2025	France ENVIRONNEMENT
Services	Service d'organisation des départs en centre de vacances avec hébergement, lors des vacances scolaires, pour mineurs y compris porteurs de handicap, et jeunes majeurs porteurs de handicap Lot n°7 : Direction Déléguée de la Métropole de Roubaix Tourcoing	+4,81%	10/12/2025	AROEVEN HAUTS DE France

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Travaux	Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de mise à disposition de bennes et enlèvement pour tri, traitement et valorisation des déchets des services voirie du Département du Nord - Lot 2 agence de travaux de Cambrai	NON	10/12/2025	SUEZ RV NORD EST
Travaux	Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et Petite Forêt - lot 2 EP	NON	09/12/2025	Le groupement SAS RISPAL (mandataire) et SARL Société d'Application Industrielle de l'Electricité et de l'Electronique (S.A.I.E.E) (cotraitant)
Travaux	Accord-cadre prestations d'études, contrôle et auscultation sur le domaine routier et d'ouvrage d'art - lot 3A	NON	11/12/2025	GINGER CEBTP
Travaux	Accord-cadre prestations d'études, contrôle et auscultation sur le domaine routier et d'ouvrage d'art - lot 3A	NON	11/12/2025	Nextroad Engineering
Travaux	Accord-cadre prestations d'études, contrôle et auscultation sur le domaine routier et d'ouvrage d'art - lot 3B	NON	11/12/2025	Nextroad Engineering
Travaux	Sécurisation du carrefour des RD 26 et 338 à Wemaers-Cappel et Zuytpeene et reprise de chaussée sur la RD 338	+4,78%	15/12/2025	COLAS France- ETABLISSEMENT DE DUNKERQUE
Travaux	Accord-cadre prestations d'études, contrôle et auscultation sur le domaine routier et d'ouvrage d'art - lot 3B	NON	12/12/2025	GINGER CEBTP

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Accord-cadre relatif aux prestations de service de nettoyage des locaux et de la vitrerie de plonge et prestations divers dans les collèges - lots 1, 2 et 6	NON	15/12/2025	ATALIAN PROPRETE
Services	Services relatif à la télésurveillance des bâtiments du Département du Nord	NON	17/12/2025	SAS SECURITE TOTALE DOUAISIENNE
Travaux	Travaux de restructuration du collège Maxence Van der Meersch à Mouvaux – lot 01 Gros oeuvre étendu	+0,15%	18/12/2025	COMPAGNIE GENERALE DE CONSTRUCTION (CGC) à LEZENNES
Services	Prestations d'études environnementales et élaboration du dossier d'autorisation environnementale pour la phase n° 1 du projet d'aménagement de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure	+44,5%	18/12/2025	Verdi Conseil Nord de France
Services	Elaboration des études environnementales et des procédures réglementaires du projet de réalisation d'une voie nouvelle dite « Barreau de Capelle-La-Grande »	NON	18/12/2025	IRIS CONSEIL REGIONS
Travaux	Prestations de Services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord a la charge – LOT 2 : Secteur de CAMBRAI	+4,87%	22/12/2025	APAVE EXPLOITATION France
Services	Accompagnement audits conseils accessibilité numérique assurance qualité Web et éco-conception des sites internet	NON	23/12/2025	URBILOG

MODIFICATIONS 2025

Nature du marché	Objet du marché	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Services	Télésurveillance des bâtiments du Département du Nord	NON	24/12/2025	SAS SECURITE TOTALE DOUAISIENNE
Services	Accords-cadres de viabilité hivernale – Hivers 2022-2023 à 2025-2026 – Prestations de salage-déneigement des routes départementales du Nord – Lot 3 Arrondissement d’Avesnes : circuits AV14N1N2S, AV14N3S, AV14N1D, AV14N2D, AV14N3D.	NON	26/12/2025	LEIGNEL TP
Travaux	Travaux gros entretiens renouvellement collèges au titre de l’année 2023 – Lot n°2 : Secteur de Valenciennes – Étanchéité et couverture	-29,63 %	26/12/2025	Mandataire : SAS Rousseau – CAUDRY <i>Co-traitant : SAS Jose Dehanne – SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE</i>
Services	Acquisition et maintenance solution sécurité Checkpoint et prestations associées	NON	30/12/2025	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - SFR

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339109-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Nicolas LEBLANC, Michel PLOUY, Anne VANPEENE.

OBJET : Motion relative au respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique déposée conjointement par les groupes d'élus Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ; Ecologiste Europe Ecologie Les Verts-Génération.s ; et Socialiste, Républicain et Citoyen.

DECIDE à la majorité:

- de rejeter la motion ci-jointe, ayant pour objet « le respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique ».

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 04.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHOAIN, FAHEM, FAUCHILLE et Monsieur RINGOT.

Messieurs CAILLIERET et RENAUD, présents à l'appel de l'affaire, ainsi que Madame FAHEM avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 11 h 12.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 67

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 24 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Contre : 43 (Groupe Union Pour le Nord)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

Motion relative au respect du pluralisme de l'information et à l'exemplarité de la parole publique

Présentée par les Groupes Communiste et Républicain - Pour l'Humain d'Abord – Ecologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s – Socialiste, Républicain et Citoyen

* * *

Considérant que la liberté de la presse et le pluralisme de l'information constituent des principes fondamentaux de notre démocratie, garantis par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ;

Considérant que ces principes assurent le droit des citoyens à une information libre, pluraliste et contradictoire, condition essentielle à l'exercice éclairé de la citoyenneté ;

Considérant que les responsables publics, et tout particulièrement les exécutifs des collectivités territoriales, ont une obligation d'exemplarité dans leurs prises de parole publiques, dès lors qu'ils incarnent l'institution et en garantissent le fonctionnement démocratique ;

Considérant que la critique d'un article, l'exercice du droit de réponse ou le débat public contradictoire constituent les voies normales et républicaines de la relation entre élus, citoyens et médias ;

Considérant que des propos tenus publiquement récemment, évoquant l'idée de « virer la presse » afin de « vivre mieux », sont de nature à remettre en cause le rôle légitime de la presse dans le débat démocratique, indépendamment de l'intention ou du registre dans lesquels ils ont été exprimés ;

Considérant que le suffrage universel, s'il fonde la légitimité des élus, n'exonère en aucun cas du respect des contre-pouvoirs, de la contradiction et du contrôle démocratique, mais implique au contraire leur pleine reconnaissance ;

Les Groupes Communiste et Républicain – Pour l'Humain d'Abord – Ecologiste Europe Ecologie Les Verts – Génération.s – Socialiste, Républicain et Citoyen,

- o **réaffirment** leur attachement au pluralisme, aujourd'hui en danger, de l'information et à la liberté de la presse ;
- o **rappellent** le rôle indispensable de la presse dans la transparence de l'action publique et le débat démocratique local ;
- o **soulignent** l'exigence d'une parole publique responsable et respectueuse des principes démocratiques de la part de l'ensemble des responsables départementaux.

Ils appellent le Conseil départemental du Nord :

- o à réaffirmer collectivement son attachement au respect des contre-pouvoirs et du débat démocratique ;
- o à veiller à l'exemplarité de la parole publique portée au nom de l'institution ;
- o à promouvoir une relation apaisée, respectueuse et républicaine entre élus, citoyens et médias.



Charles BEAUCHAMP

Président du Groupe Communiste et
Républicain - Pour l'Humain d'Abord



Stéphanie BOCQUET

Présidente du Groupe Ecologiste Europe
Ecologie Les Verts - Génération.s



Didier MANIER

Président du Groupe Socialiste,
Républicain et Citoyen

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339111-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Maël GUIZIOU, Nicolas LEBLANC, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Anne VANPEENE.

OBJET : Elections professionnelles 2026.

Vu le rapport DRH/2026/77

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 2 avril 2026,

DECIDE à l'unanimité:

- de maintenir le paritarisme numérique au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée du Comité en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
 - d'accorder une voix délibérative aux représentants du collège de la Collectivité au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée du Comité en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
 - de fixer le nombre maximum de représentants du personnel comme suit :
 - 12 représentants du personnel titulaires et 12 représentants suppléants au Comité Social Territorial ;
 - 12 représentants du personnel titulaires et 24 représentants suppléants à la Formation Spécialisée du Comité.
 - de mettre en place le vote électronique par Internet entre le 3 décembre à 8h30 et le 10 décembre à 16h30, modalité exclusive pour le déroulement des élections professionnelles du 10 décembre 2026 du Conseil départemental du Nord, selon les modalités décrites en annexe 1 ci-jointe.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 12.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BAILLEUL et FAHEM, ainsi que Monsieur HIRAUX.

Messieurs MONNET et VALOIS, porteurs respectivement des pouvoirs de Madame PARMENTIER-LECOCQ et Monsieur SEGUIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 11 h 14.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 9 (Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !)

Total des suffrages exprimés : 57

Majorité des suffrages exprimés : 29

Pour : 57 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame BAILLEUL, non-inscrite)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

DESCRIPTION DES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE VOTE ÉLECTRONIQUE PAR INTERNET

Il est proposé que l'élection des représentants du personnel se fasse par le biais d'un système de vote électronique par Internet, modalité exclusive d'expression des suffrages.

Le prestataire retenu aura en charge la conception, la gestion et la maintenance du système de vote électronique sous le contrôle de la Direction des Ressources Humaines.

Le vote électronique devra pouvoir se faire sur tout support informatique : ordinateur professionnel et personnel, smartphone, tablette, etc.

Le système de vote électronique devra être accessible aux électeurs de manière sécurisée, 24 heures sur 24 durant toute la période des élections, via Internet.

Le système de vote électronique proposé devra respecter les normes d'accessibilité afin de permettre aux électeurs malvoyants ou aveugles de voter dans des conditions optimales et répondre aux recommandations de la CNIL inscrites dans la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

I. Solution de vote électronique.

Conformément à l'article R211-508 du Livre II du Code Général de la Fonction Publique, le recours au vote électronique par Internet doit être organisé dans le respect des principes fondamentaux régissant les opérations électorales, notamment leur sincérité, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés, la surveillance effective du scrutin et son contrôle par le juge de l'élection.

Le scénario de vote électronique comportera les étapes suivantes pour chaque élection :

- une étape d'identification de l'électeur : il saisit un code identifiant, un code secret et une question défi avant d'accéder au vote ;
- une étape de présentation des listes de candidats, accompagnées de leur profession de foi : dans l'ordre défini en accord avec les organisations syndicales ;
- le choix par l'électeur d'une seule liste parmi celles proposées ou le choix de voter « blanc » ;
- la présentation du vote définitif et la confirmation par l'électeur du choix effectué par sa validation. L'électeur peut modifier son choix à cette étape. La validation rend définitif le vote et interdit toute modification ou suppression du suffrage exprimé. Il convient techniquement de rendre impossible pour un même électeur de procéder à un second vote pour le même scrutin ;
- la notification à l'électeur de la prise en compte de son vote par la réception d'un mail d'« authentication » confirmant l'enregistrement ;
- si l'électeur a la possibilité de participer à l'élection d'une autre instance, l'ouverture d'un « pop-up » remerciant l'électeur pour son premier vote et lui rappelant qu'il est électeur pour la seconde instance.

Le suffrage exprimé est anonyme et chiffré par le système. Il est stocké dans l'urne électronique jusqu'au dépouillement sans avoir été déchiffré à aucun moment.

L'émargement fait l'objet d'un horodatage. L'électeur connecté sur le système de vote avant l'heure de clôture pourra valablement mener jusqu'à son terme la procédure de vote dans la limite de trente minutes après la clôture du scrutin.

II. Constitution des listes des candidats et des listes électorales.

A. Listes des candidatures et profession de foi :

Les listes de candidatures, ainsi que les professions de foi, sont remises à l'autorité territoriale le 22 octobre 2026 au plus tard à 17h00. Les listes validées par l'administration seront affichées et mises en ligne sur Intranet le samedi 24 octobre au plus tard.

Les listes des candidats sont aussi envoyées à l'ensemble des électeurs.

Elles sont en outre accessibles directement sur la plateforme de vote électronique. Les modalités d'accès à ces documents par voie électronique seront faites aux électeurs par le biais d'Intranet notamment.

Les listes des candidatures seront affichées au Nouveau Forum.

B. Listes électorales :

Les listes électorales sont dressées à la diligence de l'autorité territoriale en prenant comme date de référence la date du scrutin. La qualité d'électeur pour participer aux élections s'apprécie au jour du scrutin.

Une mention de la possibilité de consulter les listes électorales sera affichée dans les locaux du Département par des affiches sur chaque site. Elles seront consultables dans une version papier dans les locaux de l'Hôtel du département, au Nouveau Forum et sur les sites sur les territoires d'implantation des Directions déléguées. Elles seront mises en ligne sur la plateforme de vote électronique mais également sur Intranet.

Les listes électorales feront enfin l'objet d'une publicité de 60 jours au moins avant la date fixée pour le scrutin.

Du jour de l'affichage au 50ème jour précédant la date du scrutin, les électeurs pourront vérifier les inscriptions et, le cas échéant, présenter à l'autorité territoriale des demandes d'inscription ou des réclamations contre ces inscriptions ou omissions sur la liste électorale. L'autorité territoriale dispose de trois jours ouverts pour statuer sur ces réclamations. Elle motive ses décisions.

III. Institution des bureaux de vote.

Chaque scrutin propre à une instance de représentation des personnels donne lieu à la constitution d'un bureau de vote.

Il y a six bureaux de vote, soit un par scrutin : CAP A / CAP B / CAP C / CCP / CST et un bureau de vote centralisateur lié au vote pour plusieurs scrutins.

Les bureaux de vote se tiendront à l'Hôtel du Département/Nouveau Forum (siège).

Les bureaux de vote sont composés d'un président et d'un secrétaire désignés par l'organe délibérant de la collectivité. En cas d'absence ou d'empêchement, le président est remplacé par le secrétaire ou leurs suppléances.

Les bureaux de vote comprennent également un délégué de liste désigné par chacune des organisations syndicales candidates aux élections. En cas de dépôt d'une liste d'union, il n'est désigné qu'un délégué par liste.

Les membres des bureaux de vote sont chargés du contrôle de la régularité du scrutin. Ils assurent le respect des principes régissant le droit électoral. Ils peuvent consulter les éléments relatifs aux taux de participation et la liste des émargements des électeurs ayant voté à l'aide des identifiants électroniques qui leur sont communiqués.

Ils assurent en outre une surveillance effective du processus électoral, et en particulier de l'ensemble des opérations de préparation du scrutin, des opérations de vote, de l'émargement des électeurs ayant voté et des opérations de dépouillement des suffrages exprimés.

A. Préparation des opérations électorales :

Avant le début du scrutin, les membres des bureaux de vote détiendront les clés de chiffrement permettant le codage et le décodage du système de vote électronique. Chaque clé sera attribuée selon une procédure garantissant aux attributaires qu'ils ont, seuls, connaissance du mot de passe associé à la clé qui leur est personnellement attribuée.

Les clés de chiffrement seront attribuées aux membres des bureaux de vote dans les conditions suivantes :

- clé pour le président ;
- clé pour le secrétaire ;
- clé pour un délégué de liste, désigné par chacune des organisations syndicales candidates aux élections.

Les personnels techniques chargés du déploiement et du bon fonctionnement du système de vote ne peuvent détenir les clés de chiffrement.

B. Tests du système de vote :

Avant le début des opérations de scellement du système de vote, le titulaire procède, sous le contrôle de représentants de la collectivité et des délégués de liste, à des tests du système de vote électronique et du système de dépouillement.

Avant le début du scrutin, le bureau de vote :

- procède à l'établissement et à la répartition des clés de chiffrement ;
- vérifie que les composantes du système de vote ayant fait l'objet d'une expertise n'ont pas été modifiées et s'assure que les tests ont été effectués ;
- vérifie que l'urne électronique est vide, scellée et chiffrée par des clés de chiffrement délivrées à cet effet ;
- procède au scellement du système de vote électronique, de la liste des candidats, de la liste des électeurs, des heures d'ouverture et de fermeture du scrutin ainsi que du système de dépouillement.

Le scellement est effectué par la combinaison d'au moins deux clés de chiffrement, dont celle du président du bureau de vote ou de son représentant et celle d'au moins un délégué de liste. La séance au cours de laquelle il est procédé à l'établissement et à la répartition des clés de chiffrement est ouverte aux électeurs.

IV. Respect des exigences de sécurité et de confidentialité des données.

Le système de vote électronique devra comporter des mesures physiques et logiques permettant d'assurer la confidentialité des données transmises, notamment la confidentialité des fichiers constitués pour établir les listes électorales, ainsi que la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes.

Ces obligations de confidentialité et de sécurité s'imposeront à l'ensemble des personnes intervenant sur le système de vote électronique par Internet.

Les données relatives aux électeurs inscrits sur les listes électorales, ainsi que les données relatives aux votes, feront l'objet de traitements informatiques distincts, dédiés et isolés, respectivement dénommés « fichier des électeurs » et « contenu de l'urne électronique ».

Chacun de ces scrutins sera en outre isolé sur un système informatique indépendant.

Par ailleurs, un dispositif de secours offrant les mêmes garanties et les mêmes caractéristiques que le système principal devra être prévu afin de prendre automatiquement le relais en cas de panne n'entraînant pas d'altération des données.

En outre, préalablement à sa mise en place, le système de vote électronique fera l'objet d'une expertise indépendante destinée à vérifier le respect des garanties de sécurité et de confidentialité des données. Cette expertise couvrira l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin, les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin, ainsi que les étapes postérieures au vote.

Le rapport de l'expert sera présenté et transmis aux organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin.

V. Modalités d'assistance.

A. Assistance des électeurs :

Une cellule d'assistance technique est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique. Cette cellule comprend des membres de la collectivité, des représentants des organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin, ainsi que des préposés du prestataire. Par ailleurs, un centre d'appel répond aux électeurs afin de les aider dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote. Cette hotline gratuite sera ouverte pendant toute la durée du scrutin (24h/24).

B. Formation des membres des bureaux de vote :

Les membres des bureaux de vote bénéficieront d'une formation sur le système de vote électronique et ont accès à tous documents utiles.

La formation sera dispensée par le prestataire au moins un mois avant l'ouverture du scrutin, en se déplaçant au siège du Conseil départemental à Lille au Nouveau Forum.

VI. Envoi du matériel de vote à chaque électeur.

En vue de la conception définitive du matériel de vote (notice d'information comportant les mots de passe), le prestataire fera valider les bons à tirer par la Direction des Ressources Humaines. Le matériel de vote sera ensuite envoyé à chaque électeur au moins 15 jours avant la date du scrutin.

VII. Le vote électronique à partir de son poste de travail.

Les agents auront la possibilité de voter directement de leur poste informatique.

Les opérations de vote électronique par Internet peuvent être réalisées sur le lieu de travail, pendant les heures de service, ou à distance.

VIII. Sécurisation du système de vote durant le déroulement du scrutin

La liste d'émargement et l'urne électronique ne seront modifiées respectivement que par l'ajout d'un émargement et par l'ajout d'un bulletin, qui émane d'un électeur authentifié selon la procédure précédemment décrite et dont l'intégrité est assurée.

L'émargement fait l'objet d'un horodatage. La transmission du vote et l'émargement de l'électeur font l'objet d'un accusé de réception que l'électeur a la possibilité de conserver.

Par ailleurs, les fichiers comportant les éléments d'authentification des électeurs et le contenu de l'urne seront inaccessibles.

La liste d'émargement et le compteur des votes ne seront accessibles qu'aux membres du bureau de vote à des fins de contrôle du déroulement du scrutin.

Aucun résultat partiel ne pourra être comptabilisé.

Les interventions sur le système de vote seront réservées aux seules personnes chargées de la gestion et de la maintenance de ce système dépendant du titulaire désigné et ne pourront avoir lieu qu'en cas de risque d'altération des données. Dans ce cas, les membres des bureaux de vote seront immédiatement tenus informés des interventions sur le système de vote, ainsi que des mesures prises pour remédier au dysfonctionnement ayant motivé l'intervention.

En cas d'altération des données résultant, notamment d'une panne, d'une infection virale ou d'une attaque du système par un tiers, le bureau de vote électronique est compétent pour prendre toute mesure d'information et de sauvegarde.

L'autorité territoriale est informée sans délai de toute difficulté par le président du bureau de vote. Le bureau de vote compétent peut procéder à la suspension, à l'arrêt ou à la reprise des opérations de vote électronique après autorisation de l'autorité territoriale.

IX. Clôture des opérations électorales

A. Comptabilisation des suffrages :

- **Comptabilisation des votes électroniques :**

Dès la clôture du scrutin, le contenu de l'urne, les listes d'émargement et les états courants gérés par les serveurs sont figés, horodatés et scellés automatiquement sur l'ensemble des serveurs, dans des conditions garantissant la conservation des données.

Les listes d'émargement définitives seront remises par le titulaire à la Direction des Ressources Humaines à l'issue des élections.

La présence du président du bureau de vote ou son représentant et d'au moins deux délégués de liste parmi les détenteurs de clés est indispensable pour autoriser le dépouillement.

Les bulletins de vote enregistrés dans le système de vote doivent être chiffrés avec une clé de chiffrement selon un algorithme public réputé « fort ».

Le bureau de vote contrôle, avant le dépouillement, le scellement du système.

Les membres du bureau de vote qui détiennent les clés de chiffrement procèdent publiquement à l'ouverture de l'urne électronique en activant les clés de chiffrement. La présence du président du bureau de vote ou son représentant et d'au moins 2 délégués de liste est indispensable pour procéder au dépouillement des suffrages exprimés.

Le décompte des voix obtenues par chaque candidat ou liste de candidats apparaît lisiblement à l'écran et fait l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal.

- Comptabilisation totale des suffrages :

Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement.

Le système de vote est scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau de vote.

Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats. Toutefois, la procédure de décompte des votes enregistrés doit pouvoir être déroulée de nouveau si nécessaire.

B. Rédaction d'un procès-verbal de résultats des élections :

Le secrétaire du bureau de vote établit un procès-verbal, contresigné par les autres membres du bureau, dans lequel sont consignées les constatations faites au cours des opérations de vote, le cas échéant les événements survenus durant le scrutin et les interventions effectuées sur le système de vote, ainsi que les résultats du vote.

Les procès-verbaux seront automatiquement édités et seront conformes aux modèles communiqués par la Préfecture.

X. Conservation des données.

Conformément aux dispositions des articles R211-580 et suivants du CGFP, la collectivité conserve sous scellés, pendant un délai de deux ans et dans les conditions fixées aux articles L. 212-2 et L. 212-3 du code du patrimoine et au 5° de l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les fichiers supports comprenant la copie des programmes sources et des programmes exécutables, les matériels de vote, les fichiers d'émargement, de résultats et de sauvegarde. La procédure de décompte des votes doit, si nécessaire, pouvoir être exécutée de nouveau.

Au terme de ce délai de deux ans, sauf lorsqu'une action contentieuse a été engagée, la collectivité, par le biais du prestataire, procède à la destruction des fichiers supports.

Seuls sont conservés les listes de candidats avec déclarations de candidatures et professions de foi, les procès-verbaux de l'élection ainsi que les actes de nomination des membres des bureaux de vote.

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339113-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Sébastien SEGUIN.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Maël GUIZIOU, Nicolas LEBLANC, Luc MONNET, Michel PLOUY, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE.

OBJET : Recours éventuel à des agents contractuels pour des emplois catégorie A, B ou C.

Vu le rapport DRH/2026/3

DECIDE à l'unanimité:

- de compléter la délibération N° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 80 postes détaillés en annexe ci-jointe lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 14.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur RENAUD.

Vote intervenu à 11 h 15.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 25 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 42

Majorité des suffrages exprimés : 22

Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord ; Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

Fonction	COMMUNITY MANAGER (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emploi	Attaché
Grade	Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Au sein du service de communication culturelle, le community manager assure la gestion quotidienne des réseaux sociaux départementaux, en veillant à la visibilité et à la valorisation des équipements culturels. Il développe et anime leurs communautés en ligne, soutient la programmation et les actions de médiation, et met en avant les collections permanentes. • <u>Missions principales du poste</u> - Assurer la présence et la visibilité d'un portefeuille d'équipements culturels départementaux sur les réseaux sociaux ; - Valoriser par votre action les collections permanentes des musées ; - Participer activement à la programmation culturelle et aux actions de médiation menées auprès des différents publics ; - Favoriser le développement des communautés de chaque équipement, les fidéliser et créer de l'engagement. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Maîtrise des techniques de prise d'images adaptées aux réseaux sociaux ; - Maîtrise de la suite Adobe Express. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Déplacements fréquents ; - Pics d'activité liés aux projets structurants de la collectivité et évènementiels du territoire.

Fonction	WEBMASTER (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, Technique
Cadre d'emploi	Attaché, Ingénieur, Rédacteur, Technicien
Grade	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe, Ingénieur, Technicien, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, Technicien principal de 2 ^{ème} classe, Rédacteur, Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe, Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
Nombre	1
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Le service communication interne du Département du Nord informe chaque jour près de 10 000 agents et accompagne les projets des services et des directions pour rendre plus visibles et plus lisibles leurs actions. Elle anticipe et accompagne tous les mouvements d'une grande administration. • <u>Missions principales du poste</u> Rattaché(e) à la cheffe de service communication interne, en tant que webmaster-animateur(trice) éditorial intranet, vous contribuez activement à : - Administrer le site Intranet et son écosystème en assurant la gestion des droits, la structuration des contenus et le suivi des évolutions fonctionnelles ; - Produire et diffuser des contenus multimédias attractifs et accessibles (articles, visuels, vidéos, infographies) pour informer les agents et valoriser les projets des directions ; - Valoriser les actions des directions en proposant des formats adaptés et en optimisant la visibilité des informations sur l'Intranet ; - Coordonner les échanges avec la DSIN et les prestataires pour garantir la qualité, la sécurité et l'évolution des outils numériques liés à l'Intranet ; - Piloter l'administration éditoriale des outils de communication interne associés (newsletters, écrans dynamiques, signatures mails, formulaires) pour assurer une diffusion cohérente et efficace de l'information. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Expérience recommandée en animation éditoriale web (intranet ou internet) ; - Intérêt pour la communication interne et la valorisation des projets collectifs. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus ; - Pics d'activités liés au calendrier institutionnel et administratif ; - Horaires variables ; - Le télétravail n'est pas proposé sur cette mission.

Fonction	VIDEASTE PHOTOGRAPHE (F/H)
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emploi	Technicien
Grade	Technicien, Technicien principal de 1ère classe, Technicien principal de 2ème classe,
Nombre	1
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Chaque jour, le Service de la communication interne du Département du Nord informe près de 10 000 agents et soutient les projets des services et directions pour valoriser et clarifier leurs actions. En adaptant les supports audiovisuels aux valeurs et missions du Département, le vidéaste contribue à la cohérence et à la crédibilité de la communication institutionnelle. Il anticipe et accompagne les évolutions d'une grande Administration. • <u>Missions principales du poste</u> - Mettre en valeur les actions et projets départementaux ; - Participer à l'élaboration d'une production audiovisuelle (reportage, documentaire, clip, fiction...) en mettant en adéquation l'image, le texte et la musique d'un film donné ; - Réaliser des reportages ; - Gérer une photothèque (base de données, archivage des images...) ; - Alimenter les réseaux sociaux. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Expérience recommandée en réalisation de reportages et gestion de photothèque ; - Intérêt pour la communication interne et la valorisation des projets collectifs. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus. - Pics d'activités liés aux événements de la collectivité - Horaires variables. - Le télétravail n'est pas proposé sur cette mission.

Fonction	CHARGE DE RELATION A L'USAGER (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, Social
Cadre d'emplois	Adjoint administratif, Rédacteur
Grade	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2ème classe, Adjoint administratif principal 1ère classe, Rédacteur, Rédacteur principal 2ème classe, Rédacteur principal 1ère classe
Nombre	1
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La mission France Services est une mission particulière (accueil inconditionnel des usagers dans un bus ou un camion pour la réalisation des démarches administratives). Cette mission est réalisée par un équipage de 2 Chargés de Relations Usagers et 1 Chauffeur par bus/camion. Le chargé de relation à l'utilisateur doit accueillir l'utilisateur au sein des Bus ou Maisons France Services, répondre à sa demande ou l'orienter et quel que soit le support (présentiel, téléphone, messagerie, site internet...). Il accompagne l'utilisateur, le cas échéant, dans ses démarches dématérialisées. • <u>Missions principales du poste</u> - Accueil physique et téléphonique du public ; - Renseignement et orientation du public ; - Accompagnement dans les démarches administratives. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Droits et obligations des usagers ; - Principes d'accueil des personnes en situation de handicap ; - Réglementation relative à la non-discrimination et la laïcité dans les services publics. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Espace de travail atypique ; - Déplacement occasionnels (Maisons France services) ou quotidiens (Bus France Services) ; - Amplitude variable en fonction des obligations de service public et de la disponibilité des différents interlocuteurs.

Fonction	RESPONSABLE DE SERVICE DU CENTRE DE CONTACT (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Ingénieur, Rédacteur, Technicien
Grade	Attaché, attaché principal, Attaché hors classe, Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe, Rédacteur, Rédacteur principal 1, rédacteur principal 2, Technicien, Technicien principal 1, Technicien principal 2
Nombre	1
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Le Centre de Contact (CDC) assure la gestion des appels téléphoniques des usagers des 8 Maisons Nord Solidarité (MNS) de la direction déléguée de la Métropole Roubaix-Tourcoing (DDMRT) et des 7 Maisons Nord Emploi (MNE) du Nord. Au sein du département, il travaille en étroite collaboration avec les Responsables de Maison Nord Emploi, la Direction retour à l'emploi (DRE), la Direction des Systèmes d'information et du numérique (DSIN). • <u>Missions principales du poste</u> - Assurer l'encadrement de l'équipe ; - Piloter l'activité de l'équipe et assurer le fonctionnement de la plateforme téléphonique ; - Coordonner au sein des MNS et MNE la réponse téléphonique aux usagers et aux allocataires du RSA. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Manager, à l'écoute de votre équipe, à l'aise dans les environnements et situations complexes ; - Doté(e) d'une forte aptitude relationnelle et fédératrice, vous savez impulser une dynamique positive et animer un travail partenarial solide ; - Attiré(e) par les sujets de prévention et d'action sociale et en maîtrisez le cadre réglementaire et organisationnel. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Temps plein ; - Relations avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Fonction	RESPONSABLE DU SERVICE IMPRIMERIE COURRIER NUMERISATION (F/H)
Famille professionnelle	Administratif, Technique
Cadre d'emploi	Attaché territorial, Rédacteur territorial, Ingénieur territorial, Technicien territorial
Grade	Attaché territorial, Attaché territorial principal, Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal, Rédacteur territorial principal de 1ère et 2ème classe, Ingénieur territorial, Ingénieur Principal, Technicien Territorial, Technicien territorial principal, Technicien territorial principal 1ère et 2ème classe
Nombre	1
Motif	Expertise particulière et qualifications spécifique attendue
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La Direction des Moyens Généraux inscrit son action quotidienne dans un projet de direction construit autour de trois axes : prendre soin / faire équipe / savoir adapter son action. Elle évolue afin d'améliorer de manière continue le service rendu aux services départementaux, de simplifier ses règles de gestion et de jouer pleinement son rôle d'appui et d'accompagnement de l'ensemble des collaborateurs de la collectivité. • <u>Missions principales du poste</u> - Organisation, pilotage et coordination des activités suivantes : - Imprimerie : reprographie, façonnage, infographie et maquettage ; - Courrier-numérisation : courrier, routage, numérisation. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Capacité à organiser et coordonner deux équipes aux activités complémentaires (imprimerie et courrier-numérisation) ; - Pilotage des projets liés à la numérisation et à la GED ; - Animation et coopération avec des interlocuteurs internes et externes ; - Respect des délais et adaptation aux imprévus dans un contexte de forte activité. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Poste à temps complet ; - Pics d'activités liés au calendrier des projets ; - Travail en situations complexes et dans des contextes d'urgence ; - Déplacements fréquents au sein des services déconcentrés et sur le territoire de la collectivité.

Fonction	CHARGÉ DE MISSION JURIDIQUE (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emploi	Attaché
Grade	Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Expertise particulière et qualifications spécifique attendue
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Au sein de la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public (DAJAP) le chargé de mission juridique intervient sur les missions juridiques dans le champ de l'action sociale départementale, tant en contentieux qu'en conseil. Il intervient prioritairement dans le domaine des prestations sociales départementales ainsi que des politiques liées à l'enfance. Par son expertise juridique, il est un vecteur essentiel de l'aide à la décision des services départementaux. • <u>Missions principales du poste</u> - Participer à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre ; - Appuyer, assister et conseiller les services, dans les domaines juridiques et de prévention des risques juridiques ; - Assurer le contrôle préalable des actes juridiques ; - Gérer les contentieux et précontentieux ; - Représenter la collectivité devant les différentes instances et juridictions (judiciaires, administratives et spécialisées), au fond comme en référé. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Maîtrise du droit de l'action sociale et de la protection de l'enfance ; - Maîtrise du droit pénal et droit civil ; - Maîtrise des règles et procédures contentieuses et juridictionnelles (administratives, judiciaires et spécialisées). • <u>Conditions particulières du poste</u> - Déplacements dans les juridictions et auprès des services départementaux pouvant être territorialisés ; - Situation d'urgence pour le cas particulier des référés.

Fonction	CHEF DE PROJET PARTENARIAT MONTS DE FLANDRE (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadres d'emplois	Attaché
Grade	Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<u>Contexte du poste</u> Le Parc départemental du Mont Noir, site inscrit, présente à la fois un fort intérêt environnemental et écologique, en tant qu'Espace Naturel Sensible, comme culturel et patrimonial autour de la figure de Marguerite Yourcenar et d'un ensemble bâti remarquable, propriétés départementales. Le Département souhaite ainsi conforter son rôle d'aménageur et de gestionnaire d'un site majeur emblématique du Nord, autour d'un projet de développement équilibré et durable agrégeant protection et gestion de milieux naturels, sensibilisation à l'environnement et activités nature, valorisation culturelle et touristique autour de la création littéraire et de la programmation d'animations festives, en faveur d'un large public. Le projet s'inscrit dans les politiques départementales Nord Durable (stratégie des ENN, SDESI, schéma cyclable, culture & sport, Tourisme, inclusion sociale et publics prioritaires) et les opportunités de coopération transfrontalière. Le site accueille plus de 75 000 visiteurs par an. <u>Missions principales du poste</u> - Animer les partenariats sur le territoire des Flandres en lien avec les projets Interreg EUTOPIA et Clim@monts ; - Contribuer au rayonnement du pôle départemental du Mont Noir ; - Animer les partenariats en participant à leur mise en œuvre (représentation, gestion administrative...) et en créant le lien entre les structures partenaires ; - Vous travaillez en lien avec le chef de projet Eutopia, le chef de projet Clim@monts, le responsable de pôle du Mont Noir ; - Vous collaborez également avec le/la responsable du service des publics du Mont Noir à l'élaboration de projets partenariaux contribuant au rayonnement du site. <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Sensible à la valorisation et à la préservation des espaces et sites naturels d'exception du Département du Nord et plus particulièrement du Site Départemental du Mont Noir. <u>Conditions particulières du poste</u> - Travail distant possible à Saint-Jans-Cappel ; - Déplacements sur le territoire ; - Travail possible le week-end ou en soirée.

Fonction	DESSINATEUR PROJECTEUR (F/H)
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emploi	Agent de maîtrise, Technicien
Grade	Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe
Nombre	1
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Au sein de l'arrondissement routier, le dessinateur projeteur travaille en collaboration avec le chef de projets en pilotant et réalisant les études d'opportunité : définition du besoin, éclairage des maîtres d'ouvrages sur les projets, en particulier sur les aspects techniques, organisationnels et financiers, diagnostic technique de l'existant, élaboration de programmes d'actions permettant de répondre à la demande, estimation du montant du projet, calendrier de réalisation. • <u>Missions principales du poste</u> - Concevoir les opérations routières, à l'aide des outils spécialisés, dans le respect des normes de conception routière et en tenant compte avec l'environnement local ; - Réaliser les estimations de travaux : calcul des avant métrés, détails estimatifs, bordereaux de prix ; - Participer à la mise en forme les dossiers (présentation, échelles) ; - Effectuer éventuellement des relevés topographiques ; - Participer à l'élaboration des dossiers d'études ; - Dupliquer des documents (tirages de plans, de documents graphiques ou écrits) ; - Produire les documents de communication et de concertation. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Diplôme pertinent et ancienneté dans le domaine d'activité. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Déplacements éventuels.

Fonction	CHARGÉ DE MISSION STRATEGIE HABITAT (F/H)
Famille professionnelle	Technique, administrative
Cadres d'emplois	Ingénieur territorial, Attaché
Grade	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe, Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Rattachée à la Direction Territoires et Transitions, le Service Renouveaux Urbains et Habitat (SRUH) intervient au cœur des politiques de solidarité humaine et territoriale. Il œuvre pour un développement équilibré, en accompagnant à la fois les territoires ruraux en déficit d'ingénierie et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le SRUH coordonne les politiques liées à l'habitat, à la planification urbaine, à la requalification des quartiers, et à la sobriété foncière, en lien avec le Plan Départemental de l'Habitat 2021–2027. Ce service joue un rôle transversal, en partenariat avec les autres directions, pour favoriser un aménagement équilibré des territoires et favoriser la sortie de projets sur des espaces en friche. • <u>Missions principales du poste</u> - Participer à l'élaboration de la politique départementale de l'habitat et du logement dans le cadre de la révision et de la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) ; - Traduire les orientations politiques du Département et des EPCI, en programme d'actions en faveur de l'habitat et du logement ; - Réaliser des opérations de benchmark ainsi qu'une veille sur les évolutions du domaine de l'habitat et du logement, s'inscrivant dans des évolutions de fond et des tendances nouvelles ; - Initier et conduire le cas échéant de nouveaux projets. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Expérience dans le domaine de l'habitat et du logement et dans la gestion de projet ; - Connaissance des politiques publiques. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Déplacements fréquents.

Fonction	CHEF DE CUISINE (F/H)
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emploi	Adjoint technique, Agent de maîtrise, Technicien
Grade	Technicien, technicien principal 2ème classe et technicien principal de 1ère classe, A Adjoint technique principal 2ème classe agent de maîtrise principal, Adjoint technique principal 1ère classe,
Nombre	8
Motif	Expertise dans la thématique recherchée et rareté du poste
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Au sein d'un collège, le(la) chef(-ffe) de cuisine est sous l'autorité fonctionnelle du chef(e) d'établissement et du (de la) gestionnaire, et il (elle) est rattaché(e) hiérarchiquement à la Direction des Collèges représentée par le (la) Responsable d'antenne territoriale Collèges. Le (la) chef(-ffe) de cuisine est chargé(e) de concevoir et d'assurer la production des repas servis au sein de la demi-pension du collège, dans le respect des règles de qualité sanitaire et nutritionnelle et dans un budget défini, de mettre en œuvre le Plan de Maîtrise Sanitaire et de coordonner l'activité de l'équipe de cuisine. Il (elle) concourt au développement d'une restauration de qualité et, dans ce cadre, il (elle) est amené(e) à privilégier l'utilisation de produits locaux. • <u>Missions principales du poste</u> - Gestion et pilotage de la production ; - Participation à la démarche qualité ; - Animer une équipe ; - Participer à la gestion des ressources humaines ; - Organiser et contrôler des opérations de maintenance et d'entretien ; - Appliquer et contrôler des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Diplôme de niveau V minimum, spécialité restauration ou cuisine (CAP/BEP). • <u>Conditions particulières du poste</u> - Les horaires de travail peuvent varier en fonction de l'établissement ; - Répartition des heures de travail sur l'année scolaire : 1607 heures à réaliser par an ; - Responsabilité liée aux risques sanitaires (TIAC, respect des PAI des élèves, ...).

Fonction	AGENT D'ACCUEIL DU PATRIMOINE (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, Culturelle
Cadre d'emploi	Adjoint administratif, Adjoint du patrimoine
Grade	Adjoint administratif, adjoint adm. principal 2ème classe, adjoint adm. principal 1ère classe, Adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal 2ème classe, adjoint du patrimoine principal 1ère classe
Nombre	1
Motif	Défaut de candidature
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Le musée départemental Henri Matisse, labellisé musée de France, a été créé à l'initiative du peintre lui-même, à partir d'une importante donation d'œuvres qu'il a faite à sa ville natale du Cateau-Cambrésis en 1952. Le musée, d'abord municipal, a été départementalisé en 1992. Il a fait l'objet d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation qui lui ont donné la configuration qu'il a eu entre 2002 et 2023. Le musée offre aux visiteurs la découverte de trois collections : celle d'Henri Matisse, avec plus de 800 œuvres, celle de la donation Tériade, avec des œuvres des plus grands artistes du 20ème siècle, tels que Picasso, Léger, Giacometti, Chagall, Miro et enfin, celle de l'abstraction géométrique avec Auguste Herbin, Jean Dewasne et Geneviève Claisse. Avec ce nouvel agrandissement, le musée départemental Henri Matisse offrira aux visiteurs un confort de visite amélioré, des espaces de médiation plus adaptés et neuf salles supplémentaires dédiées à la présentation des collections. • <u>Missions principales du poste</u> - Accueillir le public, réguler l'entrée des visiteurs et groupes, surveiller les accès dans le respect des règles et consignes de sécurité ; - Gérer le standard téléphonique ; - Appliquer les règles de communication et de protocole ; - Veiller à coordonner son intervention avec celles des autres intervenants ; - Gérer les procédures d'encaissement dans les limites autorisées ; - Mener un planning de réservation. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Doté(e) d'un bon relationnel avec l'ensemble des interlocuteurs de l'établissement et le public. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Accueil du public ; - Travail le week-end et certains jours fériés.

Fonction	DIRECTEUR DE LA STRATEGIE DE PLANIFICATION DES EQUIPEMENTS DU DEPARTEMENT DU NORD (F/H)
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emploi	Ingénieur, Ingénieur en chef
Grade	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe, Ingénieur en chef, Ingénieur en chef hors classe.
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint Solidarité Territoriale, vous prenez en charge le suivi, la conduite et l'animation de la stratégie de planification des équipements du Département du Nord en veillant à sécuriser l'ensemble des dimensions techniques, juridiques, financières et opérationnelles. Cette planification peut concerner des projets neufs, des rénovations lourdes ou partielles, d'éventuelles modifications, mutualisations ou regroupements d'équipements. • <u>Missions principales du poste</u> - Prioriser les investissements sur les équipements identifiés comme prioritaires en fixant le niveau d'investissement sur la période 2026-2032 ; - Organiser la concertation avec les collectivités concernées par des équipements identifiés pour une évolution ; - Planifier le calendrier des opérations et engagez les études sur les équipements concernés ; - Favoriser le développement des communautés de chaque équipement, les fidéliser et créer de l'engagement. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Maitrise de la conduite de projet ; - Accompagner la définition des orientations stratégiques d'une politique publique. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Horaires variables et pics d'activités liés au calendrier institutionnel ; - Travail en situations complexes et dans des contextes d'urgences et d'imprévus, déplacements intra ou extra territoire.

Fonction	CHARGE DE MISSION TARIFICATION ET CONTRACTUALISATION (F/H)
Famille professionnelle	Administratif, Technique
Cadre d'emploi	Attaché, Ingénieur
Grade	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe
Nombre	1
Motif	Expertise particulière et qualifications spécifique attendue
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La Direction Enfance Famille Jeunesse (DEFJ), l'une des trois directions de la Direction Générale Adjointe Enfance, Familles, Santé, est force de proposition quant au développement des politiques Enfance, Jeunesse et Famille du Département du Nord. La DEFJ compte 126 agents répartis dans 4 pôles dont le pôle Établissements, 3 services, et également les 7 pôles territoriaux Enfance Famille Jeunesse. Le pôle établissements (PE) participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de prévention et de protection de l'enfance. Il procède dans ce cadre, notamment, à l'autorisation, à l'habilitation, à la tarification, à l'évaluation et au contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Il pilote également l'élaboration des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), le dialogue de gestion et la transformation de l'offre de service départementale. Sous l'autorité du responsable de service, le chargé de mission tarification et contractualisation est référent d'un portefeuille d'établissements sociaux et médico-sociaux du secteur de l'enfance. • <u>Missions principales du poste</u> - Participer aux procédures budgétaires des établissements et service et à s'assurer de la mise en œuvre des dispositions prévues dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ; - Rédiger les rapports budgétaires et déterminer le prix de journée ou la dotation globale de chaque établissement ou service ; - Élaborer et alimenter des tableaux de bord ; - Analyser les comptes administratifs ; - Contrôler, mesurer les écarts et recenser les points de vigilance afin d'émettre des observations et recommandations d'aide à la décision auprès de votre hiérarchie. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Expérimenté en contrôle de gestion.

Fonction	PSYCHOLOGUE SERVICE ACCUEIL FAMILIAL (F/H)
Famille professionnelle	Social, Médico-social, Santé
Cadre d'emplois	Psychologue
Grade	Psychologue de classe normale, Psychologue hors-classe
Nombre	2
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La Direction Enfance Famille Jeunesse est une des directions de la Direction Générale Adjointe Enfance, Famille, Santé. Celle-ci est force de proposition quant au développement des politiques Enfance, Famille, Jeunesse du Département du Nord. Elle s'appuie en central sur 4 pôles et 2 services. Afin d'impulser ces politiques sur l'ensemble du territoire, elle compte aussi sur 7 pôles territoriaux. • <u>Missions principales du poste</u> - Participer au recrutement des assistants familiaux et à l'évaluation des compétences des assistants familiaux ; - Accompagner les assistants familiaux dans le cadre d'interventions individuelles et/ou collectives ; - Soutenir les assistants familiaux en cas de révélation de situation de danger ou de risque pour l'enfant accueilli ; - Collaborer au développement de la professionnalisation des assistants Familiaux ; - Participer à la politique accueil familial sur le territoire. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Diplôme de psychologue/clinicien exigé ; - Temps complet. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Relations avec les usagers.

Fonction	PSYCHOLOGUE CELLULE DE RECUEIL D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Psychologue
Grade	Psychologue de classe normale, Psychologue hors-classe.
Nombre	1
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La prévention et la protection de l'enfance occupe une place centrale au cœur des missions sociales du Département. La Direction Enfance Famille Jeunesse est une des directions de la Direction Générale Adjointe Enfance, Famille, Santé. Celle-ci est force de proposition quant au développement des politiques Enfance, Famille, Jeunesse du Département du Nord. Au sein du Pôle Enfance Famille Jeunesse, la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) a pour mission de clarifier et fiabiliser les procédures d'informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être depuis la transmission d'une information jusqu'à la prise de décision. • <u>Missions principales du poste</u> - Participer à l'évaluation pluridisciplinaire des situations familiales dans le cadre d'intervention propre à l'information préoccupante ; - Mener des entretiens et des observations cliniques auprès des enfants et de leur famille ; - Analyser les systèmes socio-familiaux en proposant un regard clinique - Proposer un soutien technique et un avis aux équipes d'évaluation ; - Participer aux instances d'analyse de pratiques. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Connaissance de la Protection de l'Enfance ; - Animé(e) par l'esprit d'équipe et le sens du service ; - Titulaire d'un Master 2 en Psychologie. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Relations avec les usagers.

Fonction	TRAVAILLEUR SOCIAL MNA (H/F)
Famille professionnelle	Médico-social
Cadre d'emploi	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	1
Motif	Qualifications spécifique attendue
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Le Département du Nord s'engage en faveur de l'Enfant grâce au développement d'un réseau de professionnels dédiés sur l'ensemble de son territoire. Le Pôle Droits et Protection des Mineurs Non Accompagnés (MNA) de la Direction Enfance Familles Jeunesse pilote la mise en œuvre de la protection apportée aux MNA de l'ensemble du Département en lien avec les Tribunaux de Grandes Instances, la Préfecture et les groupements associatifs afin d'apporter des solutions adaptées à l'accompagnement de ces jeunes. Le Pôle est composé de deux services, un service Evaluation et mise à l'abri et un service Accompagnement des jeunes. • <u>Missions principales du poste</u> - Assurer les missions de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation vers les dispositifs adaptés des MNA ; - Veiller à la cohérence et à la continuité des prises de décisions relatives aux MNA ; - Concourir aux évaluations de situations des MNA ; - Participer au développement et à la formalisation de partenariats en vue d'améliorer et de maîtriser la prise en charge et l'accompagnement des MNA ; - Concourir aux évaluations de situations. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé - Pour les assistants sociaux, enregistrement au répertoire ADELI de l'ARS du Département du Nord. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Déplacements fréquents.

Fonction	TRAVAILLEUR SOCIAL ENFANCE (H/F)
Famille professionnelle	Social
Cadre d'emploi	Assistant socio-éducatif, Educateur de jeunes enfants
Grade	Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, Educateur de jeunes enfants, Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.
Nombre	28
Motif	Expertise particulière et qualifications spécifique attendue
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La DEFJ, l'une des trois directions de la Direction Générale Adjointe Enfance, Familles, Santé, est force de proposition quant au développement des politiques Enfance, Jeunesse et Famille du Département du Nord. La DEFJ compte 4 pôles et 2 services en central mais également les 7 pôles territoriaux Enfance Famille Jeunesse et des 45 Service d'Aide Sociale à l'Enfance. Sous l'autorité du Responsable de Service Enfance, le travailleur social Enfance participe au sein d'une équipe territorialisée et pluridisciplinaire à la mise en œuvre des missions de Protection de l'Enfance définies par le Département sur le territoire. Son action a pour objectif de veiller au respect des besoins de l'enfant, à la stabilité de son parcours et de soutenir la fonction parentale, que l'enfant soit au domicile de ses parents ou séparé de sa famille. Il exerce ses missions dans le respect du cadre juridique, des principes éthiques, déontologiques et du secret professionnel qui régissent la profession. • <u>Missions principales du poste</u> - Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles ; - Mener des accompagnements individuels et collectifs ; - Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Diplôme d'État de niveau II en travail social ; - Expérience en protection de l'enfance souhaitée ; - Pour les assistants sociaux, enregistrement du diplôme dans le répertoire ADELI à l'ARS du département du Nord. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Déplacements fréquents ; - Conduites exceptionnelles des enfants sur différents territoires.

Fonction	PSYCHOLOGUE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Psychologue
Grade	Psychologue de classe normale, Psychologue hors-classe.
Nombre	1
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La Direction Adjointe PMI contribue à la conception, la mise en œuvre, l'exécution de la politique du Conseil Départemental en matière de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Elle dirige à ce titre, l'ensemble du service départemental de PMI tant au niveau central (service prévention et protection maternelle, service prévention et protection infantile, service accueil petite enfance, service dossier PMI dématérialisé) que territorial. Il apporte son concours aux missions de prévention et de protection de l'enfance. Il exerce ses missions dans le respect du cadre juridique, du secret professionnel, des principes éthiques et déontologiques qui régissent la profession. • <u>Missions principales du poste</u> - Contribuer à l'accueil et à l'accès à la santé de l'enfant de moins de 6 ans et de sa famille ; - Contribuer aux évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance ; - Mener des accompagnements individuels et collectifs ; - Contribuer à la mission de veille sanitaire et sociale. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Contribuer aux actions de recherche ou d'évaluation portées par la PMI ou menées par des partenaires en collaboration avec celle-ci ; - Intervenir, éventuellement, en Lieu d'Accueil Parents/Enfants (LAPE) ou en Lieu de Rencontre Parents/Enfants (LRPE). • <u>Obligations et conditions particulières du poste</u> - DESS ou master de psychologie clinique ou de psychopathologie clinique souhaitable ; - Actualisation des connaissances et veille sectorielle.

Fonction	ASSISTANT SOCIAL DE SERVICE SOCIALE DE PROXIMITE (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emploi	Assistant socio-éducatif
Grade	Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
Nombre	14
Motif	Expertise particulière ou d'une qualifications spécifique attendue
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Le Service Social de Proximité (SSP) est le service déconcentré de la Direction Action Sociale du Département du Nord qui exerce la responsabilité des politiques d'Action Sociale et en particulier celle confiée par le législateur. Le SSP fonde son intervention sur l'approche globale et dans le cadre d'une polyvalence de secteur qui est une des formes d'organisation du travail social. Il accompagne les Nordistes, pour prévenir des risques et protéger des conséquences de perte d'autonomie de vie et faciliter l'inclusion sociale et promouvoir l'autonomie des personnes dans tous les domaines de la vie. • <u>Missions principales du poste</u> - S'inscrire et agir dans le cadre départemental défini par la Direction Action Sociale et du projet de Service ; - Assurer un accueil social pour tous les Nordistes ; - Réaliser des évaluations sociales/ diagnostics sociaux ; - Mener des accompagnements sociaux individuels et collectifs ; - Contribuer au Développement Social Local (DSL). • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Diplôme d'État d'assistant de service social ; - Enregistrement au répertoire ADELI de l'ARS du Département du Nord. • <u>Conditions particulières de travail</u> - Déplacements fréquents.

Fonction	CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT EMPLOI (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadres d'emplois	Attaché, Rédacteur
Grade	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal 1ère classe, Rédacteur principal 2ème classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Sous l'autorité du responsable de l'équipe emploi (central) et sous la coordination du chef de projet emploi (territoire), le chargé de développement emploi organise en continue des actions de mise à l'emploi des allocataires du RSA sur son territoire. Il joue un rôle central dans le déploiement des initiatives locales labellisées "Réussir sans attendre". • <u>Missions principales du poste</u> - Organiser des actions emploi à l'échelle locale ; - Contribuer au déploiement des initiatives « Réussir Sans Attendre » et « Taskforce » ; - Assurer la promotion des événements emploi ; - Contribuer au suivi et au reporting des actions. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Expérience dans le domaine de l'insertion professionnelle, connaissance des acteurs socio-économiques et opérateurs des dispositifs d'emploi et d'insertion ; - Connaissance de la législation et de la réglementation relatives aux dispositifs d'insertion, de formation, d'emploi ; - Connaissance des mesures d'aides à l'emploi. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Horaires variables ; - Pics d'activités liés au calendrier institutionnel ; - Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus ; - Déplacements au sein des services déconcentrés et sur le territoire de la collectivité auprès des interlocuteurs et partenaires.

Fonction	CHARGÉ DE MISSION RÉSEAUX ÉCONOMIQUES ET GRANDS PROJETS (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadres d'emplois	Attaché
Grade	Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Au sein du service Emploi, le chargé de mission réseaux économiques et grands projets (F/H) contribue à la mise en œuvre de la stratégie départementale d'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Il développe les partenariats avec les grandes entreprises et les acteurs économiques institutionnels. Il optimise le recrutement des allocataires du RSA dans les grands projets de développement territorial. Il contribue à la stratégie emploi du Département notamment pour les filières à fort potentiel d'emploi. • <u>Missions principales du poste</u> - Piloter la relation avec les acteurs économiques institutionnels et les grands comptes ; - Optimiser le recrutement des allocataires du RSA dans les grands projets structurants ; - Contribuer à la stratégie emploi du Département. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Expérience dans le domaine de l'insertion professionnelle, en travail partenarial et en gestion de projet ; - Connaissance des politiques publiques de l'emploi. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Horaires variables ; - Pics d'activités liés au calendrier institutionnel ; - Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus ; - Déplacements au sein des services déconcentrés et sur le territoire de la collectivité auprès des interlocuteurs et partenaires.

Fonction	CHARGÉ DE PARCOURS (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emploi	Attaché, Rédacteur
Grade	Attaché territorial, Attaché territorial principal Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal 2ème classe, Rédacteur territorial principal 1ère classe
Nombre	3
Motif	Poste demandant une expertise particulière et des qualifications spécifiques
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La Direction de l'Action Sociale compte 7 Pôles d'Action Sociale de Proximité (PASP) répartis sur tout le territoire départemental. Ils sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'action sociale en direction des Nordistes vulnérables. Dans ce cadre, le Département déploie une action d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes nordistes âgés de 16 à 24 ans révolus, non allocataires du RSA, ni en emploi, ni en formation, ni en études (mais pouvant être diplômés), dit « NEET ». Cette action intitulée « Réussis Sans Attendre » est financée par le Fonds Social Européen. Son but est d'offrir aux jeunes un accompagnement personnalisé et innovant visant à les autonomiser sur le marché du travail afin de garantir durablement leur insertion professionnelle ou l'accès à la formation et ainsi prévenir leur entrée dans le RSA. • <u>Missions principales du poste</u> - Accompagner des jeunes hors RSA de 16 à 24 ans révolus vers une reprise d'emploi et/ou formation ; - Animer des ateliers adaptés aux jeunes pour favoriser l'accrochage des jeunes ; - Mobiliser les moyens nécessaires à la levée des freins ; - Appliquer les procédures administratives du FSE+. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Respect de la confidentialité des données ; - Connaissance des dispositifs Départementaux ; - Fonctionnement et services de la collectivité ; - Droits et obligations des usagers ; - Maîtriser les techniques d'entretiens et d'écoute active ; - Savoir gérer et animer des ateliers collectifs. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Avoir de bonnes capacités d'écoute et d'analyse ; - Gérer des situations tendues et difficiles, réguler des conflits.

Fonction	CHEF DE PROJET EMPLOI (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadres d'emplois	Attaché territorial
Grade	Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Rattachée à l'équipe Emploi du service Emploi à la Direction Retour à l'Emploi, le chef de projet emploi contribue à la mobilisation des partenaires économiques en articulation avec France Travail. • <u>Missions principales du poste</u> - Pilote les actions emploi à l'échelle locale. - Pilote le déploiement des initiatives « Réussir sans attendre » et « Taskforce ». - Participe à la structuration de partenaires économiques locaux. - Suit et valorise les actions mises en œuvre ; • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Connaissances en législation et réglementation relatives aux dispositifs d'insertion, de formation et d'emploi – mesures d'aides à l'emploi. - Connaissance des politiques publiques. - Travail en transversalité avec les acteurs socio-économiques et opérateurs des dispositifs d'emploi et d'insertion ; • <u>Conditions particulières du poste</u> - Déplacements fréquents ; - Horaires variables.

Fonction	RÉFÉRENT OFFRE D'INSERTION (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emploi	Attaché, Rédacteur
Grade	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal 2eme classe, Rédacteur principal 1ère classe
Nombre	1
Motif	Poste demandant une expertise particulière et des qualifications spécifiques
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste :</u> Au sein de la DGAREAS, le référent offre d'insertion est en responsabilité d'un portefeuille de délégataires ou partenaires pour suivre la mise en œuvre de l'offre d'insertion sur un territoire donné. Il assure un suivi global de la relation aux délégataires ou partenaires. Il contribue à l'identification de nouveaux opérateurs. • <u>Missions principales du poste :</u> - Assurer le suivi et la gestion des opérateurs sur le territoire ; - Être garant de la mobilisation de l'offre relevant de son portefeuille ; - Contribuer à l'amélioration continue de l'offre d'insertion. • <u>Attendus spécifiques du poste :</u> - Elaborer les documents administratifs et juridiques de cadrage ; - Moderniser, optimiser, dématérialiser les procédures administratives ; - Superviser la rédaction des documents et actes administratifs ; - Mettre en place, sécuriser et contrôler l'application des procédures administratives. • <u>Conditions particulières du poste :</u> - Acteurs socio-économiques et opérateurs des dispositifs d'emploi et d'insertion ; - Orientations politiques de la collectivité ; - Législation et réglementation relatives aux dispositifs d'insertion, de formation, d'emploi ; - Mesures d'aides à l'emploi.

Fonction	RÉFÉRENT QUALITÉ (F/H)
Famille professionnelle	Administratif
Cadre d'emploi	Attaché territorial
Grade	Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Expertise particulière et qualifications spécifique attendue
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La Direction Générale Adjointe du Retour à l'Emploi et de l'Action Sociale est organisée autour d'une Direction retour à l'emploi, d'une Direction de l'action sociale et d'un secrétariat général. Sous l'autorité du DGA, le référent qualité contrôle l'application des process métiers et veille à la qualité et à la fiabilité des données de toutes les base de gestion de la direction. Il appuie les directions dans l'analyse de leurs données, le suivi des indicateurs-clés et la mise en œuvre d'actions correctives ou d'optimisation. • <u>Missions principales du poste</u> - Améliorer la fiabilité et à la qualité des données ; - Contribuer à l'amélioration continue des processus métiers ; - Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Horaires variables ; - Pics d'activités liés au calendrier institutionnel ; - Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus ; - Déplacements au sein des services déconcentrés et sur le territoire de la collectivité auprès des interlocuteurs et partenaires.

Fonction	CHARGÉ DE MISSION MOBILISATION DE L'IA (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadres d'emplois	Attaché
Grade	Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Sous l'autorité du responsable du service pilotage et appui aux territoires, le chargé de mission « mobilisation de l'IA » accompagne l'identification des besoins en IA des services et le déploiement de solutions mobilisant l'IA. Il met les usages au cœur de sa démarche. Il dispose d'une forte aptitude relationnelle et fédératrice. Il impulse une dynamique d'équipe et de manière transversale au sein de la Direction. • <u>Missions principales du poste</u> - Mettre en place un cadre de travail collaboratif et des relations avec l'ensemble des parties prenantes ; - Être le référent IA de la direction ; - Mettre en place une veille permanente et en assurer la diffusion. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Maîtrise des technologies IA et des métiers de l'insertion ; - Connaissance des enjeux, des évolutions et du cadre réglementaire des politiques publiques et de l'environnement territorial ; - Maîtrise du cadre réglementaire de la collecte d'information ; - Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Horaires variables ; - Pics d'activités liés au calendrier institutionnel ; - Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus ; - Déplacements au sein des MNE.

Fonction	GESTIONNAIRE ADIMINISTRATIF DROITS ET DEVOIRS (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadres d'emplois	Rédacteur
Grade	Rédacteur, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
Nombre	1
Motif	Expertise particulière
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> La Direction du Retour à l'Emploi met en œuvre la stratégie d'insertion et de retour à l'emploi des allocataires du RSA et des jeunes Nordistes. La Direction comporte trois services dont le Service Allocation. L'équipe droits et devoirs est l'une des 2 équipes qui constituent ce service. Sous l'autorité du Responsable de l'équipe « Droits et Devoirs », le gestionnaire Droits et Devoirs contribue à l'organisation de l'Equipe Pluridisciplinaire Départementale. Il en prépare l'ordre du jour, assure la mise en œuvre de ses avis et procède au suivi de ceux-ci. Il rédige les réponses aux recours des allocataires consécutifs aux sanctions. • <u>Missions principales du poste</u> - Contribuer à la mise en œuvre du contrôle des droits et devoirs des allocataires ; - Contribuer au pilotage de l'activité ; - Informer les usagers et les services. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Assurer le renseignement des demandes des allocataires, et des partenaires par mails et appels téléphoniques selon le secteur d'intervention ; - Être un renfort auprès de la cellule téléphonique dans le cadre d'évènement précis (évènement institutionnel, mise en œuvre de nouvelle procédure...). • <u>Conditions particulières du poste</u> - Travail en bureau ; - Respect des obligations de discrétion et de confidentialité ; - Devoir de réserve et sens du service public.

Fonction	CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT EMPLOI (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadres d'emplois	Attaché, Rédacteur
Grade	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Sous l'autorité du responsable de l'équipe emploi (central) et sous la coordination du chef de projet emploi (territoire), le chargé de développement emploi organise en continue des actions de mise à l'emploi des allocataires du RSA sur son territoire. Il joue un rôle central dans le déploiement des initiatives locales labellisées "Réussir sans attendre". • <u>Missions principales du poste</u> - Organiser des actions emploi à l'échelle locale ; - Contribuer au déploiement des initiatives « Réussir Sans Attendre » et « Taskforce » ; - Assurer la promotion des événements emploi ; - Contribuer au suivi et au reporting des actions. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Expérience dans le domaine de l'insertion professionnelle, connaissance des acteurs socio-économiques et opérateurs des dispositifs d'emploi et d'insertion ; - Connaissance de la législation et de la réglementation relatives aux dispositifs d'insertion, de formation, d'emploi ; - Connaissance des mesures d'aides à l'emploi. • <u>Conditions particulières du poste</u> - Horaires variables ; - Pics d'activités liés au calendrier institutionnel ; - Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus ; - Déplacements au sein des services déconcentrés et sur le territoire de la collectivité auprès des interlocuteurs et partenaires.

Fonction	EVALUATEUR ETI (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadres d'emplois	Attaché, Rédacteur
Grade	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	• <u>Contexte du poste</u> Sous l'autorité du responsable de l'équipe ETI, l'évaluateur ETI intervient auprès des allocataires du RSA ayant un statut entrepreneur ou travailleur indépendant (ETI) afin d'évaluer leur situation et de les orienter vers un parcours d'accompagnement adapté. Il réalise un diagnostic global de la situation de l'allocataire, intégrant les aspects professionnels, administratifs et économiques liés à l'activité exercée ou au projet entrepreneurial. Il contribue à structurer l'offre du Département pour ces publics, en articulation avec les partenaires économiques et les réseaux d'accompagnement. • <u>Missions principales du poste</u> - Accueillir, évaluer et orienter la situation des allocataires ETI ; - Contribuer au pilotage et au suivi des allocataires ETI. • <u>Attendus spécifiques du poste</u> - Connaissance des acteurs socio-économiques et opérateurs des dispositifs d'emploi et d'insertion, de la législation et de la réglementation relatives aux dispositifs d'insertion, de formation et d'emploi, ainsi que des mesures d'aides à l'emploi ; - Connaissance des orientations politiques de la collectivité. - • <u>Conditions particulières du poste</u> - Horaires variables ; - Pics d'activités liés au calendrier institutionnel ; - Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus ; - Déplacements au sein des services déconcentrés et sur le territoire de la collectivité auprès des interlocuteurs et partenaires.

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339115-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Sébastien SEGUIN.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Maël GUIZIOU, Nicolas LEBLANC, Luc MONNET, Michel PLOUY, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE.

OBJET : Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité pour l'exercice 2026.

DECIDE à l'unanimité:

- de créer 475 emplois non permanents sur le motif d'accroissement temporaire d'activité, selon les besoins détaillés en annexes 1 et 2 ci-jointes ;
 - de fixer, pour les postes hors médecins et infirmiers en pratique avancée des centres de santé, une rémunération établie sur la base du traitement indiciaire correspondant à l'échelon d'un grade adapté à la nature des fonctions, à l'expérience et au profil du candidat, les agents ainsi recrutés bénéficieront du régime indemnitaire applicable aux titulaires occupant un grade et des fonctions similaires ;
 - de fixer, pour les médecins et infirmiers en pratique avancée des centres de santé, une rémunération forfaitaire alignée sur celle des agents du Département du Nord relevant respectivement des cadres d'emplois des médecins territoriaux et des infirmiers territoriaux en soins généraux ;
 - d'imputer les dépenses au budget général en section de fonctionnement.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 15.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Monsieur BEAUCHAMP (porteur du pouvoir de Madame GREAUME), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 11 h 17.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 65

Majorité des suffrages exprimés : 33

Pour : 65 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

ANNEXE 1

DGA	Taux d'emploi (pourcentage)	Nombre d'emploi pourvu en 2025	Proposition 2026
DGA AUTONOMIE	100	Adjoint administratif territorial	7
	100	Attaché territorial	3
	100	Médecin territorial	2
	100	Infirmier territorial en soins généraux	2
	100	Animateur territorial	1
	100	Assistant socio-éducatif	2
	100	Rédacteur territorial	2
DGA ENFANCE FAMILLE SANTE	100	Attaché territorial	5
	100	Rédacteur territorial	5
	100	Adjoint administratif territorial	5
	80	Assistant socio-éducatif	1
	100	Assistant socio-éducatif	69
	100	Conseiller territorial socio-éducatif	1
	100	Educateur de jeunes enfants	5
	80	Médecin territorial	1
	100	Médecin territorial	1
	100	Puéricultrice	5
	100	Psychologue territorial	3
	100	Infirmier territorial en soins généraux	1
	100	Cadre territorial de santé paramédical	1
	100	Sage-femme territorial	1
	100	Ingénieur territorial	1
DGA PARTENAIRE RESSOURCES	70	Adjoint administratif territorial	2
	100	Adjoint technique territorial	1
	100	Attaché territorial	10
	50	Rédacteur territorial	1
	100	Rédacteur territorial	7
	100	Technicien territorial	3
	100	Ingénieur territorial	3
DGA RETOUR EMPLOI ACTION SOCIALE	100	Médecin territorial	1
	100	Adjoint administratif territorial	6
	100	Adjoint technique territorial	1
	100	Assistant socio-éducatif	16
	100	Attaché territorial	8
	100	Rédacteur territorial	13
DGA SOLIDARITE TERRITORIALE	100	Ingénieur territorial	1
	100	Adjoint administratif territorial	2
	100	Adjoint technique territorial	139
	100	Adjoint territorial d'animation	1
	100	Adjoint territorial du patrimoine	2
	100	Agent de maîtrise	1
	100	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1
	100	Attaché territorial	1
	100	Pédicures-podo.,ergothér.,psychomotric.,orthoptistes,manip. électroradiologie méd. terr.	1
	100	Rédacteur territorial	5
	100	Technicien territorial	9
	100	Bibliothécaire territorial	2
	100	Attaché territorial de conservation du patrimoine	1
	100	Conservateur territorial de bibliothèque	1
DIR. GENERALE DES SERVICES (Hors Direction offre de soins)	100	Animateur territorial	1
	100	Adjoint administratif territorial	5
	100	Rédacteur territorial	17
	100	Technicien territorial	1
	100	Attaché territorial	4
	100	Assistant socio-éducatif	2
CABINET DU PRESIDENT	100	Conseiller territorial socio-éducatif	1
	100	Attaché territorial	6
	100	Technicien territorial	2
	100	Rédacteur territorial	3
	100	Ingénieur territorial	1
	100	Adjoint administratif territorial	1
			1
			408

ANNEXE 2

Direction	Emplois	Quotité 2026	Proposition
DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS	Médecin Généraliste	04h00	9
	Médecin Généraliste	08h00	8
	Médecin Généraliste	10h30	4
	Médecin Généraliste	12h30	3
	Médecin Généraliste	17h30	8
	Médecin Généraliste	21h00	3
	Médecin Généraliste	35h00	4
	Dentiste	35h00	2
	Dentiste	17h30	2
	Dentiste	08h00	1
	Dentiste	12h30	1
	Infimier en pratique avancée	07h00	1
	Infimier en pratique avancée	35h00	2
	Infimier en pratique avancée	17h30	2
	Infimier en pratique avancée mentale	17h30	1
	Psychiatre	08h00	1
	Assistant dentaire	35h00	2
	Manipulateur radio	35h00	1
	Manipulateur radio	17h30	1
	Cadres d'emplois	Quotité 2026	Proposition
	Attaché territorial	35h00	2
	Attaché territorial	17h30	1
	Rédacteur territorial	17h30	4
	Rédacteur territorial	35h00	4
	Total		67

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339116-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Michelle GREAUME, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Sébastien SEGUIN.

Absent(e)(s) : Charles BEAUCHAMP, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Maël GUIZIOU, Nicolas LEBLANC, Luc MONNET, Michel PLOUY, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE.

OBJET : Suppression et création d'emplois permanents à la DGAST et mise à jour du tableau des effectifs.

Vu le rapport DRH/2026/81

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 2 avril 2026,

DECIDE à la majorité:

- d'approuver la suppression des 21 postes permanents affectés à la Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale (DGAST) repris en annexe 1 ci-jointe ;
 - d'approuver la création d'un poste permanent affecté à la DGAST repris en annexe 2 ci-jointe ;
 - d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes ainsi créés lorsque le recrutement d'un agent titulaire n'aura pas été possible, sur le fondement du 2° de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique ;
 - d'imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois au budget, chapitres et articles prévus à cet effet ;
 - de modifier en conséquence le tableau des effectifs.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 17.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAILLIERET.

Vote intervenu à 11 h 20.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 42 (Groupe Union Pour le Nord ; Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 24 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

Annexe 1 - Postes supprimés à la DGAST

AFFECTATION	DENOMINATION	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TERRITOIRE	QUOTITE	NOMBRE DE POSTES
DGAST COLLEGES	Agent d'entretien polyvalent	Adjointes techniques territoriaux	Tous les grades correspondant au cadre d'emplois	Unité territoriale Douai	100%	6
DGAST COLLEGES	Agent d'entretien polyvalent	Adjointes techniques territoriaux	Tous les grades correspondant au cadre d'emplois	Unité territoriale Flandre Intérieure	100%	1
DGAST COLLEGES	Agent d'entretien polyvalent	Adjointes techniques territoriaux	Tous les grades correspondant au cadre d'emplois	Unité territoriale Flandre Maritime	100%	4
DGAST COLLEGES	Agent d'entretien polyvalent	Adjointes techniques territoriaux	Tous les grades correspondant au cadre d'emplois	Unité territoriale Lille	100%	5
DGAST COLLEGES	Agent d'entretien polyvalent	Adjointes techniques territoriaux	Tous les grades correspondant au cadre d'emplois	Unité territoriale Roubaix Tourcoing	100%	1
DGAST COLLEGES	Agent d'entretien polyvalent	Adjointes techniques territoriaux	Tous les grades correspondant au cadre d'emplois	Unité territoriale Valenciennes	100%	3
DGAST	Secrétaire	Adjointes administratifs territoriaux	Tous les grades correspondant au cadre d'emplois	Unité territoriale Siège	100%	1
TOTAL						21

Annexe 2 – Postes créés à la DGAST

AFFECTATION	DENOMINATION	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TERRITOIRE	QUOTITE	NOMBRE DE POSTES
DGAST COLLEGES	Agent d'accueil	Adjoint administratifs territoriaux	Tous les grades correspondant au cadre d'emplois	Unité territoriale Lille	100%	1
TOTAL						1

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339119-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Didier MANIER, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Michelle GREAUME, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Charles BEAUCHAMP, Carole DEVOS, Maël GUIZIOU, Nicolas LEBLANC, Luc MONNET, Michel PLOUY, Anne VANPEENE.

OBJET : Création de deux contrats de projets au sein de la DGA Solidarités Territoriales.

Vu le rapport DRH/2026/98

DECIDE à l'unanimité:

- de créer un emploi non permanent de garde départemental dans le cadre d'un contrat de projet à temps complet, selon les modalités précisées dans le rapport, pour un coût annuel de 48 000 € et répondant aux attendus de la fiche de poste ci-jointe en annexe 1 ;
 - de créer un emploi non permanent de chef de projet dédié à la conduite des projets européens Climaax et Pathway To Resilience, dans le cadre d'un contrat de projet à temps complet, selon les modalités précisées dans le rapport, pour un coût annuel de 73 000 € et répondant aux attendus de la fiche de poste ci-jointe en annexe 2 ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 20.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DELANNOY, DIEUSAERT et VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur SEGUIN).

Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur BERNARD), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 11 h 21.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 68

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 68 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

Fonction : Garde départemental

Poste n°:

Cadre d'emplois ou Catégorie : C technique / B technique

EMPLOI-TYPE : Garde départemental

AFFECTATION : DGAST/Direction Ruralité-Environnement/ Pole GENN

Effectif théorique du service : 37

Lieu de travail :

DESCRIPTION DE LA (OU DES) MISSION(S) ET DU CONTEXTE

Dans le cadre des orientations fixées par la Direction Ruralité et Environnement, sous l'autorité du responsable du Pôle Gestion des Espaces Naturels Sensibles et sous le pilotage technique du chef d'équipe de la brigade, vos missions sont de :

- maintenir, gérer et valoriser la qualité biologique et paysagère des Espaces Naturels Sensibles dont vous avez la charge au moyen de travaux d'entretien, d'aménagements et d'actions de suivis scientifiques et techniques,
- veiller à l'accueil, à la sensibilisation du public et au respect des sites,
- assurer l'intendance, l'entretien et la réparation du matériel.

Ces missions seront réalisées en étroite collaboration avec le Pole Agriculture, Eau et Environnement

Relations professionnelles :

Internes : cadres et agents de la Direction et du service.

Travail d'équipe permanent avec les autres garderies départementales du Pole Gestion des Espaces Naturels Sensibles et les chargés de mission du Service Eau, Agriculture et Environnement.

Echanges avec les cellules Animation et foncier du Pôle Eau, Agriculture et Environnement.

Externes : représentation de la collectivité auprès des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et associatifs

Echanges, collaboration et partenariat avec les services des autres niveaux de collectivités territoriales et les partenaires institutionnels : services déconcentrés de l'Etat, entreprises, associations d'insertion, fournisseurs, prestataires de service, usagers des sites, riverains, élus, services techniques des communes, partenaires institutionnels (ONCFS, ONF, AFB, ...), associations de protection de la nature, associations etc.

Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

CONDITIONS D'EXERCICE

Obligations du poste :

- Formation dans les domaines de l'environnement, l'écologie (protection de la nature) et/ou les espaces verts ou forestiers.
- Niveau Bac +2/+3 (type BTS, licence pro...) ou expérience significative dans ce domaine.
- Permis B obligatoire et si possible permis EB (remorque), permis C (poids lourds, tracteurs.), CACES 1 et 8.

Conditions particulières :

- Travail en extérieur
- Nombreux déplacements sur site
- Disponibilité
- Risques de tensions dans la relation avec les usagers
- Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Activités soumises à une forte saisonnalité, à des pics d'activité liés aux conditions climatiques
-

Éléments complémentaires de rémunération :

NBI :

Régime indemnitaire de fonction :

ACTIVITES/COMPETENCES TECHNIQUES	ACTIVITES/COMPETENCES TRANSVERSALES
■ Savoir faire <u>Gestion courante et surveillance du site</u> • Suivre l'évolution du site en effectuant des tournées • Contrôler l'état faunistique et floral du site • Contrôler les équipements du site, la signalétique, les itinéraires de randonnée, etc. • Faire respecter le règlement du site, les règles et consignes de sécurité <u>Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites</u> • Organiser les activités selon les circonstances climatiques, techniques et matérielles • Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un plan et d'un programme de travail • Valoriser la flore indigène et la biodiversité • Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits • Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables <u>Entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels</u> • Tailler et entretenir des haies et des arbres • Débroussailler les espaces publics (sentiers, cimetière, talus) <u>Taille, élagage et abattage des arbres</u> • Grimper et descendre des arbres avec différents dispositifs • Débarker le bois coupé • Inventorier les arbres à risques ou à renouveler • Adapter l'abattage d'arbres selon de nombreux paramètres (essence, état physiologique et mécanique de l'arbre, contraintes environnementales) <u>Protection de la qualité des sites et prévention de la sécurité</u> • Appliquer les obligations réglementaires liées aux sites • Prévenir les risques naturels sur le site (incendies, inondations, glissements de terrain) • Contrôle des équipements, des accès pour tous pour prévenir les risques du public <u>Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance</u> • Vérifier le bon entretien et nettoyage du lieu, de l'équipement ou du matériel • Nettoyer et désinfecter des sites, locaux et matériels • Effectuer les opérations courantes d'entretien ou de maintenance de premier niveau d'un équipement ou matériel • Organiser son chantier de maintenance dans le respect des règles sanitaires environnementales • Réaliser les contrôles nécessaires avant utilisation d'un équipement ou matériel <u>Accueil du public</u> • Sensibilisation et information des visiteurs • Réalisation ponctuelle d'animations, de visites guidées et de chantiers nature ■ Savoirs • Techniques de taille, d'élagage et d'abattage • Connaissances des essences d'arbres, d'ornement ou forestiers • Réglementation des espaces protégés • Règlement intérieur et consignes de gestion du site • Règles de sécurité et de prévention des risques • Notions spécifiques : biologie, écologie, arboriculture, faune et flore, activités agricoles, milieux aquatiques, activités forestières et sylviculture • Gestion différenciée des espaces naturels • Caractéristiques du site : activités, règlement, inventaire faunistique et floral • Instances, processus et circuits de décision de la collectivité • Permis B	■ Savoir faire <u>Encadrement</u> • Encadrement d'apprentis, de personnes en insertion et de stagiaires <u>Compte rendu d'activité</u> • Organiser ses tâches en fonction du plan de charge • Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention • Suivre la mise en œuvre des plans de gestion des sites naturels dont il a la charge • Rédiger des rapports d'activités, des dossiers techniques, des comptes rendus d'interventions • Participer au groupe de travail et comité de pilotage <u>Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail</u> • S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel • Utiliser les matériels et équipements de protection individuelle ou collective • Signaler et protéger son intervention par les mesures appropriées <u>Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité des usagers</u> • Faire respecter les règles et consignes de sécurité liées à un ERP, équipement, un matériel, un lieu, une activité • Informer les usagers des règles et consignes de sécurité • Prendre des mesures conservatoires pour protéger les usagers • Tenir à jour un registre ou une fiche technique de sécurité et d'intervention • Mettre en place une signalisation temporaire de chantier • Signaler un accident et alerter les secours <u>Relations aux élus et aux usagers</u> • Adapter son comportement à la situation et exposer un avis technique • Informer les usagers sur le cadre possible et les conditions de son intervention • Renseigner et diffuser une information auprès des usagers • Adapter son comportement au public concerné et à la situation • Identifier la demande de l'utilisateur et l'orienter vers l'interlocuteur compétent (élu, secrétaire de mairie, directeur général des services) ■ Savoirs • Protocole d'entretien et de maintenance • Procédures et techniques d'utilisation du matériel • Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité liée aux outils et aux produits utilisés • Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention • Ergonomie, sécurité, hygiène • Mesures préventives et actions correctives • Règles d'utilisation des produits et matériels • Règles et consignes de sécurité • Équipements de protection et de sécurité collectifs et individuels • Gestes et postures au travail ■ Savoir - être • Faire preuve d'adaptabilité • Avoir le goût du contact • Esprit d'équipe, capacité à coopérer • Disposer d'une bonne aisance relationnelle • Faire preuve de réactivité

ACTIVITES SPECIFIQUES	
<i>Police environnementale</i> <i>Accueil et renseignement du public</i> <i>Animation d'activités culturelles et pédagogiques</i> <i>Gestion de l'approvisionnement en matériels et fournitures</i> <i>Possibilité d'être associé au suivi des travaux de LIFE+ dans la cadre du LIFE+ Nature FLANDRE</i> <i>Possibilité d'être agent de prévention, chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, en lien avec le chef d'équipe</i>	

Fonction : Chef de projet

Poste n°:

Cadre d'emplois ou Catégorie : A

EMPLOI-TYPE CD59 :

AFFECTATION : DGAST / Secrétariat Général/ Pôle Grands Projets et Appui

Effectif théorique du service : 15 **Mission de 24 mois**

Lieu de travail : LILLE, déplacements possibles sur le Département du Nord, à Bruxelles, ou en Europe.

DESCRIPTION DE LA (OU DES) MISSION(S) ET DU CONTEXTE

Sous l'autorité de la responsable de pôle Grands projets et appui au sein du Secrétariat général, vous conduirez la partie scientifique des projets européens Climaax et Pathway To Resilience (P2R) et participerez à l'animation du partenariat interne et externe autour de ces projets.

En lien avec l'équipe projet Climaax/P2R répartie sur plusieurs directions de la DGAST, vous assurerez la production scientifique de cartographie et de modélisations sur les différents aléas, et élaborerez les propositions d'interprétations en lien avec les compétences départementales, en lien avec le Service d'Informations Géographiques et Cartographiques. Vous participerez à la discussion sur les indicateurs de vulnérabilité, la pertinence des modèles et des différents scénarios.

Vous veillez également à recueillir la validation scientifique des résultats et interprétations en étroite relation avec le Comité scientifique mis en place pour les projets Climaax et P2R.

Vous travaillerez sur l'ensemble des phases d'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique, et serez le ou la référent.e technique du projet. Vous vous assurerez de la bonne compréhension des différents éléments du programme.

Vous serez également chargé.e de piloter la rédaction des livrables des deux projets.

Vous contribuez notamment par votre action à mobiliser les institutions et collectivités régionales et nationales impliquées sur les sujets du changement climatique, de l'évolution des risques « naturels » et de l'adaptation au changement climatique.

Climaax et P2R s'inscrivent dans la stratégie Nord Durable du Département, définie par les délibérations de 2019 et 2020 posant le cadre stratégique et précisant le programme d'actions, et par l'actualisation du 8 juillet 2024 .

A ce titre, vous serez particulièrement en lien avec la Direction Ruralité Environnement et la Direction Territoires et Transitions impliquées à divers titres sur ces thématiques, ainsi qu'avec la Mission ReSO (mission stratégique récemment créée auprès de la DGS, la mission ReSo a une vocation transversale, dédiée aux transitions et à la Responsabilité Sociétale des Organisations), la Direction de projet Administration durable, la Direction de l'Evaluation et de la Modernisation...

Vous co-animerez ces partenariats en participant à leur information scientifique, et à la vulgarisation et médiation scientifique autour de ces questions. Vous assurez en parallèle une veille des publications scientifiques sur le sujet.

Vous assurerez enfin l'accompagnement des éventuels stagiaires recruté.e.s pour les projets.

Relations professionnelles :

Interne : avec l'ensemble des directions opérationnelles de la DGAST, et avec les directions externes à la DGAST participant aux projets Climaax et P2R. Des relations avec les élus départementaux (Vice-président Ruralité Environnement, membres de l'exécutif) sont à envisager.

Externe : avec l'ensemble des partenaires institutionnels, scientifiques notamment universitaires, et territoriaux régionaux, nationaux et internationaux des programmes.

Contexte :

Le Secrétariat Général permet au DGA et à son adjoint, mais également à l'ensemble des Directeurs de développer les outils de management et de contrôle de gestion modernes aussi bien sur le plan financier que sur le plan des ressources humaines, de la communication, de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Au travers du Pôle Grands Projets et Appui, le Secrétariat Général assure également le pilotage de projets stratégiques et structurants à l'échelle de la DGA, voire à l'échelle départementale. Il participe activement à l'analyse et à la prospective dans l'ensemble de ses champs de compétence d'une part pour assurer le développement de la DGA conformément aux objectifs de la Direction Générale des Services et d'autre part pour permettre le pilotage stratégique d'un ensemble qui compte plus de 2800 agents.

Obligations du poste :

- Permis VL

Conditions particulières :

- Déplacements sur le Département du Nord
- Pics d'activité liés au calendrier de rendus des livrables
- Rythme de travail souple nécessitant une grande réactivité et disponibilité
- Bonne compréhension orale et écrite de l'anglais scientifique.

ACTIVITES/COMPETENCES TECHNIQUES	ACTIVITES/COMPETENCES TRANSVERSALES
■ <u>Savoir faire</u> ☐ Production scientifique pour les deux projets : • Animer l'équipe projet de manière transversale ; • Rechercher des données complémentaires et en analyser la pertinence ; • Réaliser/accompagner la réalisation des simulations et cartographies sur la base des jeux de données et modèles fournis en collaboration avec le SIGC ; • Interpréter les résultats, en identifier l'intérêt et les limites sur le plan scientifique ; • Participer aux réunions transnationales scientifiques organisées par les consortiums à l'origine des projets ; • Favoriser l'apprentissage par l'échange de pratiques • Mettre en valeur et assurer la diffusion adaptée des résultats à l'écrit, à l'oral et par différents moyens de communication (animations, supports graphiques...) ; ☐ Sensibilisation et mobilisation des partenaires internes et externes : • Transmettre les résultats et leur interprétation au réseau de partenaires internes par des moyens appropriés en lien avec l'équipe projet ; • Contribuer à l'évaluation avec les partenaires les conséquences potentielles du changement climatique sur les compétences dont ils sont la responsabilité ; ☐ Contribution à la construction d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le Département du Nord : • Participer à l'identification des axes prioritaires pour l'adaptation au changement climatique du Département du Nord ; • Apporter un appui scientifique et technique à la recherche d'actions d'adaptation au changement climatique pour les compétences du Département et à l'évaluation de leur impact et intérêt. ☐ Mise en œuvre opérationnelle des projets : • Assurer la production des livrables selon le calendrier établi par les consortiums en charge des deux projets é	■ <u>Savoir faire</u> ☐ Coordination et animation d'un réseau transversal interne : • Prioriser ou hiérarchiser les interventions • Participer au pilotage d'un projet transversal et savoir travailler en mode projet • Amener les différents acteurs à formuler leurs besoins et problématiques • Faire vivre concrètement les finalités et objectifs du projet ; ☐ Réalisation et mise en forme des travaux et résultats : • Réaliser la saisie et mise en forme de documents de formes et contenus divers • Gérer et actualiser des bases d'informations • Concevoir des supports de communication ☐ Traduction français/anglais et anglais français : • Participer à la traduction des informations provenant des consortiums et des différents partenaires participant aux projets (consignes, cadre des projets, échanges de pratiques et de savoir-faire...) en direction des services internes et partenaires externes concernés • Participer à la rédaction et traduction en anglais des livrables pour les deux projets, des questions/réponses aux porteurs scientifiques et administratifs et de toute autre information nécessaire à la bonne marche des projets... ■ <u>Savoirs</u> • Fonctionnement de la collectivité et des services • Politique de cohésion européenne, Programme Horizon Europe ; • Organisation et de gestion du temps de travail • Capacité de dialogue et de négociation • Techniques d'animation de réunion • Technique d'animation et de dynamique coopérative des groupes ■ <u>Savoir - être</u>

- Coordonner la participation du Département aux différents événements externes et aux comités scientifiques

■ Savoirs

- Connaissances scientifiques sur le changement climatiques, et l'état de la science dans ce domaine ;
- Connaissances sur les risques liés au changement climatique
- · Au traitement des données de base fournies avec la boîte à outils, et à l'analyse des résultats issus de la méthodologie Climaax. Pour cela il sera appuyé par le responsable SIG et l'équipe projet,
- · A l'interprétation des résultats (cartographie, graphiques), à l'examen critique et à la confrontation avec les ressources scientifiques régionales existantes.

- Savoir travailler dans l'urgence
- Être rigoureux
- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- Disposer d'une bonne aisance relationnelle
- Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer
- Faire preuve d'adaptabilité

ACTIVITES SPECIFIQUES

- Utilisation d'ARCGIS PRO
- connaissance du langage PYTHON
- bonnes connaissances en matière de construction de cartographie
- productions et interprétations de statistiques

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339121-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Maryline LUCAS, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Carole DEVOS, Maël GUIZIOU, Nicolas LEBLANC, Didier MANIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Anne VANPEENE.

OBJET : Convention 2025 - 2028 relative à la coopération entre la CNSA, l'ARS des Hauts-de-France, le Département et la MDPH du Nord et leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants.

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la convention 2025 – 2028 relative à la coopération entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France, le Département du Nord et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Nord, ainsi qu'à leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants, dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention 2025 – 2028 entre le Département du Nord, la CNSA, l'ARS et la MDPH du Nord.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 21.

Mesdames COEVOET et ROUSSELLE ainsi que Monsieur Yannick CAREMELLE sont membres de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Monsieur CAUCHE avait donné pouvoir à Madame COEVOET. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame SEELS (membre de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France) avait donné pouvoir à Madame BECUE. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BEAUCHAMP (porteur du pouvoir de Madame GREAUME).

Monsieur DELANNOY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 11 h 21.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	64
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	64 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT



Annexe 1

Convention 2025-2028

**Relative à la coopération de la
CNSA, l'ARS Hauts-de-France, le
Département du Nord et la MDPH et
leurs engagements partagés pour
le soutien à l'autonomie des
personnes âgées ou vivant avec un
handicap et leurs aidants**

Table des matières

PREAMBULE ET CONTEXTE.....	5
I. La création de la branche Autonomie de la sécurité sociale en réponse aux défis du vieillissement et de la société inclusive	5
II. Les aspirations et les besoins des personnes concernées et de leurs aidants : boussole pour notre action	7
1. Nos engagements sur le service public départemental de l'autonomie et la qualité de service.....	14
A. Les orientations de la branche et engagements de la CNSA issus de la COG 2022-2026	14
B. Les besoins du territoire sur la période [éclairés par l'expérience des personnes concernées et de leurs aidants]	16
C. Nos ambitions partagées et engagements réciproques pour répondre aux besoins du territoire	
2. Nos engagements sur le pilotage, le développement et la transformation de l'offre à destination des personnes concernées et de leurs aidants	18
A. Les orientations de la branche et engagements de la CNSA issus de la COG 2022-2026	18
B. Les besoins du territoire sur la période [éclairés par l'expérience des personnes concernées et de leurs aidants]	20
C. Nos ambitions partagées et engagements réciproques pour répondre aux besoins du territoire	
3. Nos engagements sur l'efficience de la branche autonomie	28
A. Les orientations de la branche et engagements de la CNSA issus de la COG 2022-2026	35
B. Les besoins du territoire sur la période.....	
C. Nos ambitions partagées et nos engagements réciproques pour consolider l'efficience de la branche.....	
4. Modalités du pilotage de ces engagements	36
Gouvernance et suivi en territoire	36
Modalités de dialogue et suivi national	36
Suites de ce dialogue	37
ANNEXE 1 : Charte graphique et d'identité	38
ANNEXE 2 : Modalités de versement du concours au titre du fonctionnement de la MDPH	39

Vu les articles L. 223-5 et suivants du Code de la sécurité sociale (CSS) relatifs à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ;

Vu les articles R.223-2 et suivants du CSS relatifs au fonctionnement de la CNSA, les articles R.178-1 à R.178-6 du CSS relatifs au concours PCH, les articles R.178-7 à R.178-14 du CSS relatifs au concours APA, les articles R.178-15 à 178-20 du CSS relatifs aux concours conférence des financeurs et les articles R.223-19 à R.223-20 du CSS relatifs aux services autonomie à domicile ;

Vu les articles L. 146-3-1, L.232-21, L. 232-21-4 et L.233-4 du Code de l'action sociale et des familles relatifs aux informations que le Département doit communiquer à la CNSA au titre de ses responsabilités relatives à la PCH, à l'APA et à la conférence des financeurs ;

Vu l'article L113-1-2 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'information des personnes âgées ;

Vu l'article L 149-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ;

Vu la convention d'engagement entre l'Etat, Départements de France (DF), les associations représentatives des personnes en situation de handicap et les organisations représentant les associations gestionnaires du secteur handicap « Cap vers le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap » en date du 11 février 2020 ;

Vu l'accord de méthode entre l'Etat et les Départements relatif au pilotage et au fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) « Pour réconcilier l'équité dans l'accès aux droits sur tout le territoire national, garantir une réponse de qualité dans la proximité et retrouver la confiance » en date du 11 février 2020 ;

Vu la charte d'engagement pour une société pleinement accessible (CNH 2023) ;

Vu le rapport du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies en septembre 2021 et la décision du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe en avril 2023 ;

Vu le projet régional de santé (PRS) 2018-2028 et les articles R.1434-8 et R.1434-11 du code de la santé publique relatifs au schéma régional de santé (SRS) et au programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS) ;

Vu les délibérations du Conseil de la CNSA du 02 février 2023 et du 12 décembre 2024 approuvant le cadre de coopération de la branche ainsi que la trame de convention tripartite à signer entre la CNSA et les acteurs de chaque territoire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord, en date du 7 avril 2026 ;

Après avis et délibération de la commission exécutive du GIP-MDPH en date du 9 avril 2026 ;

Après avis du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie en date du 10 avril 2026 ;

Après avis du conseil de surveillance de l'ARS des Hauts-de-France ;

La présente convention est conclue

Entre

d'une part,

la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie représentée par son/sa Directeur(trice), (ci-dessous dénommée "la CNSA"),

d'autre part, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France représentée par son Directeur général, (ci-dessous dénommée « l'ARS »),

Et, le Département du Nord représenté par le Président du Conseil départemental, Christian POIRET, (ci-dessous dénommé « le Département »), habilité à signer cette convention par l'assemblée départementale en date du 7 avril 2026,

Et, le GIP MDPH, représenté par son Président, Christian POIRET, (ci-dessous dénommé « la MDPH »), habilité à signer cette convention la commission exécutive en date du 9 avril 2026.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE ET CONTEXTE

I. La création de la branche Autonomie de la sécurité sociale en réponse aux défis du vieillissement et de la société inclusive

La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, créatrice de la branche autonomie de la Sécurité sociale, dispose, en son article 5, que « *la Nation affirme son attachement au caractère universel et solidaire de la prise en charge du soutien à l'autonomie, assurée par la sécurité sociale. La prise en charge contre le risque de perte d'autonomie et la nécessité d'un soutien à l'autonomie sont assurées à chacun, indépendamment de son âge et de son état de santé* ».

Cette création s'inscrit dans un contexte de profonde évolution des risques, alors que les décennies à venir vont être marquées par une nette augmentation de la population âgée dont l'aspiration à vivre de manière autonome, en pleine citoyenneté appelle un haut niveau d'accompagnement. En complément, les aspirations, les choix et les besoins des personnes en situation de handicap doivent être pris en compte, dans l'ambition d'une société inclusive.

Pour garantir ce soutien, la branche Autonomie bénéficie de financements nouveaux : une ressource garantie constituée par une part de la CSG, qui complète les financements historiques de la CNSA (« journée de solidarité » et CASA). Leur mobilisation repose sur une articulation inédite entre une Caisse nationale de Sécurité Sociale que constitue la CNSA, gestionnaire de la branche, et ses principaux partenaires territoriaux investis de compétences et de prérogatives spécifiques inchangées :

- les agences régionales de santé, chargées du pilotage régional de la politique de santé publique et la régulation de l'offre de santé, incluant l'offre médico-sociale, en région ;
- les départements et collectivités à compétence départementales, collectivités territoriales gouvernées par le principe de libre administration et chefs de file des politiques de l'autonomie pour leur ressort territorial ;
- les maisons départementales des personnes handicapées ou les maisons départementales l'autonomie, issues de la loi du 2 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Ensemble, ils s'appuient sur un réseau d'acteurs plus vaste (associations, organismes gestionnaires, services de l'État et collectivités locales...) qui concourent à la mise en œuvre de la réponse aux besoins des personnes âgées, ou vivant avec un handicap, ainsi que leurs proches aidants.

Des défis appelant le resserrement de la coopération entre les partenaires de la branche

Pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, les acteurs institutionnels de la branche qui constituent ensemble le service public de l'Autonomie, ont identifié le besoin de renforcer, encore, leur travail partenarial selon des modalités précisées par le « cadre de coopération entre la CNSA, les ARS, les départements et les MDPH/MDA » approuvé par le Conseil de la CNSA du 2 février 2023.

Fondé sur des valeurs communes, au service d'objectifs partagés, ce cadre retient six principes d'action que chaque partenaire se fixe de mettre au cœur du travail commun : mieux se connaître, coordonner nos actions, territorialiser, simplifier, partager les données et mesurer notre impact.

La présente convention, déclinant ces principes d'actions, précise les engagements partagés, à l'échelle départementale, visant à améliorer le service rendu aux personnes et garantir une offre d'accompagnement et de soins adaptés aux besoins de soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs proches.

Elle marque notre volonté commune de répondre aux attentes des personnes concernées et de faire évoluer nos relations de travail pour favoriser l'interconnaissance et construire des feuilles de route territorialisées dans le respect des compétences de chacun pour faire converger nos efforts sur nos objets communs :

- Le service public départemental de l'autonomie et la qualité du service rendu ;
- Le pilotage, le développement et la transformation de l'offre à destination des personnes concernées et de leurs aidants ;
- L'efficacité de la branche et les modalités de pilotage des politiques publiques à l'échelle territoriale et nationale.

Un partenariat pour changer la donne

La formalisation de nos engagements démontre notre volonté commune. Elle participe des grandes valeurs et principes d'action de la branche :

- La confiance, la transparence, le partage de visibilité entre nous mais aussi envers les personnes et leurs aidants
- La mesure de notre impact avec des objectifs territorialisés correspondant au contexte local et indiquant concrètement les améliorations ciblées pour les personnes et leurs aidants. Mais aussi la mise en œuvre du pilotage national dans une logique de résultat.

Nous avons voulu un format de convention qui change les choses une fois signée. Cette convention nous permet non seulement de servir les objectifs stratégiques de la branche mais démontre également, par sa forme resserrée et sa structuration très opérationnelle, notre volonté commune d'action pour produire des effets rapidement, en travaillant mieux ensemble et en rendant mieux compte à toutes les parties prenantes, au niveau territorial et au niveau national.

Les rencontres territoriales seront notre rendez-vous annuel pour faire des points d'étape sur des sujets particuliers, au service du pilotage stratégique de nos actions, par leur forme et le statut de décideurs des participants.

Pour une meilleure lisibilité de l'action de l'ensemble des partenaires de la branche autonomie de la sécurité sociale, les acteurs s'engagent à :

- développer ou renforcer le contrôle interne et son corollaire, l'audit, pour garantir la traçabilité des dépenses de la branche et permettre de consolider l'équité territoriale et la qualité de service rendu aux personnes et leurs aidants
- rendre visible l'identité visuelle commune du « service public de l'autonomie ». Au-delà de la reconnaissance mutuelle entre acteurs, ce logo permettra aux publics et à leurs aidants d'identifier facilement les interlocuteurs à même de les accueillir, informer, accompagner, répondre à leurs besoins sans avoir à se demander s'ils sont au bon endroit.

II. Les aspirations et les besoins des personnes concernées et de leurs aidants : boussole pour notre action

Portrait du territoire et des publics

L'ARS Hauts-de-France a conduit une démarche territoriale concertée pour établir un diagnostic partagé de l'offre médico-sociale et des besoins sur l'ensemble de la région. Cette démarche précède le renouvellement des CPOM et l'élaboration du futur Plan Régional de Santé (PRS). Elle a bénéficié de l'appui de 850 répondants aux enquêtes qualitatives et 280 acteurs mobilisés dans des ateliers.

Le Conseil Départemental procède également à des concertations régulières. Il travaille très régulièrement avec les têtes de réseaux du secteur (UDAPEI, URIOPSS, NEXEM, FEHAP, UDCCAS), la Préfecture et l'ARS afin d'échanger sur les politiques publiques qui sont menées par le Département dans le domaine de l'autonomie. Le Département est également force de propositions et s'engage dès qu'il en a l'occasion dans des groupes de travail nationaux (accueil des primo demandeurs, SPDA, simplification des CPOM PH, système d'information ...). Enfin le Département concerte régulièrement les usagers ou leurs représentants par le biais notamment du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ou encore du comité des usagers de la MDPH.

Depuis la préfiguration du SPDA, le Département a engagé un partenariat structuré et productif avec les institutions partenaires (ARS, CAF, Communauté 360, CPAM, CARSAT, MSA, URIOPSS, UDCCAS, Associations des Maires) et un « panel ressources » représentant des usagers pour mener une simplification des démarches et des parcours des personnes.

Ces liens démontrent s'il en est encore besoin l'attachement du Département à mener des politiques publiques au plus près des besoins et des aspirations des personnes.

Il convient de noter préalablement que le Département du Nord, et sa situation n'est pas isolée, connaît de grandes difficultés budgétaires qui pèsent sur ses politiques publiques. Le Nord connaît un « effet ciseau » avec des dépenses, au caractère dynamique et obligatoire (augmentation du nombre de bénéficiaires APA et PCH, mesures nationales ...), qui augmentent plus vite que ses recettes. Le taux de concours de la CNSA restera stable en 2025 par rapport à 2024 et se situe pour le Nord en dessous de celui de beaucoup de départements.

1. Grands constats territoriaux et sociétaux

II.1.1 Une région cumulant fragilités structurelles et disparités d'accès

La région Hauts-de-France cumule des fragilités structurelles : forte prévalence de la dépendance et du handicap, inégalités sociales persistantes, hétérogénéité

territoriale en matière d'offre et d'accès. Ces écarts se traduisent en inégalités d'accès, délais d'entrée, rupture de soins, et sentiment d'inéquité.

Le Département du Nord ne déroge pas à ces constats généraux.

II.1.2 Des parcours discontinus, chaotiques, cloisonnés

Les ruptures sont fréquentes aux points de bascule : entre enfance et âge adulte, entre établissement et domicile, entre secteurs sanitaire et médico-social, entre secteurs social et médico-social. Les dispositifs de coordination restent imparfaits, les systèmes d'information non interopérables, et les parcours restent encore trop souvent dépendants de la capacité des familles à faire le lien entre les acteurs.

Dans le Nord, l'offre doit être en meilleure adéquation avec les besoins immédiats et à venir que ce soit au niveau territorial (disparités territoriales) ou sectoriel (absence de moyens sur le champ psychiatrique). Cette inadéquation entre offre et besoins impacte plus particulièrement les situations complexes et les jeunes à double vulnérabilité rendant parfois inévitable les placements en Belgique disposant d'une offre plus adaptée.

II.1.3 Une place centrale mais précaire des aidants et familles

Les aidants familiaux constituent souvent le seul repère stable dans le parcours. Mais cette centralité s'exerce dans la solitude, l'épuisement et le manque de reconnaissance. Ils expriment des besoins en répit, en accompagnement psychologique et en formation, ainsi qu'un souhait d'être réellement considérés comme co-acteurs des parcours de leurs proches.

Afin d'offrir des solutions de répit pour les aidants aux personnes en situation en handicap et âgées restées à domicile, les places en accueil de jour et en hébergement temporaire sont réparties sur l'ensemble du Département. Il en existe 945 pour les personnes handicapées et 648 pour les personnes âgées en accueil de jour. Concernant l'hébergement temporaire cela correspond à 182 places pour les personnes handicapées et 420 places pour les personnes âgées.

Dans le Département du Nord, les aidants familiaux ont la possibilité de trouver des lieux d'écoute, d'information et de formation structurés grâce aux plateformes de répit et d'aide aux aidants qui couvrent l'ensemble du territoire.

- 8 plateformes d'accompagnement et de répit à destination des aidants de personnes âgées de plus de 60 ans créées dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012. En 2024, elles ont accompagné 3358 aidants et ont développé notamment 40 actions de sensibilisation (temps d'informations collectifs de type forums, conférences...) et 3285 séances de soutien psychosocial individuel pour les aidants.
- 8 plateformes d'accompagnement et de répit à destination des aidants de personnes en situation de handicap depuis septembre 2021. En 2024, elles ont accompagné plus de 700 aidants et ont développé notamment 655 actions de sensibilisation, séances de soutien psychosocial individuel et collectif pour les aidants.

2. Portraits par public

II.2.1 Personnes âgées dépendantes et non dépendantes

La gérontocroissance est l'augmentation du nombre de personnes âgées de la population (définition Insee).

Dans le Nord, les plus de 60 ans représentent 23 % de la population contre 26 % dans l'ensemble de la France. Les projections démographiques de l'INSEE estiment que les 60 ans et plus représenteront 25,33% de la population nordiste en 2030. Le vieillissement apparaît moins prononcé car le département est un département plutôt jeune. La population des plus de 60 ans progresse conformément aux moyennes nationales, c'est-à-dire d'environ 9 %, entre 2013 et 2018. La tendance montre que le phénomène de gérontocroissance dans le département du Nord est identique au reste de la France.

Les séniors non dépendants ont augmenté de 10% entre 2015 et 2021. Les personnes âgées dépendantes augmentent, elles, de 5% entre 2015 et 2021. Les projections de l'Insee montrent que pour les séniors l'augmentation sera de 12% entre 2021 et 2030 mais également de 12% sur la même période pour les personnes dépendantes alors que l'augmentation n'était que de 5 % sur la période précédente. Outre l'augmentation du nombre de séniors, c'est l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes qui croît très rapidement.

Il faut rappeler les profils de ces bénéficiaires avec une espérance de vie plus courte que la tendance nationale et des personnes qui rentrent dans l'APA plus vite qu'ailleurs.

Certains territoires vont connaître un développement important des plus de 60 ans.

En 2017, le Cambrésis est le territoire qui compte la part de la population des plus de 60 ans la plus importante (25%).

En 2030, ce sera le territoire des Flandres avec le taux le plus élevé, situé à 30 % de la population. Les Flandres vont ainsi connaître le plus grand développement de cette catégorie de population des plus de 60 ans entre 2017 et 2030, dont la proportion va passer de 25 à 30 % de la population.

Concernant le Douaisis et l'Avesnois, la part des plus de 60 ans va passer de 25 à 29 % entre 2017 et 2030, et de 23 % à 26 % pour le Valenciennois.

Sur les territoires des Flandres, ou encore dans l'Avesnois, la population active va être moins importante également. Ainsi, le vieillissement de la population et une population active moindre représentent un enjeu important notamment dans la prise en charge des personnes, au niveau des aidants, des SAD ou d'autres structures. A cette tension, s'ajoute un problème de recrutement plus important qu'ailleurs.

Ce vieillissement de la population nordiste est à resituer dans un contexte démographique de métropolisation avec une aspiration des jeunes et des classes actives vers la métropole. Les territoires de la métropole Lille et la métropole Roubaix Tourcoing, vont voir la part des plus de 60 ans passer de 20 à 22 % seulement entre 2017 et 2030.

Ce contexte de gérontocroissance constitue un enjeu de société, à la fois par ses conséquences sur l'autonomie des personnes âgées et leur prise en charge, qui peut être plus marqué ou avec des spécificités d'un territoire à l'autre du Département. Il impacte les services et les métiers d'aide à domicile, qui souffrent d'un manque d'attractivité, mais pour lesquels des besoins importants de recrutement vont se constater dans le Nord.

Environ 35 000 nordistes sont bénéficiaires de l'APA à domicile fin 2024.

Les prestations d'APA sont très largement délivrées par les services d'aide à domicile intervenant en mode prestataire ; ce mode d'intervention est le plus légitimé par les usagers qui en attendent une exigence en terme de qualité.

L'APA à domicile est concernée principalement par les GIR 4 et 3 qui représentent plus de 75 % des personnes qui sont, pour les GIR 4, *modérément dépendantes dans l'APA à domicile (...) plus on s'habitue à l'entrée progressive d'une aide à la maison, moins vite le parcours va se dégrader* ».

Concernant l'APA à domicile, l'âge moyen d'entrée dans le dispositif dans le Nord est de 80 ans pour les hommes (82 ans au niveau national) et 82 ans pour les femmes (84,5 ans au niveau national).

La durée moyenne de prise en charge est 3 ans et 9 mois.

II.2.2 Personnes handicapées adultes

En septembre 2025, on dénombre 63 550 adultes bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) situant le département dans la tranche des 30 à 45°/°° bénéficiaires pour 1000 personnes de 20 ans et plus (Source Sécurité Sociale).

Le département du Nord connaît un taux de bénéficiaires de l'AAH supérieur à la moyenne nationale, justifiant de besoins dans ce domaine plus important qu'ailleurs.

En juin 2025, 15 732 nordistes sont bénéficiaires de la PCH.

Le mode d'intervention majoritaire en PCH est l'aidant familial. Ce mode d'accompagnement nécessite de consolider et de développer le soutien qui leur est apporté dans leur quotidien, en développant notamment les solutions de répit.

3. Besoins et aspirations partagées



Si les actions déployées et les moyens mis en œuvre doivent prendre en compte les réalités du territoire et leur histoire, y compris dans les relations partenariales, **les aspirations des citoyens que sont les personnes âgées et handicapées et leurs aidants sont fondamentalement les suivantes à tout endroit du territoire :**

- Avoir une qualité d'accueil, d'information et de réponse à leurs besoins équivalente où qu'elles se trouvent sur le territoire national et qui permette de « ne le dire qu'une fois »
- Vieillir en préservant leurs capacités et leur autonomie le plus longtemps possible
- Vivre à domicile le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions, en conservant du lien social et en participant activement à la vie en société. Se sentir « chez soi où que l'on soit », y compris en établissement et y trouver une qualité de vie préservée
- Permettre la formulation et le respect du projet de vie souhaité par la personne,
- Permettre aux aidants qui les accompagnent de préserver leur propre autonomie et du lien social en pouvant mobiliser des solutions de répit, trouver les leviers pour éviter l'épuisement des aidants et les risques de rupture,

- Participer à la vie en société, dans tous ses aspects :
 - o Accès aux droits, aux lieux, à la compréhension
 - o Accès à l'ensemble des réponses de compensation dont elles ont besoin, qu'elles concernent le droit commun ou des aspects spécifiques
 - o Accès plein et entier à leur citoyenneté : autodétermination, participation à l'élaboration des politiques qui les concernent (« jamais pour nous sans nous »)
 - o Accès à l'école, aux activités périscolaires et extrascolaires, à l'emploi, au sport, à la culture, ...
 - o Accès aux services dématérialisés, prévenir les ruptures numériques,
- Grandir avec une égalité des chances renforcée grâce à une détection précoce des difficultés, quelles qu'elles soient
- Avoir une diversité de réponses aux besoins qui permette le libre-choix au travers de l'évolution de l'offre sans attendre des années

4. Besoins exprimés par public

IV.1.1 Besoins exprimés – Personnes âgées

Les personnes âgées sont confrontées à des enjeux multiples en lien avec l'accroissement de la longévité, la fragilité et la perte d'autonomie progressive. Le vieillissement de la population entraîne une augmentation des besoins en accompagnement au domicile et en établissements, tout en nécessitant une approche plus personnalisée des parcours. La diversification des solutions d'hébergement et l'adaptation des logements sont devenues essentielles, tout comme le soutien aux aidants. L'isolement social reste un facteur aggravant nécessitant une vigilance accrue.

La dynamique du vieillissement est marquée, avec des disparités départementales fortes. Les réponses à domicile sont fragiles (fragmentation des services, pénurie RH), et l'EHPAD est souvent perçu comme l'unique solution d'entrée.

Un besoin d'EHPAD plus ouverts, plus modulables, et connectés à leur environnement est largement exprimé.

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus d'une enquête réalisée par l'ARS.

Les principaux besoins identifiés par l'ensemble des parties prenantes à l'échelle du Nord sont :

Intitulé du besoin	Niveau de couverture estimé par les répondants
Bénéficier de davantage d'accompagnement pour les gestes du quotidien (toilette, élimination, habillage, alimentation, prise de médicaments, tâches ménagères...)	Couverture partielle
Avoir davantage accès aux soins de santé nécessaires (médecin généraliste, kiné, podologue, dentiste...)	Couverture partielle
Bénéficier de davantage d'accompagnement des professionnels de santé pour être dans un meilleur état de bien-être psychique / mental	Couverture partielle
Obtenir une place dans un établissement ou un service adapté à ses besoins	Couverture partielle

Être davantage soutenu (par des moyens matériels ou humains) dans sa mobilité, sur son lieu de vie ou à l'extérieur	Couverture partielle

Au-delà des besoins des usagers, le parcours a été qualifié de la façon suivante par les répondants :

	Dysfonctionnement	Axe d'Amélioration	Point fort
Coordination avec le sanitaire et le social		x	
Réactivité de la prise en charge / délai d'attente		x	
Lisibilité de l'offre		x	
Dev. du repérage, prévention et sensibilisation		x	
Soutien aux aidants		x	
Les usagers acteurs de leurs parcours		x	
Qualité des prises en charge		x	

IV.1.1 Besoins exprimés – Personnes en situation de handicap

Les personnes et les professionnels interrogés constatent des difficultés persistantes pour les personnes en situation de handicap, notamment concernant l'accès à une offre adaptée et inclusive. La transition vers une logique de parcours plus fluide reste complexe, en raison des disparités territoriales, de l'offre inégale en établissements spécialisés et d'un virage domiciliaire encore en cours. Les professionnels soulignent la nécessité de renforcer la coordination entre acteurs, ainsi que l'offre d'accompagnement vers l'autonomie et la participation sociale. Le vieillissement des PH accueillies, la complexité croissante des profils (troubles multiples, handicap psychique, TSA adultes) nécessitent des adaptations majeures.

L'offre reste en partie cloisonnée et sous-adaptée. Des ruptures sont fréquentes en sortie d'IME, ou entre structures adultes. L'insertion professionnelle reste un axe d'amélioration important.

Les principaux besoins identifiés par l'ensemble des parties prenantes à l'échelle du Nord sont :

Intitulé du besoin
Avoir davantage accès aux soins de santé nécessaires (médecin généraliste, kiné, podologue, dentiste...)
Obtenir une place dans un établissement ou un service adapté à ses besoins
Bénéficier de davantage d'accompagnement pour les gestes du quotidien (toilette, élimination, habillage, alimentation, prise de médicaments, tâches ménagères...)
Être davantage soutenu dans son insertion professionnelle et son maintien dans l'emploi

Être davantage soutenu (par des moyens matériels ou humains) dans sa mobilité, sur son lieu de vie ou à l'extérieur

Au-delà des besoins des usagers, le parcours a été qualifié de la façon suivante par les répondants :

	Dysfonctionnements	Axe d'Amélioration	Point fort
Coordination avec le sanitaire et le social		x	
Réactivité de la prise en charge / délai d'attente	x		
Lisibilité de l'offre		x	
Dev. du repérage, prévention et sensibilisation		x	
Soutien aux aidants		x	
Les usagers acteurs de leurs parcours		x	
Qualité des prises en charge			x

IV.1.1 Besoins exprimés – Enfants / jeunes en situation de handicap

Les jeunes en situation de handicap, notamment lorsqu'ils sont en rupture sociale, sont confrontés à un manque de solutions adaptées. Le repérage précoce des difficultés reste hétérogène, et l'articulation entre dispositifs (santé, social, éducation) peut être améliorée. L'accompagnement des jeunes en transition vers l'âge adulte nécessite également un renforcement pour éviter les ruptures de parcours.

Les délais de diagnostic et d'accompagnement (notamment pour les enfants avec TSA) sont jugés inacceptables. Les tensions sont fortes sur l'offre de proximité (SESSAD, CMPP, IME) et sur l'accompagnement scolaire. Les familles demandent des réponses coordonnées et des interlocuteurs uniques.

Intitulé du besoin	Niveau de couverture estimé par les répondants
Obtenir une place dans un établissement ou un service adapté à ses besoins	Couverture partielle
Être davantage soutenu dans son parcours scolaire	Couverture partielle
Être aidé pour maintenir et/ou développer sa vie sociale (y compris avec ses proches)	Couverture partielle
Bénéficier de davantage d'accompagnement pour les gestes du quotidien (toilette, élimination, habillement, alimentation, prise de médicaments, tâches ménagères...)	Couverture partielle
Avoir davantage accès aux soins de santé nécessaires (médecin généraliste, kiné, podologue, dentiste...)	Couverture partielle

Nos engagements sur le service public départemental de l'autonomie et la qualité de service

A. Les orientations de la branche et engagements de la CNSA issus de la COG 2022-2026

La convention d'objectifs et de gestion (COG) signée avec l'Etat cible la structuration d'un véritable service public départemental de l'autonomie dont les finalités et le mode de gouvernance ont été précisées par la loi du 8 avril 2024 pour le bien vieillir et l'autonomie.

La COG prévoit notamment que la CNSA :

- Participe à la structuration d'un service départemental de l'autonomie permettant l'accompagnement, l'orientation, la recherche et la mise en œuvre de solutions effectives dans une logique domiciliaire, inclusive, respectueuse du choix des personnes, pour des parcours sans rupture (E12)
- Garantisse la visibilité et la lisibilité d'un service territorial de l'autonomie par une politique de communication adaptée (E13)

Plusieurs engagements constituent également des leviers pour la structuration puis la mise en œuvre du SPDA sur les différents blocs de mission qui le définissent :

- Mission 1 relative à l'accueil, l'information, la mise en relation
- Mission 2 relative à l'instruction, l'évaluation, l'accès aux droits
- Mission 3 relative à l'appui aux solutions concrètes et la nécessaire coordination des acteurs du parcours
- Mission 4 relative à la prévention, au repérage et à l'aller vers



*objectifs
opérationnels
(ce que nous
voulons
améliorer
concrètement
sur la période)
répondant aux
besoins identifiés*



actions et moyens mobilisés par la cnsa

Mission 1

Enrichir le portail à destination des personnes âgées et leurs proches www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr et renforcer la personnalisation de l'information et l'accès aux ressources locales (E1)

Faire de « Mon Parcours Handicap » le site de référence pour les personnes en situation de handicap et leurs proches (E2)

Mission 2

Mettre à disposition et garantir l'utilisation par les départements et les MDPH/MDA des téléservices pour les usagers et de sites internet articulés avec les portails nationaux (E3)

Actualiser les référentiels d'évaluation et d'éligibilité au regard de l'évolution des connaissances et des besoins des personnes (E6)

Mission 3	Soutenir le fonctionnement des DAC (E12)
	Mise en place et suivi des C360 (E12)
Mission 4	Créer un centre national de ressources et de preuves à la CNSA pour la prévention de la perte d'autonomie (E9)
	Coordonner la définition de programmes prioritaires de prévention dans le cadre partenarial et interbranches du comité de pilotage national des conférences de financeurs (E10)
	Accompagner les acteurs locaux de la politique de lutte contre l'isolement (E11)

Au-delà des engagements au titre de sa COG, depuis 2025 la CNSA accompagne le déploiement du SPDA par la mise à disposition d'un cahier des charges national, issu des travaux réalisés avec les 18 départements préfigurateurs.

B. Les besoins du territoire sur la période [éclairés par l'expérience des personnes concernées et de leurs aidants]

La préfiguration, menée en 2024, a mobilisé un large panel d'acteurs publics et associatifs, organisés en consortium. Celui-ci regroupe notamment le Conseil départemental du Nord (incluant la MDPH), l'ARS Hauts-de-France, la Préfecture, la CAF, la CARSAT, la CPAM, l'UDCCAS, l'URIOPSS, la MSA et la Communauté 360. Cette dynamique a été appuyée par l'intégration du CDCA à travers un « panel ressource » composé de personnes concernées, associées en continu à la démarche.

I. L'accueil, l'information et l'orientation

Dans le Nord, les territoires sont relativement bien couverts pour l'accueil l'information et l'orientation. 90 lieux d'accueil labellisés par le Département (Relais autonomie) couvrent le territoire en proximité des demandeurs ; ces lieux sont constitués des Maisons Nord Solidarités du Département (MNS), de CLIC et de CCAS principalement. Les professionnels de l'accueil bénéficient de formations régulières sur le champ de l'autonomie. L'engagement dans la préfiguration du SPDA a pu mettre en évidence néanmoins une difficulté dans l'interconnaissance des institutions dans le champ de l'autonomie. L'une des premières actions des groupes de travail a donc été de favoriser cette interconnaissance (immersions réciproques des professionnels, guide des aides à l'autonomie ..). Ce travail s'accompagne d'une meilleure connaissance des lieux « labellisés » pour les demandeurs mais aussi pour certains professionnels de santé exerçant notamment en milieu libéral.

Les lieux d'accueil actuels peuvent être considérés de « niveau 2 », c'est-à-dire au-delà d'un simple accueil/orientation. Ils permettent un accueil, une information, une première évaluation des besoins et un accompagnement du demandeur dans la formulation de sa demande. L'enjeu demeure à la fois dans le passage à un « niveau 3 », le plus élevé, pour traiter la coordination notamment dans les situations complexes et par ailleurs dans une complétude de l'interconnaissance permettant une logique de guichet unique entre institutions.

II. L'instruction des droits

Les constats ont révélé des disparités dans les délais de traitement, la circulation des informations entre acteurs, et la complexité des démarches. Le SPDA permet de travailler à une clarification des circuits et à une simplification progressive des procédures, notamment grâce à l'implication conjointe des caisses (CAF, CPAM, CARSAT, MSA) et à une meilleure interconnaissance de ceux qui instruisent les droits.

Les premiers effets observés montrent une meilleure coordination, bien que les outils partagés et les référentiels restent à consolider. Des dispositions adoptées au niveau nationale permettant l'échange de données entre institutions ou l'accès réciproque à des bases métiers pourraient aider à améliorer les choses.

III. Les solutions concrètes

Les travaux du SPDA reposent sur cette base. Concrètement qu'est-ce que le service public peut améliorer pour faciliter la vie des personnes ? Comment faciliter leurs démarches ? L'approche du travail est axée sur le traitement des sujets bloquants qui doivent trouver une solution. Par exemple, dans le Nord, il y a un sujet bloquant sur le passage des bénéficiaires de l'AAH à la retraite. Comment les institutions travaillent-elles ensemble pour éviter les ruptures de droits ?

Le SPDA et le travail partenarial s'efforcera de lever ces points de blocage, point après point sans privilégier les réponses interinstitutionnelles nécessitant des comitologies ou des conventions.

IV. La prévention, le repérage et l'«aller-vers» (mission 4)

La démarche a été saluée pour sa capacité à mobiliser des acteurs jusque-là peu intégrés dans les logiques SPDA : acteurs du logement, structures associatives, équipes médico-sociales de proximité. Des actions concrètes de sensibilisation, de repérage de la fragilité, et de soutien aux aidants ont été testées, avec des retours très positifs. Toutefois, ces dynamiques restent encore très dépendantes des ressources humaines disponibles localement et du portage politique territorial.

V. La transversalité de la démarche

Elle est menée notamment autour de la participation des personnes concernées, des outils numériques et de la communication, a permis de fédérer les partenaires autour d'une feuille de route commune. La mobilisation du « panel ressource » a enrichi les travaux, en apportant un regard direct des usagers sur les dispositifs en cours de structuration. Les retours des participants ont souligné l'intérêt d'ancrer cette participation dans la durée et de la renforcer dans les phases de mise en œuvre.

C. Nos ambitions partagées et engagements réciproques pour répondre aux besoins du territoire

Le consortium du département du Nord a su fédérer une dynamique partenariale solide. Les acteurs reconnaissent des avancées significatives dans le dialogue entre institutions, une meilleure compréhension des périmètres d'intervention de chacun, et une première mise en cohérence des pratiques.

Dans le Département du Nord, la phase est à la généralisation qui se concrétisera par la poursuite des travaux en lien avec les préconisations du cahier des charges national.

 <i>objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés</i>	 <i>actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département</i>	 DATE CIBLE ET JALONS INTERMEDIAIRES
Consolider la gouvernance du SPDA	Installer la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA) afin de stabiliser et renforcer la gouvernance locale	Octobre 2025
	Construire et valider un programme d'actions pluriannuel en lien avec les commissions des financeurs	Mai 2026
Garantir la participation des usagers au SPDA	Maintenir et consolider la participation des usagers à la démarche du SPDA à travers le « panel ressources »	En continu Terme de la convention
Poursuivre la qualité de service aux usagers	Poursuivre l'inscription de la MDPH dans le Référentiel des Missions et de la Qualité de Service (RMQS)	En continu Terme de la convention

Nos engagements sur le pilotage, le développement et la transformation de l'offre à destination des personnes concernées et de leurs aidants

A. Les orientations de la branche et engagements de la CNSA issus de la COG 2022-2026

Pour proposer des solutions encore plus adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leurs aidants, la CNSA s'engage à :

- Soutenir le pilotage territorial de l'offre à domicile (E19)
- Moderniser l'offre grâce à la mobilisation du PAI et du programme ESMS numérique (E21)
- Développer l'habitat inclusif (E20)
- Poursuivre la dynamique de soutien aux proches aidants (E23)
- Contribuer au renforcement de l'attractivité des métiers (E22)

Au-delà de sa COG, la CNSA se mobilise également sur la mise en œuvre des mesures de la CNH 2023 pour le développement et la transformation de l'offre à destination des enfants et

adultes en situation de handicap (plan 50 000 solutions et fonds d'appui à la transformation de l'offre), la mise en œuvre de la stratégie triennale de soutien aux aidants 2023-2027, la mise en œuvre de la stratégie nationale TND, ...

L'ensemble de ces engagements concourent aux objectifs suivants :

- Favoriser une réponse adaptée et de qualité aux besoins des personnes (réponse personnalisée et globale)
- Favoriser l'effectivité des réponses
- Favoriser la complémentarité des interventions des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social, social et du milieu ordinaire (ex : développement de la fonction ressource pour l'accompagnement des professionnels)
- Réduire les inégalités territoriales d'accès à une offre adaptée et de qualité
- Mieux structurer l'offre sur le territoire pour en favoriser l'accès et contribuer à la coopération entre acteurs

 objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés	 actions et moyens mobilisés par la cnsa
Soutenir les ARS et les Conseils Départementaux dans le pilotage de l'approche domiciliaire pour une offre ouverte et inclusive	Organiser et garantir la qualité des données relatives aux besoins et à aux réponses en utilisant les SI (E14)
	Renforcer l'appui aux autorités de tarification et de contrôle dans les territoires (ARS et conseil départemental) pour le développement et la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap (E18)
	Soutenir le pilotage territorial de l'organisation de l'offre à domicile (E19)
	Favoriser le développement de l'habitat inclusif (E20)
	Favoriser la modernisation et l'adaptation de l'offre au moyen du programme national d'aide à l'investissement (PAI) médico-social issu du « Ségur de la santé » et le programme ESMS numérique (E21)
Aider ceux qui aident : soutenir l'attractivité des métiers de la branche et renforcer l'appui aux aidants	Contribuer à l'attractivité des métiers de l'autonomie (E22)
	Contribuer au renforcement du soutien aux proches aidants (E23)
Faciliter l'accès aux aides techniques	Structurer et renforcer l'offre d'accompagnement des personnes pour l'accès à des aides adaptées (E24)
	Promouvoir l'innovation et accompagner l'évolution des pratiques (E25)

B. Les besoins et objectifs du territoire

Parcours complexes

Dans le Nord, la gestion des parcours complexes s'appuie sur des partenariats consolidés entre les institutions. Toutefois, ce sujet reste une problématique majeure, source de défis régulièrement renouvelés, chaque situation étant par définition spécifique. En lien avec les dynamiques d'évolution de l'offre médicosociale, la fluidification des transitions entre dispositifs et l'appui aux professionnels de terrain pour coordonner les réponses aux besoins des personnes fera l'objet d'un travail spécifique visant à améliorer nos organisations et articulations respectives.

Habitat inclusif

L'habitat inclusif est soutenu par une politique volontariste. Le Nord et l'ARS Hauts-de-France favorisent l'émergence de solutions alternatives à l'institutionnalisation, avec l'appui des dispositifs d'appui à la coordination (DAC), des bailleurs et des porteurs de projets. La solvabilisation des ménages et l'accompagnement des porteurs sont des priorités partagées.

Le Département du Nord a porté, avant même la mise en œuvre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP), un fort développement de l'habitat inclusif. Cette dynamique a permis de mener à terme 85 projets concernant 700 personnes âgées ou en situation de handicap.

Gouvernance territoriale

Le Nord développe une gouvernance territoriale renforcée par l'organisation de conférences des territoires et l'élaboration de feuilles de route partagées. Celles-ci associent le Département, l'ARS, la MDPH et les DAC afin de structurer l'action à l'échelle locale et d'assurer une cohérence entre les acteurs.

Non-recours

Le Nord s'est engagé fortement dans la lutte contre le non-recours. Des outils numériques et des actions de proximité sont développés pour repérer les publics fragiles. Le partenariat avec les CCAS, les DAC et les acteurs associatifs est essentiel pour aller vers les publics éloignés des dispositifs d'aide.

Prévention / PPA

La prévention est déployée de manière territorialisée. Les services départementaux territoriaux, les DAC, les CCAS et les établissements sont mobilisés pour mettre en œuvre des actions collectives visant le maintien de l'autonomie et la limitation des risques de perte d'autonomie. La prévention et la lutte contre l'isolement s'appuie également sur un processus de conventionnement entre le Département et les communes.

Métiers et professionnels

Dans un contexte de forte tension sur les métiers de l'autonomie, nous soutenons l'attractivité des professions à travers des campagnes, des parcours de formation et le développement de fonctions intermédiaires. Un observatoire des métiers accompagne cette dynamique pour ajuster les politiques RH et garantir la qualité de l'accompagnement. Le Département a mobilisé un axe sur ce thème dans le cadre d'adhésion AMI-CNSA pour développer des actions de communications sur le sujet de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Aidants familiaux

Le Nord et l'ARS Hauts-de-France développent des actions spécifiques en faveur des aidants familiaux. L'accès et le développement du répit, la formation et l'accompagnement font partie intégrante des feuilles de route territoriales. Les DAC et les associations sont mobilisés pour renforcer l'offre de proximité et l'adapter aux besoins des aidants. Le Département a mobilisé un axe du cadre d'adhésion AMI-CNSA pour financer des actions de formation et d'accompagnement des aidants.

Développement de nouvelles solutions

Le Département a généralisé les CPOM (2024-2028) sur le champ du handicap avec l'ensemble des gestionnaires présents sur le territoire départemental. Ces CPOM ont permis une dynamique et une diversification des réponses aux besoins. Ce sont près de 120 solutions qui ont été inscrites dans les CPOM notamment en hébergement dont une bonne partie a élargi aux 50 000 solutions.

Attaché à la diversification des solutions, le Département mène une politique dynamique sur l'accueil familial. Premier département métropolitain en termes de nombre d'accueillants, le Nord développe la professionnalisation des accueillants par le biais de formations et soutiens complémentaires inscrits dans le cadre d'adhésion négocié avec la CNSA. Souhaitant soutenir ce mode d'accueil, le Département organise régulièrement des « Assises de l'accueil familial ».

A l'échelle régionale, l'ARS mobilise 1.5 milliard d'euros chaque année pour le fonctionnement des établissements et services médicosociaux permettant ainsi l'accompagnement de près de 45 000 enfants et de plus de 26 000 adultes en situation de handicap avec un accueil, une aide ou une solution à leurs besoins.

A cet engagement, s'ajoutent également des financements pour développer des projets innovants, des mesures et solutions nouvelles, et enfin des projets d'investissement pour créer ou moderniser l'offre bâtiminaire.

La déclinaison du plan national « 50 000 solutions » permet un financement complémentaire de 177 millions d'euros à l'échelle régionale et le financement départemental suivant :

Répartition par département et par enveloppe (en millions d'€)

Département	<i>Repérage et intervention précoce</i>	<i>Ecole - Appui médico-social à la scolarisation</i>	<i>Socle enfants</i>	<i>Socle adultes</i>	<i>Total département</i>
Nord	4,4	22,4	18,5	23,8	69,1

Jeunes à double vulnérabilité (ASE/Handicap)

Le Département, la MDPH et l'ARS travaillent de concert depuis de nombreux mois sur un plan de réponses variées aux jeunes à double vulnérabilité. Ces travaux sont remontés et coordonnés au sein du CDPE (Conseil départemental de protection de l'enfance) qui a été constitué très rapidement dans le Nord.

On notera de nombreuses initiatives du Département, de la MDPH et de l'ARS pour proposer des solutions individuelles et collectives.

Une convention a été signée entre le Département et la MDPH pour assurer une meilleure observation des jeunes à double vulnérabilité. Le partenariat Département/ARS/gestionnaires d'ESMS/Communauté 360 a permis d'assurer durant les congés d'été des séjours temporaires de rupture pour les jeunes concernés. L'ARS organise à travers des appels à projet des SESSAD ASE pour permettre un accompagnement plus rapide et plus adapté.

Les travaux doivent se poursuivre vers un élargissement des séjours temporaire et de rupture durant les congés scolaires et les week-ends, avec une optimisation de

la procédure RAPT, mais aussi avec des actions que l'on retrouvera dans les tableaux ci-dessous, notamment avec la gestion des situations complexes et l'accompagnement des amendements Creton vers des solutions adaptées.



objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés



actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département



date cible et jalons intermédiaires

Accentuer la prévention des signes de perte d'autonomie et des ruptures de parcours	Prévenir et détecter précocement des signes de perte d'autonomie auprès des acteurs sanitaires, des SAD et des communes (Phosphor'âge), déployer des équipes d'expertise gériatrique à domicile (EGED) pour prévenir la perte d'autonomie en lien avec les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), développement de consultations dans les centres d'examens de santé pour aider au bien vieillir	Terme de la convention
	Travailler avec la CNSA sur la mesure de l'impact des actions de prévention de la perte d'autonomie	Terme de la convention
	Repérage des problèmes de santé nouveaux par le développement de l'interconnaissance (Observatoire)	Terme de la convention
	Mettre en place un accompagnement personnalisé pour le retour à domicile de la personne âgée en mobilisant les professionnels de santé sur les soins à réaliser pour éviter une réhospitalisation de l'assuré.	Terme de la convention
	Assurer la participation effective des usagers dans les instances du territoire et faciliter la mise en œuvre des	Terme de la convention



objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés



actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département



date cible et jalons intermédiaires

missions des GEM par une structuration à l'échelle régionale et territoriale.

 <i>objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés</i>	 <i>actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département</i>	 <i>date cible et jalons intermédiaires</i>
Optimiser le parcours de l'utilisateur en s'appuyant sur les systèmes d'information	Assurer la mise à disposition d'un téléservice interconnecté au SI MDPH	Terme de la convention
Valoriser et renforcer le service à l'utilisateur	Valoriser et communiquer sur la territorialisation de l'accueil	En continu Terme de la convention
	Aide aux aidants : valoriser les travaux de la commission des financeurs et le croisement de données	En continu Terme de la convention
	Soutenir la représentation des aidants dans les instances du territoire.	En continu Terme de la convention
	Déployer des dispositifs d'accueil et de répit innovants selon les besoins des usagers des territoires : accueils de jour itinérants (AJI), hébergements temporaires modulables (HTM), hébergements temporaires en sortie d'hospitalisation (HTSH).	Mi-parcours de la convention
Optimiser la gestion des situations complexes	Mieux piloter la gestion des parcours complexes	En continu Terme de la convention
Améliorer l'interconnaissance	Mieux croiser entre institutions les financements individuels et collectifs	Terme de la convention

 objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés	 actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département	 date cible et jalons intermédiaires
Rendre attractif les métiers de l'autonomie	Développer les actions communes pour améliorer l'attractivité de l'offre	Terme de la convention
Transformer l'offre pour mieux répondre aux besoins	Déployer le plan national 2024-2030 de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap (PSH) dans le Nord notamment par le biais des CPOM	Terme de la convention
	Travail commun pour développer l'interconnaissance afin d'adapter l'offre aux besoins (médicalisation, regroupement d'établissements, personnes handicapées vieillissantes, accueil de jour, accueil tempo ...)	En continu Terme de la convention
	Transformation des SAAD en service autonomie, en mobilisant notamment le cadre d'adhésion Département /CNSA et les CPOM qualité des SAD	Fin 2025
	Mener une étude pour solutionner les amendements Creton en intégrant le versant habitat inclusif avec ou sans AVP	Terme de la convention
	Renforcer les échanges préalables sur les projets d'investissement.	Terme de la convention

 <i>objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés</i>	 <i>actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département</i>	 <i>date cible et jalons intermédiaires</i>
	Soutenir les démarches de groupements de coopération entre établissements et services pour personnes âgées dépendantes, afin d'accompagner la transformation de l'offre et renforcer l'attractivité des métiers de la santé.	Terme de la convention
Contrôler des ESMS	Poursuivre le contrôle conjoint de l'offre dans le cadre d'une programmation commune et sensibiliser sur les ESMS de fait	En continu Terme de la convention

Nos engagements sur l'efficience de la branche autonomie



*objectifs
opérationnels
(ce que nous
voulons
améliorer
concrètement
sur la période)
répondant aux
besoins identifiés*



actions et moyens mobilisés par la cnsa

Assurer l'accès de toutes personnes à l'information, aux droits, à la citoyenneté	Favoriser la participation des personnes et la mesure de satisfaction des usagers (E4)
Accompagner les professionnels des services départementaux et MDPH pour favoriser la qualité de service et l'équité de traitement	Renforcer l'appui aux professionnels des MDPH et des services autonomie (E5)
	Actualiser les référentiels (référentiel PATHOS) (E6)
	Mettre à disposition des CD un SI unique pour l'APA (E7)
	Poursuivre le développement du SIH (E8) et s'engager dans le SIE en mesurant l'impact sur le délai de traitement des demandes.
Améliorer la connaissance des besoins et des solutions	Contribuer au croisement des données des SI (E15)
	Enrichir et faire connaître les travaux d'études, d'évaluation et de prospective à destination des professionnels et du grand public (E16)
	Mieux cibler et valoriser le soutien aux actions innovantes et à la recherche (E17)
	Assurer la couverture de l'ensemble des dépenses de la branche Autonomie par des dispositifs de contrôle interne (E26)
Conforter le pilotage financier de la nouvelle branche Autonomie et structurer une stratégie de gestion du risque porté par la branche	Engager la structuration d'une stratégie de gestion du risque (E27)
	Contribuer à la fiabilisation de la construction et de l'exécution de l'objectif global de dépenses (OGD) de fonctionnement des ESMS et assurer un suivi plus précis des autres dépenses de la branche (E28)
	Mettre à disposition des autorités de tarification et de contrôle, ARS et Départements, et des organismes gestionnaires un SI Collecte et décisionnel intégré pour la régulation de l'offre (E29)
Renforcer l'efficience de la dépense en ESMS	Accompagner les ARS et les départements pour le pilotage des ESMS (E30)
	Contribuer à la mise en œuvre des réformes de la tarification des ESMS (E31)
	Concevoir, suivre et rendre compte de l'atteinte d'objectifs de qualité de service (E32)

 <i>objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés</i>	 <i>actions et moyens mobilisés par la cnsa</i>
Favoriser le pilotage des politiques autonomie par les acteurs territoriaux	Travailler sur l'élaboration d'un dispositif de majoration des concours (E33) Mettre en place une mission d'appui et d'évaluation de la qualité (MAOP) (E34)

B. Les besoins du territoire sur la période

Nous souhaitons :

- Faciliter l'accès effectif aux droits et assurer la qualité du service rendu ;
- Garantir un parcours de qualité aux usagers ;
- Assurer une meilleure coordination des actions en faveur des personnes en perte d'autonomie ;
- Une répartition équitable des financements, selon les besoins réels des usagers et territoires, avec objectif de convergence tarifaire dans le cadre de l'ONDAM ;
- Veiller à la qualité de la prise en charge dans les ESMS ;
- Promouvoir l'innovation et des expérimentations, au service de l'efficacité ;
- Accompagner les jeunes majeurs "Amendement Creton" vers des structures adaptées.

C. Nos ambitions partagées et nos engagements réciproques pour consolider l'efficacité de la branche

L'efficacité dans le secteur médicosocial vise à garantir aux usagers un accompagnement de qualité, adapté aux moyens disponibles. Elle repose sur une allocation optimale des ressources, une coordination des politiques publiques et des acteurs publics, l'amélioration continue des pratiques et processus et l'adaptation de l'offre aux besoins territoriaux.

Pour garantir la qualité des accompagnements des publics, le Département du Nord a créé une mission inspection pour renforcer sa collaboration avec l'ARS. Cette collaboration passe par une programmation commune des contrôles des ESMS et une réalisation conjointe des inspections sur site. Les résultats sont publiés sur le site internet de l'ARS.

Par ailleurs, le Département mène un travail de contrôle d'effectivité sur les prestations individuelles et veille à la suppression des financements indus. Un travail commun avec l'ARS permettrait sur ce point de mieux lutter contre les indus des bénéficiaires de prestations individuelles hébergés en ESMS médico-sociaux ou sanitaires.

 objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés	 actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département	 date cible et jalons intermédiaires
Logiques structurantes	Répartition équitable des financements, selon les besoins réels des usagers et territoires, avec objectif de convergence tarifaire dans le cadre de l'ONDAM	Terme de la convention
	Veille à la qualité de la prise en charge dans les ESMS	Terme de la convention
	Promotion de l'innovation et des expérimentations, au service de l'efficience	Terme de la convention
	Accompagnement des jeunes majeurs "Amendement Creton" vers des structures adaptées	Terme de la convention
	Optimiser les délais de réponse à l'utilisateur par un meilleur pilotage de l'instruction	En continu Terme de la convention
Optimisation des ressources régionales (ARS)	Application de nouveaux critères nationaux intégrant besoins + offre existante.	Terme de la convention
	Responsabilisation accrue des gestionnaires	Terme de la convention
Adaptation aux réformes de financement (ARS)	Ajustement des dépenses aux recettes	Terme de la convention
	Lisibilité pluriannuelle et viabilité économique	Terme de la convention
	Suivi conjoint des ESMS en difficulté financière	En continu Terme de la convention
	Fiabilisation et exhaustivité des	En continu

 objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés	 actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département	 date cible et jalons intermédiaires
Renforcement de la qualité des données	données transmises par les ESMS.	Terme de la convention
	Valorisation du tableau de bord du pilotage de la performance comme outil central d'analyse et de dialogue.	En continu Terme de la convention
	Assurer une alimentation automatisée (données prestations APA/PCH) sans intervention manuelle du centre de données avec une périodicité mensuelle	Terme de la convention
	Assurer l'effectivité de ViaTrajectoire auprès des gestionnaires	Terme de la convention
Evolution de la contractualisation	Recentrage sur les priorités conjointes PRS (SDS/SDU)	Terme de la convention
	Contrats comme leviers d'amélioration qualitative, d'innovation, de mutualisation, et d'organisation territorialisée pour favoriser l'inclusion	En continu Terme de la convention
	Fluidification des parcours – jeunes adultes	Terme de la convention
	Meilleure identification des besoins des jeunes "Creton"	En continu Terme de la convention

 <i>objectifs opérationnels (ce que nous voulons améliorer concrètement sur la période) répondant aux besoins identifiés</i>	 <i>actions et moyens mobilisés par l'ARS et le Département</i>	 <i>date cible et jalons intermédiaires</i>
	Intégration de cette population dans la transformation de l'offre via : Appels à projets Modifications d'autorisations CPOM orientés	En continu Terme de la convention

D. Les orientations de la branche et engagements de la CNSA issus de la COG 2022-2026

La CNSA porte nationalement la branche autonomie créée en 2021. Elle s'appuie dans son action sur des réseaux territoriaux pré-existants et dont les compétences ont été réaffirmées : les ARS, les départements et les organismes dont ils assurent la tutelle en particulier les MDPH. Ce modèle original de branche implique de développer une culture commune mais également de se doter des leviers nécessaires à l'efficacité collective.

Pour cela, la CNSA a en charge :

- De renforcer son appui aux professionnels des MDPH et services autonomie en terme notamment de formation et d'outillage
- De renforcer les institutions dans leur rôle d'acteur de branche responsable localement (structuration d'une stratégie de gestion du risque, développement du contrôle interne, développement de la mission d'appui opérationnel ..)
- Renforcement du pilotage budgétaire et financier et mise en œuvre des réformes de tarification
- Outillage des systèmes d'information (SI MDPH, SI APA, SI collecte et décisionnel utiles à la régulation de l'offre, SI de pilotage des ESMS ...)
- Soutien à la participation des personnes à la conception, au suivi, et à l'évaluation de la politique de l'autonomie
- Soutien à la recherche, la prospective et l'innovation
- Suivi, rendu compte et transparence de l'action menée
- Mise en place d'audits dans le périmètre de la branche

Pour parvenir à répondre à ces objectifs de la meilleure façon, dans l'intérêt des territoires, la CNSA s'appuiera sur les données et éléments fiables transmis par les acteurs de la 5^e branche. Ce point, correspondant à l'une de nos valeurs communes et à l'un de nos principes d'action nous permettra collectivement le pilotage et la connaissance, chacun à son niveau.

Modalités du pilotage de ces engagements

Gouvernance et suivi en territoire

La feuille de route partagée contenue dans cette convention fait l'objet d'un suivi annuel (a minima) entre l'ARS et le Conseil départemental, en lien avec la MDPH ou la MDA. La composition et la forme précise de la gouvernance locale pour réaliser ce suivi appartient aux acteurs du territoire, en incluant, dans tous les cas, la participation des personnes âgées et des personnes handicapées ou leurs représentants.

Le dialogue destiné à piloter la mise en œuvre des engagements de cette convention s'appuie tout d'abord sur les remontées de données (d'activité, de dépenses, de résultats) **déjà organisées et effectuées** dans le cadre de chaque dispositif et domaine de politique publique. ARS et CD/MDPH/MDA s'engagent à procéder à ces remontées de façon conforme aux attendus de la CNSA, et celle-ci s'engage à exploiter ces données et à restituer ses analyses aux acteurs territoriaux.

Sur cette base, ce dialogue **consiste à partager des éléments d'ordre qualitatif et quantitatif sur l'avancement des objectifs poursuivis** : explications, analyses, revue des réalisations, partage des difficultés rencontrées et des réussites, bilans.

Ce dispositif conventionnel repose donc sur des indicateurs nationaux et territoriaux, en lien avec les feuilles de route, pour chaque engagement, et non sur une batterie d'indicateurs identiques pour tous.

Afin de soutenir les acteurs dans la réalisation de cet engagement, la CNSA mettra à disposition de l'ARS et du CD/MDPH/MDA les outils nécessaires dont un outil unique, adapté au suivi de la convention tripartite.

Cette convention sera suivie au niveau local par un COTECH constitué de l'ARS et du Département intégrant la MDPH. Un bilan sera présenté annuellement au CDCA.

Modalités de dialogue et suivi national

Un suivi tripartite est organisé à deux reprises au cours de la validité de la convention, dans un cadre à préciser qui pourrait s'inscrire dans les rencontres interdépartementales CNSA-ARS-CD/MDPH/MDA.

En complément, les espaces de rencontre et de coopération CNSA-CD, CNSA-MDPH/MDA, CNSA-ARS et bien entendu ARS-CD se poursuivent. La CNSA entend, en outre, développer les formats de travail collectifs CNSA-ARS-CD/MDPH/MDA comme le prévoit le cadre de coopération.

Suites de ce dialogue

Le dialogue de pilotage de la présente convention pourra connaître des suites sous différentes formes selon les cas :

- Repérage de pratiques probantes qu'il serait utile de partager plus largement, y compris en matière de contrôle interne pour sécuriser les process et l'équité de traitement

- Identification de pistes de solutions et d'appuis (CNSA, ANAP, mise en relation entre pairs...) en cas de difficultés exprimées
- Identification de pistes de simplification à l'échelle locale
- Partage et formalisation de pistes de simplification nécessitant l'évolution de textes à remonter à l'échelle nationale des ministères sociaux

La convention est d'une durée de 4 ans

Elle prend effet au 1er janvier 2025 et arrive à échéance le 31 décembre 2028.

Fait en quatre exemplaires, le

Le Président du Conseil départemental
Du Nord

Christian POIRET

Le Président du GIP MDPH
Du Nord

Christian POIRET

Le Directeur général de l'ARS

Hugo GILARDI

Le Directeur général de la CNSA

Maëlig LE BAYON

ANNEXE 1 : Charte graphique et d'identité



ANNEXE 2 : Modalités de versement du concours au titre du fonctionnement de la MDPH

La CNSA verse chaque année au Département un concours destiné au fonctionnement de la MDPH en application des articles L223-8 et R178-3 et suivants du Code de la Sécurité Sociale.

Le montant provisoire de ce concours est déterminé et notifié au début de chaque année.

Le versement est effectué sous forme d'acomptes, de la manière suivante :

- un versement au plus tard le 30 avril correspondant à 50% du montant du concours notifié
- un versement au plus tard le 30 août correspondant à 45% du montant du concours notifié

Les versements sont effectués sous la forme de virement sur le compte courant du département.

Le calcul du concours définitif est effectué l'année suivante sur la base des critères de répartition relatifs à l'année concernée. Le solde de concours attribué est obtenu par déduction des acomptes versés du montant du concours définitif. Il est versé au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339123-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Maël GUIZIOU, Didier MANIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Anne VANPEENE.

OBJET : Soutenir des actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors et de lutte contre l'isolement. Lancement de l'appel à projets pluriannuel phosphorâge 2027/2028

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser le lancement de l'appel à projet Phosphor'âge 2027/2028 dans les conditions prévues dans l'appel à projets ci-joint en annexe 1.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 21.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEVOS et Monsieur LEBLANC.

Vote intervenu à 11 h 22.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absents sans procuration :	11
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

COMMISSION DES FINANCEURS POUR LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Département du Nord



APPEL A PROJETS Phosphor'âge

2027-2028

Axe 5 : Actions collectives de prévention

**Axe 6 : Développement d'actions de lutte contre l'isolement
des personnes âgées**



MDPH Nord

ars
Agence régionale
santé

Carsat
Nord-Pas de Calais
Hauts de France

SA
Société d'Assurance
Mutuelle

Unionnisme
Nord-Pas de Calais

MUTUALITE
FRANCAISE

agirc-arrco
La retraite à la Française

Agence
régionale
de l'Autisme

ANGEM

cnsa
L'union nationale de
solidarité pour l'autisme

SOMMAIRE

Le contexte de l'appel à projet	3
La commission des financeurs en quelques mots et les évolutions introduites par la loi Bien Vieillir	3
Un cadre profondément reconfiguré par l'évolution législative et l'entrée en vigueur de la loi « Bien vieillir »	4
Objectifs de l'appel à projets : 2 axes principaux	6
1) Les thématiques prioritaires de l'axe 5	8
2) Axe 6 « Les actions de lutte contre l'isolement »	12
Procédure	14
Modalités de candidature	14
Financement des projets : règles et critères d'instruction	18
Points clés et recommandations à retenir pour les porteurs de projet	23
Vos interlocuteurs au sein des services du département	24
1/ Ateliers collaboratifs en territoire	24
2/ Contacts et informations sur l'appel à projets	25
Annexes	26
Annexe 1 Glossaire	27
Annexe 2 Indicateurs de santé et d'autonomie	28
Annexe 3 Tableau des Coutts moyen de référence	30
Annexe 4 Outil CNSA : Repères et aide à la mise en œuvre de thématiques prioritaires de prévention	31
Annexe 5 : Outil de sélection CNSA : Grille de sélection des projets	49

Le contexte de l'appel à projet

La commission des financeurs en quelques mots et les évolutions introduites par la loi Bien Vieillir

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est l'un des dispositifs phares instaurés par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015.

Installée le 12 octobre 2016 dans le département du Nord, elle a permis d'engager la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie à l'attention de personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs aidants avec l'ensemble des partenaires membres.

Dans une optique de coordination des actions mises en œuvre sur un territoire, elle met en place un diagnostic, recense les initiatives locales pour définir un programme coordonné de financement des actions individuelles dans un périmètre défini dans 2 axes.

Dans ce cadre et sur la base de crédits spécifiques alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la Commission des Financeurs permet l'impulsion et le développement d'actions de prévention et cherche à assurer un maillage territorial de l'offre. C'est pourquoi, elle a souhaité mettre en œuvre un appel à projets afin de répondre aux besoins du territoire nordiste : « **Phosphor'âge** », dont il s'agit désormais de la cinquième édition, qui s'inscrit dans une logique de **prévention primaire** au service des Nordistes.

Il vise à :

- ✧ Promouvoir le bien vieillir et le maintien de l'autonomie,
- ✧ Renforcer le lien social,
- ✧ Soutenir l'innovation et l'expérimentation locale.

Il s'aligne sur la stratégie nationale de prévention (ASV 2015) et la loi « Bien vieillir » de 2024, affirmant la nécessité d'une approche intégrée et territorialisée du vieillissement.

Le département du Nord connaît une géronto-croissance significative : les 60 ans et plus représentaient 22,6 % de la population en 2022 et atteindront 25,3 % en 2030, soit près de 680 000 personnes (+89 000 en huit ans).¹

Les disparités territoriales sont marquées : certaines zones comme le Cambrésis et les Flandres dépassent déjà 25 % de seniors et pourraient atteindre 30 % en 2030. Parallèlement, la dépendance progresse (+12 % d'ici 2030), avec une hausse notable des bénéficiaires de l'APA (+16 % entre 2017 et 2021), en particulier dans l'Avesnois et le Valenciennois.

Ces dynamiques imposent de repenser les réponses locales afin de favoriser l'autonomie, sécuriser le maintien à domicile et réduire les inégalités territoriales face au vieillissement.

Cette évolution s'accompagne d'une augmentation des situations de perte d'autonomie : aujourd'hui, 4 personnes sur 10 connaissent une perte d'autonomie avant leur décès, dont 2 de manière sévère.

Les données issues de l'Observatoire inter régimes des situations de fragilité mettent en évidence que ce vieillissement marqué de la population est associé à des fragilités sociales, économiques et sanitaires plus prégnantes que la moyenne nationale et à des inégalités territoriales dans l'accès à la prévention et aux soins.

¹ INSEE, Enquête Projections démographiques Omphale (2022)

Le département cumule densité démographique et fragilités sociales : près de 44 % de la population régionale y est concentrée, avec un taux de pauvreté élevé (19,5 %) et un chômage supérieur à la moyenne nationale (9,7 %).

Ces vulnérabilités touchent particulièrement les seniors : 12,7 % des plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté, et 35,4 % des 65 ans et plus vivent seuls, proportion qui grimpe à 53 % après 80 ans, accentuant les risques d'isolement et de précarité.

Sur le plan sanitaire, l'accès aux soins reste un enjeu critique : l'indice d'accessibilité aux médecins généralistes est de 4,6 traduisant une tension sur l'offre médicale, malgré une forte urbanisation. Cette situation pourrait limiter la continuité des soins et l'accompagnement des publics les plus fragiles dans un contexte de vieillissement accéléré.

Face à ces défis, le département doit anticiper l'augmentation du nombre de seniors tout en réduisant les inégalités territoriales et sociales. Le renforcement de la prévention, l'amélioration de l'offre de soins et le développement de dispositifs adaptés aux personnes âgées, notamment pour favoriser le maintien à domicile et rompre l'isolement, sont autant de leviers pour répondre aux besoins croissants de cette population.

Les données socio-démographiques du territoire, ainsi que le tableau de bord et les indicateurs de fragilités sont présentés en annexe 1.

Un cadre profondément reconfiguré par l'évolution législative et l'entrée en vigueur de la loi « Bien vieillir »

La Commission des Financeurs, présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, rassemble différents acteurs engagés dans le champ de la prévention : caisses de retraite, complémentaires, mutualité, collectivités locales, Assurance maladie, etc. Elle assure l'impulsion et le développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie, en veillant à un maillage territorial équilibré de l'offre.

La loi du 8 avril 2024, dite « Loi portant mesures pour bâtir la société du Bien Vieillir et de l'autonomie », vise à construire une société plus inclusive et solidaire pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap autour de plusieurs volets : prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'isolement, bientraitance, habitat, aides à domicile et gouvernance territoriale.

La commission des financeurs définit un programme portant désormais sur six axes de travail :

1. Amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles (non concerné par le présent AAP)
2. Attribution d'un forfait autonomie aux résidences autonomie
3. Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'autonomie à domicile (SAD)
4. Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants
5. Développement d'autres actions collectives de prévention
6. Développement d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Ceci induit les éléments suivants :

- ✧ Introduction d'un nouvel axe 6 sur la lutte contre l'isolement
- ✧ Généralisation du programme ICOPE pour la prévention de la perte d'autonomie. ICOPE est un programme de l'Organisation mondiale de la santé visant à prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en repérant précocement le déclin de leurs capacités et en proposant des actions personnalisées de prévention.

Le présent appel à projets se concentre uniquement sur les axes 5 et 6, qui visent respectivement :

Axe 5 – Le développement d'actions collectives de prévention : soutenir des initiatives collectives permettant aux personnes âgées de maintenir leur autonomie, leur santé physique, cognitive et sociale.

Axe 6 – Le développement d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées : proposer des dispositifs pour rompre l'isolement social des seniors, via des ateliers, des visites, ou d'autres actions innovantes favorisant le lien social et le bien-être.

Objectifs de l'appel à projets : 2 axes principaux

L'appel à projets a pour finalité de permettre aux porteurs de projets de soumettre une demande de subvention afin de financer des actions de prévention mises en œuvre à leur initiative entre **le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2028**, répondant aux priorités des axes 5 et 6.

L'objectif global est de :

- Maintenir et renforcer l'autonomie des personnes âgées, en particulier les plus fragiles ou vulnérables ;
- Favoriser l'inclusion sociale en réduisant l'isolement et en stimulant la participation à des actions collectives ;
- Soutenir le bien-être et la qualité de vie des seniors, dans une approche globale incluant santé, activité cognitive, activité physique et vie sociale.

Dans ce contexte, les actions soutenues doivent s'inscrire dans une logique de parcours structuré, favorisant la continuité et l'orientation des bénéficiaires vers les dispositifs de droit commun, dans le respect du principe de subsidiarité.

Public bénéficiaire

Les actions collectives doivent bénéficier directement aux personnes âgées de 60 ans et plus et aux personnes handicapées vieillissantes de 55 ans et plus :

- ⌘ Vivant à domicile ;
- ⌘ Ou en **EHPAD** et ;
- ⌘ À leurs aidants sur le territoire nordiste.

La Commission des Financeurs souhaite encourager les **initiatives locales**, l'ancrage territorial des projets et l'accès des personnes aux actions, en particulier celles en situation de précarité, fragiles, isolées ou rencontrant et/ou en difficultés de mobilité.

Les porteurs de projet devront préciser dans leur dossier :

- ⌘ Les modalités de ciblage des seniors fragiles et isolés ;
- ⌘ Les partenariats mobilisés ;
- ⌘ Les vecteurs de communication utilisés.

Mobilité des participants

Dans les zones desservies par les transports en commun ou à la demande, les actions doivent favoriser l'**autonomie dans les déplacements** pour promouvoir la mobilité vers d'autres activités.

Dans les zones rurales ou peu desservies, des **solutions de transport adaptées** peuvent être prévues pour permettre la participation des personnes isolées.

Porteurs de projets

Peuvent déposer un projet :

Les organismes publics ou privés d'intérêt général, tels que associations, caisses de retraite, organismes mutualistes, centres socio-culturels, CCAS, communes, communautés de communes, universités populaires, CPTS, etc. ; seules les personnes morales (avec SIRET) sont éligibles.

Les SAD bénéficiant déjà de financement départemental/CFPPA/CNSA pour une action donnée, ne peuvent prétendre à un financement dans le cadre de l'AAP Phosphor'âge.

Les Clics Relais Autonomie et les PFR bénéficient déjà d'une subvention de la CFPAA pour la mise en place d'actions de prévention, en cas de positionnement sur cet AAP, ils devront justifier de la complémentarité du projet avec les missions qui leurs sont déjà dévolues.

Une priorité sera donnée aux projets portés par des acteurs locaux et en fonction des éléments suivants :

- ✧ La démonstration de bénéficier des compétences nécessaires pour réaliser le projet ;
- ✧ La pertinence du territoire d'intervention ;
- ✧ Un repérage précis du public cible ;
- ✧ Un diagnostic et une justification du choix de ou des thématiques.

Critères d'exclusion

Un projet ne pourra pas être financé s'il :

- ✧ Est mis en œuvre en dehors du territoire du Département du Nord ;
- ✧ Ne correspond pas aux priorités définies par la Commission des Financeurs ;
- ✧ Dépasse la date limite de dépôt des candidatures ;
- ✧ Présente un dossier incomplet ou des carences méthodologiques majeures (informations insuffisantes, budget incohérent ou non équilibré) ;
- ✧ A déjà été soutenu par un autre financement de la Commission ;
- ✧ Concerne uniquement des actions individuelles de santé prises en charge par l'assurance maladie ;
- ✧ Ne présente pas de co-financement ou de partenariats ;
- ✧ Vise uniquement la promotion d'une structure, la formation professionnelle, l'investissement ou l'achat de fournitures (ex. tablettes numériques) ;
- ✧ A une finalité commerciale ;
- ✧ Demande de participation financière des usagers.

Actions spécifiques exclues :

- ✧ Animations ponctuelles (sorties, goûters, voyages) sans suivi, prolongement ou intégration dans un projet global de prévention ;
- ✧ Actions destinées au public en résidence autonomie, qui relèvent du forfait autonomie ou en établissement hospitalier ;
- ✧ Projets déjà existants financés par d'autres sources lorsque le financement sollicité viserait à compenser un désengagement de partenaires ou créer un effet de substitution.

1) Les thématiques prioritaires de l'axe 5

Le cadre d'intervention des CFPPA évolue avec l'introduction de **thématiques prioritaires** pour l'axe 5. La perte d'autonomie n'est **pas une conséquence inéluctable du vieillissement : la prévention**, à tout âge, joue un rôle majeur. Elle doit s'appuyer sur les connaissances scientifiques, notamment celles de l'**OMS**, qui identifie des capacités essentielles à préserver. En lien avec ces capacités, **six thématiques prioritaires** ont été définies pour orienter les actions de prévention. Le Centre de Ressource et de Preuves² a élaboré des repères par thématique prioritaire, présentés en annexe de l'appel à projets.



Parmi les éléments à retenir :

- ❖ **Repères transverses** à prendre en compte dans toutes les actions.
- ❖ **Approches multithématiques** favorisant des interventions globales et cohérentes.
- ❖ **Durée et fréquence des actions** adaptées pour maximiser l'impact.
- ❖ **Implication et personnalisation** des participants pour renforcer l'engagement.
- ❖ **Qualification des intervenants** garante de la qualité des actions.

- Toute action qui ne relève pas directement des thématiques prioritaires ou qui n'intègre pas l'ensemble de ces repères reste éligible, à condition qu'elle réponde aux attendus de la CFPPA. Il est également essentiel de veiller à ce que toutes les actions contribuent à l'adoption durable de comportements favorables à la santé et à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.
- La prévention des chutes est une priorité de santé qui a fait l'objet d'un plan national.
- Les interventions multi-domaines, en particulier mêlant au moins deux axes tels que Alimentation/Activité Physiques Adaptées/troubles sensoriels (visuel ou auditif) sont celles qui réduisent le plus le risque de chute. Ce type d'interventions peuvent alors être partenariales et avoir une plus-value supplémentaire.

Articulation avec les dispositifs existants et thématiques prioritaires (ICOPE)

Les actions proposées devront s'inscrire dans les thématiques prioritaires et se déployer en articulation avec les centres de santé et les examens de prévention existants, gérés par les CPAM.

Une attention particulière sera portée aux projets qui valorisent les portes d'entrée des bénéficiaires dans le cadre des Missions d'Accompagnement Santé (MAS) et des Examens de Prévention en Santé (EPS), favorisant ainsi une continuité effective des parcours de prévention et de soins.

² Le CRP a pour mission de rassembler et valoriser les actions efficaces en matière de prévention de la perte d'autonomie, de les diffuser de façon accessible pour guider décideurs et professionnels, et de produire des référentiels et outils d'aide à la décision afin de soutenir les politiques et pratiques de prévention.

Modalités d'intervention et continuité des projets pour cet axe

Le porteur de projet doit prévoir la **continuité des actions** à l'issue du parcours (12 séances minimum par an), en s'appuyant sur les dispositifs existants et dans le respect du principe de subsidiarité. Le projet doit s'articuler avec les dispositifs de droit commun pour faciliter leur accès et leur mobilisation.

Les chargés de mission animation territoriale du Département sont à disposition des porteurs avant le dépôt de candidature pour les accompagner dans leur demande de co-financement, des séminaires auront en outre lieu en territoire avec pour objectif d'explicitier les contours du cahier des charges, et accompagner les porteurs dans leur demande. Ces chargés de mission ont une connaissance fine du contexte territorial, et peuvent conseiller, afin d'assurer cette continuité de parcours.

Principes d'intervention :

- Les actions sont **collectives**, avec possibilité de phases individuelles pour mobiliser les personnes isolées (axe 6).
- Les actions doivent se dérouler en présentiel.
- Les actions doivent stimuler l'autonomie, créer du lien social et réduire les fragilités.
- Exemples de formats :
 - **Ateliers** : 12 séances hebdomadaires de 1h30 à 2h30, minimum 8 participants ; cycle reconductible si le renouvellement du public est démontré.

Des formats complémentaires :

Les actions de sensibilisation, conférences-débat et forums sont des interventions ponctuelles destinées à **compléter les ateliers principaux de 12 séances**.

- **Actions de sensibilisation** : demi-journée ou journée pour informer sur la prévention :
- **Conférences-débat** : 2 à 3 heures, minimum 20 participants, animées par un professionnel.
- **Forums** : demi-journée ou journée, minimum 50 participants, avec stands et animations.
- En cas de nombre minimum non atteint, le porteur informe les services départementaux et reprogramme les séances.

La demande devra préciser que le porteur du projet a :

- Identifié le public cible, ainsi que les lieux et matériels nécessaires.
- Élaboré et diffusé les supports de communication.
- Assuré le suivi des actions et l'évaluation de leur impact.

Priorités thématiques : synthèse des recommandations pour l'AAP

Les équipes du Département, avec la Commission des Financeurs, ont utilisé les fiches repères du Centre de Ressources et Preuves pour produire une synthèse opérationnelle. Celle-ci indique ce qui favorise ou défavorise une candidature et sert de guide pratique pour orienter les porteurs de projets et maximiser l'impact des actions (cf. tableau).

Thématique ICOPE	Modalités attendues	Actions éligibles	Éléments entraînant le rejet de la candidature dans l'AAP
 Alimentation	Apports théoriques avec mises en pratique pour intégrer les bonnes pratiques Contenus personnalisés selon les besoins des participants Supports pédagogiques garantissant qualité et continuité des séances	Actions combinant nutrition et activité physique, avec conseils progressifs Animations de groupe favorisant l'implication active	Des conseils non adaptés aux besoins spécifiques des participants. Une intervention trop courte et sans suivi, qui s'avère généralement inefficace pour induire des changements durables
 Activité physique	Public ciblé : personnes ayant chuté l'année précédente Évaluation initiale : capacités physiques individuelles Approche globale : intégrer facteurs influençant l'autonomie (alimentation, vision, logement)	Exercices : adaptés aux capacités physiques et cognitives, travail de l'équilibre 30-40 % Durée : 1 séance hebdomadaire d'au moins 1 h (transfert au quotidien, étirements, équilibre, renforcement...) Encadrement : animateur formé et qualifié, séances possibles à domicile	Les interventions individuelles à domicile sans visée d'orientation vers du collectif Les activités physiques adaptées considérées comme activités de sport récurrentes L'inscription d'un public ayant déjà bénéficié d'un même parcours
 Santé visuelle	Préserver la santé visuelle en sensibilisant aux facteurs de risque, causes et conséquences des troubles de la vision. Encourager la consultation préventive ou dès l'apparition de symptômes.	Accompagnement à l'accès aux droits liés à la santé visuelle Ateliers pratiques « Bien voir au quotidien » avec présentation d'aides techniques (matériel contrasté, éclairage) Activités physiques adaptées pour réduire le risque de pathologies visuelles	Les projets à finalité commerciale conçus à des fins lucratives. Le non-respect de la garantie de la protection des données à caractères personnels.
 Santé auditive	Préserver la santé auditive par des actions de prévention ciblées. Sensibiliser aux facteurs de risque (bruit, vieillissement), causes et conséquences de la perte auditive. Informer sur l'importance de consulter un professionnel dès les premiers signes ou de manière préventive. Favoriser le dépistage précoce pour limiter l'aggravation et faciliter l'adaptation aux aides techniques	Ateliers de prévention auditive et Actions concrètes de prévention : conseils pour limiter l'exposition au bruit au quotidien et adapter l'environnement	Les projets à finalité commerciale conçus à des fins lucratives. Le non-respect de la garantie de la protection des données à caractères personnels.

Thématique ICOPE	Modalités attendues	Actions éligibles	Éléments entraînant le rejet de la candidature dans l'AAP
 Santé mentale	Renforcer le bien-être psychologique : stress, autonomie, relations sociales, développement personnel Prévenir les comportements défavorables à la santé mentale et réduire les inégalités Adapter les contenus aux besoins et capacités Coconstruire les programmes avec les participants	Durée : ≥ 3 mois, 1 séance/semaine (1–2 h) Encadrement : professionnel formé aux compétences psychosociales Privilégier le présentiel et les pratiques artistiques thérapeutiques Fournir des informations sur ressources locales Compétences psychosociales : gestion du stress, communication, confiance en soi Arts et art-thérapies : arts plastiques, musique, danse, théâtre, écriture, vidéo	Actions à exclure Actions ponctuelles ou événements isolés, non-inscrits dans la durée. Actions non encadrées par des professionnels spécialisés en psychologie. Points de vigilance : interventions non efficaces Interventions non personnalisées ou insuffisamment ciblées sur les publics en difficulté. Les actions en distanciel Toute action similaire déjà pré existante sur le territoire mise en œuvre par une structure œuvrant dans le champ de la santé mentale ou inscrit dans le cadre d'un Conseil local de santé mentale (CLSM).
 Santé cognitive	Préserver les fonctions cognitives Retarder l'apparition des troubles cognitifs Maintenir l'autonomie et le lien social Réduire les facteurs de risque modifiables	Programmes d'activité physique régulière, encadrés Ateliers de stimulation cognitive collectifs et progressifs Actions combinées (activité physique + stimulation cognitive ± nutrition) Information et accompagnement sur les habitudes de vie favorables	Actions ponctuelles sans durée ni suivi. Se limiter à de la simple information ou animation occupationnelle. Proposer des actions non encadrées par des professionnels formés Miser uniquement sur la pleine conscience (non efficace sur les fonctions cognitives).

2) Axe 6 « Les actions de lutte contre l'isolement »

Les actions éligibles dans le cadre de cet axe sont :

- Les actions de coordination territoriale et d'ingénierie en matière de lutte contre l'isolement
- La formation des bénévoles / des professionnels en matière de lutte contre l'isolement
- Les actions individuelles (hors SAD)
- Les dispositifs d'allers vers / ramener vers en matière de lutte contre l'isolement
- Soutien aux actions de communication / Sensibilisation en matière de lutte contre l'isolement

Thème des actions	Objectifs	Actions possibles	Éléments entraînant le rejet de la candidature dans l'AAP
1. Coordination territoriale et ingénierie	Mutualiser les ressources, faciliter l'interconnaissance entre acteurs, organiser et structurer l'accompagnement à l'échelle du territoire	Mise en réseau des acteurs locaux Élaboration et diffusion de guides de bonnes pratiques Organisation de réunions ou plateformes de coordination	Créer des actions isolées sans coordination Ignorer les ressources déjà existantes sur le territoire
2. Formation des bénévoles et professionnels	Renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes isolées	Parcours de formation à l'accompagnement Prévention de l'isolement Identification et orientation des personnes vulnérables Encourager participation citoyenne et bénévole des personnes âgées	Former sans adapter le contenu au public ou au terrain Négliger les compétences déjà présentes Ne pas inclure les bénévoles ou professionnels de proximité
3. Actions individuelles à domicile	Maintenir le lien social et lutter contre l'isolement à domicile	Interventions à domicile encadrées par les bénévoles et la structure porteuse Transport solidaire Autres dispositifs complémentaires	Remplacer les actions existantes sans coordination Intervenir sans respecter le principe de subsidiarité
4. Dispositifs « aller vers » / « ramener vers »	Faciliter l'intégration des personnes isolées dans des parcours collectifs et favoriser la mobilité sociale	Initiation au numérique Sécurisation des usages numériques Interventions « hors les murs » (quartiers, repas, triporteurs)	Limiter les interventions à des lieux fixes Doubler le financement d'actions existantes

Thème des actions	Objectifs	Actions possibles	Éléments entraînant le rejet de la candidature dans l'AAP
		Actions intergénérationnelles (jardins, podcasts, cantines) Visites de convivialité individuelles et collectives Actions favorisant les déplacements et la mobilité	Ignorer la mobilité ou l'accès aux services
5. Actions de communication et sensibilisation	Mobiliser proches et réseau local autour de la prévention de l'isolement	Campagnes de sensibilisation Diffusion via acteurs de proximité Organisation d'événements ponctuels pour créer du collectif	Organiser des événements ponctuels sans lien avec le repérage des isolés Communiquer sans impliquer les acteurs locaux ou les bénéficiaires

Procédure

Préalables

Les actions collectives proposées par les candidats doivent viser à prévenir la perte d'autonomie liée à l'âge, en agissant sur le capital santé, le bien-être et la qualité de l'environnement social des personnes. L'objectif est de permettre aux seniors, en particulier les plus fragiles ou vulnérables, de maintenir leur autonomie et de vivre le plus longtemps possible en bonne santé à domicile.

La maltraitance intrafamiliale est tout acte ou oubli d'un proche qui nuit à la santé, aux droits ou au bien-être d'une personne âgée vulnérable au sein du foyer. Les porteurs associatifs et leurs bénévoles, par leur action de proximité, jouent un rôle essentiel de système de veille pour repérer les risques de maltraitance intrafamiliale.

Des projets d'accompagnement individuel peuvent également être envisagés, mais uniquement pour les personnes isolées ou en situation de grande fragilité dans le cadre de l'axe 6. Ces projets servent de préalable à l'intégration dans des actions collectives de prévention, incluent un volet de repérage et s'inscrivent dans une démarche « aller vers ». L'objectif final reste que ces bénéficiaires puissent participer activement aux actions collectives de prévention.

Il est rappelé que la soumission d'une demande de subvention ne vaut pas octroi automatique de financement.

Modalités de candidature

Les projets doivent proposer une réponse coordonnée par territoire, s'inscrivant dans une logique de parcours global et découplé, pour répondre aux besoins des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes handicapées vieillissantes de 55 ans et plus, et de leurs aidants. Les actions doivent être collectives, mais peuvent inclure des phases individuelles pour mobiliser les personnes isolées. Elles peuvent être ponctuelles ou s'inscrire dans la durée (ateliers, conférences, visites, etc.), et doivent favoriser l'autonomie, créer du lien social, réduire les fragilités, atteindre de nouveaux publics et adapter les modalités aux contraintes des participants (journée, demi-journée, soirée, week-end).

Chaque projet doit être présenté sur la **plateforme ESABORA** selon une méthodologie structurée incluant :

- ✧ **Diagnostic territorial** : analyse des besoins avec les partenaires pour éviter les doublons et coordonner les actions.
- ✧ **Objectifs précis** : définition d'objectifs généraux et opérationnels en lien avec les besoins identifiés.
- ✧ **Calendrier de réalisation** : planification des étapes et échéances.
- ✧ **Démarche globale** : mobilisation collective des acteurs (personnes âgées, citoyens, élus, partenaires, institutions) pour renforcer le développement social local et améliorer les conditions de vie.
- ✧ **Projets partenariaux** : pilotage par un acteur principal, mobilisation de structures complémentaires et valorisation financière possible en cas de coordination efficace.
- ✧ **Réseaux et financements** : identification des partenaires et financements existants ou en cours.
- ✧ **Évaluation et suivi** : dispositif permettant le suivi et l'évaluation des actions, y compris l'impact sur la prévention de la perte d'autonomie à début, fin et 3–6 mois après l'action.

Le porteur de projet est responsable de l'ensemble de la logistique (lieux, matériel, supports de communication avec logos officiels). Le dépôt de candidature doit inclure une description précise du projet et de ses actions, justifiant leur inscription dans les priorités thématiques de l'appel à projets, ainsi qu'autant de fiches-action que d'actions distinctes, chacune précisant : calendrier, périodicité, nombre de séances, modalités de communication, participants et prestataires, moyens humains et matériels mobilisés, et modalités de suivi et d'évaluation.

Pour les projets menés au sein de structures (EHPAD, EHPA...), une note d'opportunité devra démontrer la cohérence entre le projet et le projet d'établissement, et le projet devra prévoir une ouverture au public extérieur, distinct du public habituellement accueilli.

Critères d'instruction des dossiers

Seuls les dossiers complets seront examinés et seront présentés au jury pluridisciplinaire, composé notamment de membres de la Commission des Financeurs.

Le jury évaluera la cohérence de la participation financière sollicitée selon plusieurs critères :

- ✧ Pertinence des objectifs de l'action au regard des orientations de l'appel à projets ;
- ✧ Qualité méthodologique globale du projet ;
- ✧ Expérience et capacité du candidat à mettre en œuvre l'action, ainsi que l'adéquation des moyens mobilisés (ex. qualification des intervenants) ;
- ✧ Justification du budget prévisionnel et caractère raisonnable des coûts et de la gratuité pour le public ;
- ✧ Caractère innovant de l'action ;
- ✧ Justification d'un partenariat local ;
- ✧ Existence et qualité d'une démarche d'évaluation des effets de l'action sur les bénéficiaires.

Le nombre de projets retenus tiendra compte de l'équité territoriale et de l'enveloppe financière globale attribuée à l'appel, définie en fonction des concours alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie à la Commission des Financeurs du Nord.

Enfin, conformément au décret du 31 décembre 2021, chaque association candidate doit fournir, dès le dépôt du dossier, un exemplaire signé de son Contrat d'Engagement Républicain.

Calendrier composition et dépôts de l'appel à candidature

- ✧ Publication de l'appel à projets : mi-avril 2026
- ✧ Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers : 1^{er} juin 2026
- ✧ Date limite de dépôt des candidatures : 15 juillet 2026
- ✧ Période d'instruction des dossiers : du 16 juillet au 15 septembre 2026
- ✧ Sélection des projets par les membres de la CFPPA : vote en réunion plénière en 2026
- ✧ Passage en commission départementale : décembre 2026
- ✧ Démarrage des actions financées : 1er janvier 2027

Tout porteur de projets souhaitant candidater dans le cadre du présent appel à projets doit déposer un dossier de candidature complet sur la plateforme ESABORA avant la date fixée au présent cahier des charges.

Les dossiers transmis par mail ou par voie postale ne seront pas examinés.

Liste des pièces à fournir

Type d'organisme	Pièces à fournir
Pour tous les porteurs	- Le dossier de candidature présentant le projet dûment complété, daté et signé - Tout document produit dans le cadre du projet permettant une meilleure appréhension du projet - Tout devis justifiant du budget prévisionnel - Tout document justifiant un partenariat local mis en œuvre - Descriptif des prestataires externes retenus ou envisagés si déjà identifiés - Justificatif de diplôme et compétence des intervenants
Privé à but non lucratif	- Les statuts - Le récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal d'Instance ou le cas échéant à la Préfecture - La liste des membres du Conseil d'Administration (CA) ou de l'Assemblée Générale (AG) ou des associés et de leurs fonctions respectives - L'attestation du numéro SIRET - Le Procès-Verbal de la dernière AG (intégrant obligatoirement le rapport moral et financier lu en AG ou en CA, le rapport des activités générales de l'organisme du dernier exercice clos, résultats, presse - Les documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conformes au plan comptable des associations certifiées conformes par le Président - Le rapport du Commissaire aux Comptes si le montant global des subventions publiques (Europe, Etat, Région, Département, Communes...) est supérieur ou égal à 150 000 euros - Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en original libellé au nom de l'organisme
Privé à but lucratif	- La photocopie du K-bis - Les derniers comptes annuels approuvés - Les copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux Comptes - Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en original libellé au nom de l'organisme
Public	- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal en original libellé au nom de l'organisme

Le porteur de projets peut compléter le dossier de candidatures avec tout document qui lui semblerait pertinent pour permettre l'analyse de sa candidature.

Des pièces complémentaires pourront être demandées, si nécessaire, lors de l'analyse de la candidature.

Un tutoriel d'utilisation d'ESABORA (plateforme de dépôt) sera proposé aux porteurs de projets dès le lancement de l'appel à projet sur le site du département.

Conditions de participation et modalités d'intervention

Les projets présentés devront être conformes aux orientations et objectifs de l'appel à projets. Au-delà de cette conformité, la Commission des Financeurs tiendra particulièrement compte des éléments suivants :

Pertinence territoriale et valorisation des initiatives existantes

Les projets qui renforcent ou diffusent des actions déjà probantes sur le territoire seront privilégiés. L'objectif est de favoriser des initiatives territoriales cohérentes, fédérant les acteurs et optimisant les ressources disponibles. Les membres de la Commission et les acteurs locaux (Département, ARS, CARSAT, MSA...) pourront accompagner et soutenir ces initiatives.

Une attention particulière sera portée aux projets implantés dans des zones peu ou mal couvertes, notamment celles confrontées à un vieillissement important, à l'isolement ou à d'autres formes de fragilité identifiées par un diagnostic territorial.

Accessibilité et inclusion

Les actions doivent être proposées gratuitement, seule est tolérée une contribution via une adhésion annuelle, à condition qu'elle ne constitue pas un obstacle à la participation.

Afin de toucher de nouveaux publics et de favoriser l'accès des personnes isolées, les projets peuvent inclure des frais de mobilité et prévoir une phase individuelle initiale, permettant de repérer les bénéficiaires, créer un climat de confiance et faciliter leur participation aux actions collectives.

Budget et financement

Les projets devront présenter un **budget cohérent et justifié**, proportionné à l'activité proposée. La Commission prendra également en compte :

- ✧ L'existence éventuelle de **co-financements** (sollicités ou acquis) ;
- ✧ La nécessité d'**éviter tout double financement** pour un même projet ;
- ✧ Le dépôt d'un **budget identique** auprès de tous les co-financeurs impliqués.

Équité territoriale et complémentarité

La sélection prendra en considération l'équité territoriale et la complémentarité entre porteurs. L'objectif est de garantir une couverture équilibrée des thématiques et des territoires, tout en veillant à ce que les projets ne se concentrent pas exclusivement sur les mêmes zones ou populations.

À l'attention des porteurs de projets – Solutions « clés en main »

Certaines solutions « clés en main » peuvent être proposées par des opérateurs à partir de financements disponibles. Pour que votre projet soit éligible et pertinent, il est important de veiller à ce que votre proposition :

- Soit réellement **ancrée sur le territoire** où elle sera mise en œuvre.
- Réponde aux **besoins locaux** et ne se limite pas à exploiter des financements sans lien avec le contexte territorial.
- Intègre des **logiques de parcours de prévention**, fondées sur un diagnostic précis et adaptées aux besoins des bénéficiaires.

A noter que le co-financement demandé reste à la charge des porteurs de solutions «clés en main».

Dans les territoires où l'offre de services est limitée, la prise en compte de ces critères permet de **maintenir un accès équitable à l'offre**, tout en favorisant des projets pertinents et durables

Financement des projets : règles et critères d'instruction

Cadre financier

La subvention de la Commission des Financeurs vise à soutenir le **développement de projets de prévention apportant un bénéfice direct aux personnes**. Elle a pour objectif d'impulser de nouvelles initiatives et ne constitue pas un fonds permanent. Les projets déjà soutenus peuvent voir la participation financière de la Commission réduite.

Utilisation de la subvention

La subvention **ne peut pas** être utilisée pour :

- ✖ Le fonctionnement d'un dispositif permanent ;
- ✖ Le financement global de l'activité du porteur de projet ;
- ✖ Le soutien d'une action ou d'un projet déjà financé en dehors des crédits de la CFPPA ;
- ✖ La réalisation d'un investissement ;
- ✖ Le financement d'un label ;
- ✖ Le financement de fonctionnement général non directement liés au projet ;
- ✖ Les aides à l'habitat, le matériel d'hygiène ou à usage unique ;
- ✖ La vente de produits ou services dans le cadre du projet.

La subvention accordée **ne peut excéder 80 % du coût total de l'action**. L'autofinancement est encouragé et doit être détaillé dans le dossier.

Dépenses éligibles

Sont éligibles au financement les dépenses qui répondent cumulativement aux conditions suivantes :

- ✖ Être directement liées à la mise en œuvre de l'action proposée et strictement nécessaires à sa réalisation ;
- ✖ Être engagées et acquittées par le porteur de projet, sur présentation de pièces justificatives conformes (devis, factures, une déclaration officielle de taux horaire chargé par les ressources humaines internes, etc.) ;
- ✖ Présenter un caractère complémentaire aux financements existants, sans se substituer à des crédits déjà mobilisés ;
- ✖ Ne pas faire l'objet d'un cumul avec un autre financement de la Commission pour la même action.

Les dépenses sont éligibles à compter du 1er janvier 2027.

Peuvent notamment être prises en charge dans le cadre du présent appel à projets :

- ✖ Prestations externes liées à l'animation des actions ou ateliers, financées sur la base de devis pris en charge à 100 %, dans la limite des coûts moyens observés sur le territoire ;
- ✖ Frais de personnel affectés à des actions nouvelles ou complémentaires, calculés au prorata du temps consacré au projet, à l'exclusion du financement de postes permanents ;
- ✖ Frais d'ingénierie de projet, pris en charge de manière partielle ;
- ✖ Dépenses de matériel et de petit équipement non amortissable, strictement nécessaires à la réalisation de l'action (leur valorisation devra rester marginale au regard du coût global du projet ; les investissements sont plafonnés à 1 000 € pour le matériel non renouvelable sur une période de deux ans) ;
- ✖ Frais de transport des participants, nécessaires à leur accès au lieu de réalisation de l'action ;

- ⌘ Frais de communication, incluant notamment l'impression de supports d'information (livrets, affiches, flyers, etc.), pour un coût indicatif moyen de 700 €, ajustable en fonction du nombre de bénéficiaires ;
- ⌘ Frais de coordination du projet (organisation des actions, gestion du planning et mobilisation des intervenants), pris en charge à hauteur de 5 % du montant total des dépenses éligibles. Ce taux peut être porté à 10 % pour les projets de lutte contre l'isolement intégrant des entretiens individuels préalables.

Précisions relatives à certaines dépenses

- ⌘ Prestations externes d'animation : les coûts sont pris en charge sur la base de devis, à 100 %, en lien avec la raisonnable des coûts explicitée dans l'encart ci-dessous.
- ⌘ Achats de consommables et de petit matériel : éligibles à 100 %, dans la limite d'un plafond de 1 000 € par projet.
- ⌘ Ressources internes mobilisées pour l'animation : les heures d'animation sont financées à 100 % selon le nombre d'ateliers réalisés. Une majoration peut être accordée lorsque le temps de préparation est significatif, sous réserve de justification dans le dossier de candidature.
- ⌘ Frais de transport : pris en charge à hauteur de 10 € à 100 € par atelier, selon les besoins identifiés (notamment en cas de recours à un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite).

Plafonds et raisonnable des coûts

- Lors de l'élaboration de votre projet, il est important de veiller à la maîtrise des coûts et à la cohérence budgétaire. Les frais de coordination et de gestion administrative, incluant le personnel administratif ainsi que les fonctions supports telles que la direction, le secrétariat, la communication et la gestion de projet, ne doivent pas dépasser 15 % du coût total du projet, hors valorisation en nature.
- Les frais généraux, comprenant notamment le loyer, les assurances, les honoraires, les rémunérations indirectes et les charges de fonctionnement, doivent rester inférieurs à 5 % du coût total du projet.
- Enfin, il est attendu que le budget présenté soit raisonnable et proportionné, en cohérence avec le coût global du projet, le montant de la subvention demandée et le nombre de bénéficiaires attendus. Ces éléments seront examinés attentivement par la Commission des Financeurs dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Les projets déposés dans le cadre des précédents AAP ont mis en évidence des écarts significatifs de coûts entre territoires, sans que ces différences soient toujours corrélées à la nature ou à l'intensité des actions proposées. Cette hétérogénéité complexifie l'analyse comparative des dossiers et l'appréciation de la pertinence financière des projets.

Afin de renforcer l'objectivation de l'instruction, il est proposé de s'appuyer sur la notion de coût moyen de référence, présentée en annexe, notamment sous la forme d'un tableau récapitulatif des coûts moyens observés lors du précédent AAP. Cet outil aurait vocation à servir de repère d'analyse, sans constituer un plafond financier strict.

Convention

Sur la base de la liste de projets fixée par la Commission des Financeurs, l'exécutif du Département du Nord délibèrera pour arrêter la liste définitive des projets retenus et allouer les subventions correspondantes aux porteurs de projet.

La décision sera communiquée par voie postale.

Obligation de respecter la réglementation égalité hommes femmes.

Les projets non retenus dans le cadre de la délibération précitée feront l'objet d'un rejet dûment notifié.

L'attribution de la participation financière pour chaque action sera formalisée par une convention entre le représentant de la Commission des Financeurs (Monsieur le Président du Département du Nord ou, par délégation, ses représentants) et l'organisme porteur du projet. Il s'agira d'une convention unique par structure, même si celle-ci présente plusieurs actions.

La convention définira les modalités précises de ce subventionnement (modalités d'octroi et de versement de la subvention, modalités de suivi et de partenariat).

Par ailleurs, s'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'ait pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le Département du Nord se réserve le droit de demander la restitution totale ou partielle des sommes déjà versées et, le cas échéant, de résilier la convention.

Enfin, le département pourra vérifier sur pièces et/ou sur place la réalisation effective de l'action.

Suivi du projet et évaluation

Le porteur de projets s'engage à valoriser le soutien de la Commission des Financeurs dans les supports de communication et lors des actions. Le porteur de projet s'engage à mettre en place la communication qui précisera le soutien de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie. Le Département communiquera les éléments utiles pour celle-ci (logos, etc...). Le porteur de projets peut être sollicité par les services communication du Département dans le but de réaliser des supports départementaux.

Le porteur de projets sera tenu :

- ✧ De transmettre le calendrier de réalisation de l'action soutenue à la Commission des Financeurs.
- ✧ D'informer le secrétariat de la Commission des Financeurs de l'avancée du projet, notamment en cas de difficulté rencontrée Via le Chargé de mission de son territoire.
- ✧ De transmettre des bilans intermédiaires et des bilans finaux, selon les modalités définies par le Département.

L'évaluation quantitative de l'action comprend la répartition des bénéficiaires par âge, par genre, par GIR (niveau de dépendance) et la réalisation budgétaire. Le bilan final annuel devra également faire état des impacts observés sur les publics. Ces impacts devront être étayés grâce aux observations réalisées à des moments clefs du déroulement des actions et aux indicateurs mis en place dès le démarrage du projet.

- ✧ Mise en place de COPIL à chaque semestre donnant lieu à un compte rendu écrit et la transmission des plannings des ateliers. Ces derniers, ainsi que les invitations doivent être transmis aux services départementaux (chargés de mission du territoire) et il est nécessaire de convier les autres financeurs au COPIL le cas échéant, et il est fortement encouragé d'inviter des usagers aux comités de pilotage, ainsi que les partenaires et bénévoles engagés dans le projet.
- ✧ De conserver et transmettre l'ensemble des pièces justificatives comptables à la Commission des Financeurs lors de l'envoi du bilan final de l'action.

Ces obligations seront consignées dans la convention financière liant le porteur de projets au Département du Nord.

Après examen des justificatifs présentés par le porteur de projets le défaut total ou partiel du respect des clauses stipulées dans la convention par le porteur de projets pourra, quelle que soit la cause, avoir pour effets :

- ✧ L'interruption du versement de l'aide financière
- ✧ La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués

Evaluation de l'impact de l'action sur les bénéficiaires :

La seule mesure de satisfaction des participants ne suffit pas et ne constitue pas une évaluation de l'impact réel des actions sur leur santé ou leur autonomie.

Pour chaque projet, il est attendu des porteurs qu'ils proposent une démarche de suivi structurée, adaptée aux objectifs de l'action, permettant de mesurer son impact en termes de prévention ou de ralentissement de la perte d'autonomie. Dès le dépôt du dossier, les porteurs devront identifier les indicateurs pertinents permettant de suivre l'atteinte des objectifs du projet.

Ces évaluations ont plusieurs fonctions :

- ✧ Elles permettent un réajustement éventuel de la convention ;
- ✧ Elles offrent un soutien méthodologique à la mise en œuvre de l'action ;
- ✧ Elles constituent un socle obligatoire pour la remontée d'informations à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Les porteurs de projet devront documenter l'efficacité de l'action en s'appuyant sur :

- ✧ Des outils standardisés ou spécifiques, tels que observations, questionnaires, entretiens individuels ou collectifs ;
- ✧ Des données probantes ou études scientifiques, si elles sont disponibles ;
- ✧ Une évaluation réalisée pendant et à l'issue de l'action, permettant d'identifier les effets observés et d'ajuster le projet si nécessaire.

Les concours attribués au financement des CFPPA doivent prioritairement soutenir des actions de prévention et de promotion de la santé favorisant l'adoption durable de comportements favorables à la santé, tels que définis par l'Organisation mondiale de la santé. Ces actions doivent contribuer tout particulièrement à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en accordant une attention spécifique aux publics en situation de vulnérabilité.

Pour garantir la qualité et la pertinence de ces actions :

Afin de s'assurer que le public ciblé corresponde aux priorités de l'action, les porteurs s'engageront à réaliser un diagnostic préalable des besoins des participants. L'évaluation en fin d'action permettra de mesurer les résultats obtenus et d'identifier d'éventuelles orientations futures.

La démarche d'évaluation de la mesure d'impact des actions de prévention de la perte d'autonomie :

Dans le cadre de son déploiement, les porteurs de projets sont tenus d'utiliser les questionnaires T0, T1 et T2 issus de la généralisation de l'expérimentation de cette démarche à l'échelle du Département du Nord, co construits avec les partenaires en territoire. Pour rappel, ces derniers sont une adaptation départementale des outils proposés par le CRP de la CNSA.

Ces questionnaires, constituent les outils de référence pour l'évaluation des effets des actions, notamment dans le cadre des parcours, et permettent d'apprécier l'évolution des situations des bénéficiaires entre l'entrée dans l'action (T0), la fin de parcours (T1) et un temps de suivi ultérieur (T2).

Lors du dépôt de candidature, le porteur de projet s'engage à utiliser ces questionnaires (à mobiliser de manière obligatoire pour le T0 et T1. Il est fortement encouragé pour le (T2) dans le cadre :

- Du renouvellement d'un projet de parcours de prévention sur l'axe 5 ou d'actions de lutte contre l'isolement sur l'axe 6
- Et de toute demande de financement supérieure à 20 000 € soit 40 000€ sur 2 ans

Les résultats issus de ces questionnaires devront être restitués dans les bilans et pourront conditionner le versement du financement.

Points clés et recommandations à retenir pour les porteurs de projet

Pour définir les actions et activités éligibles dans le cadre de votre projet de prévention, la **Commission des Financeurs** se réfère aux travaux et recommandations du **Centre de Ressources et de Preuves (CRP)**. Les principales fiches repères ont été synthétisées dans ce document, et l'ensemble des ressources accessibles est disponible en annexe.

En complément, les porteurs de projets peuvent s'appuyer sur des ressources fiables et reconnues, notamment :

✧ **Le répertoire des interventions probantes et prometteuses de Santé publique France** : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/services/interventions-efficaces-ou-prometteuses-en-prevention-et-promotion-de-la-sante>

✧ **Les interventions non médicamenteuses (INM)**, qui regroupent un large panel d'activités allant des ateliers artistiques et de nutrition aux massages et autres pratiques de bien-être. Ces interventions peuvent enrichir vos projets, à condition de respecter les critères suivants :

1. L'action doit s'inscrire dans un **parcours de prévention** et ne pas se limiter à une seule séance.
2. Le prestataire doit être un **professionnel qualifié**, avec une formation et des compétences reconnues dans la discipline.
3. Le **nom et la qualification du prestataire** doivent être mentionnés dans le devis ou, à défaut, dans le descriptif détaillé du projet, accompagné de la justification du choix de cette intervention.

Pour accompagner les porteurs dans la construction de leurs projets intégrant des INM, le **Référentiel des Interventions Non-Médicamenteuses (Non Pharmacological Intervention Society)** constitue une ressource pertinente. Il répertorie les fiches protocoles de prévention et de soins validées scientifiquement, avec des modes d'emploi détaillés pour chaque intervention. Il est consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.referentielinm.org/fr/>

Dans le cadre de la lutte contre les dérives sectaires et afin de protéger un public vulnérable tel que celui visé par les actions de préventions de la perte d'autonomie, le Conseil départemental pourra prendre conseil auprès de la MIVILUDES et refuser le projet le cas échéant.

Vos interlocuteurs au sein des services du département

1) Ateliers collaboratifs en territoire

Sept rencontres seront organisées en territoire et destinées aux acteurs souhaitant déposer un projet.

Il s'agira de présenter le cadre de l'appel à projets, échanger et conseiller les porteurs de projets dans l'élaboration de leurs dossiers.

Une inscription est nécessaire pour venir aux ateliers. Une fois inscrits, les porteurs recevront avant la rencontre un courriel stipulant l'ensemble des informations permettant de participer à la réunion.

L'instruction des candidatures tiendra compte de la participation du porteur à cet atelier.

TERRITOIRES	TYPE	DATE (horaire et lieu seront précisés)
AVESNOIS	Réunion de lancement	6 mai après-midi
	1 ^{er} atelier collaboratif	13 mai matin
	2 ^{ème} atelier collaboratif	20 mai après-midi
CAMBRÉSIS	Réunion de lancement	10 avril matin
	1 ^{er} atelier collaboratif	12 mai
DOUAISIS	Réunion de lancement	30 avril matin
	1 ^{er} atelier collaboratif	28 mai après-midi
FLANDRES	Réunion de lancement	28 avril matin
	1 ^{er} atelier collaboratif	28 avril après-midi
LILLE	Réunion de lancement	5 mai matin et/ou 7 mai après midi
	1 ^{er} atelier collaboratif	19 mai Matin
	2 nd atelier collaboratif	26 mai après midi
	3 ^{ème} atelier collaboratif	27 mai après midi
	4 ^{ème} atelier collaboratif	28 mai après midi
ROUBAIX TOURCOING	Réunion de lancement	28 avril après-midi
	1 ^{er} atelier collaboratif	5 mai après-midi
VALENCIENNOIS	Réunion de lancement	9 avril journée
	1 ^{er} atelier collaboratif	28 avril journée
	2 ^{ème} atelier collaboratif	29 avril après-midi
	3 ^{ème} atelier collaboratif	30 avril après-midi
	4 ^{ème} atelier collaboratif	5 mai après-midi

2) Contacts et informations sur l'appel à projets

Les services du Département du Nord sont disponibles pour répondre aux questions des porteurs.
Pour toute demande de renseignements :

Usage de l'application de dossiers

Gestionnaire administrative : : AppelAProjetsAutonomie@lenord.fr

Appui à l'ingénierie dans la conception du projet

Territoire de l'Avesnois :

- ⌘ Responsable du pôle Autonomie
Chargé de mission
- ⌘

Territoire du Cambrésis :

- ⌘ Responsable du pôle Autonomie :
- ⌘ Chargée de Mission :

Territoire De Douai :

- ⌘ Responsable du pôle Autonomie :
- ⌘ Chargée de Mission :
- ⌘

Territoire des Flandres :

- ⌘ Responsable du pôle Autonomie :
- ⌘ Chargée de Mission :
- ⌘

Territoire de Lille :

- ⌘ Responsable du pôle Autonomie :
- ⌘ Chargées de Mission :
- ⌘

Territoire de Roubaix-Tourcoing :

- ⌘ Responsable du pôle Autonomie :
- ⌘ Chargée de Mission :

Territoire de Valenciennes :

- ⌘ Responsable du pôle Autonomie :
- ⌘ Chargée de Mission :

Annexes

<i>Annexe 1 Glossaire</i>	<i>26</i>
<i>Annexe 2 Indicateurs de santé et d'autonomie</i>	<i>27</i>
<i>Annexe 3 Tableau des Couts moyen de référence</i>	<i>29</i>
<i>Annexe 4 Outil CNSA : Repères et aide à la mise en œuvre de thématiques prioritaires de prévention</i>	<i>30</i>
<i>Annexe 5 : Outil de sélection CNSA : Grille de sélection des projets</i>	<i>48</i>

Annexe 1 Glossaire

ARS : Agence Régionale de Santé

CF PPA : Commission des Financeurs Prévention Perte d'Autonomie

CTA : Conférence Territorial de l'Autonomie

CRP : Centre de Ressource et de Preuve

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

SPDA : Service Public Départemental de l'Autonomie

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

MSA : Mutualité Sociale Agricole

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées

SAD : Services d'Autonomie à Domicile / Services à Domicile

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

OM S : Organisation Mondiale de la Santé

ESABORA : Plateforme de dépôt des dossiers

CLS M : Conseil Local de Santé Mentale

ICOPE : Integrated Care for Older People (programme OMS de prévention)

INM : Interventions Non Médicamenteuses

Annexe 2 Indicateurs de santé et d'autonomie

La répartition de la population par territoire dans le département du nord

Observatoire des Territoires - Nord Services

Territoire	Part de la population 65 ans et plus
Avesnois	20,46
Cambrésis	21,27
Douaisis	19,43
Flandres	20,55
Métropole Lille	15,61
Métropole Roubaix - Tourcoing	16,23
Valenciennois	18,2

Ce tableau présente la répartition de la population des 60 ans et plus dans les différents territoires d'un département, selon les données INSEE de 2022.

Tableau de bord à destination des porteurs

Le Défi du Vieillissement dans le Département du Nord

Vieillissement de la Population

Une Gérontocroissance Accélérée d'ici 2030

- ⌘ **25,3 %** de seniors en 2030 (Personnes de 60 ans et plus résidant dans le Nord)
- ⌘ +89 000 seniors en huit ans
- ⌘ Environ **680 000 personnes** de 60 ans et plus d'ici 2030

Disparités Territoriales Marquées

- ⌘ **Cambrésis & Flandres : 30 %** de seniors à l'horizon 2030
- ⌘ Répartition observée :
 - Cambrésis : 21,27 %
 - Flandres : 20,55 %
 - Métropole Lille : 15,61 %

Fragilités Sociales et Sanitaires Critiques

Isolement & précarité

- ⌘ **53 %** des plus de 80 ans vivent seuls
→ Isolement croissant augmentant les risques de dépendance.
- ⌘ **12,7 %** des 75+ vivent sous le seuil de pauvreté
→ *Accès aux aides et soins rendu plus difficile.*

Indicateur	Nord
Population totale (INSEE, 2025)	2 615 505
Population totale (pourcentage par région) (INSEE, 2025)	43,8%
Taux de chômage (INSEE, T2_2025)	9,7%
Taux de pauvreté (INSEE, 2021)	19,5%
Taux de pauvreté des plus de 75 ans (INSEE, 2021)	12,7%
Part de la population vivant dans une unité urbaine (INSEE, 2017)	91,5%
Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes (mesure proximité et disponibilité des professionnels de santé) (DREES, 2022)	4,6

SOURCE : DATA AUTONOMIE – CNSA

Indicateur	Nord
Indice de vieillissement (population de plus de 65 ans rapportée à la population de 19 et moins) (INSEE, 2025)	77.4%
Population de plus de 75 ans (INSEE, 2025)	232 419
Part de la population de plus de 75 ans (INSEE, 2025)	8.9%
Espérance de vie pour les femmes à la naissance (INSEE, 2024)	84,4
Espérance de vie pour les hommes à la naissance (INSEE, 2024)	78,4
Espérance de vie pour les femmes à 60 ans (INSEE, 2024)	26,6
Espérance de vie pour les hommes à 60 ans (INSEE, 2024)	22,1
Population de plus de 75 ans en 2030 (DREES, 2030)	267 509
Evolution de la population de 75 ans entre 2025 et 2030 (en pourcentage) (DREES, 2030)	1,15
Différence de population de 75 ans entre 2025 et 2030 (DREES, 2030)	35 090
Nombre de bénéficiaires de l'APA pour 1000 habitants de plus de 60 ans (DREES, 2023)	85,1
Part des bénéficiaires de l'APA à domicile (DREES, 2023)	60.5%
Nombre de bénéficiaires de l'APA (à domicile) pour 1000 habitants de plus de 60 ans (DREES, 2023)	51,5
Nombre de bénéficiaires de l'APA (en établissement) pour 1000 habitants de plus de 60 ans (DREES, 2023)	33,6
Nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale Personnes Âgées pour 1000 habitants de plus de 60 ans (DREES, 2023)	94,9
Nombre d'Aide à la Vie Partagée (AVP) PA octroyés (CNSA, 2023)	248

SOURCE : DATA AUTONOMIE – CNSA

Annexe 3 Tableau des Coûts moyen de référence

Intervenant / Poste	Tarif horaire interne (€)	Tarif horaire externe (€)
APA	30	70 – 100
Diététicien	–	50 – 100
Sophrologue / Art-thérapeute	–	80 – 120
Animateur	15 – 20	–
Référent famille / seniors	18 – 50	–
Directeur	30 – 50	–

Repères et aide à la mise en œuvre de thématiques prioritaires de prévention

Octobre 2025

Le présent document vise à accompagner les CFPPA dans la priorisation du concours « autres actions collectives de prévention » vers six thématiques particulièrement essentielles au vieillissement en bonne santé.

Sommaire

Introduction	3
Activité physique	6
Alimentation	9
Santé auditive	12
Santé cognitive.....	13
Santé mentale	15
Santé visuelle	18
Contributions & remerciements	19

Introduction

Soutenir l'autonomie par la prévention et la promotion de la santé pour gagner des années de vie en bonne santé

En 2030, un Français sur trois sera âgé de plus de soixante ans. La population française comptera alors plus de 20 millions de seniors, dont 2,5 millions de plus de 85 ans. Deux tendances caractérisent ce phénomène de vieillissement de notre population :

- d'après la DREES (2024), la France se situe aux premiers rangs européens en matière d'espérance de vie. En revanche, le nombre d'années vécues en bonne santé (ici l'espérance de vie sans incapacité) reste inférieur à celui de plusieurs pays¹. Aussi, seule la moitié des années de vie gagnées après 65 ans sont exemptes d'incapacité.
- des inégalités sociales et territoriales existent : parmi les 5 % les plus aisés, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans, contre 71,7 ans parmi les 5 % les plus pauvres, soit 13 ans d'écart. Chez les femmes, cet écart est de 8 ans (INSEE, 2018).

La communauté scientifique s'accorde à dire que **la perte d'autonomie n'est pas une conséquence inéluctable du vieillissement et que la prévention, à tout âge, joue un rôle majeur.**

La prévention est, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps » (1948). L'article 1^{er} du décret du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées fait référence à cette définition en indiquant que « les actions de prévention [...] sont les actions individuelles ou collectives destinées aux personnes de 60 ans et plus, visant à les informer, à les sensibiliser ou à modifier des comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie ».

Les définitions de la perte d'autonomie données par le code de l'action sociale et des familles ou par l'OMS renvoient aux difficultés à réaliser seul les actes et activités essentiels de la vie quotidienne. Dans son guide *Integrated Care for Older People* (ICOPE), l'OMS identifie plus précisément que la perte d'autonomie est le résultat d'un déclin fonctionnel, notamment l'altération de 6 capacités déterminantes : la mobilité, la cognition, la nutrition, la vision, l'audition et le bien-être psychologique. Si l'OMS appelle à prévenir, le plus tôt possible, l'altération de ces capacités pour permettre un vieillissement en bonne santé, elle appelle également (à l'instar de nombreux travaux) à prendre en compte et à agir sur l'environnement.

Si le périmètre d'action des commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie met l'accent sur les déterminants individuels et guide les repères proposés ci-après, cette approche écosystémique doit être prise en considération car son impact est majeur.

¹.DREES, Etudes et Résultats, n°1323, décembre 2024

Pourquoi des thématiques prioritaires de prévention et ces repères ?

De manière générale et dans le cadre du soutien aux commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) pour le développement d'actions collectives de prévention, les concours versés par la CNSA doivent prioritairement accompagner le développement d'actions :

- Favorisant l'adoption durable **de comportements favorables à la santé** qui se traduit par la capacité de la personne à intégrer au quotidien des pratiques positives pour sa santé ;
- Contribuant à lutter contre les **inégalités sociales et territoriales de santé** en portant une attention spécifique aux **publics en situation de vulnérabilité** c'est-à-dire aux personnes qui sont plus exposées que d'autres au risque de perte d'autonomie (notamment les personnes à faible niveau de revenu, à faible niveau d'éducation ou dont la catégorie socioprofessionnelle est peu élevée).

Plus spécifiquement et en écho aux capacités essentielles à un vieillissement en bonne santé identifiées par l'OMS, il apparaît nécessaire de renforcer le développement d'actions prévenant ou limitant l'altération de la mobilité, de la nutrition, de la cognition, de la vision, de l'audition et de la santé mentale. Ainsi, les six thématiques ci-après sont identifiées comme des priorités au regard de leur rôle déterminant dans le vieillissement en bonne santé.



Si cibler prioritairement les capacités essentielles est une étape importante, cette démarche doit être complétée de repères qui, basés sur des données probantes, favorisent l'efficacité des actions soutenues. A thématique identique (activité physique par exemple) toutes les modalités d'actions ne produisent pas les mêmes effets : une conférence versus un programme d'une durée de 12 semaines mêlant activité physique, alimentation et lien social n'a pas le même impact. Afin de contribuer à éviter, limiter ou retarder la perte d'autonomie, il paraît important de mettre en œuvre et de proposer à la population ciblée des leviers dont l'efficacité a été montrée.

Comment ont été élaborés ces repères ?

Chacune des fonctions essentielles a fait l'objet d'un travail rigoureux et pluridisciplinaire mis à disposition sous la forme de « synthèse et bonnes pratiques ». Ces publications visent à identifier dans la littérature scientifique les modalités d'action qui ont fait la preuve de leur efficacité dans le cadre d'une action collective de prévention destinée aux personnes de 60 ans et plus. Certaines adressent la thématique dans sa globalité, d'autres mettent l'accent sur un champ d'intervention plus spécifique priorisé au regard du contexte de leur utilisation. Les dossiers complets (analyse scientifique et synthèse) sont à retrouver sur le site de la CNSA : Centre de ressources et de preuves | CNSA.fr

Ainsi, s'appuyer sur ces modalités d'actions ou prioriser le soutien des actions dans lesquelles ces modalités d'actions sont présentes permet **a priori** de proposer ou soutenir une action ayant un impact positif sur la thématique considérée. Chaque synthèse met également en évidence des interventions qui se sont révélées inefficaces.



Comment les mobiliser ?

Ce document sert de guide pour une orientation progressive des concours vers ces **6 thématiques prioritaires** et vers **des actions intégrant ces repères d'efficacité**. Il est aussi destiné aux porteurs de projets afin qu'ils puissent intégrer ces modalités dans les actions construites. Les repères proposés concernent toute action collective financée par une CFPPA (axe 5 des CFPPA mais peuvent également être utilement mobilisés dans le cadre des actions collectives de l'axe 2 et de l'axe 3).

Les déclinaisons par thématique mettent en évidence plusieurs critères transverses parmi lesquels figurent :

- Les **approches multithématiques** : avoir une approche globale des capacités potentialise l'effet de l'action (par exemple, aborder dans une même action l'alimentation et l'activité physique).
- La **durée et la fréquence des actions** : avoir durablement de l'impact sur les comportements nécessite d'inscrire les actions dans la régularité (*a minima* 1 fois par semaine, plus selon les thématiques) et dans la durée. La durée de douze semaines a démontré son efficacité sur l'ensemble des thématiques.
- L'**implication des participants et la personnalisation des actions** : la co-construction, le lien avec la vie quotidienne, une part importante des actions laissée à la mise en pratique, etc. sont des modalités favorisant l'efficacité des actions.
- La **qualification des intervenants** est essentielle pour s'adapter aux besoins aux participants : disposer d'une formation adéquate semble être un prérequis important.

A noter que toute action en dehors de ces thématiques prioritaires ou n'intégrant pas les critères d'efficacité reste éligible sous réserve de répondre aux attendus de la CFPPA. Les CFPPA doivent cependant veiller à ce que les actions proposées sur des thématiques non prioritaires tendent vers l'adoption durable de comportements favorables à la santé et contribuent à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.



Activité physique

Une action de prévention portant sur l'activité physique devra à la fois promouvoir un mode de vie actif et lutter contre la sédentarité en proposant des activités physiques adaptées aux besoins spécifiques des personnes selon les recommandations définies en termes de type d'activité, fréquence, intensité et durée. L'action devra favoriser l'amélioration et le maintien des capacités à réaliser les tâches quotidiennes tout en réduisant les risques de perte d'autonomie.

Des repères pour réussir une action de prévention portant sur l'activité physique

Les bénéfices de l'activité physique sont nombreux : meilleure santé du cœur et des poumons, muscles et os renforcés, équilibre amélioré, réduction du risque de chutes et de dépression. Chez les personnes de 60 ans et plus, l'activité physique peut prendre des formes variées : loisirs, déplacements (marche, vélo), tâches domestiques, activités ludiques ou activités professionnelles (si la personne travaille encore).

Il est recommandé d'avoir 150 minutes d'activité physique d'intensité modérée par semaine, réparties sur au moins 5 jours. L'activité d'intensité modérée peut par exemple prendre la forme de marche active.

Plusieurs types d'activités sont complémentaires et devraient être intégrés :

- **Renforcement musculaire** (par exemple monter des escaliers)
- **Équilibre** (par exemple pratiquer des mouvements de tai-chi)
- **Souplesse** (par exemple pratiquer des mouvements de yoga)

Si une personne n'est pas en capacité de pratiquer la quantité recommandée, il est tout de même bénéfique qu'elle soit aussi active que ses capacités et son état le permettent.

De manière générale, les recommandations doivent toujours être adaptées à l'individu selon ses capacités et ses éventuelles contraintes de santé. Il est donc important que les activités soient encadrées par un professionnel formé.

L'activité physique est notablement efficace dans la prévention des chutes. Afin de maximiser ses bénéfices, il est utile de suivre quelques principes clés, proposés ci-dessous.

Zoom thématique :

Un focus sur la prévention des chutes par l'activité physique est présenté ci-dessous.



Zoom thématique : 8 repères pour réussir une action de prévention des chutes par l'activité physique

1. Une stratégie préférentielle vers les personnes ayant déjà chuté

Une action de prévention par l'activité physique entraîne plusieurs bénéfices : un renforcement de la confiance en soi, une amélioration de l'adaptation à l'effort et une réduction des risques métaboliques et cardiovasculaires. Pour les personnes ayant déjà chuté, elle diminue la peur de la marche et surtout le risque de présenter une nouvelle chute et toutes les conséquences associées. En d'autres termes, l'activité physique est favorable à toute personne de plus de 60 ans, mais le bénéfice sera majeur pour celles qui ont déjà chuté. Ainsi, pour maximiser leur impact, les actions de prévention des chutes par l'activité physique devraient concerner prioritairement des participants ayant chuté au cours de l'année précédente.

2. Des exercices adaptés

Il convient d'adapter la nature et l'intensité des exercices aux capacités, notamment cognitives, des participants. Une évaluation individuelle des capacités d'activités physiques est nécessaire en début de cycle.

3. L'importance de l'équilibre

Le travail de l'équilibre est déterminant, et doit être présent dans toute activité de prévention des chutes. L'équilibre, en effet, mobilise des circuits cognitifs et moteurs au niveau cérébral qui sont essentiels à la qualité de la marche et à l'adaptation à l'environnement. Il doit représenter 30 à 40 % du temps de la séance. Ces exercices peuvent être associés à des mouvements de tai-chi, gymnastique traditionnelle chinoise.

4. Un engagement sur la durée et dans la vie quotidienne

Les programmes doivent s'étendre sur une période minimale de 12 semaines, à raison de deux ou trois séances hebdomadaires. Chaque séance d'exercices doit durer entre 30 minutes à 1 heure, l'idéal étant de viser une durée d'une heure. Bien que les études n'aient pas mesuré des changements de comportement durables, ces derniers devraient figurer parmi les objectifs des séances de prévention par l'activité physique. L'encadrant doit encourager les participants à intégrer les exercices dans leur vie quotidienne, en dehors des séances, tout en veillant à ce que ces exercices améliorent la qualité de leur marche. Par exemple, il est conseillé de lever les genoux, dérouler le pas et se redresser.

5. Des séances en plusieurs temps

Les sessions sont découpées en plusieurs séquences : étirements pour commencer, mouvements d'équilibre puis de renforcement musculaire avant de finir par de nouveaux étirements ou des exercices de souplesse. Une méthode rythmique utilisant la musique (méthode Dalcrose), a également montré des résultats efficaces sur la prévention des chutes.

6. Des interventions à domicile utiles

Si la stratégie de prévention d'un Département inclut des actions individualisées, des interventions à domicile peuvent être développées. Qu'elles soient réalisées entièrement ou partiellement à domicile, elles devront être supervisées par un professionnel qualifié.

7. Un encadrement professionnel et bienveillant

Les interventions doivent être encadrées par un professionnel formé (kinésithérapeute, enseignant en activité physique adaptée [EAPA], psychomotricien, infirmier spécialisé en promotion de la santé ou tout autre professionnel ayant un diplôme reconnu pour cette activité) et se dérouler dans une ambiance stimulante et empathique pour favoriser l'adhésion des participants.

8. Une approche multi-dimensionnelle

La prévention du risque de chute doit, autant que possible, être intégrée dans une approche globale : la prise en compte de facteurs tels que l'alimentation, la vue, l'adaptation du logement par exemple, améliore l'impact de la démarche engagée. Il est conseillé que les participants à une action de prévention réalisent, en amont, seuls ou avec un professionnel, le questionnaire de l'étape 1 du programme ICOPE de l'Organisation mondiale de la santé et en discutent avec leur médecin traitant.

Interventions non efficaces

Les interventions basées sur l'endurance et la force physique sans inclure d'exercices d'équilibre, n'ont pas démontré une efficacité pour prévenir les chutes. De même, les interventions au domicile non supervisées par un professionnel qualifié se sont révélées inefficaces.

Retrouvez les documents complets ici :

[Synthèse et bonnes pratiques en prévention des chutes par l'activité physique](#)

[Analyse scientifique des actions de prévention des chutes](#)



Alimentation

Une action de prévention portant sur l'alimentation s'intéressera de manière globale aux apports alimentaires répondant aux besoins de l'organisme. Elle visera plus particulièrement à travailler sur la relation que les participants ont avec la nourriture, leurs représentations et leurs besoins afin d'atteindre les recommandations visant un régime adapté et équilibré. Elle pourra intégrer les bonnes pratiques en matière de santé bucco-dentaire.



8 repères pour réussir une action de prévention portant sur la nutrition

1. Combiner apports théoriques et mises en pratique dans les sessions d'éducation nutritionnelle

Pour être efficaces, les séances d'éducation nutritionnelle ne peuvent se limiter à des conseils théoriques. Ainsi, la participation à des ateliers - de cuisine, de dégustation ou d'échange de recettes - a un impact positif sur le comportement alimentaire des personnes de plus de 60 ans.

2. Associer nutrition et activité physique

La dispensation de conseils en activité physique, simultanément aux sessions d'éducation nutritionnelle, montre des résultats encourageants sur deux plans : l'amélioration des comportements alimentaires et la diminution de la sédentarité. Ces conseils peuvent viser à ce que les personnes atteignent les objectifs recommandés : 150 minutes d'activité physique d'intensité modérée ou soutenue, réparties sur plusieurs jours de la semaine ou 4 000 pas par jour pour les personnes de plus de 75 ans.

3. Donner des conseils ciblés pour une évolution progressive

Les stratégies d'intervention devraient inclure des modèles de changement de comportement en utilisant des messages ciblés simples, pratiques et renforcés. Les conseils spécifiques, portant sur une thématique précise telles que la consommation de fruits et légumes, la diversité alimentaire, la qualité des aliments, semblent plus pertinents que des recommandations générales, abstraites et compliquées à mettre en œuvre. La modification des habitudes alimentaires relevant d'un ensemble complexe de comportements, il convient de découper ce processus en plusieurs étapes, aux objectifs plus modestes mais réalistes, qui paraîtront davantage à la portée des participants.

4. Préparer des contenus « sur mesure » en fonction des besoins nutritionnels individualisés

Pour être pertinents, les conseils sur la nutrition et l'activité physique, le cas échéant, doivent être personnalisés et adaptés aux participants. Dans cette optique, chaque personne devrait rencontrer de manière individuelle un professionnel qualifié (diététicien, enseignant d'activité physique adaptée, kinésithérapeute, etc.) pour réaliser une évaluation des besoins nutritionnels, des capacités physiques et du statut socio-économique, afin d'adapter la préparation et la prise des repas. Le professionnel qualifié tiendra compte des attentes individuelles au cours de l'animation du groupe. Il est aussi nécessaire de prendre en compte le soutien social (par exemple, les aidants) ainsi que l'environnement physique des personnes (par exemple, la disponibilité de sentiers pédestres dans le quartier) et de garantir un accès aux professionnels de santé.

5. Adapter l'animation des groupes

Il convient de regrouper les personnes en fonction de leur état de santé. Par exemple, lorsque celles-ci présentent des troubles cognitifs importants, il faudra discerner si elles peuvent participer au groupe ou si un groupe particulier doit être créé, en fonction des contextes. Le professionnel en charge de l'animation veillera à proportionner les messages de prévention sans induire de stigmatisation sociale, culturelle, ou médicale.

6. Impliquer les participants tout au long de la démarche

L'adhésion des seniors est facilitée lorsqu'ils sont associés à l'élaboration du programme et fixent leurs propres objectifs. L'interactivité des sessions, avec des démonstrations et l'utilisation de vidéos, est également un facteur de réussite. Comme pour toute action d'éducation et d'information, la qualité des échanges et l'empathie de l'animateur sont indispensables pour favoriser l'adhésion et l'observance des personnes.

7. Soigner les supports d'information

L'animation de ces séances gagne à s'appuyer sur des supports - par exemple des livrets - co-construits avec les participants et adaptés au public concerné (vocabulaire accessible, fiches et schémas explicatifs, taille des caractères typographiques). Des carnets de suivi peuvent faciliter la mise en pratique des conseils sur l'alimentation.

8. Travailler sur la durée

Il est conseillé de déployer des séances d'éducation nutritionnelle hebdomadaires de 30 à 60 minutes sur une période minimale de 12 semaines. Ensuite, ces interventions en présentiel peuvent avantageusement être prolongées par un suivi téléphonique régulier afin d'encourager les personnes de plus de 60 ans, à maintenir les comportements acquis. Le carnet personnel de suivi peut permettre au participant de continuer une auto-évaluation de son alimentation.

Interventions non efficaces

Les interventions qui n'étaient pas efficaces pour modifier les comportements alimentaires comprenaient des conseils non adaptés aux besoins spécifiques des participants et des contacts trop limités entre l'animateur et les participants. Une intervention de trop courte durée et sans suivi apparaît également inefficace.

Retrouvez les documents complets ici :

[Synthèse et bonnes pratiques en nutrition](#)

[Analyse scientifique des actions de nutrition](#)



Santé auditive

Une action de prévention portant sur la préservation de l'audition abordera les expositions excessives au bruit, la nécessité de protéger ses oreilles contre les dommages et altérations et informera sur l'intérêt de consulter un professionnel de santé de manière préventive ou dès qu'une altération se manifeste.

A venir - Cette définition sera prochainement complétée par des repères afin d'accompagner la mise en œuvre d'actions de prévention portant sur la santé auditive.



Santé cognitive

Une action de prévention portant sur la santé cognitive visera la préservation des fonctions mentales requises pour le maintien des liens sociaux, le sentiment d'être utile et la mobilisation des aptitudes permettant de fonctionner de manière autonome². Elle aura ainsi pour objectif de prévenir l'altération des fonctions cognitives c'est-à-dire les capacités de notre cerveau à traiter, utiliser et mémoriser des informations. Ces fonctions incluent la mémoire, l'attention, le langage, les fonctions dites exécutives (planification, organisation, résolution de problèmes), la perception et l'orientation spatiale ainsi que la vitesse de traitement des informations.



Repères pour promouvoir la santé cognitive et prévenir les troubles cognitifs

1. Mettre en place des actions collectives basées sur le mode de vie

Les interventions sur le mode de vie sont efficaces pour améliorer les fonctions cognitives globales et/ou prévenir la survenue de troubles cognitifs.

2. Proposer des séances d'activité physique

Les résultats analysés convergent pour montrer des effets positifs modérés de l'activité physique sur la santé cognitive des personnes âgées de plus de 60 ans.

- **Privilégier l'activité physique d'intensité modérée à élevée, de type aérobie ou renforcement musculaire et dans l'idéal combiner les deux.**

La danse, le taekwondo et les exercices issus de la médecine traditionnelle chinoise sont les plus représentés dans les publications. Cela ne signifie pas que les autres activités physiques sont inefficaces.

- **Fixer un objectif d'au moins 3 à 6 heures d'activité physique par semaine**

Les objectifs de volume hebdomadaire varient selon le type et l'intensité des activités pratiquées.

- **Prévoir un programme d'activité physique d'au moins 12 semaines et recourir à un professionnel formé pour encadrer les séances**

Se référer aux repères « Activité physique ».

- **Associer séances encadrées et en autonomie**

Les programmes doivent comprendre au moins une séance par semaine encadrée par un professionnel formé combinée à des séances en autonomie à domicile, à un rythme adapté à chaque participant.

² D'après l'Institut national de santé publique du Québec

3. Favoriser la stimulation cognitive

- **Organiser des ateliers collectifs intégrant des exercices variés et de difficulté progressive, adaptés aux participants**

La participation à des ateliers de réminiscence, l'utilisation de jeux de société et le recours à des programmes numériques d'entraînement cognitif ont été spécifiquement étudiés. Cela ne préjuge pas de l'inefficacité des autres modalités de stimulation cognitive.

- **Prévoir un programme de stimulation cognitive d'au moins 12 semaines**

Cette durée minimale correspond à la moyenne des interventions analysées.

- **Associer séances encadrées et en autonomie**

Les programmes de stimulation cognitive doivent comprendre au moins une séance par semaine encadrée par un professionnel formé combinée à des séances en autonomie à domicile, à un rythme adapté à chaque participant.

- **Confier l'élaboration du programme de stimulation cognitive à un professionnel de santé expérimenté**

Les programmes de stimulation cognitive doivent être conçus par un professionnel de santé avec de l'expérience dans la prise en charge des troubles cognitifs (neuropsychologue, orthophoniste...). Ils peuvent être mis en œuvre par des professionnels formés au programme.

4. Transmettre des conseils nutritionnels

Se référer aux repères « Alimentation ».

5. Combiner les interventions (activité physique et stimulation cognitive) pour gagner en efficacité

Les interventions combinées associant activité physique et stimulation cognitive semblent efficaces pour améliorer les fonctions cognitives globales et/ou prévenir la survenue de troubles cognitifs.

- **Associer activité physique et stimulation cognitive et d'autres interventions**

Ces interventions combinées peuvent également inclure d'autres interventions comme les conseils nutritionnels et la surveillance des facteurs de risque vasculaire.

Interventions non efficaces

Les interventions basées sur la pleine conscience et la seule lutte contre la sédentarité ne sont pas efficaces pour prévenir les troubles cognitifs.

Retrouvez prochainement les documents complets sur le site de la CNSA :

[Centre de ressources et de preuves | CNSA.fr](https://cnsa.fr)



Santé mentale

Une action de prévention traitant la santé mentale axera ses objectifs sur l'amélioration des compétences

psychosociales du participant tout en prenant en compte ses conditions de vie, les ressources qu'il peut mobiliser et les événements de sa vie. Elle favorisera la capacité du participant à se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, et contribuer à la vie de sa communauté.

Selon l'OMS, la santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler de manière productive et fructueuse, et d'apporter une contribution à sa communauté.

La santé mentale est influencée par de multiples facteurs et déterminants qui interagissent entre eux, tout au long de la vie. Ils concernent aussi bien l'individu que son environnement.

Une action de promotion de la santé mentale devra intégrer les dimensions suivantes :

- **le bien-être psychologique** (relatif au sentiment de compétence, de sens et de cohérence avec ses valeurs),
- le bien-être émotionnel (relatif au sentiment de bonheur et à la satisfaction envers la vie), et/ou,
- le bien-être social (relatif au rapport à la communauté et à la société, notamment au sentiment d'appartenance).

Zoom thématique :
Les 8 repères ci-dessous développent la notion de bien-être psychologique.

Ces dimensions permettent à chaque individu de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler de manière productive, et d'apporter une contribution à la communauté. Elles favoriseront la capacité du participant à atteindre son potentiel par l'amélioration des compétences psychosociales en tenant compte de ses conditions et de son parcours de vie.

De nature multidimensionnelle, et au-delà de la dimension individuelle, la santé mentale est aussi déterminée par un ensemble complexe de pressions et de vulnérabilités d'ordre social et structurel.



Zoom thématique : 8 repères pour réussir une action de prévention portant sur le bien-être psychologique

1. Cibler les publics présentant des difficultés

Afin d'optimiser leur impact, les interventions doivent s'adresser en priorité aux personnes de 60 ans présentant des difficultés de santé, physiques (sédentarité, inactivité), sociales (isolement, ayant peu de contacts sociaux), psychologiques (tristesse, discours négatif sur leur vécu) et socioéconomiques (faibles revenus et niveau d'éducation).

2. Mobiliser les compétences psychosociales

Les stratégies les plus efficaces pour renforcer le bien-être psychologique s'appuient sur le développement des compétences psychosociales. La compétence psychosociale est la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. C'est également la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, au sein de sa culture et de son environnement. Ces compétences sont de trois ordres : cognitives (résolution de problèmes, fixation d'objectifs, gestion des activités de la vie quotidienne) ; émotionnelles (expression et gestion des émotions de façon positive) ; sociales (renforcement des liens sociaux, de la participation et de la collaboration sociale). Pour approfondir ce concept-clé, des ressources sont notamment accessibles sur le site de Santé publique France (ici appliquées à un jeune public) : [Compétences psychosociales](#).

3. Proposer des contenus personnalisés

Les interventions doivent être adaptées aux besoins, aux capacités et aux préférences de chaque personne. La co-construction des programmes avec les participants (besoins et attentes de chacun) est nécessaire afin de favoriser leur adhésion. La possibilité d'options personnalisées permet ainsi de renforcer la prise de décision et de donner plus de sens à l'activité. De la même manière, la participation sociale au sein du groupe contribue à la continuité des actions en stimulant la motivation et la confiance en soi des participants.

4. Des actions structurées pour résoudre les obstacles de la vie quotidienne

La co-construction des actions est une étape qui permet d'établir un cadre structurant les activités, favorisant les changements d'habitudes de vie et la résolution de problèmes liés à la santé, aux relations sociales ou aux déplacements. Les interventions comprennent des instructions spécifiques sur la façon d'aborder les obstacles de la vie quotidienne.

5. S'engager sur la durée

Il est conseillé de déployer des programmes pendant au moins trois mois, avec deux séances par semaine, d'une durée comprise entre une et deux heures chacune.

6. Recourir à un encadrement spécialisé

Les séances doivent être encadrées par des professionnels de santé spécialisés en psychologie et psychiatrie, et/ou dans le domaine d'activité (enseignant en activité physique adapté, ergothérapeute, musicothérapeute...), notamment formés à la mobilisation des compétences psychosociales. Les approches en présentiel sont à privilégier.

7. Des actions multimodales et multithématiques

Le bien-être psychologique recouvrant des dimensions multiples, mieux vaut intégrer plusieurs activités. Les programmes doivent reposer sur une combinaison d'activités telles que des activités physiques (yoga, marche, exercices de résistance, danse, baignade...), artistiques (chant, écriture...), ou sociales (planification d'objectifs, sorties, mise en place de routines quotidiennes favorables à la santé...).

8. Faciliter durablement le recours aux ressources du quotidien

Il est essentiel que les interventions incluent un volet d'informations sur les ressources disponibles, qu'elles soient sociales (professionnels spécialisés, bénévoles issus de la communauté locale), économiques et matérielles (gratuité des activités, mise à disposition gratuite de matériel), ou encore liées à la mobilité (informations sur l'offre de transports publics). Selon les situations, cette information est suffisante pour l'utilisation des ressources existantes. Mais pour certaines populations vulnérables, une approche proactive est nécessaire pour lever les freins à l'accès aux activités proposées.

Dans ce cadre, des actions ciblées peuvent être mises en place, telles que des formations à la maîtrise des transports publics, qui renforcent l'autonomie des participants en leur offrant une expérience directe de l'utilisation des transports. Des sorties peuvent être organisées pour faciliter la découverte et l'appropriation des services publics et des infrastructures locales, permettant aux participants d'expérimenter directement le contenu des interventions.

En fonction des contextes et des besoins identifiés, un soutien complémentaire, y compris financier, pourrait être envisagé pour accompagner cette démarche.

Interventions non efficaces

Les expériences reposant uniquement sur des appels téléphoniques, ainsi que les interventions non personnalisées ou insuffisamment ciblées sur les publics présentant des difficultés, n'ont pas montré d'efficacité.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'arguments suffisant pour considérer que les activités médiées par le digital ont la même efficacité que celles en présentiel.

Retrouvez les documents complets ici :

[Synthèse et bonnes pratiques en prévention du bien être psychologique](#)

[Analyse scientifique des actions en prévention du bien-être psychologique](#)



Santé visuelle

Une action de prévention portant sur la préservation de la santé visuelle sensibilisera à la prévention des facteurs de risques, aux causes et aux conséquences d'une altération de la vision et informera sur l'intérêt de consulter un professionnel de santé de manière préventive ou dès qu'une altération se manifeste.

A venir - Cette définition sera prochainement complétée par des repères afin d'accompagner la mise en œuvre d'actions de prévention portant sur la santé visuelle.

Grille de sélection des actions de prévention : guide d'utilisation

Septembre 2025

Centre de ressources et preuves



Introduction

Ce guide vise à accompagner l'utilisation de la grille de sélection des actions de prévention de la perte d'autonomie, un outil mis à disposition des Commissions des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) par le Centre de ressources et de preuves (CRP) de la CNSA.

Cette grille de sélection a été construite en s'appuyant sur les outils existants et grâce à plusieurs ateliers participatifs réalisés courant 2025. Cet outil a pour objectif de guider et faciliter l'instruction des dossiers reçus par les CFPPA. En cohérence avec les autres outils proposés par le CRP (cahier des charges, trame d'appel à projet), cette grille intègre les critères essentiels à la sélection d'actions de prévention de la perte d'autonomie et les priorise pour accompagner les décisions des CFPPA.

Après la diffusion d'une version sous format Word dès mars 2025, une version automatisée sous Excel est proposée, avec l'appui du cabinet Domelia Conseil.

Cette version Excel comprend une automatisation des notations et la production de statistiques et de graphiques. Si elle permet un usage clé en main et automatisé, son bon fonctionnement est conditionné par le caractère en partie figé de son format. Ce guide permet d'explicitier le fonctionnement et les adaptations possibles ou non de cet outil.

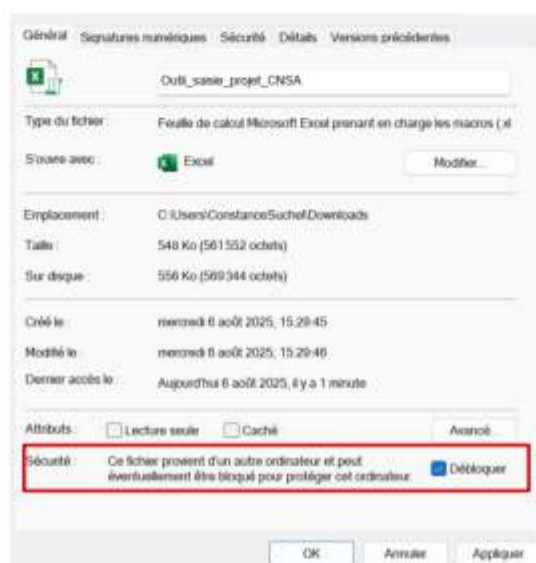
Introduction	2
Préalable à l'utilisation : déblocage des macros	3
Contenu et principales fonctionnalités.....	3
Structure générale	3
Remplissage par l'utilisateur de l'onglet « Liste projets »	4
Données disponibles dans l'onglet « Statistiques » :	5
Graphiques disponibles dans l'onglet « Graphiques »	5
Questions fréquentes	6
Pourquoi certaines cellules ne sont pas modifiables ?	6
Comment ajouter des critères de sélection ?	6
Comment sont intégrés les axes 4 et 6 ?	6
Annexes : mises en forme automatisées dans l'onglet « Liste projets »	7

Préalable à l'utilisation : déblocage des macros

La grille de sélection sous format Excel comprend des macros. Leur utilisation requiert l'acceptation de certains droits sur l'ordinateur de l'utilisateur.

La procédure est simple :

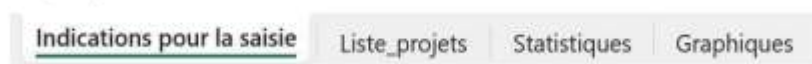
- Après avoir enregistré l'outil, faire un clic droit sur celui-ci
- Cliquer sur « Propriétés »
- Cocher la case « Débloquent » de la section « Sécurité »
- Valider en cliquant sur « OK » ou « Appliquer » (cf. capture d'écran ci-dessous).



Contenu et principales fonctionnalités

Structure générale

- L'outil contient 4 onglets :
 - Indications pour la saisie
 - Liste projets
 - Statistiques
 - Graphiques



Remplissage par l'utilisateur de l'onglet « Liste projets »

- L'utilisateur est invité à compléter l'onglet « **Liste_projet** », où chaque ligne correspond à un projet.

Grille de sélection CFPPA - Département ...		Iden					
Nom du projet	Nom du porteur	Statut	Bilan	Axe	Couvre une ou plusieurs thématiques prioritaires	Thématique prioritaire n°1	Thématique prioritaire n°2
Projet factice 1	Porteur A	Renforcement d'une action	Oui	Axe 5 : développement d'autres actions collectives de prévention	Oui	Activité physique	Santé

- L'outil est configuré pour la saisie directe d'une réponse ou la sélection parmi une liste de réponses les différentes informatives relatives à un projet :
 - Identification du projet** : colonnes C à N
 - Conditions d'éligibilité** : colonnes O à R
 - Pour les axes 3 et 5, **critères de sélection** (colonnes S à AE), répartis en 4 sujets principaux :
 - Problématique (problématique de santé identifiée et besoins de la population ciblée)
 - Public (ciblage du public pertinent pour l'action)
 - Intervenants
 - Moyens (capacité à réaliser l'action sur le territoire)
- Ces critères sont associés à des puces de couleur selon 4 modalités :
- « Oui, totalement » : Puce verte
 - « Oui, partiellement » : Puce jaune
 - « Non, peu » : Puce rouge
 - « Non, pas du tout » : Puce noir
- Les éléments sur le **montant du projet** (Colonne AL à AN)
 - Les éléments sur la **décision de la CFPPA** (Colonne AO à AR)
- Avec le remplissage des différentes informations, plusieurs mises en forme et calculs sont réalisés par l'outil, en particulier une note sur 20 pour le projet (colonne AK). L'intégralité de ces mises en forme automatisées sont listées en annexe de ce document.

Données disponibles dans l'onglet « Statistiques » :

L'ensemble des calculs basés de la liste des projets sont automatisés dans l'onglet « Statistiques ». Il est possible de changer autant de fois que nécessaire les données sur l'onglet « liste_projets », les formules intègrent les modifications au fur et à mesure.

NB : Une donnée est à ajouter manuellement, à savoir le budget de la CFPPA, dans la cellule D6.

Les diverses informations mises en forme dans la feuille « Statistiques » sont :

- **Nombre de dossiers reçus**
- **Suivi du budget** (budget disponible de la CFPPA et suivi de la consommation de celui-ci). NB : il est nécessaire d'intégrer manuellement le budget de la CFPPA, dans la cellule D6.
- **Nature des projets** (informations sur les éléments d'identification des projets) avec une distinction entre les axes 3 et 5, les axes 4 et 6 et les statistiques globales portant sur les 4 axes.
- **Éligibilité** (informations sur les 3 critères des conditions d'éligibilité)
- **Analyse des critères de sélection** pour les projets des axes 3 et 5
 - A. Problématique de santé et les besoins (informations sur les 4 critères du bloc A)
 - B. La capacité du porteur à cibler le public pertinent pour l'action (informations sur les 3 critères du bloc B)
 - C. La capacité du porteur à disposer des intervenants pertinents (informations sur le critère du bloc C)
 - D. La capacité du porteur à réaliser l'action sur le territoire (informations sur les deux critères du bloc D)
- **Notation sur 20** pour les projets des axes 3 et 5
- **Activité des porteurs** (informations sur les porteurs avec un seul projet ou plusieurs projets). Tous les axes sont pris en compte.
- **Financements** (informations sur les financements demandés pour les projets). Tous les axes sont pris en compte.
- **Notation des critères** (informations des notations sur 5 pour chaque bloc), portant uniquement sur les axes 3 et 5.

Graphiques disponibles dans l'onglet « Graphiques »

11 graphiques ont été créés pour permettre de visualiser automatiquement les éléments statistiques.

- **Statut de l'action** (tous axes confondus)
- **Axes des actions** (tous axes confondus)
- **Thématiques abordées** ainsi que projets multithématiques (uniquement axe 3 et 5)
- **Public ciblé** par les projets (uniquement axe 3 et 5)

- **Eligibilité** des projets (tous axes confondus)
- **Notation** des projets (uniquement axe 3 et 5)
- **Montants sollicités** par les projets (Tous axes confondus)
- **Notation pour les différents critères** A, B, C, D (uniquement axe 3 et 5)

Questions fréquentes

Pourquoi certaines cellules ne sont pas modifiables ?

Certaines cellules de l'outil ne peuvent pas être sélectionnées ou modifiées : il s'agit de calculs automatisés, permettant de produire les notations, statistiques et graphiques. Par exemple, la note sur 20 est calculée automatiquement, en fonction du remplissage des critères de sélection.

Comment ajouter des critères de sélection ?

Dans l'onglet « Liste_projets », il est possible d'intégrer d'autres critères de sélection, à partir de la colonne AU. A noter cependant que les critères de sélection ainsi ajoutés ne sont pas intégrables à la notation sur 20.

Il est également possible d'ajouter à la fin des feuilles « Statistiques » et « Graphiques » des analyses complémentaires sur la base des critères ajoutés.

Comment sont intégrés les axes 4 et 6 ?

Pour disposer d'une vision d'ensemble de l'éligibilité et du financement par les CFPPA, les axes 4 et 6 ont été intégrés à cette grille.

Cependant, les critères de sélection proposés concernent des actions traitant exclusivement de la prévention de la perte d'autonomie. Aussi, ils ne sont pas adaptés aux projets portant sur l'axe 4 et 6. Lorsqu'un projet relève de l'un de ces axes, les colonnes dédiées aux critères de sélection s'affichent en gris. D'autres critères de sélection peuvent en revanche être ajoutés à partir de la colonne AU (cf. question précédente).

Vous utilisez l'outil, vous souhaitez partager votre expérience ou vous avez des idées d'amélioration ? N'hésitez pas à contacter l'équipe du CRP :
centreressources@cnsa.fr

Annexes : mises en forme automatisées dans l'onglet « Liste projets »

La grille de sélection sous Excel comprend différentes mises en forme automatiques. En cas de difficultés, vous pouvez vous référer ci-dessous aux explications sur ces différentes automatisations.

Mise en forme globale

- Une mise en forme automatique permet de mettre en évidence les cellules à remplir, à savoir **un fond bleu**, notamment dans les colonnes suivantes :
 - Identification du porteur : colonnes C à N
 - Conditions d'éligibilité : colonnes O à R
 - Critères de sélection : colonnes S à AE
 - Montant du projet : colonne AL à AN
- Si l'axe sélectionné pour le projet est l'axe 4 ou 6, les cellules ne nécessitant aucun remplissage sont remplies en gris foncé (cf. infra sur questions fréquentes)

Identification du projet

- Une **mise en forme automatique sur les thématiques** permet de mettre en évidence des incohérences :
 - Si une même thématique est renseignée 2 fois, la police des doublons devient jaune et passe en gras
 - Si la colonne « Couvre une ou plusieurs thématiques prioritaires » est renseignée par « Non » et qu'une thématique prioritaire est renseignée, le fond de la cellule concernée devient rouge
 - Si la colonne « Couvre une ou plusieurs thématiques prioritaires » est renseignée par « Non », la cellule « Thématique autre » devient orange pour signaler que celle-ci doit être remplie

Conditions d'éligibilité

- Si un des critères d'éligibilité est « non » (colonnes O à Q), l'éligibilité globale est « non » (colonne R). Dans ce cas, les cellules qui suivent sont grisées.

Critères de sélection du projet et notation

- Pour les projets des axes 3 et 5, chacune des sections de critères de sélection (A, B, C et D) ont une **notation individuelle automatique** visible dans les colonnes AG à AJ :
 - A. Problématique : 4 critères (Colonne AG)
 - B. Public : 3 critères (Colonne AH)
 - C. Intervenant : 1 critère (Colonne AI)
 - D. Moyens : 2 critères (Colonne AJ)
- Un gradient de couleur (de rouge à vert) est attribué à ces critères de notation

- Une mise en forme automatique est appliquée à la notation sur 20 : si la note est inférieure ou égale à 10, la cellule note sur 2 s'affiche en rouge.

Montant du projet

- Une mise en forme automatique sur les montants financiers permet de mettre en évidence les incohérences :
 - Si le contenu de la cellule « Montant sollicité à la CFPPA » est supérieur au « Montant total du projet », le « Montant sollicité à la CFPPA » passe en rouge
 - Si le « Montant total accordé par la CFPPA » est supérieur au « Montant sollicité à la CFPPA », le « Montant total accordé par la CFPPA » passe en rouge
 - Si le « Taux de financement par la CFPPA » est supérieur à 100 %, le pourcentage s'affiche en rouge
 - Si « Accord financement » est renseigné par « Pluriannuel » mais que le « Montant annuel » est égal au « Montant total accordé par la CFPPA », « Pluriannuel » et le « Montant annuel » s'affichent en rouge.
 - Si « Accord financement » est renseigné par « Pluriannuel » ou « Annuel » mais que le « Montant annuel » est supérieur au « Montant total accordé par la CFPPA », « Pluriannuel » / « Annuel » et le « Montant annuel » s'affichent en rouge.



cnsa.fr

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

monparcourshandicap.gouv.fr



CNSA
66, avenue du Maine – 75682 Paris cedex 14
Tél. : 01 53 91 28 00 – contact@cnsa.fr





2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260408-339124-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 20 avril 2026

Publié le 20 avril 2026

Notifié le 10 avril 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 07 AVRIL 2026
SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Suite à la convocation en date du 23 mars 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DAR COURT, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, François-Xavier CADART donne pouvoir à Marie CIETERS, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Frédérique SEELS donne pouvoir à Doriane BECUE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Patrick VALOIS, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Monique EVRARD.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Maël GUIZIOU, Didier MANIER, Michel PLOUY.

OBJET : Convention Pack Nouveau Départ pour les femmes victimes de violences conjugales et

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention départementale relative au Pack Nouveau Départ dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;
 - d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les fiches d'engagement de détecteur et de référent sectoriel dans les termes des projets ci-joints en annexes 2 et 3 ;
 - d'attribuer 13 aides financières de fonctionnement à 13 partenaires pour un montant total de 188 500 € en 2026 telles que présentées dans le rapport et reprises dans le tableau ci-joint en annexe 4 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les 13 conventions de fonctionnement entre le Département et les 13 associations porteuses des projets structurants comme présentées dans l'annexe 4, dans les termes du projet ci-joint en annexe 5.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 22.

En raison des fonctions professionnelles exercées par un membre de sa famille au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Madame FAUCHILLE ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame VANPEENE et Monsieur MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ).

Monsieur HIRAUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Monsieur DELANNOY. Ce dernier n'était plus présent au moment du vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 11 h 30.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT



**Convention de partenariat relative à l'expérimentation du Pack nouveau départ
pour les victimes de violences conjugales
dans le département du Nord**

Entre,

L'État, représenté par Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du département du Nord,
et

Le conseil départemental du Nord, représenté par Christian Poirer, président,
et

La caisse d'allocations familiales du Nord, représentée par Véronique Delcourt, présidente,
et

La mutualité sociale agricole du Nord Pas-de-Calais, représentée par Dominique Vermeulen, président,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la sécurité sociale ;
Vu le règlement de l'Union européenne 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
Vu le décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social ;
Vu le référentiel relatif au traitement des données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'accompagnement social des personnes en difficulté du 11 mars 2021 ;
Vu les circulaires du Premier ministre du 3 septembre 2021 et du 7 janvier 2022 relatives à la gouvernance territoriale en matière de lutte contre les violences conjugales ;
Vu la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 liant la Caisse centrale de mutualité sociale agricole et l'État ;
Vu la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 liant la Caisse nationale des allocations familiales et l'État ;
Vu les mesures issues du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales ;
Vu le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » 2023-2027 ;
Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020/2024 et le plan départemental de prévention de la délinquance du département du Nord qui en découle ;
Vu l'accord national de partenariat relatif à l'expérimentation du Pack Nouveau Départ pour les victimes de violences conjugales du 23 décembre 2025 ;
Vu la délibération DGAEFS-SG/2026/123 du Conseil départemental du Nord du 7 avril 2026 ;

Préambule

Depuis 2017, grâce à l'impulsion décisive du Grenelle de lutte contre les violences conjugales notamment, une action d'ampleur a été conduite pour mieux repérer les violences conjugales, mieux protéger les personnes victimes et mieux lutter contre la récurrence des auteurs.

Dans le Nord, cela s'est traduit entre autre choses par :

- L'augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences, pour atteindre 330 en 2025 ;
- La multiplication des lieux ressources pour les victimes, avec la création de plusieurs accueils de jour dans des lieux qui en étaient dépourvus (Fourmies, Dunkerque, Valenciennes) ;
- La hausse du nombre d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, pour atteindre 20 en 2026.

L'expérimentation du « Pack nouveau départ » a été annoncée en septembre 2022. Son objectif est de lever les obstacles au départ des personnes victimes et de sécuriser leur parcours de sortie des violences conjugales. Il s'agit d'organiser une prise en charge rapide et coordonnée, avec un accompagnement personnalisé à même de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Dans ce cadre, les acteurs du département du Nord s'engagent à mettre en œuvre le Pack nouveau départ, sous la responsabilité de la Préfecture.

Article 1. Objet

La présente convention définit les conditions de partenariat et d'implication des signataires dans la mise en œuvre du Pack nouveau départ dans le département du Nord.

Article 2. Périmètre du Pack nouveau départ

Le Pack nouveau départ s'adresse à toute personne ayant une résidence administrative dans le département du Nord, se déclarant victime de violences conjugales et exprimant le souhait de quitter l'auteur de violences, quels que soient son sexe, sa situation matrimoniale et la régularité de son séjour sur le territoire français et sans aucun autre critère qui en conditionne son bénéfice.

Il vise à faciliter une séparation pérenne des auteurs de violences conjugales, en améliorant le repérage des personnes victimes, en sécurisant et en priorisant leur prise en charge.

Il repose sur l'organisation, à l'échelle du département, d'un « parcours » mobilisant tous les acteurs en relation avec les personnes victimes de violences conjugales, en dehors de toutes situations d'urgence prises en charge par les dispositifs de droit commun. Il est coordonné par le Conseil départemental du Nord.

Il est déployé sur le territoire de Valenciennes à partir de 2026, avant d'être étendu sur l'ensemble du département en 2026 et 2027.

Article 3. Modalités du déploiement

Le Pack nouveau départ est piloté et animé par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, sous l'autorité du préfet du Nord en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux mobilisés dans la prévention et la lutte contre les violences conjugales.

Acteur coordinateur (Conseil départemental du Nord)

Son rôle en tant que coordinateur du Pack nouveau de départ est de :

- Réceptionner les fiches de saisine des tiers détecteurs ;
- Mettre en place une procédure sécurisée de transmission des informations par les tiers détecteurs (boîte courriel ou plateforme) ;
- Contacter la personne victime pour apprécier sa situation et notamment vérifier si elle bénéficie déjà d'un accompagnement social ;
- Identifier l'acteur qui aura la charge de l'accompagnement social adapté et personnalisé ;

- S'assurer de l'activation des leviers du Pack nouveau départ par l'acteur chargé de l'accompagnement social, lever les éventuels blocages et relayer les dysfonctionnements à l'institution pilote ;
- Procéder à l'évaluation du Pack nouveau départ en appui de la préfecture ;
- Sécuriser le suivi des situations orientées vers le Pack Nouveau départ par une inscription au registre de la Cnil.

Tiers détecteurs

Leur rôle est de présenter à la personne victime le Pack nouveau départ, afin de :

- L'informer de son contenu et des possibilités qu'il offre ;
- Recueillir sa parole, notamment son souhait d'engager des démarches pour quitter le conjoint violent ;
- Transmettre la fiche de saisine, après recueil de son consentement, à l'acteur coordinateur ;

Accompagnants sociaux

Leur rôle est d'assurer l'accompagnement global de la personne :

- Réaliser un « aller-vers » la personne victime dans les meilleurs délais à la suite de l'orientation ;
- Évaluer ses besoins pour sécuriser la décision de départ et proposer un plan d'action adapté ;
- Assurer l'accompagnement social sur la durée nécessaire à la personne ;
- Identifier et solliciter les référents à même de répondre aux différents besoins de la personne victime et en rendre compte au service coordinateur.

Référents sectoriels

Leur rôle est d'accélérer et d'optimiser les réponses aux personnes victimes :

- Respecter les engagements prévus dans les fiches transmises à la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité ;
- Réceptionner les demandes relayées par les travailleurs sociaux accompagnants ;
- Réaliser les démarches nécessaires dans les délais prévus et informer les travailleurs sociaux accompagnants de leur effectivité ;
- Informer l'acteur coordinateur de la mise en œuvre du parcours de la personne et des délais dans lesquels les services sont activés.

Article 4. Engagements et responsabilités respectifs des signataires

Article 4.1. La Préfecture

Au titre du pilotage du Pack nouveau départ, la Préfecture, avec l'appui de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, s'engage à :

- Piloter et animer les travaux visant à la mise en œuvre du Pack nouveau départ sur le territoire, notamment la constitution d'un réseau de « tiers détecteurs » et de « référents sectoriels » ;
- Définir les modes opératoires et outils en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et organiser des actions de formation et de sensibilisation ;
- Suivre le bon déploiement du Pack nouveau départ sur le territoire, au travers notamment d'instances *ad hoc* permettant, si nécessaire, de débloquent des situations complexes et faciliter l'adoption de mesures rectificatives, et définir des indicateurs de suivi ;
- Faire connaître le Pack nouveau départ à l'échelon départemental auprès des acteurs concernés et du grand public.

Article 4.2. Le conseil départemental

4.2.1. Lorsqu'il assure la coordination du Pack nouveau départ :

Le Conseil départemental du Nord s'engage à :

- Réceptionner les fiches de saisine des tiers détecteurs ;
- Mettre en place une procédure sécurisée de transmission des informations par les tiers détecteurs (boîte courriel ou plateforme) ;

- Contacter la personne victime pour apprécier, selon des modalités définies par la CAF, sa situation et notamment vérifier si elle bénéficie déjà d'un accompagnement social ;
- Identifier l'acteur qui aura la charge de l'accompagnement social adapté et personnalisé ;
- S'assurer de l'activation des leviers du Pack nouveau départ par l'acteur chargé de l'accompagnement social, lever les éventuels blocages et relayer les dysfonctionnements à l'institution pilote ;
- Procéder à l'évaluation du Pack nouveau départ en appui de la préfecture ;
- Sécuriser le suivi des situations orientées vers le Pack Nouveau départ par une inscription au registre de la Cnil.

4.2.2. Lorsqu'il assure l'accompagnement social :

Le Conseil départemental du Nord s'engage à :

- Réaliser un « aller-vers » la personne victime dans les meilleurs délais à la suite de l'orientation, pour les publics relevant de son champ de compétence ;
- Évaluer ses besoins pour sécuriser la décision de départ et proposer un plan d'action ;
- Assurer l'accompagnement social ;
- Identifier et solliciter les référents à même de répondre aux différents besoins de la personne victime et en rendre compte à l'acteur coordinateur.

En cas de situation grave et urgente, le travailleur social oriente la victime vers les circuits définis localement et selon le droit commun.

Article 4.3. La Mutualité sociale agricole (MSA)

La MSA du Nord-Pas-de-Calais respecte les engagements définis à l'article 4.2.2 auprès des ressortissants du régime agricole.

Article 4.2 La Caisse d'allocations familiales (CAF)

La Caf du Nord respecte les engagements définis à l'article 4.2.2 auprès des publics relevant de son champ de compétence (familles avec enfant à charge).

Article 5. Engagements réciproques des signataires

Les signataires de la présente convention s'engagent à :

- Mobiliser leurs services respectifs pour la mise en œuvre du Pack nouveau départ et, le cas échéant, organiser la sensibilisation et la formation de leurs agents ;
- Contribuer aux travaux concourant au déploiement et au suivi de cette expérimentation ;
- Promouvoir le Pack nouveau départ dans leurs actions de communication respectives ;
- Respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement de l'Union européenne 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) ;
- Respecter la confidentialité des échanges et informations relatifs à cette expérimentation.

Article 6. Suivi et évaluation

Un comité stratégique piloté par la Préfecture du Nord se réunit régulièrement pour s'assurer de l'exécution de la présente convention et de sa déclinaison opérationnelle. Il rassemble les représentants des signataires et, le cas échéant, de leurs services.

Cette instance veille au bon déploiement du Pack nouveau départ et propose, en tant que de besoin, des ajustements aux modes opératoires, sans modification des engagements et responsabilités des parties prenantes énoncés aux articles 4 et 5.

Elle assure également l'évaluation de la mise en œuvre du Pack nouveau départ, en s'appuyant sur les indicateurs annexés à la présente convention.

Article 7. Durée, modification et résiliation de la convention

La présente convention est conclue et prend effet à compter de sa signature jusqu'au 30 septembre 2026.

Toute modification de la présente convention ne pourra être prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les parties signataires.

Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception adressée à chacune des autres parties. La résiliation de la convention prendra effet un mois après la réception de cette lettre.

Article 8. Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lille.

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord Bertrand Gaume	Le président du Conseil départemental du Nord Christian Poirer
La présidente de la caisse d'allocations familiales du Nord Véronique Delcourt	Le président de la mutualité sociale agricole du Nord Pas-de-Calais Dominique Vermeulen

INDICATEURS DE SUIVI LOCAUX

Intitulé de l'indicateur	Périodicité	Objectif de l'indicateur	Suivi de la donnée
Volet tiers détecteur			
Nombre de personnes intégrant le PND	Mensuelle	Mesurer le niveau d'adhésion des personnes à la proposition du PND	Coordinateur
Genre des personnes intégrant le PND	Mensuelle	Evaluer l'universalité de l'offre	Coordinateur
Type de tiers détecteurs	Mensuelle	Observer l'implication des acteurs détecteurs dans le PND	Coordinateur
Nombre de tiers détecteurs ayant signé un engagement PND	Semestrielle	Observer l'implication des acteurs détecteurs dans le PND	DDFE
Type de tiers détecteurs ayant signé un engagement PND	Semestrielle	Observer la dimension partenariale mobilisée au titre du PND	DDFE
Volet coordination			
Délai moyen entre la réception d'une fiche de saisine et l'entretien de premier contact avec la personne victime	Mensuelle	Mesurer la réactivité des acteurs devant une saisine PND	Coordinateur
Nombre d'orientation vers un accompagnant	Mensuelle	Mesurer l'adhésion des personnes vers l'accompagnement	Coordinateur
Taux d'éligibilité au PND à la suite de l'entretien de premier contact	Mensuelle	Mesurer l'efficacité de l'orientation des tiers détecteurs	Coordinateur
Nombre de situations de blocage transmises	Mensuelle	Mesurer le respect des engagements des acteurs impliqués dans le PND	DDFE
Type de référents sectoriels identifiés en blocage	Mensuelle	Mesurer le respect des engagements des acteurs impliqués dans le PND	DDFE
Volet accompagnement			
Type de service accompagnant	Mensuelle	Observer la diversité des services sociaux proposant un accompagnement social	Coordinateur
Nombre de sorties positives du PND	Mensuelle	Mesurer l'investissement des personnes dans l'accompagnement	Coordinateur
Nombre d'abandons	Mensuelle	Mesurer l'investissement des personnes dans l'accompagnement	Coordinateur
Motifs d'abandon	Mensuelle	Mesurer l'investissement des personnes dans l'accompagnement	Coordinateur
Volet référent sectoriel			
Nombre de référents sectoriels sollicités au titre de l'accélération des droits	Mensuelle	Mesurer l'implication des acteurs du PND	Coordinateur
Type de droits CAF valorisés dans l'accompagnement PND	Mensuelle	Observer l'impact de l'accélération des démarches dans le cadre du PND	Coordinateur
Type de référents sectoriels sollicités au titre de l'accélération des droits	Mensuelle	Mesurer l'implication des acteurs du PND	Coordinateur
Nombre de référents sectoriels ayant signé un engagement PND	Semestrielle	Mesurer l'implication des acteurs du PND	DDFE
Type de référents sectoriels ayant signé un engagement PND	Semestrielle	Mesurer l'implication des acteurs du PND	DDFE
Volet sensibilisation/formation			
Nombre de sessions organisées	Trimestrielle		DDFE
Type de sessions organisées	Trimestrielle		DDFE

**Fiche d'engagement des tiers-détecteurs
dans le cadre du « Pack nouveau départ »**

Nom de la structure : Nom

A/ Présentation du Pack nouveau départ (PND)

Depuis 2017, grâce à l'impulsion décisive du Grenelle de lutte contre les violences conjugales notamment, une action d'ampleur a été conduite pour mieux repérer les violences conjugales, mieux protéger les personnes victimes et mieux lutter contre la récurrence des auteurs.

L'expérimentation du « Pack nouveau départ » a été annoncée en septembre 2022. Son objectif est de lever les obstacles au départ des personnes victimes et de sécuriser leur parcours de sortie des violences conjugales. Il s'agit d'organiser une prise en charge rapide et coordonnée, avec un accompagnement personnalisé à même de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Il s'adresse à toute personne se déclarant victime de violences conjugales et exprimant le souhait de quitter l'auteur des violences, quels que soient son sexe, sa situation matrimoniale, la régularité de son séjour sur le territoire français et sans aucun autre critère qui en conditionne son bénéfice. Il vise à faciliter une séparation pérenne des auteurs de violences conjugales, en améliorant le repérage des personnes victimes, en sécurisant et en priorisant leur prise en charge.

Il est piloté et animé par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, sous l'autorité du préfet.

B/ Les attentes vis-à-vis des détecteurs membres du réseau Pack nouveau départ

Le rôle des tiers-détecteurs est de présenter à la personne victime le Pack nouveau départ, afin de :

- L'informer de son contenu et des possibilités qu'il offre ;
- Accueillir sa parole, notamment son souhait d'engager des démarches pour quitter le conjoint violent ;
- Transmettre la fiche de saisine, après recueil de son consentement, à l'acteur coordinateur ;
- Participer à au moins une session de sensibilisation au sujet du PND.

C) Votre engagement dans le cadre du pack nouveau départ :

Je souhaite m'engager en tant que détecteur des victimes des violences conjugales :

- ☐ Oui
☐ Non

Description des modalités de remontée des saisines par la structure

Précisez l'organisation mise en place au sein de la structure pour la remontée des saisines

Exemple : identification des victimes via les agents d'accueil, centralisation des fiches de saisine vers le service social qui transmet à de [nom de l'institution coordinatrice].

[à compléter]

Description de la zone d'intervention de la structure

Précisez le secteur géographique d'intervention, les communes d'implantation et l'adresse des sites amenés à remonter des saisines pour le Pack nouveau départ.

[à compléter]

Description des jours et horaires d'ouverture

Précisez les jours et horaires d'ouverture de chaque site amené à remonter des saisines pour le Pack nouveau départ.

[à compléter]

Point de contact au sein de la structure

Indiquez le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées (téléphone et mail) du point de contact au sein de la structure amené à recevoir les outils et informations relatifs au Pack nouveau départ.

[à compléter]

Date d'envoi de ce document à l'État : date

**Fiche d'engagement des référents sectoriels
dans le cadre du « Pack nouveau départ »**

Nom de la structure : Nom

A/ Présentation du Pack nouveau départ (PND)

Depuis 2017, grâce à l'impulsion décisive du Grenelle de lutte contre les violences conjugales notamment, une action d'ampleur a été conduite pour mieux repérer les violences conjugales, mieux protéger les personnes victimes et mieux lutter contre la récidive des auteurs.

L'expérimentation du « Pack nouveau départ » a été annoncée en septembre 2022. Son objectif est de lever les obstacles au départ des personnes victimes et de sécuriser leur parcours de sortie des violences conjugales. Il s'agit d'organiser une prise en charge rapide et coordonnée, avec un accompagnement personnalisé à même de répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Il s'adresse à toute personne se déclarant victime de violences conjugales et exprimant le souhait de quitter l'auteur des violences, quels que soient son sexe, sa situation matrimoniale, la régularité de son séjour sur le territoire français et sans aucun autre critère qui en conditionne son bénéfice. Il vise à faciliter une séparation pérenne des auteurs de violences conjugales, en améliorant le repérage des personnes victimes, en sécurisant et en priorisant leur prise en charge.

Il est piloté et animé par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, sous l'autorité du préfet.

B/ Les attentes vis-à-vis des structures référentes membres du réseau Pack nouveau départ

Le rôle des référents sectoriels est d'accélérer et d'optimiser les réponses aux personnes victimes :

- Respecter les engagements prévus ci-dessous ;
- Réceptionner les demandes relayées par les travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui accompagnent ;
- Réaliser les démarches nécessaires dans les délais prévus et informer les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales qui accompagnent de leur effectivité ;
- Informer l'acteur coordinateur de la mise en œuvre du parcours de la personne et des délais dans lesquels les services sont activés.

C/ Votre engagement dans le cadre du Pack nouveau départ :

1. Mettre en place des modalités de prise en charge accélérées / attentionnées du dossier des personnes victimes de violences conjugales

- Description de l'offre proposée aux personnes victimes identifiées via le Pack nouveau départ

Présentez l'offre de services qui sera proposée par votre structure à une personne victime de violences conjugales dans le cadre du Pack nouveau départ.

Exemple : accès priorisé/accéléré à un droit/une aide/un dispositif/un accompagnement.

[à compléter]

- Engagement de délai

Présentez les délais d'activation de l'offre par votre structure à partir de la saisine par le conseil départemental

Exemple : prise de contact avec la personne dans les 3 jours après la saisine

[à compléter]

- Description des conditions d'accès à l'offre proposée

Présentez les éventuels justificatifs et documents demandés ainsi que les éventuelles restrictions de publics pour bénéficier de cette offre.

Exemple : transmission d'une pièce d'identité nécessaire pour activer l'offre / offre réservée aux publics en dessous d'un certain seuil de revenu

[à compléter]

2. Désignation des référents : un référent stratégique et un (ou plusieurs) référent(s) opérationnel(s)

- Référent stratégique identifié :

Nom, prénom, fonction et coordonnées (mail et téléphone) du référent stratégique

[à compléter]

- Référent(s) opérationnel(s) identifié(s) :

Nom, prénom, fonction et coordonnées (mail et téléphone) du ou des référents opérationnels

[à compléter]

3. Localisation et horaires d'ouverture

- Description de l'implantation géographique

Présentez la zone géographique d'intervention de votre structure, les communes d'implantation et l'adresse des différents sites
Exemple : offre disponible pour les personnes domiciliées dans la commune de X / implantation dans les communes de X et de X

[à compléter]

▪ Description des horaires d'ouverture

*Présentez les horaires auxquels vous pouvez être sollicités dans le cadre du Pack nouveau départ
Exemple : mobilisable de 9h à 18h du lundi au samedi*

[à compléter]

Date d'envoi de ce document à l'État : **date**

DGAEFS-SG/2026/123 - ANNEXE 4 - TABLEAU DE REPARTITION DU FINANCEMENT DES PROJETS INNOVANTS ET STRUCTURANTS 2026

	Réf Territoire	Type de structure	Structure	Territoire concerné	Projets	Bénéficiaires	2024	2025	PROPOSITIONS 2026
1	DDA	association	AGSS de l'UDAF	DDA	Accueil de Jour Aubépine à Fournies	80 victimes de VIF	15 000 €	15 000 €	15 000 €
2		association	CIDFF Nord Territoires	DDA	Ouverture d'une antenne des CIDFF sur l'Avesnois	40 personnes	5 000 €	5 000 €	5 000 €
3	DDA/DDC	association	AGSS de l'UDAF	DDA/DDC	20 mesures d'accompagnement protégées : 10 sur l'Avesnois et 10 sur le Cambrésis	au moins 20 enfants	0 €	62 000 €	62 000 €
4	DDC	association	CIDFF Nord Territoires	DDC	Poste de psychologue	50 personnes	0 €	19 500 €	19 500 €
5	DDF	association	SOLFA	Flandres intérieur	Expérimentation accueil de Jour / antenne mobile Flandre intérieure "Entr'Elles". Pôle Violences Faites aux Femmes.	1065 passages résultant de l'aller-vers	0 €	15 000 €	15 000 €
6	DDD	association	SCJE	DDD	Service d'aide aux victimes du Douaisis	1000 personnes dont 390 victimes de VIF	5 000 €	5 000 €	5 000 €
7	DDMRT	association	Voix de Nanas	DDML/DDMRT	Lieu d'accueil, écoute et orientation pour les victimes de VIF, notamment d'origines étrangères	250 accompagnements et 5000 appels traités	4 000 €	4 000 €	4 000 €
8	DDV	association	PrimToit	DDV	Accueil de jour avec guichet unique sur le Valenciennois	Ouverture 31 janvier 2026	0 €	0 €	20 000 €
9	DDML/DDMRT	association	France Victime : SIAVIC	Roubaix	Aide aux victimes pour les enfants victimes de VIF	5000 personnes victimes dont 100 enfants	5 000 €	5 000 €	5 000 €
10	Département	association	Les Maltraitances, moi j'en parle !	DDD et DDC prioritaires	Prévention des maltraitances faites aux enfants et promotion de la bienveillance du CE2 à la 5ème, comprenant une formation des professionnels et un temps avec les parents	1500 personnes	15 000 €	15 000 €	10 000 €
11		association	CIDFF Nord Territoires	Département	Van Nina et Simone : véhicule itinérant sur tout le département pour faire de la prévention sur les questions d'égalité, de couple, de violences conjugales, d'intimité	500 personnes	0 €	0 €	10 000 €
12		association	SIADIS	Département	Placement et accueil de toute personne faisant l'objet d'une décision judiciaire d'éloignement préventif dans le cadre de la gestion du traitement des violences intra-familiales.	25 auteurs par an	15 808 €	24 000 €	16 000 €
13		association	Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis DANAN	Département	5 Formations Lanterne pour 60 professionnels dont la moitié du Département du Nord (complément de 16 000€ engagés par l'Etat)	60 professionnels formés	7 000 €	0 €	2 000 €
						TOTAL	64 808 €	169 500 €	188 500 €



Convention de financement des projets VIF 2026

ENTRE :

Le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, son Président

D'une part,

ET :

L'Association XXXXXXXX – sise XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, représentée par XXXXXXXXXXXXXXXX, son Président

D'autre part,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1611-4, et ses articles L.3312-4, R.3312-4, R3313-7, relatifs aux autorisations d'engagement ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'Association ;
- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
- Vu le décret du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens au contrôle des associations, œuvres et entreprises privées subventionnées par des collectivités locales, et notamment ses articles 1er et 2 ;
- Vu la délibération cadre du Conseil Départemental du 23 janvier 2023 DEFJ/2023/41 relative à la feuille de route violences intrafamiliales 2023-2026,
- Vu la délibération cadre du Conseil départemental du 13 octobre 2025 DGAEFS-SG/2025/154 relative à la feuille de route de la Protection de l'Enfance ;
- Vu le budget départemental voté par l'Assemblée Départementale ;
- Vu la délibération DGAEFS-SG/2026/123 du Conseil Départemental du 07/04/2026.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet le versement d'une subvention pour l'année 2026 à destination de l'Association XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX afin de soutenir les actions suivantes :

- XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Pour (liste des objectifs) XXXXXX auprès de XXX personnes

Article 2 : L'engagement financier du Département

Le Département du Nord accorde à l'association XXXXXXX pour la réalisation des actions visées à l'article 1, une subvention de **XXXXXX €** pour l'année 2026 selon les modalités indiquées dans l'article 3.

Article 3 : Les modalités du financement

La participation financière du Département du Nord est versée en un seul versement, et après signature de cette convention l'année 2026.

Relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à créditer : (à compléter par la structure)

Titulaire du compte :

Identifiant national de compte bancaire – RIB						
Code Banque/ Etablissement		Code guichet		N° de compte		Clé RIB
Domiciliation :						
IBAN – identifiant international de compte						
BIC – identifiant international de l'établissement						

Article 4 : L'évaluation du dispositif

L'association conduira ses actions en collaboration avec les services du Département du Nord et informera le Département le plus rapidement possible en cas de retard ou de modification du projet.

L'association s'engage à participer à une rencontre annuelle instaurée entre l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance et l'association et à répondre aux sollicitations du Département relatives à son activité (dans le respect de la confidentialité et l'anonymat des personnes reçues).

Article 5 : L'intervention d'un tiers

L'intervention d'organismes tiers à la convention dans la mise en œuvre de l'action doit être expressément autorisée par le Département. La bonne application de la présente convention est alors garantie par l'organisme.

Article 6 : Les documents à transmettre au Département

L'association devra rendre compte de l'action menée. A cette fin, l'association fera parvenir au Département, au plus tard le 30 Juin de l'année n+1, les documents permettant l'évaluation de l'action, notamment :

- Un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée par l'association (Cerfa 15059-02 et bilan d'activité dont la trame à compléter sera fournie par le département), reprenant les données d'évaluation proposées dans le projet déposé.
- Des éléments statistiques reprenant le nombre de personne touchées par les différentes actions du projet et la typologie des personnes touchées.
- Des éléments qualitatifs, notamment les facilitateurs ou freins repérés dans la mise en place de l'action.
- Des retours sur le partenariat mis en place avec les services départementaux.
- La participation aux différentes instances partenariales.
- Le rapport d'activité annuel de l'association.
- Un bilan financier de la structure comportant les documents comptables (bilan, compte administratif de l'association et compte administratif de l'action).

La présentation retenue permettra d'isoler les financements départementaux et leur affectation.

Les documents comptables devront être certifiés par le Commissaire aux Comptes.

Article 7 : Le contrôle

Le Département se réserve le droit de contrôler ou faire contrôler, à tout moment, auprès de l'association, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité de l'action, ainsi que tous documents budgétaires et comptables dans le respect de la confidentialité et l'anonymat des personnes victimes.

Article 8 : Les obligations contractuelles

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

Article 9 : Documents de communication

La participation du Département aux actions visées à la présente convention, doit être mise en valeur par l'association, notamment dans ses documents destinés au public et aux bénéficiaires des actions. Les documents doivent être adressés pour validation à la Direction de la communication du Département du Nord par courriel à l'adresse suivante : dircom@lenord.fr

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2026.

Article 11 : Modification de la convention

Toute modification qui sera apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 12 : Résiliation

Chacune des parties pourra résilier la présente convention à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un délai de préavis de trois mois avant la fin souhaitée.

Article 13 : Litiges

Si un différend survenait à l'occasion de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable.

En cas d'échec de cette procédure et de désaccord persistant, le tribunal administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

L'Organisme

Cachet- signature
(nom, prénom et qualité)

Le Département du Nord

Pour le Président du Département
du Nord et par délégation